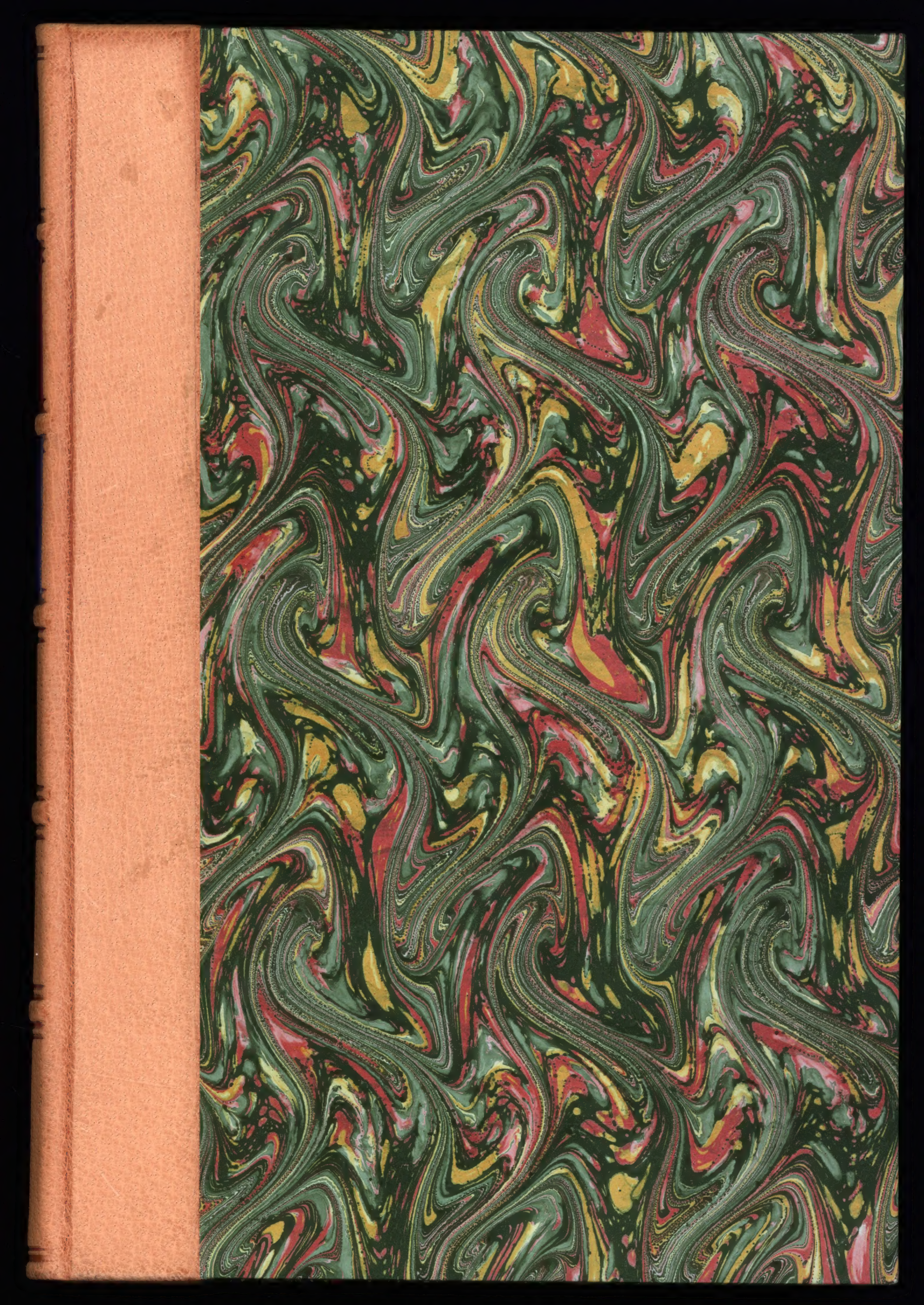
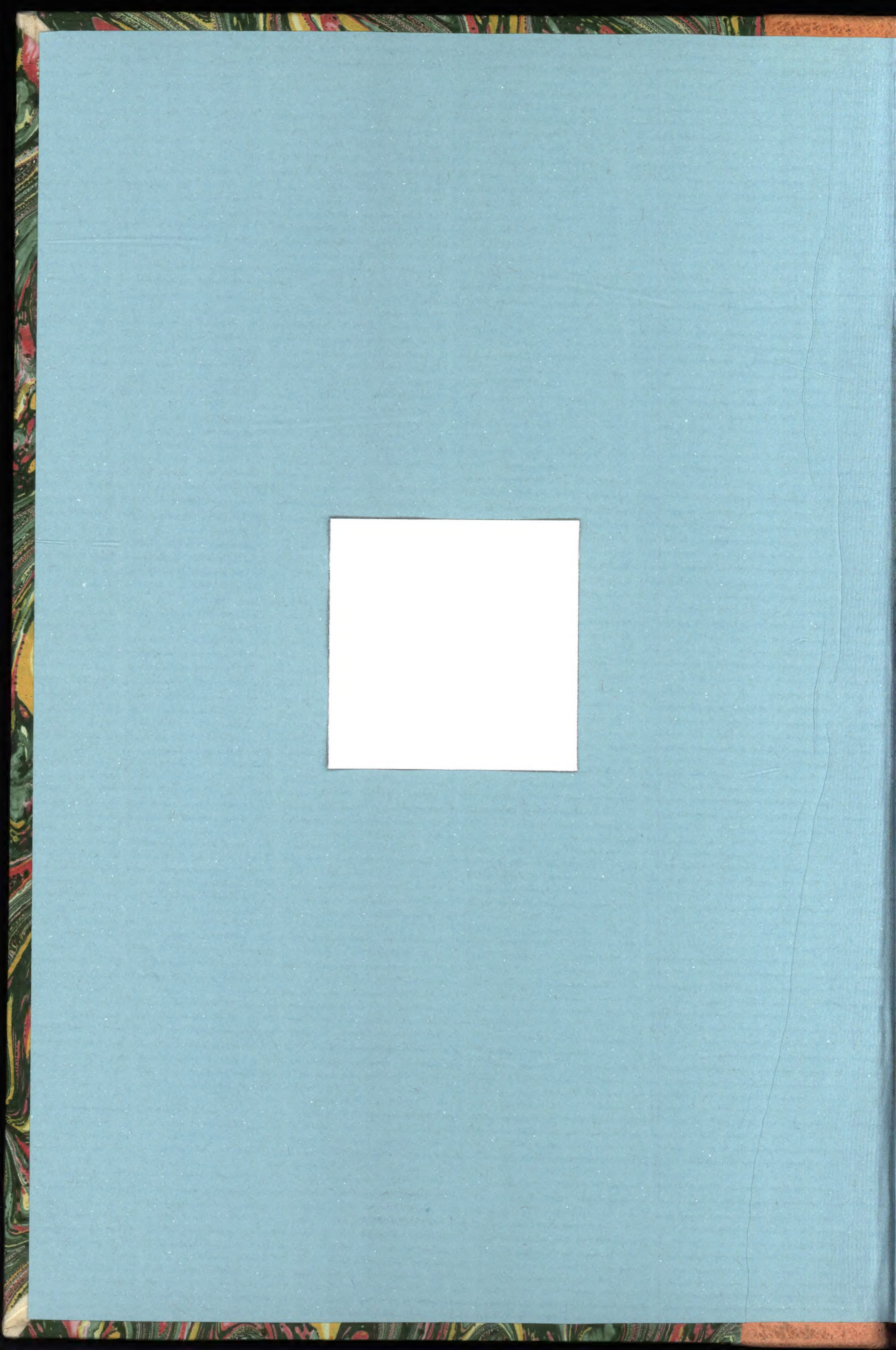
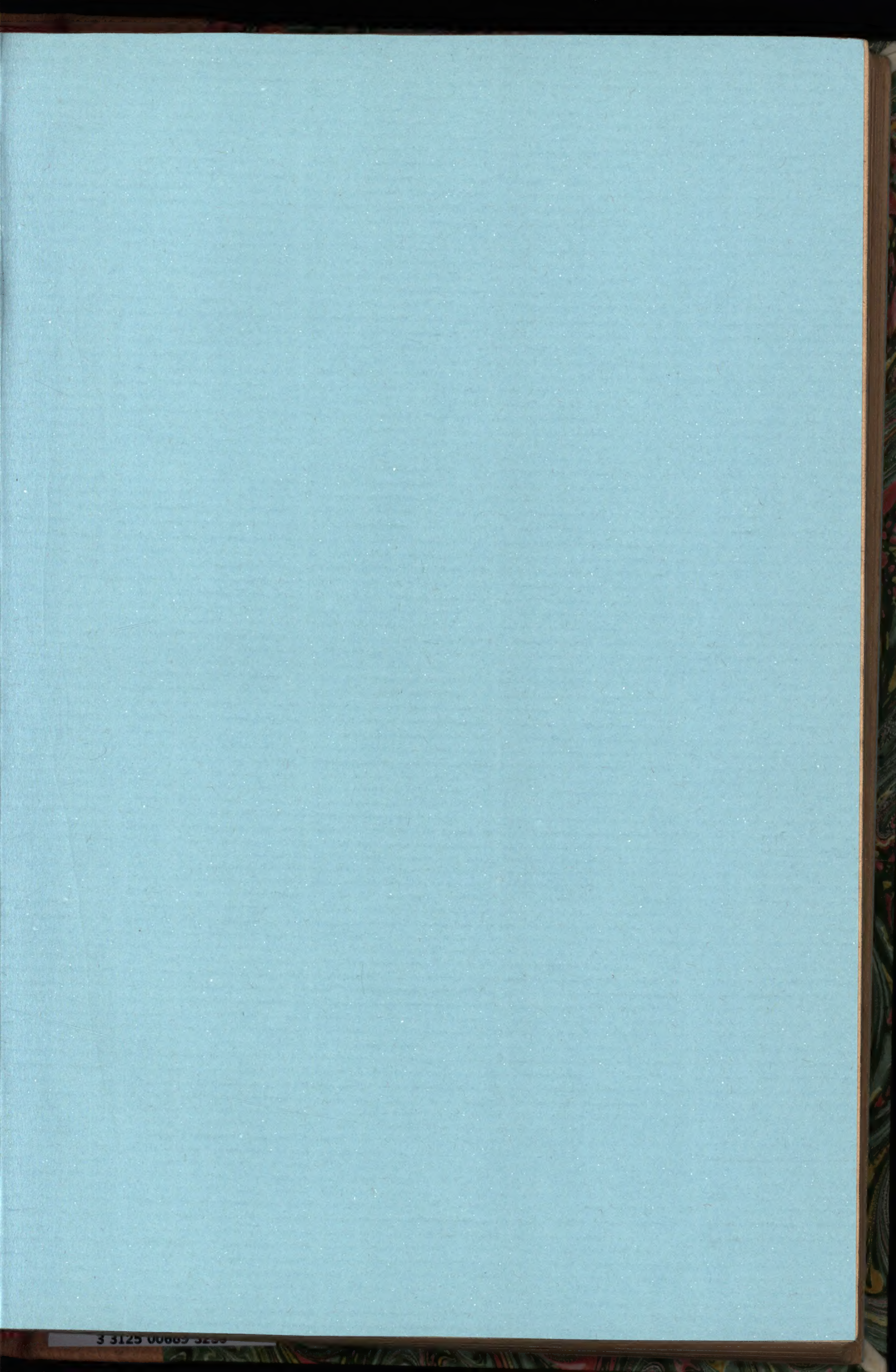






MUSÉE NEUCHATELOIS



MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DIXIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

VOIR LA LIVRAISON D'OCTOBRE 1872, PAGE 237.

La passation.

Les annonces insérées dans les journaux ont annoncé plusieurs semaines à l'avance la vente aux enchères du domaine de *la Phia*, comprenant disaient-elles, outre un pré et un pâturage pour quelques vaches, une forêt en pleine valeur, où l'on pourrait exploiter immédiatement deux mille sapins comme bois de construction. De nombreux amateurs ont mis à profit les beaux jours de mars, où il est si agréable de marcher sur la neige portante, pour visiter le domaine et la forêt. De simples curieux ont cru devoir faire ce pèlerinage pour pouvoir porter sur cette affaire un jugement sérieux. On trouve partout des gens qui aiment à faire de l'art pour l'art. Le fermier a été accablé de questions et sa bonne volonté a été mise à une rude épreuve; pour se récupérer, il attend la passation, avec le souper, le vin des enchères, et peut-être une étrenne selon les circonstances.

Enfin ce jour redoutable a lui, et M. Robert, en proie à une anxiété dont chacun se rendra compte, si l'on se souvient que son avenir et celui de sa famille en dépendait, faisait ses préparatifs pour se rendre à l'hôtel du Lion-d'Or, où le sacrifice devait se consommer.

Selon l'usage, on devait préluder à l'opération par un souper offert par le vendeur au notaire et à quelques invités, parents ou amis. Le souper était fixé à sept heures, et à l'issue du repas, aux environs de 8 heures, les enchères devaient commencer.

Déjà dans le courant de l'après-dînée on avait vu arriver au Lion-d'Or des personnages en blouse bleue, ou en habit de milaine, les uns en char ou en traîneau, d'autres à pied. La tête coiffée d'un feutre mou, posé sur un bonnet de coton noir, une écharpe de laine autour du cou, ils avaient l'air de simples paysans. C'étaient des marchands de bois qui faisaient pour des centaines de mille francs d'affaires et qui étaient en état de payer comptant des sommes considérables. Ils venaient des Franches Montagnes, du Val de Saint-Imier, du Département du Doubs, et prenaient langue avec Waldschnitt et d'autres encore dans la salle de débit en s'humectant le gosier. Vers sept heures, des groupes se formèrent dans la rue, aux abords de l'hôtel, et quand M. Robert suivi d'André, de Florian et de Josué Bourquin traversa la place et monta la rue des Juifs, il put se convaincre que les spectateurs ne manqueraient pas.

La salle à manger était déjà disposée pour le repas; les sommeliers allaient et venaient d'un pied léger autour de la table, arrangeant les chaises, alignant les bouteilles et les verres et donnant aux serviettes un tour coquet. Le pauvre M. Robert regardait ces préparatifs d'un air piteux; il avait commandé un souper modeste, mais convenable, sans traiter du prix, et il jugeait aux préparatifs et au mouvement qu'on se donnait, que l'on dépassait ses instructions. Qui donc pouvait intervenir et le contrarier jusque dans ces détails? Après tout, si la vente avait une conclusion heureuse, le mal n'était pas grand, mais si les enchères restaient à la merci des marchands de bois, le quart d'heure de Rabelais serait excessivement désagréable.

Il faisait ces réflexions en souhaitant la bienvenue à ses hôtes qui arrivaient l'un après l'autre et qui croyaient devoir lui communiquer leurs craintes, leurs espérances, les renseignements qu'ils avaient pris de divers côtés.

— L'affaire ira bien, disait l'un, il y a là un Français qui est résolu à pousser l'enchère très haut; il trouve le bois magnifique; c'est un gaillard résolu et qui ne manque pas d'argent.

— Peuh! je le connais, disait un autre, il fait beaucoup de fracas autour des bouteilles, mais quand il s'agit de conclure un marché, il est aussi rusé et retors que les autres.

— Il est arrivé des amateurs de la Chaux d'Abel et de la Montagne des Bois, disait un troisième; ils tiendront en échec les Allemands et les Français.

— Vous comptez sur l'appui des confédérés, dit Florian, le bon Dieu vous entende.

— Tout ira bien, dit Josué, j'ai fait mes remarques; pendant la journée mon burin est tombé deux fois, et chaque fois il s'est planté tout droit sur les claies devant mon établi. J'ai vu en rêve des tas de pièces d'or et d'argent, et puis un œillet s'est ouvert ce matin dans les *potâfleurs* de ma femme.

— Eh! bien, M. Loyal, aurons-nous quelque chance ce soir, dit M. Robert à un homme de grande taille, à cheveux gris, à visage pâle et sérieux, qui entrait tenant sous le bras un portefeuille bourré de papiers.

— Je le crois, dit le notaire, en essuyant ses lunettes à monture d'argent, que la chaleur de la salle avait couvertes de vapeur, je crois que nous aurons une belle passation. Et, tenez, avant de manger la soupe, voyez la singulière découverte que j'ai faite dans vos anciens actes de famille. Vous vous souvenez de ce plan que j'ai tracé à vue, la première fois que nous avons parcouru ensemble votre domaine. N'en connaissant pas l'étendue, je m'étais trompé à l'égard de ses dimensions réelles, et j'avais dû retourner ma feuille de papier pour continuer mon dessin qui en couvrait ainsi les deux faces. Chose singulière, j'ai trouvé aujourd'hui un croquis absolument semblable couvrant aussi les deux faces d'une feuille de papier que le temps a jaunie et qui date de plus d'un siècle. Voilà ces deux pièces, vous pourrez juger vous-mêmes de cette bizarre coïncidence.

— C'est surprenant, dit André, quel est l'auteur de ce dessin? Vous avez eu l'un et l'autre la même inspiration.

— L'auteur est probablement Jacques Sandoz, notaire et perruquier, qui vivait vers 1720, c'est du moins ce que je conclus d'une date écrite dans ce coin, 1726; plus bas sont des calculs par la règle quartale pour l'évaluation des contenances.

— Qu'entendez-vous par la règle quartale?

— C'est une méthode particulière de calculer nos perches, pieds, minutes, oboles, lausannois, perpillottes, nos unités de mesure pour les champs, et qui se divisent de 16 en 16. Le nombre 4 étant un facteur de 16, on lui fait jouer le rôle du 10 dans la numération ordinaire. Vous ne remarquez pas un chiffre dépassant 4 dans cette multiplication que vous voyez-là. Tel est le principe de la règle quartale qui n'est connue que des arpenteurs et d'un petit nombre de personnes.

— Un notaire Sandoz qui était perruquier, dit Florian, c'est drôle cela!

— Mais oui, dit M. Loyal en souriant; un notaire qui minutait des actes et qui frisait des perruques, c'est bizarre, n'est-ce pas? On le connaît par son journal en deux volumes qui appartient à M. le pasteur Andrié. C'est un document curieux des anciennes mœurs de nos montagnes. J'espère qu'on en publiera tôt ou tard des fragments.

Ils furent interrompus par un choc violent contre la porte; celle-ci s'ouvrit avec fracas, une espèce de tourbillon pénétra dans la salle, heurtant les chaises, culbutant les tabourets, renversant tout sur son passage. C'était le fameux Pervers, ce chien dévastateur, qui faisait invasion. Les sommeliers se

précipitèrent autour de la table pour la protéger contre ses assauts. Tout à coup on vit Josué Bourquin, qui causait debout avec le fermier de la Phia, chanceler et disparaître comme foudroyé derrière un sopha, d'où l'on ne put le tirer qu'à grande peine. C'était le chien qui, passant avec la raideur d'un sanglier, lui avait fauché les jambes avant qu'il pût faire un mouvement pour rétablir son équilibre.

— Ici, Pervers, dit l'oncle Placide, qui apparut avec sa grande barbe dans la baie de la porte, ici coquin, je veux t'apprendre à respecter mon ami Josué.

— Je ne suis pas ton ami, s'écria le vieux monteur de boîtes, d'une voix courroucée, je ne l'ai jamais été ; ton chien et toi, je vous aime autant l'un que l'autre.

— L'animal est un peu brusque, mais c'est une bonne bête, il ne lui manque que la parole. Ici, Pervers, faites la révérence à l'honorable compagnie, bien ! sautez pour le roi, comme un sujet fidèle et soumis. Très bien ! Maintenant débarrassez monsieur des bouteilles qu'il porte dans ce panier.

Derrière l'oncle Placide venait en effet un sommelier portant un panier plein de bouteilles munies d'amples étiquettes. Le chien les prit l'une après l'autre avec délicatesse et les déposa aux pieds de son maître. Il faisait cet exercice avec une sûreté qui dénonçait une longue pratique.

— Qu'est-ce que cela ? demanda M. Robert à voix basse et d'un air mécontent ; que viens-tu faire ici ?

— Comment donc ? une passation aurait lieu dans la famille, et je n'y serais pas ! Si tu me négliges, mon cher, moi je m'invite. Diable ! l'honneur de la famille avant tout ; c'est un principe fondamental. J'ai toujours été très fort sur les principes.

— L'honneur de la famille.... il me semble au contraire que tu lui fais très peu d'honneur.

— Un instant, mon frère, un instant, il est des choses, des délicatesses, des nuances que tu ne peux comprendre, et je ne souffrirai, je ne permettrai pas qu'on puisse dire dans le public qu'on a manqué à certains devoirs que prescrit l'honneur de la famille.

L'oncle Placide avait une façon de prononcer ces mots, qui aurait mis en joie Molière lui-même ; il relevait le nez, gonflait ses joues, roulait de gros yeux pour articuler cette formule sacro-sainte : « l'honneur de la famille. » Un Bourbon, un Habsbourg, un Montmorency n'aurait pas fait mieux.

— Parfaitement, dit M. Robert abasourdi, mais ce vin.....

— Ce vin ? naïf enfant de mon père ! remercie ton étoile de m'avoir fait naître pour réparer tes bévues.

— Mes bévues ?

— Oui, tes distractions, tes lacunes, enfin suffit, je te pardonne; il faut être généreux. Ne comprends-tu pas que dans un jour comme celui-ci, où la population entière de la Chaux-de-Fonds a les yeux sur nous, il faut faire les choses grandement, noblement, à la façon des montagnards de la vieille roche. Ce petit vin qu'on a distribué avec parcimonie sur la table, c'est bon tout au plus pour commencer le feu; plus tard, on fait avancer la réserve, la vieille garde. J'ai donc commandé quelques paniers de choix pour que tu sois prêt à faire face aux événements.

— Qui paiera cela? je n'ai pas donné d'ordre....

— Je ne le sais parbleu que trop que tu n'as point donné d'ordres, et l'aubergiste s'est défendu comme un damné, mais il s'est rendu à mes raisons péremptoires. Enfin tout est réparé, laisse-moi faire, je prends la direction supérieure; tu verras comme je connais la tactique, et comme je m'entends à faire les honneurs d'un repas quand la réputation de la famille est en jeu.

— Messieurs, dit-il, d'un ton engageant, la soupe est servie, veuillez prendre vos places.

M. Robert avait éprouvé bien des ennuis, bien des contrariétés, mais cet incident mettait le comble à ses disgrâces. Ce frère qui l'avait mis dans une situation pénible, au lieu d'être contrit et repentant, venait lui faire la leçon, le traitait en écolier, l'entraînait à de nouvelles dépenses, tout en se donnant lui-même en spectacle comme un histrion. C'était double souffrance, aussi ce repas qu'il s'était résigné à subir, lui faisait horreur, et il se sentait dans la situation d'un malheureux auquel les chirurgiens se préparent à pratiquer l'amputation des deux bras. Il regardait tristement son potage qu'il ne pouvait avaler tant sa gorge était serrée par l'émotion, lorsqu'une voix se fit entendre à son oreille.

— Veux-tu que je le flanque dans l'escalier avec son monstre de chien, lui disait Josué dont les yeux lançaient des éclairs.

— Non, garde-t'en bien; pas d'esclandre, je t'en prie, c'est déjà assez de misère comme cela.

— Bois au moins un verre de vin, pour te donner du cœur, je ne peux pas te voir ainsi.

Cependant chacun avait pris place, et l'oncle Placide, fidèle au rôle d'amphytrion qu'il s'était octroyé, voulut diriger le service, mais André voyant son père hors d'état de tenir tête à cet audacieux, se leva et dit d'une voix ferme:

— Pardon, mon oncle, puisque vous tenez à être ici, veuillez me laisser le soin de donner des ordres et de veiller à ce que nos amis ne manquent de rien.

En disant ces mots il avait l'air si décidé que l'oncle Placide fut obligé de se soumettre tout en grommelant dans son assiette :

— Tu ne veux pourtant pas me faire l'affront de renvoyer ces paniers de vin et le salmis de bécasses que j'ai commandé en sus de votre menu.

— Je vous prie de ne pas insister sur ces détails; personne ne songe à discuter le vin et les plats, c'est chose entendue, mais encore une fois, laissez-moi remplacer mon père qui est accablé d'ennuis dont il n'est pas la cause.

— Mieux vaudrait un sage ennemi, murmura Florian Humbert.

— Qui se sent morveux.... se mouche, dit Josué dans sa barbe.

— Pas de reproche, jeune homme ou sinon.....

Un rugissement éclata sous la table, on était prévenu que Pervers se préparait à soutenir son maître.

— Si ce chien bouge, dit Josué Bourquin, en prenant sur la table un énorme couteau à découper, je lui plante cette lame dans le ventre; j'en ai assez de ce commerce.

— Pauvre ami, tu serais étranglé avant d'avoir levé la main, sois sage et mange devant toi.

— Cette bête féroce n'éreintera plus longtemps les honnêtes gens; son compte est bon; si M. le maire est un homme, il le fera abattre par ordre de la Seigneurie.

— Alors, on verra du nouveau, dit l'oncle Placide en roulant de gros yeux.

— Nous ne sommes pas ici pour nous quereller, dit le notaire Loyal, d'un ton conciliant, si M. Placide Robert s'aperçoit que son chien est une cause de trouble, il s'empressera de l'emmener.

— D'accord, dit Placide, sans perdre un coup de dent, car on venait d'apporter le fameux salmis, pour lequel il avait des préférences incommensurables; je ferai toutes les concessions compatibles avec ma dignité et avec l'honneur de la famille.

Pendant cette escarmouche, Florian Humbert, à l'autre bout de la table, entretenait de son mieux le fermier et faisait ensorte que son verre ne restât pas vide.

— N'êtes-vous pas affligé de changer de propriétaire, maître Christian, il y a bien longtemps que vous êtes à *la Phia*.

— Voilà, on y est seulement depuis vingt-cinq ans.

— Vous aimez beaucoup M. Robert?

— Mon Dieu oui, mais il est trop *regardant* avec le bois; pas moyen de couper un arbre qu'il ne s'en aperçoive. Quand je demandais une plante de sapin pour remplacer l'auge aux cochons, ou le bassin de la citerne, ou les bardeaux du toit, il m'envoyait promener; et puis, pas une barrière, rien que des murs autour du domaine.

— N'est-ce pas la meilleure des clôtures?

— Oui bien, dans un sens, mais les barrières ne durent pas longtemps et elles reviennent au fermier. Mes confrères n'achètent pas une bûche, pas un fagot, ils vendent même du bois par-ci par là, tandis que moi je dois tout acheter.

— C'est avec peine cependant que vous verrez abattre cette belle forêt?

— Vous plaisantez; il y a bien des années que je le demande; rien ne peut être plus avantageux pour moi. On gâtera bien un peu la pâture en voiturant tout ce merrain, mais je recevrai un dédommagement, c'est entendu, et la forêt coupée je pourrai garder quatre ou six vaches de plus.

— Je croyais que le domaine serait ruiné?

— Il en vaudra davantage; au lieu de vendre au village vingt-cinq à trente pots de lait par jour, j'en aurai peut-être cinquante, ce qui me fera un bel argent.

Florian comprit qu'il se fourvoyait et que le grand problème du déboisement pouvait être envisagé et résolu de bien des manières, selon le point de vue où l'on se place. S'ils étaient libres, les fermiers, qui appartiennent à la même école que les Arabes, convertiraient toutes nos montagnes en pâturages lesquels deviendraient de vrais déserts. D'autre part, n'avons-nous pas vu de grands personnages d'un pays voisin, intéressés à favoriser la vente des forêts de l'Etat, soutenir que les arbres ne sont que de vastes parapluies, qui empêchent l'eau du ciel d'arroser la terre et qui contribuent par conséquent à rendre le sol aride et à ruiner toutes les sources.

Lorsque l'horloge du village sonna huit heures, le notaire se leva.

— Messieurs, dit-il, le moment est venu de passer dans la salle des enchères et de lire les conditions de la minute. Il ne faut pas faire attendre le public.

Chacun se leva, sans mot dire, André prit son père sous le bras et ils s'acheminèrent vers la vaste pièce où l'on entendait un grand bruit de voix et d'où s'échappaient des tourbillons de fumée de tabac. Ils eurent de la peine à se frayer un passage au milieu de la foule qui encombrait la pièce. Vers le haut, près d'une fenêtre, une table restait libre; c'est là que s'assit le notaire Loyal; à sa droite, se plaça M. Robert, puis André; vis-à-vis de celui-ci, son ami Florian et les autres personnages qui avaient pris part au souper. Quant à l'oncle Placide, toujours soucieux de sauvegarder l'honneur de la famille, il marchait avec gravité portant un panier de bouteilles d'une main, un plateau chargé de verres, de l'autre; son chien pervers emboitait le pas, tenant fièrement en travers de sa gueule, un os de jambon de taille respectable pas trop dégarni.

Les conditions de la minute furent lues au milieu d'un silence profond; chacun avait l'oreille tendue, et ceux qui n'avaient pu trouver place dans la salle, passaient par la porte ouverte leurs têtes alignées en étages superposés.

Ce fut un moment solennel que celui où se fit la mise à prix, on eût entendu les vibrations de la montre à secondes que le notaire venait de placer

devant lui sur la table. André, consterné de ce silence, regardait son père qui, les bras croisés, baissait les yeux, pensant à sa femme et à ses jeunes enfants qu'il avait laissés inquiets à la maison.

Cependant l'oncle Placide remplissait les verres et offrait du vin aux amis et connaissances, avec lesquels il trinquait de tout son cœur. Un grand chat de faïence, assis sur le poêle comme sur un piédestal, et, fixée au mur, une tête de chevreuil ornée de son bois, coiffée d'un feutre gris et tenant un bout de cigarre entre les dents, semblaient considérer cette scène avec intérêt.

La mise à prix était de dix mille francs.

— A dix mille francs, répéta sans écho la voix sonore du notaire, durant plusieurs minutes qui parurent un siècle aux intéressés.

— Ils font bien les dégoûtés ces amateurs, dit André à Florian, personne n'en veut.

— C'est le premier engagement, il y a toujours un peu d'hésitation.

Tout à coup on entendit, comme un coup de feu, ces mots partir du milieu de la salle.

— Cent francs!

L'enchère était commencée.

— A dix mille cent francs, répéta le notaire, allons messieurs, du courage, nous sommes bien au-dessous du prix.

Un sanglot étouffé souleva la poitrine de M. Robert; il venait de surprendre un regard et un sourire de Waldschnitt à son adresse. Dans ce regard et ce sourire se dessinait l'assurance de la victoire. « Tes enchères, » semblait-il dire, « avec ton attirail de notaire et tes publications dans les journaux ne te mèneront pas loin; mes mesures sont prises, la défaite est certaine, mon petit, tu passeras par où nous voudrons. »

Effectivement, pendant une heure, il n'y eut que des mises insignifiantes; les amateurs ne montraient aucun empressement; au lieu du feu croisé que les amis officieux avaient promis à M. Robert, le silence seul répondait à la voix du notaire Loyal; cette voix même perdait son entrain et son timbre encourageant; jamais enchères ne s'étaient montrées aussi molles, aussi languissantes; on laissait les cinq minutes de rigueur s'écouler presque entières avant de jeter une pauvre enchère de cent francs. L'inquiétude saisissait à la gorge les amis de la famille.

L'apprenti Célestin, chez qui le cœur n'était pas la qualité dominante, voyant cette déroute et flairant un désastre, ne voulut pas perdre une si bonne occasion de se mettre en scène et de causer de l'émoi. Il courut à la maison raconter à Mme Robert ce qui se passait. Aurait-il mis le même empressement à porter une bonne nouvelle? La pauvre femme faillit s'évanouir, mais la pensée des angoisses que devait endurer son mari la soutint. Elle écrivit sur un chiffon de papier: « Courage et confiance! Je suis avec toi, ta fidèle amie, Adèle Robert. »

Lorsque Célestin rentra avec son billet, le notaire Loyal répétait pour la dixième fois : « onze mille cinq cents francs ; quatre minutes, dix secondes, trente secondes, cinquante secondes..... » Le silence devenait saisissant, toutes les têtes étaient attentives, tous les yeux étaient dirigés vers le bureau, on oubliait de fumer et de boire ; la pipe de Josué était éteinte et se refroidissait dans sa main crispée.

— Vingt-cinq mille francs, dit tout à coup, le vieux Loclois, vêtu de milaine, qui buvait une chopine en compagnie du monteur de boîtes.

Celui-ci fit un soubresaut de surprise sur son banc.

— Qu'est-ce que tu fais toi ? est-ce pour de bon ?

— *Pardié, i creyo qu'ouet, te va vet que met i voui lèt faire alla stéu ravaudeux de domaines.* [1]

— A la bonne heure. Ouais! j'ai cru étouffer; donne-moi du feu; en voilà des *émôtions*, dit Josué en bourrant sa pipe.

— *Lasse me péré fè, i voui pru lé zémoda.* [2]

— Qui a parlé, dit le notaire en élevant la voix; je prie celui qui vient d'enchérir de me donner son nom.

— Jean-Pierre Comtesse, du Locle, voici mes garanties, dit-il, en s'avançant à travers la foule et en montrant un papier.

— Bien, dit M. Loyal, c'est en règle.

— Les trouvez-vous suffisantes?

— On achèterait vingt domaines avec de telles signatures.

— André se leva et serra la main du vieux charpentier.

M. Robert respira fortement, il voyait poindre une lueur de salut.

— A vingt-cinq mille francs, disait le notaire, à vingt-cinq mille francs.

— A vingt-six mille, dit un jeune homme élégant, appuyé contre le poêle et tenant en main une cravache.

— Votre nom, Monsieur, dit le notaire, je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

— Voici, dit-il, en tendant sa carte.

André tressaillit; c'était Jules Houriet, le frère de Cécile. Il se leva et échangea avec lui une chaude poignée de main.

— Tu le connais? dit M. Robert à son fils, qui répondit par un signe affirmatif.

Cette intervention inattendue, fit sur le groupe des marchands de bois l'effet d'une averse sur les promeneurs du dimanche. Que venaient donc faire là ces rivaux qui ruinaient leurs ingénieuses combinaisons, les obligeaient à modifier leurs plans si bien conçus et à en concerter de nouveaux? Pendant plus d'un quart d'heure, ce fut, dans leurs rangs un désarroi complet, ils

[1] Parbleu, je crois qu'oui, tu vas voir comme je les ferai marcher ces *ravaudeurs* de domaines.

[2] Laisse-moi seulement faire, je veux assez les mettre en mouvement.

sortaient de la salle, tenaient conseil dans les corridors, rentraient avec des mines longues d'une aune, se faisaient des signaux télégraphiques ou échangeaient entr'eux des billets couverts de chiffres. Enfin, il fallut bien accepter la lutte si rudement commencée. Bientôt le prix monta à trente mille francs. Alors, ils eurent recours à un moyen diplomatique, familier au roi Louis XI, lequel réussit auprès de ceux qui n'ont d'autre but que de faire un gain quelconque. L'un d'eux, muni d'une bouteille cachetée, vint s'asseoir à côté de Comtesse et lui versa un grand verre d'un vin qui dégageait un parfum exquis.

— Me permettez-vous de vous offrir une rasade de ce Chambertin, première, qui enfonce vos petits vins du pays. A votre santé, je bois au succès de vos opérations. Voulez-vous gagner cinq cents francs? lui dit-il à l'oreille.

— Comprends pas, cria de toutes ses forces le rusé compère, suis sourd, quoi! on est vieux; vous voulez me vendre du vin?

— Mais non, mais non, écoutez-moi, je vous offre cinq cents francs, si vous consentez à abandonner la partie.

— Merci, cinq cents francs la pièce, n'ai pas le moyen, c'est trop cher pour moi, adressez-vous ailleurs.

Voyant ses ouvertures si singulièrement accueillies, le diplomate tourna ses batteries d'un autre côté.

— Permettez-moi de vous demander, monsieur, si c'est pour votre compte que vous désirez acheter ce domaine, dit-il à Jules Houriet, en le saluant avec civilité.

— Probablement.

— Y tenez-vous d'une manière particulière?

— Mais oui, très particulière.

— Etes-vous décidé à pousser plus loin l'enchère?

— Certainement.

— Si l'on vous offrait mille francs comptant, consentiriez-vous à vous retirer?

— Monsieur, dit négligeamment le jeune Loclois, en le regardant dans les yeux, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, néanmoins, si vous ajoutez un seul mot, j'ai le regret de vous avertir que je me verrai contraint de vous casser quelques os avec cette cravache plombée.

Après ce double échec le Talleyrand d'enchères battit en retraite et se retira au milieu de ses compagnons auxquels il communiqua par signes l'insuccès de ses négociations.

Cependant la nuit s'avançait; depuis longtemps la grande cloche du village avait sonné dix heures, mais au lieu d'obéir à cet appel grave et sonore qu'il est d'usage de nommer la *retraite*, la fourmilière des assistants n'avait fait qu'augmenter. On ne s'entendait plus dans le bruit, on ne se voyait plus dans les tourbillons de fumée qui montaient des pipes et des cigares comme des usines d'une active cité; sur les tables s'accumulaient des régiments de bouteilles qui trempaient dans des lacs de bière et de vin. Les rangs étaient si

serrés que quiconque voulait sortir de sa place devait sauter sur les bancs ou ramper sous les tables et échanger de mauvais coups avec le hargneux Pervers qui achevait de mettre en éclats son pistolet de jambon devant les pieds de son maître. Celui-ci commençait à perdre la conscience de sa situation, il buvait dans tous les verres et tutoyait tout le monde; tantôt il se croyait le vendeur et apostrophait les amateurs qu'il accusait de le subtiliser; tantôt il enchérissait sur ceux-ci et se courrouçait contre son frère lorsqu'on le priait de rester neutre ou d'aller se coucher.

Le notaire Loyal, toujours grave, austère, impassible, les yeux cachés derrière ses grandes lunettes, assis au haut de la table, tenant d'une main sa montre d'or, magnifique spécimen de l'industrie locale, de l'autre sa plume d'oie, annonçait à haute voix les minutes à mesure qu'elles s'écoulaient, et les secondes quand on approchait des cinq minutes sacramentelles. Chacun avait le sentiment que le dénouement approchait. Les enchérisseurs entouraient le bureau, ils ne déguisaient plus leurs intentions sous un masque impénétrable, et ne se bornaient plus à faire un signe de l'œil ou de la main, ils prononçaient leur mise d'un ton brusque et sec, et en attendaient le résultat d'un air sombre. L'un des associés, dans le feu de l'engagement, et peut-être sous l'influence d'un verre de trop, en vint à enchérir sur lui-même. Cette énormité provoqua une hilarité générale; la chose était si plaisante, que M. Robert jusqu'alors triste et muet, en vint à esquisser un sourire. Il est vrai que depuis quelques heures les choses avaient notablement changé.

L'horloge sonnait une heure, et la voix éraillée du guet retentissait lugubre dans les rues désertes.

— Quarante-quatre mille cinq cents, articula J.-P. Comtesse, comme pour répondre à cette mélopée nocturne.

— Quarante-cinq mille, riposta immédiatement Waldschnitt en fronçant le sourcil.

En ce moment, Jules Houriet fit un signe presque imperceptible au vieux charpentier.

— A quarante-cinq mille, dit le notaire, une, deux, trois, quatre minutes, vingt, quarante, cinquante, soixante secondes.... adjugé à M. Waldschnitt. Préparez-vous à signer la minute, l'enchère est close. Ceci a été une belle passation !

M. Robert ne pouvait en croire ses yeux ni ses oreilles; il apposa sa signature sans avoir conscience de ce qu'il faisait. Autant il avait souffert sous l'étreinte de l'inquiétude, autant son âme se dilatait à cet heureux retour de la fortune. Il n'osait donner essor à la joie qui débordait en lui, il eût voulu embrasser André, Florian, le notaire qui mettait en ordre ses papiers; il eût volontiers pardonné à son frère, à ce terrible Placide qui le ruinait et l'avait fait passer par des transes mortelles.

Mais ce frère, oubliant de sauvegarder l'honneur de la famille, s'était bour-

geoisement endormi; lui qui se flattait de posséder les saines traditions d'antique politesse, ronflait comme un épais philistin. Il fallut réveiller ce champion des convenances.

— Laissez-moi, tas de gredins, dit-il, en allongeant des coups de pieds à droite et à gauche; qu'est-ce qu'ils veulent me faire? Ici, pervers, où es-tu chenapan?

— Tout le monde se retire, on va se coucher, lui dit-on.

— Se coucher, pourquoi? dit-il, les yeux fermés, en chantonnant d'une voix de fausset, et le salmis... de bé... bec... asse... et la pa... ssation? Je veux du sal... mis de béc.... absolument.... et les écus?... je veux les écus, qua.... qua.... qua.... rante mille écus....

Il fallut retenir pour ce personnage un lit dans l'hôtel. Pendant qu'on le déshabillait, il ne cessait de crier: « on me frustre, on me dépouille, on me vole, ils ont empoché les écus, je veux tous les écus. »

Pour le satisfaire, on lui donna un sac contenant les plaques d'un jeu de tonneau. Il serra amoureusement cette ferraille sur son estomac et s'endormit en murmurant : je les aime... beaucoup... les é...cus, et... aussi... les bé... casses!

M. Robert reprit à grands pas, et le cœur joyeux, le chemin de sa maison, qui lui semblait le plus doux des asiles; il avait hâte d'annoncer la bonne nouvelle à sa femme angoissée, et de remercier avec elle Celui qui avait dirigé les événements. André, qui l'accompagnait, aperçut un traîneau attelé d'un cheval blanc, qui traversait comme une flèche la place de l'Hôtel de ville. Il contenait deux hommes qui lui firent en passant un signe amical.

— Bonne nuit! M. Robert.

— Bon voyage! cria André, merci, merci mille fois!

Et le traîneau disparut, emporté vers le Locle.

— Cher parrain, chère Cécile, disait tout bas André, j'ai reconnu votre main dans ce qui vient de se passer.

Lorsqu'ils montèrent l'escalier de leur appartement, le père dit à son fils, d'une voix émue :

— Tu pourras partir pour Genève quand tu voudras.

(A suivre.) L. Favre.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

VIII

Les incidents que je viens de rappeler avaient singulièrement aggravé l'irritation de la Compagnie, et, lorsqu'elle se réunit le 1er octobre, il était facile de prévoir qu'elle allait se porter contre Petitpierre aux dernières extrémités. Ce jour-là, après avoir pris officiellement connaissance des démarches faites par ses délégués, dans le courant de septembre, de concert avec les quatre bourgeoisies, elle entendit pour la seconde fois la lecture de la grande requête adressée le 11 août au gouvernement par le pasteur de la Chaux-de-Fonds [1]; et celle d'un écrit qu'on disait contenir « l'avis particulier d'un conseiller d'Etat, écrit répandu dans le pays, et souverainement injurieux à la V. Classe et à tous ses membres, qui y sont représentés comme des ambitieux qui visent au despotisme, et qui sont des *cornets de sédition* qui cherchent à ameuter les corps de l'Etat. » Il s'agit, on le voit, de la *Déclaration* de Chaillet, qui circulait sans doute en manuscrit, car je ne sache pas qu'elle ait reçu d'autre publicité que celle-là. Malgré les violences d'expression de

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, IX, p. 282 ; et *Mémoire historique et raisonné*, p. 121.

Chaillet, je présume que le plaidoyer de Petitpierre, avec l'irrésistible accumulation de ses moyens de défense, ses déductions méthodiques, son accent ferme et convaincu, et la modération parfaite de son langage, fut, des deux pièces, celle qui blessa le plus profondément le corps ecclésiastique. Il résolut de se réunir à bref délai, le 15 du mois, et de faire comparaître Petitpierre pour en finir avec lui. Voici les termes de la citation adressée à l'accusé.

A M. Petitpierre, ministre du S[t] Evangile, et ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 1[er] octobre 1760.

M. — J'ai ordre de vous écrire au nom de la V. C., pour vous aviser que vous êtes cité à comparaître devant elle, mercredi 15 du courant, pour rendre raison de votre conduite. J'ai l'honneur d'être, *avec les sentiments qui vous sont justement dus*, M., votre, etc.

CHAILLET, pasteur de Serrières, secrétaire de la V. C.

Petitpierre ne répondit pas immédiatement à la sommation de la Compagnie. Il espérait encore (contre toute espérance) que les poursuites du corps ecclésiastique seraient arrêtées, non point par le *veto* royal, nul et non avenu par le fait auprès de la Classe, mais par celui du conseil d'Etat. Comme tous ceux qui sont exclusivement préoccupés de la justice idéale de leur cause, il oubliait la transaction perpétuelle qu'offre le spectacle du monde entre l'ordre absolu des choses et les nécessités contingentes de la réalité. De jour en jour il attendait l'arrêt suspensif qui devait paralyser la procédure de la Compagnie[1]. Ne voyant rien venir, il se décida, deux jours avant la générale du

[1] Quelques passages, malheureusement trop courts, des lettres et billets de Petitpierre permettent de le suivre de loin en loin pendant les semaines qui précédèrent sa condamnation, et qu'il passa à Neuchâtel, chez son frère Jean-Olivier, membre du conseil de ville. Logé d'abord successivement chez Henri-David et Louis-Frédéric, ministres tous les deux à Neuchâtel, il semble qu'il ait fini, dans sa situation difficile, par se sentir plus à l'aise et plus libre de ses allures, chez le seul de ses frères qui n'appartînt pas à l'Eglise. Il écrit le 28 août : « Je suis logé au parfait chez mes nouveaux hôtes, qui sont aussi bien que moi pleins de joie et de reconnaissance envers Dieu pour la bonne tournure des affaires. Nos messieurs (Chaillet, d'Ivernois, Meuron, Gaudot, Osterwald, etc.) sont pleins d'assurance sur le succès de la cause, et au nombre de cinq pour y travailler chacun à sa manière, et de tout son crédit en cour. » — 4 septembre : « Je suis aujourd'hui convalescent, Dieu merci... Je ne sais toujours point le temps de mon retour, mais il me tarde fort de vous tous revoir. J'aimerais mieux et infiniment mieux, sans doute, voir tout tranquille... mais je ne veux pas pour cela perdre la tranquillité que donne une bonne conscience... Soyez aussi tranquilles, et songez que Celui qui nous gouverne, gouverne aussi toutes les autres créatures qui ne sauraient nous faire que ce que notre bon Père voudra. » Et, en P. S. : « On a eu mardi d'excellentes nouvelles : le prince Henri a battu

15, à faire un dernier appel au château. « Je viens de demander, écrivait-il ce jour-là, un conseil d'Etat à M. le président, qui me l'a accordé pour demain, à neuf heures. J'y produirai une requête aux fins d'obtenir que le gouvernement arrête toute procédure contre moi, et, s'il ne veut le faire, je proteste. » Le même jour, il rédigeait la pièce suivante pour être lue par lui, ou pour lui, en conseil d'Etat, car les manuels de ce corps ne mentionnent point qu'il y ait paru en personne.

M. le président et Messieurs,

Ayant été cité par la compagnie des pasteurs pour paraître devant elle, mercredi prochain, 15 du courant, j'ai l'honneur de me présenter devant vos seigneuries pour leur faire mes très humbles remontrances et réquisitions à ce sujet.

1. Il est visible que la V. C. se propose de me destituer du ministère, et d'ajouter, par une nouvelle procédure, cet unique mal qu'elle peut me faire désormais, à tous ceux qu'elle m'a déjà faits. Il semble bien que le sentiment de mon innocence devrait me rassurer. Mais la triste expérience que je viens de faire des dispositions de la Compagnie à mon égard, ce qu'il y a de menaçant dans le style et la forme de la lettre de citation dont ci-joint la copie, et le jour fixé pour ma comparution, au milieu des vendanges, dans un temps où les ordres de Sa Majesté ne pourront pas encore être arrivés, tout cela ne me rend que trop certain des intentions de la dite Compagnie.

2. Comme je n'ai fait aucune fonction du ministère, depuis qu'elle m'a destitué de la cure de la Chaux-de-Fonds, je ne saurais avoir aucun nouveau compte à rendre à la V. C.

3. Cela est d'autant plus vrai, dans les circonstances présentes, que je suis ac-

les Russiens, et leur a pris 130 canons... Quelques-uns disent que l'armée d'Empire a été battue par l'armée de M. Hulsen, et les Suédois aussi, en Poméranie ; mais on n'ajoute guère foi à ces deux faits, au lieu qu'on paraît compter sur le premier. » — 8 septembre : « Je ne sais quand je pourrai voir la fin de mon affaire, mais je l'attends sans impatience et sans crainte. Dieu veuille lui donner une issue salutaire à l'Eglise et à l'état de ce pays, et nous préserver d'un esclavage déguisé sous le nom de liberté.... Que ni le comité ni la communauté ne se laissent ébranler par les mesures de la bourgeoisie de Valangin, vu qu'il n'est pas douteux que le roi nous rendra bonne justice, autant parce qu'il est juste, que parce que ses droits sont ici intéressés tout comme ceux de la communauté. » — 13 octobre : « Voici un post-scriptum d'une lettre de Berlin à M. Chaillet, qui vous fera plaisir à tous :

» On nous a dit ce matin à la chancellerie qu'il faut examiner divers actes et qu'il y
» aura un rapport. On trouve que vos ecclésiastiques sont bien roides ; si c'était ici, on
» les aurait déjà mis à la raison, et on les y mettra. »

A la même date, la jeune nièce du pasteur, Henriette, fille de M. Petitpierre d'Irlande, écrivait : « Au milieu de toutes ses tribulations, mon cher oncle Ferdinand est en bonne santé, Dieu soit béni, et toujours le même, gai et réjouissant, quoique pourtant je ne saurais m'empêcher, quand je pense à lui ou que je le vois, d'être remuée ; mais comme je serais un monstre si cela n'était pas, brisons là. »

tuellement en procès avec elle par le recours que j'ai pris au pied du trône de S. M. qui jugera de ce procès.

4. Et surtout, S. M., par son gracieux rescrit du 28 juillet dernier, ayant suspendu toute procédure ultérieure contre moi, en conséquence je ne puis ni ne dois obéir à la sommation de la V. C.

5. Et enfin, la V. C. a elle-même reconnu son incompétence pour toute procédure ultérieure contre moi, et a formellement avoué me faire partie par la réquisition qu'elle a adressée à M. le président du conseil d'Etat dans sa remontrance du 2 septembre, où, en me taxant d'épithètes injurieuses, elle a recours à l'autorité du gouvernement pour réprimer un séditieux qu'elle ne peut appeler de ce nom que parce qu'il a eu recours à cette même autorité.

Fondé sur toutes ces considérations, je conclus, M. le président et MM., à ce qu'il plaise à V. S. de défendre à la V. C. de commencer aucune autre procédure contre moi, jusqu'à ce que S. M. ait prononcé sur cette affaire, puisque toute procédure ultérieure est le mépris le plus caractérisé de ses ordres souverains; et d'intimer à la dite V. C. que, quoi qu'elle puisse faire contre le suppliant, le gouvernement l'envisage dès à présent non seulement comme nul et irrégulier, mais aussi comme attentatoire à l'autorité du roi.

Mais au cas qu'il ne plaise pas au conseil d'appointer mes conclusions, je le supplie de ne pas trouver mauvais que je proteste devant lui, comme devant le représentant du prince, seul juge de mes difficultés avec la V. C., en la meilleure forme et manière, et avec toute la solennité requise, contre tout acte de juridiction que la Classe pourrait exercer sur moi, déclarant que, dès à-présent, je l'envisage comme illégal et contraire à tous droits et à toutes formes. C'est aussi pourquoi je fais la présente protestation devant le conseil du prince, et non point devant la V. C., dont je ne reconnais pas la compétence, et pourquoi aussi je ne paraîtrai point devant elle.

Dieu veuille conserver vos seigneuries, etc.

Neuchâtel, le 13 octobre 1760.

F.-O. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds [1].

Que pouvait faire le conseil d'Etat ainsi mis en demeure par Petitpierre de se prononcer définitivement sur sa cause? Appointer sa requête, c'était se mettre en lutte ouverte avec les corps de l'Etat, dont l'opposition devenait tous les jours plus menaçante; c'était, en outre, donner un démenti formel à son office du 8 septembre, dans lequel il avait établi le droit de la Compagnie comme justement fondé sur la charte de 1707. Cet office était demeuré sans réponse. Une autre lettre, adressée par lui au souverain le 22 septembre, n'avait pas eu un meilleur sort. Dans cette pièce, beaucoup moins étendue que la première, et dont la rédaction ambiguë trahit l'incertitude et l'embarras, il s'était beaucoup plus attaché à réfuter les allégués et les incriminations de Chaillet, qu'à revenir sur le fond même de la question. Visiblement

[1] Archives de l'Etat.

alarmé à l'idée que le gouvernement du roi pourrait être amené, par les sollicitations qui lui arrivaient de Neuchâtel, à envoyer au pays un commissaire chargé de pleins-pouvoirs, il s'était empressé d'informer S. M. que cette mesure ne lui semblait point nécessaire, et que l'espoir du prompt retour de Milord Maréchal lui faisait comme un devoir d'écarter toute perspective semblable ; assurant d'ailleurs le roi que si cette mesure lui semblait opportune, il serait « charmé, lui conseil d'Etat, d'avoir un pareil témoin de ses intentions et de ses actes. » Et, après avoir rappelé en quelques mots les raisons qui lui semblaient militer en faveur de la Compagnie, il terminait en exprimant derechef l'espoir que si S. M. lui donnait l'ordre d'agréer le nouveau pasteur, et voulait bien, en même temps, « exhorter sérieusement les gens de la Chaux-de-Fonds à y acquiescer, » les troubles présents ne tarderaient pas à prendre fin, ce qui était le vœu ardent des peuples de l'Etat. Cette lettre, on le voit, n'était pas faite pour avancer les choses. Sans parler des complications d'une guerre redoutable, la précipitation avec laquelle procédaient la Compagnie et les corps de l'Etat, n'eût pas même permis au souverain de donner en temps utile la réponse qu'on sollicitait de lui, et qu'il était d'ailleurs si peu disposé à faire. Malgré l'espoir exprimé par le conseil, rien ne faisait prévoir que Milord Maréchal songeât non plus à revenir à son poste. Tout cela explique le fait que dix seulement des membres du conseil d'Etat, c'est-à-dire à peine la moitié de ce corps, eussent apposé leurs signatures à cette pièce. Il résolut donc, dans sa séance du 14 octobre, de ne donner aucune direction à Petitpierre, « le laissant maître de se diriger comme il trouvera à propos, » et jugeant d'ailleurs *précipitée* la démarche du suppliant dont la requête devait rester déposée à la chancellerie. C'était un refus poli de la faire parvenir au roi.

Petitpierre, ainsi laissé à lui-même, s'empressa d'écrire au secrétaire de la Compagnie qu'il lui était impossible, quelque regret qu'il en eût, de comparaître le lendemain, comme il était sommé de le faire. Sa lettre contraste singulièrement avec celle du pasteur de Serrières que j'ai rapportée plus haut. Bien qu'elle ait été publiée dans le *Mémoire*[1] de la Compagnie, je la reproduis ici, parce qu'il s'agit des dernières relations de Petitpierre avec ses collègues.

Monsieur et très honoré frère,

Sur la citation que vous m'avez faite au nom de la V. C. à comparaître devant elle, le 15 du courant, pour rendre raison de ma conduite, je suis bien fâché de vous dire, en réponse, que comme S. M. est actuellement saisie de nos difficultés,

[1] Page 143.

et qu'elle a exprimé dans son très gracieux rescrit du 28 juillet dernier, sa volonté que toute procédure ultérieure contre moi, de la part de la V. C., fût sursise, je ne puis ni ne dois rien faire qui déroge à cette volonté royale, et qu'en conséquence je ne puis ni ne dois comparaître en Classe. C'est ce que j'ai eu l'honneur de représenter au gouvernement, dans ma très humble remontrance de ce jour, à ce sujet, dans laquelle j'ai fait une proteste contre toute procédure ultérieure que la Compagnie pourrait faire contre moi, et je passerais ici cette proteste sous silence, par respect pour la V. C., si je ne sentais bien que je ne dois pas la lui laisser ignorer.

Il m'est bien douloureux sans doute que, malgré le désir ardent que j'ai toujours eu et que j'aurai toujours de me rendre agréable et approuvé auprès de la V. C., je me voie réduit, par des obligations supérieures, à me roidir contre ses volontés, et jamais Dieu ne m'avait encore fait passer par aucune épreuve plus sensible. J'ai l'honneur d'être très sincèrement, M., votre, etc.

F.-O. PETITPIERRE [1].

Cette lettre fut lue en Classe à l'ouverture de la séance solennelle du 15 octobre. La Compagnie, ne trouvant point *recevables* les raisons alléguées par Petitpierre, décida immédiatement qu'il serait de nouveau appelé à se rendre au conclave à deux heures après-midi : le bedeau de la Classe eut ordre de remettre à son domicile une seconde lettre dans laquelle on lui marqua que s'il persistait à se tenir éloigné, « on jugerait également sa conduite, et qu'on regarderait cette non-comparution comme un aveu tacite des faits qui sont à sa charge. »

Les détails nous manquent sur cette séance du soir où la Compagnie prononça, contre un de ses membres absent et déclaré contumace, la condamnation la plus redoutable qu'elle pût infliger. Le *Mémoire* publié par elle avait reproduit textuellement son jugement du 6 août,[2] qui cassait Petitpierre comme pasteur de la Chaux-de-Fonds. Ce *Mémoire* se borne au contraire à résumer en deux mots un jugement bien autrement grave, celui par lequel elle voulut le flétrir à jamais en lui ôtant le caractère de ministre de l'Evangile. Voici comment il s'exprime :

[1] En reproduisant cette lettre, l'auteur anonyme d'un écrit que j'ai déjà mentionné *(Mes réflexions*, etc. 1761), le ministre J.-A.-S. Sandoz, en a soigneusement supprimé la dernière partie depuis ces mots : « Il m'est bien douloureux, etc., » jusqu'à la fin. Mieux qu'une analyse, ce procédé donne à connaître le livre en question.

[2] Je saisis l'occasion qui s'offre ici de revenir sur la première condamnation de Petitpierre, pour reproduire quelques mots que m'adresse mon ami, M. Félix Bovet, au sujet du Ps. LXXXVI, que le pasteur avait fait chanter lors de sa dernière prédication à la Chaux-de-Fonds. « Quoique les versets que vous citez aient dû certainement déplaire à la Compagnie des pasteurs, je croirais cependant qu'en reprochant à Petitpierre d'avoir fait

« Après mûre délibération, et pour des raisons extrêmement graves et qui intéressent la patrie, la religion et l'Eglise, la V. Classe, en vertu de son pouvoir, a ôté au dit sieur Petitpierre le caractère de ministre de l'Evangile, et l'a déclaré indigne de le porter. »

Il semble que des *raisons extrêmement graves et qui intéressent la patrie, la religion et l'Eglise*, faisaient une loi à la Compagnie de publier le texte de son jugement dans un *Mémoire* qui avait pour objet, comme son titre l'indique, de *légitimer la conduite qu'elle avait tenue* relativement à Petitpierre. D'où vient qu'elle ait gardé le silence? Je ne veux pas la juger avec trop de sévérité en disant qu'elle sentit elle-même que cette publicité pouvait être préjudiciable à sa cause. Elle était trop puissamment entraînée par ses préoccupations ardentes, et le parti pris dominait trop dès lors ses délibérations, pour qu'elle pût se rendre bien compte des conséquences de sa conduite. J'aime mieux chercher la cause de son silence dans ces habitudes de mystère dont les corps ecclésiastiques, même au sein du protestantisme, ont aimé longtemps à s'entourer, et qui, à cette date, étaient regardées encore, par quelques-uns d'entre eux, comme une des conditions mêmes de leur existence. — Mais les registres de la Compagnie, quelque incomplets qu'ils soient à d'autres points de vue, nous ont conservé, dans toute son étendue, le protocole du jugement qu'elle prononça. Voici comment le secrétaire de la Compagnie rend compte de la conclusion de ce grand procès :

« On a repris ensuite l'affaire de M. Petitpierre, ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds, et, quoiqu'il n'ait pas paru, on n'a pas cru devoir renvoyer à le juger, non-seulement parce qu'il a été dûment cité et même averti par la lettre à lui adressée ce matin que, s'il ne paraissait pas, on ne laisserait pas de passer outre, et qu'on regarderait sa non-comparution comme une preuve qu'il se sent coupable, mais encore parce qu'on a dans sa requête à MM. du conseil d'Etat du 11 août, et dans la lettre adressée hier à moi soussigné, et

chanter la pause du psaume en question, elle avait surtout en vue le premier verset de cette pause :

Sage auteur de la nature,
Le monde, ta créature,
Un jour viendra *tout entier*
A tes pieds s'humilier.

Ce *tout entier* lui paraissait sans doute insinuer le *rétablissement de toutes choses* qu'avait prêché Petitpierre. Ce reproche retombait, il est vrai, sur le psalmiste, ou du moins sur la traduction des psaumes adoptée par l'Eglise. Mais l'esprit de parti n'y regarde pas de si près. » — Cette remarque pleine de finesse ne m'a pas complétement persuadé, et je persiste à croire que la Compagnie, dans son interrogatoire, visait plus encore aux passages du psaume qui semblaient se rapporter aux ennemis de Petitpierre, qu'à ceux dans lesquels celui-ci pouvait trouver la confirmation de sa doctrine.

lue ce matin en Classe, aussi bien que dans la notoriété de plusieurs faits à sa charge parvenus à notre connaissance depuis la dernière générale, des preuves suffisantes pour le juger, et que d'ailleurs il y aurait du péril à renvoyer ce jugement, vu le caractère du dit sieur Petitpierre et de ses adhérents qui ne cherchent à gagner du temps que pour répandre la doctrine prohibée [1], malgré les scandales et les troubles qui en résultent, ce qui est la marque d'une obstination invincible.

» En conséquence, lecture ayant été faite de la requête du 11 août dernier, de la lettre ci-dessus, et ouï le rapport des faits qui sont à la charge du sieur F.-O. Petitpierre, la Compagnie, après avoir donné à tous ces articles une attention sérieuse, et réfléchi mûrement sur chacun d'iceux, a trouvé qu'il est souverainement coupable :

« 1° *Envers la compagnie des pasteurs* [2], qu'il cherche a dépouiller du droit » qu'elle a de juger ses membres, et de *(sic)* tout ce qui concerne le saint » ministère, en s'adressant au gouvernement et même à la cour pour faire » casser et annuler la sentence de destitution qu'elle prononça contre lui à » la générale d'août dernier, conduite d'autant plus répréhensible dans le » dit sieur Petitpierre, qu'il avait reconnu lui-même cette autorité de la Com- » pagnie en entrant dans le saint ministère, et qu'il s'était engagé par son » serment à se soumettre à ses édits. D'ailleurs, il charge la dite Compagnie, » dans sa requête, des imputations les plus odieuses, l'accusant de passion, de » violence et d'injustice, contre toute raison ; il rapporte ses arrêts et sa con- » duite envers lui d'une manière infidèle, et tourne même contre elle, par une

[1] J'ai dit plus d'une fois que le grief d'hérésie n'avait tenu aucune place dans le procès de Petitpierre, ce qui peut paraître en contradiction avec ce passage des manuels de la Compagnie. Mais il faut remarquer que cette expression de *doctrine prohibée* ne figure que dans le préambule qui sert à introduire le jugement, et ne se trouve pas dans le jugement lui-même, ni dans l'énumération des trois grands délits dont Petitpierre était censé s'être rendu coupable envers la Compagnie, envers l'Etat, et enfin envers l'*Eglise* et le public. C'est sous ce dernier chef assurément que le délit d'hérésie aurait dû être placé s'il avait été pris au sérieux par la Compagnie. Mais il n'en fut rien, et elle laissa imprudemment ce mot subsister dans son protocole, oubliant qu'un corps ecclésiastique qui *prohibe* une doctrine, ne peut, sans la dernière inconséquence, autoriser ses membres à *s'en ouvrir dans le particulier*, c'est-à-dire, à le bien prendre, les laisser libres de la répandre en secret.

[2] En voyant ainsi le délit de Petitpierre contre la Compagnie mis en première ligne, on se rappelle involontairement le mot célèbre d'un bailli bernois : « Monsieur de Voltaire (on sait l'accent), vous avez mal parlé du bon Dieu; vous avez eu tort, bien tort, mais il est miséricordieux, et il vous pardonnera. Vous avez mal parlé de J.-C. : j'espère qu'il vous pardonnera aussi. Mais vous avez tenu des propos sur Messieurs de Berne : ceci est plus grave, et LL. EE. ne vous le pardonneront jamais. » — Voir L. Vulliemin, *Der Kanton Waat*, II. 66.

» malignité très criminelle, tout ce qu'elle a fait envers lui par support et par » charité, dans la vue de le sauver, ensorte qu'il paraît visiblement qu'il ne » cherche dans cette requête qu'à noircir la Compagnie, et à la perdre dans » l'esprit du gouvernement et du public.

» 2o *Envers l'Etat*, parce qu'en voulant ôter à la Compagnie un droit » dont elle a joui constamment, et qui est reconnu par les *Articles généraux*, » il donne par cela même atteinte aux dits *Articles généraux*, qui intéressent » tout l'Etat, et qui sont le garant le plus sûr et le seul boulevard de notre » liberté et de notre tranquillité ; parce qu'en allant à la cour pour barrer » M. le président et MM. du conseil d'Etat dans des fonctions qui leur sont pro- » pres, et dans des cas qui ne doivent souffrir aucun renvoi, il transporte la » souveraineté hors du pays, au grand préjudice de cet Etat.

» 3o *Envers l'Eglise et le public*, qu'il trouble et scandalise également par » son obstination à répandre ses sentiments et à les rendre publics, par son » consentement à tous les moyens que ses adhérents emploient pour tâcher » d'avoir le dessus, moyens violents qui ne tendent qu'à fomenter la division, » et qui troublent le repos public.

» A ces causes, la Compagnie a jugé que le dit sieur F.-O. Petitpierre était » dûment convaincu, par ses propres écrits et par toute sa conduite, d'être » contrevenu à son serment, d'avoir calomnié la Compagnie, de s'être rebellé » contre elle, d'avoir scandalisé l'Eglise, d'être un perturbateur du repos pu- » blic, et un homme incorrigible par son obstination invincible. En consé- » quence, elle l'a déclaré indigne du caractère sacré dont elle l'avait revêtu » ci-devant, et l'en dépouille aujourd'hui. De plus, afin que le dit sieur Petit- » pierre qui a refusé obstinément de paraître, dans la vue d'éloigner par là » sa condamnation, en soit dûment informé, elle a nommé MM. Dardel, pas- » teur des Ponts, et Sandoz, prédicateur du Vendredi, pour se rendre chez » lui, et lui notifier sa dégradation de la part de la Vénérable Classe, com- » mission dont ces deux messieurs se sont exactement acquittés, en parlant » à lui-même. »

» Ainsi fait et passé dans l'assemblée générale convoquée par le devoir et tenue le 15 octobre 1760.

CHAILLET, pasteur de Serrières, secrétaire. »

Ce fut ainsi, dans une séance de *relevée*, que se termina, par une sentence capitale et sans appel, la procédure la plus grave dont la Compagnie ait eu à s'occuper pendant les trois siècles de son existence. En l'absence des frères de l'accusé, quelques voix isolées firent-elles entendre en sa faveur une pa-

role de clémence? On aime à le croire, mais on l'ignore, et, s'il eut lieu, cet appel à l'indulgence en faveur d'un frère errant, mais dont la bonne foi ne pouvait être suspectée, fut inutile. Tout ce que nous savons, c'est que les adversaires de Petitpierre, conformément à ce qui s'était fait dès le début du procès, furent admis à voter contre lui; que la Compagnie qui, avant de procéder à l'imposition des mains dans la consécration des candidats au saint ministère, avait l'habitude de se recueillir dans une prière solennelle, ne songea point à ce précédent religieux au moment de consommer un acte dont l'importance n'était pas moindre, c'est-à-dire de retrancher un de ses membres du corps ecclésiastique, et de lui infliger la peine la plus dure qui fût à sa disposition en lui ôtant, par une flétrissure sans égale, le caractère sacré dont elle l'avait revêtu; — enfin, que cette peine, que l'on peut bien appeler *l'excommunication majeure* de l'Eglise protestante, fut prononcée non pas à l'unanimité des suffrages, mais à la simple majorité, puisque, dans le cas contraire, ce fait eût été relaté avec empressement dans les registres de la Compagnie.

Ceux de mes lecteurs qu'intéresse cette histoire, parce qu'il s'y rattache des questions toujours vivantes, ont eu sous les yeux le récit et les pièces du procès: ils n'ont pas besoin de connaître ma manière de voir pour être fixés sur la leur. Je tiens seulement à indiquer en quelques mots les points essentiels sur lesquels le jugement de la Compagnie me semble surtout prêter aux objections.

Relativement, d'abord, au premier chef d'accusation, c'est-à-dire au délit de Petitpierre envers la Compagnie elle-même, il n'est point exact qu'il ait cherché à la dépouiller de *son droit de juger ses membres*, et de prononcer sur *tout ce qui concerne le saint ministère.* Sa requête au gouvernement, titre essentiel, pour ne pas dire unique, de l'accusation contre lui, ne renferme pas une syllabe où ce droit en lui-même ait été mis en question par Petitpierre. Il y demandait simplement au conseil d'Etat, considéré par lui comme *juge d'ordre,* de le relever d'une sentence qui lui semblait arbitraire, ce qu'il chercha à prouver par une série d'arguments et de faits que la Compagnie pouvait bien trouver faux et inexacts, mais qu'il ne sufffsait pas, pour les réfuter, de traiter *d'imputations odieuses,* et dont il aurait fallu avant tout prouver l'inexactitude et la fausseté. A qui pouvait-il s'adresser, si ce n'est au conseil d'Etat, pour échapper à une sentence de déposition qu'il ne croyait pas avoir méritée, et n'a-t-il pas pris soin de protester à l'avance contre l'accusation qui devait lui être faite, lorsqu'il s'est défendu *devant Dieu,* dans sa requête, de toute velléité *d'aller contre les Articles généraux?* Le serment de *soumission* prêté par lui à la Compagnie, lors de sa consécration au saint

ministère, pouvait-il, d'une part, supprimer celui qu'il avait prêté en même temps *d'exposer corps, vie et biens pour maintenir la Parole de Dieu*, et, de l'autre, lui faire accepter une sentence entachée à ses yeux d'irrégularités flagrantes dans la forme, et reposant pour le fond sur un refus d'obéissance relatif à l'enseignement d'une doctrine que la Compagnie n'avait point déclarée fausse, et que, quelques semaines auparavant, elle avait tout au contraire formellement reconnue comme compatible avec l'orthodoxie de l'Eglise, puisqu'elle autorisait ses membres à en faire profession dans leurs entretiens privés avec leurs paroissiens? Enfin, accuser Petitpierre, jusque-là l'un des membres les plus dévoués et les plus fidèles de la Compagnie, d'avoir cherché « à la perdre dans l'esprit du gouvernement et du public, » parce qu'il poursuivait le redressement de l'un de ses actes, est une énormité qui fait comprendre que la Compagnie ait reculé devant la publicité de son jugement de dégradation, tandis qn'elle faisait connaître elle-même au public les termes de la sentence par laquelle elle avait dépouillé Petitpierre de son poste de pasteur. Et, à ce propos, comment voulait-elle que l'Eglise neuchâteloise, qui n'était pas apparemment concentrée tout entière dans le corps ecclésiastique, pût se faire une idée juste d'une procédure dont elle lui livrait bien la première partie, mais dont elle supprimait la dernière et la plus importante?

Quant au délit de Petitpierre envers *l'Etat*, était-ce à la Compagnie de punir une faute qui ressortissait à un autre tribunal que le sien ; et Petitpierre, accusé par elle de « transporter la souveraineté hors du pays, » parce qu'il s'était adressé en dernière instance au souverain, après n'avoir pu obtenir, du conseil d'Etat, l'annulation de l'arrêt dont il était victime, était-il responsable du fait que le souverain, au lieu de résider au château de Neuchâtel, se trouvait hors du pays ?

Enfin, Petitpierre, dont la conduite et les enseignements, de l'aveu même de ses adversaires, avaient constamment édifié l'Eglise et le public de la Chaux-de-Fonds, pouvait-il être accusé de scandaliser *l'Eglise et le public* du pays? Etait-il coupable du trouble qui se rattachait à sa querelle? Et, comment un homme qui s'était contenté d'exposer sa conduite et sa doctrine dans une *Apologie* tout imprégnée de l'esprit de l'Evangile, dont les *requêtes* au conseil d'Etat sont aussi respectueuses pour la Compagnie elle-même que pour le corps auquel il s'adresse, et qui, dans ses écrits particuliers, ne cessait de prêcher à ses partisans le support et le pardon, comment aurait-il donné la main aux moyens *violents* employés par d'autres en sa faveur, et qui n'étaient autre chose que de simples remontrances adressées au conseil d'Etat et au souverain?

On ne peut, après tout cela, se rendre compte du jugement de la Compa-

gnie qu'en faisant la part de cette illusion plus ou moins commune à tous les corps ecclésiastiques, qui, du moment où leur autorité et leurs priviléges semblent menacés, confondent leur cause particulière avec une cause plus haute, la cause même de Dieu. Petitpierre, atteint et convaincu dans le sentiment de ses collègues, du crime de rebellion contre la Compagnie et contre l'Eglise (personnifiée, comme nous l'avons vu, dans la Compagnie elle-même, puisque celle-ci garda par devers elle les considérants et les termes de son jugement), Petitpierre fut considéré comme rebelle à Dieu, et puni comme l'eût été un blasphémateur, c'est-à-dire par la dégradation, pénalité extrême, au-delà de laquelle s'arrêtait la juridiction ecclésiastique. Et pourtant, chacun des membres de la Compagnie était assurément bien loin d'être un juge prévaricateur, et crut, au contraire, en votant la dégradation de Petitpierre, faire acte de fidèle ministre de l'Evangile, et, j'ajouterai, de bon patriote; plusieurs se laissèrent tromper par cette fiction commode, en vertu de laquelle l'accusé ne comparaissant pas devant un tribunal qui primait tous les autres à leurs yeux, il reconnaissait par là même « les faits à sa charge; » la grande majorité d'entre eux suivit complaisamment le mot d'ordre donné par quelques chefs, dont nous aimons à reconnaître que l'erreur était de bonne foi; et tous consentirent ainsi à expulser du corps ecclésiastique, sans espoir de retour, et en le marquant d'un opprobre indélébile, un pasteur pieux, éclairé, irréprochable dans ses mœurs, voué tout entier à sa tâche, et dont l'unique faute était, non pas même d'avoir pensé autrement que ses collègues, puisqu'il est de toute évidence que plusieurs, au fond du cœur, partageaient sa manière de voir, mais d'avoir pensé plus qu'eux, et surtout d'avoir cherché à mettre sa vie d'accord avec sa pensée.

IX.

Petitpierre, dépouillé de son poste de pasteur et de son titre de ministre de l'Evangile, n'était pas au terme de ses tribulations. Au moment où se terminait, par une sentence flétrissante, la procédure de la Compagnie, les conseils de la ville en ouvraient une autre, dont l'un des premiers résultats fut la suspension de sa bourgeoisie infligée à Petitpierre, et son expulsion de Neuchâtel à bref délai. Voici à quelle occasion.

Le 18 octobre, un relieur de Neuchâtel, Fauche le père, arrivant de Bienne avec « une charge d'imprimés, » se reposait devant les greniers de la ville, lorsque le maire de Rochefort, ayant jeté les yeux sur sa cargaison, fit obser-

ver au maître-bourgeois en chef, qui passait dans ce moment, que « le débit de pareils écrits pourrait être d'une dangereuse conséquence » pour le pays. MM. les Quatre, immédiatement assemblés, firent apporter ces imprimés à l'hôtel-de-ville, où ils restèrent déposés pour n'en plus sortir, si ce n'est en fumée, puisqu'il fut décidé plus tard qu'ils seraient détruits par le feu. Le conseil de ville, par arrêt du 20 octobre, approuva la conduite de MM. les Quatre, « qui n'avaient agi qu'en conformité de leur droit de police, » et résolut, (c'est par là que plus tard on aurait commencé), de soumettre ces écrits à un examen approfondi. Le conseiller d'Etat, Ferdinand Osterwald, réclama immédiatement ces feuilles comme étant sa propriété, en même temps qu'il s'adressait au gouvernement pour obtenir justice. Je reviendrai sur ce qui le concerne personnellement dans cette affaire, dont je ne veux rapporter ici que les suites immédiates pour le pasteur de la Chaux-de-Fonds.

Le 21, c'est-à-dire le lendemain du jour où le conseil de ville avait décidé de faire examiner par une commission spéciale les ouvrages saisis, et avant même que cette commission eût été nommée, le magistrat ayant appris qu'il n'avait pu séquestrer, comme il s'en flattait d'abord, l'édition tout entière, dont le reste était arrivé à Neuchâtel et se trouvait aux mains d'Osterwald, chez lequel il n'était pas question d'en opérer la saisie, fit, de son chef, proclamer à son de caisse la défense absolue de répandre ces écrits, à savoir : l'*Apologie de Petitpierre*, l'*Histoire abrégée de ses démêlés avec la Classe*, et enfin les *Considérations pour les peuples de l'Etat*, etc[1]. Ces écrits étaient déclarés pernicieux, attentatoires aux franchises du pays, et particulièrement aux droits de la bourgeoisie de Neuchâtel, etc. »

Or, au moment même où le tambour et les *sautiers* de MM. les Quatre consommaient leur tâche, le colonel Chaillet, qui « remontait la ville, » les poches bien garnies des brochures condamnées, en remit des exemplaires aux personnes de sa connaissance, nommément au capitaine Jacobel et à M. Félix Meuron, et, ayant été cité pour ce fait devant le magistrat, fit répondre sans façon qu'il était malade et ne pouvait se déplacer. On prétendit cependant à l'hôtel de ville qu'on l'avait vu entrer, ce jour-là, chez sa parente Mme Pury, ce qui n'améliora pas son affaire. Cité une seconde fois, toujours en sa qualité de bourgeois, il ne parut pas davantage et se contenta d'écrire

[1] L'*Apologie* et l'*Histoire* forment un seul volume in-12 de 120 pages ; les *Considérations* une brochure à part (84 pages). L'*Apologie* seule est signée du nom de son auteur ; les deux autres écrits sont anonymes, et aucun des trois ne porte un nom de lieu. Les rigoureuses poursuites exercées contre ces ouvrages n'ont pas empêché qu'il n'en soit resté d'assez nombreux exemplaires, et on les trouve le plus souvent reliés en un seul volume.

au maître-bourgeois en chef que, si c'était pour les livres qu'il avait distribués qu'on le faisait citer, il se croyait autorisé à agir comme il l'avait fait, par un rescrit de S. M., et que, si MM. les Quatre étaient curieux de prendre connaissance de ce rescrit, il le leur communiquerait avec un extrême plaisir. Le conseil de ville, irrité au dernier point de cette conduite despectueuse, et ayant pris connaissance en même temps d'une feuille manuscrite et non signée, qui circulait dans le ressort de la ville, et qu'on attribuait à Chaillet[1], suspendit celui-ci de ses droits de bourgeois. Cette disgrâce ne paraît pas avoir fait sur le colonel une impression bien profonde.

C'était maintenant au tour de Petitpierre. Il était tombé malade quelques jours après sa dégradation par la Compagnie; sa maladie était de notoriété publique, et le docteur Neuhaus, médecin de ville, n'avait pas laissé ignorer qu'il la jugeait assez grave; ce fut le moment choisi par le conseil pour faire son procès à un homme accablé, et le citer devant un nouveau tribunal.

On avait résolu d'abord de le sommer de répondre entre autres à ces questions :

« Au mépris des *Articles généraux*, qui portent *que la religion soit inviolablement conservée et maintenue dans son état présent*, n'avez-vous pas cherché à innover en enseignant la non-éternité des peines? — N'avez-vous pas présenté deux requêtes au gouvernement dans l'objet de mettre à néant la sentence de votre destitution prononcée par la Compagnie ? »

On se ravisa en s'apercevant du ridicule dont se couvrirait le conseil de ville transformé en synode, et de ce qu'il y avait d'odieux à poursuivre Petitpierre sur un chef d'accusation qui lui avait valu d'être destitué et dégradé : on résolut donc de se réduire à lui demander s'il reconnaissait le 1er des *Articles généraux*, et quelle part il avait prise à la publication des livres saisis.

L'interrogatoire de Petitpierre n'ayant pu avoir lieu à l'hôtel de ville, vu son état souffrant, une délégation du conseil se rendit à son domicile, le 8 novembre. Il a raconté lui-même, dans une lettre à sa sœur écrite deux jours plus tard, cet incident, dont je donne en note le récit tiré des registres de la Ville[2].

[1] C'était le fameux *Avis* du 26 août, par lequel Chaillet sommait le gouvernement de fermer le château aux membres de la Compagnie, devenus des *cornets de sédition*, et d'avertir les conseils de la ville de l'*indécence et irrégularité de leur conduite*.

[2] Extrait du registre des arrêts de la ville. — 8 nov. 1760. On mande le Sr F.-O. Petitpierre à l'hôtel de ville, en qualité de bourgeois. Il est indisposé. On lui envoie une délégation (M. Droz du grand conseil et le secrétaire de ville) pour lui faire lecture du 1er des *Articles généraux*, et lui demander s'il reconnaît les droits spécifiés dans le dit article, et s'il a part, directe ou indirecte, à la composition, impression et publication des trois pièces, *Apologie*, etc. — La délégation se rend chez M. Jean-O. Petitpierre, du grand conseil,

« Samedi, 8 du courant, le conseil de ville me fit l'honneur d'égaler mon sort à celui de M. Chaillet, en me faisant notifier que j'étais suspendu de ma bourgeoisie, et que j'eusse en conséquence à vider la ville dans huit jours. Le samedi matin j'avais été sommé de me rendre en conseil de ville, mais je ne pus le faire pour raison de maladie... Peu après, je reçus deux députés du conseil qui avaient ordre de me faire deux interrogats, en me requérant d'y répondre par un oui ou par un non : 1° si je reconnaissais les droits de la Compagnie, tels qu'ils sont énoncés dans le premier des *Articles généraux?* A quoi je répondis que oui, que je reconnaissais les droits de la Compagnie selon toute l'étendue que leur donne le premier de ces *Articles*, ajoutant cependant que cet article devait nécessairement être entendu dans un sens qui n'anéantît pas le neuvième [1]. 2° Si j'avais part, directe ou indirecte, à la composition, impression et publication des trois écrits imprimés, et intitulés, etc.? J'ai répondu que non, excepté la composition de mon *Apologie*.

Une heure et demie après, je reçus la notification de suspension, et l'ordre de vider la ville dans huit jours, sans qu'on me marquât la raison de ce jugement, et sans aucun égard pour ma maladie bien connue du conseil.

.... A propos, on n'eut pas le loisir samedi, en conseil, de tenir M. Osterwald, mais cela ne tardera pas, et il aura aussi son affaire, de même, dit-on, que M. le commissaire Meuron, et M. le maire de la Côte, son gendre. Me voilà en bonne compagnie. En tout cas, nous irons tous demeurer à la Chaux-de-Fonds. Et je parie qu'en attendant que l'orage soit passé, on nous tiendra quittes du *giete*.

.... Dites-moi expressément des nouvelles de la santé et tranquillité de mon cher père et de ma chère mère. Après m'avoir fait la grâce de les si bien soutenir, lors des coups que la Classe m'a portés, j'espère que Dieu leur accordera toujours sa joie, et la paix à vous tous.

où loge actuellement l'ex-ministre son frère, et, la commission faite, celui-ci exprime son chagrin de n'avoir pu obéir à MM. les quatre, mais il a un rhume dans la tête qui ne lui permet pas de rester debout, et une médecine dans le corps. Aux questions, il répond « qu'il reconnaissait le 1er des *Articles généraux*, en tout ce qui n'est pas en contradiction avec d'autres articles, notamment l'art. 9 ; par rapport à l'*Apologie*, qu'il était clair que c'était son ouvrage, mais qu'il n'avait aucune part à son impression ni à sa publication ; et, quant aux deux autres, n'avoir aucune part non-seulement à leur impression et publication, mais même à leur composition.

« Délibéré ; considérant que Petitpierre est le premier et le principal auteur des troubles, qu'il a cherché à renverser nos constitutions, à bouleverser le pays, et à mettre nos *Articles généraux* en contradiction : pour tous ces faits graves, de notoriété publique, il est suspendu de sa bourgeoisie, laquelle suspension lui sera notifiée par les sautiers, avec ordre de vider la ville dans huit jours, et, si l'on apprenait qu'il se tramait quelque chose dans cette maison, au préjudice de nos franchises, MM. les quatre sont en autorité de le faire sortir de la ville du jour au lendemain. »

[1] Voici le passage de cet article IX auquel se rapporte la réserve faite par Petitpierre : .... « Le souverain.... confirme.... tous les droits, franchises, et libertés spirituelles et temporelles, bonnes anciennes coutumes écrites et non écrites, de chacun des corps et *communautés* qui composent cet Etat, etc. »

L'interrogatoire de Petitpierre, et le semblant de procédure dont le conseil de ville usa à son égard, étaient, en vérité, chose superflue. Ce n'était pas assurément mettre en contradiction entre eux les *Articles généraux,* que de les expliquer l'un par l'autre. Et, quant aux trois ouvrages incriminés, la déclaration de Petitpierre était aussi catégorique que possible. Il ne pouvait être rendu responsable du seul de ces écrits (les *Considérations*) qui fût en désaccord avec la constitution du pays, puisqu'il n'avait pris aucune part, directe ou indirecte, à sa rédaction et à sa publication. Il en était absolument de même pour l'*Histoire des démêlés*, etc. Pour ce qui regarde *l'Apologie,* cet ouvrage était signé en toutes lettres de son nom, et, sans parler du fait certain qu'il fut imprimé à son insu, on eût pu mettre au défi les criminalistes les plus experts de trouver à mordre dans cet écrit, uniquement religieux, et qui ne se rapportait qu'aux origines du conflit, puisqu'il fut lu en classe le 4 juin, c'est-à-dire plusieurs mois avant les condamnations successives infligées à son auteur. La suspension de Petitpierre de ses droits de bourgeoisie, son expulsion de la ville dans la huitaine, et la menace de l'en faire sortir, cas échéant, du jour au lendemain, menace dont il ne parle pas à sa sœur pour ne pas alarmer ses vieux parents restés avec elle à la Chaux-de-Fonds, tout cela n'était autre chose qu'une exécution sommaire contre un homme devenu odieux sans être coupable, malade d'ailleurs, et dont la présence dans une ville ardemment dévouée à la politique de ses adversaires, ne pouvait avoir aucune espèce de danger.

Mais c'est un bon oreiller de maladie qu'une conscience tranquille. « Loin que l'étrange procédé du conseil envers moi ait contribué à aggraver, ou simplement prolonger mon mal, écrivait-il à sa sœur, je date mon rétablissement de ce samedi même. Car, depuis vendredi, je n'ai plus eu d'accès, et voici le troisième jour que je me porte, en vérité, parfaitement bien, Dieu en soit loué! Je songerais même à remonter auprès de vous dans peu de jours, si nous n'approchions de la mi-novembre, temps auquel Milord marquait qu'il comptait arriver... Mon dessein est donc d'aller me constituer à Cornaux quelques jours, et de m'y rendre samedi prochain dans une bonne voiture. — Tout le monde me fait compliment sur mon bon visage, mon bon teint, bon œil, etc., tellement qu'étant si beau, je me réjouis fort de vous tous embrasser. »

Quelques jours plus tard (20 novembre), il écrit de la cure de Cornaux, où son frère Simon lui avait offert un asile, une des dernières lettres[1] que nous ayons

[1] Voici quelques passages de ces dernières lettres. — Cornaux, 26 novembre : « Le soir, après souper, nous ne manquons jamais (son frère Simon et lui) de faire un tour à Neu-

de lui jusqu'à son départ pour Londres, près de deux ans plus tard. Il avait retrouvé sa liberté d'esprit, sa bonne humeur, et plus d'enjouement même, semble-t-il, qu'il n'en eut jamais dans sa vie paisible d'autrefois. Comment ne lirait-on pas avec plaisir ces lignes écrites à sa sœur :

.... Vous êtes une charmante correspondante, et je dirais la plus charmante, si je ne craignais de faire tort au cher Irlandais qui a joint à vos deux lettres, déjà si pleines de bonnes nouvelles, une longue lettre de sa façon, pleine aussi de bons détails.

Mais pourrait-on sans indiscrétion me marquer deux mots du sujet précis et du résultat de la délibération de dimanche dernier? Si c'est lettres closes, qu'ainsi soit, n'en parlons plus.

Et puis, M. Daun n'est pas invincible.[1] Vous le verrez par la traduction ci-jointe d'une lettre de M. Fischer de Berne à M. notre docteur Kuhn. Mais savez-vous que je croyais M. Daun mille fois plus difficile à vaincre que la C...? Ainsi cela est de bon augure, mais prudence.

J'étais le coq en pâte à Neuchâtel, et je suis le coq en pâte ici. Jamais le parlement de Paris ne fut mieux à Pontoise, ni M. l'archevêque de Paris à Conflans, et, si cela continue, vous allez avoir à mon retour un gros chanoine, capable par sa carrure de donner couleur à la chronique qui dit que je travaille à vous ramener au papisme.

Après la première semaine de décembre, je partirai au premier beau temps pour me repatrier... Et franchement, je serais bien aise qu'une couple d'amis me fissent l'amitié de me venir quérir. Une précaution ne gâte rien.

En vérité, les bonnes nouvelles de Saxe nous ont fait du bon sang, et elles vous en feront aussi à tous, surtout à mon cher père. Ma sœur qui a la lessive, disait aujourd'hui à dîner : j'ai perdu une nappe à cette lessive. — Ce n'est rien, lui dit son mari, le roi de Prusse a battu Daun. — Après dîner, la nappe s'est retrouvée.

On m'appelle au souper, adieu. Nous vous bénissons tous.

Bien que Petitpierre désirât vivement retourner aussi vite que possible à la Chaux-de-Fonds, et ne voulût pas, comme il disait, « bâtir des tabernacles à

châtel et à la Chaux-de-Fonds... le tout en nous promenant par la chambre, et ces voyages *idéals* ne manquent guère de nous en faire faire un dans le ciel, où nous voyons toujours de quoi nous aller coucher en paix et en joie vers les dix heures. Voyez, je vous prie, Es. L, depuis le v. 4 jusqu'à la fin, et II Cor. VI tout entier. » — Enfin, le 10 décembre, écrivant pour remercier MM. Bourquin et Humbert-Droz qui voulaient venir le chercher à Cornaux, il ajoute : « Je ne puis encore dire le jour auquel je pourrai partir... Il y a un nouveau rescrit que l'on dit être contre le conseil de ville, en faveur de M. le colonel Chaillet... En attendant que je vous embrasse, voulez-vous donner un moment à feuilleter ? Il paraît que cela vous fait plaisir. Voici de quoi vous exercer. Voyez donc Jér. XV, 10-21. Dan. VI, 3, 4, 5. Osée IV, 1. VI, 9. Le quatrième d'Esdras XVI, 71-76. Sapience XIV, 22. Ecclésiastique II, 1-9. En lisant la Bible j'ai noté ces endroits pour vous. » — On voit que les Apocryphes n'effrayaient pas le pieux pasteur.

[1] Il s'agit de la victoire de Torgau (3 novembre 1760) qui rendit la Saxe aux Prussiens.

Cornaux, » il s'y trouvait encore le 15 décembre, jour où il adressa une requête au gouvernement pour être relevé de l'arrêt suspensif de sa bourgeoisie. *Je n'attends plus que la bourgeoisie des cieux*, avait-il dit aux huissiers chargés de lui signifier qu'il n'était plus citoyen de Neuchâtel qu'à titre précaire. Cette noble parole, que ses ennemis tournèrent en dérision[1], en apprenant qu'il sollicitait au château le redressement de l'arrêt sommaire de l'hôtel de ville, ne l'empêcha pas, en effet, de céder aux instances de ses partisans, et de demander justice à qui de droit. Livré à lui-même, il fût resté silencieux. « Quoique traité comme si je n'étais pas de franche et libre condition, écrivait-il quelques jours après la sentence du magistrat de Neuchâtel, je ne laisse pas d'être tel, Dieu soit loué! et tel est quiconque est affranchi de l'esclavage des passions, et jouit de la liberté glorieuse des enfants de Dieu.» Cette liberté lui suffisait, mais il était devenu, malgré lui, un homme public et ne s'appartenait plus tout entier. Il ne voulut pas, cependant, réclamer tout de suite, craignant, comme il le dit dans sa lettre au conseil d'Etat, d'augmenter encore la fermentation régnante, et de causer à ce corps « un désagréable embarras. » Mais, apprenant que le roi, par rescrit du 22 novembre, avait donné l'ordre d'employer les moyens les plus efficaces pour obliger le conseil de ville à lever la suspension de Chaillet, et celle de Ferd. Osterwald qui avait suivi de près, il ne crut plus opportun de garder le silence. Sa lettre au conseil d'Etat, fort respectueuse d'ailleurs pour le magistrat de Neuchâtel, rapporte avec détail ce qui s'était passé, et insiste surtout sur le fait qu'il avait été suspendu, « sans qu'on lui eût rien notifié du fondement de cet arrêt. » Elle se termine ainsi :

« Je conclus, M. le président et MM., car encore un coup le fait emporte le droit, je conclus, dis-je, à ce que je sois rétabli dans mes droits de bourgeois que je regarde comme très précieux, mais qui le seraient assurément bien peu s'ils étaient si fragiles. C'est cette défense de mes droits que j'abandonne en toute confiance à la justice de vos seigneuries, en me répandant, etc.

A Cornaux, le 15 décembre 1760.

F.-O. PETITPIERRE, *pasteur de la Chaux-de-Fonds.*

Quelques jours après, il était rentré dans sa cure, d'où il ne put être délogé, malgré tous les efforts de ses adversaires, que quinze mois plus tard, le 25 mars 1762.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

[1] C'est le ministre J.-A.-S. Sandoz qui nous a heureusement conservé ce mot de Petitpierre, dont il se fait une arme contre lui. — Voir *Mes réflexions*, p. 102.

LE CHANOINE CHRONIQUEUR HUGUES DE PIERRE

Le fait le plus curieux et le plus caractéristique de l'histoire littéraire de Neuchâtel, antérieurement à la Réformation, est sans contredit l'existence de cette œuvre, collective et successive à la fois, qu'on nomme la *Chronique des Chanoines de Neuchâtel*, travail de deux siècles au moins, malheureusement anéanti en presque totalité par un incendie, et dont il ne reste que des fragments transcrits au siècle dernier par un magistrat éclairé, Samuel de Purry, et publiés dans le nôtre par les soins de M. Frédéric de Rougemont. Mais, tels quels, ces fragments suffisent pour rendre à jamais regrettable la perte de cet important manuscrit auquel quatorze chanoines de la Collégiale avaient mis la main, à tour de rôle, et dont la publication complète nous aurait offert la vivante image de ces temps évanouis. Il s'en faut de beaucoup sans doute que tous ces récits eussent la même valeur. D'abord les quatre premiers de ces chroniqueurs ont écrit en latin; tous les autres, au contraire, ont employé le vieux français ou langue d'oïl. Pendant que les uns, et c'est le plus grand nombre, narrent en purs érudits, sèchement et presque sans réflexion, d'autres mêlent à leur narration, des vues élevées et qui étonnent même parfois par leur sagacité. Le chanoine Pierre Marquis, qui prit la plume en 1433, était évidemment une tête politique et diplomatique distinguée, comme il y en eut plusieurs en Suisse, au siècle de Commines et de Machiavel. Le chanoine Henri Purry de Rive, qui le suit immédiatement, a moins de génie; mais c'était un écrivain judicieux et patriotique; l'histoire de la Suisse lui doit la conservation de ce mot sublime qu'on gravait dernièrement sur le splendide monument inauguré sur le champ de bataille de Saint-Jacques: « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs (1444). »

Mais l'écrivain le plus spirituel, le plus remarquable de toute la pléïade de ces chroniqueurs en aumusse, c'est Hugues de Pierre, dont on a eu l'heureuse idée de placer la statue à côté de celles des hommes les plus illustres du pays.

Cet honneur, Hugues de Pierre le mérite à double titre, soit par son patriotisme, soit par son talent original. Ses descriptions de la guerre de Bourgogne et de la bataille de Grandson en particulier, sont d'une vérité saisissante, pleines de vivacité, d'éclat, d'une verve incomparable, et d'un coloris qu'on trouve bien rarement dans les chroniques. Les historiens étrangers en ont été ravis comme les nationaux. « Que ne puis-je citer les dix pages que M. de » Purry a sauvées, s'écrie M. Michelet dans son *Histoire de France;* tout le » reste est perdu. Je n'ai rien lu de plus vif et de plus français. » M. Michelet n'en cite qu'un passage; c'est ce récit si connu de l'arrivée des Suisses à Neuchâtel :

« Sur ces entrefaites, les alliances cuidants porter aide et délivrance aux » leurs de Grandson, arrivent à Neuchâtel, à grands sauts avecque chants » d'allégresse et formidable suite (seize mil disait l'un, vingt mil disait l'autre), » tous hommes de martial visage, faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

« Le chanoine Hugues, remarque à ce sujet le même historien, qui était » tout près des Suisses et qui a eu peur, est tout ému; il tressaille d'aise d'en » être quitte. Ce dernier trait est charmant. » Charmant en effet, beau même et presque sublime. Mais M. Michelet se trompe, le chanoine n'a pas eu peur, il parle de tout cela avec trop de satisfaction, que dis-je, avec trop d'enthousiasme. Un souffle ardent, impétueux comme celui qui animait les Suisses est répandu dans les pages grandioses, vraiment épiques, où de Pierre raconte la venue du Duc (à grandes chevaulchées venait le duc Charles) et sa déconfiture merveilleuse par Messieurs des Ligues à Grandson. Ces ligues, on le voit, on le sent, le spirituel et vaillant chanoine les aime, les contemple avec orgueil, en se réjouissant d'être avec eux, et il dépeint avec moult complaisance les hauts faits d'armes de ceux de la Comté, de ceux de Neuchâtel-Ville, avec leur banderet Varnoud, comme des prouesses des gars du Landeron, avec leur banderet Bellenôt, sans oublier les montaignons et leur héros Jéhan Droz qui sonnait la cloche au moûtier du creux *pour parassembler* les gens de bien et assaillir les Bourguignons.

Mais il faudrait transcrire les dix pages entières, et la place me manque comme à M. Michelet pour le faire. Elles sont publiées d'ailleurs. Qu'on les lise et relise donc ces pages éloquentes, mémorables, relique précieuse d'une littérature nationale comme je n'en connais dans aucun autre canton de la Suisse romande.

Alexandre DAGUET.


LE CHANOINE DE PIERRE
IGEL

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1873, PAGE 5.)

La lettre.

Trois ans se sont écoulés, pendant lesquels André a poursuivi courageusement ses études, d'abord à Genève, puis à Paris. Consacrant la moitié de la journée à la gravure, chez des maîtres distingués, le reste de son temps, même une partie de ses nuits, appartenait au dessin. Il avait eu la chance d'entrer en relations avec un ancien graveur retiré qui lui donnait les meilleures directions et qui lui répétait, comme autrefois M. Rodolphe : « Le dessin avant tout. » Aussi, chaque jour, il avait dessiné pendant six ou huit heures, en s'appliquant surtout à l'esquisse correcte; il avait modelé de l'ornement, de la figure, et s'était exercé à la composition sur toute espèce de sujets.

La première fois qu'il entreprit de dessiner à l'académie d'après le modèle vivant, il fut emprunté, se sentit si gauche qu'il fit plutôt le portrait d'un magot que d'un homme, et pourtant le modèle était un superbe garçon. Il rentra chez lui désespéré, pleura une partie de la nuit et fut sur le point d'abandonner cette branche de son programme. Au bout de quelques séances il se sentit transformé, il acquit le sang-froid, le calme indispensable, la confiance en

ses propres forces; il ne s'inquiéta plus des regards curieux de ses camarades et des observations piquantes qu'il provoquait. La figure humaine lui apparut dans sa beauté, il en comprit la structure, les proportions, l'harmonie; l'admiration qu'il en ressentit lui inspira le trait juste, le modelé correct et sobre. Alors, sa joie fut entière, il se sentit en possession d'un art qu'il ambitionnait depuis longtemps. Désormais, il pouvait aborder tous les sujets, il était sûr de les traiter selon les prescriptions de la science et d'éviter ces fautes grossières dans lesquelles tombent ceux qui n'ont pas été soumis à cette sévère discipline.

Au bout de quelques mois d'application constante, de réflexion, d'activité d'esprit continuelle, il avait acquis assez d'habileté dans le maniement du burin, pour recevoir un salaire fort honnête. Ce salaire augmenta en proportion de ses progrès, et bientôt il fut en état de subvenir à son entretien. Quel beau jour pour un jeune homme honnête et délicat que celui où il peut annoncer une telle nouvelle à ses parents. La lettre où André consignait ce fait capital débordait de joie et contenait mille folies.

« Si mes finances continuent à progresser dans la même mesure, disait-il entre autre, je serai prochainement un capitaliste, un nabab, un Rothschild, il faudra que quelques âmes charitables me viennent en aide pour maintenir mes trésors dans des limites convenables, sinon il y aura un débordement, un débordement du Pactole. Pour me tirer d'embarras, venez à Genève, venez tous, dès que le printemps sera bien établi; vous verrez une fois ce que c'est que le printemps, avec des arbres en fleurs, des primevères, des violettes, des anémones dans les prés, pendant que vos montagnes sont encore ensevelies sous la neige. Vous verrez le lac de Genève chanté par tant de poëtes, le Rhône aux flots d'azur, les Alpes, le Mont-Blanc; vous contemplerez des tableaux, des statues, chose rare dans nos vallées du Jura; vous visiterez des ateliers, des écoles de dessin, des magasins de bijouterie et d'horlogerie qui vous donneront des éblouissements pour quinze jours.

« Il est vrai que quand vous rentrerez dans notre cher canton de Neuchâtel, vous sentirez combien nous sommes en arrière, et vous éprouverez ce désenchantement des gens qui se croient supérieurs et qui doivent confesser leur infériorité. J'en suis bien fâché, mais tous les jours je fais des comparaisons pénibles pour mon patriotisme et je prends l'engagement d'organiser une croisade en faveur de l'art qui, chez nous, est presque entièrement délaissé. Avec un peu de bonne volonté, un peu de foi, et quelques miettes des profits énormes que l'industrie fait entrer dans nos vallées, nous aurions des écoles de dessin sérieuses, une école d'art d'où sortiraient des hommes qui féconderaient notre fabrique et lui imprimeraient une marche ascendante par leurs lumières et leurs inspirations. Mais si l'on s'endort dans une noncha-

lante quiétude et en se reposant sur la prospérité actuelle, nous nous exposons à devenir un jour les manœuvres de l'horlogerie, auxquels on laisse les labeurs grossiers, le travail du fer et du laiton, pour être enfin supplantés par les machines plus exactes et plus rapides qui auront le dernier mot. »

Invitée d'une manière aussi pressante, la famille Robert n'avait pu résister, les enfants ne cessant de crier : « à Genève, à Genève ! » comme autrefois Caton répétait: « à Carthage ! » il avait bien fallu prendre une décision. Ce voyage fit époque dans la vie de la famille; il devint un de ces points de repère auxquels on aime à rapporter les événements d'un ordre inférieur; ce fut une féerie continuelle, mais ce qui toucha les parents plus que tout le reste, ce furent les témoignages qu'ils entendirent de la bouche du patron et des professeurs d'André, qui avait conquis leur sympathie et leur affection.

Un personnage qui n'eut pas lieu de s'applaudir de cette expédition, ce fut Josué Bourquin, qui voulut aussi être de la partie. Il eut d'abord maille à partir avec le conducteur de la poste d'Yverdon à Lausanne, qui l'engageait à éteindre sa pipe pour ne pas incommoder une dame dont les organes ne s'arrangeaient pas de la fumée du tabac. Puis le vent s'étant levé sur le Léman, et les vagues devenant grosses, le bateau à vapeur se permit de telles incartades, que le vieux montagnard, qui n'avait jamais navigué que sur les radeaux du Doubs, eut des atteintes de mal de mer. Lorsqu'il débarqua dans le port de Genève, son visage avait des tons verdâtres et son humeur était massacrante; il dit des sottises aux portefaix qui lui offrirent de se charger de ses bagages. Pour le distraire, on le conduisit dans un atelier de monteurs de boîtes, dont les tours et les laminoirs étaient mus par la vapeur. Cette force supérieure et étrangère qui imprimait à volonté, et par un simple mouvement de la main, une activité puissante à tous les appareils, le remplit de stupeur et de mécontentement; la distance était trop grande entre ces courroies, ces poulies de renvoi, et son archet primitif; il se sentait dépassé, dépaysé, hors de son assiette, jeté dans un monde avec lequel il n'avait rien de commun. Ce fut bien pis, le soir, en se couchant, quand il chercha le duvet avec lequel il avait l'habitude de se couvrir.

— David-Frédéric, m'entends-tu? Ces gueux m'ont pris mon duvet!

— Non, répondit M. Robert, de la chambre voisine, dans ce pays on n'a que des couvertures.

— Je te dis qu'ils m'ont joué un tour. As-tu vu à dîner ce polisson de garçon qui m'a soutiré mon assiette avec la moitié d'une cuisse de poulet.

— Tu n'avais qu'à le rappeler.

— Ah! bien oui, ils ne marchent pas ces sommeliers, ils volent. Puisque c'est ainsi, je t'annonce que je pars demain, et plutôt que de me retourner

l'estomac sur un de leurs *pierroscapes*[1], comme ils disent, je veux aller à pied jusque chez nous. Là-dessus, bonsoir les amis! on ne me reprendra plus à voyager hors de la Principauté de Neuchâtel et Valangin.

De Genève, André avait gagné Paris. Après quelques jours d'étourdissement et de surprise, causés par le bruit et le mouvement de la capitale, grâce aux recommandations dont il était pourvu, il avait trouvé un atelier selon son cœur où il travaillait comme d'ordinaire la moitié de la journée; le reste du temps il l'employait à visiter les musées et à dessiner avec passion.

Préparé comme il l'était, il pouvait comprendre et goûter les merveilles de l'art qui s'offraient à lui avec profusion; il s'appliqua à vivre en commerce intime avec les chefs-d'œuvre anciens et modernes, à s'en pénétrer pour le reste de sa vie. Toutes ses impressions étaient consignées dans de longues lettres adressées à sa famille et à son parrain; on les lisait avec le plus vif et le plus tendre intérêt.

Lorsque M. Andrié avait reçu une de ces volumineuses missives qui exaltaient son imagination, il la mettait dans sa poche et en communiquait des fragments aux amis de son filleul. C'est dans cette intention qu'il s'achemina un jour vers l'école de Mlle Houriet.

C'est un beau jour d'avril; le soleil éclaire la salle parée de bouquets de violettes, de crocus, de nivéoles, de perce-neige et de faux-narcisses, apportés par ses petits écoliers et disposés dans des vases avec un goût délicat. Toute cette salle respire l'ordre et une direction intelligente et supérieure; l'air est pur, la température douce, les enfants se sentent à l'aise et sur leurs visages on lit la santé et le contentement. Mlle Houriet avait trouvé le secret de concilier les soins hygiéniques avec un enseignement irréprochable. Il faisait bon entrer dans cette école modèle — tandis que trop souvent, hélas! lorsqu'on franchit le seuil d'autres salles où la loi oblige d'enfermer nos enfants quatre ou cinq heures par jour, on recule de dégoût tant l'air est chaud, infect, nauséabond, ou l'on frissonne sous les vents coulis provenant des fenêtres et des portes ouvertes, sans souci des organisations délicates et des maladies qui peuvent les atteindre. Parce que le maître est robuste comme un chêne, il s'imagine que toutes ces jeunes plantes doivent l'être aussi; d'ailleurs, imbu d'idées spartiates puisées dans un manuel d'histoire ancienne, « *il faut les refaire à la dure,* » dit-il naïvement, sans se douter que les soins de l'hygiène ne se donnent pas comme l'enseignement simultané, et qu'il faut avoir égard à la diversité des natures.

[1] Pyroscaphe, bateau à vapeur.

Au lieu de dissiper en commérages, en intrigues et en curiosités malsaines l'activité de son esprit, Cécile Houriet la dirigeait sur des objets utiles et en particulier sur l'éducation généralement si négligée des enfants, sur les soins à donner à leur corps, à leur esprit, à leur âme, pour en faire des hommes un peu moins imparfaits que les autres. Loin de mépriser les petits déshérités, victimes de l'incurie, de l'insouciance, de la mauvaise conduite ou de la pauvreté de leurs parents, elle se sentait prise pour eux d'une immense commisération, et elle ne s'accordait aucun repos qu'elle n'eût trouvé le moyen de les secourir. Son bonheur était de faire le bien, de donner de la joie à ceux qui l'entouraient, de voir des visages heureux.

Sans avoir connaissance des idées de Frœbel, qui ont pénétré plus tard chez nous, elle avait inventé mille moyens ingénieux pour instruire les enfants et fixer leur attention. Ses leçons n'étaient pas longues, elle avait assez de tact pour ne fatiguer jamais ces jeunes intelligences; elle ne les amusait que dans une juste mesure, car elle comprenait que l'esprit doit peu à peu s'habituer à l'effort. Elle parlait simplement, sans recherche, mais avec pureté et correction; sa diction était le meilleur enseignement de la langue maternelle, aussi ses élèves s'appliquaient-ils à bien parler pour imiter leur maîtresse. On ne lui voyait jamais cet air ennuyé ou maussade des gens qui prétendent faire porter aux autres la peine de leurs déboires particuliers; sa belle figure, animée par une âme qu'aucune petitesse ne pouvait obscurcir, rayonnait encadrée dans ses boucles blondes, comme le génie de l'enseignement. Ses élèves l'aimaient, la respectaient au-dessus de tout; chez quelques-uns ce sentiment allait presque jusqu'à l'adoration.

Elle était donc entourée de sa jeune famille et exposait la théorie de la numération et des quatre règles simples. Au lieu de professer d'une manière dogmatique et abstraite en employant des mots savants, obscurs, elle appliquait avec un heureux instinct la méthode intuitive de Pestalozzi. Un panier de noix lui fournissait les éléments et les données du calcul, les quantités numériques, que l'on soumettait à l'addition, à la soustraction, à la multiplication. Le meilleur élève répétait au tableau chaque calcul à l'aide des chiffres, pour faire marcher de conserve l'abstraction et l'intuition. On faisait ensuite du calcul mental et celui qui donnait le premier une solution juste recevait une noix comme récompense.

Rien de plus ravissant que cette scène, c'était un tableau tout composé, et si mon ami Anker avait la chance d'en entrevoir un pareil, son pinceau nous donnerait un chef-d'œuvre de plus.

Chacun était si attentif qu'on n'avait pas vu la porte s'ouvrir et M. Andrié entrer sans bruit et prendre place sur un banc au fond de la salle. Rien ne

pouvait lui plaire davantage; il était pédagogue par raison et par caractère et s'était imposé comme un des buts de sa vie l'amélioration des écoles, le relèvement des instituteurs, le perfectionnement de l'enseignement, et il mettait de sa personne la main à l'œuvre [1] pour arriver à ce résultat. Après avoir lutté contre les errements de l'ancienne école, dont les défauts et les vices l'impatientaient, il rêvait l'école modèle, parfaite, idéale, et dans ce moment, il voyait avec une joie inexprimable son rêve se réaliser. Pour rien au monde il n'eût voulu interrompre une scène qui lui semblait la promesse d'un bel avenir.

Après le calcul, ce fut le tour du dessin. Persuadée que l'on commence trop tard cet enseignement dans les écoles, Cécile Houriet voulait démontrer par des faits qu'il est possible de faire dessiner avec profit de très jeunes enfants; mieux encore, que cela est la manière la plus rationnelle et la plus pédagogique. Elle partait de ce principe que l'enfant, très impressionnable, est naturellement porté à l'imitation, que ses organes ne demandent qu'à être perfectionnés par l'exercice, et se demandait, en voyant le penchant qu'ils montrent à crayonner des bonshommes sur leurs cahiers, pourquoi l'on ne tirerait pas parti de ce goût si marqué qui ne demande qu'à être convenablement dirigé pour ne pas rester stérile. De ces quarante garçons, qui bientôt seraient des hommes, combien demanderaient au dessin leur habileté dans leur vocation industrielle et lui seraient redevables du succès. Ne valait-il pas mieux profiter des jeunes années pour cette étude que d'y consacrer plus tard tant d'heures qu'on pourrait employer d'une manière plus fructueuse à des études qui demandent des efforts intellectuels et un plus haut degré de maturité.

Elle avait donc tracé au tableau noir des modèles sagement combinés et gradués, en commençant par la ligne droite et ses combinaisons les plus simples et en abordant ensuite les lignes courbes; mais elle avait soin de rendre ses modèles amusants, et pour cela elle choisissait parmi les objets les plus connus, les ustensiles usuels, ceux dont la forme se prêtait le mieux à ces exercices. Dès l'abord ses élèves s'étaient divisés d'eux-mêmes en catégories, selon leurs aptitudes diverses, et chacune de ces divisions recevait des modèles différents. Autant que possible elle associait l'écriture au dessin et les faisait marcher de front, l'un soutenant l'autre.

Cette marche, inspirée à la jeune institutrice par son bon sens et son juge-

[1] Outre la publication des livres de lecture qui ont rendu des services précieux dans nos écoles, M. Andrié avait établi une sorte d'école normale dont il était le professeur. Tous les jeudis, après-midi, il réunissait à la cure les nombreux instituteurs et institutrices de sa paroisse et leur donnait d'excellentes leçons de géographie, d'histoire générale, d'histoire nationale, etc.

ment, suivie avec tact et intelligence, donnait des résultats étonnants. L'élite des élèves, enfants de 8 à 10 ans, dessinait d'une façon si correcte qu'on ne pouvait s'empêcher d'en être émerveillé. Voilà ce qui devrait devenir dans toutes les écoles l'état normal. Mais, chose curieuse, ces enfants avaient plus de plaisir à dessiner d'après nature ou d'après les figures exécutées au tableau par leur maîtresse, que d'après des estampes qui parlaient moins vivement à leur imagination.

Pendant que les petits doigts armés de la touche ou du crayon s'escriment avec un zèle joyeux, personne ne songe à faire des niches à son voisin, il n'existe plus au monde qu'une chose qui mérite l'attention, c'est le modèle: marteau, lime ou burin, rabot ou faucille qu'il s'agit d'interprêter, chacun selon son pouvoir.

— Quand vous aurez fini, si je suis satisfaite de votre travail, je dessinerai au tableau une des fleurs que vous avez apportées.

— Mademoiselle, mademoiselle, n'est-ce pas? vous dessinerez les miennes, s'écrièrent les enfants en levant la main.

— Je prendrai celle-ci qu'on appelle la *nivéole*, ou perce-neige, qui est simple et gracieuse. Puis je vous apprendrai un petit chant où ces fleurs sont mentionnées.

Les ardoises et les cahiers visités, la maîtresse fut si contente qu'elle dessina la fleur sur un tableau; elle écrivit ensuite sur un autre les vers suivants :

La tiède haleine du printemps
Fond la neige sur nos prairies;
Croissez, croissez herbes fleuries,
Depuis six mois je vous attends.
Voici venir la nivéole
Qui penche sa blanche corolle,
Et le narcisse et les safrans......
Couvrez les flancs de nos vallées
O mes fleurettes bien-aimées;
Belles compagnes du printemps,
Depuis six mois je vous attends.

Lorsque plusieurs élèves eurent lu ces paroles, qui s'adaptaient à un air connu, les enfants se rangèrent devant le tableau noir et le chant commença. La mélodie était charmante, les voix exercées, les cœurs animés d'une émotion qui se traduisait par un entrain spontané; on ne chantait pas par acquit

de conscience et pour accomplir un devoir, mais pour exprimer un sentiment vrai, une allégresse intime qui se lisait dans tous les regards.

La leçon était finie, et chacun rangeait ses livres et ses cahiers pour se préparer au départ. M. Andrié s'avança : « Mes amis, dit-il en accompagnant ses paroles de son plus affectueux sourire, je suis très content de vous; continuez à être dociles et assidus, aimez bien votre institutrice; vous comprendrez plus tard la reconnaissance que vous lui devez. »

Après une courte prière, les enfants furent congédiés.

— Quelle belle chose qu'une école bien conduite ! murmurait le pasteur en marchant à grands pas dans la salle, et quel bienfait! quand parviendrons-nous... à propos, dit-il en s'arrêtant tout à coup, j'ai une lettre du caporal.... une lettre.... enfin, en voilà un qui est heureux!

Cécile Houriet cacha sa rougeur derrière son pupitre, dans lequel sa main paraissait chercher un objet introuvable.

— Est-ce qu'il se porte bien ? dit-elle enfin d'une voix hésitante.

— Oui, il se porte bien; du reste, voici sa lettre; elle renferme des détails si curieux que je ne peux pas résister au plaisir de vous la lire : Vous verrez, il a fait des siennes! vous verrez.

« Mon cher parrain,

« Comment contenir ma joie? Je quitte Paris, je reprends le chemin de nos montagnes. Puis-je croire à tant de bonheur! Dans quelques semaines je reverrai ma chère Chaux-de-Fonds, le Locle, mes parents, mes amis! Oh! qu'il me tarde de vous serrer tous dans mes bras. Pourvu que je retrouve *tous* ceux que j'aime!

« Au milieu de la fièvre et du bruit de la vie parisienne, je soupire après le calme de nos intérieurs de famille, je pense à nos veillées d'hiver si intimes et si cordiales, à nos promenades d'été à travers les pâturages, les bois de sapins, sur les cimes de Pouillerel, de Tête de Ran, où l'on s'assied pour contempler longuement les horizons lointains et échanger les impressions que l'on ressent en face de la sublime nature de notre patrie. Et nos courses au Doubs, aux Planchettes, à Moron; nos parties de patin aux Brenets.... Je n'ai rien oublié, tout est vivant dans mon cœur, et la distance ajoute encore à la poésie du souvenir.

« Enfin je suis parvenu au but; j'ai deux médailles. Ne croyez pas que je les aie désirées par vanité, loin de là, mais cette récompense obtenue au prix de beaucoup de travail montrera à mes parents que je ne suis pas resté au dessous de mes camarades, et me vaudra peut-être une recommandation auprès de mes concitoyens.

« Le concours a été très sérieux dans ma division; nous étions nombreux et il y avait des jeunes gens fort habiles. Comment ai-je pu obtenir un prix de gravure et de composition d'ornement? Je l'ignore, mais enfin cela est certain, je suis bien obligé d'y croire. Mon père sera-t-il heureux? et ma bonne mère? Mon cœur bondit quand j'y pense.

« Un autre incident est venu encore ajouter à ma bonne fortune. Sur les conseils de M. Forster, j'avais entrepris pendant mes veillées, cet hiver, un portrait du duc d'Orléans, aujourd'hui très populaire, et j'en avais exposé des épreuves dans un magasin en renom. Il y a quelques jours, M. Gleyre, chez qui je vais m'exercer un peu à la peinture, me dit, en présence de tous les élèves de l'atelier: « Vous vous nommez André Robert, n'est-ce pas? » Ces mots furent accompagnés d'un regard si pénétrant que je pus à peine articuler ma réponse. — J'ai vu, ajouta-t-il, une gravure chez Goupil signée de ce nom, est-ce de vous? — Oui, dis-je en baissant les yeux sur ma palette. — Oh! il n'y a pas à en rougir; savez-vous, mon cher, que c'est fort et même très fort! » Là dessus, il a continué son inspection.

« Un tel mot, dans la bouche de M. Gleyre qui, d'ordinaire parle peu et ne fait pas de compliments, m'a rempli de confusion. A peine le maître eût-il quitté l'atelier que les élèves m'entourèrent pour m'adresser leurs félicitations. Comme ils sont tous peintres, ils ne craignent pas en moi un concurrent et un rival.

« J'ai profité de l'espèce de petite renommée que m'a value cette œuvre, envoyée à plusieurs personnages de distinction, pour obtenir l'entrée de certaines galeries particulières où les ouvriers comme moi ne vont guère se hasarder et qui contiennent des richesses artistiques inestimables. Deux de ces collections appartiennent à des Neuchâtelois, MM. de Roulet et de Pourtalès. Par la même occasion, j'ai pu voir, chez M. Marcotte, le célèbre tableau des *Pêcheurs de l'Adriatique*, par Léopold Robert. Lorsque je me suis trouvé en présence de cette œuvre de mon compatriote, j'ai senti le sang des Robert s'agiter en moi, et je n'ai pu retenir mes larmes. Riez tant qu'il vous plaira, mais il y avait tant d'analogie entre sa situation et la mienne, lorsqu'il quitta Paris en 1815; il était parti de si bas et à force de travail était parvenu si haut, que je fus pris de vertige en contemplant cette toile imposante, la tête me tourna, et je me demandai s'il ne valait pas mieux me faire peintre. Mais la lutte ne fut pas longue, j'aime trop mes burins, l'attraction qu'ils exercent sur moi est irrésistible; il me serait impossible de m'en séparer.

« Outre M. Forster, j'ai fait la connaissance d'un autre compatriote, M. Girardet, dont les fils montrent des dispositions très remarquables pour la peinture et la gravure. D'ici à peu de temps Karl et Edouard feront parler

d'eux comme peintres de genre; Paul sera un habile graveur. Tous ces montagnards neuchâtelois sont artistes jusqu'au bout des ongles et laborieux comme des fourmis; il faut les voir à l'œuvre pour se faire une idée de leur activité; le travail est pour eux une espèce de passion.

« Ils feront de l'art, ils sont bien heureux, moi, je ferai de l'industrie; j'en prends mon parti. Je préfère être un bon décorateur d'horlogerie qu'un peintre manqué. J'en connais qui passent leur vie à maudire Dieu et les hommes, accusant l'univers de leur misère et de leur délaissement. J'aurai donc un petit atelier, avec l'établi échancré près de la fenêtre, et sur la porte ANDRÉ ROBERT, GRAVEUR; voyez-vous cela? Peut-être y joindrai-je un guillocheur et une polisseuse pour finir mes boîtes. Je suis tellement préoccupé de tout cela que dans mes rêves j'invente de nouveaux genres de décorations, je dessine des cuvettes et des fonds grands comme des gâteaux; j'en couvre les murailles, des milliers défilent sous mes yeux; c'est un vrai cauchemar.

« Une chose m'inquiète . . . si, après avoir tant étudié, j'allais manquer d'ouvrage !

« Allons, à la garde de Dieu! retournons d'abord au pays, le reste viendra à son heure; l'essentiel est de savoir son métier et d'aimer le travail.

« Au revoir, à bientôt, à bientôt; votre filleul reconnaissant et affectionné.

« ANDRÉ. »

— Eh bien! que dites-vous de cette lettre? ajouta le pasteur au bout d'un moment de silence.

Cécile avait écouté avec une attention anxieuse; mille sentiments l'avaient remuée, car, lisant pour ainsi dire entre les lignes, elle avait compris bien des allusions qui semblaient écrites pour elle et qui échappaient à son vénérable interlocuteur. Rêveuse et muette, elle regardait les nuages que le vent d'ouest promenait au-dessus de la vallée. Enfin, elle répondit avec calme.

— Ce n'est pas sérieux ce qu'il dit de ses inquiétudes; il ne manquera pas d'occupation s'il veut se contenter d'abord d'un ouvrage ordinaire; les commandes de pièces soignées et de gravure artistique viendront plus tard. Il ne faut pas être trop ambitieux pour commencer.

— Vous voyez toujours les choses par leur côté pratique; cela a son utilité; quant à moi, je suis ravi de voir un de nos jeunes gens promettre une belle carrière et faire honneur à leur pays; sous ce rapport, je l'avoue, mon amour-propre national est incorrigible.

— En effet, un filleul qui revient de Paris chargé de médailles, cela ne se voit pas tous les jours, dit Cécile, en souriant.

— C'est vrai et nous devons d'autant mieux faire fête à ceux qui remportent

le prix. Mais, vous avez raison, je m'en vais me mettre en campagne pour lui trouver des protecteurs et le faire connaître; il ne faut pas le laisser végéter, méconnu, déclassé; malheur à nous si nous méprisons la science et le talent !

— Depuis quelque temps on demande à mon père des montres de prix avec de grandes compositions gravées sur la boîte; nos graveurs ont de sérieuses difficultés à dessiner tant de figures dans un si petit espace, et ils ne réussissent pas toujours.

— Voilà une idée excellente! On lui commandera par exemple les *Moissonneurs* de Léopold Robert, qui sont très en vogue. Si la gravure réussit, on la fera voir dans nos meilleurs comptoirs et ce sera un excellent passeport pour notre jeune homme. Merci du conseil, je vais m'occuper de tout cela.

Et il s'en alla tout joyeux.

(A suivre.) L. FAVRE.

LE CHATEAU DE THIÈLE

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1872

L'année 1798 fut fatale à la Suisse, les armées de la république française, appelées par les Vaudois qui veulent se soustraire à la domination de Berne, envahissent un sol d'où l'étranger avait été repoussé au prix de luttes sanglantes. Le canon retentit à Neuenegg, au Grauholz, et la République helvétique surgit du milieu des horreurs de la guerre et des luttes intestines. Neuchâtel, principauté prussienne, neutre au milieu de cette conflagration, reste étrangère à la lutte, mais elle en reçoit cependant le contre-coup. C'est sous les murs du château de Thièle que se passe un des derniers actes de la lutte héroïque de l'ancienne Berne.

F. de Roverea, d'abord officier au régiment suisse d'Erlach en France, puis

capitaine de chasseurs-carabiniers vaudois, et major du département d'Aigle, s'était montré tout d'abord comme un des champions du parti opposé à celui de Frédéric-César de Laharpe; au moment où éclata la révolution vaudoise et où les Français entrèrent en Suisse, il se rendit à Berne, où le conseil de guerre lui donna le commandement des volontaires du pays de Vaud qui arrivaient en assez grand nombre. La *Légion fidèle*, comme elle s'appelait, ou *Légion romande*, se trouvait armée et équipée au nombre de 900 hommes et marchait aux avant-postes du Vully, le 27 février. Ce corps était divisé en grenadiers, fusiliers, chasseurs, carabiniers, artilleurs et dragons. Mais pendant que le chef attendait l'ennemi sur la ligne qui va de Morat à Aarberg, les événements marchaient avec rapidité.

Berne avait capitulé et Schauenbourg y entrait en vainqueur. Roverea et sa *Légion* qui ignoraient cette défaite, venaient de marcher sur Büren depuis Aarberg, mais apprenant que les abords de la place étaient couverts par un retranchement défendu par 5 pièces d'artillerie et 1000 hommes de garnison, ils rentrent à Aarberg où ils apprennent les désastreuses nouvelles de la capitulation. Un courrier du major Manuel, commandant d'un bataillon adjoint à la Légion, demande du secours dans la direction de Nidau. Roverea y court et rencontre l'ennemi près de Saint-Nicolas; le combat qui allait cesser recommence à son arrivée, le canon n'arrête point ces hommes qui courent sur une batterie qui les foudroie, mais un parlementaire bernois vient leur intimer l'ordre de cesser la lutte, en vertu d'une capitulation signée entre le général français et la ville de Berne.

La Légion rentre à Aarberg, son chef veut rallier les troupes dispersées dans les environs, continuer la lutte, ou faire une trouée au sud de Berne pour gagner l'Oberland. Mais le découragement est partout, et ce plan est abandonné. Un parlementaire envoyé au général français apporte à Roverea la nouvelle qu'il n'est point compris dans la capitulation de Berne et l'injonction verbale de se rendre à discrétion dans l'espace d'une heure, sinon qu'il serait attaqué par des forces supérieures qui ne feraient aucun quartier. De Roverea prend la route d'Anet en enlevant d'Aarberg des canons et des munitions qui seraient tombés au pouvoir de l'ennemi; il fait répandre le bruit qu'il se dirige vers Cerlier où une colonne de 4000 hommes et 300 chevaux marche à sa poursuite.

Le chef de la Légion fidèle pensait trouver des bateaux au pont de Thièle. et gagner par le lac le pays de Vaud et les montagnes de Sainte-Croix, où il espérait susciter un mouvement, mais apprenant que ce village s'était soumis aux Français, après une affaire où le sang avait coulé, il expédie une lettre à Schauenbourg, et se replie, en attendant la réponse, vers l'extrême frontière

bernoise, sur le terrain triangulaire que domine le pont de Thièle, entre les marais de Champion, le lac de Bienne et la Thièle. « Là, écrit de Roverea, (*Mémoires*, vol. 1, chap. IX), j'éprouvai ce que la sensibilité a de plus déchirant : J'avais promis à mes compagnons de me consacrer à eux; je possédais leur entière confiance, ils m'avaient juré de ne pas reculer et de ne pas se rendre. Les autorités avaient décrété bannissement perpétuel et confiscation des biens de tout Vaudois qui aurait rejoint ses anciens drapeaux. Mes hommes allaient donc être à la merci de fanatiques... L'idée d'implorer miséricorde était trop révoltante... Cependant j'avais devant moi un pays neutre, dont les habitants compatissaient ouvertement à nos maux; la loyauté m'interdisait impérieusement d'en violer la neutralité : en arrière une armée conquérante, une armée *vengeresse*, disait-on, des derniers efforts de l'oligarchie.

« Cette armée pouvait et devait même à chaque instant paraître; je savais que Brune avait juré notre perte, l'œuvre était digne de lui. Devais-je faire hâcher 600 hommes, il ne m'en restait guère au-delà, les exposer à une mort certaine et inutile, pour accomplir un serment dont par le fait nous étions absous, ou pour sauver un faible débris de plus, du naufrage qu'avait subi la gloire de la nation. »

Le colonel se résout au licenciement et rédige une proclamation fort sage quoique pompeuse. Mais à l'idée de déposer les armes et de rentrer en vaincus dans leurs foyers, les braves Vaudois jurent de mourir avec leur chef sous leurs drapeaux. La troupe reste donc dans l'expectative; depuis huit jours elle n'a pas reçu de solde, aucune distribution de vivres n'a été faite, mais les paysans des villages voisins arrivent avec des provisions. Soudain, on crie aux armes, les Français apparaissent; la légion est à son poste et le feu commence. Le colonel ne dit point si l'ennemi venait par la route de Champion ou par celle de Chules, mais soit qu'il ne fût qu'en reconnaissance ou que l'attitude des Vaudois lui imposât, il battit en retraite.

Le lendemain, 9 mars, arrivait un officier porteur d'une lettre de Schauenbourg, autorisant la *Légion romande* à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages.

« La troupe ayant demandé à se retirer par le comté de Neuchâtel, continue de Roverea, plutôt que de rebrousser chemin pour rentrer au pays avec une escorte française, elle déposa ses armes au château neuchâtelois de Thièle où je fis conduire six pièces de canon, dont je me proposais de faire hommage au roi de Prusse, que représentait le lieutenant général de Béville, gouverneur de la province, mais l'extrême circonspection que montra à notre égard le colonel de Montmollin, chargé de la part de ce dernier d'assister à notre licenciement, me faisant craindre un refus, je me bornai à exiger un

recépissé portant : « Qu'en vertu de ma capitulation avec le général Schauen-
» bourg, l'artillerie, les caissons et les armes que j'entreposais au château de
» Thièle, étant ma propriété, me seraient restitués à ma requisition. » Cela n'a pas empêché que M. de Béville n'ait eu la faiblesse de les livrer depuis et à mon insu aux Français.

» Parvenu à assurer la retraite de mes compagnons, j'éprouvai un grand soulagement, et après leur avoir fait solder leur arriéré, je leur dis un éternel adieu.

» Je serais ingrat, si je passais sous silence les preuves multipliées d'hospitalité et de bienveillance que tous reçurent à leur passage à Neuchâtel : loin que nos malheurs nous eussent privés de l'intérêt qu'on nous y avait précédemment témoigné, ses habitants redoublèrent en cette triste circonstance de bonté et de prévenances envers nous ; j'en augurai que leurs cœurs les auraient individuellement portés à courir notre chance et à en partager les périls. »

Le Directoire, excluant Roverea de la capitulation obtenue par lui, donna ordre au général Brune de le faire arrêter où on le trouverait.

Les aventures du colonel et de sa légion sont peu connues, on nous permettra donc de continuer un instant un récit dont Neuchâtel est le théâtre.

Dans le chapitre X de ses Mémoires, Roverea note quelques détails nouveaux sur son arrivée au pont de Thièle.

« A Anet, je communiquai à mes officiers le plan désespéré que j'avais conçu de traverser à la sourdine, pendant la nuit, une partie du territoire neuchâtelois, pour gagner par la gorge des Verrières les montagnes de Ste-Croix ; ils y applaudirent avec transport, se levèrent et me tendirent la main comme un nouveau gage de leur inviolable dévouement. »

On voit ici que la neutralité du canton de Neuchâtel n'était point aussi sacrée pour lui qu'il le dit plus haut ; c'est plutôt la nouvelle des événements de Ste-Croix et la présence des troupes neuchâteloises au château et au pont de Thièle qui l'empêchèrent de réaliser ce projet. — Pendant qu'il est en pourparler avec des officiers et prépare la proclamation du licenciement, la Légion arrive à la frontière. — « Je vole à ma troupe, écrit-il, je l'atteins au moment où par un mal-entendu, la tête de la colonne touchait au pont de Thièle déjà occupé par un fort détachement des milices neuchâteloises, dont l'attitude me décela qu'un faux frère avait dévoilé l'entreprise nocturne que j'avais projetée, sachant que ce passage n'était nullement gardé. Je bénis mon étoile d'être venu à temps pour empêcher une hostilité qui eût été aussi odieuse qu'impolitique. Or mes chasseurs, par le zèle inconsidéré de l'officier qui les dirigeait, allaient forcer le pont lorsque je les arrêtai. Je fis converser à droite

sur la plaine et me préparais à faire lire le licenciement au front de chaque compagnie, quand le commandant du détachement neuchâtelois, le major Vougaz, précédé d'un trompette, se présenta : présumant l'objet de sa mission et tenant à lui prouver qu'elle était superflue, j'ordonnai avant de l'entendre qu'on proclamât le licenciement. Si la lecture en fut écoutée dans un respectueux silence, qu'il fut touchant, qu'il fut sublime le cri unanime de ces soldats, de ces Suisses martyrs de leur patriotisme : « Non, nous ne le quitterons pas, nous périrons avec lui à nos canons et sous nos drapeaux ! »

» Le major Vougaz, trop ému pour articuler la notification qu'il avait à me faire, me présenta le papier qui renfermait l'ordre de s'opposer de vive force à une infraction de neutralité de notre part : « Oui, me dit-il d'une voix entrecoupée, j'étais venu pour vous repousser de notre territoire, j'étais décidé à me faire tuer pour cela s'il le fallait, mais après ce que je viens d'entendre, c'est impossible; qu'on m'égorge, je ne me défendrai pas.... Que Dieu protège et conserve vos dignes compagnons ! »

» Il m'annonça le colonel de Montmollin comme chef de la troupe rassemblée à la hâte, sur l'avis reçu à Neuchâtel dans la nuit de mon passage furtif sur le sol neuchâtelois. Cet officier, arrivé à la limite, me fit demander une entrevue; je m'y rends, il m'explique avec emphase sa mission, je le rassure ; notre entretien est interrompu par le signal de mes védettes que l'ennemi paraît : tout était disposé pour le recevoir chaudement. M. de Montmollin, d'ailleurs homme de mise, ose me sommer de ne pas compromettre par une vaine résistance la tranquillité de son pays : je lui réplique brusquement de faire son devoir, comme je ferai le mien ; de fermer la grille en fer qui marquait au sommet du pont la ligne de démarcation des deux Etats, et de repousser sans miséricorde tout Suisse qui chercherait à la forcer, ou à passer la rivière à la nage.

« Le feu engagé, les tirailleurs français se retirèrent ; je présumai que cette reconnaissance serait incessamment suivie d'une attaque sérieuse, et admirai la contenance de mes gens : les canonniers tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. — Les Neuchâtelois successivement renforcés, se barricadaient et bordaient leur rive de la Thièle ; nous étions donc complètement enfermés et sans espoir de retraite, cependant je puis affirmer n'avoir entendu d'autre plainte que celle du retard des Français à nous attaquer. Mais ce qui passe ma conception, c'est qu'ils ne l'aient pas fait. Notre contenance leur imposa-t-elle, ou bien leur inspirâmes-nous cette commisération que souvent un généreux dévouement commande.

» Il était deux heures, la faim se faisait sentir, et au lieu d'ennemis à com-

battre, nous vîmes déboucher du village de Champion un petit convoi de subsistances, que les habitants des lieux circonvoisins nous amenaient de leur plein gré. Je craignis d'abord que ce ne fût un stratagème et me reposai néanmoins sur la foi de ces bonnes gens, qui m'assurèrent que les Français qui avaient paru le matin s'étaient éloignés.

» Le tableau qui s'offrit alors eût été digne d'un peintre. Ces honnêtes paysans invitant mes gens à manger, se joignirent à leurs divers groupes pour les servir et boire à leur santé. Leurs enfants les avaient suivis et jouaient paisiblement au milieu des armes et des munitions, destinées à une lutte à mort.... Quelle différence, me disais-je, entre cette scène et le spectacle que présentera demain cette même prairie jonchée de nos corps ! Je me trompais, la Providence veillait sur nous. Au soleil couchant je fis retirer les paysans et voulus leur donner quelque argent qu'ils refusèrent. Mais par la capitulation, j'eus du moins le bonheur de préserver leurs habitations du pillage.

» Les Neuchâtelois, témoins de ce mélange de confiance et de sécurité et de la bienveillance fraternelle dont nous venions d'être l'objet, eurent honte, je crois, du rôle auquel leur chef les forçait ; il y eut quelques altercations parmi eux ; la grille du pont s'ouvrit, les barricades furent enlevées, et le major suivi de quelques provisions de bouche, accourut à moi portant des bouteilles de vin. Je le remerciai et n'en profitai pas, j'avais trop à penser.

» Insensiblement les communications entre mes gens respectifs devinrent plus familières, sans que le colonel de Montmollin perdît rien de sa gravité et de son importance. Il m'accorda cependant la faveur de laisser passer mon quartier-maître, que j'envoyai à Neuchâtel après l'avoir tiré des mains de quelques sous-officiers, qui le voyant prêt à fuir avec sa voiture, le soupçonnèrent de voler la caisse, qui par parenthèse était vide : ils allaient le massacrer, si je n'étais survenu, et l'effrayèrent tellement, qu'il fut privé durant quelques moments de l'usage de la parole.

» La nuit tombait : une patrouille envoyée à la découverte me rapporta qu'à une lieue à la ronde tout était calme ; je fis allumer les feux de bivouac ; M. de Montmollin voulut rétablir ses barricades, son monde s'y opposa, j'aperçus quelques soldats profitant du crépuscule pour s'évader; loin d'y mettre obstacle je m'écartai, mais un jeune officier en poursuivit un et lui lâcha sur territoire neutre un coup de pistolet sans l'atteindre : le colonel de Montmollin alarmé de cette infraction s'en plaignit, et comme de raison je fis punir mon étourdi de l'excès de son zèle. »

Le 9, à 2 heures du matin, arrivent à cheval les officiers envoyés par Roverea à Berne pour y chercher la capitulation demandée à Schauenbourg. — Le narrateur continue ainsi : « Nous trouvâmes prudent que nos gens se retiras-

sent par pelotons à travers la comté de Neuchâtel: consultés individuellement, ils le préférèrent, mais ils durent déposer leurs armes au château neuchâtelois de Thièle, auprès de mes six pièces de canon, seuls débris ostensiblement soustraits aux trophées dont nos ennemis se glorifièrent. Je ne gardai que les drapeaux, assignai mes gens en divers lieux de la principauté, pour y recevoir chacun son décompte et un double de la capitulation, après quoi ils partirent, emportant ma stérile gratitude, mes regrets et mes vœux.

» Plusieurs officiers retournèrent à Berne, les autres se retirèrent pour le moment à Neuchâtel, où je me rendis seul au milieu du jour. Peu connu dans cette ville, je ne m'attendais guère en y entrant aussi modestement à être remarqué : les marchands et les artisans sortirent de leurs magasins et de leurs ateliers, les passants s'arrêtaient, tous me saluaient ; les fenêtres s'ouvraient au-dessus de ma tête, de sorte que je fis le chemin dès la porte de la ville à l'hôtel des Balances, aussi confus que touché d'un accueil plus digne d'un soldat triomphant que d'un soldat malheureux. Tous mes compagnons d'infortune eurent part aux bienfaits des compâtissants et charitables Neuchâtelois. »

Neuchâtel, on le comprend, était sympathique aux vaincus du Grauholz et de Berne, et à la *Légion fidèle*. Roverea lui-même nous apprend qu'il y avait dans notre ville un bureau de recrutement et un parti qui agissait en sa faveur, surtout une société de dames. — Le héros malheureux fut l'objet de l'attention particulière de plusieurs de nos compatriotes, dont il cite les noms, Louis de Pourtalès, Fauche-Borel, de Pierre. — Le timoré gouverneur de Béville de son côté le reçut froidement et l'engagea à partir.

Citons encore un passage relatif à une violation de notre neutralité par les troupes françaises, fait très peu connu.

» Dînant avec quelques Neuchâtelois, chez le major Vougaz à Cortaillod, au moment d'en partir, un billet anonyme m'avertit « qu'un détachement de dragons français avait passé se dirigeant sur Neuchâtel pour s'assurer de moi. L'honnête Vougaz me sollicita de rester caché dans sa campagne. Ne voulant ni me cacher ni le compromettre, je montai à cheval doutant encore de la vérité du rapport qui m'avait été fait, quand un exprès du maire de Pierre me le confirma, en me suppliant de ne pas me montrer. — Ne pouvant me résoudre à rebrousser je dis avec le proverbe : le vin est tiré, il faut le boire. — J'aperçus bientôt les dragons au nombre de trente, bordant la haie des deux côtés extérieurs de la ville ; pour le coup je me crus pris et invitai mes compagnons à rester en arrière, pour ne pas se trouver dans cette bagarre. L'un d'eux M. de Chaillet, persista à rester à mes côtés. — Nous filâmes au pas entre ces deux lignes de cavaliers qui ne dirent mot, mais eurent

l'air de me considérer attentivement. Descendu à mon hôtel, j'appris que leurs quartiers y étaient préparés; l'hôte persuadé que c'était à moi qu'on en voulait, et plusieurs de mes connaissances partageant cette opinion, on exigea que je prisse au moins un autre logement. J'acceptai celui que m'offrit obligeamment M. Fauche-Borel qui ne me permit plus de le quitter quoique ma présence dans sa maison ait pu lui devenir fâcheuse dans la conjoncture du moment. »

Le détachement français partit au bout de vingt-quatre heures, sans que le public sût le motif de cette infraction de territoire, dont un gouverneur moins timide que M. de Béville, aurait sans doute demandé raison. On trouvera la suite des péripéties de Roverea et l'histoire de son départ de Neuchâtel et de la Suisse aux chapitres X et XI de ses Mémoires auxquels nous renvoyons le lecteur.

En 1801, le Roi ayant demandé que les prisons fussent améliorées, le château fut encore restauré dans quelques-unes de ses parties. En 1803, le mur du côté de la rivière ayant été miné par la violence des eaux, — le Conseil en ordonna la restauration au mois de juin; — l'année suivante on s'aperçut que les pilotis qui protégeaient ce mur étaient fort endommagés, on les rétablit comme ils existent encore aujourd'hui.

Le château de Thièle ne paraît pas avoir joué de rôle sous la domination française de Berthier, il n'en est fait aucune mention dans les Manuels du Conseil d'Etat.

Après la chute de Napoléon, Neuchâtel retourna à la domination prussienne. La juridiction criminelle de la châtelainie de Thièle fut supprimée, le château devenait inutile et même onéreux à l'Etat, qui résolut de le mettre en vente comme le témoignent les pièces suivantes :

Lettre à S.-A. le Prince de Hardenberg (ministre chargé de Neuchâtel) relativement au château de Thielle.

19 septembre 1814.

.... Le rapport inclus de M. de Montmollin, Conseiller d'Etat et directeur des bâtiments, répond à la question contenue dans la lettre de V. A. concernant la convenance de vendre le château de Thielle. Le colonel qui connaît parfaitement cette affaire ainsi que le local, partage la façon de penser de M. le Directeur des bâtiments.

Rapport du Directeur des bâtiments seigneuriaux sur le château de Thielle.

Ce château fut construit dans le douxième siècle, au bord de la Thielle, par Berthold, comte de Neuchâtel, avec la solidité et tous les inconvéniens de l'architec-

ture de ces temps-là. Les prisons, devenues inutiles par la suppression du ressort criminel de la Châtelainie de Thielle, sont placées dans deux tours basses situées à l'entrée de la cour. Une autre existe dans le château même. Le reste du château composé d'un seul logement peu considérable et très incommode, d'une cave très bonne, et d'un vaste grenier à foin, et autres aisances, faisait et redevient partie de la pension du Châtelain de Thielle, et est loué depuis plus de 20 ans avec un pré et le droit de pêche dans la rivière, dépendants du dit office, pour L. 302,8 par an, au Receveur du péage de Thielle.

Le château de Thielle, par sa position dans un local marécageux et désagréable, et par sa construction vicieuse et incommode, ne trouverait probablement pas d'acquéreur et ne se vendrait probablement pas pour la valeur des matériaux.

Le rapport officiel n'était point encourageant pour les amateurs, et le vieux manoir du comte Henri demeura dans le même état de délabrement et d'abandon. En 1830, sa prison de bois ou cage fut transportée au château de Colombier. Thièle ne servit plus que pour des détentions préventives ou temporaires.

Le chef de la juridiction comprenant les paroisses de Cornaux et de St-Blaise, continua à porter le titre de Châtelain de Thièle jusqu'en 1848. Le château n'avait plus de destination précise, le percepteur du péage du pont, dont le produit était partagé entre l'Etat et la bourgeoisie de Neuchâtel, habitait la maison située en face occupée actuellement par un restaurant. Le péage fut supprimé et le château fut loué à un locataire fermier qui affermait en même temps la pêche de la rivière. En 1861, le vieux monument qui avait joué son rôle dans plusieurs phases de notre histoire, fut vendu à une société qui y établit une fabrique de cigares dont l'exploitation ne dura que quelques années.

Le péage dont il est question plusieurs fois avait été réglé par un traité conclu entre Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, et la ville et communauté de Morat. Le tarif du « pyage » nous a été conservé, nous en extrayons le spécimen suivant.

Toutes personnes qui passent à cheval excepté gentilshommes et prêtres doivent ij deniers.

item	Un homme à pied	i denier.
item	Le Juif doit	XXX deniers.
item	L'asne doit	XXX deniers.
item	Le mulet	XV deniers.
item	Tout aultre beste chacune	i denier.

item Les marchands passans s'ils vont par Enges, ils doivent le pyage en Thièle, et s'ils vont par Fontaine-André, ils doivent le pyage à Neuchâtel.

Les Juifs vont de pair avec les ânes ; le préjugé du moyen âge est ici inscrit en article de loi.

Ce règlement fut modifié dans la forme suivante en 1749.

« Toute personne passant à cheval sur le dit pont, sauf gens d'église, docteurs et écoliers, doivent chaque fois un creutzer ; une personne à pied six deniers, l'époux et l'épouse passant deux creutzers ; un juif à cheval quatre creutzers ; le mercier ou colporteur portant sa marchandise un batz ; le carrosse attelé sans comprendre les cavaliers quatre batz ; la litière trois batz. »

Il n'est pas fait mention des Israélites dans le tarif de 1836.

Le pont, anciennement couvert en bois, comme ceux qui existent encore à Aarberg, fut construit en pierre vers l'année 1660.

Le vieux château inhabité, voit rouler la Thièle dans son lit desséché par les travaux de la correction des eaux du Seeland, et personne ne convoite la résidence du comte Henri ; une intelligente restauration pourrait cependant en faire une habitation des plus intéressantes, et sauver de la ruine un vieux monument de notre histoire.

Deux tours rondes à toits polygones et pointus (Voir notre dessin, livr. de nov.-déc. 1872), surmontées de girouettes chevronnées, s'élèvent à droite et à gauche de la porte d'entrée ouvrant sur la cour du château ; ces deux tours servaient de prison et de cachot, elles portent le nom de tours prisonnières dans les anciens actes.

La cour longue de près de cent pas, large de cinquante, est fermée de murs; celui qui s'élève au-dessus de la rivière est un véritable rempart à l'épreuve de l'ancienne artillerie.

Le château de forme oblongue, flanqué de deux tours rondes encastrées dans les angles qui font face au Jura, se compose de deux étages qui contiennent plusieurs pièces altérées par les réparations de tous les siècles, mais où l'on remarque encore des cheminées et des boiseries assez caractéristiques ; le rez-de-chaussée a été transformé en caves, pressoir et hangars. Des vestiges de machicoulis subsistent encore dans les tours. Des tilleuls et des noyers séculaires ombragent la cour gâtée aujourd'hui par une construction en bois de l'école des gares neuchâteloises.

Au mois de février 1871, l'armée française de l'Est, exclue de la capitulation générale, déposait ses armes à la frontière neuchâteloise des Verrières, comme la légion romande de Roverea exclue de la capitulation de Schauenbourg les avait déposées à celle de Thièle. La plus grande partie de la cavalerie et des chevaux de l'artillerie passèrent sous les murs du vieux château, et plus d'un soldat de Bourbaki trouva là l'hospitalité que les Neuchâtelois

de 1798 avaient offerte aux vaincus de la France. Même histoire, autres acteurs.

Aujourd'hui, les ronces et le lierre grimpent aux murailles, enserrant de leurs capricieux rameaux les troncs noueux et les pierres descellées, les noyers jettent leurs branches par dessus le rempart, et font du sentier qui court à ses pieds, le long de la rivière, un de ces sites que rêvent les poëtes ; des myriades d'oiseaux nichent dans la feuillée, les fleurs et les herbes folles envahissent la cour sinistre, et l'on y oublie ce que nous venons de raconter.

A. BACHELIN.

Nous adressons ici nos remerciements à M. F. Chabloz pour les renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur ce sujet.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Denrées, marchés publics, etc. — Le 5 octobre 1630. Mandement portant : 1° D'ordonner dans chaque Jurisdiction deux ou trois personnes pour taxer les denrées et victuailles qui s'exposeront en vente ès marchés et autre part, sans frais des vendeurs ; et défense à eux faites de les vendre à plus haut prix à peine d'un bamp de 60 sols pour chaque fois et d'amende arbitraire selon que les récidives le requerront. — 2° Que personne n'ait à prévenir ceux qui apportent vendre ès marchés en les attendant sur les chemins. — 3° Que personne n'ait à acheter pour revendre dans le lieu, ny avant l'heure establie où

il y a des marchés, à peine de confiscation de la denrée. — 4° Qu'on n'ait à tenir hostellerie sans permission de la Seigneurie, à peine d'un bamp pour chaque escot, et de chatoy arbitraire selon les récidives; sans y comprendre ceux qui vendent le vin de leur crû. — 5° Que les mayres, lieutenants, greffiers, justiciers et autres officiers n'ayent à vendre vin et tenir hostellerie, à peine de privation de leurs charges et de châtiment arbitraire selon la récidive. — 6° Qu'on n'ait à distraire aucun grain de cet Etat, soit de son crû, ou acheté dedans ou dehors d'iceluy, aux peines portées au mandement déjà émané. — 7° Que nul n'ait à acheter ou amener dans cet Etat aucun vin étranger, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. — 8° Enfin qu'on n'ait à changer et rechanger les espèces d'or et d'argent, ny à les employer et mettre à plus haut prix que le règlement ne porte, à peine de confiscation, dont le tiers sera au délateur.

Règlement pour les glaneurs. — Le 20 juillet 1630, ordonné, à la requeste des communautés de Motiers et Boveresse, que personne n'eut à glaner que les pauvres couchés sur les rolles, ny à se transporter sur d'autres terres que sur celles de sa communauté, et à n'y entrer qu'à 7 heures du matin pour en sortir à 7 heures du soir; que personne n'ait à loger un glaneur étranger plus d'une nuit, à faire paître son bétail sur les fins avant l'entière récolte des grains, ny à recouvrir les champs moissonnés pour priver les pauvres d'un droit que Dieu leur a donné.

Milices. — Le 8 décembre 1635. Ordre au chatelain de Thielle de faire rendre pour le vendredy suivant sa compagnie enrollée rière la Jurisdiction à la Chaux-de-Fonds, les trouppes ennemies étant si proches qu'il est nécessaire d'y mettre des gardes.

Le 23 juin 1636. Ordre à ceux de la Paroisse de St-Aubin de doubler le nombre de 18 hommes qu'on leur avait imposés cy-devant pour se rendre à Côvet, les deux tiers armés de mousquets et le reste de piques; on leur enjoignit encore d'en tenir prêts un pareil nombre pour changer les premiers au bout de huit jours.

Citations. — Le 21 juillet 1635. Claude Lequin de Fleurier ayant été condamné à 400 escus d'amende par le baillif de Grandson, pour avoir coupé quelques pieds de bois sur sa terre rière la nouvelle censière, Messieurs du Conseil d'état ordonnèrent au chatelain du Vauxtravers, qui avait donné la permission de le citer, contre les défenses qu'on lui en avait faites, de faire ensorte que le dit Lequin fût relevé de sa condamnation, à deffaut de quoi on

lui permettra de saisir des biens du dit sieur chatelain pour l'indemniser et on en donnera avis à S. A. S.

Bourguignons. — Les Bourguignons, qui s'étaient réfugiés dans cet état, retournaient en Bourgogne, où ils tuaient les soldats qu'ils trouvaient écartés du duc de Saxe-Veymar, lequel s'en plaignit et menaça de les venir chercher jusques dans cet état si l'on n'y mettait ordre ; cela fut cause qu'on leur ordonna de se retirer au moins à trois lieues de la frontière, et aux sujets de ne les pas loger plus près. — 26 févr. 1639.

Jeûne public. — Le 28 mars 1639 on publia un mandement de Jeûne à la prière de MM. de la Classe, conformément aux autres églises de Suisse, de l'avis du Conseil d'Etat, et après avoir participé de celui des Quatre-Ministraux au regard de la ville ; du depuis on a toujours continué sur ce pied.

Bourguignons. — Quoique S. A. commandât en 1635 l'armée de France en la Franche-Comté, on ne laissa pas que de vivre en paix et de continuer une bonne voisinance et le commerce avec les Bourguignons ; mais les vols et les brigandages qu'ils firent par grosses troupes dans cet état obligèrent, le 22 décembre 1640, de leur deffendre l'entrée et le commerce en ce pays. Mais à la requeste de ceux de Morteau, on le rétablit à leur égard le 20 janvier 1641.

Id. — 6 septembre 1642. — On écrivit plusieurs fois à Mess. du Parlement de Dôle pour avoir satisfaction des vols faits par les Bourguignons et pour les faire cesser ; mais ces instances n'ayant eu aucun effet, on posa des gardes sur les frontières, et l'on ordonna de faire de continuelles rondes et patrouilles, de corps de garde en corps de garde, pour garder les entredeux ; et pour oster aux dits Bourguignons la commodité de reconnoistre les passages inusités, on leur fit défense d'entrer dans ce pays, et l'on commanda à ceux qui y étoient d'en sortir dans 8 jours ; on saisit aussi tous les effets des Bourguignons en cet Etat, pour satisfaire ceux qu'on avoit volés.

FENÊTRES A LA COMBE-JEANNERET

PRÈS LE LOCLE

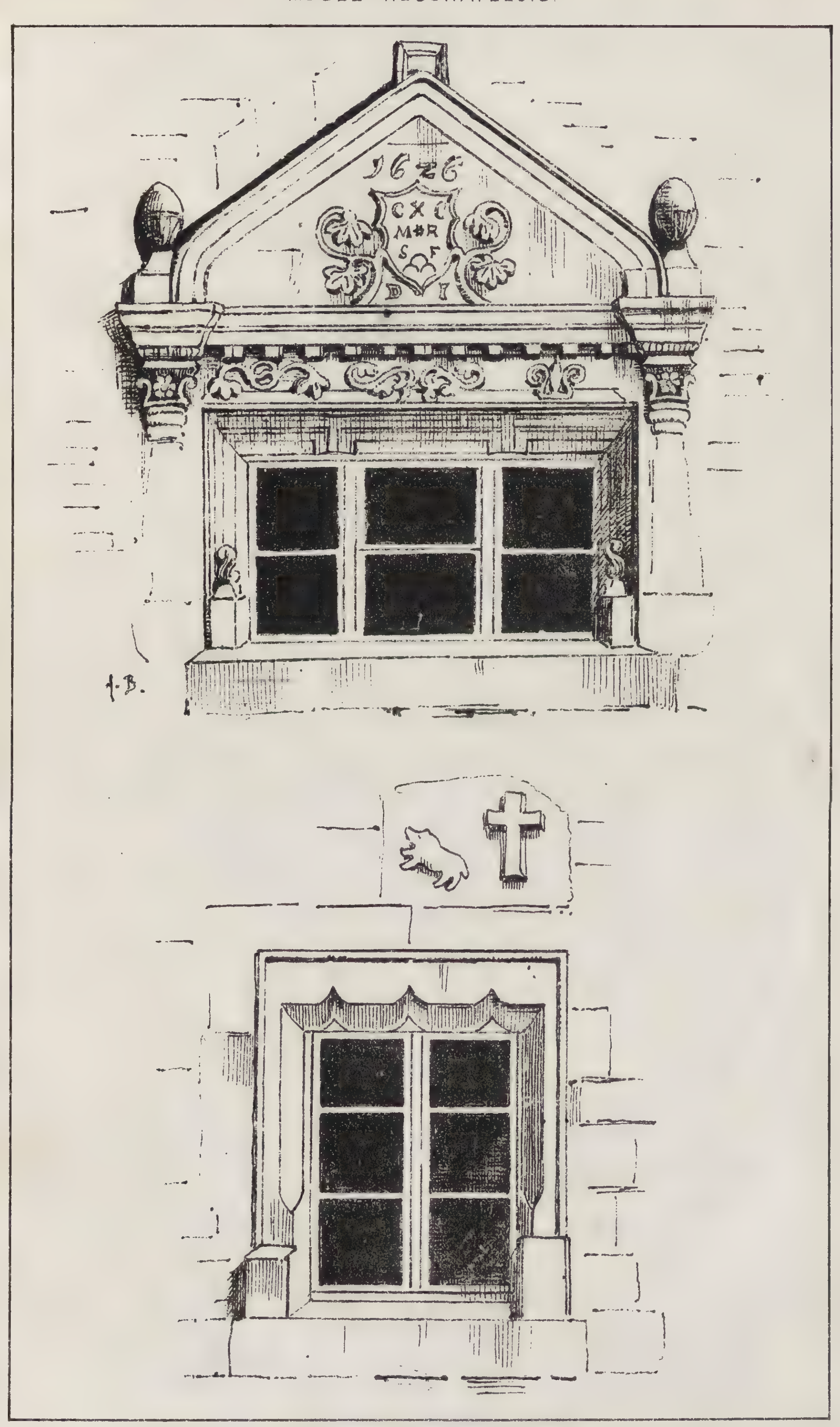
Nous avons, paraît-il, dans un précédent article (*Fenêtre du XVIIme siècle à Corcelles*, — février-mars 1872) stimulé le zèle de nos collaborateurs des Montagnes à prouver que l'ornementation architecturale n'y est point chose rare. M. Henri-Ernest Sandoz nous a communiqué un album auquel nous avons déjà fait un emprunt, avec notice par M. Jaccard. Nous donnons aujourd'hui, d'après la même source, le dessin de deux fenêtres d'une maison de la Combe-Jeanneret près le Locle. La première, qui mesure 1 mètre 2 de hauteur sur 1 m. 8, est surmontée d'un fronton à angles arrondis de 1 m. 1 de hauteur. Elle est d'un style rustique, imitation lointaine de certains morceaux de la Renaissance amalgamés un peu pêle-mêle, sans grand souci de l'effet de l'ensemble. Ce n'en est pas moins un spécimen original par son étrangeté. Le fût des colonnettes est détruit ou n'a pas été exécuté ; leur chapiteau supérieur supporte à la fois la moulure du fronton et deux boules ovoïdes sur piédestal. L'écusson chargé de noms est entouré d'arabesques de manière primitive. L'ornementation qui surmonte les trois parties vitrées est d'une irrégularité qui n'est pas motivée. Certains coffres ou bahuts suisses présentent souvent une combinaison de ce genre.

L'autre fenêtre est d'un style plus pur dans sa simplicité; elle mesure 1 mètre 2 de hauteur, sur 1 mètre 3 de largeur, elle est surmontée d'une croix et d'un animal d'une exécution insuffisante, qui peut être un ours ou un cochon.

La maison, ainsi que l'indique sa date, est du XVIIme siècle.

Nous accueillerons toujours avec reconnaissance des communications du genre de celle de M. H.-E. Sandoz ; nous désirons qu'elles soient assez nombreuses pour nous forcer de faire amende honorable à propos des lignes que nous écrivions précédemment.

A. Bachelin.



Fenêtres à la Combe-Jeanneret près le Locle.

D'après les dessins de M. Henri-Ernest Sandoz.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER 1873, PAGE 37.)

Le Sapel.

Quelques mois après, au milieu de juillet, une voiture de montagne quittait le Locle de grand matin et gravissait les hauteurs qui séparent ce village de la vallée des Ponts. Cette voiture modeste est traînée par *Fend-l'air* avec lequel le lecteur a déjà fait connaissance ; l'honnête solipède paraît plus préoccupé de se débarrasser des mouches qui déjà sortent de leurs retraites que de galoper selon son ancienne habitude. Pour soulager le vieux cheval, les voyageurs ont mis pied à terre et marchent allégrement sur la route poudreuse sous les joyeux rayons du soleil matinal ; l'un est le pasteur Andrié, les deux autres sont notre ami André Robert et le peintre Zuber-Bühler, qui passait ses vacances, au Locle, dans sa famille.

Malgré son désir de revenir plus tôt dans ses pénates, André n'avait pu partir de Paris que peu de jours auparavant ; à peine de retour, il s'était présenté à la cure du Locle ; mais il n'y avait rencontré que son parrain qui l'avait invité d'une manière pressante à l'accompagner au chalet du Sapel, où sa femme et son fils passaient quelques semaines de la belle saison.

Du Locle au Sapel, la distance est au moins de trois lieues ; comme il fallait porter des provisions pour la famille en villégiature, et que le pasteur devait revenir le même soir, pour officier le lendemain dimanche, on avait pris la voiture, sauf à la laisser aux Ponts, d'où le reste du chemin devait se faire à pied.

L'air était frais, mais fortifiant ; les alouettes chantaient dans le ciel bleu,

les traquets gazouillaient en se posant sur les grandes herbes des prairies, les cailles et les râles de genêt mêlaient à ce concert leur note monotone. De toute part retentissaient comme une musique argentine, les clochettes des troupeaux dispersés sur les pâturages et à la lisière des bois. De longues files de faucheurs promenaient en mesure leur lame affilée à travers les herbes humides d'où s'exhalaient des senteurs aromatiques. Ils interrompaient le rhythme cadencé de leur travail pour aiguiser leurs faux, et mêlaient leurs *jodels* alpestres aux grincements de la pierre sur l'acier.

C'était l'été de la montagne dans sa robe de fête. Si cette saison étale dans d'autres contrées une richesse de végétation bien supérieure, et se revêt de couleurs plus vives et plus variées, il est peu de pays où la verdure soit plus fraîche, plus émaillée de fleurs, où l'abri des forêts soit plus agréable, l'air plus léger et plus vivifiant.

Nos voyageurs savouraient avec délices les charmes de cette nature bien-aimée qui parlait à leur cœur un langage familier ; c'était la voix de la patrie, l'écho des souvenirs, le fond sur lequel se dessinaient leurs plus douces affections. Ils cheminaient tantôt en voiture, tantôt à pied, selon les difficultés du terrain, s'arrêtant auprès des maisons disséminées le long de la route, pour en saluer les habitants ; on accourait des champs pour serrer la main du pasteur, les horlogers ouvraient leurs fenêtres au niveau du sol et criaient un « bonjour » affectueux.

Après avoir traversé le plateau des Joux, le chemin s'inclina vers un village dont on voyait poindre les maisons sur la pente de la montagne.

— Voici les Ponts, où j'ai été pasteur pendant bien des années, dit M. Andrié ; si l'on m'aperçoit, je trouverai tant et de si bonnes connaissances qu'il me sera difficile d'aller plus loin ; c'est pourquoi nous traverserons le village d'un bon pas.

La voiture ne s'arrêta qu'au bas de la rampe, à l'auberge du Cerf, où l'on mit Fend-l'air à l'écurie, et où les voyageurs prirent en hâte un léger déjeuner. Ils partirent bientôt accompagnés d'un porteur chargé des paniers de provisions. Le peintre Zuber-Bühler avait en bandoulière un joli fusil à deux coups que M. Andrié destinait à son fils. Le chemin raboteux longeait le pied des hauteurs boisées et côtoyait le marais qui couvre d'un bout à l'autre le fond du vallon sur une étendue de trois lieues. Le paysage était bien changé ; au lieu de sites riants, la sauvage nature du Nord ; au lieu de vertes prairies émaillées de fleurs, le marais tourbeux en pleine exploitation, sillonné de fossés, coupé d'étangs aux eaux noires, semé de monceaux de tourbe séchant au soleil. Çà et là des bouquets de pins rabougris à la sombre verdure, se montrent comme des ilots sur la vaste surface du marais revêtu de mousses et de bruyères.

— Quelle triste contrée, dit Zuber-Bühler, en promenant autour de lui un regard assombri, je prendrais ici le spleen au bout de vingt-quatre heures.

— Il est vrai, dit le pasteur, que ce marais n'est pas beau ; on dit qu'il nous donne une image fidèle de la Laponie, et qu'il ne manque ici que des rennes et des Lapons pour donner la couleur locale. Mais ce marais, sur lequel le passant jette un regard de commisération, est une source de bien-être, on peut même dire une condition d'existence pour notre population montagnarde dans un climat qui exige pendant plus de sept mois le chauffage des appartements. Ces tourbières sont nos mines de houille, et je présume que l'aspect de celles-ci ne doit pas être divertissant pour un artiste. Et puis, ces marécages présentent toute sorte de particularités intéressantes : ici près est un dépôt de sable quartzeux si fin et si plastique qu'il n'en est pas de meilleur pour les mouleurs et les fondeurs de métaux ; là bas, sont deux sources, l'une sulfureuse, l'autre ferrugineuse, séparées par un espace de quelques pas et douées de propriétés bienfaisantes. Ces ruisseaux, qui coulent en serpentant comme de petits styx, et qui sont pleins d'excellentes écrevisses, ne pouvant sortir de la vallée, dont les bords sont plus élevés que le fond, disparaissent dans des crevasses du sol, pour reparaître plus bas à la source de la Noiraigue qui rappelle, de loin, la fontaine de Vaucluse.

— J'ai entendu raconter les exploits des chasseurs des Ponts, dit André ; autrefois ils tuaient force loups.

— Nous avons justement devant nous la forêt de Combe-Varin, où le major Benoit a tiré plusieurs de ces carnassiers. Il les atteignait en pleine course avec une seule balle de son fusil de cible.

— Si nous venions à rencontrer l'un de ces messieurs, ne serait-il pas bon de charger l'arme que je porte ? dit Zuber-Bühler, ce lieu me semble positivement sinistre.

— Sois sans inquiétude, les loups sont devenus rares et tu pourrais te promener à toute heure et en toute saison dans ce lieu sinistre, comme tu l'appelles, sans voir la queue d'un de ces rôdeurs.

Le chemin s'engageait en effet dans un ravin sauvage bordé de forêts de sapins où roucoulaient les ramiers et gambadaient les écureuils ; dans les profondeurs on entendait le grand pic noir cogner de son bec robuste les troncs ravagés par les insectes ; le sol garni de mousse humide était jonché de chanterelles dorées dont André s'empressa de remplir son mouchoir. Après avoir gravi une pente assez raide, ils débouchèrent sur une large clairière où croissaient en liberté les épilobes aux épis roses, les digitales, les seneçons, les fougères aux frondes touffues, les framboisiers et les fraisiers couverts de fruits mûrs. Ces fruits éclairés par le soleil étincelaient comme des rubis au milieu des feuilles vertes.

— Oh ! que c'est beau ! et que c'est bon ! dit André cédant aux séductions de ce jardin de la montagne, et tout en cueillant les framboises parfumées il poussait des cris de joie auxquels d'autres cris répondirent à peu de distance.

— Nous sommes sur ma propriété du Sapel, dit M. Andrié, et ces voix sont, je crois, celles de nos gens.

— En effet, son fils apparut bientôt parmi les buissons, s'élança à leur rencontre en manifestant la joie la plus vive, et les embrassa avant de pouvoir parler.

— Quelle surprise ! quelle surprise ! quelle fête ! dit-il enfin, maman, maman, viens donc voir qui nous arrive.

— Devine ce qu'on t'apporte, lui dit son père en faisant des signes d'intelligence au jeune peintre qui cachait le fusil derrière son dos ; devine.

— Vous m'apportez la plus agréable des surprises, je ne demande rien de plus.

— Tu ne désires donc rien ?

— Si, je désire une boussole pour nous guider sur ces plateaux aussi inconnus que l'Afrique centrale, et une arme quelconque pour châtier les oiseaux de proie qui enlèvent les poulets à deux pas de la maison.

— Eh bien ! prends cette arbalète et détruis les éperviers, les buses, les renards et autres pirates, mais promets-moi d'être prudent.

— Un fusil, un fusil à deux coups ! oh ! merci mille et mille fois ! avez-vous des munitions au moins ?

— Tout est là, dans un joli sac ; on n'a rien oublié ; c'est un vieux chasseur qui a tout choisi.

— Maman, vois le beau fusil ! dit le jeune homme en s'adressant à Mme Andrié qui s'avançait avec précaution pour éviter les ronces et pour maintenir en équilibre un panier rempli de fraises et bordé de feuilles de gentiane.

Mais elle n'était pas seule, une dame vêtue d'une robe claire et coiffée d'un chapeau de bergère l'accompagnait. Le jeune Andrié jeta un regard malin sur André Robert qui, stupéfait, fasciné, restait immobile et laissait tomber à terre l'une après l'autre les chanterelles dont son mouchoir était bourré. Il venait de reconnaître Cécile Houriet.

Depuis trois ans l'image de cette amie avait été la compagne secrète de ses pensées, de ses rêves, de ses travaux ; dans la solitude de ses veilles, à l'atelier, en voyage, il l'associait à ses actes, il cherchait auprès d'elle ses inspirations; c'était l'espérance de la revoir qui faisait battre son cœur en approchant de la Suisse et, lorsqu'il aperçut les toits du Locle, il ne put réprimer un vif attendrissement. Et cette amie était là, debout dans un cadre de verdure et de fleurs qui rehaussait sa beauté ; elle le regardait en souriant et lui tendait la

main, affectant un calme qui n'était pas au fond de son cœur. Elle aussi était surprise de cette rencontre et plus encore des changements que le temps et l'étude avaient produits chez André ; il avait maigri et pâli, mais ses traits s'étaient accusés, son front avait pris de la noblesse, ses yeux de la profondeur ; sa barbe brune et ses moustaches bien taillées donnaient de la fermeté à son visage ; il avait dans toute sa personne quelque chose d'honnête, de distingué, de généreux qui inspirait la sympathie et le respect.

Après les premières salutations et les questions affectueuses qui s'échangent en pareil cas, Mme Andrié aborda les questions plus positives d'économie domestique.

— Ne restons pas sous ce soleil ardent, dit-elle, venez vous reposer, la maison est à deux pas, seulement je vous annonce un vieux chalet de montagne, rien de plus, et pour dire vrai je ne sais quel dîner vous donner, ajouta-t-elle en riant.

— Sois sans inquiétude, ma chère Sophie, dit le pasteur, notre vieille Marianne a logé dans ces corbeilles de quoi nourrir toute la paroisse.

— A présent que j'ai un fusil, je me charge de fournir du gibier, dit son fils en faisant craquer les ressorts de son arme.

— Puisque chacun apporte son offrande, dit André en ramassant ses chanterelles, voici quelques champignons qui feront un bon plat, si l'on veut bien les apprêter.

— Et moi, je sais un carré de petits pois, où, sans perdre une minute, je vais lever des contributions, dit Cécile ; les petits pois de la montagne sont sans rivaux au monde.

— Avec de telles ressources, dit gaiement le pasteur, et sans compter ces belles fraises, la crême et le fromage de la ferme, je commence à croire que nous finirons par dîner.

Ainsi causant et devisant, la société arriva au chalet situé sur une hauteur, à 1168 mètres au-dessus de la mer et dominant un assez vaste horizon de montagnes appartenant au Val-de-Travers et à la vallée des Ponts. La maison ne diffère pas des demeures rustiques du haut Jura ; la façade, à pignon de bois, présente au sud son triangle surbaissé surmonté d'un toit de bardeaux ; la cheminée de bois est munie d'un couvercle ; dans un coin est la citerne avec sa pompe. De vastes écuries avec la grange et les dépendances complètent la partie rurale de la maison. A l'étage sont quelques chambres assez propres que le propriétaire s'était réservé pour son usage personnel. Du reste, le fermier n'habitait ce chalet qu'en hiver ; pour le moment il était dans une autre demeure plus rapprochée des pâturages où paissaient ses cinquante ou soixante vaches. Un autre fermier exploitait un domaine attenant

et possédait vingt-cinq à trente vaches. Chacun d'eux avait son armailli de la Gruyère occupé pendant la belle saison à la fabrication du fromage. La vie pastorale régnait donc sans partage dans cette région où la culture même de l'orge et de l'avoine ne donne pas toujours des résultats certains.

On comprend que les jeunes gens eurent bientôt fait de prendre des rafraîchissements ; comment rester entre quatre murs quand le ciel est si pur et le soleil si brillant. Le peintre se mit en quête de motifs à croquer dans son album ; Andrié chargea son fusil et se posta pour guetter les éperviers ; Cécile était déjà dans le petit jardin cueillant les pois dont elle remplissait son tablier. Quant à André, il rodait autour de l'enclos, cherchant un prétexte pour y pénétrer en franchissait le vieux mur de pierres sèches.

— Puis-je vous aider, mademoiselle ? dit-il, prenant son parti.

— Mais, oui, il suffit de savoir distinguer les pois des laitues.

— Avec de la bonne volonté et vos sages directions, j'y parviendrai peut-être. Vous savez la botanique ?

— Je l'étudie avec Mme Andrié, qui est mon professeur ; c'est pour cela que je suis ici. Quand on est institutrice il faut tout savoir.

— Ne regrettez-vous pas vos burins dans la poussière de l'école ?

— Je vous dirai d'abord que je ne crains pas la poussière ; en second lieu, dit-elle en rougissant, mes burins sont dans des mains qui en font un meilleur usage que les miennes.

— Merci ; votre vocation vous rend-elle heureuse ?

— Oui et non ; les enfants sont des êtres si singuliers ; les uns me donnent du plaisir, les autres me chagrinent et m'inquiètent. Mais ce qui est le plus pénible c'est l'obligation de me séparer, à la fin de l'année, de ceux auxquels je me suis attachée et qui m'aiment véritablement. Quand je les vois passer dans la rue, ou entrer dans une autre classe, mon cœur court après eux.

— Pourquoi les aimer ainsi ? c'est une dépense de sentiment à peu près gratuite.

— Que sait-on ? Si on ne les aimait pas, on manquerait de patience, de support ; souvent on les abandonnerait à eux-mêmes. L'affection rend ingénieux, c'est elle qui fait inventer les méthodes, les procédés qui facilitent l'enseignement. Quand je ne pourrai plus aimer mes élèves je donnerai ma démission. Aviez-vous de bonnes écoles de dessin à Paris.

— Oui, c'est là qu'il faut aller pour voir des gens habiles et pour apprendre à dessiner.

— Vous vous plaisiez donc bien ?

— Infiniment ; j'avais une ou deux lieues à faire de mon logis à mon atelier et de celui-ci à l'école de dessin. C'est amusant lorsqu'il pleut ; on est

trempé toute la journée. Et puis, j'avais une chambre si vaste que, pour mettre mon habit, je devais ouvrir la porte et la fenêtre.

— Comment vous enseignait-on la décoration ? dit Mlle Houriet en riant de bon cœur.

— On nous faisait l'histoire de l'ornement, qu'on nous montrait à sa naissance, dans sa génération et ses développements. Plus tard on nous demandait des compositions sur des motifs pris généralement dans certaines plantes que nous allions dessiner d'après nature dans la campagne. Cela devait s'enlever rapidement au crayon et à l'aquarelle.

— Vous savez donc peindre les fleurs ?

— Un peu.

— J'ai essayé, mais j'ai rencontré, dans l'emploi des couleurs, des difficultés insurmontables. C'est le métier qui me manque, me l'enseignerez-vous ?

Ils furent interrompus par deux coups de feu qui éclatèrent à quelque distance, et qui se répercutèrent le long des forêts.

— Voilà notre chasseur qui tire les buses, dit Cécile.

— Mieux que des buses, dit André, ces oiseaux qui s'envolent avec des claquements d'aile sont des ramiers, et je crois en voir qui se débattent dans le champ d'orge.

Il courut aider le jeune Andrié, qui allait et venait hors d'haleine, cherchant à rattraper les blessés.

— Venez donc, M. Robert, je crains qu'ils ne s'échappent ; deux ramiers magnifiques ; je m'étais glissé le long du mur.... et j'ai tiré à cinquante pas....

En unissant leurs efforts, ils finirent par capturer les volatiles qui se démenaient en furieux et qui furent bientôt expédiés.

— Quels beaux oiseaux ! c'est cela une chasse ! et de mes premiers coups ! quel bon fusil !

— Ils sont jeunes, je le reconnais à la mollesse du bec et aux plumes qui ont encore leurs étuis ; si nous les plumons à l'instant on pourra encore les préparer pour le dîner.

— Parfait ! une surprise pour mon père ! c'est lui qui ouvrira de grands yeux !

Mlle Houriet entra dans le complot en affirmant que les pigeons sauvages aux petits pois seraient un mets des plus distingués. Bientôt les pois furent écossés, les oiseaux plumés, on porta le tout à la cuisinière avec des recommandations infinies.

— Soyez sans inquiétude, dit Cécile en entourant sa taille élégante d'un tablier de toile blanche, Marguerite et moi, nous ferons de notre mieux.

— Vous faites aussi la cuisine ? dit André.

— Eh ! oui, mais je n'aime pas voir les messieurs au milieu des casseroles ; allez faire un tour et repassez à midi et demi, le dîner sera prêt.

Jamais festin de prince ne fut aussi joyeux que ce dîner dans la chamber basse et enfumée du chalet ; l'appétit, la gaieté, le contentement en faisaient les principaux frais. Tout à coup M. Andrié dit à son fils :

— J'ai entendu tirer ce matin, as-tu déjà essayé ton fusil ?

— Oui, il tire très bien.

— Tu n'as donc pas manqué la porte de la grange, elle est suffisamment visible.

— Non, j'ai choisi un plus noble but.

— Dans ce cas, je sais où est logée ta grenaille.

— Où ?

— Dans le tronc du vieux plane, nous irons compter les grains.

— Cette supposition fait injure à mon adresse, la seule réponse que je puisse faire pour établir ma réputation la voilà.....

Et il montrait du doigt la domestique qui apportait un plat où les ramiers rôtis faisaient fort bonne figure.

— Qu'est-ce que cela ? dit le pasteur en voyant l'assurance de son fils.

— Tu te piques d'être naturaliste, dit Mme Andrié, devine.

— Est-ce que par hasard ce garçon aurait abattu quelque chose qui ressemble à du giber. Voyons le bec, ce n'est pas un rapace, ce n'est pas un pic, ni un corbeau....

— Ni un canard, dit Cécile en l'imitant.

— Ce sont des ramiers, dit le chasseur avec emphase, c'est moi qui les ai tués, demandez à André Robert.

— Des ramiers ! peste ! voyez-vous ce Nemrod ! sais-tu qu'ils ont très bon air, et qu'il me tarde de vérifier si le fond correspond à la forme.

Chacun fut unanime sur les mérites de ce gibier et sur la perfection de l'apprêt ; les petits-pois de montagne qui en étaient le complément eurent leur part d'éloges.

— Eh ! bien, Fritz, quelle capture as-tu faite ce matin, dit M. Andrié au peintre Zuber-Bühler ?

— J'ai fait quelques croquis dans la forêt, pas grand'chose.

Il dut exhiber son album où l'on admira non-seulement les dessins de la journée, mais une foule d'autres représentant les sujets les plus variés, paysages, figures, animaux.

— Voilà qui est fort bien, dit Mme Andrié, mais nous avons une superbe après-dînée devant nous, chose rare dans notre Jura ; qu'allons-nous en faire ?

Diverses propositions furent émises, mais celle qui enleva tous les suffra-

ges fut une excursion au rocher de *Tablettes*, au sommet de la Tourne. Lorsque le temps est favorable on a de là une vue splendide.

— Allez, mes chers amis, et amusez-vous bien, dit le pasteur, moi je reste pour étudier mon sermon. En passant près de la maison de Ducommun, au *Haut de la Côte*, chargez-le d'un message pour les Ponts; il faut que la voiture soit chez lui vers sept heures. C'est de là que nous partirons avec mes compagnons, à moins qu'ils ne se décident à passer quelques jours ici.

— Comment donc! dit le jeune Andrié, des amis comme ceux-là, quand on les tient on ne les lâche pas de sitôt.

— Je les engage à rester avec nous jusqu'à la fin des vacances, ce ne sera pas long, dit Mme Andrié.

Quelques minutes après la caravane joyeuse suivait les sentiers qui descendent vers Combe-Varin; le soleil était chaud, mais une douce brise en tempérait l'ardeur; on marchait sans fatigue sur ces prairies au milieu des fleurs et des buissons où l'on entendait le bourdonnement des insectes et le gazouillement des petits oiseaux. Les paysans s'empressaient à retourner le foin fauché la veille, ils en faisaient des monceaux qu'ils chargeaient sur les chars. Les moindres incidents excitaient l'intérêt des promeneurs; ici le travail d'une taupe qui avait creusé ses galeries dont on suivait la trace par les monticules de déblais qu'elle avait rejetés; là des coquillages fossiles, de belles nérinées dans les pierres d'un mur; plus loin une cresserelle décrivait des cercles dans le ciel bleu au-dessus d'une bande de motteux qui chassaient aux insectes et voletaient parmi les gentianes jaunes sans se douter du danger qu'ils couraient. Partout des troupes de corneilles et de grives parcouraient en sautillant les prairies nouvellement fauchées pour se repaître de sauterelles, de limaçons et de bourdons.

— Nous voici au *Haut de la Côte*, dit Mme Andrié, regardez à droite cette maison isolée, c'est la Combe Hory, où fut exilé le chancelier Hory lors des persécutions dirigées par des jaloux ou des rivaux contre ce magistrat éminent. Mon mari vous racontera cette tragique histoire.

Nos promeneurs commencèrent à gravir le massif de la Tourne par un sentier qui traverse des prés et des pâturages appartenant pour la plupart à des particuliers de Peseux, de Corcelles et d'Auvernier. On y récolte un foin court, savoureux, aromatique, fort apprécié. A part quelques chalets épars çà et là, ces vastes plateaux sont déserts, et le silence n'est troublé que par les clochettes des vaches et le ramage incessant des alouettes qui y nichent en paix.

Après deux heures de marche on arriva aux *Tablettes*; un cri d'admiration s'échappa de toutes les bouches lorsqu'au sortir de la forêt la caravane se trouva soudain au bord de l'escarpement. Comment décrire cette vue, ce ta-

bleau grandiose, ces belles lignes, cette harmonie de couleurs ? A leurs pieds le littoral du lac semé de vergers, de villages, de maisons de campagnes, arrosé par l'Areuse qui débouche de ravins profonds et sinistres. Plus loin la nappe bleue du lac piquetée de voiles blanches. Plus loin encore, le plateau suisse, les contrées accidentées et pittoresques formant les cantons de Vaud, de Fribourg, de Berne, avec leurs villages, leurs clochers étincelant au soleil ; enfin les Alpes sublimes élevant vers le ciel leurs pyramides d'argent. Les lointains s'estompaient avec une douceur infinie et semblaient se noyer dans une atmosphère d'azur.

Le rocher de Tablettes est une sorte de balcon faisant saillie au-dessus du précipice ; on y parvient par un isthme étroit qui le relie à la montagne, quelques pierres apportées par des touristes servent de siége. On s'assit sur ces pierres et chacun regardait en silence, étudiant les détails de cet immense tableau.

Le jeune Andrié qui s'était détaché de la troupe près de l'auberge de la Tourne, arriva, portant un panier, qu'il découvrit d'un air mystérieux.

— J'ai pensé que l'admiration et le plaisir n'empêchent pas la soif de dessécher la gorge. Voici du vin et de la bière ; il y en a pour tous les goûts. Mais je n'ai que deux verres, je vous en avertis afin que vous preniez vos mesures en conséquence.

Les rafraîchissements furent acceptés avec reconnaissance et Zuber-Bühler élevant son verre, s'écria avec enthousiasme :

— Je vous invite à boire à la prospérité de la Suisse dont nous avons un morceau superbe sous les yeux. Quand on possède une si belle patrie on doit l'aimer et en être fier. Ceux qui ne l'aiment pas sont des gredins !

— Appuyé, dit André Robert en riant.

— Prends garde ! dit le jeune Andrié, tu fais de la politique, et même au sommet de la Tourne cela peut être dangereux.

— N'irons-nous pas au signal de la Tourne, dit Mme Andrié, c'est à quelques minutes d'ici ; de là on découvre le Val-de-Travers et on domine les gorges de l'Areuse.

— Partons, dit Zuber-Bühler, aussi bien ce soleil me brûle la cervelle et le patriotisme me fait prononcer des discours séditieux.

La société quitta le balcon, sauf Cécile et André, retenus par une attraction irrésistible. Quand ils furent seuls, le jeune homme regarda son amie ; elle avait les yeux remplis de larmes et l'émotion soulevait sa poitrine.

— Avez-vous du chagrin, lui dit-il en lui prenant la main.

— Non, je suis heureuse, très heureuse, je voudrais rester ici toujours.

— Comprenez-vous ce que j'ai dû souffrir, éloigné pendant trois ans de mon cher pays et de ceux que j'aime ?

— Avez-vous toujours pensé à eux ?

— Oui, et la distance rendait leur souvenir encore plus cher. Je n'ai rien oublié, pas même la promesse qu'une certaine personne m'a faite, il y a trois ans.

— Quelle promesse ?

— Je lui demandais si elle m'aimait ; elle m'a dit : je vous répondrai dans un an.

— Lui avez-vous rappelé sa promesse ?

— Non, je n'ai pas osé. Que suis-je auprès d'elle ? un pauvre ouvrier qui n'est pas sûr de gagner sa vie et de conquérir une position honorable. Et pourtant j'aurais tant besoin d'un mouvement de son cœur pour m'encourager dans la lutte que je vais entreprendre.

— André, m'aimez-vous ?

— Oui, depuis notre première rencontre.

— Reconnaissez-vous cela ?

Elle tira de sa robe la broche qu'André lui avait donnée un premier janvier.

A la vue de ce bijou que la jeune fille portait sur son cœur, il fut pris d'un tel saisissement qu'il pâlit, s'affaissa sur lui-même au bord de l'escarpement: Cécile l'entourant de ses bras, soutenait sa tête qui avait donné contre une pierre.

— André, disait-elle, je t'aime ; m'entends-tu ? je t'aime.

— Merci, dit-il faiblement, je voudrais mourir ici.

— Non, il faut vivre mon ami, je suis votre fiancée devant Dieu.

Elle lui prit la main, l'obligea à se lever et le regardant dans les yeux, lui dit d'une voix solennelle :

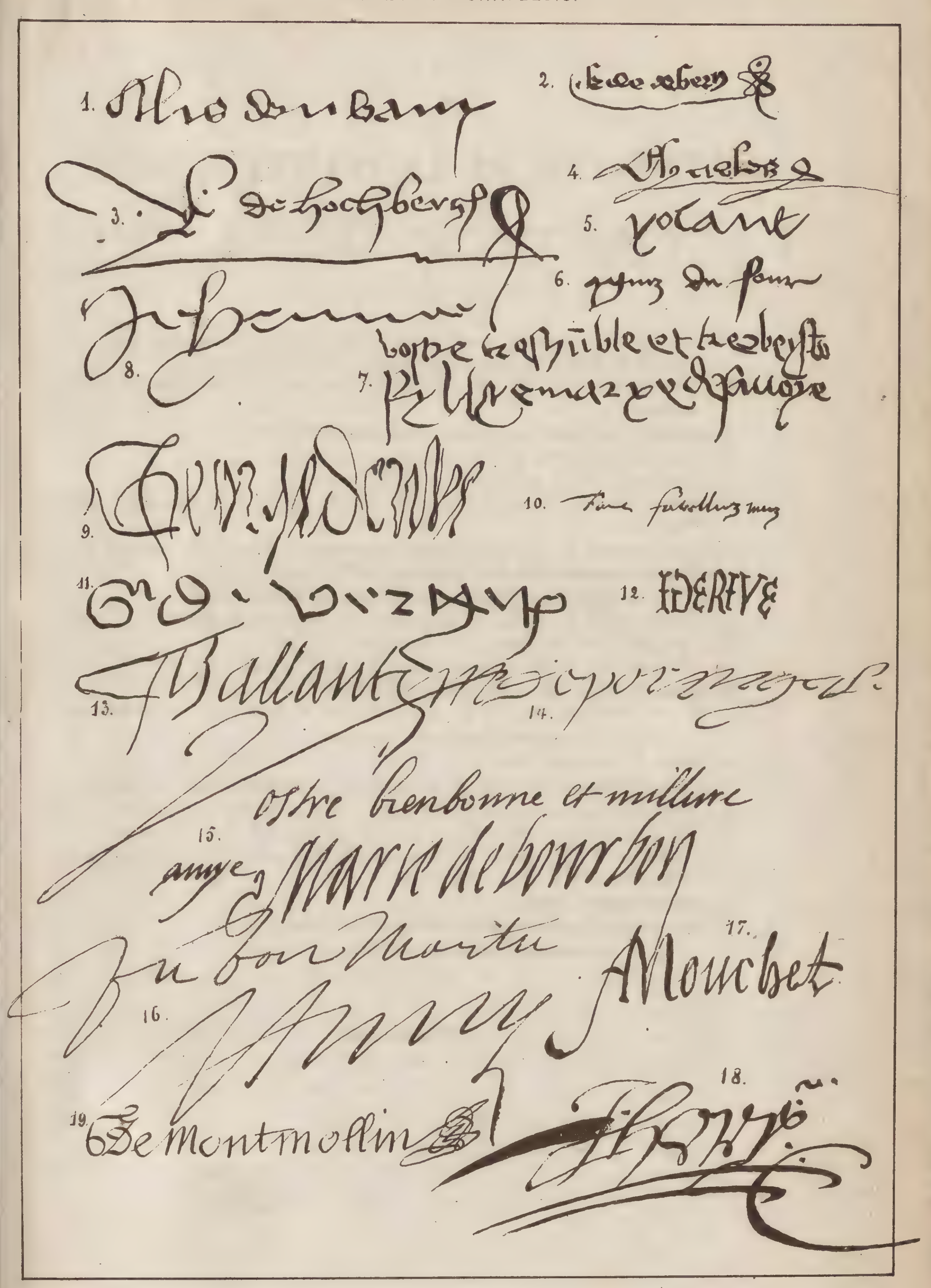
— Travaillez, faites-vous une position, vous viendrez alors me demander à mon père. Quoi qu'il arrive, je jure de n'appartenir qu'à vous.

(A suivre.) L. Favre.

AUTOGRAPHES DE LA PLANCHE CI-JOINTE:

1. Alice du Baux, appelée aussi Helpide, dame de Bauce, seconde femme de Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel (1400-1450 environ).
2. Catherine d'Arberg, 3me fille de Jean III, seigneur de Valangin (1415-1470 environ).
3. Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel (1430-1487).
4. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne (15e siècle).
5. Yolande de Savoie, sœur de Louis XI et mère de
7. Marie de Savoie, femme de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel (1452-1503).
6. Agnès du Four, abesse d'un couvent de Bourgogne, auquel les comtes de Neuchâtel envoyaient des dons en argent (15me siècle).
8. Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel († 1543).
9. George de Rive, gouverneur de Neuchâtel à l'époque de la Réformation († 1552).
10. Guillaume Farel, réformateur de Neuchâtel († 1565).
11. Guillemette de Vergy, dame de Valangin (1457 † 1543).
12. Jeanne de Rive, fille de George de Rive (1530).
13. Réné de Challant, petit-fils de Guillemette de Vergy, seigneur de Valangin († 1565); il eut quatre femmes dont l'une est
14. Mancie de Portugal (1540).
15. Marie de Bourbon († 1601), tutrice de Henri I d'Orléans, comte de Neuchâtel. Elle continua à gouverner le pays après l'avénement de son petit-fils.
16. Henri II d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel († 1663). On se souvient qu'il remit à la commune de Colombier la dette qu'elle avait contractée en cautionnant le receveur.
17. Abram Mouchet (1650).
18. Signature du chancelier Hory (milieu du 17me siècle).
19. » du chancelier de Montmollin (fin du 17me siècle).





AUTOGRAPHES NEUCHATELOIS.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

X

Depuis sa condamnation par la Classe, jusqu'au moment où il fut expulsé par le conseil d'Etat de son presbytère de la Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire pendant près de dix-huit mois, Petitpierre disparaît presque complètement de la scène. La lutte entre les corps de l'Etat et la communauté montagnarde se poursuit avec plus de violence que jamais, sans que rien, si ce n'est quelques allusions dans les écrits du temps, rappelle celui qui en avait été l'occasion ou la cause. Un très petit nombre de lettres écrites par Petitpierre et les siens nous font entrevoir çà et là sa figure sérieuse, toujours tranquille même dans les moments de l'extrême détresse ; et, si je pouvais séparer son histoire personnelle de celle du pays, de 1760 à 1762, ma tâche de biographe serait bien simplifiée. Mais je ne saurais passer sous silence les incidents principaux de cette période orageuse, et je vais les retracer rapidement, en exprimant tout d'abord le vœu que cette histoire soit reprise un jour par quelque jeune écrivain neuchâtelois, désireux d'éclaircir les graves questions de droit public qui s'agitaient au fond du débat, et qui forment la matière essentielle des principaux ouvrages publiés à cette date. Je ne parlerai qu'en

passant de cette polémique qui remua bien plus profondément qu'on ne serait tenté de le croire aujourd'hui, les problèmes relatifs à l'essence même et à la situation respective de l'Eglise et de l'Etat ; mais, je le répète, il y a là pour un publiciste soucieux tout ensemble du détail de notre histoire et des questions les plus difficiles que notre époque soit appelée à résoudre, une étude aussi attachante qu'instructive.

Le premier des incidents que je rencontre est la condamnation de Ferd. Osterwald par sa bourgeoisie. Après avoir vu sa propriété saisie dans les mains de Fauche par les quatre-ministraux, il en avait réclamé la restitution à bref délai dans un exploit très vif adressé au magistrat. « L'heure étant sonnée, et son bien ne lui ayant pas été rendu, » il recourut au conseil d'Etat.[1] Celui-ci s'avisa d'un moyen terme, et défendit d'imprimer ou de répandre aucun écrit relatif aux questions pendantes, mais cet arrêt ne satisfit nullement le conseil de ville qui y vit une atteinte à ses droits de police, et n'hésita pas à suspendre Osterwald de ses droits de bourgeoisie.[2] Le conseil d'Etat, déjà fort inquiet de l'effet produit en cour par la suspension de Chaillet, et que devait singulièrement aggraver celle d'Osterwald, réunit au château une conférence entre cinq de ses membres et treize délégués de la ville. Cette conférence n'eut aucun résultat. Le maître-bourgeois de Montmollin déclare qu'on ne lui a pas fait part de l'objet de la réunion, et qu'il est venu pour écouter et non pour parler. Le conseiller d'Etat qui présidait l'assemblée, répond qu'il a communiqué le point en discussion à M. de Montmollin. Celui-ci, à l'exemple de ce qu'avait fait Osterwald à l'hôtel-de-ville, objecte que cette communication n'avait pas eu lieu par écrit. Bref, tout fut inutile et personne ne voulut ouvrir un avis. Cela rappelle cette

[1] Entre temps, Osterwald répandait activement les exemplaires des trois écrits qui avaient échappé à la police de MM les Quatre. « Envoyez, — écrivait-il le 21 octobre au maire de la Chaux-de-Fonds, — envoyez demain sans faute, un homme à cheval, mais un homme de confiance et de résolution, qui soit armé de pistolets, et qui devra venir par le chemin de Peseux, où il laissera reposer son cheval pour être en état de retourner d'ici sans s'y arrêter. Cet homme-là devra laisser son cheval devant la maison Pre Guyenet qui est à deux cents pas de la porte de la ville. Il viendra avertir M. le colonel Chaillet de son arrivée, et incessamment on lui portera à la dite maison les imprimés, emballés dans un porte-manteau, au moyen de quoi il pourra éviter d'être vu . . . Vous pouvez, M., les faire vendre publiquement à tête haute, d'autant que le gouvernement qui a connaissance de cet ouvrage, n'a rien fait pour en interdire le débit, et que nous avons tout lieu de penser qu'il ne lui déplaît pas. »

[2] 24 novembre 1760.

jolie scène du parlement de Paris, racontée à la duchesse de Choiseul par Mme du Deffand. « Monsieur, qu'opinez-vous ? — Monsieur, je ne *copine* pas, je ne *copinerai* qu'après que tous ces messieurs auront *copiné.* » — Pourtant on se sépara sans rire. Ce ne fut que quelques jours plus tard que le président de la conférence reçut la réponse, verbale, du conseil de ville, portant que celui-ci *ne pouvait déférer au roi,* qu'il y allait des franchises des corps, et qu'il n'était responsable de sa conduite que devant la générale-bourgeoisie.

On tournait dans un cercle vicieux, et on y tourna longtemps, car ce ne fut que deux ans plus tard que les deux conseillers d'Etat furent réintégrés dans leurs droits de bourgeois, on verra à quelles singulières conditions.

A la Chaux-de-Fonds, la lutte entre les adversaires du pasteur excommunié et la majorité qui voulait le conserver à tout prix, continuait avec une violence croissante. Les premiers devenus un peu plus nombreux, chose naturelle, depuis la *dégradation* de Petitpierre, encouragés d'un côté par la mollesse du conseil d'Etat, de l'autre par la hardiesse des cinq corps qui ne connaissait plus de mesure, réclamaient ardemment au château l'installation du pasteur Breguet, et se répandaient en plaintes contre les *agissements* de leur communauté. Rien de plus étrange, et aujourd'hui de plus piquant, que le commencement de leur requête du 2 décembre au conseil d'Etat. On se rappelle que les autorités communales de la Chaux-de-Fonds avaient institué un comité de sept membres, chargé de sauvegarder les intérêts de la communauté et la cause de son pasteur. C'est contre ce comité qu'éclatent surtout les foudres des pétitionnaires : « Ce comité a fait prendre à ses membres une » autorité inouïe ; quelques personnes composent dans le cabinet des pièces » présentées au public qui n'en connaît ni la force des expressions, ni la » véracité des faits, moins encore la justesse des principes ; sur de pareilles » pièces, lues une fois au peuple stupide, imbu de préjugés, opine, et la délibération vaut selon eux un arrêt de Perse, et pourrait assujettir un absent, » une veuve, un orphelin : quelle justice ! » — La communauté, à son tour, réfute successivement tous les allégués des 142 *cabaleurs* qui se plaignaient que les *enfants de famille* fussent admis au serment de communier, et qu'il y eût des irrégularités dans les *plus* (les votations). Elle sollicite une enquête qui prouvera que toutes choses se sont passées avec une régularité parfaite. Ce sont les cabaleurs « qui, après avoir voté dans les assemblées de communauté, ont fait des assemblées particulières de jour et de nuit dans plusieurs » maisons, et se sont servis de postillons pour aller de l'un à l'autre les con-

» voquer.... Quant aux pièces composées dans le cabinet et lues au peuple » stupide, la communauté répond aux 142 que la stupidité n'est jamais si » grande dans les assemblées que lorsqu'ils s'y trouvent eux-mêmes. »

En février 1761, à la suite d'adresses plus violentes encore des deux partis [1], le conseil d'Etat *évoqua* devant lui la communauté dans la personne du maire et de plusieurs délégués, qui firent lecture au château d'un long mémoire destiné à réfuter de point en point les réclamations de la minorité : « Ces gens n'ont-ils point honte de faire rebouillir toutes ces choses, passées, acceptées ? N'est-ce pas troubler l'ordre ?.... De quel front osent-ils dire que cette affaire est de paroisse et non de communauté ? Qu'ils prennent le nom de sixième corps de l'Etat, comme la Classe a pris le titre définitif de cinquième ! Nos ennemis cherchent à ameuter les *étrangers*, en leur persuadant que c'est une affaire de paroisse ; à les entendre, on dirait que nous avons besoin que des avenaires viennent prendre la défense des Articles généraux. .... Système monstrueux ! Dernier effort d'une politique qui agonise ! A qui le pasteur est-il présenté ? A la communauté. Qui l'accepte ? La communauté. A qui appartient la cure ? Toujours à la communauté.... Ne sait-on pas que l'usage d'intimer le serment à des fils de famille est autorisé par un rescrit du feu roi de glorieuse mémoire ? » — La communauté se résume en demandant que son plaidoyer soit envoyé en cour, et qu'en attendant la décision de S. M., il soit interdit au ministre Courvoisier de fomenter les cabales et d'assister aux assemblées de la minorité.

Ce mémoire était un peu vif au gré du conseil d'Etat ; il en demanda un autre. La communauté, ayant eu vent, par les amis qu'elle avait en haut lieu, du rescrit que le ministre Finckenstein allait lancer, au nom du roi, contre la Compagnie et les corps de l'Etat [2], répondit avec une hauteur qui montre combien elle se croyait sûre du succès. C'est à S. M., disait-elle, d'ordonner à la communauté de la mieux édifier ; la communauté croit son mémoire très propre à *atterrer* la partie adverse qui l'a accepté comme réponse à ses griefs, et n'a pas répliqué. Que le conseil d'Etat trouve bon qu'elle prenne son recours au trône. Elle se dispense d'autant plus de faire au conseil de nouvelles ouvertures, qu'elle ne pourrait plus répondre de sa modération. Traités comme nous le sommes dans les écrits de nos adversaires,

[1] Je n'ai pas besoin de répéter que la majorité resta toujours, à la Chaux-de-Fonds, du côté de Petitpierre. Ses adversaires (encore serait-il plus juste de dire les partisans des cinq corps), au nombre de 12 à l'origine du conflit, en vinrent à recueillir 124 d'abord, puis 161, et enfin 175 signatures contre lui. La communauté démontra que ces chiffres qui n'avaient été atteints qu'à l'aide de menaces, de *fausses copies* du rescrit royal du 18 octobre, etc., ne constituaient qu'une minorité.

[2] 28 janvier 1761.

comme si le feu et l'eau nous étaient interdits, nous sommes obligés « par » vos propres ordres à garder le silence, et à voir nos ennemis jouir d'un » triomphe que le souffle d'un seul homme de bon sens et de probité pour- » rait pulvériser.... Peut-être, lorsque ce héros qui combat contre deux empi- » res et cinq royaumes aura terrassé ses ennemis, peut-être alors quelques » centaines de ses sujets ne lui feront plus la guerre. Pour nous, quelle que » soit sa décision, nous respecterons sa volonté, et, s'il nous condamne, nous » baiserons à genoux la main qui aura signé notre sentence. »

Telle était la situation de la communauté, et telle elle resta jusqu'à la fin. On voit que le conseil d'Etat qui avait cherché à prendre une position neutre entre les deux partis qui divisaient la Chaux-de-Fonds, ne satisfaisait ni l'un ni l'autre. D'autre part les corps de l'Etat venaient de prendre une résolution qui dut mettre le comble à ses perplexités.

C'est à la suite de deux remontrances solennelles[1] que la Classe et les quatre bourgeoisies s'arrêtèrent à cette résolution inattendue. Le 21 octobre, elles exprimèrent au gouvernement leur douleur de voir les droits de la Compagnie en souffrance, les Articles généraux en péril, les patriotes en alarmes, et l'Eglise de la Chaux-de-Fonds exposée à toutes les entreprises. Le 2 décembre, elles le requièrent d'accepter sans ultérieur renvoi le pasteur élu, estimant, est-il dit dans l'allocution du doyen au président du conseil, que *c'est au souverain même que nous avons l'honneur de nous adresser en votre personne, puisqu'il est incontestable que la souveraineté doit résider dans l'Etat.* Cette affirmation énergique était une réponse au rescrit royal du 18 octobre, parvenu à Neuchâtel dans l'intervalle des deux remontrances ci-dessus, et qui, tout en donnant l'assurance que l'intention du souverain était de respecter la constitution du pays, établissait son droit de suprématie contre les empiétements du clergé, « aussi contraires aux Articles généraux qu'à l'esprit de la religion dont il devrait montrer l'exemple aux peuples de l'Etat. »

Les députés des cinq corps, en présentant leur ultimatum, avaient annoncé au conseil qu'un nouvel ajournement serait envisagé par eux comme un refus, et qu'ils aviseraient alors au *dernier parti* qu'il leur restait à prendre pour le maintien des libertés du pays. Le conseil d'Etat n'ayant pu s'arrêter à aucune décision, ils résolurent, le 16 décembre, de demander l'intervention de LL. EE. de Berne, en leur envoyant une députation nombreuse qui fut nommée sur l'heure. Puis on se rendit au château pour informer le conseil de

[1] 21 octobre et 2 décembre 1760.

cette grave décision, tout en exprimant, comme cela eut lieu en toute occasion, les sentiments d'une inviolable fidélité envers le souverain. Le président se montra fort surpris d'un appel fait à Berne avant de s'être adressé directement au prince, et rappella qu'en 1618 les corps avaient fait remontrance sur remontrance avant de prendre un parti semblable. Et quant à ce qui lui avait été dit qu'en s'adressant à sa personne les corps s'adressaient au souverain, il se contenta de faire sentir la distance infinie qu'il y avait de l'un à l'autre, et même la différence entre lui, président du conseil, et Milord Maréchal représentant du roi. « Je souhaite, ajouta-t-il, que S. M. ne prenne pas en mauvaise part le recours pris auprès de LL. EE. »

La députation fut parfaitement reçue à Berne, mais on s'en tint avec elle à de bonnes paroles. Berne qui, dans les deux crises les plus graves de notre histoire avant le dix-neuvième siècle, je veux dire en 1530 et en 1707, avait joué un rôle décisif dans les destinées de notre pays, en y favorisant l'introduction de la Réforme et l'avénement de la maison de Brandebourg, Berne n'était plus disposée à intervenir comme alors dans nos débats intérieurs. Très attentive aux vicissitudes de la guerre de Sept ans, elle était fort résolue à ne donner aucun ombrage à Frédéric, et à n'accepter qu'à la dernière extrémité l'arbitrage que lui offraient les cinq corps, et auquel les traités de combourgeoisie qui la liaient à Neuchâtel, l'empêchaient de se refuser absolument. Toute sa politique, dans cette circonstance, se borna à prêcher la prudence et à gagner du temps.

Le rescrit royal du 28 janvier 1761 n'était pas fait pour changer ces dispositions. Ce rescrit daté de Leipzig, et le plus violent de tous ceux qui arrivèrent au conseil d'Etat pendant ces années de troubles, montrait que la minorité de ce corps avait seule l'oreille du souverain. Le message censurait la conduite trop timide du gouvernement qui n'avait pas sauvegardé la suprématie royale, et lui ordonnait de *signifier* à la Compagnie la juste indignation du prince pour ses *procédures* dans l'affaire du ministre Petitpierre, et aux quatre bourgeoisies son mécontentement de leur recours à Berne (« qui, d'ailleurs, sera le premier à nous rendre justice. ») Il demandait le rétablissement immédiat de Chaillet et d'Osterwald dans leurs droits de bourgeois, et s'exprimait avec une amertume extrême contre les conseils de Neuchâtel, qui avaient *saisi et brûlé des écrits faits en faveur de notre juste suprématie.* La bourgeoisie de Valangin n'était pas moins durement traitée pour sa conduite arbitraire envers la communauté de la Chaux-de-Fonds.

Ce rescrit sévère, mais beaucoup moins efficace que les coups frappés récemment par Frédéric sur les champs de bataille, fut communiqué par le conseil d'Etat aux députés des corps, le 18 février.

Quelques jours auparavant, il avait reçu de Ferd. Osterwald un rapport d'une extrême gravité. Il paraît que dans l'agitation fiévreuse du moment quelques propos très vifs avaient été tenus, qui, interprétés par la défiance, semblaient n'aller à rien moins qu'à des visées d'un changement de souveraineté. C'est à ces propos qu'a trait le rapport d'Osterwald.

Il annonçait que dans la réunion des cinq corps qui devait avoir lieu le 18, on proposerait une *Assemblée générale* de toutes les communes de l'Etat, comme en 1699 et en 1703, et que, dans ces assises populaires, on imposerait au roi l'abandon de sa *suprématie* : en cas de refus, le conseil d'Etat serait cassé, et on aviserait à nommer un autre souverain. Osterwald convenait bien que c'était là des propos *égrenés,* sans liaison entre eux, et qu'il aurait méprisés en toute autre circonstance. Mais, dans l'occurrence actuelle, ces propos devenaient chose sérieuse. Ils ont été tenus par *deux membres* des conférences ; une lettre de Milord Maréchal[1] donne à entendre que des particuliers ont songé à une autre domination ; les cinq corps n'ayant aucun espoir de voir Berne décider, — surtout dans leur sens — la question de suprématie, il ne leur reste qu'à abandonner leurs prétentions, ou à les soutenir par des moyens extrêmes ; les premiers pas ont été faits dans la voie de la rébellion, par la désobéissance de la Compagnie et du conseil de ville aux ordres positifs du roi ; les peuples de l'Etat, et notamment la jeunesse de Neuchâtel, ont pris sur les différends actuels, et surtout sur l'*article de la suprématie,* des préjugés si violents qu'il est à craindre qu'avec ce leurre on ne les conduise plus loin qu'ils ne pensent, etc.

Cette information d'Osterwald marque la période le plus aiguë de la crise. Dénoncer un fait aussi grave, c'était prendre l'engagement d'en fournir la preuve, et c'est ce qu'Osterwald, dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon, était hors d'état de faire. Des enquêtes furent ordonnées ; elles n'aboutirent à rien.

Conclure, de quelques accès de mauvaise humeur contre le souverain, à un projet de secouer son autorité, ou seulement, comme le fait le continuateur de Jean de Muller, à l'existence d'un parti français qui subsista au milieu de nous soixante ans après le prononcé de 1707[2], c'est aller contre les faits les

[1] Cette lettre ne s'est pas retrouvée aux archives de l'Etat.

[2] Hist. de la Conféd. suisse, XV p. 216 etc. — M. Ch. Monnard, pour justifier cette assertion, cite un livre intitulé *Amusements des bains de Baden* (Londres, 1739), dont l'auteur, très hostile à la maison de Brandebourg, assure que le prince de Neuchâtel voyait avec plaisir la déchéance des anciennes familles, qu'il remplaçait par de nouveaux anoblis, des parvenus et des réfugiés. Il cite encore une réfutation des *Lettres au cousin David,* trouvée dans les papiers du procureur général Gaudot, et où *la vermine française* est fort mal me-

mieux établis. Les troubles de 1725, la conspiration de Merveilleux et de Bergeon en 1738, sont des incidents isolés qui ne prouvent rien. La menace de quelques officiers neuchâtelois après Rossbach, d'en appeler à la France contre un jugement de la bourgeoisie de Valangin rendu à la demande de Frédéric, n'avait absolument rien à faire avec la question de souveraineté. Il y eut sans doute, comme le dit Osterwald, des propos isolés ; quelques membres de la Compagnie exprimèrent vaguement le regret d'un temps où il était dans l'intérêt des princes catholiques de ménager le clergé protestant; on put dire çà et là que si les Articles généraux étaient violés par l'un des contractants, l'autre se trouvait délié du serment de fidélité. Mais de là à un projet de changement de dynastie, ou de constitution en république, il y avait un abîme qu'aucun homme sérieux ne pensa à franchir.

Avec un corps aussi nombreux que le conseil d'Etat, il était impossible que quelque chose de la lettre d'Osterwald ne transpirât au-dehors. Des cris de vengeance se firent entendre contre lui. Il ne se crut plus en sûreté dans son pays, et le colonel Chaillet, plus menacé peut-être encore que son ami, se décida à partager son exil. Voici quelques passages de la lettre où les deux conseillers d'Etat annoncèrent à leurs collègues leur départ de Neuchâtel :

M. le président,

.... Depuis quelques semaines il nous était revenu qu'en différentes occasions, tout ouvertement et sans en faire le moindre mystère, on parlait de nous assassiner tous les deux ; qu'il se disait comme par forme de conversation que, dans tout autre pays que la souveraineté de Neuchâtel, il y a longtemps qu'on nous aurait expédiés (c'est le terme dont on s'est servi)[1] ; qu'il était surprenant qu'on ne l'eût pas encore fait, et que, du temps de nos aïeux, on nous aurait précipités du Cloître à l'Ecluse....

Suivaient des récriminations amères contre la faiblesse du conseil d'Etat, cause de l'anarchie dans laquelle se trouve le pays. Le conseil ferme les yeux

née : cette pièce n'a jamais été publiée, et n'est connue que par quelques lignes du journal du maître-bourgeois de Larsche. Enfin, il en appelle à un passage des *Lettres neuchâteloises* de M[me] de Charrière (!). — Il y aurait là tout au plus la matière d'une *Anecdote historique* dans le goût de Varillas et de Gregorio Leti, et l'historien lui-même ne semble pas avoir pris tout cela au sérieux.

[1] Quelques années plus tard, en apprenant à Berlin le meurtre de Gaudot, Milord Maréchal écrivait au baron de Brackel «... Je leur disais souvent (aux Neuchâtelois), Messieurs, vous vous familiariserez tellement avec ces discours : *il faut lui casser la tête, il faut lui donner un coup de fusil,* que vous viendrez bientôt aux effets» (*Musée neuch.* I p. 109. — Article de M. J.-H. Bonhôte).

à une révolution imminente ; il n'y a plus de secret dans ses délibérations ; les discours et les votes des conseillers patriotes sont communiqués *aux ennemis de la domination*, et eux-mêmes indignement traduits dans le public; un scélérat qui attenterait à leur vie demeurerait infailliblement impuni.

C'est cette assurance de l'impunité qui nous a fait voir le péril que nous pouvions courir dans un Etat où il n'y a point de justice à espérer pour nous, puisqu'on y refuse, même au souverain dont nous défendons les justes droits, la légitime obéissance qui lui est due.

Nous avons donc pris le parti qui nous a paru le plus sage... Mais, M., nous vous avertissons que par l'ordinaire prochain, nous prendrons la très respectueuse liberté d'informer S. M. de notre retraite, et des raisons qui y ont donné lieu... Après quoi nous attendrons qu'il plaise au roi de nous faire justice, ne pouvant plus espérer que de lui celle qui nous est due.

Nous avons l'honneur, etc.

J.-F. Chaillet. F. Osterwald.

Morat, le 12 mai 1761.

Le conseil se hâta d'envoyer sa justification au roi, et ordonna des enquêtes qui furent inutiles pour découvrir les auteurs des menaces de mort contre les réfugiés de Morat.

Leur absence fut bien plus longue qu'ils ne l'avaient cru, et ce n'est que deux ans plus tard qu'ils purent rentrer à Neuchâtel. Cette retraite dut être surtout pénible pour le colonel Chaillet dont l'ardente activité ne savait plus où se prendre. Osterwald, écrivain infatigable comme son aïeul, abrégea ses journées d'exil en composant un gros livre destiné à défendre son écrit des *Considérations*, contre les deux mémoires publiés par ordre des corps de l'Etat [1], et qui avaient paru quelques jours avant son départ. La recrudescence d'hostilité dont il fut victime dans ces mauvais jours, était due à la publication de ces deux écrits dont il est indispensable de dire ici quelques mots.

On se rappelle le point de vue des *Considérations*. Au nom du principe de la réforme, et en remontant plus haut, c'est-à-dire jusqu'au droit naturel qui donne seul toute sa force à celui de la réforme, Osterwald réclamait pour chaque communauté de l'Etat, aussi bien que pour chaque individu, la liberté de conscience, unique garantie pour ce dernier de son perfectionnement comme être raisonnable et libre qui aspire au bonheur, et ne peut le trouver que

[1] Mémoires pour servir de réfutation à la brochure intitulée *Considérations*, etc. — Le premier de ces mémoires est intitulé *Réfutation abrégée* d'un imprimé qui a pour titre *Considérations* etc. Le second est le *Mémoire responsif* à un écrit intitulé *Considérations*, etc. L'un et l'autre portent la signature de leurs auteurs, et l'approbation des délégués des cinq nobles corps. Tous deux furent imprimés à Neuchâtel, chez les éditeurs du *Journal helvétique*.

dans l'épanouissement de sa nature entière. Au point de vue formel, il établissait que la Compagnie n'avait pas été partie contractante dans le pacte de 1707, et qu'au-dessus de sa juridiction, la *suprématie* du souverain devait tempérer l'indépendance absolue du clergé, aussi menaçante pour la liberté publique que pour celle des individus.

Les adversaires officiels d'Osterwald combattirent ces thèses en cherchant à mettre hors de cause la liberté de conscience qui était pourtant bien le vrai fond du débat, et en réduisant toute la querelle à la simple rébellion d'un membre du corps ecclésiastique contre ses supérieurs. Cette partie de leur réponse paraît d'une grande faiblesse. Il leur fut plus facile d'établir que la Compagnie était intervenue comme partie contractante dans les Articles généraux. Quant à la suprématie du souverain, les deux écrivains la pulvérisèrent aux applaudissements de la grande majorité du pays qui voyait avec orgueil réduire à néant un privilége de la souveraineté qu'Osterwald n'avait invoqué que comme la garantie des droits populaires contre les entreprises des corps privilégiés.

Chose singulière, le maître-bourgeois F.-S. Osterwald [1], auteur du premier de ces écrits, fut plus tard victime des deux corps de l'Etat dont il avait défendu les priviléges avec tant de véhémence. Excommunié par l'Eglise, il fut cassé par sa bourgeoisie pour un délit de presse qui lui fit perdre la dignité de banneret. Cet ancien défenseur de l'orthodoxie politique et religieuse voulut se venger de la Classe et de la bourgeoisie de Neuchâtel en sollicitant, par la plume de Voltaire [2], une place de conseiller d'Etat; il se vit éconduit par le grand Frédéric, qui écrivit à Voltaire que son pouvoir n'allait pas jusqu'à faire un conseiller d'Etat *sans l'approbation du synode.* — L'auteur du second mémoire [3] était un frère aîné de notre plus spirituel

[1] Son talent de parole lui avait valu le nom de *Bouche d'or.* Il a publié des ouvrages de géographie qui eurent un grand succès, et une intéressante *Description* des montagnes neuchâteloises. Il appartenait à une branche de la famille Osterwald, complètement éteinte aujourd'hui. — Petitpierre se vengea plus tard des attaques qui déparent le Mémoire d'Osterwald, en s'intéressant de toutes façons aux enfants de son adversaire tombés dans l'infortune.

[2] Voltaire, dans sa lettre à Frédéric, écrivait ceci: « Ce n'est pas assez que la prêtraille » de ce pays-là ait condamné Petitpierre pour n'avoir pas cru l'enfer éternel; ils ont con- » damné le banderet Osterwald pour n'avoir point cru d'enfer du tout. Ces marauds-là ne » savent pas que c'était l'opinion de Cicéron et de César, etc. » — On eût bien étonné Voltaire en lui apprenant que, dix ans auparavant, le *banderet* Osterwald avait été l'un des plus véhéments adversaires de Petitpierre, et le plus ardent défenseur de la Compagnie.

[3] Il a signé son Mémoire comme suit: *Charles-Albert Pury, membre du conseil de la ville de Neuchâtel, et avoyer des deux nobles compagnies des mousquetaires et des fusiliers.* — Il répliqua à Osterwald par un dernier écrit, *XIV Lettres etc.* (Neuchâtel, 1762). Dans ce

pamphlétaire, le colonel Pury. Son livre, plus considérable que celui du maître-bourgeois Osterwald, témoigne de connaissances étendues en matière de droit public, mais de plus de prétentions à la finesse que de véritable esprit.

En même temps que ces deux mémoires, paraissait le livre des *Réflexions*. Je ne reviendrai pas sur cet écrit. Son auteur parle, dans une Epitre dédicatoire, « des flots d'encre et de fiel » qu'avaient fait couler les « misérables différends » qui agitaient sa patrie. Il est permis de regretter qu'il ait voulu ajouter encore au débordement dont il se plaint. Quelques années plus tard, quand le malheureux écrivain perdit la raison, Petitpierre, qui n'avait pas répondu un mot à ses attaques, pourtant très vives et très personnelles, se félicita d'être resté silencieux.

Comme je l'ai dit, Osterwald, dans sa retraite de Morat, écrivit une Apologie plus étendue à elle seule que les trois ouvrages ci-dessus qu'elle était destinée à combattre[1]. Il y établissait avec sa méthode exacte, et la modération de langage qui le distingue de ses adversaires, la pleine liberté religieuse des Eglises et des individus, les limites de la juridiction ecclésiastique, et celles de cette *suprématie* du prince dont la revendication fut si fatale à la cause de Petitpierre et de ses amis. Dans le système de mes adversaires, disait-il à peu près en terminant son ouvrage, la liberté spirituelle est le droit de croire et non pas de professer; selon moi elle est l'un et l'autre. D'après eux, nos communautés, en réservant leurs libertés spirituelles, n'ont voulu s'assurer que le droit de professer la doctrine enseignée en 1707, à l'exclusion de toute autre ; je prouve qu'elles ont voulu s'assurer le droit de professer et de se faire enseigner selon leurs connaissances *actuelles* (autant que cela ne déroge point au but naturel de la société civile). A leurs yeux, la Classe peut défendre l'enseignement d'une doctrine, sans démontrer que cette doctrine est contraire à la Parole de Dieu : son autorité est donc supérieure à cette Parole même ; pour moi, le droit de décider de la doctrine appartient aux peuples ou aux Eglises, en vertu de la liberté spirituelle : la Classe n'a d'autre privilége que celui de maintenir, non pas la religion de 1707, mais la pure Parole de Dieu, qui, par la religion de 1707, est la seule règle de foi. Dans leur sys-

livre où il n'était plus l'organe officiel des corps de l'Etat, l'écrivain, qui possédait d'ailleurs des parties précieuses du publiciste, abonde davantage dans ses défauts, une plaisanterie fade, et l'affectation de la grâce avec une lourdeur qu'on s'étonne de rencontrer si près du colonel Pury.

[1] Défense des principes et de l'auteur d'un écrit intitulé *Considérations*, etc. contre les mémoires de MM. Frédéric Osterwald et Charles-Albert Pury, par *Ferdinand Osterwald, conseiller d'Etat de Neuchâtel, et ci-devant lieut.-colonel au service de LL. HH. PP. — Genève*, 1761.

tème, la Classe a le droit, en consacrant les ministres, de leur intimer le serment de *maintenir la Parole de Dieu,* et de leur imposer le silence sur une doctrine qu'ils croient conforme à cette Parole, que dis-je, de les obliger à prêcher la doctrine contraire ; dans le mien, elle a le droit d'intimer ce serment et de les juger sur la question si, par leur doctrine, ils maintiennent ou non la Parole de Dieu. Ils affirment que la Classe peut ravir un pasteur à une Eglise, malgré cette Eglise ; je prouve qu'elle ne peut le destituer que quand il est duement atteint et convaincu de mœurs scandaleuses, ou d'une erreur fondamentale qu'il ne rétracte pas [1] ; dégrader un pasteur au mépris des ordres du souverain, est, de sa part, un acte audacieux de despotisme. Suivant mes critiques, la suprématie est un despotisme pur; selon moi, elle ne confère au prince que le droit de réprimer les abus de la liberté spirituelle, mais ne le rend pas juge de la religion elle-même. Ils prétendent que la Classe est parfaitement indépendante du prince dans ses jugements ; j'établis que le prince a le droit de réprimer tout abus de la Classe contre les droits des communautés et des pasteurs. Pour eux, les priviléges servent toujours contre le prince, et jamais contre les corps; à mes yeux, ils doivent servir contre tout le monde. Le principe fondamental que la *souveraineté réside toujours dans l'Etat,* signifie pour eux que le prince doit ratifier tout ce que fait son conseil ; pour moi il veut dire que c'est *dans l'Etat* que le souverain doit toujours rendre justice à tous ses sujets, soit corps, soit particuliers, conformément à l'usage immémorial et constant, avant et depuis 1707 [2]. — Cet ensemble d'idées mon-

[1] Mais qui décidera du fait de cette *erreur fondamentale?* La Classe elle-même apparemment, puisque c'est elle qui destitue le pasteur hérétique. Comment Osterwald accordait-il ce privilége du corps ecclésiastique avec son principe que « le droit de décider de la doctrine appartient aux peuples ou aux Eglises » ?

[2] Ferdinand Osterwald avait été officier au service des Etats-Généraux, mais donne plutôt l'idée d'un savant et d'un penseur que d'un homme de guerre. Il appartenait à une lignée d'hommes remarquables où des dons supérieurs ont été héréditaires pendant deux siècles. Le doyen J.-F. Osterwald, à la fin du dix-septième siècle, détermina peut-être le refus du clergé neuchâtelois de souscrire cette formule du *Consensus* qui arrachait au ministre Tronchin, de Genève, ces énergiques paroles : « serment qui n'est pas de faire n'est pas de tenir. » Il fut le père du grand Osterwald. Les deux fils de celui-ci, *Jean-Rodolphe* et *Samuel,* étaient également distingués à des titres différents. *Samuel,* le seul qui ait fait souche, est l'auteur du *Coutumier* de Neuchâtel ; il était le président du Conseil d'Etat, lorsqu'éclatèrent les troubles de la non-éternité, qui durent amener de grands dissentiments entre lui et son fils *Ferdinand,* celui qui nous occupe, le défenseur infatigable de Petitpierre et de sa cause. Enfin, le fils de *Ferdinand* fut M. J.-F. Osterwald-d'Ivernois, mort parmi nous il y a vingt et quelques années, que ses rares talents, sa générosité de cœur, et la distinction de sa personne, rappelleront toujours à ceux qui l'ont approché quelquefois dans sa vieillesse. Avec lui s'éteignit le nom d'Osterwald sur lequel il jeta un dernier éclat. . . . In te omnis domus inclinata recumbit.

tre l'intérêt incontestable qu'aurait aujourd'hui une étude attentive de cette importante polémique.

Que devenait, cependant, au milieu de toutes ces vicissitudes, le pieux pasteur de la Chaux-de-Fonds ? Rentré dans son presbytère vers la fin de 1760, il y avait été suivi par l'animadversion de la Compagnie [1], irritée de ne pouvoir l'en déloger parce que ce presbytère appartenait à la communauté. La Compagnie, dont la main fut toujours malheureuse depuis le début de cette triste affaire, avait placé à la Chaux-de-Fonds, pour y faire les fonctions officielles du pastorat, un jeune ministre qui était originaire du village, et s'y trouvait ainsi, comme je l'ai remarqué déjà, dans une position aussi fausse que celle de Petitpierre lui-même était douloureuse. Il demandait instamment à la Compagnie d'être déchargé de sa tâche, d'autant plus, ajoutait-il, que Petitpierre faisait des fonctions pastorales, qu'il avait vu *de ses yeux* un certificat de communion délivré par lui le 14 janvier, qu'il y avait à la cure des assemblées de jour et de nuit, et qu'enfin (chose horrible !) Petitpierre avait visité une femme malade et *lui avait fait la prière.* La Compagnie exhorta le jeune homme à prendre patience, et adressa de nouvelles instances au château pour que Petitpierre et sa famille fussent incessamment éloignés de la

[1] Un *mémoire* anonyme, écrit par l'un des membres de la Classe, à la requête, semble-t-il, des quatre-ministraux, témoigne de la violence de ces haines ecclésiastiques. Ce mémoire, qui est aux archives de l'Etat, devait faire sentir, dans la pensée de son auteur, « toute la turpitude » de la conduite de Petitpierre, et prouver ses « plans de simonie et de sacrilége, » mais fut trouvé si faible de choses et si violent d'expressions, qu'il resta manuscrit. C'est là que certains biographes de Petitpierre ont recueilli cette anecdote apocryphe relative à sa dernière prédication à la Chaux-de-Fonds : « Il s'est prêché lui-même, et, les mains sur la Bible, il a dit : Toi, Bible ! élève-toi devant Dieu en jugement si jamais je change de sentiment sur la non-éternité des peines ! » Au milieu de ce fatras d'exclamations, d'interrogations et de prosopopées qui remplit quarante pages in folio, je ne rencontre qu'un fait nouveau, c'est-à-dire l'aveu que la Classe ne prit connaissance que du *premier cahier* du catéchisme de Petitpierre, et que cette lecture lui suffit pour juger qu'il n'était pas même digne d'être remis à une commission d'examinateurs. — Voici un curieux indice de ce qu'était l'enseignement autoritaire du temps. Après avoir dit que Petitpierre, d'après ses propres déclarations, tout en croyant la non-éternité des peines une doctrine *essentielle*, n'avait cependant jamais sollicité ni gêné personne à ce sujet : « Quelle contradiction ! s'écrie le pamphlétaire anonyme ; quand une doctrine est de cette importance qu'il le dit, aucun pasteur ne donne *l'option* à ses paroissiens : *il enjoint la croyance.* » — Il y a, vers la fin de ce factum dont il serait absurde de rendre la Compagnie responsable, un passage d'une naïveté charmante, destiné à prouver l'extrême modération dont elle avait usé envers l'accusé : « En mai, on lui impose le silence ; en juin, on lui intime des menaces ; en juillet, on l'interdit de ses fonctions ; en août, on le prive de sa cure ; en septembre seulement (en octobre,) on le *dégrade du caractère*... Quand un évêque serait à la disposition de son bas clergé, serait-il possible qu'il en fût traité

Chaux-de-Fonds où elle envoya bientôt, pour y remplacer le précédent subside, devenu dans l'intervalle pasteur à Fleurier, un nouveau suffragant, M. de Gélieu fils. Celui-ci résida fort peu, et la Compagnie, ayant reçu de l'un de ses membres de nouvelles informations sur l'*état affreux* de la paroisse qu'elle attribuait en partie à l'absence, assez naturelle d'ailleurs, de M. de Gélieu, lui ordonna d'être plus stable à l'avenir, et délégua le pasteur du Locle pour faire une enquête sur les *horribles scandales* qui profanaient la Chaux-de-Fonds. Informations prises, il se trouva que tout se réduisait au propos d'un nommé Sagne accusé d'avoir dit qu'il « se moquait de son baptême, » mais qui, ayant reconnu sa faute, et demandé pardon à Dieu à genoux en plein consistoire, avait été simplement excommunié. Remarquez que Petitpierre était rendu responsable du propos de Sagne comme s'il l'avait inspiré, et que, pour s'occuper de cette affaire envisagée comme une suite de sa doctrine et de son séjour à la Chaux-de-Fonds, la Compagnie fit faire place à ses trois frères, les pasteurs de Neuchâtel et de Cornaux.

L'anxiété de ceux-ci était devenue extrême depuis que les deux conseillers d'Etat s'étaient réfugiés à Morat. On tint, à ce qu'il paraît, un conseil de famille. Quelques personnes se figuraient que la retraite volontaire de Petitpierre rendrait possible le retour à Neuchâtel de Milord Maréchal, et agréerait au roi. Il est possible qu'il en eût été ainsi, mais il est plus certain encore que cette démarche n'aurait satisfait ni la Compagnie, ni les corps de l'Etat, parfaitement décidés (nous en avons la preuve dans un message du conseil d'Etat au souverain) à ne pas se laisser arrêter par cette satisfaction tardive. Quoiqu'il en soit, les deux pasteurs de Neuchâtel adressèrent à leur frère une lettre collective pour le conjurer de réfléchir à ce parti qui leur semblait le seul opportun au milieu de la fermentation croissante du pays, et de la désolation des familles Osterwald et Chaillet.

.... Quels puissants motifs ne voyez-vous pas là, mon cher frère, à prendre au plus tôt le parti de la retraite.... ? Que pouvez-vous espérer de votre résistance.... ? Voyez l'état où est le pays. Voyez à quoi la continuation de ces troubles peut aboutir enfin parmi des peuples vifs, et qui s'échauffent de plus en plus, alarmés qu'ils sont pour leurs constitutions.... Voyez notre famille. Regardez-nous, nous autres en particulier, vos frères ministres. Quelles atteintes fâcheuses cela ne peut-il pas porter à notre ministère ? [1]

Quelque justes que pussent paraître ces motifs, Simon Petitpierre ne s'était

avec plus d'égards ? » Mon Dieu, garde-moi de mes amis ! aurait pu dire tout d'une voix la Compagnie, si, par malheur, ce mémoire avait été publié.

[1] Cette lettre fut écrite le 16 mars 1761, quatre jours après le départ précipité des deux conseillers d'Etat.

pas associé à la démarche de ses frères. Mieux affranchi qu'eux, dans sa retraite de Cornaux, des influences de la ville, assistant aussi rarement que possible aux assemblées de la Compagnie dont les procédés envers son frère jumeau (c'est ainsi qu'ils s'appelaient l'un l'autre depuis qu'ils avaient reçu le même jour la consécration) avaient laissé dans son cœur une blessure profonde, il ne donna pas sa signature, et se contenta d'envoyer à ses frères une lettre écrite en latin où l'on voit que tout en appréciant leurs raisons il penchait plutôt du côté contraire [1].

Les instances des deux frères furent inutiles. Petitpierre, dont nous n'avons pas la réponse, était lié par sa conscience et demeura inflexible, mais ce dissentiment ne refroidit en rien leur affection. « Mon frère se rétablit à vue d'œil, écrivait peu de temps après Lisette Petitpierre ; nous nous réunissons tous pour admirer votre fermeté et votre courage dans les épreuves qu'il a plu à Dieu de nous envoyer. » — Un peu plus tard, tous les frères se trouvaient rassemblés, aussi unis que jamais, auprès du lit de mort de leur vieux père, décédé à la Chaux-de-Fonds le 21 mai, et laissant sa femme veuve après cinquante-cinq ans de mariage. Ce fut la dernière réunion au presbytère. Quel contraste avec la fête qui rassemblait cinq ans auparavant cette famille alors si heureuse, livrée aujourd'hui à toutes les alarmes, et sur laquelle chacun avait les yeux fixés avec des sentiments si divers !

Cependant les corps de l'Etat poursuivaient leurs remontrances au château et leurs négociations avec Berne. LL. EE. avaient émis l'idée que la Compagnie elle-même devrait « informer le roi. » Les corps, très embarrassés, représentèrent habilement que cette démarche porterait atteinte au droit de judicature de LL. EE., « dont ils ne se départiront jamais ». Berne insista. Dans l'intervalle un rescrit nouveau [2] annonçait que les intentions du roi n'avaient pas été comprises, que son intention n'avait jamais été de porter atteinte aux Articles généraux, et que Milord Maréchal arriverait bientôt à Neuchâtel et pacifierait tout. Les corps s'exécutèrent et informèrent le roi. LL. EE. qui

[1] Voici cette lettre sans date et sans signature. On voit à quelles précautions Simon Petitpierre se croyait obligé.

« Gravissimas enim ancilla mihi reddidit litteras, quæ quidem me varie affecerunt animumque dubium et anxium adhuc tenent, ita sunt vestra omnium consilia discrepantia, validis tamen rationibus utrinque firmata; de quibus nihil jam certi apud me statuere possum, nec scribere attinet... Hoc tantum dicam, in præsentia, vestra non displicere consilia, *nostrorum tamen magis placere*; audaces fortuna juvat; quæ sententia si fallere potest, certe huc usque non fefellit, nec fallet spero. »

[2] 14 avril 1761.

mettaient une sage lenteur dans leurs démarches, qui écrivaient peu, ce qui est toujours de bonne diplomatie, remercièrent leurs « vertueux, honorés et sages, singulièrement bons amis, fidèles et chers voisins et bourgeois perpétuels » de leur *docilité,* demandant seulement aux Corps de retrancher dans leur message projeté au roi, le passage suivant : « Nous supplions très hum- » blement V. M. qu'elle daigne improuver la conduite du conseil d'Etat, et » témoigner sa juste indignation contre nos accusateurs qui sont les vrais » auteurs des troubles qui désolent ce pays. » Ainsi fut fait.

Cette information au roi, pleine d'expressions de reconnaissance pour son dernier rescrit, est du 6 juin. Elle se résumait à supplier le souverain « d'ac- » célérer le redressement de nos griefs, en rendant l'activité à son gouverne- » ment. »

Tout semblait s'acheminer à un accord, et pourtant l'année 1761 se termina sans que rien eût été fait[1]. L'ajournement continuel du retour de Milord Maréchal était la cause apparente de ces retards; mais Milord ne revenait pas parce que le terrain n'était pas suffisamment préparé. Les réunions des corps étaient en effet fréquentes et aussi animées que jamais, et de nouveaux incidents, très désagréables, mais que je passe sous silence, s'étaient produits entre eux et le conseil d'Etat. En janvier 1762, à la demande du roi, son conseil lui fit un rapport détaillé sur la situation à laquelle, disait-il, il ne voyait d'*autre remède* que l'acceptation du Sr Breguet, nommé en remplacement du Sr F.-O. Petitpierre, *justement destitué.* Sans doute les démarches des corps ont été précipitées, et il sera bon que S. M. leur témoigne qu'elle n'a point vu ces irrégularités avec indifférence, mais si la mesure proposée a lieu, tout rentrera dans l'ordre. Quant à la fidélité aux droits de S. M., elle n'a pas subi la plus légère atteinte. — Ce rapport détermina enfin le retour de Milord à Neuchâtel.

[1] Ce temps d'arrêt au dedans fut marqué par une recrudescence de poursuites au dehors contre l'*Apologie* de Petitpierre et les écrits d'Osterwald. Un imprimeur de Besançon ayant reproduit l'*Apologie,* une procédure criminelle fut instruite contre lui, à la demande de la ville de Neuchâtel, en la grand'chambre du parlement: tous les exemplaires saisis furent radicalement détruits. Le gouvernement de Fribourg fit fouiller de la cave au grenier, toujours à la demande de Neuchâtel, la maison qu'habitait Osterwald à Morat (on ne trouva que cinq exemplaires de la *Défense des principes,* etc.), et une autre maison, dans la même ville, où résidait M. Meyer, ancien officier au service de Savoie. Le bailli Tscharner fit saisir à Lausanne tous les exemplaires disponibles du même livre. Les syndics et conseils de Genève, le Maire et les Neuf bourgeois jurés de Montbéliard, et d'autres autorités encore, firent intimer les défenses les plus expresses d'imprimer ou répandre ces ouvrages. — Et cependant l'*Apologie* et les écrits d'Osterwald, qu'on poursuivait avec tant d'acharnement, étaient, le premier un véritable livre d'édification, les autres des modèles de discussion sérieuse. Comment ne pas se rappeler, à ce propos, la nature de beaucoup des livres dont Neuchâtel, quelques années plus tard, inonda l'Europe ?

A peine arrivé, il fut assiégé par les députations des cinq corps qui lui remirent (22 février) une information détaillée, très obséquieuse dans la forme, mais singulièrement énergique pour le fond, et qui, sans abandonner une seule des prétentions qui faisaient le fond de la querelle, ne demandait pas seulement justice, mais vengeance, c'est-à-dire « la punition du premier auteur de nos troubles et de ceux qui l'ont soutenu. » Cette pièce n'était pas faite à coup sûr pour prévenir favorablement Milord Maréchal, et dut être pour quelque chose dans la résolution qu'il prit trois jours plus tard. Cependant il fit dire, le lendemain, aux quatre-ministraux, qu'il était disposé à agréer le nouveau pasteur, moyennant qu'on *anéantît* ce qui pouvait être contraire à l'autorité du souverain dans ces deux propositions, l'une que *la souveraineté doit résider dans l'Etat* (remontrance du 2 décembre 1760), l'autre que les peuples de ce pays, en 1707, étaient *souverains,* libres de prescrire les conditions sous lesquelles ils se soumettraient au prince qui serait élu, et que *bien loin que le droit de suprématie existât alors, ou eût été conféré au prince, en 1707, il avait été absolument proscrit par les Articles généraux* (p. 41 et 170 du *Mémoire responsif* de C.-A. Pury).

Plusieurs projets de réponse furent discutés, et soumis à S. E. qui agréa l'une de ces pièces, renfermant à propos de la réserve faite par lui, cette assurance formelle : « Nous venons déclarer à V. E. que nous désavouons et retirons tout ce qui est contenu dans les deux articles et dans tous autres, qui pourrait être contraire aux légitimes autorités du prince, et à la constitution fondamentale de l'Etat. » Malheureusement, avant d'envoyer ce message définitif, les corps, aussi écriveurs que Berne l'était peu, ne purent s'empêcher d'y ajouter quelques explications nouvelles, destinées à déterminer le vrai sens du principe que *la souveraineté réside dans l'Etat,* et de cette assertion que les peuples du pays étaient *souverains* en 1707, ce qui veut dire non point qu'ils fussent libres de s'ériger en souverain, mais seulement de nommer celui des prétendants dont les droits sur le pays leur paraîtraient le plus solidement établis.

On se croyait arrivé : on échoua au port. Milord refusa d'agréer la pièce ainsi amendée, et ne voulut pas même en entendre la lecture. Bien plus, il résigna son office de gouverneur, et annonça cette grave décision au président du conseil d'Etat, par une lettre que je reproduis textuellement, sauf l'orthographe assez connue du bon maréchal :

M , je vous remets deux papiers, dont l'un, n° 1, est un projet de représentation qu'on m'avait fait espérer serait agréé des corps de l'Etat, et me serait présenté, moyennant quoi j'aurais reçu le ministre, et tout serait terminé ; n° 2 est celui que

les corps ont substitué à la place de l'autre. Vous savez, M., que selon le premier plan de n° 1, je passais sous silence plusieurs articles où le roi croit son autorité blessée; je le prends sur moi, sans ordre de S. M., connaissant sa bonté et son désir de rendre la tranquillité à l'Etat; mais je ne pouvais les donner le consentement qu'ils demandaient sans savoir si S. M. se contentait de celui qu'on lui offrait en n° 2: ainsi je répondis que j'enverrais leur Mémoire au roi et attendrais ses ordres. Il me vint le maire des Brenets me sonder si j'accepterais le ministre nommé par la Classe à la place de M. Petitpierre, si on agréait et présentait le mémoire n° 1; je lui dis qu'oui, que comme j'avais déjà pris peut-être trop sur moi sans ordre du roi, *si on changeait une virgule* je ne recevrais pas le Mémoire, et que j'étais dégagé de ma parole; ils ont fait quelques changements légers, je n'ai pas reçu le Mémoire; ils savaient les termes sur lesquels je m'étais engagé de tout terminer, ils ne l'ont pas voulu. Une autre raison qui m'empêche de recevoir le Mémoire est que me voyant déchu de mon attente par la représentation n° 2, j'avais déjà écrit en droiture au roi et fait démission de ma charge, et, par conséquent, je ne suis pas en droit de recevoir des Mémoires. *Monsieur, je vous remets les sceaux*, et vous prie de faire savoir aux peuples de l'Etat qu'ils ne se donnent plus la peine de s'adresser à moi, fâché que je ne puis plus les rendre service. Je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur,

Le maréchal d'ECOSSE.

25 février 1762.

Tout était à recommencer. Les cinq corps se tournèrent immédiatement vers Berne pour lui apprendre que la situation était devenue plus menaçante que jamais, et firent remettre solennellement au château de Neuchâtel le Mémoire qui avait provoqué la retraite de Milord. Le conseil d'Etat fit tous les efforts imaginables pour changer la résolution de celui-ci. Ses instances furent inutiles, et il ne lui resta qu'à faire publier dans tout le pays la lettre de démission du gouverneur et les pièces qui y étaient mentionnées. Puis il informa le roi de la détresse où il se trouvait réduit, en lui faisant entendre qu'une décision prompte, dans le sens des vœux du pays, était devenue plus nécessaire que jamais. Dans l'intervalle, « il ferait des efforts indicibles pour maintenir l'ordre menacé. »

La publication ordonnée par le conseil d'Etat eut un résultat immédiat et décisif. Les corps réunis, le 11 mars, s'arrêtèrent à une résolution depuis longtemps débattue dans le secret, et qu'on n'avait ajournée jusqu'alors qu'à cause de son éclat, et pour ne pas donner des armes aux mal-intentionnés qui accusaient la Classe *d'ameuter les peuples*. Aujourd'hui, il n'y avait plus d'ajournement possible. Au nom du péril que couraient les libertés du pays, en vertu des actes d'association antérieurs, et particulièrement de celui du 11 juillet 1707, toutes les communautés de l'Etat furent invitées à se réunir, dans la personne de leurs mandataires, et au même nombre qu'en 1707, à Neu-

châtel, dans le grand poêle de l'hôtel de ville. Les mandataires devaient être munis des pleins pouvoirs de leurs communautés, et là, réunis aux députés des corps, *ils aviseraient*.

Ces grandes assises eurent lieu au jour fixé[1], et comptèrent près de deux cents membres, parmi lesquels, indépendamment de ceux d'entre eux qui étaient déjà *députés* des corps, se trouvaient 131 délégués de 56 communautés. Après lecture de l'acte d'association de 1707, du premier des Articles généraux, du mémoire remis à Milord Maréchal et refusé par lui, enfin du *Mémoire informatif* (imprimé) relatant ce qui s'était passé entre S. E. et les corps de l'Etat, on procéda à l'examen des pleins pouvoirs. Les délégués des Ponts et de la Chaux-de-Fonds n'en ayant pas, furent exclus; en revanche, irrégularité choquante, on admit les envoyés de la minorité qui, dans les deux communautés,[2] avait « approuvé les agissions des cinq nobles corps de l'Etat.» Pourtant, on ne poussa pas le scandale jusqu'à leur donner voix délibérative.

L'assemblée exprima *par acclamation* sa gratitude et sa satisfaction entières de ce qui avait été fait. Puis on lut le dernier message de Berne qui dut provoquer un peu d'inquiétude. On comprend que cette intervention directe du peuple dans ses propres affaires, ne fût pas du goût de LL. EE. Quelque profondément endormi que fût le pays de Vaud, le bruit démocratique qui se faisait à ses portes pouvait, non pas le réveiller sans doute (il dormait à poings fermés), mais lui causer quelque mauvais rêve. Berne, tout en ne disant mot de ses pays sujets, faisait ressortir les dangers d'une telle assemblée des députés du peuple, *munis de pleins pouvoirs*; si cette assemblée ne peut être ajournée, au moins qu'elle ne prenne « aucune résolution qui vous puisse être imputée à faute. » — En même temps, LL. EE. écrivaient à Milord pour l'engager à employer ses bons offices auprès de S. M. dans le sens d'une solution pacifique, et, si cette œuvre de pacification échouait, elles se déclaraient prêtes à s'adresser directement au roi, mais seulement « sur la réquisition des corps, » pour le prier d'en finir, en conservant ses franchises à la principauté.

Il était trop tard pour reculer comme le conseillait Berne. On alla de l'avant, et on l'emporta.

L'assemblée résolut d'envoyer une députation à Milord Maréchal. Il lui fut répondu qu'il était à Colombier. La députation s'adressa alors au président Osterwald pour lui demander « un conseil d'Etat revêtu, » devant lequel les délégués des corps et communautés se présenteraient dans l'après midi. C'é-

[1] 23 mars 1762.

[2] On apprend avec plaisir, par ce détail, que la paroisse des Ponts, au plus fort de la bourrasque, était demeurée fidèle à son ancien pasteur.

tait la première fois que les corps et communautés eussent fait des remontrances en conseil *in pleno ;* celui-ci délibéra longuement, d'abord s'il les recevrait, ensuite s'il les recevrait assis ou debout, et décida enfin « qu'il attendrait à quatre heures, dans la salle des Etats, tous les membres du gouvernement restant assis, les humbles remontrances de l'assemblée de l'hôtel de ville. »

Ces humbles remontrances, pleines de déférence dans la forme, étaient, dans le fond, presque impératives. Les remontrants demandèrent que, « sans aucun nouveau renvoi, » le sieur Breguet fût confirmé et « invêtu du temporel de la cure de la Chaux-de-Fonds. » Ce n'est pas une faveur que réclament les peuples de cet Etat : ils ne veulent que justice. Cependant, après avoir rappelé toutes les réserves faites en 1707 pour la conservation des franchises du pays, et après les témoignages les plus chaleureux d'une fidélité inviolable « au grand roi qui nous gouverne, et à son auguste maison, » ils ajoutaient ces paroles qui devinrent le gage de la conciliation et la rendirent enfin possible :

Sensibles aux sujets de mécontentement de S. M. et du gouvernement, touchant quelques articles de certaines productions des cinq corps, nous déclarons unanimement et par acclamation que nous désavouons, rejetons et détestons tout ce qui pourrait, dans les dites productions, et *spécialement dans les pages 41 et 170 du second mémoire imprimé par les corps*, donner la moindre atteinte aux légitimes autorités du souverain, et cela avec la même candeur et sincérité que nous désavouons, rejetons et détestons tout ce qui pourrait donner la moindre atteinte aux lois et constitutions de l'Etat, à nos droits, franchises et libertés.

Toutefois, les remontrants ajoutaient qu'en cas de refus ou d'ajournement, ils reprendraient incessamment séance pour aviser aux moyens de maintenir la constitution du pays, et de sortir d'un état de souffrance devenu intolérable.

Le conseil d'Etat, après délibération, répondit que les remontrances des corps et communautés étaient très justes, mais que, comme il y avait certaines mesures à prendre, il donnerait sa réponse positive, jeudi au plus tard.

On était au mardi. Après avoir reçu cette réponse les remontrants descendirent en corps à l'hôtel de ville, où ils se constituèrent en permanence jusqu'à ce que la réponse du gouvernement leur fût parvenue. Ils profitèrent de cet intervalle pour informer Berne de l'heureuse issue qui semblait prochaine, et pour décider la publication des actes et titres authentiques intéressant les libertés du pays [1].

[1] C'est le volume intitulé *Recueil de diverses pièces*, etc. Neuchâtel, chez les éditeurs du Journal helvétique, 1762. — Au verso du titre de ce volume, se trouve une vignette re-

Cependant le conseil d'Etat déléguait quatre de ses membres[1] à Colombier pour supplier une dernière fois Milord Maréchal de reprendre le gouvernement, ou, dans le cas contraire, de trouver bon que le conseil passât outre. Sans vouloir revenir sur sa décision, Milord laissa le conseil maître d'aviser, sous la condition que les députés des corps et communautés fissent mention « des pages 41 et 170 du second mémoire, » — et qu'il fût pourvu aussi à *certaine autre chose* (il s'agissait de la réintégration dans leur bourgeoisie de Chaillet et d'Osterwald), afin que tout fût mis en règle. Sur le premier point, le conseil s'engagea, ce qui lui était facile, et, quant au second, promit de ne rien négliger pour que la chose se fît *en son temps.* — Milord Maréchal, on le voit, tout en n'étant plus gouverneur du pays, s'envisageait encore à bon droit comme le représentant officieux du roi dans sa principauté : à ce titre il promit aux délégués du conseil d'Etat d'*excuser*, s'il le fallait, aux yeux du souverain, la résolution dernière à laquelle ce corps ne pouvait plus se soustraire.

Cette résolution fut communiquée, le 25, aux mandataires des corps et communautés dont le nombreux cortége vint la recevoir au château de la bouche du président Osterwald : « Le conseil d'Etat, » leur dit celui-ci, « a mis à pro- » fit la journée d'hier pour prendre certaines mesures indispensables. Je suis » chargé, et je le fais avec plaisir, de vous annoncer que le conseil accepte » M. Breguet en qualité de pasteur, nommé par la V. C. à l'Eglise de la » Chaux-de-Fonds, et qu'en conséquence il donnera les ordres nécessaires » pour qu'il puisse être présenté dimanche prochain[2].... Et afin de prévenir » tout désordre et scandale, le conseil a nommé MM. les conseillers Marval, » Montmollin et Petitpierre, pour se rendre à la Chaux-de-Fonds ce jour- » là, *au cas que ce fût la commodité de MM. de la Classe.* »

Le doyen de la Compagnie, M. Le Chambrier, qui, depuis l'origine du conflit, avait toujours porté la parole au nom des corps de l'Etat, exprima « avec force et dignité » les sentiments de joie de la nation, et déclara consentir à

présentant deux mains qui se croisent devant un arbre de la liberté, coiffé du bonnet phrygien, et au-dessus cette devise : *Concordia inter populos imperii vallum*, (L'union des peuples est le boulevard de leur souveraineté).

[1] MM. de Marval, maire de Cortaillod, de Montmollin, châtelain du Landeron, Petitpierre, maire de la ville, et de Montmollin, maire de Valangin.

[2] « Ordonné au Sr Sagne, maire, d'accorder au Sr Breguet, pasteur actuel de la Chaux-de-Fonds, main levée des revenus de la dite cure... Ordonné au même de faire signifier, dès le moment qu'il aura reçu le présent, au Sr Ferdinand Petitpierre, qu'il ait à vider la cure dans les vingt-quatre heures, faute de quoi, et en cas de désobéissance de sa part, il y sera pourvu d'une autre manière. » (Manuels du cons. d'Et. 25 mars 1762).

ce que la présentation du nouveau pasteur eût lieu dès le dimanche suivant, 28 mars.

On pouvait s'attendre pour ce jour-là à quelque trouble : il n'y en eut aucun. Petitpierre s'était immédiatement éloigné, au milieu des regrets de la majorité de ses paroissiens, et des respects de tous. La Chaux-de-Fonds reçut avec résignation et dignité le pasteur qu'on lui imposait ; et les délégués du conseil d'Etat, ainsi que ceux de la Compagnie purent annoncer à leurs corps respectifs, que les esprits étaient plus tranquilles, et que tout s'était passé gracieusement et suivant l'usage, dans ce jour redouté.

Pourtant, on eut encore le ressac après la tempête. Les remontrants ne s'étaient pas immédiatement séparés le 25, mais avaient repris séance pour renouveler l'acte d'association de 1707, et décider qu'il y aurait désormais chaque année, à la foire de la Saint-Jean, une *assemblée périodique* des corps, et que des *souscriptions* se feraient dans le pays pour en couvrir les frais. Le projet de ces assemblées et de ces souscriptions, préparé de longue main, fut imprimé à Neuchâtel, et envoyé à toutes les communautés. On comprend qu'après leur victoire les corps ne fussent pas disposés à abdiquer. On comprend aussi que le conseil d'Etat, sous peine d'être annulé à perpétuité comme il l'était depuis deux ans, ne pouvait accepter un état de choses qui menaçait le pays d'une agitation permanente. Il résolut de procéder avec l'énergie qui lui avait manqué jusqu'ici. Un arrêt publié par son ordre dans toutes les églises du pays, proclama que le projet des corps était attentatoire à l'autorité du prince et au repos public, et que défense était faite aux communautés et aux particuliers de le recevoir, sous peine des poursuites les plus sévères. Cette mesure provoqua une nouvelle réunion des corps, et une adresse au conseil d'Etat par laquelle ils reconnurent qu'ils avaient trop légèrement répandu ces pièces, « tout en prenant le scrutateur des cœurs et des reins à témoin de l'intégrité de leurs intentions, en même temps qu'ils voyaient de nouveau un cruel avenir s'annoncer pour eux et leur postérité. » En retirant leur projet, ils demandaient de porter solennellement en conseil d'Etat leurs réclamations contre le tort fait à leur patriotisme.

Le conseil d'Etat se garda bien d'entrer en de nouvelles négociations. Par arrêt du 6 juillet, il se déclara satisfait de l'abandon que faisaient les corps de leur projet, et ne daigna pas même répondre à la demande qui lui était faite de recevoir leurs délégués. Cette fermeté lui réussit, et il ne fut plus question des assemblées périodiques.

Les verbaux d'enquête[1] établirent que ce fut « par le canal des pasteurs » que le projet ci-dessus parvint aux communautés. Partout, en effet, depuis le commencement de la lutte, on retrouvait la main de la Compagnie. Cette *primatie* qu'elle avait si énergiquement contestée au souverain, c'est elle qui l'exerça dans le pays pendant ces deux années. Elle fut véritablement l'âme de cette ligue nationale formée pour la sauvegarde des libertés du pays, ou plutôt avant tout, à ses yeux, pour la sauvegarde des priviléges ecclésiastiques. C'est elle qui prit l'initiative de toutes les mesures, et fut au premier rang dans toutes les journées décisives. Chose singulière, cependant, le principe au nom duquel elle combattit, c'est-à-dire qu'elle était elle-même un des corps de l'Etat, ce principe, on peut le dire, fut enseveli dans son triomphe même. En 1768, elle se vit réduite à abandonner la position qu'elle avait reconquise au prix de tant d'efforts; et, plus tard, à l'avénement de Frédéric-Guillaume II, lorsqu'elle demanda à la reprendre, elle fut déboutée de cette prétention par l'assemblée des corps et communautés du 15 septembre 1786, dont la majorité refusa d'admettre les délégués ecclésiastiques dans son sein. Comme toutes les victoires trop complètes, celle de la Compagnie en 1762 fut suivie de défaites successives, et ces défaites lui furent infligées par les alliés mêmes auxquels elle avait dû son succès.

D'ailleurs, il est impossible de ne pas admirer la vie politique intense qui animait le pays de Neuchâtel vers ce milieu du dix-huitième siècle. Nulle part peut-être en Europe, à cette date, on ne retrouverait un instinct aussi vif des libertés du pays, des convictions si ardentes, une persévérance aussi infatigable à faire prévaloir des droits acquis, ou à réclamer des droit contestés. Il est regrettable seulement que la victoire ait été achetée par la condamnation d'un homme innocent, et que, parmi toutes ces libertés si ardemment revendiquées, on ait fait bon marché de la plus précieuse de toutes, celle de la chaire chrétienne. Il est regrettable aussi que les inexorables poursuites exercées par la ville de Neuchâtel contre les écrits de ses adversaires, ait si fort compromis l'indépendance des opinions politiques (ô liberté, que de coups d'autorité en ton nom!); et enfin que dans une guerre entreprise au profit des bourgeoisies et des communautés de l'Etat, une de ces communautés, avec ses corps officiels, ait été si légèrement jetée par dessus bord. Si le succès des vainqueurs de 1762 eût été moins éclatant[2], n'est-il pas permis de croire que les luttes qui recommencèrent en 1767, et dont l'objet fut d'ail-

[1] V. *Hist. de Neuch. et Val.* par Ch.-G. de Tribolet (année 1762).

[2] Dans la joie du triomphe, ils oublièrent la générosité envers les vaincus. Le rapport fait à la *Générale-bourgeoisie* de Neuchâtel, le 28 avril 1762, c'est-à-dire quand le conflit

leurs infiniment moins élevé, puisqu'il se réduisait après tout à « une question de procureur, » auraient eu un caractère bien différent ?

Milord Maréchal, retiré à Colombier au milieu de ses livres et de la singulière *famille* qu'il avait rassemblée autour de lui, finit par reprendre son poste de gouverneur, mais attendit, pour annoncer au roi la conclusion des troubles, que les conseillers d'Etat Chaillet et Osterwald eussent été réintégrés dans leur bourgeoisie, ce qui n'eut lieu qu'au commencement de 1763[1]. Il quitta peu après notre pays, et les événements qui suivirent n'étaient pas faits pour l'y ramener. Son passé monarchique (et jacobite par surcroît), ses habitudes militaires, l'avaient peu préparé à gouverner un peuple qui tenait à se gouverner lui-même, et qui, très attaché sans doute à son souverain, l'était plus encore à ses prérogatives, et aux formes quasi-républicaines de sa constitution[2]. Il y avait d'ailleurs chez lui un peu de l'obstination du caractère écossais, mais son extrême bienveillance était faite pour lui gagner l'affection du peuple neuchâtelois. Il n'est pas surprenant qu'il y ait assez peu réussi. Malgré la rare finesse et l'étendue de son esprit, il ne put jamais bien

était terminé, parle de Petitpierre, « cet homme trop célèbre pour le malheur de sa patrie, » avec autant de violence qu'au plus fort de la lutte. — Et pourtant, comme l'a dit le poëte :

N'est-il pas doux de plaindre
Le sort d'un ennemi quand il n'est plus à craindre?

[1] Ce qui retarda si fort cette réintégration, ce fut la prétention du conseil de ville qui s'obstinait à ne vouloir l'accorder que si les deux conseillers d'Etat se présentaient personnellement devant lui pour y faire, *dans les termes qu'on leur prescrirait*, le désaveu formel de tous les écrits, faits, etc., à leur charge. Pour agréer au désir du roi, le conseil voulut bien enfin se relâcher de ces conditions avilissantes, et encore ce ne fut que sur l'assurance qui lui fut donnée que Milord Maréchal, « dans le cas où l'Etat de Berne lui ferait parvenir l'octroi des 600 bosses de vin pour verser dans leur canton, n'en ferait d'autre usage que de le remettre d'abord entre les mains de MM. les Quatre, pour en user comme ils voudraient, et comme du passé. » — C'était, dirent les railleurs, un joli pot de vin.

[2] S'il en faut croire d'Alembert qui devait être bien informé, le grand Frédéric trouvait, au contraire, que « le gouvernement de Neuchâtel convenait parfaitement au caractère philosophique et paisible » de son ami Milord Maréchal. Lorsque celui-ci, jugeant « qu'il était encore plus difficile de traiter avec des théologiens qu'avec des rois » demanda à résigner son poste, Frédéric « se contenta d'abord de nommer à sa place un vice-gouverneur; mais Milord Maréchal lui représenta que les prédicants de cette ville républicaine étaient trop remuants pour le laisser jouir du repos nécessaire à son âge, qu'il n'était pas possible de les faire vivre en paix, qu'ils cabalaient sans cesse les uns contre les autres et tous contre le gouvernement; » et Frédéric finit par se rendre à ces instances. *(Eloge de Milord Maréchal*, — Berlin, 1779*)*.

comprendre qu'une communauté fût forcée de sacrifier le pasteur qu'elle aimait, et que le corps ecclésiastique pût retrancher un de ses membres pour avoir résisté à ses ordres en continuant à prêcher sur un point de doctrine qui n'avait fait, dans ce corps, l'objet d'aucun examen, et qui n'était point en opposition avec le Symbole des Apôtres, lu chaque dimanche dans tous les temples comme la seule confession de foi de l'Eglise neuchâteloise. Il ne put jamais comprendre davantage que des conseillers d'Etat nommés par le prince fussent dépouillés de leurs droits civils, non pas pour des actes de résistance aux institutions du pays, mais pour avoir discuté ces institutions dans des écrits publics, et les avoir interprétées d'une manière favorable à l'autorité du souverain. La plupart des Neuchâtelois ne purent lui pardonner la dureté de son entendement; mais quelques amis éprouvés, appartenant à l'élite du pays, surent apprécier la valeur de cet homme excellent, qui, à part les faiblesses que nous venons de rappeler, n'en avait guère d'autre que de médire un peu trop des *lamas*, et de croire qu'ils étaient les mêmes en tout pays. [1]

Quant à Frédéric, l'heureux changement de sa fortune dans ce printemps de 1762, coïncidait avec les déboires que lui faisait éprouver sa principauté de Neuchâtel. Bien peu de temps auparavant il semblait accablé par le nombre, et la Prusse touchait à sa ruine. L'avénement de Pierre III qui rendit possible la paix avec la Russie, et bientôt après avec la Suède, changea la situation de Frédéric, et prépara la conclusion de la guerre de Sept ans. L'indomptable monarque, après avoir eu raison des plus grands Etats de l'Europe, se consola par un sarcasme d'avoir dû s'arrêter devant le plus petit de tous. Ce sarcasme que Voltaire se chargea de faire répéter à tous les échos, en racontant à sa manière l'histoire de *la non-éternité* [2], a été mis en doute pour cette

[1] « Nous avons un gouverneur (Milord Maréchal); ponr celui-là nous le pleurerons longtemps, » écrivait en 1767, le colonel Pury, dans la seconde *Lettre au cousin David*.

[2] Voici un passage du *Dictionnaire philosophique* (au mot *Enfer*) : « Il n'y a pas longtemps qu'un théologien calviniste, nommé Petitpierre, prêcha et écrivit que les damnés auraient un jour leur grâce. Les autres ministres lui dirent qu'ils n'en voulaient point. La dispute s'échauffa ; on prétend que le roi leur souverain leur manda que puisqu'ils voulaient être damnés sans retour, il le trouvait très bon, qu'il y donnait les mains. Les damnés de l'Eglise de Neuchâtel déposèrent le pauvre Petitpierre qui avait pris l'enfer pour le purgatoire. On a écrit que l'un d'eux lui dit: mon ami, je ne crois pas plus à l'enfer éternel que vous, mais sachez qu'il est bon que votre servante, votre tailleur, et surtout votre procureur y croient. » — Les curieux trouveront, dans les *Questions sur les miracles* (Lettre de M. Beaudinet, citoyen de Neuchâtel, à M. Covelle, citoyen de Genève), une version beaucoup plus étendue, mais qui n'est pas plus sérieuse que la première. — D'Alembert, dans son *Eloge* de Milord Maréchal (écrit pour ainsi dire sous les yeux du grand Frédéric), rapporte, comme Voltaire et Zimmermann, la cruelle plaisanterie du roi contre les damnés de la Compagnie. Voilà plus d'autorités qu'on n'en voudrait.

raison singulière qu'il n'en existe pas de trace dans la correspondance du souverain avec le conseil d'Etat de Neuchâtel. Ce n'est pas là, apparemment, qu'il fallait le chercher. Mais si l'on veut un autre témoignage que celui de Voltaire, on le trouvera dans le livre où un Suisse bien connu, le Dr Zimmermann, a raconté ses entretiens avec le monarque qui l'avait appelé auprès de lui peu de temps avant sa fin [1]. D'ailleurs, il en est de cette boutade comme d'autres mots historiques, d'une portée autrement considérable, qui peuvent être démentis, qui peut-être même n'ont jamais été prononcés, et qui cependant sont authentiques, dans un certain sens, et le resteront toujours. Celui de Frédéric s'adressait surtout aux membres du clergé, mais blessa plus profondément qu'il ne l'avait cru le cœur des Neuchâtelois.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

[1] *Ueber Friedrich d. Grossen u. meine Unterredungen mit Ihm u. s. w.*, v. dem Ritter von Zimmermann (Carlsruhe 1788). — Je ne sais si ce livre a été traduit en français; autrement, il mériterait fort de l'être. On y voit le grand Frédéric, quelques semaines avant sa mort, déjà mourant, levé dès quatre heures du matin, les bottes aux pieds, son chapeau à vieille plume blanche sur la tête, étendu sur un fauteuil en face du buste de son héros Marc-Aurèle, travaillant au milieu de cruelles souffrances, et faisant jusqu'au bout, en vrai stoïcien, son métier de roi. Ses entretiens avec Zimmermann roulaient sur bien des sujets, la politique surtout, l'histoire (Zimmermann fut le premier à lui parler de Gibbon qu'il ignorait encore), la littérature, la médecine à laquelle il ne croyait pas, la Suisse qu'il aimait et estimait. Par malheur, Zimmermann parle plus que Frédéric.

NOTES SUR L'EGLISE DU VAL-DE-TRAVERS AU XVI[e] SIÈCLE

CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur du « Musée neuchatelois. »

Le *Musée* a publié, dans ses dernières livraisons, plusieurs articles relatifs à l'histoire du Val-de-Travers qui m'ont vivement intéressé, et dont je remercie cordialement leurs auteurs. Me permettez-vous d'y ajouter quelques notes qui serviront à les compléter à certains égards, et qui, en tout cas, ne seront pas inutiles à l'écrivain qui voudra un jour raconter avec quelque détail l'histoire de notre patrie ? Ce ne sont que des notes, qui présentent bien des lacunes que la distance où je suis ne me permet pas de combler, mais les indications qu'elles contiennent pourront mettre sur la voie pour les recherches à faire afin de compléter ce travail.

Il y avait autrefois, dans chacun des Colloques du pays, un volume appelé le *Livre des introductions*, dans lequel le secrétaire inscrivait, à chaque changement qui survenait parmi les pasteurs, la date du départ ou de la mort d'un pasteur et celle de l'*introduction* de son successeur, avec le règlement de compte fait entre eux par les pasteurs du Colloque réunis. Malheureusement, ces vieux volumes ont disparu ! Si l'on possédait celui du Val-de-Travers, qui existait encore au commencement du siècle passé, on y trouverait peut-être quelque preuve en faveur de la tradition (preuve que j'ai cherché en vain jusqu'à présent) que *Pierre Barrelet* a été le premier pasteur de Motiers, après le départ des bénédictins du prieuré et de leur prieur, Olivier de Hochberg, seigneur de Sainte-Croix, en 1537.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que, jusqu'en 1558 ou 1559, il n'y eut que *deux* pasteurs pour tout le Val-de-Travers : l'un desservant les deux églises de S[t]-Sulpice et de Buttes ; l'autre, dont la paroisse

s'étendait de Fleurier à Noiraigue, desservant celles de Motiers et de Travers. En 1541, le pasteur de cette dernière paroisse était *Gaspard Carmel.*

Gaspard Carmel, natif de St-Marcellin, en Dauphiné, était à Paris vers la fin de l'année 1534. Compromis dans la célèbre affaire des placards contre la messe (dont le pasteur de Neuchâtel, Antoine de Marcourt, était l'auteur) et cité à comparaître, avec cinquante-un autres, devant le parlement, le 25 janvier 1535, sous peine d'être condamné au feu par contumace, il suivit l'exemple de plusieurs de ses co-accusés (Mathurin Cordier, qui fut plus tard recteur du collége de Neuchâtel ; Thomas Barbarin, qui fut pasteur à Boudry, etc.) et s'enfuit en Suisse. Au mois de mai suivant, il se fit inscrire dans le registre de l'Université de Bâle, où il étudia et se lia d'amitié avec Calvin. Lorsque, l'année suivante (mai 1536), le magistrat de Genève, sur les instances de Farel et de ses deux collègues, décida la fondation du collége de Rive, sous la direction d'Ant. Saunier, G. Carmel fut appelé à y remplir la charge de bachelier, avec un autre dauphinois, Eynard Pichon. Mais lorsque, deux ans après (1538), les Conseils de la république furent composés en majorité de la faction hostile à Farel et à Calvin et qu'ils chassèrent ces derniers de la ville, leur haine se porta aussi contre Saunier et ses deux bacheliers ; ces deux derniers durent quitter la ville (en septembre) ; G. Carmel refusa de se rendre aux vœux de Farel qui le pressait de se fixer à Neuchâtel, il préféra se rendre, avec son ami, à Strasbourg, pour y continuer l'étude des langues anciennes et y suivre les enseignements de Calvin. En 1540, les deux amis arrivèrent à Neuchâtel, et, en 1541, G. Carmel fut établi pasteur à Motiers et Travers.

Nous n'avons pas de renseignements particuliers sur l'œuvre de G. Carmel à Motiers ; mais une lettre qu'il écrivit à Calvin, dans la dixième année de son ministère, nous donne quelques détails fort intéressants sur sa situation et sur la disposition des esprits au Val-de-Travers à cette époque ; je la crois assez importante pour en donner ici une traduction littérale. (V. Calvini Epistolæ et responsa, nº 113, edit. Lausannæ 1576.)

« Salut par Jésus-Christ notre unique Sauveur !

» Plut à Dieu qu'il m'eût été permis de m'entretenir de vive voix avec vous, mon très honoré maître, lorsque dernièrement vous étiez à Neuchâtel. Je l'aurais fait certainement, Dieu aidant, si j'avais su quelque chose de positif de votre arrivée. Mais puisque la chose n'a pas eu lieu, il me reste la ressource de m'entretenir avec vous par écrit, pour vous demander conseil au sujet d'une affaire dont j'ai déjà fait mention plus d'une fois, mais en vain, dans notre congrégation. Car, quoique les frères voient et sachent que, dans

l'église qui m'est confiée, je suis accablé, comme sous une vague, par la grandeur des occupations, on ne m'a cependant encore donné aucun aide, qui partageât en quelque manière mon labeur. C'est pourquoi, puisque cette voie ne réussissait pas, j'en ai tenté une autre, en priant les frères de notre Classe de faire ensorte que quelque remplaçant vînt prendre ma charge. Mais cela aussi, je n'ai pu l'obtenir d'eux. Voilà déjà neuf ans que je porte moi seul un fardeau tout à fait disproportionné à mes épaules, et sous lequel aussi je commence à succomber. Je suis à la tête de deux Eglises, dont les temples sont très éloignés l'un de l'autre. Le chemin, surtout en hiver, est très-pénible, à cause de l'injure du temps. Il n'est pas rare qu'il m'arrive d'être presque gelé par le froid, lorsque je suis sur mon cheval, et parfois de monter en chaire tout trempé par la pluie. L'étendue de la paroisse entière est aussi très considérable. Elle a, en effet, une étendue de quatre mille pas en longueur, et autant en largeur. Certainement je m'épuise presque entièrement ici. Si mes frères ne veulent pas entendre la raison, je serai après cela inutile à l'Eglise du Seigneur : car il m'est impossible de m'occuper d'études, à cause de la multiplicité des affaires. A mes autres travaux s'ajoute, — ce qui est pour moi, je le déclare, presque aussi dur que la mort, — que, pendant tout l'hiver, je dois aller de porte en porte quérir ce qui m'est nécessaire pour vivre, et souvent je suis obligé d'aller pour cet objet, dans la même maison, non pas une fois, mais dix fois ; souvent même je m'éloigne, sans avoir rien obtenu, affligé par les malédictions d'un grand nombre. Je vous prie, au nom du Seigneur, de m'assister de vos conseils : car je ne sais ce qu'il me reste plus à faire dans cette situation.

« La peste ayant commencé dernièrement de sévir à Neuchâtel, on a décidé sur l'avis de quelques-uns, que, si elle continue de faire des progrès, l'un des deux ministres sera tenu de visiter les pestiférés, ou de prendre à ses frais un diacre qui se charge de cette tâche. Plusieurs, autant que j'ai pu le comprendre des paroles d'un certain bonhomme, espèrent que de cette manière il se fera bientôt que la peste emportera ceux dont les services sont encore si nécessaires aux Eglises du Seigneur. Que le Seigneur soit en aide aux siens, et qu'il dissipe les efforts des impies ! Adieu. De Motiers (Monasterii), le 9 Juin 1550. »

A la lecture de cette lettre, on avouera qu'en effet le pasteur de Motiers avait une charge au-dessus des forces humaines, et, en présence de dispositions si peu bienveillantes d'un grand nombre de ses paroissiens, on s'expliquera aisément l'espèce d'amertume qui règne dans cette lettre, après un ministère de plus de neuf années ; d'un autre côté, sachant quel homme distingué et dévoué était G. Carmel, on comprend que Farel, dont il avait

épousé la nièce, ait usé de quelque autorité pour le retenir à ce poste pénible et ait réussi à l'y faire rester encore près de sept années.

Nous ne connaissons pas la réponse de Calvin, mais nous savons que les plaintes de Carmel ne furent pas sans effet : au Synode qui s'assembla à Neuchâtel, environ neuf mois plus tard, le 4 mars 1551, et auquel Calvin et Viret assistèrent, elles furent prises en sérieuse considération, et le 20e des points arrêtés pour être présentés à l'approbation du souverain fut : « Qu'on » ayt esgard à la charge importable du ministre du Moustiér, s'il est possible » que tous s'employent à constituer un ministre à Travers, car encores aura » il assés de charge. » — Deux ans plus tard, au Synode tenu le 15 mai 1553, les pasteurs demandent aux ambassadeurs des princes l'exécution des articles proposés au précédent Synode, et en particulier le suivant : « Comme ainsi » soit que la perroisse de Moustier soit si grande et peuplée qu'il n'est possi» ble à un ministre de satisfaire au devoir de son office Et principalement à » cause de la grande distance qu'il y a de Moustier à Travers Il est très né» cessaire qu'estat et norriture soit donnée à un homme de bien qui se tienne » à Travers pour là faire office de pasteur, Et que le dict ministre de Mous» tier soit deschargé de recuillir les premices par les maisons en luy ordon» nant suffisant estat pour s'entretenir. » Cet article est apostillé comme suit, par les ambassadeurs : « On a desjà solicité Monsr de Saincte Croix *(Olivier » de Hochberg)* plusieurs fois et encores depuis n'aguères, Sur quoy s'il ne » veut faire raison, Justice sera ouverte et administrée. » — Toutefois, en 1556, la Classe était obligée de renouveler sa requête aux ambassadeurs, et de leur demander que justice soit faite : « Premierement quant à mettre un » ministre à Travers selon la postille on en a escrit et rescrit à Monseigneur » de Saincte Croix, Mais il n'y a vouleu entendre Dont le ministre de Sainct » Sulpis a esté constrainct d'user de justice quant à son endroit. Il vous plaira » nous donner bonne expedition du reste dudict article, tant de mettre un » ministre audict Travers pour la necessité urgente et les raisons y conte» nues, Qu'aussi d'avoir esgard à la prebende du ministre de Moustier, le deli» vrant de la grande fascherie et distraction qu'il a à recouvrer les eymines » de la premice. » — Cette requête est appointée le 24 juin 1556, et renvoyée au gouverneur pour y pourvoir.

Malgré toutes ces démarches, l'affaire ne fut pas de sitôt réglée. Il serait intéressant de rechercher, dans les registres de la cour de justice du Val-de-Travers, à quelle époque et de quelle manière la question fut vidée, et si Monseigr de Sainte Croix, l'ancien prieur de Motiers, consentit, sans se faire tirer l'oreille plus longtemps, aux trois demandes qui lui furent adressées simultanément, de lâcher une partie de ses revenus pour établir un pasteur à

Travers, augmenter la chétive prébende du pasteur de St-Sulpice, et pourvoir d'un logement le maître d'école de Motiers, « afin que le profit de la Jeunesse ne soit retardé. »

Quoi qu'il en soit, il est assez probable qu'en attendant, le maître d'école de Motiers fut chargé de soulager le pasteur dans ses fonctions du dimanche; mais G. Carmel quitta Motiers sans avoir vu l'établissement d'un pasteur à Travers.

En 1556, l'Eglise de Paris, constituée depuis une année et s'accroissant de jour en jour, s'était adressée à Calvin pour avoir des pasteurs, afin de remplacer ceux qui, trop connus déjà, ne pouvaient plus y rester sans danger. G. Carmel, ayant obtenu un congé temporaire de la Classe des pasteurs, consentit à se rendre aux instances de Calvin et, laissant à Motiers sa femme et ses enfants, se mit en route pour Paris vers le milieu de mars 1557. On lit dans le registre de la Compagnie des pasteurs de Genève : « Lundy quinziesme » Mars, maistre Gaspart, ministre de Neufchastel, mary de la niepce de Mons. » Guill. Farel, passant par icy, est parti pour aller à Paris secourir l'assem» blée qui y est grande par la grâce de Dieu. » Il était accompagné d'un autre ministre, qui se rendait au même lieu, et porteur d'une lettre de Calvin qui les recommandait tous les deux à l'Eglise (V. J. Bonnet, Lettr. franç. de Calvin, T. II, p. 123). Il y avait cinq mois qu'il était à Paris, quand eut lieu (dans la nuit du 4 au 5 septembre) la terrible affaire de la rue Saint Jaques, où trois à quatre cents personnes furent surprises au sortir du culte où avait *été célébrée la sainte-cène*; *plusieurs furent massacrées*; cent trente-cinq furent prises, parmi lesquelles plusieurs « dames et damoiselles de grandes mai» sons, » et furent conduites au Châtelet, pour y être jetées dans des cachots infects. A la fin du mois, plusieurs des prisonniers, parmi lesquels deux anciens de l'Eglise et une jeune dame de vingt-trois ans, furent brûlés vifs sur la place Maubert et au faubourg Saint-Germain. Dans ces affreuses circonstances, Gasp. Carmel fut délégué en Suisse et en Allemagne afin d'y solliciter l'intervention des puissances protestantes en faveur des parisiens persécutés. Carmel se rend à Genève, où un réfugié parisien, Jean de Budé, se joint à lui; de là, à Lausanne, pour y prendre Théodore de Bèze; ensemble ils se rendent à Berne, où Farel les rejoint. Le magistrat de Berne les accueille avec sympathie et délègue à Paris deux membres du Conseil. De là, ils se rendent à Zurich, à Schaffouse, à Bâle, à Montbéliard, où se trouvait le duc de Würtemberg, à Strasbourg; partout même accueil plein de zèle et de sympathie. De là ils se rendent à Worms, où Mélanchton présidait une assemblée de théologiens allemands; ceux-ci, après avoir exigé d'eux une confession de foi, leur remettent des lettres de recommandation pour les princes

protestants d'Allemagne. Munis de ces lettres, les quatre députés visitent les princes allemands, en obtiennent la promesse qu'ils enverront sans délai des ambassadeurs auprès du roi de France, et reviennent en Suisse remplis d'espoir sur le succès de leur mission. Passant si près de sa famille, Gaspard Carmel désira la revoir; mais, une fois auprès d'elle, il eut de la peine à la quitter de nouveau. Th. de Bèze écrivait à Farel, le 11 novembre 1557 : « Calvin pense avec nous que Gaspard ne peut pas s'arrêter plus longtemps » par ici sans causer un grand mécontentement à toute l'Eglise, tandis que » ses collègues travaillent si vaillamment et que le troupeau qui lui est con» fié est en si grand danger. Qu'il surmonte tous les obstacles qui peuvent » s'offrir à lui, en se rappelant la parole : Celui qui regarde en arrière n'est » pas digne de moi. Il a des devoirs envers sa femme, je le reconnais; mais, » arrière de nous tout ce qui nous entraîne loin de Christ! Je sais que ce » sont là des choses très difficiles, mais d'autant plus glorieuse est la victoire. » Cependant Calvin ajoute que, lorsqu'il se sera rendu à Paris et qu'il aura » exposé à l'Eglise tout ce que nous avons dit et fait, il pourra, en lui faisant » connaître les difficultés dans lesquelles il se trouve, obtenir de l'Eglise » qu'un autre soit mis à sa place. Mais il faut absolument qu'il fasse le moins » de retard possible et qu'il parte directement de chez vous. » Et, le 19 novembre, il lui écrivait encore : « Pressez instamment notre Gaspard de partir, » et je ne pense pas qu'il passe par ici. Car à quoi bon?.... » G. Carmel ne tarda pas, en effet, à repartir pour Paris. Mais, s'il avait compté revenir à Motiers, après avoir rendu compte de sa mission à son Eglise, il s'était fait illusion. Au mois de février suivant (1558), François de Coligny, sieur d'Andelot, qui s'était converti à la Réforme l'année précédente, désira contribuer aussi pour sa part à la propagation de l'Evangile, et il demanda à l'Eglise de Paris de lui accorder un de ses pasteurs, qui l'accompagnât dans ce but dans ses terres de Bretagne. On lui accorda G. Carmel, qui eut ainsi l'occasion de prêcher, avec grand fruit, la réforme à Nantes, à Blain, à Angers et dans plusieurs autres villes et châteaux, mais il ne revint pas à Motiers. Dans cette course missionnaire, il avait pris le nom de « *Fleury* » ou, comme le dit un de ses contemporains, de « *Fleurier*, » peut-être en souvenir de ce village de sa paroisse.

Pendant l'absence de G. Carmel, la question de la division de sa grande paroisse en deux avait été décidée ; en 1558, *Mathurin De la Brosse*, principal du collége de Neuchâtel, fut élu pasteur à Motiers, et *Olivier Mérienne*, natif du duché de Gambie (?), terres de la princesse Marie de Bourbon, fut élu pasteur à Travers, mais avec une prébende extrêmement petite.

Ici je ne suis d'accord ni avec nos cartulaires, généralement défectueux,

ni avec M. G. de Pury, dans son intéressante « Note sur le développement de l'Eglise Réformée au Val-de-Travers, » publiée dans le numéro du *Musée* du mois de décembre dernier, qui tous adoptent l'acte du 17 juillet 1569 comme indiquant la date de la fondation de la paroisse de Travers. Par conséquent, je dois prouver mon dire.

1° Quand, en 1558, Léonor d'Orléans engagea aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel le prieuré du Vautravers, il fut spécialement réservé que ce prieuré continuerait de payer les mêmes charges qu'auparavant, comme les pensions des ministres du Vautravers : savoir de Motiers, Buttes et *Travers*; du régent d'école de Motiers, etc. (V. F. de Chambrier, p. 326, et Boyve, Annales, T. III, p. 81.)

2° Un témoignage délivré par la Classe à Olivier Mérienne, le 19 mai 1597, pour se rendre dans le lieu de sa naissance et le recommander à la princesse, déclare qu'il a fidèlement servi à Travers et à Valangin « l'espace de trente- » cinq à quarante ans, Jaçoit qu'au lieu dudit Travers Il ayt perceu petit » estat. » (V. Archives des pasteurs de Neuchâtel.) Ce chiffre de 35 à 40 ans nous reporte bien près de l'année 1558.

3° On lit, dans le registre de la Classe de Neuchâtel, ce qui suit : « En la » congregation de Juillet 1564, pour pacifyer le different mehu et suscité » entre Jheremye Valet et Olyvier Merienne ministres au Vauxtravers, d'ung » prelz appartenant à la cure de Mostier, estant Jcelluy rière la Seigneurie » de Monseigneur de Travers au lieu dit au boiz de Creux, A esté dit par la » generalité de la Classe que dores en avant ledit prelz sera et demourera en » la cure dudit Mostier sans que le ministre dudit Travers y puisse prétendre. » Et pource que ledit de Travers a faulché ledit prelz oultre l'arrest des frè- » res arresté au Coloque dudit Vaux, Ledit Olivier ministre que dessus baillera » audit de Mostier la somme de six Livres foybles. Et les clames et esmendes » qui s'y trouveront se payeront par ledit Olyvier. » — Il est ajouté en note : « Ledit Jhérémie de sa spontanée volonté a quité lesdites six livres audit » Olyvier, Pource en demoura quicte. »

4° Le premier jeudi de mai 1567, Olivier Mérienne est élu par la Classe Juré du Colloque du Val-de-Travers ; ce qui n'aurait pas eu lieu s'il n'y eût pas été pasteur.

5° On lit dans le registre du Conseil d'Etat, à la date du 21 décembre 1568, ce qui suit : « Touchant Mre Olivier *ministre de Travers*, parce qu'il a » pris son congé de ses paroissiens, cela sortira son effect, Et pour ceste foys » seulement, d'autant que l'Eglise dudit Travers deppend, comme filliole de » celle de Moustiers, le ministre du lieu ordonnera le Maistre d'eschole dudit » Moustiers pour faire le presche, assister au Consistoire, faire les censures et

» remonstrances et administrer la saincte Cene, Et pour execution de la » presente ordonnance dès maintenant l'on en fera commandement audit » M^re d'Eschole. »

6° On lit dans le même registre, à la date du 5 janvier 1569, que les communes de Travers et de Noiraigue ont résolu d'augmenter la pension de leur pasteur.

7° Enfin, on lit encore dans le même registre, à la date du 19 janvier 1569, ce qui suit : « Il a esté accordé par Monsg^r l'Ambassadeur en plein Conseil, » etc. A Mre Olivier ministre de Travers, en augmentation de sa pension la » somme de soixante et dix Livres foibles, Et cela tant seulement l'espart de » cinq ans, Laquelle somme de augmentation ledit Seigneur Ambassadeur » l'assignera sur la Dixme de Moustiers, Et en cas que difficulté en fust faicte » par ceulx dudit Vaultravers, qu'ils en soient pris en cause, Et en cas que la » Seigneurie en succombe Ledit Sr Ambassadeur a declairé qu'il en laissera » Estat pour l'assignation de ladite somme en et sur les deniers provenans de » l'admodiation de ladite Chastelainie du Vaultravers. »

Que résulte-t-il de tout cela? Evidemment qu'Olivier Mérienne était pasteur à Travers bien avant le 17 juillet 1569; qu'il n'y *jouissait* que d'une bien mince prébende et que pour vivre il ne reculait devant aucun moyen, jusqu'à faucher l'herbe d'un pré qui ne lui appartenait pas, qu'enfin, découragé de lutter contre la misère, il avait fait un coup de désespoir, en prenant congé de sa paroisse; que celle-ci, se réveillant de son indifférence, s'était décidée à augmenter un peu sa prébende, afin de le retenir; et que l'ambassadeur du prince, touché de compassion envers le pauvre pasteur, voulut aussi faire quelque chose en sa faveur, sinon pour le faire vivre, du moins pour l'empêcher de mourir de faim. Puis, afin d'éviter toute récrimination de part et d'autre et d'assurer une paix durable entre les deux pasteurs, on dressa l'acte du 17 juillet 1569, qui détermina la part de chacun d'eux dans l'ancienne prébende du pasteur de Motiers.

Du reste, la part qui fut assignée au pasteur de Travers ne paraît pas avoir été assez considérable pour suffire à ses besoins, car à diverses reprises il dut s'adresser au Gouverneur du pays pour demander une augmentation de son traitement, et les registres du Conseil d'Etat nous apprennent que, plus d'une fois, notamment en mai 1584 et en janvier 1585, on lui accorda des secours, en attendant que la princesse augmentât sa pension. Enfin, le 26 juin 1588, Ol. Mérienne fut élu pasteur à St-Sulpice et Buttes, et son successeur à Travers, *Antoine Clément*, paraît avoir eu assez de ressources personnelles pour y vivre sans se plaindre durant près de trois années, jusqu'au

mois de mai 1591, où il fut élu pasteur de la ville de Neuchâtel, en remplacement de Cyprien Isnard, et remplacé à Travers, le 3 juin suivant, par *David Du Piotay*.

Pardonnez-moi cette longue digression, qui pourra servir à rectifier nos cartulaires; je reviens à Motiers, où nous avons vu que Gaspard Carmel avait été remplacé, en 1558, par *Mathurin De la Brosse*. « Homme de grandes lettres, » comme l'appelle Th. de Bèze (Hist. ecclés. T. I, p. 484), il avait été pendant quelques années Recteur du collège de Neuchâtel (de là vient que Boyve dans ses Annales, le confond avec son homonyme, Mathurin Cordier, l'un de ses prédécesseurs), et fut élu *doyen* de la Classe de Neuchâtel, en mai 1559. Une pièce signée de sa main, dit un vieux registre de la cure de Motiers, atteste qu'en mars 1559, les communautés de Motiers et Boveresse ajoutèrent une faux de pré au pré de *la Coulée* (*Culée* ou *Culaye*), appartenant à la cure, pour être délivrées des corvées dues au pasteur par les habitants des deux villages. Voilà tout ce que nous savons de l'activité de cet homme distingué à Motiers, où d'ailleurs il ne passa qu'un peu plus de trois années. Les espérances qu'avait fait naître chez les protestants de France la réunion du célèbre *Colloque de Poissy*, avaient amené à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel, des députés d'un grand nombre d'églises ou de villes de France, demandant avec instance qu'on leur envoyât des pasteurs. L'amour de la patrie qui brûlait toujours dans le cœur des pasteurs que la persécution avait chassés en Suisse, ne leur permit pas de résister à ces touchants appels. Plus d'une douzaine quittèrent le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin, pour voler au secours des églises qui avaient faim de l'Evangile. Mathurin De la Brosse fut du nombre. Le 20 novembre 1561, Calvin écrivit aux ministres de Neuchâtel une lettre touchante, pour les prier de se rendre aux vœux des députés de la ville de Sens, qui venaient demander M. de la Brosse pour *dresser* leur Eglise (v. Bonnet, Lettres franc. de Calvin, T. II, p. 445); le 7 du même mois, le pasteur J. de Beaulieu avait déjà écrit à Farel dans le même but; le 3 décembre, M. de la Brosse écrivait à la Classe pour obtenir son congé, et dès les premiers jours de janvier 1562, il se mettait en route pour Sens. Hélas! le dimanche 12 avril suivant, il mourait, misérablement égorgé avec un grand nombre de membres de son église, dans l'affreux massacre qui fut le prélude de la première guerre de religion en France.

Mon intention n'est point de raconter ici l'histoire des pasteurs de Motiers, mais seulement d'ajouter quelques indications à celles que contiennent les excellents articles du *Musée* de l'année dernière, sur la formation et le premier développement des paroisses et des écoles du Val-de-Travers. Toutefois, comme j'ai dit que nos cartulaires sont généralement défectueux, je me per-

mets d'offrir, en passant, à ceux qui s'y intéressent, le moyen de les rectifier ou de les compléter. Ainsi, après le départ de Math. De la Brosse, la Classe élut, pour le remplacer à Motiers, *Jaques Rossel.* Qui était-il et d'où venait-il? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est que, dès la première année de son ministère, il commit un acte qui lui aliéna le cœur de ses paroissiens. Quel fut cet acte? Aucun document ne nous le fait connaître. Seulement, le registre de la Classe nous apprend que, le 5 novembre 1562, Jaques Rossel fut élu pasteur à Lignières, et que Jérémie Jean-Valet fut élu à sa place à Motiers. Mais J. Rossel, qui paraît n'avoir pas assisté à cette assemblée de la Classe, refusa absolument son élection à Lignières, et, sur les motifs qu'il avança, la Classe consentit à le laisser encore provisoirement à Motiers, à la condition expresse qu'il accepterait la première élection qui serait faite de lui en quelque lieu que ce fût, parce que, dit le registre, il devait sortir du Vauxtravers. En attendant, Jérémie Valet fut élu maître de l'école de Neuchâtel. Ces deux résolutions furent prises le 7 janvier 1563. Cependant l'opposition contre Rossel devint plus violente. En mars suivant, le gouvernement défendit à la Classe de présenter dorénavant aucun ministre à quelque Eglise que ce soit, avant que le peuple « ne l'ait ouï en prédication pour le moins deux fois. » Enfin, au mois de mai suivant, « sur l'avis de la Seigneurie, » la Classe en revint à sa précédente élection; elle nomma *Jér. Valet* pasteur à Motiers, et Jaques Rossel se trouva sans place. Cette élection fut confirmée par la Classe le 9 juillet 1563, et le même jour Jér. Valet l'accepta, mais en « protestant qu'on » doige mettre ordre aux émines et premisses qui se recuillent parmy les » bonnes gens. »

Jérémie Jean-Valet ou simplement *Valet* (comme son successeur actuel se nomme *Perrin* au lieu de *Jean-Perrin*) était un jeune homme fort distingué, originaire de Boudevilliers, où habitaient ses parents. En 1561, il prêchait l'Evangile à Loysi, en Champagne, et son ministère y était en grande édification. « Touchant nostre cher frère maistre Jérémie Valée, » écrivait le pasteur de Châlons, P. Fornelet, à la Classe, le 6 octobre 1561, « il est de telle édifi» cation, et par sa saincte vie et conversation, que » l'ancienneté de science et de meurs que le Seigneur a mis en luy, supplée » et recompense bien l'aage. » Rappelé par les vœux de ses parents, et sans doute aussi chassé par les terribles persécutions que les protestants de France eurent à subir l'année suivante (1562), il revint à Neuchâtel, où nous le trouvons le 5 novembre, comme nous l'avons dit plus haut. — Nommé pasteur à Motiers en juillet 1563, il fut élu *Juré* du Colloque du Val-de-Travers le 5 novembre suivant; mais il paraît que sa santé affaiblie ne lui permit pas de remplir longtemps cette charge, car dès le 10 mai 1564 « il est remplacé par

le pasteur des Verrières. Toutefois, le 1er juin, il fut nommé, avec Farel et quatre autres pasteurs, membre d'une commission chargée d'examiner les « Ordonnances ecclésiastiques » présentées à la Classe par le gouverneur et d'y répondre.

Depuis plusieurs années la Classe travaillait à amener l'abolition de certaines fêtes qu'elle regardait comme des restes du papisme, et en particulier la suppression de la sainte cène le jour de Noël, qui donnait lieu à certains abus superstitieux. Blaise Hory, pasteur à Gléresse, lui écrivit à ce sujet une lettre assez amère, du 7 janvier 1567, à laquelle le pasteur de St-Blaise, Elie Philippin, fut chargé de répondre ; mais Jér. Valet lui adressa aussi une réponse beaucoup plus vive et plus spirituelle, qui atteste chez lui une grande facilité à manier la plume et à écrire en latin. Du reste, on peut juger de la supériorité d'esprit et de sentiments du pasteur de Motiers, en voyant quels sont les livres qu'il empruntait de la bibliothèque des pasteurs : ce sont les Homélies de Chrysostome sur les épîtres aux Romains et aux Corinthiens ; c'est Théophilacte, Lactance, etc. ; un homme qui se nourrit de semblables lectures ne doit pas avoir été un esprit ordinaire.

Cependant, la santé de Jérémie Valet ne lui permettait pas de supporter plus longtemps les travaux qu'exigeait une Eglise aussi étendue que celle de Motiers. C'est pourquoi, vers le milieu de juillet 1567, la Classe se décida, avec le consentement du pasteur malade, à prendre une mesure à laquelle elle eut assez souvent recours dans d'autres circonstances. Depuis longtemps le pasteur de Cortaillod, *Pierre Héraud*, se plaignait de ce qu'il ne recevait pas la partie de son traitement qui était autrefois payée par le seigneur de Colombier, et qui, depuis la vente de la seigneurie, aurait dû être fournie par les amodiateurs, et, découragé de faire des démarches inutiles auprès des gouvernements de Berne et de Neuchâtel, il menaçait de quitter son poste. Pour tout arranger, la Classe proposa aux deux pasteurs de Motiers et de Cortaillod de faire un échange de paroisse, ce que tous les deux acceptèrent. On lit dans le registre du Conseil d'Etat : « Lundi 22 Juillet 1567. Le ministre à » présent de Cortaillods, nommé Mre Pierre, a esté esleu pour estre ministre » au lieu de Mre Jérémye en l'Eglise de Moustier par la Classe, Causant l'in- » convalescence dudit Mre Jérémye, Entendu mesme qu'Iceluy en est content, » Iceluy Mre Pierre a esté reçu par la Seigneurie pour les raisons susdites. »

« Quant à l'Eglise du dit Cortailliod, en attendant la convalescence dudit » Mre Jérémye, les ministres adviseront d'y pourvoir, Et si la maladie dudit » Mre Jérémye estoit plus longue qu'on ne desire Iceulx ministres adviseront » aussi en pourveoir d'ung suffisant et capable. »

Pierre Héraud fut installé à Motiers le 4 août suivant; mais Jér. Valet ne

le fut pas à Cortaillod, sa mort prématurée priva bientôt l'Eglise d'un de ses ministres les plus distingués.

C'est pendant le ministère de P. Héraud (ou Hérault) que fut passé l'acte du 17 juillet 1569, qui règlait la pension des deux pasteurs de Motiers et de Travers. Par cet acte, les bourgeois habitant la paroisse de Môtiers furent exemptés de payer au pasteur l'émine de moisson, qui ne fut plus payée que par les étrangers, et la pension du pasteur fut fixée à 7 muids de froment, 6 muids de vin et 2 muids d'avoine, mesure de Neuchâtel, plus 120 Livres en argent, faible monnaie. — La pension du pasteur de Travers fut 3 muids de froment, 3 muids de vin et 90 livres d'argent, aussi monnaie faible; mais ce dernier dut continuer à percevoir les émines de ses paroissiens, comme du passé, et, en outre, il eut la jouissance du *pré au prêtre*, situé rière Travers.

C'est aussi à cette époque que le *maître d'école* de Môtiers fut officiellement chargé de la fonction de *diacre;* mais les choses ne se passèrent pas tout-à-fait comme le raconte M. F. Chabloz dans son intéressant article sur « *l'Ecole de Motiers au 17me siècle.*» Je voudrais avoir le temps de mettre en ordre différentes notes que j'ai recueillies sur ce sujet et qui peut-être intéresseraient quelques lecteurs; mais, avant plusieurs semaines, cela m'est absolument impossible. Toutefois, si vous accueillez favorablement ce travail-ci, quoiqu'il dépasse de beaucoup les limites que je m'étais prescrites, ce sera pour moi un encouragement à profiter de tous les rares moments que me laissent les occupations de cette époque de l'année, pour le continuer jusqu'au bout, et pour vous en adresser la fin, si Dieu me prête vie, dans le courant du mois d'avril prochain.

Recevez, Monsieur, l'expression, etc.

Votre tout dévoué serviteur,

F.-H. Gagnebin.

Amsterdam, 30 janvier 1873.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Enrollemens. — Le 14 février 1644. Ordre de reduire incontinent en prison et arrest ensemble ceux qui seront enrollés sans support, afin d'aviser au chatoy ultérieur qu'ils méritent, s'ils ne se trouvent munis de permissions suffisantes de S. A. ou de nous. Ce mandement fut donné par avis des Quatre-Ministraux.

Mandement au colonel Guy et à ses officiers. — Le 9 mai 1644. Après avoir communiqué le mandement aux Quatre-Ministraux et participé de leur prudent avis pour ce qui regarde les bourgeois de la ville de Neufchatel, et considéré, qu'on a observé la neutralité, et qu'on s'est tenu étroitement lié et attaché avec les quatre Cantons alliés de S. A. et de cet Etat par combourgeoisie perpétuelle, afin de ne donner sujet à personne d'altérer la tranquillité, la paix et le repos de cet Etat, et le tenir à couvert de l'invasion par l'assistance des dits Cantons; que si, comme on l'a appris, on fait marcher des compagnies de ce pays pour les faire entrer et faire guerre à des pays où les autres corps et régiments suisses ne peuvent, leurs alliances sauves, aller faire guerre, contre l'intention de S. A. et du gouverneur, en accordant la permission de la levée on les détacheroit et sépareroit par ce moyen du Corps helvétique avec lequel cet Etat a été uni, et participé à son bien et à son mal, comme il appert des histoires de Bourgogne et d'Autriche, et par les certificats donnés à Baden, et mesme compris sous le nom d'alliés dans leurs traittés; et que cela ne pouvant être que très dangereux, pour les inconvénients qu'on prévoit qui arriveront selon les événements, soit par une rupture de ceux qu'on aurait aggrédis, ou par l'abandon de ceux dont on se seroit ainsi séparé pour se porter dans l'agression;

A ces causes, et pour ne manquer à aucun devoir envers S. A. et à la conservation de ses Etats, on deffendit au sieur colonel Guy, capitaines, lieutenants ou autres officiers ayant charge des compagnies de son régiment, sujets de cette souveraineté, de n'aller porter leurs enseignes et armes pour

faire guerre en Allemagne ny autres pays où les corps et régiments suisses ne peuvent aller, sous peine aux contrevenants de perte de bourgeoisie, voire de confiscation de corps et de biens, suivant l'exigence du cas.

Mûniers. — Le 12 aoust 1645. Ordonné aux mûniers de Serrières de moudre pour les sujets de S. A. plustot que pour les étrangers, et de préférer les monnants aux autres; et mesme, s'il y a plus d'une émine à passer et moudre pour un étranger, de la sortir de l'entremuid pour y verser celle des monnants, à peine d'un bamp de 60 sols et d'être châtié plus outre selon les récidives.

Bourguignons. — Le 21 décembre 1648. Ordre aux officiers qui sont du côté de Bourgogne de recevoir favorablement et de donner retraite à ceux de la Franche-Comté qui se réfugieront dans cet état, mais de les obliger de se retirer dans le pays sans demeurer sur les frontières; et comme l'irruption qu'ils appréhendent oblige à se tenir en état de deffense, il faut prendre à cet égard ses précautions, et se tenir prêt à marcher.

Monnoie. — Le 26 juin 1650. Les pièces de 3 x. de Genève furent mises à deux gros.

Le 5 décembre 1652. A l'imitation de Mess. de Berne, Fribourg et Solleure, on deffendit de recevoir aucune monnoye des étrangers, soit en paiement de denrées, ou autrement, à peine de confiscation.

Le 29 novembre d. A l'exemple de Mess. de Berne, on réduisit leurs batz à demy batz.

Le 28 janvier 1653. On mit les batz de Fribourg et de Solleure, et des autres états de la Suisse à trois creutzers, mais on laissa les autres monnoyes sur le mesme pied. Règlement d'or et d'argent, 12 octobre dit.

Milices, gardes et secours à Berne. — Le 31 janvier 1652. Revue, rolle et élections; ordre de la tenir prette le 21 mars d. pour Berne.

18 février 1653. Le 6 mars d., on leur pretta serment de servir LL. EE. fidellement en la deffense et tuition de leurs personnes, villes et états. NB. que dans les anciennes guerres ils se sont servis des gens de ce pays dans les conquestes qu'ils ont faittes, et que par ce serment on a voulu remédier à l'offensive.



F. FORSTER.

FRANÇOIS FORSTER

A la fin du dernier siècle vivait au Locle une famille d'origine thurgovienne dont un enfant, né en 1790, devait devenir un des maîtres de l'art de la gravure.

C'est sur les pentes boisées, dans les prés, les vallons et les sapinières où nous avons vu s'ébattre l'essaim joyeux des Girardet et Grosclaude, que devait grandir aussi François Forster ; c'est dans cette âpre nature, sous cet air froid et tonique des montagnes neuchâteloises, que devait se développer ce corps sain et robuste, que le travail sédentaire et délicat du burin et le séjour de Paris ne devaient briser qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Nous le voyons, dès ses premières années, épris de l'étude du dessin dont il prend des leçons avec un professeur nommé Boileau; il se destine à la gravure de l'horlogerie et burine des cuvettes de montres de cette main qui devait traduire un jour Raphaël, Titien et Léonard. Mais l'enfant sent grandir en lui les désirs d'un travail plus élevé, des rêves de gloire, peut-être, agitent son cœur, et le métier de tous les jours devient une fatigue. Il surmonte bientôt les obstacles qu'opposent ses parents à sa carrière artistique, et prend la route de Paris en 1805.

Il entre à l'atelier du peintre Langlois et suit en même temps que son compatriote Léopold Robert les cours de l'Ecole des beaux-arts; il a le courage et la tenacité montagnarde, il étudie avec persévérance, le dessin d'abord, puis il prend la palette et les pinceaux et commence concurremment la gravure pour laquelle il se décide ensuite.

Neuchâtel avait passé en 1806 sous la domination d'Alexandre Berthier; les Neuchâtelois considérés comme Français pouvaient prendre part au concours de l'Ecole de Rome. Forster entrait en loge en 1809 et remportait le

second grand prix: la figure de ce concours représente un homme soutenant sa tête dans sa main droite, le coude appuyé sur un tronc d'arbre. Cette pose ingrate et académique met en saillie des muscles et des veines rendus avec fermeté, mais sans charme, sans mystère, dans l'ombre surtout, où l'élève, selon le goût de l'époque, accentue, avec autant de netteté que dans la lumière, les formes et les détails de la musculature. — Le second grand prix ne donne pas droit au séjour de Rome ni à la pension de l'Etat; mais encouragé par ce premier succès, Forster concourt de nouveau l'année suivante; sa planche gravée, représentant un homme en marche, vu de face, un bâton sur l'épaule et serrant le poing gauche, n'obtint point de prix cette année; c'est une figure aussi académique que possible, sans passion, sans vérité de geste mais où l'on est déjà frappé par l'habileté du burin. Cela sent le concours, l'excessif désir de bien faire et d'arriver au but, l'élève veut montrer sa science, il accuse le détail, fait saillir et crisper les muscles et cherche à concilier le caractère de son modèle avec la forme antique; les tendances de l'école de David s'y font remarquer par leur exagération ridicule.

Entre un concours et un autre, Forster grave *La maîtresse du Titien* d'après le tableau de ce maître au musée du Louvre. Cette grande planche est « dédiée et présentée à S. A. S. le Prince de Wagram, vice-connétable, etc. par son très humble, très fidèle et très soumis sujet. » La belle fille de Venise, les épaules découvertes, et tenant dans sa main une touffe d'abondants cheveux dorés, se contemple dans les miroirs que son amant tient devant et derrière elle. Cette splendide figure qui rayonne sur les fonds colorés et puissants d'un intérieur mystérieux, est rendue avec une grande vigueur de coloration, mais le burin accentue certains détails, il met en évidence des plans moins accusés dans la peinture dont l'aspect est plus large. Malgré ces nuances, cette pièce n'en est pas moins fort remarquable ; elle se reconnaît à première vue parce qu'elle porte les armes de Berthier au milieu de la légende.

L'artiste, qui n'abandonne pas la lutte, rentre en loge en 1814 et obtient cette fois le premier grand prix de Rome, Léopold Robert obtenait le second cette même année. Mais les événements politiques qui se pressaient parurent être défavorables à Forster; Napoléon entraînait dans sa chute tous les princes élevés par lui à des monarchies et des principautés clandestines; Berthier était de ce nombre, et Neuchâtel rentra sous l'autorité du roi de Prusse. Forster, considéré comme étranger, perdait le bénéfice de son prix et voyait sa carrière compromise, mais Frédéric-Guillaume III, qui se trouvait alors à Paris avec les souverains alliés, vint généreusement au secours du jeune homme en lui accordant une médaille d'or et une pension de 1,500 francs par an, pour deux

années. Forster put donc visiter l'Italie et étudier les chefs-d'œuvre de Rome où il se retrouva avec Léopold Robert. C'est là sans doute qu'il grave un *Bas-relief antique* qui porte la date de 1816. Un personnage drapé, assis sur un siége de marbre, un rouleau de papier dans la main droite, présente un petit buste d'homme à une femme qui s'avance vers lui portant un vase, les deux personnages sont séparés par un candélabre allumé; sur le fond plus teinté que les figures on lit l'inscription :

Q. LOLLIUS ALCAMENES
DEC. ET DVVM. VIR.

Le portrait de Aug.-Fréd.-Louis Viesse de Marmont duc de Raguse, maréchal et pair de France, major général de la garde royale, gravé d'après Muneret, porte aussi la date de 1816.

Gérard, pendant le séjour des coalisés, à Paris, avait peint les souverains et les généraux de la sainte alliance. Le roi de Prusse fut de ce nombre et Forster s'empressa de reproduire en gravure les traits de son protecteur, ce portrait à mi-corps, une des belles œuvres de l'artiste, porte comme légende: *Frédéric Guillaume III* nach dem Leben gem. von V. Gérard, Paris 1814 — die Verz von L. Visconti — Gest. von F. Forster (aus Neuchâtel, Kön: Pens: 1817).

Une *Statue antique de femme*, la pudeur sans doute, porte aussi la date de 1817. Cette belle figure, le haut du corps nu, ramène sur ses hanches et sa poitrine une draperie dont l'extrémité s'appuie sur une tortue posée à ses pieds. C'est sans doute à la même époque qu'il reproduisit les trois statues suivantes: *Paysan qui éventre un chevreuil,* marbre, — *Jeune faune* — et *Génie funèbre,* toutes les trois dessinées par Vautier.

A la fin de l'année 1817, Forster envoie à la communauté du Locle le portrait gravé de Frédéric-Guillaume III, ce qui motive la proposition formulée dans la pièce suivante :

Le Corps de la Justice du Locle à l'honorable Communauté dudit lieu.

« C'est avec empressement et un véritable plaisir que les membres de la Justice informent la Communauté que Monsieur François Forster vient de faire hommage à ce lieu d'un superbe portrait de notre auguste Souverain, destiné à orner notre salle d'audience.

En faisant cet envoi, M. Forster exprime dans sa lettre à Monsieur le Lieutenant les sentiments les plus affectueux d'attachement et de reconnaissance pour le Locle, où il est né, et où, dit-il, il a appris les premiers principes de son art.

Aussi nous paraît-il que cet ouvrage, qui est doublement précieux pour nous, et par les traits qu'il représente et par le burin habile qui les a tracés, mérite un

témoignage de reconnaissance de notre part, et nous croyons n'avoir rien de mieux à offrir à M. Forster, dans la brillante carrière où il se rencontre, qu'une *Lettre de Communier du Locle;* surtout, puisqu'il conserve pour ce lieu de naissance un attachement sincère, et un souvenir flatteur pour nous.

En conséquence, les membres de la Justice prient la Communauté de bien vouloir fixer les conditions auxquelles elle serait disposée à recevoir M. Forster, communier du Locle, afin d'aviser aux moyens d'y satisfaire.

Il est toujours honorable pour une corporation de compter, parmi ses membres, des personnes d'un mérite et d'un talent aussi distingués que ceux de M. Forster, aussi espère-t-on que la Commune y aura égard, surtout puisque son talent a déjà été reconnu par Sa Majesté, qui, en récompense, l'a gratifié d'une pension.

Donné au Locle le 12 décembre 1817.

Pour et au nom du Corps de la Justice du Locle et par son ordre :

Signé :

WAGNEUX, notaire. »

Nous croyons que la communauté décida l'envoi de la lettre de communier à Fr. Forster.

A partir de cette époque, l'artiste, dont le talent s'est affirmé, travaille avec un succès croissant, et son histoire est toute entière dans les planches signées de son nom qui se succèdent d'année en année.

En 1818, il grave par ordre du roi, le *Portrait de Wellington*, d'après Gérard. Le généralissime des troupes anglaises est représenté en pied, les mains appuyées sur la poignée d'un large sabre recourbé, il porte l'habit à pans, la culotte de peau non collante, des bottes fermes et lourdes, montant jusqu'au genou, des aiguillettes, le cordon d'un ordre sur la poitrine, une écharpe autour de la taille — il a la tête découverte, son chapeau est posé sur un pan de terrain dans un paysage composé à la façon d'un décor de théâtre. Cette gravure devait être tirée à un fort petit nombre d'exemplaires, quarante seulement, destinés aux souverains et aux généraux ; les épreuves livrées, la planche fut effacée avec preuves à l'appui. Forster exécuta-t-il à la lettre les conditions royales, nous l'ignorons, seulement, quoique fort rare aujourd'hui, la gravure de ce portrait se trouve dans plusieurs collections avec cette légende : *The Duke of Wellington*, dedicated by permission to His Royal Highness The Prince Regent. F. Gérard pinx. 1814. F. Forster sculps. 1818.

Cette même année paraît un *Portrait de N.-C. Oudinot*, duc de Reggio, maréchal et pair de France, major général de la garde royale, ministre d'Etat, commandant en chef de la garde nationale de Paris, ce sont les titres inscrits à la légende, et dédié à la garde nationale. Ce portrait exécuté d'après une peinture de Robert Lefèvre avait été dessiné par H. Laurent; il est de même format que celui de Marmont avec encadrement ovale et paraît devoir lui

servir de pendant. Le maréchal, représenté de face, porte un uniforme brodé, sans épaulettes.

L'*Aurore et Céphale* de P. Guérin est une composition démodée aujourd'hui; le peintre d'Andromaque et de Marcus Sextus interprête ici une page mythologique à la façon du premier empire. L'Aurore, fille du Soleil et de la Terre, qui avait aperçu le jeune Céphale sur le mont Hymette, s'était éprise de lui, mais le fils de Déionée, roi de Phocide, aimait Procris dont il était l'époux. L'Aurore qui tentait vainement de rendre Céphale infidèle, voulut triompher de sa résistance et l'enleva; « mais les cœurs ne s'enlèvent point » s'écrie l'auteur des lettres à Emilie, celui de Céphale demeura près de sa chère Procris. Guérin nous représente l'insensible amant de l'Aurore, endormi sur un lit de nuages, à la façon de l'Endymion de Girodet, la tête penchée en arrière, un bras tombant dans l'espace. Un amour bouclé, frais et souriant, tient une de ses mains dans les siennes et l'élève vers les lumineuses régions d'où surgit l'Aurore, qui le contemple avec ravissement et laisse tomber de « ses doigts de rose » les fleurs les plus tendres, humides de la rosée du matin.

Il y a là d'admirables morceaux d'exécution, un peu secs, un peu positifs peut-être, pour une scène noyée dans les vapeurs matinales, et le graveur a rendu cela avec la finesse de son burin, mais la grace maniérée de cette composition a vieilli, et les bras de l'Aurore, écartant les rideaux de la nuit de leurs doigts tourmentés, font malheureusement songer à ces figures d'Hebé et de Danseuses de Canova, dont les dernières épreuves moulées s'écaillent aujourd'hui dans quelques vieux jardins de province. Cette gravure porte la date de 1821.

Guérin fut assurément flatté de la reproduction de cette toile, car il confiait plus tard à Forster la gravure d'une de ses œuvres les plus importantes, *Enée et Didon* (1828). Il est inutile de décrire ici une toile aussi généralement connue, dont le sentiment quoique vieilli est d'une délicatesse poétique incontestable. On ne pouvait mettre autrement en scène à cette époque une reine de Carthage et un prince, et c'est peut-être moins le côté théâtral de cette page que l'archéologie composite des costumes et des meubles qui froisse notre sens moderne, plus épris du réel, parce qu'il est plus savant. Cette grande toile, qui laisse indifférente la génération actuelle, passionna le public de son temps, et les malheurs de Troie touchèrent des cœurs aussi nombreux que ceux qu'avait émus Virgile. Forster est ici savant et tendre à la fois, il traduit avec finesse les transparences d'une ombre laiteuse et le vaste horizon de palais qui s'étage sur une côte caressée mollement par une mer blonde.

A la date de 1835, il signe une pièce capitale, *La Vierge au bas-relief* d'après Léonard de Vinci. La Mère du Christ, assise de face, tient son enfant sur sa jambe droite, un pan de robe recouvre l'angle d'un monument où l'on aperçoit un bas-relief antique représentant un amour lutinant une tête de faune. L'enfant Jésus caresse le petit saint Jean-Baptiste à genoux sur le bas-relief et les mains jointes. Deux vieillards, l'un chauve et barbu, en prière, l'autre chauve et rasé, les mains croisées sur la poitrine, dans une attitude d'admiration respectueuse, placés un peu en arrière de la Vierge, semblent les gardiens mystiques de cette scène charmante. Il y a là toute la poésie de l'Italie chrétienne, et cette joie enfantine et maternelle est si pure, si bienfaisante, qu'une idée sombre ne peut l'effleurer, l'avenir de ces deux têtes s'oublie à leurs sourires.

Le graveur est recueilli aussi devant ce chef-d'œuvre, il est à sa hauteur, il en rend les beautés non seulement avec science, cela est superflu à dire, mais avec sentiment, et sa taille, ferme et souple à la fois, effleure les plans gras et charnus des formes enfantines, elle fouille les draperies avec netteté tout en leur laissant leurs mystères. Les têtes des saints sont d'une touche libre, un peu martelée, qui fait songer aux méplats peints par la brosse puissante et calme du maître. La tête de la Vierge avec ses cheveux blonds et bouclés et son sourire d'ange eût ravi Léonard lui-même.

Le *Portrait d'Henri IV*, en buste, est de la même année, il est dédié au roi Louis-Philippe. *La Vierge de la maison d'Orléans* d'après Raphaël (1838), dessinée par B. Desnoyers et gravée de la grandeur du tableau original, faisait partie de la collection du Palais royal et passa ensuite dans celle du marquis de las Marismas del Quadalquivir, puis dans celle de M. Delessert vendue en 1868. L'enfant Jésus nu s'accroche au haut de la taille de sa mère qui le contemple de ce regard doux et voilé qui caractérise les vierges du maître; le fond séparé en deux parties presque égales est formé par une tenture d'un côté, par une paroi grise et unie de l'autre; sur une tablette qui court parallèlement au cadre sont rangés des vases et des bocaux, de forme assez triviale, qui nuisent à la composition; l'enfant tourne la face vers le spectateur. Cette peinture blonde est devenue colorée sous le burin, elle a pris une intensité de modelé qui est moins évident à première vue dans l'original plus tranquille et plus naïf.

Uranie dessinée par B. Duvivier en 1791 d'après la fresque du Parnasse au palais du Vatican, est une tête d'une beauté calme, aux formes pleines et arrondies, que Forster grava en 1839.

Paul Delaroche voulut aussi être interprêté par l'artiste qui avait rendu avec tant de talent les grands maîtres de l'Italie, et il grava en 1840 sa

Ste-Cécile. Cette toile inspirée des œuvres de la Renaissance porte une empreinte toute moderne. La sainte, assise sur une chaise de style archaïque, laisse courir ses doigts sur un orgue que tiennent deux anges à genoux devant elle; c'est une œuvre parfaite, irréprochable, d'une netteté d'exécution qui laisse le spectateur un peu froid; on sent que le maître s'inspire plus du passé des écoles que de son sentiment, sa brosse est plus savante qu'émue, et l'on songe, malgré soi, aux artistes primitifs, inhabiles, mais naïfs et convaincus. Forster donne une juste impression de la toile, il respecte son apreté, ses luisants, sa précision froide de trop bonne compagnie.

Dans *Les trois Grâces* de Raphaël nous trouvons l'artiste à l'apogée de son talent, il fait de ce chef-d'œuvre un autre chef-d'œuvre. Cette petite toile gravée dans la grandeur de l'original, peint à Urbino en 1508, appartenait à Lord Dudley et Ward au moment où Forster en achevait la reproduction pour la maison Hauser à Paris (1841).

Le groupe des trois Grâces est une des compositions les plus suaves de Raphaël, et l'art contemporain s'est inspiré plus d'une fois de ces poses si nettement accusées et si délicates à la fois; la forme féminine y triomphe et y resplendit. Ces figures nues, sous le ciel bleu, non loin d'un fleuve qui fait songer au Tibre, vu de l'Aqua acetosa, sont d'une chasteté parfaite; c'est la femme du paradis terrestre, étalant, inconsciente d'elle-même, les splendeurs de sa beauté. Ces hanches cambrées et ce dos si hardiment tourné vers le spectateur n'ont rien de provocateur ou d'offensant; Raphaël seul pouvait peindre la chasteté dans la nudité. Forster est ici sous le charme du peintre, le graveur au nom rocailleux, le montagnard neuchâtelois s'est attendri au commerce du maître; on le sent pris de respect en face de cette œuvre, c'est pour lui comme une arche sainte qu'il ne faut pas toucher d'une main profane, et il en rend, avec un sentiment recueilli, l'ampleur et la finesse, il caresse amoureusement ces têtes où nul souci terrestre n'a passé, il fait rayonner une large lumière sur les formes jeunes de ces chastes corps, il burine l'une après l'autre toutes les perles de leurs colliers, il assouplit chaque brin d'herbe du tapis fleuri où posent leurs pieds charmants. Les trois Grâces sont une des merveilles de la gravure moderne.

Nous croyons que c'est après 1841 qu'il exécuta la grande planche de *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denys* d'après le baron Gros. Le contraste est violent, mais le graveur est maître en son art, et son burin assoupli par trente ans de pratique peut passer indifféremment de Raphaël au précurseur du romantisme. Il traduit avec vigueur cette peinture colorée et chatoyante, il fait vibrer le velours noir du pourpoint impérial et étinceler la soie et le satin des crevés du roi galant, il jette des rehauts de lumière

sur les dalmatiques, les diamants et les poignées d'épée, il estompe la foule des femmes et des courtisans qui contemplent d'en haut ces deux maîtres de l'ancien monde.

Il revient à Raphaël en 1847, dans sa *Vierge à la légende*. Le tableau original peint sur bois, mesurant 32 pouces de haut sur 24 pouces de large, appartenait à M. Munro de Novar. Cette composition a pour fond un terrain montant et la base d'un monument en ruine coupé par le cadre. La Vierge assise, tient son enfant nu dans les bras, celui-ci joue avec une bandelette que lui présente le jeune St-Jean-Baptiste, et sur laquelle on lit la légende: *Ecce agnus dei qui tollit peccata mundi.* Ce qui domine et frappe ici à première vue, c'est la tête de la Vierge, ses sourcils, ses grandes paupières, dessinées par un fin trait, en font un type d'admirable beauté que complète un ajustement fort original de coiffure; les cheveux réunis en petites tresses forment un chignon arrondi posé au sommet du front; des bandelettes blanches et un voile l'enveloppent comme d'une vapeur lumineuse dans laquelle elle paraît plus brillante. Nous retrouvons ici les qualités qui nous charment dans les pièces de ce genre dont nous avons parlé, mais les draperies de la robe sont rendues par ces tailles régulières et académiques, dont la suprême expression se trouve chez le graveur Wille, que Forster n'avait pas entièrement oublié. Mais ceci n'est qu'un détail infime dans l'œuvre du graveur, où nous n'avons qu'à admirer, et où nous aimons cependant à chercher quelque chose d'imparfait, tellement la perfection nous effraie.

Comme s'il eût dû toucher de sa pointe d'acier à tous les genres et prouver qu'elle pouvait interprêter avec un égal talent la forme pure des statues grecques, Raphaël et Léonard, la couleur de Venise et des Flandres, Gros et Delaroche, il grave un grand *Portrait de la reine Victoria* d'après Winterhalter. Le peintre du *highe life*, aux poses élégantes, aux tons perlés et rosés, au parfum des cours et des salons, n'est sans doute pas l'homme que Forster eût choisi s'il eût été libre de traduire un maître de préférence à un autre, mais le métier de graveur a ses exigences, il aliène infailliblement la liberté de l'artiste. Personne cependant, et Winterhalter surtout, n'a à se plaindre de la chose, et le portrait de la reine Victoria est une des belles planches de Forster; les tons fardés, les luisants des cheveux et du satin s'y sont atténués, et l'ensemble y a gagné en solidité et en harmonie.

L'œuvre de notre illustre compatriote ne se borne point à cela; si considérable qu'elle soit déjà, nous avons encore à noter les pièces suivantes dont nous ne pouvons préciser la date exacte. L'*Amour* d'après Eta Siranni. Le petit dieu malin est couché sur un lit entouré de draperies. *La Volupté* d'après Mallet fait songer à Prudhon; c'est un amour femme qui se soulève de son

lit et tient à la main une coupe dans laquelle elle vient de verser le contenu d'une amphore, et où des papillons arrivent en foule se désaltérer. *L'Amour délivre une nymphe*, dessiné par Wicar, pièce ovale, figures à mi-corps. L'Amour coupe les liens qui retiennent les bras de la nymphe attachés derrière son dos, et qu'un satyre, couronné de lauriers, paraît avoir noués. *Hérodiade devant la tête de saint Jean-Baptiste* paraît être une copie de Cesare da Cesto d'après Léonard de Vinci, dessin de Wicar. Le bourreau pose la tête du saint dans un vase à larges bords qu'Hérodiade place sur l'angle d'une table en détournant la tête, sans que son expression trahisse le sentiment qu'elle éprouve. La mère d'Hérodiade vue de trois-quarts et enveloppée d'une mante apparaît au-dessus de la tête de sa fille. Les personnages vus à mi-corps sont costumés à la mode italienne. Cette scène peu intéressante n'est point interprétée sans talent par le graveur.

Les Bulles de savon, école hollandaise, dessiné par Wicar. Un jeune garçon coiffé d'une toque à plumes, tient d'une main une soucoupe et de l'autre un fétu de paille, dans lequel il souffle des bulles de savon qu'une fillette placée à côté de lui suit du regard et du geste. Le graveur exprime bien les finesses du ton et du détail de cette peinture, mais on sent cependant qu'il n'est point destiné à traduire les œuvres de cette école.

Toutes ces pièces paraissent être de la jeunesse de l'artiste.

Le Portrait d'Albert Dürer peint par lui-même fut exécuté par Forster pour un éditeur allemand, Artaria, de Mannheim. Cette belle planche, peu connue en France et en Suisse, est d'un caractère hors ligne. Le vieux maître peint en 1500 dans toute la force de l'âge est vu de pleine face, comme un Christ byzantin, ses longs cheveux tombent sur ses épaules, ses yeux clairs fixent le spectateur d'une étrange façon; on ne se sent point à l'aise sous le regard de cette prunelle qui semble plonger au fond des choses. Les sécheresses de l'original se sont atténuées par l'interprétation du graveur, sans perdre cette netteté et cette saveur allemande du grand artiste.

Nous avons encore à citer deux *Portraits de Raphaël*. L'un d'eux est celui connu sous le nom du *Jeune homme à la toque* peint par l'auteur de la Transfiguration, à l'âge de dix-sept ans. Le *Portrait de F. Houriet*, notre compatriote neuchâtelois, est exécuté d'après Grosclaude. On sait que le peintre et le graveur nés au Locle tous les deux, étaient liés d'amitié, et s'aidèrent mutuellement de leurs conseils.

(A suivre.)

A. Bachelin.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA DERNIÈRE LIVRAISON, PAGE 61.)

Les moissonneurs.

Il fait nuit; dans une petite chambre éclairée par une lampe qui repose sur un établi de graveur, André travaille assidûment. La lumière, concentrée par un globe de verre plein d'eau bleuie, tombe intense sur une boîte de montre en or assujettie à son boulet. Il a aiguisé et poli avec une attention minutieuse ses burins les plus fins, ses chers burins qu'il a reçus de son amie et auxquels il attache une vertu surnaturelle. L'œil à la loupe, la main ferme, il creuse dans le métal des traits à peine visibles. De temps à autre, il fait quelques pas dans sa chambre, se lave les yeux avec de l'eau fraîche, examine sa plaque d'or, la compare à la grande estampe des *Moissonneurs* de L. Robert, d'après Prévost, et reprend avec un nouveau courage son travail interrompu.

Jamais André n'a fait une telle dépense d'énergie, d'assiduité; toutes ses facultés sont concentrées depuis une semaine sur ce petit cercle de métal où il s'est donné la tâche de reproduire cette célèbre composition. Jamais il n'a dessiné avec tant de soin, jamais son burin n'a tracé des lignes aussi pures, jamais sa main n'a été aussi légère. Même dans les épreuves du concours,

lorsqu'il cherchait à conquérir le prix sur vingt rivaux, il n'avait pas fait cet appel suprême aux ressources de son talent. C'est que ce sujet lui a été commandé par le père de Cécile et qu'il fonde, sur la réussite de son œuvre, ses plus doux plans d'avenir.

Tout à coup, il pose son burin, se lève en s'écriant d'un accent joyeux : « J'ai fini, » et pour racheter l'immobilité à laquelle il a été condamné pendant si longtemps, il fait la voltige sur sa table, s'enlève à la force du poignet, se livre à tous les exercices d'une gymnastique furibonde, puis il ouvre sa fenêtre pour rafraîchir sa tête fatiguée. La nuit est calme et tiède, une de ces nuits d'été, rares mais d'autant plus appréciées, dont les montagnards jouissent avec délices. Malgré l'heure avancée on entend les pas des promeneurs; un murmure de voix monte des rues; dans le lointain un cor chante un air mélancolique, auquel répond, du fond des bois, le léger carillon des clochettes des troupeaux ou la chanson d'un pâtre attardé. Dans une maison voisine, une main exercée tire d'un piano d'harmonieux accords auxquels se joignent les notes filées et soutenues du violon et de la flûte. Les croisées ouvertes laissent échapper librement les vibrations tantôt contenues tantôt puissantes qui interprêtent avec sentiment un des plus beaux motifs de Mozart.

Le silence de la nuit, la clarté solennelle des étoiles, ces harmonies lointaines, cette musique qui traduit si bien ses impressions, tout contribue à élever son âme dans les régions de l'idéal. Il éprouve soudain ce frémissement des natures d'artiste aux prises avec l'inspiration. Un regard jeté sur son œuvre lui fait alors découvrir des imperfections qui lui avaient échappé; il se sent saisi d'une ardeur inconnue, les beautés du tableau de Robert brillent à ses yeux comme des rayons de soleil, et il veut rivaliser avec le grand peintre. Pendant plusieurs heures son burin effleura et fouilla l'or avec un bonheur qui l'étonnait; sa main semblait conduite par une force supérieure, pas un faux mouvement, pas une contraction nerveuse, les touches portaient avec une précision mathématique, passant d'une figure à une autre, donnant à l'œil le regard, à la bouche l'expression, aux membres la souplesse et la vie.

Depuis longtemps les chants, les rumeurs, la musique avaient cessé, André travaillait encore avec enthousiasme; les heures s'écoulaient sans qu'il en eût conscience. Toute son âme était concentrée sur cette surface de quelques pouces carrés qui lui semblait grande comme un monde, et dont les personnages microscopiques prenaient une telle puissance de réalité qu'ils lui paraissaient vivants.

Deux heures avaient sonné à l'horloge du village lorsqu'il éteignit sa lampe et se jeta harassé sur son lit. Au lieu du repos dont il avait tant besoin, il

ne trouva qu'un sommeil coupé de rêves pénibles, de soubresauts nerveux. Les figures de son tableau avaient imprimé si fortement leur image dans son cerveau qu'il les revoyait agrandies, lumineuses, animées de mouvements désordonnés; les danseurs gambadaient, les buffles se cabraient, renversaient leur conducteur, et roulant des yeux farouches, faisaient invasion dans son atelier et foulaient sous leurs sabots ses plâtres, ses portefeuilles et la plaque d'or sur laquelle il avait épuisé ses forces.

Il s'éveilla; une frayeur mortelle s'empara de lui. Qu'ai-je fait cette nuit? se demanda-t-il; j'ai travaillé comme un somnambule; j'ai eu la fièvre. Aurais-je peut-être gâté ma gravure!

Il saute à bas de son lit, rallume sa lampe, court à son établi, ose à peine jeter un regard sur son œuvre qu'il s'attend à voir mutilée, jette un cri de surprise en la trouvant supérieure à tout ce qu'il a fait jusqu'alors. Il se frotte les yeux, essaie toutes ses loupes, les plus forts grossissements n'altèrent ni l'ensemble ni les détails; il a devant lui un morceau achevé qui le frappe comme s'il était d'une autre main que la sienne.

Pour la première fois depuis que cette gravure lui est commandée il éprouve un sentiment de sécurité; ses nerfs excités se détendent, il a obtenu ce qu'il désirait. Aussi comme il s'endort tranquille, et quel sommeil réparateur descend sur ses paupières fatiguées.

Lorsqu'il s'éveilla, il vit sa mère debout près de son lit, elle le regardait avec une tendresse inquiète.

— Es-tu malade? lui dit-elle.

— Moi, comment donc!... je me sens parfaitement bien.

— Sais-tu quelle heure il est?

— Non, mais cela m'est égal.

— Nous avons déjeûné depuis longtemps.

— Tant mieux et je vous en félicite.

— Comme tu dis cela... et ton ouvrage?...

— Fini, ma mère, terminé! Il me semble qu'on a ôté deux quintaux de dessus ma poitrine. Je dormirais quarante-huit heures pour réparer le temps perdu.

— Tu as donc veillé bien tard?

— Je n'en sais rien; j'ai travaillé jusqu'à ce qu'il m'a paru qu'il n'y avait plus rien à faire.

— Pourquoi entreprends-tu de tels tours de force? Songes-tu à ta santé, à tes yeux? Pendant que chacun se promenait hier soir, tu es resté collé à ton établi. André, André, ce sont des imprudences qu'on paie cher plus tard.

— Il faut que je montre ce que je peux faire.

— Une folie ! Qui a jamais songé à mettre un si grand tableau sur une montre? Huit ou neuf figures, sans compter ces buffles, dont le regard me fait peur?

— Eh bien! dit André en embrassant sa mère, j'emploierai mon art à décorer ces montres chinoises en laiton qui ressemblent à des bassinoires; j'y graverai des tambours, des canons, à raison de trois sous la pièce.

— Je ne dis pas cela; j'approuve tes efforts pour te faire connaître, mais ta santé m'est plus chère que tout le reste. Sais-tu que tu as maigri depuis une semaine?

— Je n'en serai que plus léger pour cheminer sur le sentier de la vie. Aimerais-tu mieux me voir avec un abdomen comme cela, et un poids de cent kilos? Une fois pincé dans les échancrures de mon établi, je n'en pourrais plus sortir.

Pendant qu'il parlait, Mme Robert s'était approchée de la fenêtre et jetait un regard distrait sur la gravure encore vissée sur le boulet. Tout-à-coup elle prit une loupe et examina le travail d'André.

— C'est beau, dit-elle.

— Est-ce que cela supporte la lumière du jour? A la lampe, je t'avouerai que j'en étais satisfait, mais l'épreuve du jour peut me procurer une affreuse déception.

Lorsque sa mère lui apporta le boulet, il se rejeta en arrière et resta un moment sans regarder.

— Qu'as-tu, André? tu trembles... tu pâlis...

— Mais non, mais non; c'est que, vois-tu... un grave intérêt est attaché à la réussite de cette gravure.

— André, ceci n'est pas une simple affaire d'argent. Ton cœur est engagé?

— Je te dirai tout plus tard, maintenant ce n'est qu'un rêve.

Et il se pencha sur la plaque d'or avec anxiété, la tournant dans tous les sens.

— Donne-moi, je te prie, mes loupes, dit-il enfin.

A peine eût-il promené son oculaire le plus fort sur le métal brillant, qu'il le laissa tomber sur sa couverture en poussant de tels cris de joie, que son père accourut de sa forge, tenant encore son marteau et le lingot d'argent qu'il était en train d'écrouir.

David-Frédéric Robert n'était qu'un simple monteur de boîtes, mais il était accessible au langage du beau; l'œuvre qu'on lui présenta lui révéla toute l'étendue du talent de son fils.

— Le bon Dieu te bénisse! lui dit-il tout ému. Tu peux te présenter avec cela dans les comptoirs les plus difficiles; on ne fait pas mieux à Genève.

Quelques moments après, André traversait d'un pas dégagé les rues de la Chaux-de-Fonds, qui ne lui avaient jamais paru si avenantes; toutes les personnes qu'il rencontrait semblaient lui sourire, et la voix de l'horloge, qui sonnait onze heures, chantait dans la tour des paroles d'encouragement. Il entra chez son ami Florian Humbert, qu'il trouva dans son atelier entouré de régiments de boîtes d'or, les unes commencées, les autres attendant le burin.

— Ton père est-il à la maison? dit-il à son ami.

— Je vais l'appeler, il viendra bientôt.

— Où est-il ce brave garçon? dit le grand vieillard à barbe blanche, en ouvrant la porte de l'atelier; vite un verre d'absinthe, ou de madère, et tu nous diras à quel concours de circonstances favorables nous devons l'honneur de ta visite.

— J'ai travaillé, dit André, en tirant un petit paquet de sa poche, et je viens vous demander, comme à d'excellents juges et à des amis, ce que vous pensez de mon travail. Voilà plusieurs échantillons que je vous soumets; je crains de me tromper.

Le vieillard s'assit à l'établi, prépara sa loupe et procéda méthodiquement à son examen. Il exprima sa satisfaction à l'égard de plusieurs pièces contenant des motifs nouveaux pour ornements; mais, lorsqu'il arriva aux *Moissonneurs*, il resta muet, puis il fit entendre un sifflement particulier par lequel il exprimait le plus haut degré de la surprise.

— Diable! diable! voici un morceau qui en dit plus qu'il n'est grand. Quand as-tu fait cela?

— Je l'ai terminé cette nuit.

— On s'en aperçoit, tu as les yeux battus. Vois un peu cela, toi, dit-il à son fils.

Pendant que Florian regardait en silence, le père sortit et revint au bout de quelques minutes, portant avec toutes sortes de précautions une bouteille couverte de poussière qu'il tenait horizontalement.

— Eh bien! M. Humbert, mon vieil ami? dit André à demi-voix, j'attends votre sentence avec angoisse.

— Ne sois pas si pressé, mon garçon; je fais mes préparatifs pour te répondre convenablement; mais je suis vieux, et je ne peux plus courir aussi vite qu'autrefois.

Il remplit trois verres d'un vin doré, pétillant, aromatique, et en prit un dans sa main.

— Ce n'est pas avec de l'absinthe, ni rien de pareil que je veux fêter ton succès, mais avec du 34 de Neuchâtel. Je n'en ai plus que dix bouteilles ré-

servées pour les grandes occasions. Mon cher, depuis cinquante ans que je manie le burin, je n'ai jamais rien vu qui dépasse tes *Moissonneurs*, et je ne sais pas dans tout le canton un graveur capable d'en faire autant.

— Embrasse-moi, mon maître, dit Florian en se levant avec impétuosité; je me croyais d'une certaine force, mais je suis dépassé de beaucoup; il y a là un dessin merveilleux et des détails d'exécution dont je ne me rends pas compte.

Les jeunes gens s'embrassèrent avec émotion.

— Et moi donc, dit le vieillard, moi qui t'ai deviné, qui t'ai encouragé, qui ai prédit ce que tu deviendrais?... A ta santé! Il ne tient qu'à toi de monter un grand atelier et de nous souffler tout l'ouvrage lucratif.

— C'est une chose que je ne ferai jamais, dit André. Je ne veux nuire à personne et à vous, mes bons amis, moins qu'à tout autre. Mais, si Florian voulait consentir à m'agréer comme associé, il trouverait en moi un compagnon fidèle, et cet arrangement comblerait tous mes vœux.

— Tu ne plaisantes pas? dit Florian.

— Non, je le demande comme une faveur.

— Tope là, c'est une affaire conclue! A partir de la St-Martin, on entendra parler de la maison *Robert*, *Humbert et Cie*, *graveurs et guillocheurs en tous genres*. A la prospérité de notre future maison!

— Je te dirai plus tard quel service signalé tu me rends sans le savoir.

— Tant mieux! dit le père; mais je dois vous dire que j'ai prévu tout ce qui est arrivé. Dès que j'ai vu l'essor que prenait André, sachant l'amitié sincère et désintéressée qui vous unissait, j'ai nourri l'idée que tôt ou tard vous finiriez par associer vos talents, vos intérêts, vos destinées. Maintenant, je ne peux plus faire grand'chose; mais, s'il me reste encore quelques années à vivre, j'aurai de la joie à voir votre réputation s'établir et vos affaires prospérer.

— Voilà une heure utilement employée, dit André; il sonne midi; je vais raconter cette bonne nouvelle à mes parents; après dîner, je pars pour le Locle, où je ferai voir mes échantillons dans quelques comptoirs et chercher des pratiques.

— Et peut-être autre chose, dit Florian; encore un verre de ce vin généreux pour te donner du cœur. Buvons à tes projets! Encore un conseil: ne te fais pas trop petit auprès de ces chefs de comptoirs du Locle; sois digne, mon ami, ils ont besoin de nous, comme nous avons besoin d'eux; c'est un échange de procédés, et c'est ainsi que nous conserverons dans notre industrie les allures démocratiques qui empêcheront l'asservissement de l'ouvrier. Souviens-toi que nous sommes leurs égaux et que tu représentes dès ce mo-

ment la maison Robert, Humbert, qui ne fera jamais de *camelote* et qui tiendra à l'honneur de réaliser la fusion de l'*art dans l'industrie.*

La demande.

Sans perdre un instant, André partit pour le Locle, le cœur rempli de toutes sortes d'espérances. La joie d'avoir mené à bien une entreprise difficile, les applaudissements sincères de ses amis, la tournure inattendue que prenaient ses affaires, toutes ces circonstances allégeaient ses pas et donnaient à ses pensées un élan illimité. Pour un rien, il eût franchi la distance au pas de course, tant il avait hâte de mettre à exécution un projet qu'il ruminait depuis la promenade à Tablettes.

« Faites-vous une position et demandez-moi à mon père,» lui avait dit son amie. Dès lors ces paroles n'avaient cessé de retentir à son oreille à toute heure du jour et de la nuit. Mû par un sentiment de délicatesse dont le lecteur lui tiendra compte, il n'avait pas prolongé son séjour au Sapel et était parti le soir même avec le pasteur, emportant en lui une félicité sans mélange. Les rares qualités qu'il avait reconnues en Cécile, la tendre affection qu'elle lui avait si noblement témoignée, avaient exalté son amour, il se sentait la force de remuer le monde pour se rendre digne d'une telle compagne.

Aujourd'hui il se croyait en droit d'admettre que cette position était faite, et il en louait Dieu avec des transports de gratitude inexprimables.

Absorbé dans ses réflexions, il arpentait à grands pas la large avenue par laquelle on sort de la Chaux-de-Fonds, sans voir ce qui se passait autour de lui, lorsqu'il entendit des voix qui l'appelaient :

— André, eh! André Robert! allons, demi-tour à droite et vivement!

Il leva les yeux et vit une foule de personnes endimanchées entourant la place du tir; un pétillement continu de coups de carabines se répercutait le long des pentes de Pouillerel; la musique jouait ses airs les plus entraînants. Deux ou trois jeunes gens, leur magnifique carabine sur l'épaule, prêts à entrer dans le Stand, accoururent vers notre ami pour l'entraîner avec eux.

A cette époque, les tirs de la Chaux-de-Fonds, organisés par la Société des *Armes-réunies*, avaient une signification républicaine et donnaient lieu parfois à des démonstrations politiques qui causaient bien du souci au gouvernement de la Principauté. Par cette raison même ils faisaient sensation dans le public et remuaient une partie considérable de la population. Assister au

tir, même en simple spectateur, était considéré comme un acte de foi et d'opposition, et l'on n'hésitait pas à faire le sacrifice d'une journée de travail pour montrer son amour pour la Suisse.

— Bravo, André! à la bonne heure! Tu es des nôtres, hein? tu tires avec ma carabine. Allons d'abord *pivoter* un verre de blanc, en *séchant* un havane de *Saute-Egasse*[1].

— Je te remercie, tu es trop complaisant; mais je n'ai pas le temps de m'arrêter. Je vais au Locle pour affaires pressantes.

— On ne fait pas d'affaires un jour de tir.

— Je ne puis pas me dispenser de faire cette course; sans cela, j'aurais passé la journée avec vous.

— Qu'est-ce que tu deviens depuis ton retour? On ne te voit nulle part, ni au cercle, ni ailleurs.... Es-tu en voie de devenir chartreux, mômier ou royaliste?

— J'ai eu beaucoup à travailler....

— Nous aussi nous travaillons, parbleu! mais les affaires ne doivent pas nuire aux sentiments patriotiques; avant tout, on se doit à la patrie, sinon nous ne parviendrons jamais à conquérir notre indépendance, et bonsoir la liberté! Si tu ne bois pas un verre avec nous, je croirai que tu *tournes casaque.*

En parlant ainsi, l'ami le prit sous le bras, un autre en fit autant, et, bon gré mal gré, on l'entraîna dans la salle où étaient exhibés les prix et où de nombreux citoyens vidaient des bouteilles à l'émancipation future du pays de Neuchâtel, sans se soucier des coups de feu qui tonnaient au-dessous.

Malgré sa contrariété, André fit bonne contenance; il trinqua avec ceux qui lui tendaient leur verre, écouta un discours, tira même quelques coups de carabine sans résultat, et, profitant d'une occasion favorable, s'échappa prestement au moment où passait un omnibus se rendant au Locle. Il y monta et, fermant les yeux, réfléchit à l'entrevue qu'il allait avoir avec le père de Cécile. Bien que les chevaux ne fussent que des rosses, ils arrivèrent au terme de leur course avant qu'il fût parvenu à mettre un peu d'ordre dans ses idées. Il fallait pourtant descendre de voiture; pour gagner du temps, il résolut de faire quelques tours dans les rues; cette promenade sans but, au lieu de lui fournir des inspirations, le mit face à face avec Jules Houriet, qui flânait de son côté, selon son habitude.

— Quelle bonne chance de vous rencontrer! dit-il tout joyeux; vous ne pas-

[1] Egasse, en patois la pie, nom donné à un ouvrier boîteux, très populaire, qui vendait d'excellents cigares de la Havane.

serez pas au Locle sans entrer chez nous; ma mère en serait inconsolable: venez, n'est-ce pas? vous restez avec nous pour le souper, et je vous reconduis ce soir à la Chaux-de-Fonds: on dit qu'on tire un feu d'artifice aux *Armes-réunies;* c'est engageant. J'ai un nouveau cheval, un peu vif, vous verrez; il m'a déjà jeté à terre et traîné trois ou quatre fois, mais il est jeune et se formera peu à peu, il ira très bien.

— Monsieur votre père est-il à la maison?

— Je crois bien qu'il est à la maison; il prépare un envoi de montres pour la Russie.

— Alors, je le dérangerai.

— Quelle erreur! vous ne le connaissez pas. Quand il est dans ses grandes manœuvres, le roi de Prusse en personne ne parviendrait pas à le déranger. Et cependant il n'en est pas mal entiché de Frédéric-Guillaume.

En disant ces mots, il fit monter André dans leur maison, ouvrit une porte et poussa André dans la chambre à manger. Tout cela s'était fait trop rapidement au gré de notre ami, qui eût voulu préparer un discours dans les règles et qui n'avait réussi à composer que des phrases incohérentes.

— J'ai fait longtemps, n'est-ce pas? dit Jules en rentrant tout essoufflé et en mettant sur la table un panier de bouteilles, mais la cave est dans des profondeurs tellement incalculables que je n'ai jamais pu compter les marches d'escalier qui nous en séparent. Enfin, voilà les *topettes;* vous devez avoir une soif de musicien par cette chaleur du mois d'août. On se récrie toujours sur le climat de nos montagnes; mais on oublie qu'en été le soleil nous envoie des coups de chalumeau qui feraient éclater nos cervelles si nos chapeaux n'étaient pas solides. Voici du vin blanc, voilà du rouge; préférez-vous la bière?

— Merci. Je prendrai un peu de vin et d'eau.

— De l'eau? quelle erreur! Elle gâte le vin; mais pourtant, si vous désirez goûter de notre eau de fontaine, elle ne manque pas au Locle, et vaut mieux que celle de vos citernes de la Chaux-de-Fonds.

— C'est un de vos avantages sur nous.

— Allons-nous voir mon cheval? C'est à deux pas.

— Je désirerais parler à M. votre père. Je suis venu dans ce but.

— Que ne le disiez-vous, parbleu? Attendez un instant, je vais l'avertir.

Bientôt la porte s'ouvrit brusquement, et M. Houriet, en blouse de toile grise, le visage empourpré, entra comme un coup de tonnerre en s'essuyant le front.

— Bonjour, M. Robert, vous venez par une belle chaleur; à propos, et cette gravure?

— Elle est terminée, et je viens vous la présenter.

— En voilà au moins un qui tient sa parole!

— Je vous apporte en même temps des spécimens de divers genres pour vous montrer ce que je peux faire.

— Bien, bien, votre carte d'échantillons. Eh bien! passons au comptoir, c'est là que sont mes *migross.*

Le comptoir était le quartier-général de M. Houriet; c'est là qu'il commandait d'une voix sonore et brève et faisait manœuvrer ses employés comme des soldats sur la place d'armes. Les tables, les banques de cette vaste pièce étaient, pour le moment, couvertes de cartons de montres entr'ouverts. Il y avait des montres sur les pupitres, dans les vitrines, dans les tiroirs. L'or, l'argent, les émaux, les pierres fines étincelaient de toutes parts; les yeux en étaient éblouis et ne savaient où se porter. André ne put réprimer un cri d'admiration.

— Ce n'est rien, dit M. Houriet en gonflant ses joues; une petite expédition, pas grand'chose; tout est encore en désordre. Les montres de valeur sont mises dans des étuis, les autres dans des cartons de six, ces cartons bleus que vous voyez là-bas; puis, nous emballons tout dans des caisses, et bon voyage! Il y en a seulement deux ou trois quintaux, une petite expédition....

— Vous avez des pièces fort belles.

— Oui, dans ce compartiment sont les chronomètres de poche; ici, les répétitions; plus loin, les secondes indépendantes, les extra-plates, les montres de fantaisie avec pierres fines, rubis, diamants, etc.; enfin, les ordinaires, le courant, le *clo-clo* d'argent.

— Où a-t-on gravé ces boîtes? elles sont décorées avec beaucoup de goût.

— Je les envoie à Genève, et c'est cher.

— Ne pourrait-on pas le faire ici?

— Peuh!

— Et ces cuvettes? Je n'ai jamais vu d'écriture si élégante, si hardie.

— C'est de ma fille, un talent extraordinaire, qui a voulu être institutrice par amour pour la marmaille.

Pendant ces explications, le patron n'avait pas perdu un instant; le migross à l'œil, il avait examiné avec attention et en connaisseur les gravures d'André.

— Savez-vous que vous maniez le burin comme un maître? On s'aperçoit que vous n'avez pas flâné à Genève et à Paris — et il regardait Jules qui paraissait très occupé à contempler le paysage. — Mais je suis très pressé, il faut encore emballer aujourd'hui, et nous avons un compte à régler ensemble; entrez dans mon cabinet.

Et il poussa André dans une pièce contiguë.

— Asseyez-vous, continua-t-il, en fouillant dans une liasse de papiers arrangés dans des cases avec un ordre parfait; voici la lettre par laquelle je vous priais de graver sur cette boîte le sujet des *Moissonneurs*; c'était un essai, vous comprenez, enfin peu importe; vous vous souvenez des termes, ou faut-il vous relire la copie?

— Non, monsieur, c'est inutile.

— Eh bien, je dois vous dire que je suis satisfait et que dorénavant, si vous le voulez bien, au lieu d'envoyer mes montres à Genève, je vous les confierai pour les décorer. C'est bien payé, et vous aurez la préférence comme compatriote.

— Je vous remercie, mais....

— Ne m'interrompez pas; je suis très pressé, un jour d'expédition.... Je disais donc que nous ne sommes pas convenus du prix de votre gravure.

— Parfaitement; et vous m'obligeriez de l'accepter en souvenir du service que nous a rendu M. votre fils dans une circonstance malheureuse.

— Ah! ah! lors de la passation? Ce n'est rien cela. Pour en finir, voilà cent vingt francs pour les *Moissonneurs;* êtes-vous content?

— C'est trop!

— Alors, signez ce reçu.

— Mais, monsieur....

— Allons, allons; je suis pressé; pas de compliments, ou nous ne ferons rien ensemble.

Il fallut s'exécuter; André était sur des épines; il songeait à ce qu'il avait à dire à ce diable d'homme qui, avec ses allures cassantes et bourrues, ressemblait à un pétard toujours prêt à éclater.

— Monsieur Houriet, dit André en hésitant, j'aurais encore une demande à vous adresser.

— Faites vite, dit le patron, en allant et venant dans la chambre et en fouillant dans ses liasses d'un air affairé; vous savez... mon expédition...

— Je serai bref; mais il s'agit d'une chose qui nous intéresse l'un et l'autre très particulièrement.

Le négociant, penché sur ses papiers, se releva comme un ressort.

— Hein? fit-il en jetant sur André un regard aigu et étincelant.

— J'aime mademoiselle votre fille et je viens vous demander sa main.

— Hein? répéta le patron avec une intonation inimitable.

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire; je vous demande la main de mademoiselle Houriet.

— Hein? de ma fille, de Cécile?

— Oui.

— Est-ce que ma fille vous connaît, vous?

— Oui, nous nous aimons depuis plusieurs années.

M. Houriet était debout; il ne broncha pas, mais il devint pâle et resta muet.

— Votre demande nous honore, dit-il enfin d'une voix altérée et en parlant très vite; mais cela exige de la réflexion.... diantre! Un jour d'expédition.... ainsi à brûle-pourpoint.,. c'est comme un jour d'inventaire... on n'est pas à soi, sans compter que vous n'avez pas de fortune, pas de position assurée.

— Depuis ce matin, je suis associé avec mon ami M. Florian Humbert; nous aurons un atelier de graveurs et de guillocheurs.

— Parfaitement, parfaitement; mais votre oncle Placide, vous savez? cette faillite, elle a fait du bruit; et la maison Houriet et Cie, connue dans les deux mondes, qui n'a pas une tache, entendez-vous, jeune homme, pas une scorie, pas une ombre, doit être très scrupuleuse dans ses alliances.

— Dois-je porter la peine d'une chose qui m'est étrangère?

— Pas tant étrangère; et votre oncle Placide est connu pour le sans-façon de ses habitudes; si je devenais le beau-père de son neveu, il serait toujours pendu à ma sonnette pour me demander de l'argent. Non, non, jeune homme; j'ai personnellement beaucoup d'amitié pour vous, je vous ai même des obligations, mais jusqu'à vous donner ma fille... — Ici, il fut pris d'une sorte de rire nerveux suivi d'un violent accès de toux — ma fille! hem! hem! hem!

— Est-ce que vous me renvoyez sans une espérance?

— Moi? pas du tout. Je n'ai garde de vous renvoyer; vous n'êtes pas de ceux qu'on renvoie; mais, quant à ma fille, hem! hem!... Sans doute, il y aura eu erreur...

— Je vois que je n'ai rien à attendre.... Ceci restera un secret entre nous?...

— Parbleu!

— Adieu, monsieur! Présentez mes respects à Mme Houriet et à votre fils: je ne me sens pas la force de le faire moi-même.

— Votre serviteur, monsieur Robert, désolé de la chose! Excusez-moi de ne pas vous accompagner, mais... mon expédition... En voilà bien d'une autre! fit-il quand André fut parti. Qui, diantre, aurait pu s'imaginer que Cécile, qui a refusé des partis considérables, se coifferait de ce petit *Chaulier!!* Me voilà dans de beaux draps! il faudra que je tire tout cela au clair. Ces gueux d'enfants! ils n'en font pas d'autres; l'un est un fainéant qui ne

[1] Habitant de la Chaux-de-Fonds.

sera jamais rien, et l'autre, sur qui je comptais, s'en va sournoisement s'amouracher de ce paltoquet! J'en ai la tête toute disloquée... un jour d'expédition...

Lorsqu'il fut un peu calmé, il rentra au comptoir où sa voix retentit plus impérieuse qu'auparavant, et où il ne manqua pas de prétextes pour chercher noise à ses commis.

La cachette.

Le 12 septembre, sonna l'ouverture de la chasse; les chiens et les coups de fusil causèrent bien du tracas aux perdrix, aux cailles, aux lièvres; l'oncle Placide escorté de Pervers ne fut pas le dernier à se mettre en campagne.

De quoi vivait l'oncle Placide et son satellite; nul n'aurait pu le dire; le fait est qu'ils vivaient, qu'ils vivaient bien, qu'ils avaient bon pied, bon œil, et battaient les vallées, les ravins et les montagnes, sans se laisser déconcerter par de perpétuelles déceptions.

Avec le mois d'octobre arrivèrent les bécasses. Le nom seul de cet échassier donnait de l'émotion à l'oncle Placide, mais la vue d'un salmis le mettait dans le délire. Pour en avoir sa part il eût fait mille bassesses, et il soutenait avec une conviction inébranlable que le plat de lentilles payé si cher par le chasseur Esaü, devait être un salmis, mais un salmis extraordinaire, prodigieux, dont la recette ne s'était malheureusement pas transmise jusqu'à nous. Dès que les bécasses avaient fait leur apparition dans le pays, il les poursuivait sans relâche; tous les jours, par tous les temps, il sifflait son chien, lui attachait un grelot au cou, et le suivait patiemment à travers les halliers, les fondrières, les forêts épaisses, loin des chemins et des sentiers battus. Parfois, il réussissait à abattre une ou deux pièces, alors sa joie était sans bornes, il embrassait son chien, l'appelait son cher ami, son frère, et ces deux êtres si bien faits l'un pour l'autre poussaient en chœur au fond des bois de frénétiques hurlements.

Placide avait autrefois tué quelques bécasses dans les forêts du Valanvron voisines de la Phia; là se trouvait un couloir qu'elles visitaient au crépuscule. En souvenir de ces exploits, il ne manquait pas d'y faire de fréquentes battues et d'y rester à l'affût à la chute du jour.

Mais un autre motif l'attirait à la Phia; une tradition de famille, ou un mauvais plaisant, lui avait mis dans l'esprit que cette ancienne demeure devait receler quelque part une cachette avec un trésor. Chaque fois qu'il y

passait, il en explorait minutieusement les coins et les recoins, soulevant les planches, sondant les murs, auscultant les parois, percutant les planchers et les plafonds. Il se traînait à quatre pattes sous les madriers de la grange, grimpait aux solives, rampait à plat ventre dans les couloirs poudreux de la cave ; il cherchait même à appliquer à ces explorations mystérieuses l'instinct supérieur et les organes subtils de son chien.

La cachette de la Phia était devenue chez lui une idée fixe. Poursuivi par ses créanciers, toujours à court d'argent, incapable de travailler d'une manière fructueuse, il ne rêvait que marmites pleines de doublons, vieux bas regorgeant d'écus, cassettes de fer à secrets bourrées de ducats et de lingots d'or. C'est, du reste, chose admise dans nos montagnes que chaque vieille maison avait sa cachette ; dans un pays frontière, exposé à des courses, à des attaques soudaines, nos pères y mettaient en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux.

Une somnambule consultée à ce sujet avait donné à Placide l'assurance positive que des fouilles entreprises dans la cave le mettraient en possession du magot.

Un jour il s'éveilla radieux ; il avait vu en songe de la vermine et des pièces d'argent ; selon ses lumières, c'était un heureux présage. « Si j'allais à ma cachette, » se dit-il, en caressant sa barbe. Il fit remplir sa gourde de cognac, prit son fusil — toujours le Lefaucheux de M. Giroux — appela son chien et il partit.

C'était une belle journée d'octobre, calme, tempérée, avec un ciel un peu voilé annonçant la neige, *un vrai temps de bécasses* disait Placide en humant l'air. Il avait raison ; à l'entrée de la Combe des Moulins, Pervers tombe en arrêt devant un petit fourré isolé dans la pâture ; c'était un tiré magnifique. La bécasse fila à découvert l'espace de trente pas et tomba comme un plomb au premier coup de feu.

— Apporte, Pervers ! voilà qui va bien, chéri de mon cœur ! une grosse grise ! la journée sera bonne.

Il en tira ainsi une demi-douzaine jusqu'à la Phia. De sa vie il n'avait eu pareil succès. Il était ivre de joie, peut-être aussi de cognac, car chaque fois qu'il glissait une bécasse dans son carnier, il buvait une lampée à sa gourde ; il en ingurgitait même à Pervers pour ranimer son ardeur.

— Salut, Christian ! dit-il au fermier en arrivant ; as-tu des yeux ?

— Pardié, aussi bien que vous, quand même ils sont plus petits.

— Regarde cela, et il ouvrit son sac rebondi comme une bourriche pleine.

— Ah ! tonnerre !

— Oui, le tonnerre est tombé en bécasses sur le pays ; il y en a de quoi faire un salmis de tous les diables.

— Venez-vous continuer vos fouilles ?

— Sans doute, j'ai fait un rêve métallique. Il y aura quelque chose sur la planche cette nuit.

— Vous savez nos conventions ?

— Me crois-tu capable de te voler ? tu auras la moitié de la *grenouille* à la condition de garder le secret; c'est entendu. Donne-moi les outils, la lanterne et au revoir ! Que personne ne sache que je suis dans la maison. Ici, Pervers.

Il descendit dans la cave. Pendant plusieurs heures, on entendit le bruit sinistre d'un travail souterrain, puis tout redevint silencieux.

Le fermier, sa femme et ses enfants étaient occupés sur le domaine ; le plus jeune gardait les vaches dans les prés, les autres râtelaient les feuilles tombées des planes et les ramassaient pour en faire la litière du bétail ; le père arrachait les dernières pommes de terre, les raves, les carottes. Ils se hâtaient, car de grands vols de pinsons d'Ardennes parcouraient la campagne annonçant un changement de temps.

A cette époque la nuit tombe de bonne heure ; lorsque la femme rentra pour préparer le repas du soir, elle entendit avec surprise des hurlements qui montaient de la cave. Elle eut peur et courut au champ où travaillait son mari.

— Il y a du nouveau chez nous, dit-elle haletante.

— Quoi ?

— Il y revient.

— Que veux-tu dire ?

— Oui, on entend des bruits, comme si on grattait dans la cave, et puis des clameurs à faire dresser les cheveux. Si la maison est hantée par les esprits nous n'avons plus qu'à déguerpir.

— Sois tranquille, je sais ce que c'est.

— Qu'est-ce donc ?

— Tu le sauras plus tard.

— Je veux le savoir maintenant ou sinon je vais passer la nuit chez les voisins.

— Oh ! oh ! tu ne feras pas cela.

— Tu me défies, eh bien, j'y vais de ce pas ; arrange-toi comme tu voudras.

Elle tourna sur les talons et partit.

— Ne fais pas la bête, c'est M. Robert qui cherche quelque chose.

— Que cherche-t-il ? la maison n'est pas à lui.

— Est-ce que je le sais, moi, tu verras bientôt.

— Mais ce n'est pas la voix d'un homme qu'on entend dans la cave.

— N'a-t-il pas son chien ?

Comme ils approchaient de la maison, les enfants s'élancèrent à leur rencontre tout effarés.

— Père, venez vite, on entend.... c'est dans le caveau.

Lorsque le fermier eut prêté l'oreille, il entendit le bruit que fait un chien en grattant contre une porte, puis un hurlement si désespéré qu'il en eut la chair de poule.

— Il y a un malheur là-dessous, dit la femme en frappant du pied.

Le fermier muni d'une lampe descendit l'escalier ; mais la porte était fermée en dedans ; l'oncle Placide avait pris ses précautions.

— M. Robert, cria-t-il, M. Robert !

Point de réponse, seulement la porte trembla sous les assauts réitérés de Pervers, qui menaçait de la démolir. Le paysan s'arma d'un levier et fit sauter la serrure. A peine avait-elle cédé qu'il poussa un cri et tomba à la renverse en lâchant la lampe qui s'éteignit.

A l'ouïe de ce cri et de cette chute, la femme et les enfants décampèrent lestement et allèrent demander du secours dans la ferme la plus proche. Quelques hommes se disposèrent à marcher après un moment d'hésitation ; arrivés dans la cuisine ils trouvèrent Christian tout pâle, pouvant à peine parler.

— Suivez-moi, dit-il en balbutiant.

Ils descendirent dans la cave ; là s'offrit à eux un spectacle qui fit frémir les plus résolus.

Dans un trou pratiqué dans le mur était engagé le corps d'un homme ; mais une partie de la maçonnerie s'était écroulée et il gisait écrasé sous les débris. Les jambes contractées, étaient froides et raides. Dans ses recherches avides, l'oncle Placide avait trouvé la mort. Le fermier expliqua en peu de mots ce qui s'était passé.

— Il faut chercher la justice, dit un des arrivants.

— Tirons-le d'abord de là.

— Non, on n'oserait pas, la justice doit tout voir.

— Mais s'il vit encore.

— Ma foi, tant pis ; la justice ne badine pas ; on pourrait nous accuser de l'avoir tué.

La raison était péremptoire ; ils sortirent de la cave où Pervers veillait près de son maître, et l'un d'eux monta à cheval pour prévenir M. le maire et la police.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XI

La biographie de Petitpierre ne peut se clore à l'heure où il fut rejeté brusquement dans la vie privée pour n'en plus sortir désormais, si ce n'est par la publication d'un livre qu'il fit paraître peu de temps avant sa fin, c'est-à-dire vingt-cinq ans après que sa carrière eut été brisée par la compagnie des pasteurs. Ce livre qui devait être un dernier témoignage rendu à sa croyance, et comme un pieux *ex-voto* laissé par lui sur la terre, est le seul incident public de cette dernière période de sa vie. Une esquisse de cet ouvrage, dont un bon juge a dit qu'il était l'un des livres les plus originaux sortis d'une plume neuchâteloise, terminera mon récit; mais, avant d'y arriver, je dois à mes lecteurs quelques détails sur la vie de Petitpierre, depuis le moment où il fut expulsé de son presbytère jusqu'à sa mort en 1790. Cet espace de près de trente ans n'est pas, au point de vue biographique, aussi stérile qu'on pourrait le croire. Je n'aurai qu'à citer çà et là quelques passages de sa correspondance et de celle des siens, pour gagner facilement l'intérêt de ceux qui m'ont suivi jusqu'ici, et en l'espérant je ne crois pas trop céder à cette illusion naturelle à ceux qui ont vécu longtemps dans un

groupe de personnes choisies, et qui se figurent que chacun va partager le charme auquel ils se sont laissé prendre. S'il s'agissait de faire revivre par mes récits ce petit monde disparu, je me défierais à bon droit de ma plume, mais, je le répète, ce n'est presque plus moi qui parlerai, et la biographie de Petitpierre se fera désormais toute seule. Les lecteurs neuchâtelois trouveront d'ailleurs ici quelques anecdotes, quelques traits de mœurs, quelques faits même de notre histoire, qui ranimeront devant eux ce passé où l'on aime parfois à se réfugier, parce qu'on le croit trop différent du présent qui nous obsède.

Mais, je l'ai dit déjà, la carrière publique de Petitpierre est terminée. Jamais vaincu n'accepta plus complètement que lui sa défaite. Si, comme le prétendaient ses ennemis, il avait été préoccupé du besoin de mettre sa personne en évidence, l'occasion était belle, assurément, et peu d'hommes, en cas semblable, eussent résisté à la tentation de se faire de leur infortune un moyen de renommée. Cette âme candide et fière n'y songea jamais. A part une page, admirable de simplicité, du livre qu'il publia dans sa vieillesse, Petitpierre, après avoir fait involontairement tant de bruit dans son pays et même quelque bruit au dehors, n'écrivit pas un mot qui lui fût personnel, et ne répondit que par le silence aux attaques qui le poursuivirent jusque dans sa retraite. L'injustice et la calomnie sont la pierre de touche à laquelle se reconnaissent les âmes d'élite. Celle de Petitpierre ne se démentit pas dans cette épreuve décisive. Nous allons le retrouver calme, souriant même dans sa détresse, ne songeant qu'à se préparer une nouvelle existence de travail et de devoir, et, sans céder un instant à la tentation de prendre l'attitude d'un martyr, fidèle jusqu'au bout à la pensée qui avait amené sa ruine.

Il n'avait pas attendu l'ordre officiel et quelque peu brutal du conseil d'Etat, pour quitter la cure de la Chaux-de-Fonds, et s'était réfugié à la Ferrière d'Erguel, à la porte du pays, dans la famille amie du major Gagnebin qui lui offrit un asile « alors que l'on courait risque de se faire bien des ennemis en se déclarant nos amis, » ainsi que l'écrivait Simon Petitpierre, le pasteur de Cornaux. A peine arrivé dans cette maison hospitalière[1], et tombé

[1] La famille Gagnebin, véritable tribu montagnarde, ne comptait pas moins de douze frères et sœurs, parmi lesquels deux médecins, anciens officiers au service de France, Abraham et Daniel. Le premier est connu des lecteurs du *Musée* : « Le plus intrépide nomenclateur de plantes qui ait jamais existé, » météorologiste et géologue, collaborateur de Bourguet et de Haller, Abraham Gagnebin qui fabriquait avec l'aide de son frère Daniel les microscopes et les baromètres dont il avait besoin, était doué de cette modestie rare qui accompagne souvent le génie inventif chez nos compatriotes des Montagnes. D'Es-

gravement malade à la suite de tant de secousses, il s'informe de sa famille et de son troupeau. « Ma chère mère, écrit-il du fond de son lit, est toujours bien tranquille, je m'assure... Dieu veuille avoir pitié de tous mes pauvres amis dont je partage vivement l'inquiétude. Ils me connaissent assez, ils savent assez ce qu'ils ont fait pour moi, pour être convaincus que, si je ne suis plus leur pasteur, je n'en aurai pas moins pour eux toute ma vie le cœur d'un pasteur, d'un ami, d'un frère. C'est avec ce cœur que je vous embrasse tous, et que je vous recommande tous à celui qui est le Père éternel de tous. » (27 mars 1762). — De son côté, le pasteur de Cornaux engage instamment sa sœur et sa mère, qui avaient été recueillies chez leurs amis de la Chaux-de-Fonds, à venir rejoindre leur famille : « Pour ce qui est, écrit-il, de la requête qu'il (Ferdinand-Olivier) nous fait en votre faveur, elle est tout à fait digne de lui et de vous. J'en ai été vivement touché comme vous, et il est admirable que, dans un tel désastre, dans le temps qu'il ne sait où donner de la tête, il soit plus occupé des autres que de lui-même. Il découvre bien en cela une des grandes sources de cette bénédiction de Dieu qui est sur lui, et qui ne manquera jamais de l'accompagner partout. . . . Je n'oserai vous dire que vous retrouverez en nous tous le même cœur précisément que le sien : je craindrais d'affronter votre jugement, car vous le regardez aussi bien que moi comme incomparable en bonté. »

Cependant le pauvre exilé de la Ferrière, comme l'appelaient les siens, ne se rétablissait que lentement malgré les soins du Dr Gagnebin. Aussitôt qu'il put être transporté, on l'amena à Cornaux, où nous le retrouvons vers la fin d'avril, sortant peu à peu de l'extrême faiblesse où l'avait laissé la fièvre à laquelle il venait d'échapper. On le croyait sauvé, qu'il se jugeait encore mourant, et exprimait le désir impatient de voir son frère aîné (Petitpierre d'Irlande), et les autres membres de la famille « pendant qu'il a encore, dit-il, toute la liberté de converser avec vous ; sans quoi, il aimerait autant ne vous revoir jamais. »

Vers la fin de mai il était en convalescence, et il écrit lui-même : « ... Vous voyez que suis en état de travailler, ce qui fait voir que je me fortifie, Dieu merci. Mais je fais autre chose que d'écrire ou copier quelques lettres : j'étudie fort et ferme l'anglais depuis le 18 du courant, et je m'affectionne chaque jour davantage à la langue de cette estimable nation. »

C'était donc vers l'Angleterre qu'il tournait les yeux. Son vœu le plus

cherny raconte que c'était en rougissant et en baissant les yeux qu'il disait à l'occasion : « on trouve mon nom dans tels livres de Haller, de Réaumur. » Il fut l'un des maîtres de botanique de J.-J. Rousseau qui séjourna quelquefois, comme Petitpierre, chez les frères Gagnebin.

cher eût été de pouvoir continuer son ministère au dehors, mais la Compagnie, en lui ôtant le caractère ecclésiastique, y avait mis ordre. Il ne pouvait songer qu'à l'enseignement, et cela seulement dans un pays de liberté, la Hollande et l'Angleterre, où le renom d'hérésie qu'on lui avait fait dans son pays ne lui barrerait pas, comme ailleurs, tous les chemins. Il se décida à aller donner des leçons de français et de mathématiques à Londres; il avait là un oncle, M. Perrot; et son frère aîné, après le long séjour qu'il avait fait en Irlande, n'y manquait pas de relations. Avec son activité et sa précision ordinaires, il prépara tout en vue de ce projet, et fixa très à l'avance son départ à la fin du mois d'août.

Je ne connais qu'un détail de ces derniers temps passés dans son pays, mais ce détail vaut la peine d'être mentionné. Les lecteurs du *Musée* connaissent par son *Journal* ce lieutenant Ab.-L. Sandol, qui était à la Chaux-de-Fonds l'un des plus chaleureux amis de Petitpierre, celui de tous peut-être qui, avec la vivacité de son caractère, eut le plus à souffrir du désastre de sa communauté et de celui de son pasteur. Qui eût pensé que cet homme si attentif aux affaires de son domaine et de son négoce, courant les foires de Neuchâtel, à Soleure et à Bâle, aurait jamais songé à se faire l'éditeur d'un des livres de Calvin? C'est pourtant ce que nous apprend une lettre de Petitpierre au lieutenant. Le pasteur avait mis ses paroissiens en train de faire de la théologie, et c'était là sans doute un des griefs qui, de bonne heure, avaient éveillé contre lui la mauvaise humeur de la Compagnie. Elle aurait préféré voir ces horlogers et ces maquignons des Montagnes rester à leurs affaires, et lui laisser le maniement exclusif de tout ce qui se rapportait à l'Eglise [1]. Sandol ne l'entendait pas ainsi, et, dans ses heures de loisir qu'il aimait passer la plume à la main, il s'était mis à faire des extraits d'un livre que pas un des théologiens du temps ne songeait alors à rajeunir pour le public religieux, et qui a dû attendre soixante ans avant de trouver d'autres éditeurs que le lieutenant Sandol, et assez différents de lui, il faut le reconnaître. Il avait envoyé à son bien-aimé pasteur les premiers cahiers de ces extraits des *Commentaires* sur l'Ecriture sainte, en lui exprimant le désir que ces extraits parussent dans le *Mercure* de Neuchâtel. Le *Mercure* publiait assez de choses disparates, depuis les *Enigmes* qu'il proposait à ses lecteurs jusqu'aux dissertations sur des points de théologie ou de morale, pour que le lieutenant,

[1] .... «Parmi nous, où le laboureur qui semble n'être né que pour les ouvrages grossiers de la campagne est naturellement spéculatif, et occupe son loisir à la lecture de toute sorte de livres, comme nous l'avons éprouvé, il n'y a pas longtemps, à l'occasion du dogme de la non-éternité des peines...» (Lettre du conseil d'Etat au grand Frédéric, concernant J.-J. Rousseau, 4 mars 1765).

qui n'y regardait pas de si près, ne s'effrayât pas de voir des fragments des *Commentaires* de Calvin figurer dans ses pages entre les « Vers tendres d'un jeune capucin à une demoiselle, » et la « Lettre sur les couches de l'Infante de Parme. » Il avait donc supplié Petitpierre, avant son départ pour Londres, de recommander ce projet à son frère aîné, le pasteur de Neuchâtel. Petitpierre, dont le choix ne se serait point arrêté sur les *Commentaires*, mais qui voyait d'autres difficultés à cette publication, les expose au lieutenant dans une lettre écrite de Cornaux (5 juillet), et dont voici quelques passages :

« .... Nous sommes convenus, mon frère et moi, combien vous êtes louable de vous plaire et de vous occuper à des travaux sur l'Ecriture sainte, si propres à vous en remplir de plus en plus l'esprit et le cœur. Je reconnais bien là votre zèle et votre amour pour la vérité, et je bénis Dieu du bon usage que vous faites de sa Parole et de votre loisir... Mais le projet que vous proposez, de donner dans le *Mercure* une feuille par mois d'*Extraits* de Calvin, n'est assurément praticable ni en lui-même, ni de votre part et par le canal de mon frère. Vous en sentirez les raisons au premier coup-d'œil. Il n'est point de libraire qui voulût se charger d'imprimer quoi que ce soit dans ce style et cette orthographe antiques des *Commentaires*, et il serait par ce seul endroit souverainement inutile de le proposer à M. Droz, éditeur du Journal helvétique. Après cela, on a fait défense à M. Droz, de la part du conseil de ville, il y a cinq ou six ans, de rien insérer dans le *Mercure* qui sentît tant soit peu la controverse, et tel est l'esprit des écrits de Calvin. Aussi, quand même M. Droz consentirait à votre projet, jamais le censeur de la ville n'y donnerait son approbation... Enfin, M., ne sentez-vous pas que des écrits ou des extraits faits par quelqu'un de la Chaux-de-Fonds qui s'est distingué par son zèle pour moi dans mon affaire, et produits par un frère du pasteur qu'on vous a ravi, seront infailliblement regardés et rebutés comme suspects, quelque innocents et même bons qu'ils fussent en eux-mêmes. C'est donc une nécessité, M., de renoncer, non à faire ces extraits, s'ils peuvent vous être utiles et à plusieurs personnes à qui vous les communiqueriez, mais à les imprimer, ni séparément, ni dans le Journal helvétique...

Adieu, mon cher lieutenant, mon cher maître-bourgeois (Jaquet-Droz). Dieu vous fasse la grâce de faire toujours à tous égards votre devoir avec la fidélité que vous avez montrée en cette occasion (l'affaire de la non-éternité) à Dieu et aux hommes. Avec cela, quoi qu'il arrive, je vous défie d'être malheureux .. Embrassez pour moi tous nos amis communs et notamment votre chère parenté devers vent et devers bise. J'embrasse mes chers enfants Henri et Julie Jaquet-Droz. »

Quelques semaines plus tard, Petitpierre se séparait avec larmes de sa vieille mère, de sa sœur bien-aimée, de ses quatre frères et de leurs familles, réunis autour de lui à Cornaux. Il partit pour l'Angleterre le 27 août [1], dans

[1] Ce jour là, le doyen du conseil d'Etat, l'auteur du *Coutumier*, écrivit avec un soupir de soulagement dans les feuilles intercalées de son *Messager boiteux*, qui lui servaient

l'une de ces voitures que les entrepreneurs de voyages du pays de Vaud conduisaient par la route des Ardennes à Calais ou à Ostende, pour piloter de là leurs voyageurs jusqu'à Londres. Les lettres où Petitpierre racontait son voyage et son arrivée ont disparu. Je vois seulement qu'il partit par le Val-de-Travers, et je ne serai pas le seul à regretter qu'on ne sache rien des impressions qu'il ressentit en revoyant une dernière fois la vallée de son enfance. Il avait quarante ans quand il quitta son pays pour n'y revenir que dans la vieillesse.

Un fugitif plus illustre, Rousseau, était arrivé au Val-de-Travers quelques semaines avant le départ de Petitpierre. Celui-ci, comme on l'apprend par la correspondance de sa famille, était parti avec l'intention de voir le philosophe en passant à Motiers, mais rien ne montre qu'il ait fait cette visite que la sauvagerie ombrageuse de Rousseau rendait assez difficile, même dans ces commencements de son séjour parmi nous. La vaine curiosité qui désolait Rousseau en lui amenant tant d'oisifs, n'était pourtant pas le mobile de Petitpierre. Il avait lu ce passage de la Lettre à d'Alembert, où Rousseau qui n'avait pas publié encore les *Lettres de la Montagne*, et qui n'était pas brouillé avec le clergé de Genève, défendait celui-ci contre les inculpations de socinianisme, devenues des éloges sous la plume de l'encyclopédiste. Rousseau, dans ce passage, s'explique sur l'éternité des peines avec infiniment plus de sérieux qu'il ne l'a fait plus tard, çà et là, dans les *Confessions* et dans sa correspondance, où il parle du *stupide murmure* qu'avait excité « l'affaire » du pasteur de la Chaux-de-Fonds, avec une ironie plus froide que celle de Voltaire, mais au fond non moins réelle, et dirigée d'ailleurs tout entière contre le clergé neuchâtelois. En 1758, quand il écrivait à d'Alembert, « la fermentation qui devait, selon lui, achever de perdre les ministres de Neuchâtel, » n'avait pas encore éclaté, et il parle avec toute la gravité du vicaire savoyard. Voici ce passage dont la lecture avait donné à Petitpierre le désir de saluer en passant l'auteur de l'Emile :

« . . . Je ne suis pas (plus) scandalisé que ceux qui servent un Dieu clément, rejettent l'éternité des peines s'ils les trouvent incompatibles avec sa justice. Qu'en pareil cas, ils (les ministres de Genève) interprètent de leur mieux les passages contraires à leur opinion plutôt que de l'abandonner, que peuvent-ils faire autre chose ? Nul n'est plus pénétré que moi d'amour et de respect pour le plus

d'éphémérides : « le célèbre O. Petitpierre, ci-devant ministre du saint Evangile et pasteur à la Ch. de F., et auteur de tous les troubles qui ont agité l'Etat, est parti pour l'Angleterre, le 27 de ce mois d'août 1762, après avoir été dépouillé de son caractère et de sa cure par ses supérieurs. » — On aimerait savoir comment il avait noté, l'année précédente, le départ de son fils Ferdinand et de Chaillet pour Morat.

sublime de tous les livres; il me console et m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que si l'Ecriture elle-même nous donnait de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudrait la rejeter en cela comme vous rejetez en géométrie les démonstrations qui mènent à des conclusions absurdes : car de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou malfaisant.

Voilà, Monsieur, les raisons qui m'empêcheraient de blâmer ces sentiments dans d'équitables et modérés théologiens, qui, de leur propre doctrine, apprendraient à ne forcer personne à l'adopter. Je dirai plus: des manières de penser si convenables à une créature raisonnable et faible, si dignes d'un Créateur juste et miséricordieux, me paraissent préférables à cet assentiment stupide qui fait de l'homme une bête, et à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourments éternels dans l'autre [1] ».

Rousseau, subordonnant ainsi l'Ecriture au sentiment religieux, était bien on le voit, le continuateur de Marie Huber, tandis que Petitpierre, plus respectueux pour la Bible, cherchait à la concilier avec la conscience. Mais ce dissentiment, qu'aggrava sans doute plus tard la lecture des *Lettres de la Montagne*, ne pouvait alors l'empêcher de témoigner à Rousseau le sentiment de sympathie que lui avait fait éprouver son langage sur la doctrine au sujet de laquelle lui, Petitpierre, avait été condamné. Et puis, un proscrit aime à serrer la main d'un proscrit. Je me figure cependant que Petitpierre, apprenant à son passage à Motiers les bonnes relations qui s'étaient établies tout d'abord entre le pasteur du village et le philosophe, relations qui

[1] Qu'on me permette de faire remarquer ici le contraste qu'offre la manière de sentir de Rousseau, sur ce point particulier, avec celle d'un écrivain dont l'enthousiasme pour Rousseau fut d'abord passionné, et qui, en religion, ne fit jamais complètement divorce avec son maître. Tandis que Rousseau parle de la question des peines éternelles, tantôt d'une manière sérieuse mais détachée, comme dans le passage que je viens de citer, tantôt avec un dédain mal dissimulé, comme dans d'autres endroits de ses écrits, Mme de Staël, qui voyait dans le désespoir « une révélation ténébreuse de l'éternité des peines », était hantée par les terreurs de cet insondable avenir qui troublèrent cruellement, au témoignage de son ami Sismondi, les dernières années de sa vie. Rien ne montre mieux l'influence qu'a sur les opinions le tour particulier de l'imagination et de l'esprit. Là où Mme de Staël, dans un siècle émancipé, tremble et frémit, une autre femme dont l'orthodoxie religieuse (et catholique par surcroît) était bien autrement arrêtée et soumise que ne le fut jamais la sienne, Mme de Sévigné, dans un siècle autoritaire où Bossuet plaçait l'éternité des peines à côté de la divinité du Christ et de l'immortalité de l'âme, comme l'objet de la foi immuable de l'Eglise, Mme de Sévigné demande en souriant *un ordre du roi* « pour lui faire entrer une éternité de supplices dans la tête » (Lettre du 20 septembre 1671). Il est vrai qu'elle ne s'en tient pas uniquement à « l'ordre du roi », et qu'elle ajoute *et de la sainte Ecriture*; mais, pour elle, cela ne tirait pas à conséquence : elle se rangeait contre sa fille du côté d'Origène, et le lui disait sans façon.

devaient se terminer, moins de trois ans plus tard, par une rupture éclatante, fut un peu refroidi dans son désir de faire connaissance avec le nouveau paroissien de M. de Montmollin. On sait, en effet, que Montmollin avait été, en Compagnie, l'un des adversaires les plus impitoyables de Petitpierre, et Rousseau ne l'ignorait pas. Il est donc fort peu probable que la visite ait eu lieu, ce qui expliquerait comment ni Rousseau, dans les passages où il parle de l'affaire de la non-éternité, ni Petitpierre, dans sa correspondance de famille, n'y aient fait la moindre allusion.

XII.

Cette correspondance n'offre malheureusement aucun détail sur son voyage, et en donne fort peu sur les premiers temps de son séjour en Angleterre. Les lettres qu'il écrivait à cette époque, passant de main en main dans sa famille et parmi ses amis, ont disparu pour la plupart. On le chicanait sur la rareté de ces lettres si vivement désirées. « Ne serait-ce point cette mijaurée de Mlle des Plans, avec qui vous voyagez, lui écrivait-on de Neuchâtel au commencement de septembre, qui s'empare de vous, et vous fait oublier tout le reste? En ce cas, puisse-t-elle être bientôt à son Copenhague!... Badinage à part, savez-vous qu'il est dangereux de voyager en telle compagnie, surtout quand, à l'âge de quarante ans, on n'a guère plus d'expérience que si l'on n'en avait que vingt? » — Après une quinzaine passée à Londres, il s'en va, sur le conseil de ses compatriotes et de son oncle Perrot, s'établir pour apprendre l'anglais à Waterside (Hartfordshire), à une trentaine de milles de Londres, chez un ecclésiastique anglican dont il fit dans ses lettres un portrait en même temps comique et attendri, grâce auquel le révérend X. Sterling fut bientôt connu à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds comme un membre de la famille. Le portrait a disparu, et il n'en est resté que le nom donné par Petitpierre à l'excellent vicaire qu'il avait surnommé *Abraham Adams*. On sait que ce nom est celui de l'ami de *Joseph Andrews*, dans le roman de Fielding; en le donnant à son hôte, Petitpierre voulait dire sans doute qu'il avait cinq ou six enfants, qu'il était aussi bon et savant que pauvre, et que son bénéfice lui rapportait vingt-cinq livres;

> . . . . . . il manque au portrait
> De dire que notre homme était un peu distrait,
> Distrait comme Abraham Adams ou Primerose.[1]

[1] Sainte-Beuve, *Consolations*, *X*, dans la touchante histoire du révérend John Kirkby, si bien racontée d'après Gibbon.

Et c'est ainsi que le révérend Sterling ne fut connu à Neuchâtel que sous ce nom d'Abraham Adams, et que Petitpierre put s'apercevoir que ses correspondants, qui ne lisaient pas Fielding comme lui, avaient pris sa plaisanterie au sérieux.

En arrivant à Londres, il y avait fait ou refait la connaissance de D.-H. Durand, l'éloquent pasteur de l'une des Eglises françaises du refuge[1], un Français du midi, resté bien de son pays quoiqu'il fût né au presbytère des Brenets, et qu'il eût été consacré à Neuchâtel. Durand, plus jeune que Petitpierre d'une dizaine d'années, lui ressemblait aussi peu que possible, mais n'en devint pas moins son ami, et nous les retrouverons plus tard en correspondance suivie, lorsque Petitpierre fut revenu dans son pays. Pendant son séjour à Waterside, Durand lui écrivit pour l'engager à postuler une modeste place de maître de français dans une école très distinguée à Marybone, une *académie* plutôt qu'une école, ajoutait Durand pour rendre son offre plus acceptable, car il s'agissait en réalité d'un office de sous-maître, et il sentait que ce mot devait sonner assez mal à des oreilles neuchâteloises, surtout à propos d'un homme de quarante ans et du mérite de Petitpierre, mérite que Durand sut très vite apprécier. Le proscrit neuchâtelois aurait trouvé là, moyennant un petit nombre d'heures de leçons, la table, le logis, et des honoraires de cinquante livres. « C'est peut-être, ajoutait Durand, le meilleur moyen d'entrer dans la carrière que vous vous proposez... Tout autre accès m'en semble très difficile et d'une lenteur à faire endiabler Job... Plus d'un évêque anglican n'est redevable de la crosse qu'à la férule. Vous auriez là affaire à la principale noblesse d'Angleterre, qui n'est guère accessible qu'ainsi, etc. ». — La place manqua, et Petitpierre paraît en avoir pris son parti de très bonne grâce. Les relations avec l'aristocratie anglaise, que Durand semblait lui promettre dans un avenir assez prochain, ne l'éblouissaient guère, si j'en juge par ces lignes de sa sœur bien-aimée qui lui écrivait, vers ce temps, ces lignes expressives : « Que j'aime vous entendre préférer une vie innocente à une vie brillante, vivre comme il faut à des gens comme il faut ! » Et, après l'avoir adjuré de se mettre en garde contre les piéges du monde : « Il serait barbare, quand on a tout sacrifié à l'innocence, de la perdre après cela pour quoi que ce puisse être. *Sois entier!* Je m'assure que vous ne me savez pas mauvais gré de vous parler ainsi ; c'est la langue de la vraie amitié : pour moi, je ne donnerais pas un fétu de toute autre amitié! »

Cependant, à la Chaux-de-Fonds, on demandait avec instance des nouvelles

[1] L'auteur connu d'un volume de *Sermons*, publié à Londres en 1814.

du voyageur « pour qui l'éloignement du corps ne fait que ranimer et augmenter nos sentiments d'amour et de vénération. » — Le lieutenant Sandol, qui s'était chargé du règlement des affaires de la famille Petitpierre, et particulièrement de la vente du mobilier laissé par son bien-aimé pasteur, s'occupe activement de tout cela et raconte ses *agissions* avec sa verve ordinaire [1]. Puis il passe à l'histoire ecclésiastique de la Chaux-de-Fonds:

..... Je finis crainte de vous ennuyer, quoique j'eusse encore quelques particularités générales à marquer, n'y eût-il que la distinction qui se trouve chez les catéchumènes auxquels il s'est fait des sommations en lieu de serment s'ils sont du sentiment de la non-éternité des peines, de le déclarer, mais avec défense d'en rien dire aux pères et mères, puisqu'il est du devoir d'amener les païens au véritable christianisme, etc. A ce qu'on dit, ceux qui sont des nôtres se trouvaient embarrassés, et ne répondaient ni pour l'affirmative ou négative. Enfin ils furent si poussés à bout qu'il s'en trouva deux qui rompirent la glace, et se déclarèrent ouvertement au point qu'ils se mirent en train d'adresser des questions, requérant explication sur divers passages de l'Ecriture, entre autres que signifient ces mots: *Le temps viendra qu'il n'y aura qu'un seul Pasteur et un seul troupeau?* Là-dessus, il leur fut répondu que le Pasteur c'était J.-C. Mais on ne voulut point définir le reste que dans le particulier. Le jour fut fixé où il s'en trouva huit, six garçons et deux filles; quelques-uns avaient l'indication de plusieurs passages sur lesquels ils demandaient encore explication, mais il leur fut dit que cela exigerait une trop longue discussion... A la vérité, celui qui fait les questions (le pasteur Breguet) ne s'adresse plus au premier qui rompit la glace que sous le titre de docteur, titre qui lui est donné sur la rue par bien d'autres, mais dont il ne fait ni gloire ni mépris. Ce que j'en marque ici je le tiens du catéchumène-docteur. N'est-ce pas là une éducation?

C'est à Mlle L. Petitpierre que ce récit était adressé. Celle-ci répond au lieutenant pour lui exprimer sa gratitude : « Je sais que c'est peu de chose,

[1] Qui ne me saurait gré de recueillir ici, à titre de traits de mœurs et de langage, quelques lignes de la correspondance du lieutenant relatives à ces détails d'affaires. Il s'agit d'un *rôle de montes* dont il poursuivait le recouvrement : « Le vôtre, à ce que je prévois, sera du nombre de tous les autres qui sont, comme on dit du renard en commun proverbe, que la queue est toujours la plus dure à écorcher ; entre autres, j'y vois un nœud que je crains fort qu'il ne produise un mauvais pertuis : c'est Poplus, médecin, qui y est pour 109 livres, 7 gros et 2 quarts.... Le lendemain, point de Poplus ; je donnai mes ordres au sautier de le poursuivre; ha ! ha ! son butin était enlevé par une vendition qu'il avait avec une fille qui s'était nantie de tout, et sa femme est décampée faute de pain, qui porte un enfant sur son dos et un à la main : elle mendie, dit-on, dans la vallée de St-Imier.... Un autre, c'est Gigaut, perruquier, qui y est pour 13 livres, m'a mené par de belles promesses sans effet jusqu'au 4 de ce mois que j'y fus interpeller en délivrance de taxe.... Nous voici maintenant aux féries où personne ne peut poursuivre, mais la St-Hilaire rouvre le passage.... »

car qu'est-ce que les sentiments d'un cœur pour tant de peines? Oui, tel qu'il est c'est bien peu de chose, mais avec le temps, quand il sera purifié et tel qu'il doit être et que Dieu le veut, vous et moi en ferons alors plus de cas que de toute autre chose, et je m'en rapporterais volontiers là-dessus à votre docteur-catéchumène... Je déplore sincèrement l'éducation de la jeunesse dont vous me parlez, et je prie Dieu qu'il veuille lui-même être leur lumière. Il n'y manquera pas, quand même il semble que tout est perdu pour un temps; cependant il n'oublie rien, et son œuvre se fait toujours en dépit des créatures.... Je vous prie d'embrasser pour moi dans l'occasion toutes mes chères et bonnes amies de la Chaux-de-Fonds que je n'oublierai jamais. Je ne vous en nommerai pas une, vous les connaissez aussi bien que moi, seulement je vous prie de ne faire grâce à aucune et puis de croire etc. » (23 décembre 1762).

Un peu plus tard Sandol écrit directement à Londres... « Les regrets de vous avoir perdu sont les mêmes et encore plus forts; même je remarque que nos adversaires ne se coïffent pas plus que nous de notre nouvel hôte qui, assurément, nous nourrit assez maigrement; aussi plusieurs brûlent bien des repas [1]... Mon cœur est plein du vôtre jusqu'au tombeau, et s'occupera pendant la vie aux vœux et souhaits les plus ardents pour votre chère conservation et bénédiction. » En même temps le maire de la Chaux-de-Fonds lui marque qu'il a passé la semaine de Noël avec sa femme chez MM. Chaillet et Osterwald *rétablis dans leur bourgeoisie*, et que M. Chaillet a demandé en cour sa démission de conseiller d'Etat qui lui a été accordée, circonstance qui a fait beaucoup de peine à ses amis. Il exprime au pasteur le plaisir qu'il a eu en apprenant son retour de Waterside à Londres, en parfaite santé, et son établissement dans l'un des beaux quartiers de la ville (Leicester square). A ces lettres et à d'autres, Petitpierre répond de Londres (26 juin 1763):

...... J'aime ce nom de pasteur que vous me donnez d'entrée; je vous en sais bon gré, et je trouve que vous avez raison. S'il est vrai que je devrais l'être, je le suis donc encore de droit. S'il est vrai que ma conduite soit à vos yeux l'effet de la fidélité d'un ministre de Christ, elle vous prêche, et je suis donc encore votre pasteur de fait. Enfin, s'il faut une prébende pour être pasteur (et ici Pe-

[1] « M. Breguet, avisé des plaintes faites contre lui par le maire de la Ch.-de-F. qui l'accuse de vouloir, contre l'usage, faire paraître des témoins en consistoire, s'est inscrit en faux contre cette accusation.... Il a ajouté que M. le maire est en scandale dans l'Eglise de ce lieu, qu'aux dernières fêtes il a fait une cavalcade, le dimanche, pour se rendre à Renan avec beaucoup d'autres personnes, pour y entendre la prédication d'un certain prosélyte, soi-disant ministre du saint Evangile, domicilié à la Ch.-de-F. » Rég. de la V. C. (nov. 1762).

titpierre ajoute avec une fine ironie: je conviens que c'est un point essentiel), je jouis de la plus riche prébende qu'un vrai pasteur puisse ambitionner: c'est l'amour, la confiance, les vœux et les secours de mes chères ouailles; je dis les secours, car de combien de façons ne m'avez-vous pas secouru dans ma débâcle, moi et ma maison, tant vous que M. le maire et tous vos consorts? Je dis que j'en jouis actuellement de ces secours, parce qu'ils me sont aussi présents et aussi sensibles que si je les recevais actuellement, et parce que je vous les irais demander avec autant d'assurance que je vous demandais ci-devant l'émine de moisson, si jamais j'en avais un besoin réel. Je n'ai pas d'autre idée de la jouissance: jouir d'une chose c'est en disposer dans le besoin... Il ne manque qu'un point à tout cela, c'est de me rapprocher de vous, mais l'Eternel y pourvoira. En attendant, rapprochons-nous souvent par la pensée, et de temps en temps par la plume. Ces petites entrevues sont délicieuses: ne nous en faisons pas faute. O mon cher lieutenant, que votre constant état de contentement et de joie, dont j'ai été si longtemps le témoin et qui se peint si bien dans votre lettre, me fait plaisir! Qu'il m'édifie et me réjouit moi-même! Ah! s'il ne tient qu'à donner un bon exemple à quelqu'un pour être son pasteur, vous êtes le mien, — car votre exemple me prêche tout autrement qu'un sermon... C'est aux mauvaises consciences qu'appartient la tristesse. Mais que la joie et l'allégresse soient le partage, le doux partage de toute âme honnête qui ne craint rien parce qu'elle craint Dieu! — Vous dites que *le rafraîchissement que vous attendez tardera longtemps peut-être...* Ce rafraîchissement peut bien tarder plus ou moins, mais ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il arrivera certainement tôt ou tard, et qu'il nous causera une joie délicieuse et durable...... Ne me *regrettez* point: vous ne m'avez point *perdu*. Et quant à *la nourriture de votre nouvel hôte*, suivez la maxime de l'apôtre: Eprouvez toutes choses, et retenez ce qui est bon...

J'ai été informé par ma sœur Lisette des peines que vous vous êtes données pour la *cueillette* du rôle des montes. Je sais que cela donne une peine extrême quand on y va avec zèle et exactitude... Mais je l'ai dit dans ma lettre à M. le maire, et je le répète ici, je ne touche pas aux remerciements... Je ne vous charge d'aucune salutation pour M. Jaquet-Droz, parce que je vais lui écrire de ce pas. Mais je vous en charge très fort pour M. . . . et pour toute la maison de M. le justicier. . . . Pour lui, pour Mme la justicière, pour leurs fils et filles, beaux-fils et belles-filles, petits-fils et petites-filles; au moyen de quoi ce coquin d'ancien Robert sera salué deux fois, mais qu'y faire? Ce n'est pas ma faute s'il s'est allié dans cette maison.

Adieu, mon très cher ami, je vous aime de tout cœur. En voulez-vous davantage? F.-O. P. [1]

[1] Et en post-scriptum: « A propos, relisant la lettre de M. Jaquet-Droz pour y répondre, j'y trouve que *vous avez avec lui une grande démangeaison de venir à la veillée vers moi.* Faites cela, Messieurs. Vous êtes bien allés *leugrer* en Espagne, un pays d'inquisition. Mais je fournirai à M. Jaquet-Droz peut-être quelque bon motif de faire la partie quand les chemins seront bons. Au plaisir de vous revoir: je vous promets un bon plat de châtaignes, et du bon vin d'absinthe *a derrie de louvre.* »

(Le mot *leugrer*, avec sa terminaison française, n'est guère patois; je crois qu'il faut lire

Cette lettre est quasi la seule qui soit restée de celles que Petitpierre écrivit pendant les deux ou trois premières années de son séjour à Londres. Je ne trouve, pour remplir ce vide, que quelques détails glanés çà et là dans celles qu'on lui adressait de Neuchâtel, et qui nous en apprennent, d'ailleurs, beaucoup moins sur lui-même que sur les siens et son pays.

Peu de temps après son départ, son frère Henri-David, pasteur à Neuchâtel, avait été chargé par Milord Maréchal de l'instruction religieuse de sa fille adoptive, Emetulla, ou *Imetée*, comme on l'appelait au château de Colombier. Imetée, fille d'un chef janissaire, avait été recueillie après le sac d'Oczakof, par le frère de Milord Maréchal, le général Keith, qui servait dans l'armée du maréchal Munich. Quand le général était passé du service de Russie à celui de Prusse, il avait emmené avec lui Imetée, qu'il confia plus tard, avec le reste de son *bagage* d'Oczakof, à Milord Maréchal. C'était, avec Imetée, Ibrahim le Tartare qui se disait de la race du grand Lama et que Milord appelait en souriant son grand aumônier, Stéphan le Kalmouk et Motcho le nègre [1]. Imetée, d'un caractère de figure étrange et qui n'était pas sans beauté, avait reçu une éducation soignée. Lorsque Milord Maréchal, le 30 septembre 1754, fut installé au château comme gouverneur et lieutenant-général, elle se trouvait en tête des dames neuchâteloises qui assistaient à cette solennité, et attirait sur elle tous les regards. On se disait tout bas que Milord Maréchal avait songé à l'épouser, et que la disproportion d'âge l'avait seule fait renoncer à ce projet. Il était, en effet, de quarante ans plus âgé qu'elle, puisque Imetée, à la prise d'Oczakof, en 1737, était une enfant de douze ans. Mais si Milord Maréchal avait jamais eu l'idée de l'élever jusqu'à lui, il était trop persuadé que chacun doit mourir dans sa religion pour avoir songé à la faire instruire dans le christianisme. Cependant H.-D. Petitpierre, qui était du très petit nombre d'ecclésiastiques neuchâtelois que Milord aimait à voir auprès de lui, avait parlé à Imetée de la religion chrétienne « d'une manière qui la lui rendait aimable, » et elle exprima à son père adoptif le désir d'en apprendre davantage. Il allait, dans ce but, passer de temps à autre deux jours au château de Colombier, et racontait à son frère de Londres ces entrevues que lui faisait aimer le caractère de son élève qui avait, disait-il, plus d'ignorance que de préjugés, et dont la droiture et le bon sens lui plai-

leuvra (veiller), en patois de Neuchâtel, et *louvra* en patois de la Chaux-de-Fonds. — *A derrie* ou *a darrie de louvre*, à la fin de la veillée. — Note de feu M. Célestin Nicolet). — Voyez sur le voyage d'A.-L. Sandol et de son gendre Jaquet-Droz en Espagne, *Musée neuch.*, III.

[1] Voir sur Emetulla et « la petite horde tartare » qui formait au château de Colombier la *famille* de Milord Maréchal, les articles de M. J.-H. Bonhôte, *Un gouverneur de Neuchâtel.* Musée neuch., I et II.

saient. Elle fut baptisée par lui, en janvier 1763, dans la collégiale de Neuchâtel, et échangea alors son nom turc pour celui de Marie. La cérémonie fut si touchante que le pasteur regretta beaucoup d'avoir dû céder au désir de cette catéchumène de trente-cinq ans qui lui avait demandé de ne parler à personne de son baptême, auquel n'assistèrent qu'un petit nombre d'amis.

Mais quelques semaines après, et ceci dut faire réfléchir le pasteur sur cette conversion qu'il croyait si spontanée, Imetée fut mariée, à l'île de Saint-Jean, par M. Deluze, pasteur de Lignières [1], avec le colonel D.-D. de Froment, de la famille du languedocien Paul de Froment, le second gouverneur prussien qu'ait eu notre pays depuis 1707. Grâce à une dispense de LL. EE., les annonces de ce mariage n'avaient pas même été publiées. Le colonel ne faisait guère, en effet, que traverser notre pays, et y resta seulement le temps nécessaire pour épouser la fille adoptive du gouverneur, à laquelle celui-ci avait assuré une dot de cinquante mille francs, et, à sa mort, une fortune de seize mille louis. Imetée, dont les lettres de Petitpierre parlent comme d'une personne aimable et d'un caractère excellent bien qu'un peu bizarre, ne fut pas heureuse, fit divorce avec son mari dont elle n'eut pas d'enfants, et, après avoir vécu longtemps en Prusse, revint s'établir à Neuchâtel où elle mourut presque centenaire, en 1820. On raconte que, pour égayer la solitude profonde où elle s'était confinée, elle jouait du flageolet avec autant de passion que le grand Frédéric jouait de la flûte; et, chose assez singulière, qu'on la croyait généralement à Neuchâtel veuve du gouverneur Froment, mort un siècle auparavant.

Après leur long exil de Morat, les deux amis les plus dévoués de Petitpierre, Chaillet et Osterwald, étaient rentrés à Neuchâtel, au commencement d'octobre 1762 [2]. En janvier suivant, Osterwald écrivit à Petitpierre une longue lettre pour le féliciter du ton gai de sa correspondance, et de ses

[1] D'après l'ancien droit ecclésiastique qui subsista jusqu'au commencement de ce siècle, le pasteur de Lignières, quelque contradictoires que soient ces termes, était « chapelain de l'abbé de St-Jean, » et LL. EE. ayant succédé à l'abbé lors de la réformation, avaient conservé son droit comme *patron collateur* de la cure de Lignières, si bien que le pasteur de cette paroisse, quoique élu par la Compagnie, était mis en possession du temporel de sa cure par le seigneur bailli de St-Jean, et plus tard par un député du sénat de Berne. — V. *Description de la mairie de Lignières*, par M. D. Vaucher, pasteur. Neuchâtel, 1801.

[2] Cette date montre que j'ai fait erreur en disant (*Musée neuch.* X, page 81) que l'exil de Chaillet et d'Osterwald avait duré deux ans; il ne fut que de dix-huit mois. — C'est aussi par erreur que, dans la même page, la lettre adressée par les deux fugitifs au conseil d'Etat est datée du 12 mai, au lieu du 12 mars 1761.

heureux commencements à Londres (cent guinées à mettre de côté par an). « Voilà un bon pays : que la Classe a mal fait de ne vous y pas envoyer plus tôt ! » Et il le met d'avance en garde, au milieu de ses perspectives d'aisance, contre sa générosité inépuisable. — Quelques passages de cette lettre montrent que les tribulations des deux amis de Petitpierre n'étaient pas à leur terme, et qu'en rentrant dans leur pays ils y avaient trouvé, ce qui arrive d'ordinaire en cas semblable, les ennuis et les petitesses auxquels n'échappent guère les esprits indépendants. Cette petite pièce après la grande, en temps de révolution, est plus amusante de loin que de près. En voici un détail :

. . . . Si nous avions su bien des choses, nous serions restés à Morat. Les amies de ma femme, Mme Lucrèce C., ma germaine, y incluse, l'ont mise hors de la société sur la déclaration que leur fit Mme Ch.-A. P., qu'elle n'irait plus en société si nous y retournions. Je vous donne ce trait comme un échantillon de la façon dont nous sommes regardés dans le public. La prévention est plus forte que jamais, et elle va au point que ma femme a essuyé une vive algarade pour avoir dit dans une compagnie que ce qu'on assurait que je venais de présenter au gouvernement un mémoire pour être rétabli dans mes droits de bourgeois était faux. On ne veut pas même que nous disions d'un fait faux qui nous regarde qu'il est faux.

Les quatre-ministraux, continue Osterwald, ont fait mettre en monte les dîmes de nos vignes, et, sur la défense qui est intervenue de la part du conseil d'Etat, ils se sont contentés de les faire dîmer *privatim*, à quoi le gouvernement n'a *mis aucun obstacle*, *quoiqu'il en eût été informé d'office. Nous avons donc payé* la dîme, mais sous récépissé du dîmeur, afin de nous en servir en temps et lieu. Ce qu'il y a eu d'original, c'est qu'on a dîmé à M. Chaillet une vigne qui paie la dîme à la cure de Serrières. Les quatre-ministraux se sont aperçus après coup de leur bévue, et ils ont voulu faire restitution, mais mon oncle l'a refusée en disant que ce n'était pas la même vendange, que celle-là était *impayable*, puisqu'elle était destinée à sa table et à boire *à la santé des Articles-généraux*.

Milord Maréchal venait de reprendre les sceaux, et les détails qui suivent donnent de curieux indices sur sa situation à Neuchâtel, en même temps qu'ils témoignent des illusions ordinaires à ceux qui reviennent de l'exil :

. . . . . . Régulièrement, je vais au château tous les deux jours ; ma femme y va aussi souvent, et nous y sommes bien accueillis. On laisse Milord presque seul, et il est visible que nos affaires sont la cause de cette désertion générale. Le maire de la ville est le seul qui observe encore les bienséances ; je ne parle pas de M. Meuron et du maire de la Côte [1] : ceux-là y sont aussi souvent que moi . . .

[1] David de Pury. C'est à lui que le colonel Pury a adressé les *Lettres* si connues parmi nous.

La paix de l'Angleterre nous donne lieu de nous flatter que celle de notre roi pourrait bien se faire cet hiver. Nous le souhaitons bien cordialement comme le remède à l'anarchie où nous vivons, et à l'oppression que nous endurons. Je ne me flatte cependant pas, après ce qui s'est passé, et les funestes préventions que l'on a excitées contre moi, d'être jamais bien agréablement ici. Car si jamais on sévit contre les meneurs, les familles à qui ils appartiennent ne me le pardonneront pas, et chercheront toujours à me faire passer pour un ennemi de la liberté. Je n'en serai au reste ni moins content ni moins tranquille, dans la persuasion que j'aurai fait mon devoir et procuré la vraie liberté de ma patrie. C'est à la génération suivante à sentir ce que celle-ci n'a pas voulu comprendre. — Il paraît que Milord est fort mécontent de nos gens; ci-devant, il était fort réservé sur nos affaires; aujourd'hui, devant des personnes qui n'ont rien moins que le nom de penser avec nous, il ne fait aucune difficulté de parler de la ville et des quatre-ministraux comme de gens qui seraient prêts à donner des secours à la reine de Hongrie. Tout cela se fait ironiquement sans doute, et cependant, etc.

Henri-David, dans ses lettres à son frère, se gardait bien de revenir comme Osterwald sur ce passé brûlant; il eût craint tout ce qui pouvait faire partager à l'exilé les espérances que gardaient encore quelques-uns de ses amis, et se bornait, lui qui avait vécu longtemps dans les Trois-Royaumes, à lui donner les avertissements de son expérience. La comtesse Clanbrassil, cette vieille amie du pasteur de Dundalk, qui prétendait que le christianisme de Rousseau, s'il était vrai qu'il consistât dans l'*universal benevolence*, valait celui des Pères de l'Eglise, la comtesse Clanbrassil avait voulu témoigner son intérêt au condamné de la Compagnie en lui assurant une petite pension pour les premières années de son séjour en Angleterre. Par une attention délicate, elle avait fait dater cette pension du 25 mars 1762, c'est-à-dire du jour où Petitpierre avait été expulsé de la cure de la Chaux-de-Fonds. Au bout de quelques mois à peine, celui-ci voulait déjà la résigner, et son frère ne comprenait rien à son imprudence. Il le grondait de faire maladroitement les commissions dont la comtesse, qui demeurait en Irlande, le chargeait pour Londres, de courir la ville avec un portefeuille où se trouvaient les lettres d'introduction que Milord Maréchal lui avait envoyées pour plusieurs personnes et notamment pour lord Cathcart, et de perdre ce portefeuille qui contenait en outre des lettres de crédit. « Avez-vous été au moins chez mylord Cathcart lui raconter votre malheureuse aventure? Cela vaudrait mille fois mieux que de se faire toute une bibliothèque pour donner des leçons à un marmot de dix ans... Ce n'est pas des livres qu'il vous faut: c'est de vivre avec les hommes que vous avez besoin. » Que de peines pour faire arborer à Ferdinand-Olivier un *chapeau bordé*, pour le rendre attentif, chose alors si importante à Londres, à la différence dans la manière de sa-

luer les femmes et les hommes! Que de sollicitudes chez ce frère aîné, qui avait vu *le monde* et le prenait fort au sérieux, pour ce cadet quadragénaire qui restait dans la grande ville aussi candide, aussi simple de cœur qu'il l'avait été au village, et que ses préoccupations idéales rendaient inattentif comme un enfant aux choses conventionnelles et factices! Mais Henri-David s'alarmait trop vite. Les Anglais, bons juges en fait de mérite solide, distinguèrent bientôt, à travers ses distractions et ses gaucheries, celui du nouveau-venu.

Dans cette correspondance de famille, où ne manquent que les lettres de l'exilé, celles qu'il recevait du presbytère de Cornaux où sa mère et sa sœur avaient retrouvé un asile selon leur cœur, ont un charme particulier. On se passait la plume pour lui écrire de longues pages que la poste ne rendait à Londres qu'au bout d'une quinzaine : « Je ne passe pas un jour, lui écrivait Lisette P. (avril 1763), pas une heure de ma vie, sans penser à vous..., si vous êtes bien, si vous avez de la santé, surtout la santé de l'âme, qui fait qu'on se trouve bien partout, et qu'on est réjoui même dans les maux . . .

« . . . . Vous savez la paix glorieuse de notre roi [1]. A cette occasion, on a fait dans tout le pays les plus magnifiques réjouissances, des illuminations, feux de joie, bals, armes, etc., surtout dans les lieux de marque, comme Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, etc. Couvet s'est particulièrement distingué [2]. Je vous laisse à penser le train et la joie . . . » Et par un sentiment de contraste habituel à cet esprit pensif et sérieux, elle poursuit ainsi : « Il y a partout, dans le Vallon et aux Verrières, quantité de malades qui sont d'abord emportés, quatre aux Verrières dont trois avaient mangé avec nous chez notre cousin le greffier (lors du départ de Petitpierre pour Londres), savoir etc. . . ., tous quatre enlevés en peu d'heures, et voilà le monde. C'est toujours le sermon des sermons! . . . M. Bourgeois de Lyon est mort il y a quelques se-

[1] La paix de Hubertsbourg (15 février 1763) qui mit fin à la guerre de Sept ans.

[2] Couvet tenait, en ces occasions, à ce qu'il fût manifeste que ses fêtes ne le cédaient en éclat qu'à celles de la ville. A la paix de 1763, comme à celle de 1746, on y célébra par des combats simulés, et à grand bruit de mortiers et de pièces de campagne, les victoires du grand Frédéric. En 1746, les Halles (aujourd'hui disparues) qui figuraient la ville de Dresde furent prises et reprises et enfin occupées par le corps d'armée qui représentait les Prussiens. En 1763, on avait élevé un fort à la Grand-Côte, qui finit aussi par être emporté après avoir été défendu avec acharnement. Drapeaux flottants, fanfares, de nombreux officiers à cheval, discours pour annoncer la capitulation et la paix définitive, et toute la population du Val-de-Travers admirant comment on savait faire les choses à Couvet... (*Souvenirs* du justicier J.-H. B.).

maines; ce fut l'affaire de quelques heures. Vous perdez là un bon ami, mais tout se retrouvera. »

Simon Petitpierre continue la lettre :

..... Coelum non animum mutant qui trans mare currunt. — Je ne sais même si cet intervalle des climats ne contribue pas à rapprocher les cœurs; au moins sais-je que, depuis que vous êtes à Londres, je vous ai plus dans la pensée et dans le cœur que quand vous étiez aux Ponts et à la Chaux-de-Fonds .... Voici à peu près l'époque anniversaire de votre triste arrivée de la Ferrière à Cornaux, quand vous étiez plus près de la mort que de la vie.... Mon Dieu, quelle année pour vous! Assurément, vous avez bien des périodes à rétrograder, *longam successivorum seriem*, pour vous retrouver sur votre grabat à la Ferrière.... Jamais vous n'aurez mieux senti, je m'assure, cette vérité que vous avez longtemps prêchée, que nous sommes étrangers et voyageurs sur la terre. Il n'est pas que cette réflexion ne vous ait roulé mille fois dans la tête et ne vous ait fait dire du fond du cœur :

> Tendimus in Latium sedes ubi fata quietas
> Ostendunt....

Pour moi, quand je rentre dans ma sphère, la période dont nous parlons me paraît extrêmement rétrécie. C'est la lunette renversée. Pas le moindre changement dans ma situation extérieure, pas d'un fil, si ce n'est que j'ai porté tout cet hiver un de vos habits qui m'a tenu bien chaudement, grand merci! [1]... Tels vous nous avez laissés, tels vous nous retrouveriez encore: ma mère, toujours ma mère, près de la fenêtre, à son coussin (le métier à dentelles) d'une aube à l'autre, avec la *petite Suzette, bien sage et bien portante, qui lit à ses côtés*; ma sœur à sa quenouille dont elle ne bouge, chantant et égayant le pauvre Ferdinand, toujours à côté d'elle; Jean-Frédéric, qui grandit assez en toutes manières, allant et venant avec Phèdre, Castalion, etc.; Jean-Frédéric Chaillet, (le conseiller d'Etat), qui est toujours chez nous, assidu comme un religieux dans sa cellule; enfin, ma femme partout, et moi dans mon cabinet.... Joignez à cela mon petit troupeau, docile et paisible, que j'aime et dont il me semble que je suis aimé, mes jardins, mes vergers, ma campagne et mes campagnards: je ne changerais pas cela pour tous vos palais, vos cités et vos citadins. Dans cette description générale, il n'y a rien sur quoi vous puissiez souhaiter quelque détail que sur l'état du pauvre Ferdinand votre filleul, mais ce détail est court, autant qu'il est triste et surprenant. Imaginez-vous qu'il est précisément tel et quel il était le jour de votre départ: pas la moindre différence ni pour la taille, ni pour la force, ni pour l'intelligence, ni pour le parler et le marcher; il vit au pain et à l'eau, toujours gai, content et bien portant, comme vous l'avez vu; il dit *cana* et voilà tout. S'il était capable de développement, il en aurait certainement acquis par les soins continuels et de toute espèce que ma sœur prend de lui avec une bonté

[1] «Il me semble que je m'enveloppe de lui,» disait Montaigne qui, depuis la mort de son père, ne portait plus d'autre manteau que le sien.

et une affection qui me surprend et mérite toute notre reconnaissance. Mais cela étant sans aucun succès, je n'ai plus d'espérance... Dieu soit béni, qui nous console en nous donnant quelque bon espoir des deux autres, mais que tout cela est frêle et fragile!...

.... J'ai déjà remis à mon frère d'Irlande les papiers que vous demandez....; l'abrégé de géographie fait pour ma sœur, les cahiers de la table chronologique, tout y est. Je compte que vous allez faire de ces matériaux un abrégé complet d'histoire, à présent que vous êtes tout entier à cela... Il n'y a rien que je requière tant, en fait de littérature, qu'un ouvrage en ce genre qui réunisse ces deux qualités, d'être universel et bien digéré. Tout ce qu'on a de bon en histoire ce sont des parties détachées, tout ce qu'on a d'universel est un fatras... Je ne dis pas cela pour vous aiguillonner au travail; c'est toute ma crainte que vous n'en fassiez trop, et que, selon votre coutume, vous n'y alliez.... comme une corneille qui abat des noix. Souvenez-vous des extraits que vous faisiez de la Barre sur l'empire d'Allemagne [1], qui ont pensé vous coûter la vie...

Nous avons aujourd'hui à dîner le petit homme Robert, votre ancien voisin de la Chaux-de-Fonds; il est venu nous voir de Neuchâtel... Il nous apprend qu'il vient de paraître tout nouvellement un livre sur les peines éternelles, écrit particulièrement et nommément contre vous, par le ministre français de Morat, qui est un nommé Picard, si je ne me trompe. Je ne puis rien vous dire du livre... Apparemment, c'est de la drogue de Liomin, et j'ai tout lieu de le croire sur l'idée que M. Osterwald m'a donnée du personnage qu'il a connu à Morat. Quoi qu'il en soit, mes frères vous en rendront compte, et si l'ouvrage en vaut la peine on vous l'enverra. Du reste, tout est tranquille et profondément assoupi quant à votre affaire, et ici et à la Chaux-de-Fonds. Cependant le feu couve toujours sous la cendre, car les particuliers et les communautés (les Ponts et la Chaux-de-Fonds) sont encore sous la suspension, et rien ne bouge... M. Osterwald mettra quelque chose dans ce paquet; pour moi, je n'y mets plus rien que des vœux et des bénédictions autant que vous en pourrez porter.

Jean-Frédéric succède à son père dans cette lettre collective, et écrit à son parrain, *patruo suo Ferd. S. P. D.*, une épître en latin, datée des calendes de mai, où il lui dit entre autres que les récits du voyage de Cornaux à Londres servaient de texte aux leçons de géographie qu'il recevait en famille. .... « Itinerarium tuum diligentissime tractavi ut quasi viæ comes singula tua » vestigia sim persecutus. De nuntiis quoque publicis nihil libentius audio et » lego quam res londinenses.... Si tormentum Turris explosum forte legitur : » hem ! audivit patruus. Denique semper et ubique te video, charissime patrue, » te cogito, etc. » — Sans doute le pasteur avait un peu revu ce joli thème de l'écolier. — Enfin, la vieille mère octogénaire, de sa main tremblante, trace quelques lignes pour ce fils bien-aimé, le cadet de sa nombreuse famille, que ses malheurs lui avaient sans doute rendu le plus cher, et dont les lettres

[1] Sans doute l'*Histoire générale d'Allemagne* de Joseph Barre, 1743.

la rajeunissaient : « Ah ! mon cher fils, combien il m'est doux de savoir que vous ne vous êtes point éloigné de notre bon juge, et que quoique les mortels puissent encore parler sur votre compte, cela ne l'empêchera pas de vous tendre ses mains secourables, dans quelque état qu'il vous fasse passer ! Soumettez-vous toujours à sa bonne volonté qui seule est parfaite. Dites-moi sur toute chose si votre cœur est content. Adieu, l'ange de Dieu vous tienne compagnie !

SUZANNE-MARIE. »

L'une des lettres ci-dessus mentionne les deux ouvrages que des théologiens protestants opposèrent alors à la doctrine de la *non-éternité*, remise à l'ordre du jour par l'*Apologie* de Petitpierre. Le *Préservatif* de Liomin [1], écrit d'une manière prétentieuse et hautaine, trahit une inintelligence profonde de la gravité des problèmes qu'il aborde, et méconnaît la portée des objections de Marie Huber qu'il s'attache surtout à réfuter, moins par des raisons que par des injures. Les thèses qu'il lui oppose, et qui forment le corps de son écrit, ne se lient point entre elles, et dénotent le procédé arbitraire d'un écrivain qui prend çà et là dans ses cahiers d'école tout ce qui semble favorable à son propos, et supplée par l'accumulation des textes à la faiblesse de la méthode. Après avoir exclu la *raison*, comme incapable de décider la question de l'éternit ou de la non-éternité des peines qui ne peut être tranchée que par la *révélation*, il cherche à établir une règle d'interprétation des passages de l'Ecriture relatifs à cette doctrine. Les textes clairs et formels serviront,

[1] *Préservatif contre les opinions erronées qui se répandent au sujet des peines de la vie à venir.* Heidelberg, 1760. — Le livre est dédié à George III, *défenseur de la foi* etc., par G.-L. Liomin, *pasteur de l'Eglise*, et a été écrit à Sonvilliers. Le passage suivant donnera une idée de l'aménité des formes polémiques de Liomin. A propos des *XIV Lettres* dont il prétend que le contenu est pris dans Dippel (le *christianus Democritus*, l'alchimiste-philosophe), on crut d'abord, dit-il, que c'était un génie redoutable qui les avait écrites ; des savants les réfutèrent, et il se trouva que leur auteur était « *deux* (!) filles originaires de Genève, disciples de M. de Muralt de Colombier, qui se sont retirées à Lyon. Ceux qui ont combattu ces *babillardes* avaient trop d'érudition et de solidité pour désabuser leurs partisans... Avec un peu moins de science, et plus de légèreté dans le style on aurait mieux réussi.» — C'est ce qu'il tente de faire, avec beaucoup moins de science, en effet, que Ruchat et Boullier, ce qui ne veut pas dire que la plume de Liomin fût plus légère que la leur. Pourtant, il avait sur eux l'avantage d'avoir demeuré, comme il s'en vante, sept ou huit ans en France, dans le pays du *bon usage*.

Liomin, orthodoxe en théologie, est hérétique en fait d'orthographe. Grand admirateur de Restaut qui, à la suite de l'abbé de S[t]-Pierre, anticipait sur le système de l'orthographe phonétique, il retranche les lettres doubles, supprime les *h*, et substitue *i* à *y*. Il n'écrit pas *perfexionner*, *plezir*, *sansé*, comme l'avait essayé l'abbé de St-Pierre, mais il s'en faut peu, et, de son côté, il écrit sans sourciller, *silabe*, *téologie*, *stile*, etc.

dit-il, à expliquer ceux qui le sont moins. Mais comment procéder à cette distinction des textes sans en appeler aux idées primordiales que nous donne la raison, c'est-à-dire la conscience religieuse, sur la nature même de Dieu? En dehors de ce criterium intime, on en est réduit à des logomachies sans fin, et, du moment que l'on cherche à en sortir, on est ramené invinciblement, comme cela arrive à Liomin lui-même, à faire brèche au système, c'est-à-dire à chercher dans la raison même une règle d'interprétation. A moins de prétendre, comme les mystiques, à une illumination immédiate de l'âme par la vérité divine, où trouver ailleurs, en effet, le moyen d'établir la subordination respective des passages du Livre sacré? — Le pasteur Picard [1], de son côté, après avoir affirmé, ce qui est fort peu exact, que l'*Apologie* de Petitpierre n'est autre chose qu'un abrégé des raisonnements plus étendus des *XIV Lettres* de Marie Huber, cherche à démontrer que l'idée d'un rétablissement futur anéantit la révélation (c'est-à-dire la rédemption); que les textes qui statuent des peines sans fin, doivent être pris *à la lettre*, si l'on veut prendre à la lettre aussi ceux qui promettent un bonheur éternel; enfin, ce qui semble considérable, que les idées *naturelles* et *immuables* que nous avons de Dieu, loin d'être en opposition avec le sens littéral des textes, le confirment, et exigent que les peines de la créature rebelle soient sans fin. — Je ne puis ici qu'indiquer la visée générale de cet écrivain qui semble s'être donné la peine d'accumuler les difficultés au lieu de les écarter, et qui pousse tout à l'extrême; ainsi, quand il cherche à prouver que la justice divine peut et doit s'exercer *exclusivement de la bonté*, et qu'il affirme que le péché qui offense une majesté infinie mérite un supplice sans fin. « Qui vous dira qu'une

[1] *L'éternité des peines à venir démontrée par les propres principes des origénistes, ouvrage servant de réfutation à celui des XIV Lettres, et de M. Petitpierre*, par Samuel Picard, M. D. S. E., pasteur à Morat; avec cette devise modeste, *Lux e tenebris effulget*. Neufchâtel, de l'imprimerie de Sinnet, MDCCLXIII. (Ce volume, très incorrect, fait peu d'honneur à la typographie neuchâteloise). D'autres exemplaires ont un frontispice différent: *L'Origénisme examiné par ses propres principes*, etc. — Le livre est dédié à noble, magnifique et très honoré seigneur J.-F. Villading, du conseil souverain de la ville et république de Berne, ancien grand sautier, ancien bailli d'Avenches, etc., etc. «Tout est intéressant pour vous dans la révélation», s'écrie Picard en s'adressant à ce grand personnage, « et il n'est rien dans ce riche présent des cieux que vous ne jugiez digne de votre attention. » Après ce beau début, on ne s'étonnera pas de rencontrer dans la conclusion du livre ce passage qui le résume: « L'éternité des peines, une fois bien constatée, nous présente la « doctrine de la rédemption et de l'intercession du Fils de Dieu sous le point de vue le « plus *intéressant* pour l'homme, le plus *aimable* par conséquent. » — N'êtes-vous point tentés de vous rappeler ici les vers de Boileau:

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel ? » s'était écrié Bossuet, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague. Cette espèce de jeu de mots oratoire, qu'on s'étonne de trouver dans la bouche de Bossuet, on dirait que le pasteur de Morat a voulu le justifier de la manière la plus malheureuse par une démonstration méthodique, grâce à laquelle, d'après lui, on ne peut accepter l'éternité bienheureuse fondée sur l'infinité de la bonté de Dieu, sans admettre en même temps l'éternité des peines fondée sur l'infinité de sa justice. S'il y a dans tout cela autre chose qu'un cliquetis de mots, ce ne peut être, me semble-t-il, que l'affirmation de la dualité divine, écueil vers lequel on est irrésistiblement poussé quand on isole et sépare ainsi les attributs divins.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

MUSICIEN MILITAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

FIN DU XVIIIme SIÈCLE

Les anciennes chroniques illustrées nous apprennent que nos ancêtres marchaient au combat aux sons des instruments de musique, elles nous montrent les vainqueurs de Grandson et de Morat précédés de tambours, de hautbois et de cornemuses.

Albert Durer, Hans Burkmaier et Hoghenberg, dans *le Triomphe de Maximilien* et *l'Entrée de Charles-Quint à Bologne*, nous représentent des fanfares de trompettes à pied et à cheval; il est probable que l'usage des corps de musiciens nous arriva d'Allemagne à la fin du XVIme siècle. Les récits de certains faits militaires mentionnent des trompettes.

Mais ce ne fut que dans le XVIIIme siècle que ces corps s'organisèrent régulièrement. Des musiques militaires figuraient à la cérémonie des *Serments réciproques* en 1786. Tout nous porte à croire que ce fut dans nos Montagnes que se formèrent d'abord ces sociétés, qui développèrent chez nous les goûts musicaux et donnèrent plus d'éclat et de charme à nos solennités militaires.

L'uniforme que nous reproduisons ici, d'après une miniature de la fin du XVIIIme siècle, appartenait au corps de musique de la Chaux-de-Fonds, il nous prouve qu'il y avait une certaine recherche d'élégance: — L'habit était vert, à parements, col, plastron et doublure des basques rouges, la doublure du revers du col blanche, culotte et gilet blancs, épaulettes blanches ou d'argent, guêtres noires, les cheveux poudrés, longs sur les côtés, coupés droits sur le front à la façon des premiers généraux de la République française; chapeau à ganse blanche, cocarde rouge, blanche et verte, plumet blanc, baudrier blanc.

Est-ce là un des ancêtres de cette musique des *Armes-Réunies* dont la réputation a été si justement acquise, c'est ce que nous demandons à nos amis des Montagnes, l'histoire de nos musiques militaires est à faire, c'est un thème intéressant que nous proposons à leurs recherches.

A. BACHELIN.





MUSICIEN MILITAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS fin du XVIIIme siècle.

d'après une miniature du temps.

FRANÇOIS FORSTER

(SUITE ET FIN)

Les récompenes et les honneurs s'échelonnent tout le long de la carrière, de l'artiste; nous avons déjà cité la pension dont le gratifia Frédéric-Guillaume III; en 1824 il obtenait une deuxième médaille, une première en 1831, et une première encore en 1855; il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1838, et celle d'officier en 1863. Il remplaçait Tardieu en 1844 à l'Académie des beaux-arts.

Forster avait été naturalisé français. Nous ne voulons point ici prendre le parti de ceux qui, pour trouver à l'étranger la satisfaction de leurs ambitions renoncent à leur nationalité suisse, il faudrait d'habiles avocats pour soutenir cette cause perdue à l'avance; on nous permettra cependant de présenter quelques circonstances atténuantes en faveur de l'artiste. Le sentiment national affaibli depuis l'invasion française, était bien dégénéré encore après l'acte de médiation; des milliers de Suisses enrôlés sous les drapeaux de Napoléon se laissèrent gagner par cette gloire impériale qui grisa tant de têtes et étouffa tant de consciences; Forster, alors à Paris, subit l'influence de son milieu, il devint peu à peu français, et dédia ses œuvres aux souverains et aux hommes des divers gouvernements qui se succédèrent, n'imitant en ceci que ses collègues. Forster avait étudié en France, c'est à ce pays qu'il était redevable de son talent et de sa renommée, et la Suisse ne fit rien pour ramener à elle cet illustre artiste; notre pays a souvent traité en marâtre ses enfants, peintres, sculpteurs et graveurs, il ne faut donc point s'étonner que la plupart aient cherché à l'étranger les encouragements qui leur étaient refusés chez eux.

A partir de sa nomination à l'Académie des beaux-arts, Forster posa le burin et vécut dans la retraite. Un chef-d'œuvre de plus n'eût rien ajouté à sa gloire, et il préféra sans doute se reposer après tant de triomphes, que de continuer une lutte pour laquelle il ne se sentait plus la force de la jeunesse.

Le travail avait fatigué son corps, sans le briser toutefois; cette robuste nature montagnarde avait résisté au souffle délétère de Paris, et il conserva, jusqu'à ses derniers jours, sa brillante coloration à laquelle sa barbe et ses cheveux blancs donnaient encore plus d'éclat.

Bon et dévoué pour les jeunes artistes, il les aidait de ses conseils puisés à une longue expérience; sans grande culture primitive, on sait qu'à la fin du siècle dernier l'instruction était fort limitée, Forster s'était fait son éducation; il avait trouvé, dans l'étude de son art et dans le contact des hommes, la science pratique qu'il lui fallait pour tenir honorablement sa place dans le monde des salons dont son talent lui avait ouvert les portes.

Devenu impotent, et n'assistant plus aux séances académiques ni à celles du jury du salon, Forster vit peu à peu le vide se faire autour de lui, il était condamné à la retraite, et par contre-coup à l'isolement; quelques rares visiteurs seulement prenaient de temps en temps le chemin de sa maison, rue Royer-Collard. C'est là que nous eûmes l'occasion de le voir.

La première fois que nous franchîmes le seuil de l'artiste, en compagnie d'un ami qui devait nous présenter à lui, nous éprouvions le sentiment de respect et de recueillement qu'inspire le talent. Nous ne savions que peu de chose du caractère de Forster, et nous nous demandions quel accueil nous ferait cet interprète classique des grands maîtres. C'était au printemps, et malgré le soleil qui brillait au dehors, l'artiste, enveloppé dans une ample robe-de-chambre grise bordée de rouge, et assis dans un fauteuil, tisonnait un feu de cheminée; il voulut se lever pour nous saluer; cette marque de bienveillance, qui était tout un effort pour ses jambes percluses, nous rassura bientôt. Sa tête, osseuse et charnue, avec sa coloration sanguine, sa barbe et ses cheveux blancs, avait une façon de bonhomie qui prévenait à première vue; ses grands yeux écarquillés vous regardaient à la façon des enfants étonnés et curieux; faisant un cornet de sa main, il l'appliquait à son oreille pour mieux entendre; sa surdité lui faisait élever la voix qui retentissait sonore et vibrante. Il avait le mot badin, égrillard même, et l'on pensait moins à l'Institut en l'écoutant, qu'à Désaugiers et au *Caveau;* rien de classique, du reste, dans son allure, on se sentait facilement à l'aise devant cette gloire dont les palmes académiques n'avaient point atténué les rudesses natives. Une cravate de soie nouée à dessein sous le col non boutonné de sa chemise, pour donner plus de liberté à sa respiration asthmatique, ses pieds enflés, sa rosette de chevalier de la Légion d'honneur, sa moustache retroussée, ses cheveux en broussailles, faisaient plus songer à un soldat qu'à un artiste; son front, ses yeux n'avaient rien du penseur, on comprenait qu'une idée limitée avait absorbé cette intelligence, et que l'âge, plus que la lutte, avait

courbé cette forte nature qui conservait, dans sa caducité, la gaîté et la brillante coloration de la jeuesse.

Il nous interrogeait avec bienveillance sur nos travaux, nous lui parlions de la Suisse, il y était retourné plusieurs fois, il avait voulu revoir le Locle; il ne put nous préciser l'époque de ses voyages, sa mémoire lui faisait défaut, mais il n'avait plus retrouvé ses anciens camarades et il ne gardait de son dernier séjour au pays natal qu'un souvenir assez pâle. Nous l'assurâmes qu'il avait chez nous de nombreuses sympathies et de fervents admirateurs de son talent, que son œuvre figurerait un jour dans un musée digne d'elle.

Les musées de la Suisse lui paraissaient ridicules par leur petitesse. En France, en Italie, selon lui, on logeait les arts dans des palais, on les reléguait en Suisse dans des réduits honteux, ou, si on leur construisait un asile, c'était pour les collections présentes et jamais pour l'avenir. Ce thème excitait sa verve satirique, et nous avions grande peine à réagir contre l'idée qu'il s'était faite du béotisme helvétien.

Les expositions, les ateliers, les écoles et les tendances étaient un champ assez vaste pour que la conversation ne tarît jamais, le vieillard prenait plaisir à parler et à être écouté, il fouillait dans ses souvenirs et racontait avec verve des histoires de toutes les façons et de tous les régimes, il ne s'arrêtait pas : « Je suis bien aise de vous voir, nous disait-il, vous êtes bien « gentils » de venir me faire visite... on m'oublie, on m'abandonne, » et il avait, en nous disant cela, comme une émotion qu'il ne pouvait contenir. « Anciennement, continuait-il, quand j'allais à l'Institut et au jury, on usait mon escalier, et les visites m'empêchaient de travailler, aujourd'hui je suis parfois quinze jours sans qu'on frappe à ma porte, c'est bien triste! Si je m'étais marié, j'aurais eu une famille autour de moi, mais je n'ai personne! » Et un violent accès de toux soulevait tout son corps par saccades douloureuses, ses gros yeux humides brillaient davantage; c'étaient des larmes peut-être.

Cette vue donnait le frisson, et nous interrogions avec curiosité l'intérieur de l'artiste. Nous étions dans une assez vaste pièce servant de chambre à coucher et de salon, le papier peint de couleur bleue, contemporain de Charles X, avait des reflets incolores en certains endroits; les rideaux des fenêtres, bleus aussi, étaient fanés; ceux du lit et sa couverture piquée en laine détonnaient par leur crudité moderne et toute bourgeoise sur ce fond lymphatique. Dans le trumeau, une console d'acajou avec ornements dorés, façon empire, supportait des chandeliers de bronze dessinés par Odiot, sans doute, de la forme la plus rigidement pauvre qui se puisse imaginer, et que les brocanteurs achètent aujourd'hui au poids du métal. Sur la paroi en face des fenêtres, un dessin encadré, représentant une vieille femme de grandeur na-

turelle, assise, la tête tournée vers le spectateur, nous fascinait par sa puissance et sa vérité; la tête, modelée à l'estompe et au crayon noir, s'accentuait d'une manière d'autant plus étrange, que le reste de la figure n'était que sommairement indiqué : c'était le portrait de la mère de Forster, par Claude-Amable Pagnest, un des plus étranges artistes de l'école française, qui poussa la passion de la réalité jusqu'à la folie. Le modèle, lassé après quelques séances, ne pouvait conserver l'immobilité que réclamait le peintre, celui-ci, dans un accès de colère, s'oublia un jour jusqu'à le frapper; le portrait, on le comprend, était demeuré interrompu.

Nous cherchions en vain sur la cheminée, sur les meubles, un livre, un journal ou une lettre, rien n'indiquait que cet homme fût en rapport avec la vie chaude et enfiévrée de Paris, dont l'écho nous arrivait à travers les fenêtres hermétiquement fermées; cette chambre était sèche comme un cuivre, elle en avait la froideur et les tons oxidés, on s'y sentait mal à l'aise. C'est dans cette ombre que l'artiste achevait tristement une existence brillante; celui qui avait eu les succès et les honneurs en partage était déjà oublié, il s'éteignait lentement et n'avait plus d'autre gloire à attendre que celle de quelques lignes nécrologiques hâtivement rédigées dans un coin de journal.

La gloire... c'était cela, elle avait donc aussi ses tristesses, et son auréole ne donnait point le bonheur!

Une petite pièce, l'antichambre de celle où nous nous trouvions, servait de salle à manger; elle était décorée d'un portrait de Forster peint à mi-corps de grandeur naturelle, par Rouget, élève de David. L'atelier, contigu au salon, donnait sur un jardin, le maître perclus ne put nous y accompagner, sa vieille bonne nous en fit les honneurs, et en gardienne bien éduquée, attira notre attention sur les planches les plus remarquables qui ornaient la pièce. Nous avions là réunie toute l'œuvre de l'artiste, et nous pouvions en étudier les progrès et les différentes manières. Au milieu de ces merveilles, un dessin signé Ingres, représentait Forster jeune; cet hommage du peintre de la *Stratonice* à l'illustre graveur, était aussi un titre de gloire et nous regrettons qu'il ne figure point dans notre musée.

On sentait là que le travail avait cessé, les candélabres, les médailles antiques, les meubles, les cartons étaient symétriquement rangés comme dans un salon, une fine poussière les recouvrait; on n'ouvrait cette pièce qu'à de rares visiteurs.

Nous revîmes Forster d'autres fois encore; quand la toux lui laissait un peu de répit, il causait longuement; il suffisait de l'interroger sur un sujet pour qu'il se laissât aller à des confidences ou à des appréciations d'une franchise brusque parfois. Ses relations avec Grosclaude, son compatriote loclois,

et Léopold Robert, ne furent pas toujours amicales; il s'exprimait assez vertement sur le caractère de ce dernier avec lequel il avait fini par ne plus avoir aucun rapport; on se rappelle que Forster et Robert concoururent tous les deux pour le grand prix de gravure, cette rivalité eut des résultats malheureux pour leur amitié.

Nous citerons à ce sujet quelques passages des lettres de Léopold, extraites de sa *Correspondance* publiée par M. Ch. Clément dans la *Gazette des Beaux-Arts.*

« Paris, 22 mai 1814.

« A. J. vous a sans doute dit que Forster était du concours, il pourrait bien réussir; voilà la quatrième fois qu'il est en loge, et de plus ayant eu un second prix, il ne peut prétendre qu'au premier. »

« 2 août 1814.

« Mes chers parents.

» Enfin je puis vous faire savoir le résultat du concours. O mes chers parents, quelle joie j'éprouve en vous annonçant cette nouvelle. L'institut s'assembla samedi et décerna deux grands prix à deux Suisses. Le premier à Forster, et j'obtins le second. Quelle joie j'éprouvai en pensant à vous....

» Tant que nos ouvrages furent exposés, toutes les personnes qui me connaissaient, m'assurèrent que ce serait moi qui aurais le premier prix. Moi, je ne m'abusais pas, Forster ayant eu un second prix et étant graveur. »

Dans une lettre du 14 octobre 1814, Robert raconte une visite qu'il fait avec Forster chez M. de Humboldt « personnage important. » Forster, comme on sait, fut exclu du bénéfice de grand prix, puisque Neuchâtel venait de rentrer sous la domination prussienne, mais, pensionné par Frédéric-Guillaume III, il avait sollicité et obtenu les mêmes faveurs pour Léopold Robert. C'est à ce sujet que les deux artistes se trouvent en rapport avec Humboldt. Robert reçut bien froidement, paraît-il, le témoignage d'amitié de son compatriote, celui-ci s'en offensa, on le comprend, et leurs relations amicales furent à jamais brisées. Ces deux hommes étaient faits pour s'entendre cependant, leur mutuelle sympathie eût été profitable à l'un et à l'autre.

La déclaration de guerre de 1870 ne troubla point le vieillard, depuis longtemps la France jetait ses armées à tous les points de l'horizon, elles en revenaient victorieuses, et les fanfares des triomphateurs rentrant dans Paris n'arrivaient pas même jusqu'à la rue Royer-Collard; l'événement n'avait

pas d'importance pour l'artiste dont les forces, à ce moment, étaient déjà fort affaiblies; ses jours se passaient au lit ou au coin de son feu, à tisonner seul, absorbé dans on ne sait quelles pensées, rappelant sans doute à sa mémoire chancelante le souvenir des jours heureux.

Les misères du siége de Paris, la mauvaise nourriture, le bombardement, c'est sur ce point que tombèrent les premiers obus prussiens lancés de la redoute de Châtillon, puis la Commune et ses sanglantes saturnales, les massacres qui suivirent l'entrée de l'armée, dite de Versailles, affaiblirent le vieillard, mais sans le briser entièrement; cette robuste plante du Jura devait encore survivre plus d'un an aux épreuves qui en avaient terrassé tant de plus jeunes et de plus valides.

Forster s'éteignait le 25 juin 1872. Ses funérailles eurent lieu le lendemain.

M. Signol, vice-président de l'Académie, prononça un discours d'adieu sur la tombe: « Ce n'est pas seulement, disait-il, l'éminent artiste que nous avons à pleurer, c'est l'homme juste, bon, sincère et dévoué, toujours empressé à aider de ses conseils tous ceux des jeunes artistes qui venaient à lui, désireux de trouver la bonne voie pour leurs études. »

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, dans un discours prononcé au palais de l'Industrie à la suite du salon de 1872, rappelait aussi la mémoire de l'éminent artiste, mort, disait-il, « plein de jours et d'honneurs. »

Le testament de François Forster contenait la clause suivante : « Je donne et lègue au Musée de Neuchâtel (Suisse): *François Ier et Charles-Quint, visitant l'église de Saint-Denis. — Les trois Grâces. — Enée et Didon* — et mes deux *Portraits de Raphaël*, ces cinq estampes gravées par moi et encadrées. »

C'était le dernier adieu de l'artiste au pays natal.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remercîments à M. Ulysse Mathey-Hi, du Locle, pour ses communications; l'obligeance qu'il met à faire part des documents qu'il possède, en fait un précieux collaborateur du *Musée*.



LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XII

Mais bien plus que les écrits de Picard et de Liomin dont il ne paraît pas qu'il se soit autrement inquiété, ce qui intéressait Petitpierre à Londres, c'était les nouvelles des siens et tout ce qui concernait ce petit monde de sa famille bien-aimée, dont on l'avait séparé. Dans l'été de 1763, son frère Simon avait échangé le poste de Cornaux pour celui de Couvet, où il devait mourir prématurément au bout de peu d'années. On lui rapportait les détails de l'installation du pasteur dans son village natal, où l'aîné de la famille, Petitpierre d'Irlande, l'avait présenté à l'Eglise. « Jamais Couvet n'avait vu dans son temple une assemblée si brillante et si nombreuse, lui écrivait Louis-Frédéric; toutes les portes étaient assiégées par des foules qui n'avaient pu y trouver place...... C'était un attendrissement universel. Mon oncle l'anglais, M. le col. Chaillet fondaient en larmes. M. le maire de la Chaux-de-Fonds dit à l'issue de la cérémonie : *Heureux les peuples à qui on donne de tels pasteurs, malheureux ceux à qui on les ôte!* »

En nommant Petitpierre au poste de Couvet, la Compagnie lui avait recommandé de veiller à ce que « le schisme de la Chaux-de-Fonds ne s'introduisît

pas dans cette Eglise. » On lui avait donné un autre avertissement encore, dont sa sœur Lisette s'amuse en écrivant à Londres (22 octobre) : .... « Et en Classe ? Je ne m'en informe pas, et ne sais rien que pour ce qui me concerne personnellement. C'est un fait assez comique pour que je vous en fasse part. Lorsque mon frère fut nommé à Couvet, on lui dit en pleine assemblée qu'il avait chez lui sa sœur qui était très dangereuse par ses sentiments, et qu'ainsi on le rendait responsable de tout le mal et désordre que je pourrais commettre dans cette Eglise; — à quoi mon frère répondit que je n'avais point d'autres sentiments que les siens propres, mais que, quels qu'ils fussent, il ne s'engagerait jamais pour autrui, que tout ce qu'il pouvait promettre à ces messieurs, et à quoi il s'engageait très volontiers, c'est qu'il ne me permettrait jamais de monter en chaire.... Vous voyez que je suis un foudre de guerre, mais enfin je ne ferai point de mal à Couvet puisque je n'y suis pas. »

C'est de Bienne, en effet, que ces lignes étaient écrites. Mlle Petitpierre était allée y voir sa nièce Henriette, cette aimable jeune fille qui devait mourir peu d'années plus tard, et qui suivait là le traitement d'un médecin distingué du temps. Henriette prend la plume après sa tante : « Ah ! mon cher oncle, j'ai la permission de vous écrire ! Ma bonne tante m'a apporté le paquet de vos lettres que je désirais extrêmement de voir, et, pour le dire en passant, on dirait que cette délicieuse et touchante lecture, de concert avec la visite de ma tante, m'a déjà fait du bien, car je me porte à merveille depuis lors quoique j'aie bien pleuré en les lisant, ces chères lettres, mais c'est justement ce qui m'a fait du bien.... Vous voyez, mon cher oncle, combien je coûte aux personnes qui s'intéressent à moi sans que je puisse leur donner le moindre plaisir, si ce n'est celui que les cœurs bien faits éprouvent en faisant du bien aux autres. Mais je ne m'embarquerai pas dans cet article, car je ne pourrais jamais finir : cela me rappellerait les Ponts, l'oncle Ferdinand, ses leçons, ses conversations, et peut-on se rappeler tout cela sans s'attendrir ? » — Dans ces lignes d'une vivacité émue, ne croit-on pas reconnaître à son accent si français la nationalité de cette jeune fille à demi-française, en effet, par sa mère, Mme Petitpierre d'Irlande, qu'elle avait perdue quelques années auparavant ? — Petitpierre d'Irlande termine lui-même cette lettre de famille : « .... Vous ne me dites rien de Milord Maréchal : je suppose que vous ne l'avez point vu cet été lorsque pour passer de Berlin en Ecosse il a été à Londres. Vous auriez bien dû le voir, ne fût-ce que pour lui conter votre mésaventure, et le remercier des lettres qu'il vous avait données, et dont il n'a pas tenu à lui que vous n'ayez tiré quelque avantage.... On a dit qu'il avait demandé au roi à Berlin son congé absolu, et il a déclaré plus d'une fois qu'il ne voulait

plus se mêler des affaires de ce pays. Cependant la cour ne nous avise de rien, et ne lui donne point de successeur.... La dernière chose que Milord a faite à Berlin pour ce pays a été de procurer un brevet de conseiller d'Etat à M. Pury, maire de la Côte, beau-frère de votre ami Osterwald. »

De son côté, Simon Petitpierre (15 décembre) raconte lui-même à son frère dans une lettre pleine de charme, mi-française et mi-patoise, son établissement à Couvet :

... On a bien raison de dire que la bonace est à craindre. Ma lettre (avril 1763) n'était pas chez vous, que la tempête fut chez moi. Tout à coup, le jour même de la Pentecôte, je me vois saisi de la fièvre au milieu de mes fonctions. Deux de mes enfants en étaient déjà attaqués, Suzette et Jean-Frédéric. J'ai manqué d'être consumé avec eux par ce feu plus redoutable qu'un incendie... Cependant, grâce à Dieu, c'est cette même tempête qui m'a sauvé et jeté au port... On parle d'une vacance (le poste de Couvet) au Val-de-Travers; ma sœur propose le projet de s'y établir, sans dessein et par manière d'entretien; on discute le pour et le contre, on délibère, et insensiblement on commence à balancer: enfin, ma femme goûte le projet. Je résistai quelque temps, mais j'avais à mes trousses deux puissantes solliciteuses, ma fièvre et ma femme, il fallut céder. Je pars pour la générale en assez bonne convalescence; je suis élu unanimement pour Couvet, mais ce jour-là même qu'arrive-t-il? Ma fièvre se rallume tout de plus belle, mais bien à point. Voyez la providence! Deux ou trois heures plus tôt, je manquais Couvet. A peine y suis-je nommé que je cours risque de le manquer une seconde fois; ma dernière condition fut bien pire que la première; au lieu d'un démon, il en vint sept; je redevins cadavre, et plus cadavre que jamais. Enfin, par la grâce de Dieu, j'en ai appelé, et au bout de six semaines j'ai été en état de me traîner jusqu'ici, où j'ai été reçu.... Je n'entrerai pas dans ce détail dont vous êtes déjà instruit par mes frères qui m'ont accompagné, etc.

.... Je respire partout avec un air pur une odeur agréable de bienveillance et d'affection dont je ressens tous les jours les plus heureux effets; vous les connaissez par expérience mieux que personne; mais, parmi ces plaisirs solides et réels, diriez-vous que tous mes vieux plaisirs de l'enfance se réveillent ici chez moi? Aussi me rappellent-ils sans cesse votre souvenir. I vo reveio per tu lé cairo de citoqué, su lé bans de l'ecoula et du sermon (l'église), u Preiei, u Cairo, u Perron... I vo retreuvo per dezo lés Elé (les Iles), per dessu lo Pont, avouei tu le bouëbe et les coreions, etc.[1] Mais savez-vous où je vous ai le mieux observé? C'est sur le peuplier sous lequel mon grand-père avait son promenoir; j'ai reconnu

[1] Les *communiers* de Couvet, et ceux de mes lecteurs qu'intéresse notre vieux patois devenu une langue morte, me sauront gré de compléter la citation: «I vo reveio chie Batizair, chie Abram Guadon, chie Liadi brelefer et Piero Canon, la Judith Coulaï, la Madelon Bacon; avouei Jean Jequé Sapiron, fére lo leu à crepoton, fére à tapedou à l'aiteur d'on rond, fére à bouché Carcaille griphon, fére à Cachemeillé, preidre di veirons (voirons), maïgie di bouéchaï et di sècherons, et baï bons qué létan, nédon?» — Tout cela rime sans en avoir l'air, et semble un couplet de chanson patoise.

la branche où vous étiez, et celle où j'étais : je défie que vous ayez observé le palais de St-James avec plus d'attention et de plaisir.

La lettre qui suit, la seule de l'année 1764, se rapporte à un incident public qui occupa beaucoup pendant quelque temps la famille et les amis de Petitpierre. Une correspondance de Londres, publiée dans la *Gazette de Berne* au commencement d'août, portait ce qui suit :

« Londres, 31 juillet 1764. — M. Ferdinand Petitpierre, champion de la non-éternité des peines, connu par le bruit qu'il a fait dans le comté de Nenchâtel, touchait ici au moment d'être agréé pour gouverneur du marquis de Lindsey, fils du duc d'Ancaster, et il était même déjà pour cet effet introduit chez ce seigneur. Mais la duchesse, à son aspect, fit un cri perçant, tomba tout évanouie sur son sopha, et ne reprit ses sens, dit la chronique, que pour le congédier. »

La *Gazette de Berne*, écrite en français et fort répandue, était le seul journal qui fût généralement lu dans le pays de Neuchâtel et dans celui de Vaud. On comprend le bruit que dut faire cette nouvelle, où les esprits clairvoyants devinèrent bien vite une mystification de mauvais goût, mais qui n'en était pas moins faite pour attrister les amis de Petitpierre, et égayer ceux de ses ennemis que ses traverses n'avaient pas encore satisfaits. H.-D. Petitpierre lui mandait à ce sujet (13 août)[1] : « Je quitte tout pour vous écrire dans l'émotion de mes entrailles à votre sujet, occasionnée par un article de la *Gazette de Berne* que je viens de lire. Je vais vous le copier mot à mot.... Jugez de notre surprise !.... Dans le fond, je ne trouve rien là qui vous fasse l'ombre de déshonneur, et, si quelqu'un avait sujet de s'en plaindre ce serait plutôt la duchesse d'Ancaster qui fait là un très vilain rôle, soit que son évanouissement fût venu de bigoterie ou d'une délicatesse encore plus sotte. Mais cela m'a tout l'air d'être malignement brodé par quelqu'un de vos compatriotes qui aura voulu faire l'agréable à vos dépens. Quoi qu'il en soit, je m'impatiente de savoir incessamment de vous ce qu'il y a de réel dans cette affaire... Mettez-moi à même de tranquilliser aussi ma mère, mon frère le doyen, toute la famille et tous vos amis, qui sont tout étonnés de ne pas voir parler de vous depuis plus de six mois. »

H.-D. Petitpierre ne se trompait pas. Je vois dans une lettre de l'année suivante que l'auteur de cette mauvaise facétie était un jeune Suisse, M. du Rozay, ou du Rozet, qui avait trouvé plaisant de se railler des dévots en mettant en scène le condamné de la Compagnie. Ce jeune homme habitait Londres, et sentit sa faute car il voulut s'en excuser auprès de Petitpierre[1], que

[1] A propos, vous savez que M. Bourgeois du faubourg (un des grands partisans et amis

cette affaire laissa d'ailleurs beaucoup plus indifférent que ses amis. A la Chaux-de-Fonds, particulièrement, on était indigné, et l'on demandait que « de pareilles manœuvres fussent relevées par un *contredit légal*, publié dans la *Gazette de Berne.* » Je suppose que celle-ci s'exécuta de bonne grâce.

La première lettre que reçut Petitpierre en 1765 lui apprit la mort de sa vieille mère. Elle était tombée malade en même temps que son fils aîné qu'on avait cru perdre aussi, mais qui était entré en convalescence. La lettre suivante (2 janvier) après avoir raconté avec détail la maladie de Mme Petitpierre, poursuivait ainsi :

Le lundi elle me dit avec un visage où brillait la joie et que j'ai toujours devant les yeux (c'est Lisette qui écrit) : O ma fille, quel magnifique Noël je vais faire ! — Pendant la nuit, et un peu avant le jour, elle demanda à mon frère Frédéric qui devait prêcher ce matin-là, quel était son texte. Il le commença, elle l'acheva[1] et dit : O les belles paroles ! ... Mais allez vous reposer ; pour moi j'ai si sommeil que je n'en puis plus ; je veux dormir. — On lui rangea ses coussins, et elle dit : Mon Dieu, que je suis bien ! que je m'en vas bien dormir... Mais, continua-t-elle, n'oubliez pas de donner de mon sherry à votre pauvre frère, pour le fortifier avant d'aller prêcher. — Puis elle tomba endormie d'un sommeil le plus doux et le plus paisible et finit ainsi, en dormant, avec le point du jour, mercredi lendemain de Noël, sans râle, sans agonie, pas seulement le moindre soupir ...

Ma mère m'était extrêmement chère, mais telles sont les misères de ce monde que s'il dépendait de moi de la rappeler à la vie, je ne le ferais pas : je l'aime trop dans son bon repos pour cela, et n'eût-elle évité que les détresses que nous avons eues depuis sa mort, c'est déjà beaucoup (Petitpierre d'Irlande retombé gravement malade à la suite de l'émotion causée par la mort de sa mère, Louis-Frédéric souffrant, le troisième frère, l'auditeur, approchant de sa fin) ... Nous vîmes le

de F.-O.) est oncle de ce M. du Rozet, auteur de l'article qui vous regardait l'année passée dans la *Gazette de Berne.* Le bon M. Bourgeois était d'une telle indignation contre son neveu qu'il l'aurait volontiers battu. Cependant il aurait fort souhaité que vous eussiez pu recevoir ses excuses et faire connaissance avec lui, parce qu'il le regarde comme étant dans de fort mauvais principes sur la religion, et qu'il ne doutait pas que vous n'eussiez été homme à le remettre dans le bon chemin. Mais depuis lors M. B. m'a dit qu'il trouvait dans le fond que vous aviez bien fait de ne pas recevoir sa lettre.... car, dit-il, ma belle-sœur m'a fait voir en dernier lieu une lettre de ce même neveu du R. qui m'a paru si libertine et si indécente, qu'elle l'emporte sur le trait même de la Gazette, et ainsi je ne puis plus le regarder que comme un homme perdu et incorrigible (Lettre d'H.-D., avril 1765).

[1] Mme Petitpierre avait, paraît-il, une mémoire prodigieuse : « elle savait par cœur la Bible dont elle faisait sa lecture habituelle ; quand l'un de ses quatre fils avait besoin d'un texte ou d'une citation, il consultait sa mère qui l'indiquait sur-le-champ sans hésiter ; aussi l'appelaient-ils leur *concordance vivante.* » *Biogr. neuch.*, art. F.-O. P.

moment où notre très chère mère n'aurait pas un de ses enfants à son ensevelissement, Simon, vu le mauvais temps et une troupe de catéchumènes; mais il vint le soir de Couvet, et mon frère Frédéric se trouva en état de l'accompagner...

La veille de sa mort, elle disait: Quand j'avais passé un jour sans le donner à ma chère famille, il me semblait que je n'avais rien fait... Ah! Dieu l'a bénie!... Vous savez qu'elle était naturellement peureuse, et jusqu'à la détresse; je craignais toujours pour elle l'angoisse de la mort; mais on peut dire à la lettre qu'elle s'est endormie au Seigneur. Mon Dieu, que je voudrais qu'il nous fît la grâce à tous de faire aussi bien notre tour!... Que de biens ne m'avez-vous pas faits pour cela si j'en veux profiter! Je vous dois tout, et pour tant de biens je n'ai qu'un cœur et de la reconnaissance à vous offrir.

« La belle mort après une belle vie! » écrivait F.-O. en répondant à sa sœur. « Les touchantes circonstances de la fin de ma mère, et l'état de ce tendre frère (Petitpierre d'Irlande) que vous me dites hors de danger, ont porté la plus douce consolation au fond de mon cœur.... Hélas! j'avais bien compris que je l'avais perdue quand je quittai la Suisse, et je n'osais plus me flatter de la revoir ici-bas... Au nom de Dieu ne me laissez pas sans de fréquentes nouvelles.... Quel orage vous avez tous essuyé, pauvres gens! Mais le calme que vous m'annoncez est-il du moins constant? Que fait le pauvre auditeur? Que fait notre chère Henriette? » Et quelques mois plus tard, en apprenant la mort de son frère l'auditeur (M. Petitpierre-Hory, membre du *conseil de ville, qui avait* osé *donner asile à F.-O. lorsqu'il fut dépouillé de sa* bourgeoisie): « Quel bonheur que sa maladie ne l'ait pas pris pendant qu'il était enfoncé dans son commerce!... L'époque où il quitta les affaires pour jouir en repos du fruit de ses labeurs, a été précisément aussi l'époque de sa maladie, si bien qu'il a employé une partie de sa vie à se procurer pour le reste de ses jours un repos qui lui a échappé au moment où il allait le saisir. Que cette vie est vaine! Ah! ma chère, amassons-nous des trésors dans le ciel. »

Cependant, la situation de F.-O. devenait de jour en jour plus favorable, et son ami de collége, M. de Pourtalès l'aîné, que ses grandes affaires appelaient chaque année à Londres, rapportait de lui à sa famille de réjouissantes nouvelles. Ces débuts étaient bien modestes, et pourtant quand il parlait de placer cinquante livres par an dans les fonds anglais, c'est à peine si ses frères en pouvaient croire leurs yeux. On le chicanait sur ces cinquante livres qui devaient être bien dépassées plus tard, sans qu'il soit cependant exact,

comme on l'a dit, qu'il ait fini par faire une grande fortune à Londres [1]. Ce n'était assurément ni son projet ni son espoir, et ce n'est pas non plus en donnant des leçons, même à Londres, qu'on arrive à la richesse. Après de longues années de travail il ne rapporta de ce séjour qu'une modeste aisance. Mais enfin, dès ces premières années, il était en voie d'y parvenir, et il s'en réjouissait à l'avance pour sa famille, pour sa sœur bien-aimée qu'il avait dès-lors instituée son héritière, et avec laquelle il aimait à revenir, dans ses lettres, sur les mauvais jours de 1760-62 *(res angusta domi)*. En même temps, il trouvait déjà le moyen d'être utile à ses compatriotes. Il plaçait à Londres un jeune avocat qui ne trouvait pas de clients à Neuchâtel, se multipliait pour venir en aide à M[lle] P. qui fondait à Stanmore, près de Londres, une institution de jeunes demoiselles [2], et mettait en mouvement ses relations nouvelles pour procurer à son ami Jaquet-Droz, de la part du roi d'Angleterre, la commande de quelques-unes de ces merveilles d'art qui l'avaient déjà rendu célèbre [3]. On lui adressait les jeunes personnes de Neuchâtel qui arrivaient dans le pays en qualité d'institutrices, ainsi M[lles] DuP., C. et C., qui avaient fait le voyage de compagnie. « Ah ! tâchez, je vous prie, lui écrivait H.-D., d'être un peu utile à ces trois pauvres demoiselles, — mais ne regardez pas trop M[lle] C., car elle est bien jolie, je vous en avertis. » — Un peu plus tard L.-F. lui racontait les éloges que faisaient ces jeunes filles, à leur arrivée en Irlande, de leur compatriote de Londres, « le plus aimable et le meilleur de tous les hommes. »

Voilà, continuait-il, comme on parle de vous, mon cher frère, malgré le bruit terrible que vous avez fait dans le monde. M. Durand dit que M. de La Conda-

[1] V. *Le grand village*, par O. Schœn *(Suisse illustrée*, 1872, p. 129).

[2] ....« Aujourd'hui, M. le maître-bourgeois P. m'a fait demander votre adresse ; il n'y a guère personne qui se soit montré plus vivement contre vous, mais vous avez l'art de fondre les cœurs, et il ne peut assez témoigner combien il est sensible à ce que vous avez fait, dit-il, pour M[lle] sa sœur. Mon Dieu, mon cher frère, combien ces traits vous rendent aimable, et me font de bien et de plaisir ! » (1765.)

[3] « Je vous envoie ci-jointe, lui écrivait Jaquet-Droz, la description des pendules que vous me demandez pour le roi, moins chargées d'*effets* que je ne l'avais d'abord résolu..., Je m'étais proposé de faire un concert de trois automates qui joueraient ensemble et tiendraient chacun sa partie, mais ces sortes d'ouvrages sont trop longs, et un roi ne manquerait pas de s'impatienter. Les pendules les plus composées que je me propose ne me prendront qu'une année pour les établir. — Que je vous ai d'obligations de penser à moi comme vous le faites.... Que de délices vous me faites éprouver par les tendres témoignages que vous me donnez dans vos deux lettres ! Mes père, mère, sœurs et enfants vous présentent leurs respects. Cent autres vous embrassent mille fois, et se répandent en vœux pour vous. Adieu, trop aimable et infiniment aimé pasteur.... »

mine[1], après vous avoir bien regardé, trouva que vous étiez pourtant fait comme un autre homme, et qu'il ne fut pas longtemps sans vous aimer. Cette amitié que vous portent tous ceux qui vous connaissent, et que vous méritez si bien, ne pourra que vous être avantageuse; mais un avantage que je voudrais fort qu'elle vous procurât serait celui de donner avec le temps des leçons de langue française ou autres au jeune prince de Galles, comme M. Droz (M. Amez-Droz. V. *Biogr. neuch.*) en a donné au roi son père... J'ai vu avec un singulier plaisir le détail de vos leçons, mais pourquoi n'y a-t-il point de philosophie ? Est-ce que les An-

[1] La Condamine avait séjourné à Neuchâtel : de là ses relations avec les Neuchâtelois de Londres. Je ne connais de ce séjour de La C. dans notre pays qu'une anecdote qui me vient de mon ami, M. Félix Bovet. Un pasteur neuchâtelois, M. P., mort il y a une quarantaine d'années au Val-de-Travers, racontait gaîment la mésaventure que lui avait fait éprouver dans sa jeunesse la passion qu'il avait de voir et d'entendre les célébrités du jour. Il était proposant, lorsqu'il apprit que l'illustre académicien allait s'en retourner de Neuchâtel à Paris, et partait le lendemain par le petit courrier de Pontarlier. Quelle occasion ! Il court retenir une place, et à l'heure fixée monte en voiture où il se trouve seul avec le grand homme. Que de belles choses il allait entendre ! Mais comment lier conversation ? Il se souvint sans doute du précepte de Boileau :

Que le début soit simple et n'ait rien d'affecté ;

et le char à bancs gravissant lentement la route du Val-de-Travers : « Nous montons, monsieur, » dit le proposant. Point de réponse. « Nous montons, » répéta P. d'une voix plus haute. — « Plaît-il, monsieur ? » — « Je disais.... que nous montons. » — « Pardon, monsieur, je n'entends pas ce que vous me faites l'honneur de me dire ; je suis un peu sourd depuis mon voyage au Pérou. » — « Nous montons, M. de La Condamine, » cria P. qui ne pouvait plus reculer. — « Permettez, » reprit l'académicien en tirant de sa poche un cornet qu'il appliqua à son oreille, « maintenant je suis à vous, répétez, je vous prie.. » — « Nous montons, nous montons ! » — « Oui, nous montons, » répéta gravement La Condamine en remettant le cornet dans sa houppelande. L'entretien en resta là, et P. s'apercevant que cette fois, malgré l'épigramme, La Condamine était aussi muet que sourd, profita du relai de Brot pour quitter la voiture, bien qu'il eût payé sa place jusqu'à Motiers.

L'aimable pasteur racontait aussi de très bonne grâce, mais plus rarement, sa mésaventure de jeunesse à Fernex. Il savait que de très respectables pasteurs de Genève et de Lausanne se rencontraient quelquefois chez Voltaire ; il prit son courage à deux mains et demanda à Mme Boy de la Tour (l'amie de Rousseau), qui devait faire visite à Fernex, de pouvoir l'accompagner. Ne voulant pas paraître la première fois chez Voltaire comme un ecclésiastique, il crut prudent de prendre un habit cavalier avec l'épée. Tout alla bien au commencement de la visite. Le jeune suffragant, quoique un peu embarrassé de son épée, avait fort bon air. Par malheur, Mme Boy de la Tour, entraînée par l'habitude, à je ne sais quel propos, se tourne vers lui en disant : « N'est-il pas vrai, M. le ministre ? » — A ce mot, Voltaire se lève, porte les deux mains à sa tête, et s'écrie en regardant la dague de M. P. : « De grâce ! ne me coupez pas l'oreille ! » Il faisait allusion à saint Pierre et à Malchus. — La visite fut un peu abrégée, mais tout se passa bien.

Voltaire, se rappelant plus tard cet incident, écrivait à Tronchin : « Vous voulez donc que malgré mes serments j'aille à Genève ? Il n'y a que vous pour qui je puisse me parjurer. Eh bien ! vous l'emportez, mais je voudrais qu'on n'en sût rien. *Je me déguiserai en ministre.* Le moyen de vous résister ! »

glais ne s'en soucient pas, ou ne l'étudient-ils que dans des colléges publics? Ou bien y a-t-il quelqu'un qui puisse vous y disputer la palme?

Et, revenant sur les services qu'il rendait, et dont ses compatriotes en Angleterre ne pouvaient assez faire l'éloge, L.-F. ajoutait :

Je prévois que vous deviendrez bientôt aussi célèbre par vos prospérités et vos mérites reconnus, que vous l'êtes déjà par vos malheurs et vos mérites méconnus. En tout cas, vous pourrez dire de bon cœur ce que disait Thémistocle dans un cas tout semblable au vôtre, vis-à-vis de sa patrie : *Periissem nisi periissem.*

H.-D., auquel la convalescence laissait des loisirs, en profitait pour raconter à son frère de Londres les incidents qui pouvaient l'intéresser, et particulièrement les débats qui marquèrent les derniers mois du séjour de Rousseau à Motiers. Je ne glanerai dans ces lettres qu'un très petit nombre de détails :

Le pauvre seigneur de Gorgier (un parent de la famille Petitpierre, J.-J. d'Andrié, second seigneur de Gorgier, dont la baronnie lui était échue à la mort de son frère aîné qui n'avait pas laissé d'enfants) est à l'extrémité. Il est un exemple frappant de cette vérité que ce ne sont pas les biens du monde qui nous rendent heureux. Si on lui avait dit, il y a vingt ou trente ans, qu'il serait un jour seigneur de Gorgier, il aurait cru qu'on lui promettait un grand bonheur. Hélas! le pauvre homme n'a jamais été moins heureux que depuis qu'il est en possession de cette terre... Son fils l'héritier (le vicomte J.-H. d'Andrié, mort à Berlin en 1788) est arrivé au pays depuis trois ou quatre jours, avec un congé du roi pour plusieurs mois. Je ne l'ai pas encore vu, mais une particularité qui vous paraîtra sans doute singulière, c'est qu'il arriva jeudi passé à la Maison de ville (Neuchâtel), ne parlant qu'allemand, qu'il demanda des chevaux pour se rendre incessamment au Val-de-Travers, et qu'il ne se fit connaître qu'après avoir remis en mains propres à J.-J. Rousseau [1] un paquet de Milord qui lui avait fait promettre tout cela à son départ de Berlin. Voilà bien, mon cher frère, un vrai *babillage* de coin du feu.

... Ce qui me paraît fort singulier, c'est que depuis votre affaire on nous laisse sans directions et sans gouverneur. Le roi n'a pas voulu consentir à *l'abdication* de Milord, et l'a très expressément dispensé de revenir à son gouvernement...

[1] Indépendamment des *Lettres de la montagne,* on sait que l'une des causes qui amenèrent les tribulations de Rousseau dans notre pays fut le projet d'une publication générale de ses œuvres auquel il fallut renoncer. Voici à ce sujet une particularité peu connue : « A propos de Rousseau, on va faire sous ses yeux, au Prieuré de Motiers, une nouvelle édition de toutes ses œuvres, sous la tolérance de la seigneurie. C'est un libraire de Lyon qui fait cette entreprise, conjointement avec Fauche et d'autres personnes qui s'y intéressent comme à une affaire qui ne peut être que très lucrative, en particulier M. le lieut. Guyenet qui a épousé depuis peu la fille cadette de M. l'ancien procureur-général d'Ivernois » (Isabelle d'Ivernois, l'aimable et spirituelle favorite de Jean-Jacques à Motiers). Lettre de L.-F., janvier 1765.

Vous m'avouerez qu'il y a là quelque chose d'étrange, et dont on ne peut rien augurer de bon pour le pays (avril 1765).

Les difficultés nouvelles dans lesquelles la Compagnie s'était embarquée à l'occasion de Rousseau, ramenaient naturellement la pensée des amis de Petitpierre sur ses adversités passées. Ils remarquaient que les adversaires de l'exilé étaient successivement atteints à leur tour. Le pasteur Prince n'avait joui que quelques jours du triomphe final de la Compagnie, et était mort à la Sagne en 1762. Le pasteur de Montmollin n'avait pu parvenir à être nommé doyen, comme c'était sa secrète ambition, et, « Coriolan inflexible, » déclarait qu'il ne voulait plus rendre de services à la Compagnie puisqu'ils étaient si mal payés [1]. Surtout les dédains de Rousseau, les sarcasmes de Pury et de Dupeyrou [2], et les flèches légères mais acérées de Voltaire s'attachaient cruellement à la personne du malheureux professeur. Enfin, l'auteur de *Mes réflexions*, pamphlet envenimé dont les attaques avaient été surtout douloureuses à Petitpierre parce qu'elles partaient de la main d'un de ses collègues, avait le malheur de perdre la raison pour ne plus la recouvrer [3]. « Que je suis aise, écrivait-il de Londres dans cette circonstance, de n'avoir rien publié contre les calomnies et les méchancetés atroces de **. J'aime à penser que je n'ai pas contribué à sa mélancolie et à son dérangement, pas même par une légitime défense de moi-même, parce que je n'aurais pu me blanchir qu'en le noircissant vilainement. » — Voilà le seul passage de la correspondance de Petitpierre qui se rapporte à l'auteur de ce livre. Ses amis auraient voulu lui voir entreprendre la tâche facile, et qui eût été douce à une âme moins forte que la sienne, de le réfuter. On voit qu'il n'eut pas à regretter son silence.

Vers ce temps, il se félicitait de voir arriver à Londres, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, un Neuchâtelois, parvenu bien jeune

[1] Il parvint cependant au décanat, en 1769, mais non pas en 1768 comme le lui avait pronostiqué le colonel Pury : « On dit pour sûr que la carriole sera leur doyen à ce mois de mai : ce sera tout juste comme on dit mettre la charrue devant les bœufs.... » *(Sixième Lettre au cousin David.)*

[2] « M. le professeur a répondu à cette brochure (la *Lettre de Goa)* d'une manière surprenamment faible ; il a mis pour titre *Réfutation :* on dit qu'il eût beaucoup mieux fait de mettre *Confirmation....* La Classe a donné commission à M. Bergeon de St.-Martin de répondre pour elle. Si j'avais un Reyroux ou telle autre bonne occasion, je vous jure que je vous enverrais ces pièces. » (Lettre de ** à F.-O. P., août 1765.)

[3] « Ses pauvres parents vinrent d'Yverdon avec un carrosse pour l'emmener ; il refusa de partir : il croyait qu'on voulait le mener *à la Ferrière* (!), il faisait les hauts cris, qu'il n'était pas fou.... il fallut le lier. » — Il passa cinq ans dans ce misérable état, et mourut à Yverdon en 1770.

à ces hautes fonctions, le fils du procureur-général Meuron, l'un de ceux qui avaient tenu son parti jusqu'au bout en 1762, et qui, en 1765, s'était montré le plus ardent parmi les défenseurs de Rousseau [1]. « Je suis ravi de ce que vous m'écrivez de M. Meuron de Berlin ; je l'ai vu ici à son passage. Il confia son secret à MM. Boyve et Droz qui m'ont prié de taire ce que vous m'en marquez, parce que M. Baudouin, ministre de Prusse ici, ne sait encore rien de cette affaire. » (Lettre de F.-O., 1765.) — En même temps, il propose à sa famille de lui envoyer ses deux neveux, Henri-David et Jean-Frédéric, le premier, fils du pasteur de Neuchâtel, le second, de celui de Couvet. Il avait été question de faire entrer ces jeunes gens dans la carrière ecclésiastique ; leur oncle déconseille ce parti pour divers motifs.... « Qui sait d'ailleurs, disait-il, si mes neveux ne se ressentiraient pas toujours en Classe du malheur d'être mes neveux? » — Il propose donc de les pousser en Angleterre dans le monde du commerce où il avait de chauds amis. « Quel joie pour moi si je voyais ici mes neveux, bien établis à Londres, et que j'y eusse contribué ! Je croirais presque être un autre Joseph, ajoute-t-il en souriant, vendu par trente frères au lieu de dix, et qui aurais sauvé les miens de la famine du Conclave. » (Octobre 1765.) — Plus tard ce projet fut partiellement réalisé.

Ici nous rencontrons, dans la correspondance de Petitpierre, l'ami intime de Gibbon, le vaudois Deyverdun, qui, après s'être lié avec l'historien anglais dans sa jeunesse, devait revenir à Lausanne pour y vieillir avec lui sous le même toit, dans la philosophique retraite de la Grotte. On sait que Gibbon avant que « l'idée d'écrire la Décadence et la Chûte de la Ville éternelle » se fût présentée la première fois à son esprit au milieu des ruines du Capitole « pendant que les moines déchaussés étaient à chanter vêpres dans le temple de Jupiter, » avait eu un autre projet. Il était si bien devenu des nôtres pendant ses séjours à Lausanne, qu'il avait formé le plan d'une *Histoire générale de la République des Suisses*. Ce travail l'occupa plus longtemps qu'on ne l'a cru, puisque bien après le 15 octobre 1764 (c'est lui-même qui a noté cette date décisive de son inspiration du Capitole), il travaillait encore à cet ouvrage qui devait être écrit en français, et pour lequel son ami Deyverdun lui fournissait, autant que sa paresse proverbiale pouvait le lui permettre, des textes traduits par lui de la langue allemande que Gibbon ne connaissait pas [2]. Ce

[1] Cette branche de la famille Meuron n'existe plus, les deux fils du procureur-général (qui fut oncle de M. Meuron de Bahia) n'ayant pas laissé de postérité. L'un d'eux mourut lieut.-colonel au service d'Angleterre.

[2] Deyverdun qui a publié, je crois, la première en date des traductions du Werther de

ne fut qu'en 1767, après avoir lu à ses amis d'Angleterre l'introduction de son Histoire des Suisses, que, découragé par l'accueil qui fut fait à ce fragment, il renonça à son projet[1]. Il avait entendu parler d'un manuscrit qui se trouvait dans la bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel et concernait les guerres du duc de Bourgogne avec les Cantons. Fort désireux d'avoir quelques renseignements plus précis sur ce fragment de chronique, il avait chargé Deyverdun, qui était alors en Angleterre, de s'en enquérir. Deyverdun demande à Petitpierre dans quelle langue ce fragment est écrit, et voudrait surtout savoir si des auteurs suisses l'ont copié et en ont tiré parti. Petitpierre, de son côté, demande à Neuchâtel les renseignements qui lui manquent, et s'informe s'il serait possible d'obtenir une copie du manuscrit (octobre 1765). — Je ne sais ce qui advint de cette négociation littéraire qui a son intérêt. Le fragment de chronique auquel elle a trait, se trouve encore aujourd'hui à la bibliothèque des pasteurs. Il est attribué à David Baillot, secrétaire de la ville de Neuchâtel, dont le père avait été au service du duc de Bourgogne, et ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas, le trouveront dans le *Musée neuchâtelois* qui l'a publié il y a quelques années[2].

Un Neuchâtelois qui s'était montré parmi les amis les plus dévoués de Petitpierre pendant ses traverses, et dont les généreux services avaient facilité son établissement en Angleterre, Daniel de Pury, lui demande à son tour de publier à Londres un petit ouvrage qu'il venait d'écrire sur l'*Incrédulité et les incrédules.* Quelques-uns de mes lecteurs n'ont peut-être pas oublié Daniel Pury, et sa tentative de ramener Rousseau au christianisme positif. Cet homme, d'un tour d'esprit original, et d'un tour de style plus bizarre encore, était proche parent du colonel Pury, et si l'oncle et le neveu ne se ressemblent guère comme écrivains, ils étaient bien de la même famille par la distinction de l'intelligence et du caractère. J'ai cherché inutilement son nom

Gœthe, s'était engagé à traduire en français la grande histoire romaine de son ami. Ses ajournements continuels désespérèrent longtemps Gibbon. «Point de nouvelles de Deyverdun, ni de sa traduction française. Quel chien de paresseux ! » écrivait-il en 1776. — Ce projet, comme tant d'autres de l'aimable Deyverdun, n'eut pas de suite.

[1] Seul David Hume encouragea Gibbon à poursuivre son Histoire de la République des Suisses, mais en lui déconseillant d'écrire ce livre en français, comme Gibbon l'avait fait pour son *Essai sur l'étude de la littérature.* « Pourquoi porter du bois à la forêt ? » lui disait-il en répétant la raillerie d'Horace contre les Romains qui s'avisaient d'écrire en grec. — D'après le tableau qu'a tracé Gibbon, dans sa *Lettre d'un Suédois à un Suisse du Pays de Vaud,* de l'état de cette contrée telle qu'il l'avait vue de près, on peut supposer qu'il eût été plus sévère que Montesquieu pour le patriciat bernois.

[2] *Les entreprises du duc Charles de Bourgogne tant contre Messieurs des Ligues que contre le duc de Lorraine, et aprés les défaites contre lui devant Nancy.* Musée neuch. 1868. — Si je ne me trompe, cette publication est restée incomplète.

dans la *Biographie neuchâteloise*, où il avait tout droit de figurer en sa qualité d'auteur d'un petit volume anonyme, *Pensées pour et contre les écrivains mécréants* [1], dirigé contre le matérialisme et les écrits de Lamettrie, et qui montre en lui un disciple de Muralt, familier avec les écrits de Marie Huber, mais se rattachant plus étroitement qu'elle au supranaturalisme chrétien. — Le bon vieillard, en adressant à Petitpierre une feuille de son nouveau manuscrit qui n'était sans doute que la continuation du petit ouvrage publié par lui quinze ans auparavant, demande instamment que son nom ne paraisse « ni directement, ni indirectement, de peur que cela ne lui attire quelque méchante plaisanterie de M. de Voltaire. » Pour comprendre la terreur de Daniel Pury, il faut se rappeler les facéties de l'impitoyable railleur à l'occasion des débats de Rousseau avec la Compagnie et le professeur Montmollin [2]. C'était probablement pour échapper à Voltaire que Pury voulait se faire imprimer à Londres. Il mourut trois ans après, presque octogénaire.

Henri-David, dans cette circonstance, lui avait servi d'intermédiaire auprès de son frère. Le pasteur de Neuchâtel ajoute à sa lettre quelques nouvelles du moment, faites pour intéresser l'exilé (juin 1766).

A propos, vous ne savez pas avec qui vous avez l'honneur de vous entretenir, et que je suis doyen de la V. C. depuis notre dernière générale de mai. Ce sera après demain la première générale où je présiderai d'un bout à l'autre.

[1] *Pensées pour et contre les écrivains mécréants, à l'occasion de deux écrits nouveaux, intitulés, l'un* l'Homme-machine, *l'autre* Discours sur le bonheur. A Neuchâtel. MDCCLII. — Ce petit volume est si rare que quelques-uns de mes lecteurs me sauront gré d'en trouver ici quelques passages. A propos de ce qu'il appelle *le christianisme de la conduite* de tel ou tel déiste, l'écrivain s'écrie : « Osez lui promettre qu'il sera traité de frère, que ne puis-je dire par tous les pieux chrétiens, mais par le maître d'entre eux tous. » — La Rochefoucauld avait dit : *l'esprit est toujours la dupe du cœur*; Pury écrit de son côté : « l'esprit est plus souvent libertin par le cœur que le cœur par l'esprit. » — Les réflexions qui suivent trahissent un solitaire qui connaissait les hommes, parce qu'il avait beaucoup vécu avec lui-même : « Votre zèle contre les mécréants, ou du moins son aigreur, au lieu d'être la piété que vous pensez, n'est que votre amour-propre aigri de les voir affaiblir en vous, ou vouloir y affaiblir, la croyance d'une telle doctrine. — Quelques-uns écrivent contre la religion avec tant de feu d'esprit.... qu'un charitable pari à faire.... c'est qu'ils n'ont du moins pas cinquante ans. — J'ai à craindre que ma foi, non cependant pour se venger de ses agresseurs, mais pour se défendre contre eux par un portrait qui les lui décrédite, ne se les peigne plus noirs qu'ils ne sont. — *Brillants* génies, n'est-ce pas vous qui..., pour être des génies sensés, auriez le plus besoin d'être des âmes droites ? »

[2] « Lettre de M. de Montmollin prêtre, à M. Needham prêtre. — A Boveresse, 24 décembre, l'an du salut 1765. Monsieur, Rapport que *je suis d'un caractère très respectable,* étant prédicant de Travers et de Boveresse a Bovibus qui sont des armes parlantes, je vous fais ces lignes pour vous dire, etc.» — Voltaire prétend que les mots soulignés sont empruntés à l'*Information* présentée au public par le prof. M. Mais comment se fier aux citations des facéties de Voltaire ?

Il y a quelque temps que nous avions porté des plaintes au roi sur quelques arrêts injustes que le conseil d'Etat a rendus contre nous, à l'occasion des affaires de Rousseau, et le roi nous a répondu par un rescrit foudroyant. Voici, mot à mot, ce qu'il y avait au bas, de sa propre main: *Vous ne méritez pas qu'on vous protège, à moins que vous ne mettiez dans votre conduite autant de douceur évangélique qu'il y règne à présent d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition.*

FRÉDÉRIC.

Vous jugez bien qu'il a fallu répondre... et j'ai signé tout cela comme doyen. J'ai en même temps écrit en mon particulier à Milord Maréchal pour lui recommander cette affaire. Je lui ai fait observer qu'il est assez singulier que ce soit *un frère du pauvre Petitpierre de la Ch.-de-F.*, qui implore sa protection sur notre Compagnie; mais c'est justement à cause de tout ce qui s'est passé, que je m'estimerais heureux de lui rendre service pendant mon décanat...

En tout cas, c'est un bonheur pour nous que le roi ne nous témoigne son mécontentement qu'au sujet de Rousseau; il nous est aisé de nous justifier. Cela ne serait sûrement pas si facile s'il avait fait remonter ses reproches plus haut. Peut-être avait-il bien quelque chose de pareil en vue, mais il s'exprimait de manière à nous laisser la liberté de ne le pas entendre. Vous en jugerez par le rescrit lui-même qu'on a eu la malice de faire imprimer. On dit que c'est Voltaire *(Toujours lui! Lui partout!)*

Dans l'automne de 1766, Petitpierre fut relevé de la suspension de ses droits de bourgeoisie, prononcée contre lui six ans auparavant. H.-D. lui annonce gaiement cette réparation tardive: « Recevez, mon cher frère, mes cordiales félicitations sur votre glorieux rétablissement dans la qualité de *bourgeois de Neuchâtel, par arrêt unanime du conseil*, en vertu de quoi vous voilà réintégré dans tous vous priviléges, exempt du *giet* comme si vous n'aviez point péché, et en droit de prétendre peut-être un jour à la dignité de quarantain (membre du conseil des Quarante). Ce mémorable événement se date de lundi passé 8 septembre.... » Mais l'enjouement du doyen ne dure guère, comme on va le voir dans la suite de sa lettre:

Badinage à part, cela nous fait grand plaisir à tous, encore plus pour la manière dont cela s'est fait, que pour la chose même, sans que nous eussions rien demandé à cet égard, ni même que nous en eussions aucune connaissance...

... Il n'y eut qu'une seule voix non-seulement pour vous rétablir, et pour annuler l'arrêt porté contre vous, mais aussi pour remercier MM. les Quatre d'avoir fait une aussi bonne proposition; et l'on ordonna que, dès l'issue du conseil, M. le banneret assisté du premier maître-des-clefs et de l'huissier se rendissent chez moi qui étais en semaine, pour m'informer de ce qui venait d'être fait, et me prier au nom du conseil de vous en faire part. Notez que je fis ce jour-là les prières du matin sans rien savoir de ce qui se passait, et qu'au lieu de me rendre chez moi

en sortant de l'église, je m'arrêtai une heure ou deux chez l'ami Durand [1]. Ce fut là que j'appris tout par son cousin, le maître-bourgeois Vattel, qui vint lui en rendre compte. Là-dessus je m'acheminai étant encore en robe, et, comme chacun m'arrêtait pour me complimenter, je fus atteint à la Croix-du-marché par la députation (le banneret Osterwald et le cousin Félix Meuron, suivis du sautier Renaud)... Je les suppliai de ne pas venir plus loin ... Impossible ... Nous vînmes donc ensemble et le banneret porta la parole ... Il finit les larmes aux yeux en disant que personne au monde ne serait plus charmé que lui de vous voir heureusement de retour dans la patrie [2].

A peine ces messieurs furent-ils sortis, que voilà le maire qui vient me faire son compliment... Je crus pouvoir lui parler un peu librement, et je lui dis que j'étais fort aise de voir enfin réparée au moins mal la criante injustice qu'on vous avait faite.., mais que c'était encore un sujet d'étonnement pour moi comment on avoit pu, il y a deux ou trois ans, rétablir MM. Chaillet et Osterwald sans vous. — Oh! me dit le maire, c'est qu'on l'a demandé pour eux.... — Et qui l'a demandé? — Moi, dit-il, je le demandai pour Chaillet, qui est mon beau-frère, et, comme le conseil était rétif, Milord vint à l'appui, et l'on n'osa pas refuser... Sur quoi voici exactement les paroles qui m'échappèrent : « On l'a demandé comme une faveur, ou comme une justice. Si c'est comme une faveur, à la bonne heure, on n'est pas obligé d'en demander pour tout le monde. Mais si c'est comme une justice, je soutiens que c'était *une infamie* de ne l'avoir pas demandée pour mon frère, aussi bien que pour les autres. » Notez que je ne sentis moi-même combien cela tirait à brûle-pourpoint sur lui que lorsque le mot fut lâché...

Il y a des gens en ville qui s'imaginent bonnement que la Classe ne manquera pas de faire aussi quelques petites démarches, au moins d'adoucissement dans ses arrêts, en votre faveur. Mais je ne pense pas que vous vous y attendiez. Ni moi non plus...

Le corps ecclésiastique tint à honneur, en effet, de ne pas suivre l'exemple que lui donnait le corps séculier. L'occasion était belle pourtant ; on la laissa échapper, sans s'apercevoir que les rôles étaient intervertis, et que la Compagnie eût dû précéder le conseil de ville dans la voie de la justice. Il était pourtant si facile de donner à ce qui n'était qu'une réparation méritée l'air de la clémence et du pardon !

Les deux pasteurs de Neuchâtel étaient convenus d'aller ensemble remer-

[1] Durand, de Londres, séjournait à Neuchâtel dans ce moment et y prêchait quelquefois avec l'éclat un peu mondain de son éloquence ; il contribua beaucoup à la réhabilitation de Ferdinand-Olivier dans sa bourgeoisie. Celui-ci demandait dans ses lettres si Durand serait encore son ami quand il reviendrait à Londres. « Ne me l'aura-t-on point débauché ? Ne réussira-t-on point à l'aliéner contre un homme *méritoirement proscrit* (Mémoire d'Osterwald et des cinq corps), *dégradé du caractère comme indigne de le porter* (Manuels de la Classe) ? »

[2] Ce banneret attendri avait été l'un des plus violents adversaires de Petitpierre, et était, comme je l'ai dit, l'auteur d'un des deux *Mémoires* publiés par les corps de l'Etat.

cier MM. les Quatre. Ils furent reçus « avec tous les témoignages possibles d'affection et pour vous et pour nous. » — « Certainement, ajoute L.-F., vous devez une belle lettre à ces Messieurs, et c'est l'avis de Durand aussi bien que le nôtre[1]. Adieu, *mon cher concitoyen.* »

Louis-Frédéric, dans la lettre à laquelle j'emprunte ces deux lignes, se montre très sévère pour la polémique de brochures qui venait d'éclater entre Dupeyrou et le professeur Montmollin, à la suite de la *Lettre de Goa.* Il ne tint pas à lui que cette polémique ne fût abrégée, et, malgré tous les griefs

[1] Voici *la belle lettre* qu'on demandait à Petitpierre. On y retrouve toute la simplicité confiante de son cœur, et cette candeur d'enfant qui le fait aimer.

« A M. le maître-bourgeois et à MM. les Quatre,

» Je suis si touché de surprise, de joie et de reconnaissance pour ce que vous, MM., et MM. du conseil général venez de faire pour moi, que je ne sais réellement comment m'y prendre pour vous en remercier dignement. L'avis détaillé que mon frère le doyen m'en donne de la part du conseil, m'est parvenu le 26 du courant, et je me hâte de venir, par le premier courrier qui part demain, vous en rendre mes vives actions de grâces....

» Le bien que vous m'avez rendu (quelle débonnaireté dans sa gratitude !), par la manière vraiment généreuse dont vous l'avez fait, est à mes yeux, MM., un bien inestimable. Vous m'avez rendu le droit de vivre à Neuchâtel, de vivre au milieu de vous ; et le droit de vivre dans un lieu n'est point un bien, si l'on peut seulement douter qu'on ait part à l'estime et à la bienveillance du public de ce lieu. Jugez donc, MM., du prix que vous avez vous-même attaché à ce bien, en me le rendant avec des marques signalées de votre estime et de votre bienveillance pour moi et pour toute ma famille. Je puis désormais penser à ma chère patrie, non plus comme à une ville où j'ai seulement quelques tendres parents, et quelques bons amis en très petit nombre, mais comme à un peuple d'amis et de bienveillants, comme à une ville où, à présent ainsi qu'autrefois, je ne me sache pas, grâce à Dieu, un seul ennemi. Il appartient, MM., à des cœurs comme les vôtres de sentir la douceur infinie d'une telle pensée. Aussi depuis le moment où j'ai reçu la lettre de mon frère, je hâte par mes vœux le temps où il plaira à la bonne Providence de me faire jouir du doux privilége que vous m'avez rendu.

» Permettez-moi, MM., d'ajouter que ce privilége m'est d'autant plus doux que c'est pour moi un bien inespéré, un bien que je croyais perdu pour toujours. Je ne croyais pas pouvoir le recouvrer jamais sans y contribuer de mon côté, et je ne voyais rien en mon pouvoir par où je pusse y contribuer efficacement. Combien ne me le rendez-vous donc pas cher et précieux, en me le rendant de votre propre mouvement ? Procédé noble dont je serais tout à fait indigne de votre part si je ne le sentais bien, et s'il ne me pénétrait pas de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance.

» C'est cette reconnaissance et ce respect dont je vous supplie, MM., etc....

» Londres, le 29 septembre 1766. F.-O. P. »

En regrettant, comme il le faisait dans sa lettre, de n'avoir pu contribuer en rien à mériter la mesure dont il venait d'être l'objet, Petitpierre ne se doutait pas que les services de toute sorte qu'il rendait à ses compatriotes en Angleterre, avaient été précisément un des motifs invoqués dans le conseil de ville pour le rétablir dans ses droits de bourgeoisie.

qu'avait la famille Petitpierre contre le pasteur de Motiers, il conjura Dupeyrou de supprimer l'ouvrage qu'il allait mettre sous presse, et auquel le colonel Pury avait collaboré par des *Remarques* qui renfermaient les inculpations les plus violentes contre Montmollin, accusé entre autres, et ceci n'était que peu de chose au prix du reste, de s'être vanté d'avoir été consulté par le roi de Prusse sur la dernière guerre. Dupeyrou et Pury ne pouvaient comprendre, de la part du pasteur de Neuchâtel, tant de sollicitude pour un homme qui s'était montré si hostile à son frère de Londres. Mais les efforts de Louis-Frédéric furent inutiles, et « l'ouvrage sanglant » fut publié. Passant à un autre sujet, Louis-Frédéric écrit :

... M. Michel (le vice-gouverneur), peu après son arrivée, nous déclara (à la Classe) que nous n'aurions point de réponse à notre nouveau mémoire (sur l'affaire de Rousseau); que ce n'était pas d'ailleurs sur l'affaire de Rousseau que nous avions besoin de nous justifier, et que l'indignation du roi venait de plus loin, savoir *de votre affaire.* Il ajouta que c'était à lui que nous aurions désormais à présenter nos griefs, mais que nous devions bien nous garder de le faire de sitôt... vu l'indignation qu'il y avait contre nous dans l'esprit du roi, des princes et des ministres. Notre doyen (Henri-David) à qui il déclara tout cela, nous en ayant fait le rapport, nous n'eûmes d'autre parti à prendre que d'attendre, et de ronger en attendant notre frein.

Entre-temps le succès continuait de sourire à Petitpierre. Les cinquante livres sterling qui avaient trouvé des incrédules dans sa famille, étaient bien dépassées, et il ne pouvait suffire aux demandes de leçons qui lui étaient faites de tous côtés, mais surtout chez les riches négociants de la cité. Un de ses frères lui avait souhaité, on s'en souvient, d'avoir pour élève le premier gentilhomme d'Angleterre, c'est-à-dire le prince de Galles en personne. Petitpierre, que cette perspective n'éblouissait pas, montrait peu de goût à se pousser dans un monde où les dépenses de toilette, de voitures, etc., sont en rapport avec les bénéfices, et préférait les *marchands* (on sait ce que ce mot désigne à Londres) à ceux qu'il appelait les gros messieurs. Il donne là-dessus (juin 1767), et en général sur sa vie de Londres, quelques détails qui ont leur prix, car il est d'habitude très réservé sur ce qui ne concerne que sa personne.

... L'Epinasse (un de ses amis de Londres) a souvent perdu trois ou quatre leçons d'un jour pour prendre le temps de son *gros monsieur*, et ces quatre leçons, sans lui causer toute la dépense de celle-là, lui auraient valu le double. Il faut n'avoir rien à faire d'autre quand il est question d'eux, au lieu qu'avec toute autre personne on dit: je ne saurais. — Mme la duchesse de Beaufort me disait un jour,

changeant de jour et d'heure pour sa fille sans s'embarrasser de mes autres affaires : Vous viendrez demain à telle heure. — Madame, je ne saurais, elle est prise. — Eh bien ! venez donc à telle heure. — Madame, je ne puis changer le jour et l'heure de lady Mary, à moins qu'elle ne veuille me recevoir à neuf heures du soir. — Eh bien ! venez donc après-demain à votre heure.

Puis il parle de son monde de la cité : « ces gens-là me paient comme le roi, et je suis de la maison. » D'ailleurs, là, disait-il en riant, il se ménageait « deux théâtres d'opération, » c'est-à-dire l'occasion de placer plus tard ses neveux à Londres.

... Mais recommandez bien à mon frère Frédéric de pousser H.-D. dans les sciences comme dans les langues et dans l'histoire. La philosophie et les mathématiques me valent beaucoup. Cet hiver j'ai enseigné le français à M. Walpole, nommé secrétaire d'ambassade à la cour d'Espagne [1]. Son frère qui est marchand *(merchant)*, et dont j'enseigne la fille aînée depuis trois ans, m'avait recommandé à lui... Mais croyez-vous qu'il suffît de savoir la grammaire française pour avoir cette leçon ? M. Walpole la sait, et parle français presque aussi bien que moi. Il n'était question que de style, surtout dans le genre politique ; nous lisions un livre anglais, *Les intérêts des princes de l'Europe,* et nous le traduisions en français. Cent fois mes principes de philosophie et mes connaissances historiques m'ont servi dans cette leçon, et presque jamais la grammaire. A présent j'enseigne l'*Euclide* à une dame de trente ans, et, au sortir de là, je vais lire *Mathurin Cordier* avec une fillette, ou plutôt un prodige de dix ans. Il y a quatre ans que je l'enseigne. Elle a appris le français à fond avec moi, l'histoire et la géographie ancienne et moderne. A présent elle apprend divinement bien le latin, et dans un an je lui enseignerai les mathématiques. Vous voyez donc qu'il faut savoir de tout.

... C'est le grand inconvénient de ma vocation, que je n'ai plus de loisir pour lire. Le temps en est un peu revenu, et j'ai fait ma première lecture la semaine passée. C'était *Bélisaire*... Comment peut-on trouver du mal dans ce livre ?... Dites-moi votre sentiment de ce livre, mesdemoiselles (ses nièces d'Irlande), et celui de mes frères.

Ce fameux quinzième chapitre qui fut pour beaucoup dans le succès du livre de Marmontel, en attirant sur lui les foudres de la théologie officielle, n'effrayait pas Petitpierre à ce qu'il paraît. Il n'effrayait pas davantage sa sœur qui lui écrivait à cette occasion :

... Bélisaire nous a tous enchantés. Voici des vers que ma nièce Henriette m'a remis pour vous :

[1] Walpole devint plus tard ministre d'Angleterre à Lisbonne, et Petitpierre profita de ses relations avec lui pour lui donner comme secrétaire un fils du banneret Osterwald. Sa bienveillance pour la famille de son adversaire de 1761 ne s'arrêta pas là.

Bélisaire proscrit, aveugle, infortuné,
Ferme dans le malheur, simple, sublime et sage,
Instruisant l'empereur qui l'avait condamné,
De la terre attendrie (!) eût mérité l'hommage.
Oui sans doute chez des païens,
Mais parmi nous, chez des chrétiens,
Peindre un Dieu bienfaisant, exalter sa clémence,
Inspirer aux humains l'amour et l'indulgence!
. . . .
Jusqu'où peut nous conduire une telle morale?
Que le blasphémateur soit puni par le feu!
N'a-t-il pas dû prévoir qu'il causait du scandale
Quand malgré la Sorbonne il faisait aimer Dieu!

Et plus tard Henriette demandait à son oncle : « Avez-vous été content des vers sur *Bélisaire?* Je ne sais qui en est l'auteur, mais qui qu'il soit je l'aime ! Je devine aussi que s'il vous connaissait il chérirait l'original de son tableau plus encore qu'il n'a fait. » — Ah ! comme cette aimable jeune fille, qui était un peu poëte, aurait aimé corriger le dernier vers de sa citation, et dire :

Quand malgré le conclave il faisait aimer Dieu ! [1]

A son tour le traducteur de Klopstock, Louis-Frédéric, cause avec son frère des jours d'autrefois.

Comment se peut-il que vous ne vous rappeliez point ce ministre de Schaffhouse, M. Maurer? Il était logé à côté de vous dans notre petit poêle, dans le temps que vous composiez votre *Apologie*: il la traduisit même en allemand, et il vous aimait beaucoup, trouvant en vous une grande ressemblance avec M. Oswald. C'est avec son secours que j'ai traduit le poëme du *Messie...* J'espère qu'à la faveur de ces particularités, vous pourrez vous le remettre. Quoi qu'il en soit, j'ai en lui un ami très affectionné, homme de mérite et surtout homme de bien. M. Oswald, pasteur de l'Eglise française de Schaffhouse, étant mort cet été, M. Maurer a été nommé son successeur...

Et Simon, de son côté, raconte l'arrivée à Couvet d'un petit Anglais (c'était chose rare alors) que Ferd.-Ol., à la prière de lord Holderness, avait demandé à son frère de recevoir dans sa maison. C'est tout un tableau qu'on nous saura gré de conserver ici (Lettres de 1767).

Le 8 courant est arrivé ici votre petit homme, le plus leste et le plus éveillé

[1] La condamnation du livre de Marmontel (et ce rapprochement ne laisse pas d'être piquant) fut due en bonne partie à l'opinion qu'avait exprimée l'écrivain *sur les peines éternelles.*

que j'aie jamais vu et de la plus heureuse physionomie. Il a fait le voyage par terre sans incommodité; mais les premiers quatre jours qu'il a tenu la mer, le pauvre enfant a été cruellement éprouvé, jusqu'à rendre le sang par la bouche, au rapport du voiturier... Depuis le moment de son arrivée, il n'a cessé d'être d'une gaîté charmante, sautant au cou de tout le monde, comme s'il eût retrouvé tout autant d'amis. Une heure après être arrivé, s'étant mis à table, il embrasse courtoisement madame à sa droite, ma fille à sa gauche, prend un verre là-dessus et demande à boire, boit à toute la compagnie, et ne croyez pas qu'il fasse tout cela à la muette; sa langue va sans relâche comme si nous l'entendions parfaitement, quoique pas une âme ne comprenne un mot de ce qu'il dit. Je donnerais grand'chose de savoir l'anglais, seulement pour entendre son petit caquet. Le plus souvent on devine assez ce qu'il veut dire; il parle des yeux et du geste autant que de la langue; mais, quand on ne rencontre pas d'abord sa pensée, et qu'il attend une réponse, il regarde autour de lui avec un petit air de surprise et de dédain comme si nous n'étions tous que des stupides de ne pas le comprendre; il insiste d'un ton plus haut, il vous tire par les boutons, par les manches, comme pour arracher de vive force une réponse. Je vous dirai cependant qu'il nous donne assez de peine et d'inquiétude, en ce qu'il ne voit point de péril et ne craint ni gens ni bêtes...

(A suivre.) Ch. BERTHOUD.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE ET FIN. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON, PAGE 122.

Consolation.

Que devint André après l'échec qu'il avait essuyé dans le comptoir de M. Houriet? Il avait suivi, sans regarder, le premier chemin qui se présenta devant lui, et gravi la rampe escarpée qui conduit sur les *Monts*. Sa tête était en feu; il avait besoin de marcher et il marchait; il fut bientôt engagé dans les forêts qui revêtent les pentes de Pouillerel. Il avait une vague idée de gagner le Doubs et de se précipiter du haut des escarpements qui bordent cette rivière; c'était une sorte de refuge pour échapper au bouillonnement douloureux qui l'agitait.

Dans ce premier moment d'orage, on ne réfléchit pas, on est dominé par une émotion trop vive; on sent qu'on a le cœur brisé, on croit que tout espoir est perdu et l'on voudrait mourir. Il fallait donc renoncer à Cécile, ne plus la revoir! Au déchirement qu'il ressentait à cette pensée, il mesurait l'étendue de son malheur.

Qu'allait-il devenir maintenant? Cet art qu'il avait appris avec tant d'ardeur, ce talent acquis à force d'application, cette position qui, tout à l'heure, lui causait tant de joie.... qu'allait-il en faire? Tout cela était une amère dérision. Il méprisait tous ces avantages, il les maudissait, il aurait voulu n'être

qu'un simple ouvrier monteur de boîtes, de ceux qui sont forts et bêtes, qui fêtent le lundi bleu et qui se rossent parmi des tas de bouteilles cassées.

« Mon Dieu ! mon Dieu ! disait-il, en interrompant sa course et en prenant sa tête dans ses deux mains, est-ce bien moi qui suis réduit à envier une telle misère ! »

Il s'assit au bord du chemin pour reprendre haleine et pour donner un libre cours à ses sanglots. Il avait honte de pleurer, mais il ne pouvait faire autrement ; énervé par un travail excessif, la nature était plus forte que sa volonté.

Cette crise le calma, il releva la tête et promena autour de lui ses yeux rougis par les larmes. Il était à la lisière d'une forêt ; devant lui s'étendait un pâturage où broutaient en paix quelques vaches et deux ou trois moutons. Les mésanges sifflotaient dans les branches, les insectes bourdonnaient parmi les herbes, les fourmis vaquaient tranquillement à leurs affaires ; une hermine sortie d'un mur prenait ses ébats dans la prairie, déployant une agilité, une grâce qu'on ne soupçonnerait pas chez ces carnassiers. Ce calme de la nature, les caresses de la brise qui agitait doucement les rameaux, le soleil du soir qui versait sur le paysage des teintes d'or et de pourpre, toutes ces beautés produisirent sur lui leur effet ordinaire ; il sentit le bouillonnement intérieur s'apaiser et il jugea plus sainement la situation.

Il en était là, lorsqu'un jeune homme, en blouse bleue et en chapeau de paille, qui montait le sentier, se trouva tout à coup devant lui.

— Bonsoir, dit-il en posant son panier à terre et en essuyant la sueur qui ruisselait sur son visage ; il fait chaud aujourd'hui ; j'ai été porter de l'ouvrage au Locle, et il faut que je sois à la maison de bonne heure pour faire le souper.

La confiance, la bonhomie, le sentiment du devoir étaient si marqués dans la voix et dans les allures de ce montagnard, qu'André ne put résister à de telles avances.

— On fera bien le souper sans vous, lui dit-il.

— Oh ! que non, la *mama* est malade au lit et mes petits frères sont dans les côtes à ramasser des framboises.

— Et c'est vous qui soignez votre mère ?

— Mado oui ; je travaille aussi à l'établi ; voici des cartons de finissages que je dois faire cette semaine ; de bon ouvrage, bien payé et réglé chaque mois, sans escompte.

— Pour qui travaillez-vous ?

— Pour *chez* M. Moser ; ce sont de braves gens *chez* M. Moser.

— Comment pourrez-vous faire tout cela ?

— On se lève de bonne heure et on bûche ferme ; on en a l'habitude. Mon père est mort que nous étions tout petits; il a bien fallu se remuer pour sortir de la misère. Cette fois, bonsoir, je m'en vais faire mon souper.

— Où demeurez-vous ?

— Par là, du côté des *Plaines*.

— Puis-je trouver près d'ici une fontaine ou une citerne ? J'ai soif.

— Suivez-moi, nous passerons dans cinq minutes près d'une maison qui a une bonne cuve; vous demanderez de l'eau.

— Est-elle malade depuis longtemps, votre mère, dit André en emboitant le pas dans le sentier.

— Depuis cet hiver ; elle venait en journée au village; elle a pris des *rhomatisses* qui l'empêchent de se remuer. Elle va pourtant un peu mieux ; pourvu qu'elle soit guérie pour l'hiver prochain ! c'est alors que j'ai le plus de peine à cause de mes voyages dans la neige; c'est dur de brasser la neige quand le vent la soulève en monceaux. Voilà la maison, au revoir !

— Au revoir ! vous êtes un brave garçon, soignez bien votre mère, Dieu vous bénira !

Et André lui serra la main de bon cœur. Cette infortune supportée avec tant de courage, cette simplicité dans le dévouement firent plus d'effet sur lui que tous les discours du monde. Il venait de recevoir une leçon dont il résolut de profiter.

Dans les montagnes, les portes des maisons sont rarement fermées ; il entra dans la cuisine où le feu était allumé sous la grande cheminée de bois.

— Eh ! quelqu'un ! cria-t-il en frappant sur une table.

Une porte s'ouvrit et un petit garçon à figure maladive mais fine apparut sur le seuil.

— Veux-tu me donner un peu d'eau à boire.

L'enfant prit un verre, le remplit d'eau dans une seille et le présenta avec gentillesse.

André regardait avec surprise ce visage qui ne lui était pas inconnu.

— Fritz, dit une voix dans l'intérieur, qui est là ?

C'était la voix de Mlle Houriet ; André fit quelques pas et se trouva face à face avec elle.

— Vous, ici ? quelle surprise et quelle chance ! dit-il.

— Je suis venue visiter notre petit brûlé; vous souvenez-vous ?

— Oui, maintenant je me souviens; je suis entré dans cette maison avec M. Rodolphe, mais il y a longtemps et c'était la nuit. Tiens, mon petit homme, donne ceci à ta mère pour quand tu seras grand.

Et il mit un petit paquet dans la main de l'enfant. C'étaient les 120 francs, prix de sa gravure des Moissonneurs qu'il venait de recevoir de M. Houriet.

— J'allais sortir, dit Cécile, voulez-vous que nous descendions ensemble.

— Oui, d'autant plus que j'ai beaucoup de choses à vous dire.

Il lui raconta tout ce qui s'était passé dans la journée.

— Après mûre réflexion, dit-elle lentement, il y a plus de bien que de mal dans ce que vous venez de me dire. Vous avez dès ce matin une position bien définie, comme graveur de talent, formé par de solides études dans des écoles distinguées et à la tête d'un atelier qui ne peut manquer de réussir.

— Mais votre père.... il était décidé à ne pas m'entendre; il cherchait toutes sortes de raisons pour rompre l'entretien.

— Je m'y attendais; j'aurais dû vous mettre en garde contre la mauvaise humeur qui accueillerait votre communication. Ce pauvre cher père voudrait me garder toujours avec lui — vous voyez comme on tient à moi — et trouve odieux qu'on lui ravisse sa fille.

— Il m'a effectivement traité comme un pirate; je suis décidé à ne plus m'exposer à ses mépris.

— Oubliez cette boutade, mon père est bon, il vous aimera, soyez-en sûr; mais ayez patience; il nous faudra peut-être attendre son consentement, eh! bien, nous l'attendrons. Pouvons-nous réellement nous considérer comme très malheureux?

— Je suis très malheureux lorsque je ne puis ni vous voir ni vous parler; loin de vous j'éprouve une lassitude, un dégoût insupportables, voilà la vérité.

— Et moi donc; croyez-vous être seul à compter les heures? seulement je leur donne le change en travaillant pour vous.

— Comment cela, je serais curieux de le savoir?

— J'emploie tous mes loisirs à apprendre ce qu'une femme de ménage doit savoir, le repassage, la couture, les raccommodages, la cuisine.... vous verrez quelle personne expérimentée vous aurez, et s'il faut vous donner un coup de main en gravant quelques cuvettes, je saurai bien reprendre mes burins. Maintenant que je vous ai répondu, voulez-vous me dire ce que vous alliez faire sur Pouillerel?

— Rien de bon.

— Je m'en doutais; heureusement que je vous ai rencontré. Etes-vous plus tranquille?

— Oui.

— Eh bien! c'est ici que nous nous séparons; voilà le sentier qui vous conduit sur le Crêt, moi, je prends celui-ci. Donnez-moi la main de bonne amitié, comme autrefois; au revoir! courage et confiance!

— De la confiance en vous j'en ai à revendre, mais dès que je ne vous verrai plus, je manquerai de courage. C'est ainsi ; je vous le dis en termes assez simples pour qu'il ne soit pas permis de supposer que je fais du sentiment. Voulez-vous me permettre de vous écrire ?

— Non, je crois que cela ne serait pas convenable ; une correspondance clandestine me répugne ; une lettre peut tomber dans les mains de mon père et nous créer une situation aussi fausse que fâcheuse.

— Et si je vous envoyais des dessins.

— Quelle bonne idée ! des croquis, dans le genre de Tœpffer ! Oh ! que ce serait amusant ! J'accepte.

— Merci, mais, me répondrez-vous !

— Selon.

— Comment selon ?

— Je ne promets que ce que *je peux* tenir.

— Ce serait encore une manière de faire de l'art, de l'art appliqué à la consolation de deux cœurs unis par l'amour et séparés par....

— Par quoi ?

— Par le despotisme paternel.

— Allons, du calme ; donnons-nous la main et prenons chacun notre sentier. On dit que tout chemin mène à Rome.

— Vous croyez que nos deux sentiers finiront par se rencontrer ?

— Oui, nous en avons la preuve aujourd'hui ; nous nous sommes rencontrés dans un moment très grave, et nous nous rencontrerons toujours si nos volontés tendent invariablement au même but.

André la regarda longtemps descendre la rampe, admirant la noblesse de sa démarche, la distinction, la grâce de sa personne. Lorsqu'il perdit de vue sa robe claire, il lui sembla que la vallée n'était plus qu'un tombeau.

La correspondance.

Les semaines s'écoulèrent avec lenteur sans apporter aucun changement. M. Houriet tenait bon, malgré les conseils de sa femme et l'explication franche et nette qu'il avait eue avec Cécile, laquelle n'avait eu garde de cacher son affection pour André. Celui-ci, profitant du nouveau mode de correspondance qu'il avait inventé, envoyait chaque semaine un paquet de croquis humoristiques et spirituels destinés à faire la chronique de sa vie, et des événements qui se passaient autour de lui. Les lettres les mieux écrites

n'auraient pas été plus éloquentes que ses dessins, parfois informes et tracés au courant de la plume, mais racontant toujours un fait intéressant et touchés avec une verve, un esprit, un entrain charmants. Cécile attendait avec impatience le dimanche qui lui apportait invariablement l'album de la semaine, et elle passait de longues heures à voir et à revoir ces compositions qui lui arrachaient tour à tour le rire et les larmes.

Un dimanche du mois de novembre, la missive tant désirée avait fait défaut, et Cécile toute déconcertée, ne sachant à quoi en attribuer la cause, allait et venait dans la maison comme une âme en peine. Le temps était sombre et froid et disposait à la tristesse; pour la première fois cette âme si ferme plia sous le poids de l'inquiétude. Qu'était-il arrivé? Assurément il était survenu quelque chose de grave, un accident, une maladie; sa sollicitude excitée par son imagination lui faisait entrevoir tous les genres de malheurs. Ne pouvant supporter l'incertitude qui la dévorait, elle chercha son frère pour lui faire part de ses tourments et pour le prier de faire un temps de galop jusqu'à la Chaux-de-Fonds dans le but d'avoir des nouvelles. Comme elle passait devant le cabinet de son père, elle entendit ce dernier qui riait à gorge déployée; cette hilarité extraordinaire n'était interrompue que par des accès de toux qui menaçaient de l'étouffer. Cela sortait tellement des habitudes de M. Houriet, que Cécile s'arrêta, interdite, et mit la main sur la serrure. Les rires recommencèrent plus convulsifs que jamais. Cécile ouvrit la porte. Son père, assis dans un fauteuil, devant le feu, tenait sur ses genoux une série de dessins à la plume qu'elle reconnut au premier coup-d'œil pour être de son ami.

— Tu es bien gai ? dit-elle.

— Parbleu! il y a de quoi.... hi, hi, hi, ha ! ha! ha! qu'est-ce que tu veux? hem! hem! et M. Houriet s'essuyait les yeux avec son mouchoir.

— Je voudrais savoir comment ces papiers sont tombés dans tes mains.

— Cette lettre s'est trouvée parmi celles de mon courrier et je l'ai ouverte sans examiner l'adresse; il paraît que c'est pour toi.

— Effectivement.

— Pourrais-tu me dire qui est ce correspondant d'un nouveau genre qui t'envoie une telle gazette ?

— Vous le connaissez bien; il se nomme André Robert. N'osant pas m'écrire, il dessine.

— Tiens, tiens! sais-tu que ce garçon a de l'esprit.

— Quelle découverte!

— Et que son esprit ne ressemble pas à celui de tout le monde?

— Je m'en doutais.

— Rien qu'en racontant son déménagement, son installation dans l'atelier de son associé et les divers incidents qui accompagnent la St-Martin, il trouve moyen de composer une série de tableaux qui sont tout ce qu'on peut imaginer de plus divertissant. Il y a là des aventures présentées d'une façon si comique et si imprévue que c'est absolument irrésistible, et moi, hem! hem! moi qui suis un homme grave, hem! hem! hem! je me tiens les côtes depuis une demi-heure, riant à perdre haleine sans parvenir à me ravoir. Ah! mon Dieu, je n'en puis plus! En as-tu d'autres de ces bonnes farces?

— J'en ai plusieurs paquets.

— Plusieurs paquets? va les chercher, tu t'installeras ici près du feu; nous les examinerons ensemble et nous rirons de bon cœur.

— Volontiers.

— Dis à ta maman de venir; cela l'égaiera. Il est nécessaire de combattre par des moyens énergiques l'influence attristante de ce temps nébuleux.

— Je le trouve aussi.

Cécile courut en chantant s'acquitter de sa commission. Elle était rayonnante: son inquiétude avait disparu et elle voyait, dans le revirement opéré chez son père, le présage de temps meilleurs. Ils passèrent en famille une soirée délicieuse qui s'écoula trop vite, et lorsqu'ils se séparèrent M. Houriet dit à sa fille.

— J'ai été peut-être un peu brutal avec ce jeune Robert, mais, hem! hem! pourquoi est-il venu me parler de cela un jour d'expédition, lorsque j'avais de l'ouvrage et du tracas jusque par dessus la tête.

— Il ne vous en garde pas rancune.

— Tu crois?

— Je l'affirme.

— Cependant, il ne m'envoie pas les gravures que je lui ai demandées et qui sont pressantes; j'ai l'idée qu'il ne veut plus travailler pour moi.

— A sa place, j'en ferais tout autant, dit Mme Houriet; un homme doit avoir du caractère; je méprise ceux qui subissent les outrages et avalent les injures sans sourciller, en vue d'un intérêt qu'ils poursuivent. C'est ainsi qu'on s'avilit et qu'on perd son honneur.

— Pour agir comme je l'ai fait, j'avais des motifs, des raisons majeures, mais les femmes ne veulent rien comprendre. La maison Houriet et Cie....

— Laisse-moi en paix avec ta maison Houriet et Cie, dit la mère en riant, et allons dormir en attendant que Dieu nous rende sages.

Quelques jours après, André reçut un billet ainsi conçu:

« Venez demain, la St-Martin est passée, il n'y a ni inventaire ni expédition. C'est le moment ou jamais. CÉCILE. »

André comprit ce qu'il avait à faire; ce n'était plus un coup de tête qu'il allait entreprendre à l'étourdie, mais une démarche grave et solennelle. Il avertit ses parents qui, la première surprise passée, lui conseillèrent de tout confier à son parrain, en le priant de l'accompagner chez M. Houriet.

Lorsque M. Andrié apprit de quoi il était question, il fit un saut en l'air.

— Comment, Mlle Houriet! Tu veux la demander en mariage, toi?

— Oui, moi, dit André en riant.

— Notre meilleure institutrice!

— Raison de plus.

— Voilà notre collége démonté! et il faut que ce soit moi qui aille.... non c'est trop fort!

— Vous refusez donc.

— C'est-à-dire, entendons-nous, tu me jettes une tuile sur la tête.... es-tu sûr d'être agréé?

— J'ai quelques raisons de le croire.

— Comment, Mlle Houriet.... est-ce qu'elle te connaît?

— Lisez ces lignes, et André lui montra le billet qu'il venait de recevoir.

— Comment cela s'est-il fait? dit le pasteur d'un air rêveur.

— Oh! c'est une longue histoire qui remonte à trois ou quatre ans.

— Eh! bien partons, à la garde de Dieu! Le directeur de collége doit s'effacer devant l'ami et le parrain.

M. Houriet les reçut avec beaucoup de politesse et eut l'air d'accueillir la demande avec la plus entière faveur.

— Je ne vous cache pas, dit-il, que c'est une chose cruelle que vous me demandez là; ma fille est la joie de la maison, je ne sais ce que nous deviendrons sans elle. Je ne suis pas de ceux qui ne demandent qu'à se défaire de leurs filles; j'ai beau être négociant: de toutes les marchandises qui sont dans la maison Houriet et Cie, mes enfants sont les seules dont je ne tienne pas à me débarrasser.

— Vous n'avez pas à craindre qu'ils deviennent jamais des rossignols?[1] dit M. Andrié en riant.

— Non, pas même mon grand galopin de garçon, qui ne sait que monter à cheval et nourrir des canaris; celui-là ne sera jamais qu'un serin.

On le voit, M. Houriet condescendait à être jovial, c'était la preuve d'un

[1] Marchandises passées de mode.

notable revirement à l'endroit de celui qui prétendait à devenir son gendre. Dans cette heureuse disposition d'esprit, il accorda plus qu'on ne lui demandait.

— Vous ignorez, jeune homme, dit-il à André, en le regardant d'un œil qu'il s'efforçait de rendre pénétrant, vous ignorez que j'ai discerné en vous des qualités d'artiste que je prétends cultiver à ma façon. J'ai vu certains dessins,.... très divertissants.... je ne dis rien de plus, qui m'ont fait réfléchir. Il faut que vous voyiez l'Italie; alors seulement votre éducation sera complète. Si vous vous mariez au mois d'avril prochain, nous partirons ensemble pour passer deux mois dans ce paradis des beaux-arts. Je connais ce pays comme ma poche, c'est moi qui vous conduis. D'ailleurs j'ai certaines affaires à régler là bas qui paieront les frais du voyage.

— Vous m'accordez donc l'entrée de votre maison, dit André, dont le cœur bondissait dans la poitrine.

— Dès aujourd'hui vous faites partie de la maison; un jeune homme qui se présente appuyé par notre cher pasteur, ne peut apporter que de l'honneur dans la maison Houriet et Cie.

C'est ainsi qu'André Robert devint l'heureux époux de Cécile Houriet.

La noce eut lieu au Locle; le mariage fut béni par le pasteur Andrié dans la vieille église du village; M. Houriet donna un repas magnifique à propos duquel il avait fait venir de Londres un tournebroche d'un nouveau modèle. Josué Bourquin, vêtu d'un frac neuf, et la tête prise dans un col de chemise qui lui limait les oreilles, porta en patois un toast aux fiancés, dans lequel il trouva moyen de rappeler aux convives son fameux voyage à Genève et les inconvénients de la civilisation. Florian Humbert chanta avec goût des couplets de circonstance et remit à la jeune épouse, dont les yeux rayonnaient de bonheur, un superbe bouquet de la part des graveurs de la Chaux-de-Fonds, qui lui souhaitaient ainsi la bienvenue chez eux.

Peu de temps après, l'élégant Célestin, qui était devenu un ouvrier médiocre, épousa une écuyère du cirque plus âgée que lui, aussi despote que fantasque, et avec laquelle il dévora la fortune de sa mère.

Dès lors les années ont passé; la plupart des personnages de ce récit ont quitté ce monde; le Locle et surtout la Chaux-de-Fonds ont grandi et prospéré; de grands changements se sont accomplis, des entreprises colossales ont été exécutées, l'industrie a concentré dans ces vallées de grandes richesses; l'horlogerie s'est perfectionnée en s'appuyant sur la science, mais malgré tous les efforts d'André et de ses amis, l'*Ecole d'art* qu'il avait rêvée et qui devait introduire dans l'industrie un élément indispensable, l'Ecole d'art n'existe pas.

L. Favre.

FIN

SIÉGE DU LANDERON PAR LES BERNOIS

1325

((Fac-simile d'une peinture de la Chronique de Schilling a Berne.) [1]

L'évêque de Bâle et les Bernois avaient vu avec déplaisir la fondation du Landeron en 1316.

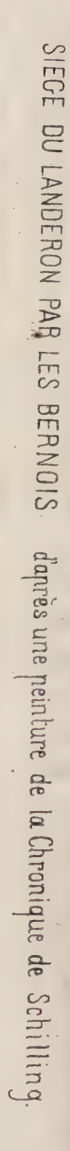
Quand un peuple, une ville ou un château déplaisait à un puissant voisin, celui-ci prenait les armes et marchait en guerre contre son ennemi ; la force tenait lieu de diplomatie ; on vivait sur un qui vive continuel, les surprises à l'improviste étaient souvent la seule tactique des belligérants.

Le comte de Kybourg, auquel on avait demandé secours, s'allia aux Bernois et à l'évêque, et vint avec eux mettre le siége devant le Landeron. Louis de Neuchâtel, fils de Raoul, accourut avec ses troupes porter secours à la petite place assiégée. Il fit si bien, qu'il battit l'ennemi, lui tua beaucoup de monde, et força le reste à prendre la fuite. — Ceci se passait en 1325.

Il était peu honorable pour les Bernois de n'avoir pu réussir dans leur incursion en forçant une ville âgée de neuf ans à peine ; ils revinrent à la charge l'année suivante avec des forces plus considérables, et une machine de guerre nommée le *chat*, qui devait décider du succès de l'assaut ; mais les gens du Landeron la mirent en pièces avec des crochets de fer, et repoussèrent les assiégeants.

Ce fait du siége du Landeron a une certaine importance dans l'histoire militaire des Bernois, et leurs chroniqueurs le racontent et en font le motif de peintures qui ne sont pas sans intérêt pour nous.

[1] Nous devons la communication de cette pièce à M. E. Perrochet.



SIÉGE DU LANDERON PAR LES BERNOIS d'après une peinture de la Chronique de Schilling.

L'une d'elles, celle que nous reproduisons ici, nous représente une ville fortifiée et entourée d'eau, comme une véritable place de guerre. Au premier plan, de l'autre côté du fossé, se trouve le camp des soldats de l'évêque de Bâle, et celui des Bernois; ceux-ci sont postés derrière leurs tentes, au-dessus desquelles on aperçoit leur bannière et leurs longues lances. En face d'eux arrive la troupe de Louis de Neuchâtel; il marche en tête, escorté d'un autre chef, tous les deux à cheval. Une table chargée de buires et autres vases est abandonnée, elle est placée devant le camp des Bâlois; l'artiste a voulu indiquer par là, ce nous semble, que les soldats de l'évêque furent les premiers à lâcher pied; c'est ce qu'affirme du reste, plus explicitement, le soldat qui marche en sens inverse des Neuchâtelois.

On a longtemps cru à la sincérité des peintres miniaturistes des anciennes chroniques, leur dessin primitif paraissait affirmer leur naïveté, mais il suffit d'un instant d'observation pour comprendre qu'ici tout est symbolique, et que la vérité est le moindre souci de l'auteur. — La ville fortifiée est ici un type général, qui exprime une place quelconque. Nous trouvons cette façon de procéder dans les plus beaux livres à gravures du XVIme et XVIIme siècle, où la même planche de bataille, par exemple, trouve son emploi dans quinze ou vingt occasions.

Le dessin en question est une œuvre du XVme siècle, c'est une composition sur le thème d'un siége, et sans aucune recherche de la vérité historique. — Il y a dans un coin de cette planche, que nous ne pouvons donner entièrement, deux canons en batterie du côté de la place. — Le Landeron était assiégé en 1326, et l'on sait que c'est à partir de 1330 que commence l'usage des canons.

Le dessin de la chronique bernoise n'a donc qu'un intérêt relatif; il nous prouve seulement que le siége du Landeron fut un événement dont on conserva longtemps le souvenir, puisque des artistes du XVme siècle le prenaient comme motif de composition.

A. Bachelin.



MILICES NEUCHATELOISES, XVIIIme SIÈCLE

—

OFFICIER SUPÉRIEUR D'INFANTERIE [1]

C'est encore à Reinhardt que nous empruntons le type militaire que nous reproduisons. — Nous avons déjà consacré plusieurs articles aux uniformes et à l'organisation de nos milices au siècle passé, (voir années 1865, 1868, 1870, 1872) et nous avons toujours regretté la disparition d'un certain luxe de tenue qui avait sa raison d'être, et contre lequel on a par trop réagi aujourd'hui.

Cet officier porte l'habit vert foncé à parements et doublures rouges, le col et les revers de même couleur que l'habit, le gilet rouge, à col tombant sur celui de l'habit qu'il recouvre, la culotte en peau de daim, la cravate et le jabot de dentelles blancs, les épaulettes à gros bouillons d'argent, les boutons, la dragonne, les agréments du chapeau d'argent, la cocarde est orange et noire, le plumet blanc — les basques de l'habit sont ornées d'un cœur blanc entouré d'un filet, avec points rouges à l'intérieur. — Les cheveux sont poudrés à blanc.

Le portrait, sans date, nous paraît avoir été peint entre 1780 et 1790 ; c'est celui d'un colonel de Montmollin, sans doute celui dont il est question dans l'entrée de la *Légion fidèle* de Rovérea dans le canton de Neuchâtel. (Voir *Musée*, le *Pont de Thièle,* décembre 1872, février 1873.) Ce personnage porte l'uniforme avec la distinction civile particulière aux militaires du siècle passé.

A. Bachelin.

[1] Nous devons la communication de ce portrait à M. Alb. de Meuron.



MILICES NEUCHATELOISES (XVIII Siècle) INFANTERIE
OFFICIER SUPÉRIEUR 1780

VARIÉTÉS

—

LE VIEUX NEUCHATEL

Celui qui cherche à voir la ville de Neuchâtel d'une manière complète, gravit l'escalier de l'une des tours récemment restaurées de la Collégiale. De l'espèce de plateforme où l'amène cette ascension, il aperçoit Neuchâtel tout entier: la nouvelle ville près du lac, les rues plus anciennes, les vieux quartiers, les antiques tours, le château et les tilleuls cinq ou six fois séculaires de la terrasse devant la Collégiale. Involontairement la pensée se reporte aux temps écoulés et l'on se dit: « Bien des hommes ont passé là! »

La ville de Neuchâtel est née sur le mamelon de néocomien encore aujourd'hui occupé par le Château et la Collégiale. Mais la partie la plus antique, celle à laquelle il serait difficile de ne pas donner un âge reculé, est évidemment le noyau formé de la *Tour-de-Diesse*, de la *Tour des Prisons*, des *Tours du Donjon*, toutes plus ou moins entamées par la main du temps et celle des hommes, et de la *Tour de la Dame blanche* avec l'énorme contrefort qui l'appuyait, lesquels viennent d'être rasés, non sans peine. Le château *(regalissima sedes)* et la Collégiale *(Notre-Dame)* ne sont venus qu'ensuite.

On admet qu'en 1034, époque où Conrad-le-Salique attaqua le *Novum Castrum*, Neuchâtel était renfermé dans une muraille qui reliait ces grosses tours. De celle de Diesse à la Tour des Prisons, le mur suivait une paroi de rochers abruptes où figure actuellement la partie sud de la rue du Pommier.

On ne peut nier qu'avec le profond et sauvage ravin du *Seyon*, la demeure *très royale* des rois rodolphiens (en 1011) ne fût une position forte; Conrad, après y avoir dressé ses échelles et donné assauts sur assauts, fut contraint

de se retirer sans avoir réussi à faire d'autre mal que de brûler les constructions en dehors des murs.

Deux portes donnaient accès dans le *Novum Castrum.* L'une au pied de la Tour-de-Diesse, la *Male-Porte,* avec pont-levis sur le Seyon; l'autre, sous la Tour des Prisons avec pont-levis sur le fossé, ouvrait sur la campagne. Ces fossés au midi du Donjon étaient profonds et soigneusement entretenus. Du côté de l'*Ecluse*, le Seyon grondait. Le lac battait le pied des roches de la Tour des Prisons à celle de Diesse et jusqu'au *Gor.* Plus tard, la petite *Tour Gloriette* vint défendre le rivage dans la portion accessible au sud de la ville.

Dans l'enceinte de ce fort, se trouvait une seule rue, celle *du Chastel,* de pente très raide, avec une ligne de maisons en bas et deux en haut, l'une de celles-ci regardant le lac, l'autre ayant ses fenêtres sur la terrasse; ces deux rangées de maisons étaient séparées par des cours-cloaques. — C'est là qu'habitaient les gens du souverain.

Le château ne comprenait d'abord que la partie sud-est, résidence royale qui surveillait le lac, mais de laquelle, derrière soi, on avait vue sur le coteau qui s'étend au nord jusqu'à la *Vy-d'Etra* et plus haut. Plus tard, le château se flanqua de constructions, de tours, d'une nouvelle porte, etc., qui doublèrent son volume.

Dès 1214 l'enceinte du *burg* est devenue trop petite déjà. La charte doit mentionner les *chezeaux hors des portes;* les maisons ont enjambé les fossés; elles occupent les terrains d'alluvion, ainsi que la pente des *Chavannes* et du *Neufbourg;* une colonie arrivée avec l'un des Fenis, dit-on, a fondé le nouveau bourg.

Disons un mot du Seyon. Nos ancêtres n'étaient jamais sûrs de lui. Hier, il glissait parmi les pierres, tranquille comme une couleuvre grise, et arrivait tout gazouillant épancher son flot à la cascatelle du *Gor;* aujourd'hui, il courait fougueux, apportant, au sein de ses eaux troubles, les terres, les arbres et les rochers de Chaumont; il grondait, il était terrible. Mais sa furie avait vite passé. On oubliait ses violences, on ne voyait que ses présents; car, après chaque colère, il donnait un lopin de terrain aux chercheurs de *chcseaux* et obligeait le lac à reculer son domaine.

La partie au-dessous du *Gor* la première avait été conquise. C'est là que s'assit, abritée qu'elle était contre les entreprises des voisins par les murs du vieux fort, la *Nouveville,* gros pâté de maisons reliées entre elles par des toits et séparées par des cours intérieures. Puis au lieu où, près des *Moulins*, le néocomien s'élève en une ondulation, racine du mamelon sur lequel se dresse le château, une tour fut construite, la *Tour Megechien,* dont le nom (mange-chiens) indique assez le rôle; ce devait être une digue contre les entreprises des mal-intentionnés.

Une seconde rangée de maisons, une nouvelle rue, car alors ces deux mots étaient synonymes, se massa vis-à-vis de la Nouveville : c'est la *rue des Moulins sur le Seyon*. En même temps, la ville s'agrandit d'un autre côté ; le sol s'est tellement exhaussé au pied de la Tour de Diesse, que les bateliers depuis quelque temps ne peuvent plus y amarrer leurs barques, et que les anneaux et les crochets de fer plantés dans le bas des murailles à cet effet, un beau jour se sont trouvés recouverts puis enfouis dans le sol.

Les galets du lac, les débris du Seyon et l'alluvion du temps avaient créé un sol, auquel vinrent donner beaucoup de prix les franchises de Neuchâtel. Des habitants nouveaux arrivaient, les familles se dédoublaient; chacun cherchait à se mettre au large, si bien qu'il avait fallu prendre des mesures et publier que « nul n'eût à se piller les places communes. »

Les premières maisons de ce quartier s'étaient d'abord tenues sous la protection de la Tour de Diesse. Cependant déjà, en 1214, elles s'étaient aventurées jusqu'à la *Croix du Marché*, puisque le Comte mentionne les cens des ventes faites en ville ou *au marché*. — Ces maisons, toutes en bois, s'étaient éparpillées aux alentours, sans beaucoup d'ordre, et en laissant pour le passage le moins de place possible, des ruelles étroites et irrégulières. Toutefois, si la nature des lieux le réclame, le bourgeois conserve l'alignement, mais à son corps défendant. C'est ainsi que la rue *du Marchié*, ou *de la Riva*, est bâtie le long du Seyon à la suite de la rue *des Moulins*, de la tour du *Petit Pont* à celle du *Grand Pont* ou *Machion* à la voûte très basse, et même jusqu'au lac. Les hommes travaillant le cuir passent l'eau; les *Escoffiers* s'établissent entre les deux ponts. Devant eux se construit *li rue des Rembaulx* qui rejoignait à angle presque droit la rue *des Chavannes* ou *Confréries après le Neufbourg* et se continuait du côté opposé par les constructions élevées (probablement) par d'anciens sujets d'un seigneur voisin, la rue *de ceux de Grandson*, laquelle durait jusqu'à celle du Neubourg : le Neubourg, les Chavannes, la rue des Escoffiers et celle des gens de Grandson, entouraient un irrégulier quadrilatère de terrain d'abord aménagé en carrés de jardins, mais qui, petit à petit, fut occupé par des maisons et leurs cours.

Bientôt même ceux de Grandson se virent masquer la vue du côté du lac par la rue *En chez Thégaut*, dont les propriétaires purent, le lac et le Seyon aidant, et comme leurs voisins d'en face, se donner ensuite le luxe de jardinets à leur porte.

Le torrent fait si bien que la nouvelle ville, assise au large, trop loin des tours et de la muraille qui sont censées la protéger, pense à s'octroyer une ceinture de défense comme le vieux bourg.

Cette ceinture s'éloignait de l'ancienne, aux rochers de la rue du Pom-

mier, rochers maintenant déshabitués des caresses de la vague, suivait l'*Allée des murs de la ville*, venait prendre la porte sur le Seyon, à l'extrémité de la rue du Marché; de là continuait jusqu'à la porte *Notre-Dame* (plus tard Porte Saint-Maurice); puis, elle montait jusqu'à la *Porte des Hospitaulx*, où était un pont-levis qui ouvrait sur la rue appelée non plus *En chez Thégaut*, mais *de l'Hôpital neuf*, le comte Louis ayant fait rebâtir cet établissement de charité. La muraille venait, ayant à droite les *Terreaux*, aboutir à la *Tour des Chavannes*, aussi avec porte et pont-levis, en laissant un peu *en dehors* l'antique *Tour aux Chiens* ou *Biregard*, construite de mêmes matériaux que la Tour des Prisons, et sans doute à la même époque.

De la Tour des Chavannes au Seyon, le mur d'enceinte était formé par les maisons de la rue *de la Herse* ou *du Rateau;* une tour sur le Seyon faisait tête de ligne; cette tour possédait une herse qui, de nuit, s'abaissait sur le courant d'eau pour empêcher toute surprise par le lit du Seyon. La muraille reliait cette tour à la *Tour Megechien;* puis de là, rejoignait le château : une portion de cette muraille existe encore, à l'heure qu'il est, près du château.

Entourées de cette seconde ceinture, les maisons se carrent, se taillent, rabattent leurs coins, s'alignent. Ce qu'elles perdent en largeur, elles le regagnent en hauteur; les étages montent sur les étages; elles creusent, pour ainsi dire, dans l'air. Tel qui a sa maison adossée au mur d'enceinte y perce des ouvertures, moitié fenêtres, moitié meurtrières; tel autre y maçonne une portette dérobée pour se rendre au jardin qu'il a établi dans les fossés. Le bourgeois de la ville intérieure, moins favorisé, devient industrieux; il jette des locaux sur le vide : c'est l'origine des *arcades* soutenues par des colonnes de pierre ou de bois. Les riverains du Seyon en font autant au-dessus du cours d'eau et vont parfois jusqu'à en obstruer le lit, jusqu'à ce qu'enfin la ceinture craque une seconde fois, et que la ville reprenne sa course à travers vignes et galets.

Tel était Neuchâtel vers 1400, et ainsi le voyaient les sonneurs de Notre-Dame du haut des tours de la Collégiale. — En dehors de l'enceinte, on apercevait encore les derniers restes de Noïdenolex et ses tours à moitié démolies.

F. C.

CAS MERVEILLEUX ADVENU EN LA TERRE DE VALANGIN

1541

Sous ce titre le banneret Pierrefleur, d'Orbe, raconte en ses Mémoires, § CLI, l'événement tragique que voici. Je copie textuellement son récit, en rajeunissant seulement l'orthographe du chroniqueur contemporain des faits :

« Une chose digne de mémoire advint en ce temps en la terre de Valangin, proche de Neuchâtel en Suisse, c'est à savoir en un village faisant des noces d'une belle fille, laquelle, avant ses noces, elle avait promis deux maris, dont par sentence fut ordonné de prendre le dernier mari promis. Quand vint le jour des noces, et, après dîner, que l'on commença à danser et mener ébattements, le premier mari condamné, rempli de courroux et d'ire à cause de sa femme perdue, étant conduit du mauvais Esprit, accompagné de certains complices tous mauvais garçons, arrivèrent à l'assemblée des danses, faisant manières joyeuses, voulant mener ébattements comme les autres. Le dit premier mari condamné prit l'épousée pour la danser et ce fut du consentement du père de la dite épousée; et, après avoir dansé deux ou trois tours de danse, tira son poignard et fossa l'épousée par l'estomac, d'outre en outre, dont elle tomba morte; et le dit mari qui avait fait le coup mortel à l'épousée eut la tête fendue jusqu'aux dents. Finalement, il mourut au dit combat jusques au nombre de vingt et deux personnes et des blessés y en eut sans nombre [1]. »

Le doyen Bridel, en son *Conservateur suisse* (t. X, p. 45 de l'édition originale), avait déjà raconté cette histoire, empruntée par lui à l'historien Ruchat, dans la partie, inédite alors, de son *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Ruchat l'avait transcrite du *manuscrit Thomasset*, c'est-à-dire de la chronique de Pierrefleur, dont une copie, retrouvée de nos jours aux Archi-

[1] Mémoires de Pierrefleur, grand banneret d'Orbe, etc., publiés pour la première fois et accompagnés de notes historiques, par *A. Verdeil*. Lausanne, 1856.

ves de l'Etat de Vaud, a été publiée en 1856. — Ruchat et le doyen Bridel après lui ont seulement modernisé le style du banneret, comme je modernise son orthographe. Le « premier mari » est devenu « le premier galant » ; il « perce le sein » de la *belle* d'un coup de poignard. « Ce coup fit comme on peut le penser un vacarme horrible; le galant et ses camarades se défendirent en désespérés, etc. »

Serait-il possible qu'un massacre semblable (vingt-deux morts et d'innombrables blessés), s'il est authentique, ne fût pas mentionné dans les *Annales* de Boyve, à l'année 1541 ? Si Boyve le mentionne, au contraire, il vaudrait la peine de comparer son récit avec celui de Pierrefleur, et de constater comment le premier fait, passant de bouche en bouche du Val-de-Ruz à Orbe, est devenu le « cas merveilleux » raconté par le banneret. Si Boyve n'en dit mot, et qu'on n'en trouve pas trace dans les archives de Neuchâtel, il faudra supposer que Pierrefleur, très hostile à *la lutherie*, a crédulement enregistré dans ses Mémoires un conte mis en circulation par les papistes pour montrer comment *on s'ébattait* dans les pays nouvellement réformés.

Ch. B.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Secours à Solleure. — A la requeste de Mess. de Solleure, on fit le 8 mai 1653 une élection de 200 mousquetaires, sous prétexte qu'en cas de besoin on pouvoit s'assurer du réciproque de leur part, et que l'on avoit reconnu de fraische mémoire que le fidèle égard que nos bons voisins ont sur nous et l'ordre que nous avons donné pour notre deffense, ont garanti ce pays d'une irruption qui étoit déjà résollue. — On voulloit parler de la proposition que le duc de Lorraine fit faire à Berne l'an 1636. Mais Mess. de Solleure n'y eurent aucune part. Aussy ne leur a-t-on jamais envoyé aucun secours, mais M. de Mollondin fut bien aise de leur rendre ce bon office. La ville ne voullut donner aucun homme.

Deffense d'aller s'établir en d'autres pays. — Le 8 décembre 1653. — Plusieurs habitans de ce pays s'en étant allés demeurer au Palatinat et ailleurs, on publia un mandement par lequel on deffendait d'aller s'établir en d'autres pays, à peine de bannissement et de confiscation de biens.

Collecte. — Le 25 juin 1655. Permis une collecte pour les habitans des Vallées du Piémont, et ordres à ce sujet.

Milices. — Le 5 février 1656. On fit deux régimens de 10 compagnies chacun, et chaque compagnie de 50 hommes, l'un portant le nom de Neufchâtel, et l'autre celuy de Vallangin, pour être employés à la deffense de l'Etat, en cas qu'on fût attaqué.

Consistoire de la Chaux-de-Fonds. — Le 10 juillet 1658. Mandement pour l'établissement du consistoire de la Chaux-de-Fonds, de la même sorte que les autres des Montagnes, et principalement du Locle.

Terres à défricher — Le 23 juillet 1659. On fit publier un mandement pour encourager ceux qui possèdent des terres marécageuses à la Sagne de les défricher, qu'on ne demanderoit aucune dixme pendant dix ans à compter dès la date du présent, à ceux qui les défricheroient.

Luxe. — Le 19 février 1661. Mandement contre le luxe des habits. Ce règlement fut limité à dix ans, et comprenoit la ville, par l'avis des Quatre-Ministraux.

Pauvres. — Le 16 juillet 1663. *Ordre de dresser un rolle de tous les pauvres de cet Etat, pour faire tant plus convenablement la distribution de l'argent que feu S. A. S. a ordonné de leur délivrer,* (il légua 24,000 livres tournois), et aussi de proposer aux Communautés d'apporter dans 15 jours ce qu'elles voudront contribuer volontairement pour rembourser ceux qui ont été en France après la mort de S. A.

Omguelt dans le comté de Vallangin. — Le 15 aoust 1663, on publia qu'on mettrait en montes le tavernage ou droit d'omguelt sur les hostes et cabaretiers qui vendent vin en pinte, à raison de 4 pots par muid, dans la Seigneurie de Vallangin, où on avait négligé de le lever, quoique ce soit un droit qui se perçoit dans le reste de l'Etat.

Peste. — Mandements à ce sujet, 2 aoust 1666, 15 sept. 1666, etc. On ordonna un jeûne pour remercier Dieu de nous avoir garantis de la peste, et de ce qu'il en avait délivré quelques lieux de la Suisse qui en avoient été infectés.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A ST-BLAISE, LE 23 JUIN 1873

—

PRÉSIDENCE DE M. A. BACHELIN

La séance est ouverte à 9 ½ heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.—Sont présentés et reçus comme membres actifs :

MM. Albert de Meuron, peintre,	Concise.
Nelson Convert, ingénieur,	Neuchâtel.
Albert de Merveilleux,	La Coudre.
Charles Dardel,	Saint-Blaise.
Alf. Heinzely,	Hauterive.
Franç. Mâchon, direct. du Crédit mutuel,	Neuchâtel.
Augustin Gretillat, professeur,	»
Ami Guébardt, inspecteur des écoles,	»
Fritz Virchaux,	Saint-Blaise.
Léon Berthoud, peintre,	»
Jean Heer, négociant,	Neuchâtel.

Sur le préavis du comité, on adopte les Brenets comme lieu de réunion pour 1874.

M. le président annonce que M. Ed. de Pury, qui a rempli les fonctions de caissier depuis la fondation de la Société, donne sa démission de membre du comité. L'assemblée accepte avec regret la démission de M. de Pury et lui vote des remerciements unanimes. Il est décidé que l'on votera en même temps et sur la même carte pour le président et le caissier. 41 membres prennent part au vote pour la nomination du président et pour celle du caissier.

Comme *Président*, obtiennent des voix :

MM.	Daguet, professeur,	37
	Barbezat, direct. du Collége,	2
	Guillaume, Dr,	1 + 1 carte blanche.

Comme *Caissier*, obtiennent des voix :

MM.	Gust. de Pury, ingénieur,	38
	Huguenin,	1
	Cartes blanches,	2

Les autres membres du bureau ayant été confirmés dans leurs fonctions, le comité pour 1873—1874 est composé comme suit :

Président :	M. Daguet.
Vice-Président :	MM. Bachelin et Fritz Berthoud.
Caissier :	*M. Gust. de Pury.*
Secrétaires :	MM. J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.
Membres :	MM. Ls DuBois-DuBois, Ls Favre, Desor, de Coulon, de Mandrot, Breitmeyer, Otz, Ls Pernod.

M. *de Mandrot* annonce qu'il proposera dans la prochaine réunion générale la publication par la Société d'un *Dictionnaire géographique et historique du Canton de Neuchâtel*, comme ceux qui ont été faits par plusieurs cantons voisins. M. Desor appuie beaucoup cette proposition. M. Daguet de même; il désirerait en outre qu'on y fît entrer des données sur l'histoire naturelle, l'instruction publique, etc., et il proposera la nomination d'une commission dont le choix des membres serait cas échéant confié au bureau.

En l'absence de M. de Pury, M. de Mandrot donne lecture des comptes pour l'année 1872, desquels il résulte que le solde en caisse au 1er janvier 1873 était de fr. 1,967»49.

M. le président prend la parole pour retracer dans une monographie aussi élégante de forme que savante de fond, l'histoire de l'origine et des développements de Saint-Blaise.

M. Bachelin ayant dit quelques mots dans ce travail des faits qui se passèrent à St-Blaise lorsque Farel vint y prêcher la réforme, M. *Ch. Berthoud* y ajoute quelques détails d'après la chronique de Pierrefleur, banneret d'Orbe, puis il donne quelques renseignements sur la famille de Farel dont une sœur épousa un ancêtre de Mirabeau, ainsi que sur le mariage du réformateur.

M. *l'abbé Jeunet* lit une notice sur Marie de Savoie, femme du comte Philippe de Hochberg.

M. *de Vallier* présente et fait don à la Société de deux exemplaires d'œuvres typographiques dédiées à Jacques de Stavay, — d'un poignard ayant appartenu à Jacq. Vallier (1486), — du Testament d'une de Vallier (1380), — de la première lettre de noblesse conférée à un Neuchâtelois.

M. *Desor* présente des exemplaires de lames de couteaux en bronze, dont l'usage auquel ils étaient employés était resté longtemps un problème. On avait trouvé des lames semblables dans les stations du fer, puis on en trouva dans celles du bronze. On en vint à se demander si ce n'était peut-être pas des *rasoirs*, les figures des tombeaux étrusques, dont M. Desor expose plusieurs dessins, représentant toujours des hommes rasés. Des expériences faites avec ces lames de bronze martelées et non aiguisées, prouvent qu'on pouvait s'en servir comme rasoirs. Il répond donc affirmativement à la question : Les Lacustres se rasaient-ils ?

M. Bachelin présente de la part de M. *Ed. Girod*, qui en fait don à la Société, un exemplaire de son ouvrage : *De Vesoul à Besançon.*

M. *Daguet* donne lecture d'une partie d'un travail du plus haut intérêt sur la correspondance de Bunsen relative à la Suisse de 1839—1841, et sur la carrière diplomatique du comte A. de Pourtalès, ambassadeur de Prusse à Paris.

Le gouvernement bernois ayant interdit d'une manière absolue la recherche des antiquités lacustres sur les rivages du lac de Bienne, la Société est unanime pour protester contre une mesure qui ne peut être que très préjudiciable aux vrais intérêts de la science.

Séance levée à 2 heures.

SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

L'étranger à notre pays, qui chercherait dans un manuel de voyageur ou demanderait ce qu'est le village de St-Blaise en Suisse, car il existe plusieurs endroits de ce nom, obtiendrait assurément cette réponse: C'est un village qui n'a pas d'histoire.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on dit. — Mais s'ils n'en ont point, c'est qu'assurément ils n'existent pas, car si étroit que soit le cercle dans lequel l'être humain se meut, il s'y agite, il y pense, parce qu'une puissance supérieure l'a créé pour agir, pour marcher, pour progresser.

Le dicton, nous ignorons sa source, signifie-t-il que le repos éternel, dont les anciens avaient fait une divinité, est le bonheur suprême? Peut-être! Mais le repos n'est point de ce monde, et l'être le plus calme a ses tempêtes intérieures. Le modeste village, étagé au bord d'un lac, a ses luttes et ses orages, il a son histoire, histoire modeste, si vous voulez, histoire intime, restreinte, toute passive, mais qui a son intérêt pour nous, ses enfants, ses voisins, ses amis.

Peut-être vous attendez-vous au récit du développement tranquille d'un endroit, aujourd'hui riche et prospère; l'histoire d'un village évoque sans doute chez vous l'idée de paix, peut-être pensez-vous vous y reposer, comme dans une idylle antique, de cette grande histoire dont les rois sont les auteurs et les peuples les acteurs, histoire qui se joue au bruit du canon et à la fumée des villes assiégées et brûlées; pensez-vous y oublier, un moment, l'écho de ces luttes du jour, dans lesquelles le monde cherche à résoudre le mystérieux problème de son avenir. — Détrompez-vous; ici aussi il y a lutte et dispute, les passions s'agitent, grondent, non pas à propos de royaume ou

d'empire, de gloire ou de conquête, mais pour un cheval ou un mouton, pour un moulin, pour un banc d'église, pour une émine de froment. Contestez ici un instant, au nom du bon sens et du droit naturel, le pouvoir et la suprématie de la Commune, un arrêté par *plus* unanime, vous aura bientôt renvoyé chez vous, (avec ordre aux gouverneurs de Commune de veiller à l'exécution de l'arrêté.) — L'Etat, le prince, le gouverneur entrent peu en cause dans cette histoire, ils y apparaissent bien de temps en temps, comme pour donner signe de vie, mais le vrai pouvoir c'est la Commune, c'est l'arche sainte qui rayonne, domine et tyrannise.

C'est donc une histoire de ménage que nous avons à vous présenter, avec ses miévreries, bonnes ou mauvaises, irritantes, comiques parfois, vues à plusieurs siècles de distance.

Il y a en histoire, des peuples, des villes, des hommes, auxquels appartiennent l'initiative et l'action; ils jouent les premiers rôles dans le grand drame de l'humanité; derrière eux viennent le chœur antique, les comparses qui répètent les paroles des premiers acteurs et gardent éternellement leur rôle passif. Nous allons étudier un de ces groupes qui ne figurent jamais qu'à l'arrière-plan de la scène, et n'agissent que comme ils voient agir devant eux.

Si la Commune est ici autoritaire et tyrannique, c'est qu'elle l'est partout alors; la lutte est la même à St-Blaise et ailleurs, la forme seule varie à l'infini.

~~~~~

L'histoire d'un village n'est point chose facile à faire, il faut fouiller bien des manuscrits, lire des actes longs et ennuyeux, dépouiller des registres, des correspondances, trouver, dans un amas de papier, le trait qui caractérise l'esprit de l'époque.

Votre président, Messieurs, eût assurément reculé devant cette tâche, s'il n'eût trouvé ces matériaux déjà réunis par un infatigable ami de notre histoire, M. Alexis Dardel; — c'est grâce à ses recherches que nous pourrons suivre la marche du village, par ses actes officiels et les arrêtés de ses conseils.

Nous devons aussi des remerciements au Conseil municipal pour son obligeance à faciliter nos recherches.

~~~~~

L'époque préhistorique a laissé quelques vestiges sur le territoire de St-Blaise: une station lacustre de l'âge du fer a été constatée non loin de l'entrée du village, du côté de Neuchâtel; c'est sans doute la continuation de celle

d'Hauterive; peut-être en découvrira-t-on de nouvelles, lorsque la correction des eaux du Jura aura abaissé le niveau du lac. — Jusqu'ici la valeur des objets trouvés dans la station de St-Blaise ne peut être comparée à celle de ceux recueillis à la Tène près Marin et Epagnier.

La domination romaine donna le nom d'*Arens* (sablonneux, rempli de gravier) à une station qui occupait une partie du territoire actuel de St-Blaise et se trouvait en-dessous de la route appelée *Vi detra.* — Les preuves de l'établissement des Romains ont une certaine valeur, ce sont des fers de lance, une pelle de fer, une lampe, des vases de terre, trouvés par feu le lieutenant Terrisse, dans le vignoble des Tuiles, et donnés par lui au musée de Neuchâtel. — M. Alexis Dardel a vu dans le même vignoble des vestiges de constructions et des fragments de mosaïque; il possède des monnaies d'Auguste, de Faustine (junior) femme de Marc-Aurèle, Commode, Philippe, Gallus, Posthume, Gallien, Maximien, Constantin et Crispus son fils, recueillies au même endroit. — Ces monnaies qui commencent à l'an 14 et vont jusqu'après 326, embrassent une période de plus de 300 ans. Ces faits sont assez suffisants, ce nous semble, pour nous permettre de reconstruire par la pensée un pittoresque village de maisons latines, blanchies à la chaux, descendant de la *Vi detra* jusqu'aux rives du lac, comme celles qui s'étagent aux flancs des collines du golfe de Naples.

Hypothèse! dira-t-on. Pas absolument. Les carrières d'Hauterive et d'Arens fournissaient leur pierre aux constructions d'Aventicum. Arens devait nécessairement être l'entrepôt de ces matériaux. — On a trouvé des vestiges de carrières à 15 pieds de profondeur dans la petite combe de Rougeterre entre St-Blaise et Hauterive.

La période burgonde n'a laissé aucune trace de son existence dans le territoire qui nous occupe. Les tombeaux, découverts par le justicier Frédéric-Auguste Dardel, dans le petit vallon de la *Prévôté*, appartenaient-ils à cette époque? C'est ce que nous ne pouvons préciser; les vestiges qu'ils contenaient ont disparu. — Nous pensons qu'ils provenaient plutôt du cimetière de la Maladière de St-Blaise et Cornaux, située à cet endroit.

Comment le christianisme arriva-t-il sur les rives du lac de Neuchâtel, comment Arens changea-t-il son nom en celui de St-Blaise? c'est ce que d'autres, assurément, ne pourront pas découvrir davantage. — Saint Brice, le disciple de saint Imier, y prêcha-t-il l'Evangile? Mystère encore.

Saint Blaise, sous l'invocation duquel se plaça le village romain devenu chrétien, naquit à Sébaste, métropole de la Cappadoce; il se livra à l'étude des belles-lettres et de la médecine; c'est dans l'exercice de cette profession qu'il se fit connaître et estimer de ses concitoyens. Nous empruntons à M. Henri de Gérauvillier, curé de Bonnevent, les lignes suivantes. *(Actes du martyr saint Blaise et de ses compagnons.)* « Il apprenait à ses malades à profiter de leur état de souffrance pour avancer dans les voies de la sanctification; il leur faisait comprendre que la paix de la conscience, amenant la tranquillité et le calme, est souvent aussi un moyen de recouvrer la santé du corps. — Dioclétien régnait, la persécution marchait à pas de géant, les habitants de Sébaste d'un commun accord élurent Blaise pour leur évêque. — Persécuté, il gagne le mont Argée, et se retire dans une caverne où il fixe son siége épiscopal. C'est là qu'il prie jour et nuit pour demander grâce et force au Seigneur, c'est de là qu'il se rend jusque dans les prisons pour consoler ceux qui souffrent pour l'Evangile. — Sous le gouvernement de Constantin, Blaise est arrêté par ordre d'Agricola et conduit à Sébaste, où il confesse sa croyance en Dieu et en Christ. Les bourreaux le frappent sans lasser sa constance. — Le gouverneur, voyant combien son esprit était immuable et que les menaces ne pouvaient l'effrayer, ordonna de le suspendre à un chevalet, disant: « Nous verrons si ton Dieu peut t'en arracher. » Et inventant un supplice nouveau, il fit apporter des peignes de fer semblables à ceux dont on se sert pour carder la laine; et avec ces instruments on lui laboura et déchira le dos d'abord, puis les autres parties du corps. Déjà son sang commençait à ruisseler et ses chairs à tomber en lambeaux, déjà les bourreaux eux-mêmes étaient saisis d'admiration et touchés jusqu'aux larmes, cependant le martyr ne laissait échapper aucun signe de la douleur qu'il éprouvait. Enfin se tournant vers le gouverneur: « Voilà, dit-il, ce que je désirais depuis longtemps, ma chair et mon esprit sont d'accord, mon âme n'est plus obligée de lutter contre ma chair; déjà voisin du ciel, je méprise toutes les choses de la terre, vos tourments et vous aussi. »

On reconduit Blaise en prison, d'où il ne sort que pour marcher au supplice, il est égorgé en dehors de Sébaste, en compagnie de deux enfants qu'il avait tenté d'arracher à la persécution; ceci se passait le 3 février de l'an 320.

L'Eglise romaine choisit l'évêque et martyr Blaise pour le proposer à toute l'église, comme le saint dont on doit célébrer l'office et dire la messe le 3 février. — Un nombre considérable d'églises se placèrent sous l'invocation de saint Blaise. L'auteur de la *Suisse sacrée*, Murerus, nous apprend que Saint Blaise est un des quatorze protecteurs de cette contrée.

Saint Blaise est honoré chez nos voisins de la Franche-Comté; est-ce de

ce pays qu'arriva l'idée de placer ce village sous son invocation ? Nous l'ignorons encore, mais on eût pu moins bien choisir ; quoique la réformation ait brisé l'image qu'il possédait vraisemblablement sur une des deux consoles du chœur de cette église, il n'a point tenu rigueur à ce pays et le nom de St-Blaise n'évoque que des idées de bien-être.

La première mention d'Arens se trouve dans l'acte qui cite Neuchâtel pour la première fois aussi. « Je donne à ma très chère épouse Irmengarde: *Neuchâtel* demeure très royale (Regalissima sedes), avec tous ses serfs et serves, je lui donne Auvernier, je lui donne *Arens* avec tous ses serfs et ses serves *(Et dono ci Arinis, cum omnibus pertinenciis suis servis et ancillis).* — Signé : Rodolphe. Le 8 des kalendes de mai, l'an 1011. »

La seconde mention de St-Blaise est de 1177. — Landry, évêque de Lausanne, cède par un acte, à l'abbaye de Fontaine-André, les dîmes de ce lieu et celles de Champrevères, que la dite abbaye est tenue d'acquitter à l'église d'Arens.

Au commencement du XIIIme siècle, le village porte encore le nom d'Arens. Frédéric de Chambrier écrit « qu'entre 1211 et 1220, il se fit une transaction entre les habitants d'Arens, Cornaux, Cressier, Vœns, Enges et Marens, (Marin), et le couvent de St-Jean qui se plaignait de leurs déprédations. Les avoués du couvent, Ulric et les deux Berthold appelèrent les vieillards de chaque endroit pour déclarer au péril de leur âme tout ce qu'ils savaient des limites de leurs communes en pâturages et en forêts. On s'en rapporta à leur déclaration ; mais il fut déterminé, que nul ne pourrait, dans les limites indiquées, couper du bois pour le vendre ou le donner, que chacun en prendrait seulement pour son usage. » — A cette époque Arens était une des vingt paroisses du pays.

Les Annales de Boive font mention de St-Blaise et d'Arens de la manière suivante à la date de 1263 :

« Henri seigneur de Neuchâtel mourut cette année (il était fils de Berthold de Neuchâtel). Il laissa trois fils, Jacques, qui fut seigneur de Colombier, Reinald qui eut Cormondrèche, et Henri qui fut chanoine de Neuchâtel et curé de St-Blaise; ce dernier eut pour sa part des vignes à Cormondrèche et le fief de Marin. Il eut aussi Arin ou Arens, qui est le haut du village de St-Blaise qu'il remit à un sien bâtard nommé Willermus. »

Ainsi en 1263, le village du bas porte le nom chrétien de St-Blaise, tandis que celui du haut conserve encore son nom latin d'Arens; ce fait est confirmé par un acte de 1281, que nous empruntons encore aux Annales de Boive :

« Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel et curé de St Blaise, commandataire supérieur du prieuré de Corcelles, fit son testament le 13 des Calendes de mai 1281, par lequel il constitue son héritier Willermus, dit de Arins, qu'il nomme son fils et clerc; il déclare qu'il veut être enseveli dans le temple de Neuchâtel. Il lègue aux enfants de Clémence, sa nièce, fille de Reinald, son fief de Marins, qu'il nomme *feudum matercularicæ apud Sanctum Blasium.*

Les menées ambitieuses de Luthold, évêque de Bâle, et de Henri de Neuchâtel, qui occupa après lui le siége épiscopal, eurent un triste résultat pour St-Blaise. — Laissons le chancelier de Montmollin résumer ces faits d'après les Chroniques de Baillods et de Hory :

« Par vindication des secours fournis à l'évêque de Bâle, Rodolphe de Habsbourg survient à l'improviste, et veut surprendre le château de Thièle. Il est repoussé par Henri de Neuchâtel baron du lieu; celui-ci grièvement blessé en cette attaque, meurt tôt après, et sa baronnie retourne au domaine du comte. Rodolphe de Habsbourg ayant manqué son coup sur Thièle, passe la rivière proche l'Abbaye de St Jean, tâtonne Neureux, et ne voyant jour à la surprendre, s'en vient du même pas mettre le siége devant Neuchâtel. — Les bourgeois bien aidés par les seigneurs, vassaux et hommes royés, accourus de toutes parts, font bonne défense et donnent le temps à Philippe comte de Savoie, parent de notre Rodolphe IV, et à l'évêque Henri, d'avancer au secours. — Rodolphe de Habsbourg, apprenant ces choses, décampe en la nuit du 11 au 12 avril, boutant le feu à tout ce qui est autour de la ville et du chastel, ainsi qu'ès lieux de son passage en s'en allant, tels que la Favarge, la Coudre, Hauterive, St-Blaise-du-haut et Cornaux. De là il va faire dégât sur les terres du comte d'Aarberg. »

Ceci se passait en 1263. La route de Neuchâtel à Cornaux laissait à droite St-Blaise du bas, cette partie du village fut ainsi ménagée par les fuyards du comte de Habsbourg. St-Blaise a donc l'honneur d'avoir été incendié par le hardi pillard qui devait un peu plus tard s'asseoir sur le trône des empereurs d'Allemagne; cet homme épris d'aventures, passant indifféremment de la chasse à la guerre, et de la guerre à la chasse, préludait par toutes ses incursions sur les villes et les châteaux de son voisinage, aux expéditions guerrières qui signalent son règne.

Amédée, comte de Neuchâtel, était un joûteur audacieux et violent, capable de tenir tête aux incursionnistes, aimant les batailles; pendant dix ans, il guerroie contre l'évêque de Bâle, et St-Blaise se trouve encore mêlé à ces conflits. Laissons parler le chancelier de Montmollin.

« L'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, attaqué de nouveau par Rodolphe de Habsbourg, sollicite vivement le comte Amédée de venir à son secours, faisant de plus fort ses belles promesses accoutumées. Amédée, qui ne demande qu'à jouer

des poings, arme incontinent, et pour faire bonne diversion, vu que Rodolphe est devant Bâle, il arrive à l'improviste devant le château de Habsbourg qu'il surprend, saccage et réduit en cendres. La jeunesse bourgeoise accompagne le comte Amédée en cette expédition, malgré les remontrances des ministrals, qui, bien sagement avaient refusé leur bandière à l'évêque. A l'ouïe du sac et brandons de son château, Rodolphe en grand courroux médite revanche, déloge prestement devant Bâle, tire droit sur Neuchâtel. Mais arrivé à l'Abbaye de St-Jean pour y passer la Thièle, il voit l'évêque posté au-dessus de Neureux et apprend qu'Amédée, revenu en hâte, tient bon poste *aux roches* de St-Blaise, en telle sorte que ne voulant se mettre entre deux feux, il est contraint de s'en retourner, irrité de plus fort, et bien mal content. »

— Bien mal content se retire donc le comte Rodolphe et son mécontentement nous ravit; celui qui battait plus tard Ottocar de Bohême, soumettait l'Autriche, la Styrie et la Carniole, résistait au pape Nicolas III, menaçait l'Italie et vendait la liberté à Florence, à Gènes, à Lucques et à Bologne, doit battre en retraite, honteux et confus, parce qu'une poignée d'hommes l'attend aux roches de St-Blaise.

L'année suivante Rodolphe de Habsbourg, qui avait mis le siége devant Bâle, apprend son élévation à l'empire. L'évêque Henri se hâte de reconnaître Rodolphe comme son seigneur, et lui ouvre ses portes.

Quant à Amédée, il jure qu'il ne veut fléchir devant l'empereur; il est forcé cependant de se soumettre à son arbitrage après dix ans de guerre contre l'évêque de Bâle, successeur de Henri.

Amédée meurt en 1288, laissant deux fils en bas âge et cinq filles; il laisse en outre deux fils naturels, Henri, qui fut abbé de Fontaine-André, et Jeanin qui eut une fille nommée Perrette, mariée à N. Prince, (alias Jean de St-Blaise) qui eurent un fils nommé Blaise Prince. — Amédée inféoda à son fils Jeanin quelques terres de la baronnie de Thièle et lui remit la garde du château de ce nom.

Nous traversons l'espace de plus d'un demi-siècle sans trouver mention de St-Blaise, mais vers 1347, le comte Louis établit plusieurs juridictions dans le pays et les érige en châtellenies; de ce nombre est celle de Thièle ou St-Blaise, avec droit de justice civile et criminelle (à l'exception du sang).

En 1360, Conrad Gauldet d'Hauterive, bourgeois de Neuchâtel, fait bâtir une chapelle dans le village de St-Blaise; il la fonde lui-même, la dédie à Marie Madelaine, et lui fait don d'une main de terre à Hauterive et de plusieurs autres rentes.

La place occupée par cette chapelle est fort problématique. Des vestiges de

constructions anciennes existent encore dans le jardin de M. Humbert, au haut du chemin qui va de Bregot à St-Blaise du haut. De ce point on domine une grande étendue de pays ; l'existence de la chapelle de Marie Madeleine à cet endroit est fort plausible, elle correspondrait à la place qu'occupent l'église de la cure de Cressier, la chapelle de Combes, l'église de Gléresse.

La part que prennent les Neuchâtelois dans les grandes luttes des Confédérés à St-Jacques, à Grandson et à Morat, n'est marquée par aucune citation dans les annales de St-Blaise, et ce que nous pouvons dire de ce village, pendant tout le XVme siècle, se résume à quelques traits épisodiques sans importance, et que nous n'inscrivons ici que pour constater qu'il existe pendant cette grande époque.

C'est en 1451, une donation au luminaire de St-Blaise.

En 1465, Pernette Rossel, d'Hauterive, qui donne 6 deniers pour avoir une pierre de sépulture.

En 1486, Cécile Bugnot, femme de Jean, donne un septier de vin pour le remède de son âme et celle de ses prédécesseurs, et pour être enterrée dans l'église de St-Blaise.

Un septier de vin pour le repos de l'âme de Jean Bugnot et de ses prédécesseurs, c'est bien peu, et de tels marchés ne sont plus de notre époque.

Martin Chamatz est moins généreux, et dans cette même année 1486, pour le repos de son âme, sans oublier non plus ses prédécesseurs, il donne deux pots de vin.

Le XVIme siècle, si palpitant par ses aspirations, ses luttes et son travail, a laissé les traces de son passage dans tous les pays ; St-Blaise ne fait point exception. C'est à cette époque que s'élèvent son église et ses plus importantes constructions, sur lesquelles nous nous arrêterons tout-à-l'heure. — Dans ce siècle nous voyons l'étrange gouvernement de Jeanne de Hochberg et celui des baillis helvétiques, qui met le peuple neuchâtelois en rapport direct avec les Confédérés, la Réformation, et le règne de la maison d'Orléans-Longueville ; ces événements agitent aussi les esprits de ce petit coin de ce pays.

En 1507 les Quatre-Ministraux de Neuchâtel ayant demandé à Louis d'Orléans que la justice de St-Blaise fût composée la moitié de bourgeois de Neuchâtel, afin qu'il y ait plus d'union entre eux et ceux de St-Blaise, Louis leur répondit que s'il arrivait quelque désordre à St-Blaise, il y remédierait. — On sait que Louis d'Orléans, après son mariage, prit la route de Paris, où les plaisirs de la cour lui firent bientôt oublier ses peuples de Neuchâtel, dont

il ne se souvenait que lorsque son coffre était vide. — St-Blaise du reste ne fut troublé par aucun désordre, et le souverain absent n'eut pas à y remédier.

Le 10 juin 1513, une sentence arbitrale rendue à St-Blaise par Messieurs les ambassadeurs des Ligues mit fin à une longue et fastidieuse discussion, au sujet des redevances qui devaient être payées aux chanoines de Neuchâtel, collateurs de l'église de St-Blaise. — « Les dits seigneurs chanoines, disent les paroissiens, ne se sont jamais astreints de maintenir les édifices de la dite église, mais au contraire de toujours prendre sans y rien mettre. » L'acte émanant de cet arbitrage mentionne des bulles du pape en faveur de la construction de l'église, et un chandelier où l'on déposait des aumônes que le chapitre prétendait être à lui, et non aux pauvres.

Le portail de l'église porte la date de 1516; ce monument, témoin du développement du village et de la paroisse de St-Blaise, est, cependant, d'une époque beaucoup plus antérieure; existait-il avant la chapelle fondée par Conrad Gauldet en 1360, a-t-il été construit peut-être sur le même emplacement? c'est ce qu'il est difficile de déterminer; il est évident que la forme générale de l'édifice est romane, à l'exception de la tour et des fenêtres. Cette église a subi bien des modifications, dans les derniers siècles surtout, et l'affreux plafond actuel de la nef occidentale a dû recouvrir des voûtes de l'époque de transition entre le roman et le gothique. — Quant aux fenêtres, elles ont le caractère du XVme siècle et ne manquent pas de style; elles étaient ornées de vitraux peints qui ont dû être détruits en partie à la Réformation.

L'accroissement de la population nécessita, en 1804, la construction d'une galerie et d'un escalier extérieur pour y arriver. — Cette galerie fut éclairée par deux œils de bœuf.

Isaac de Lahire, capitaine au service de France, fut enterré dans l'église en 1720, et sa tombe ornée d'une pierre tumulaire.

Hi-Constant Henriod, mort pasteur de St-Blaise, le 13 mars 1834, fut enterré dans le chœur: une inscription sur plaque de marbre noir, fixée dans le mur, consacre son souvenir.

Fr-Aug. Meuron de Bahia fit présent à l'église de l'orgue qui occupe le centre de la galerie.

La tour et le portail ont été construits en 1516. — C'est à cette partie de l'église qu'a trait le seul document connu sur cette construction.

Marché fait au sujet de la construction de l'église de St-Blaise en l'année 1516.

S'ensuit le marché fait entre la Paroiche de St-Blaise, d'une part, et maître Claude Paton de Flanchebouche, maître maçon, d'autre part, de la tour et ouvraige de l'é-

glise du dict St-Blaise ad debvoir parfaire au contenu du plaidement fait comme s'ensuit, duquel le dict maître Claude a pris la charge, et premièrement :

Le dict maître Claude doibt parfaire la dicte tour là où elle est dictée et commencée, et les Perrochiens doibvent faire la vuidange du dict fondement de sept pieds d'espès. Et le dict Claude fera le dict fondement de sept pieds d'espès bon et léal pour la dicte tour et sa charge pourter. Et sera la dicte tour dessus le fondement, de vuide grosse de treise pieds. Et à quatre pieds sur terre un champ franc. — Item, et sera un portaulx beau et honnête, revêtu de taille dessus et dedans, à quatre membres, cinq enselles, garnies de sellets et envoussiez. Et son arc et vouste du hault et large qu'il appartient, de taille et revêtu à dict de maistre. Et une croisée de taille à la dicte tour sera sur quatre piliers, et aux murs de l'église des deux costés, aura à chacun une pille et un arc revenant aux arcs de la dicte tour.

Item la dicte tour aura à porter arc et les autres deux de cousté, chacun une croisée au premier étage de taille, et garni entièrement et vousté à la raison du tout. — Item, les dicts pilles auront leurs fondements assez grands et les arcs de la tour que revenant dessus, auront six pieds d'épais de taille dessus, tenant tout du hault de heulx. — Item le dict portauls et les arcs se feront ronds s'il est possible et trouvé bon par les dicts Perrochiens. — Item dessus la vouste sera une pierre de taille là où elle sera dicte, du hault et large comme besoin sera. — Item sera tant au travers de devant de large de la dicte tour, que du comprenant de toute l'église du premier étage de six pieds d'épès bien joint au sisel (ciseau), et déchargé à la poincte.

Item des deux murs de cousté, la tour sera jusqu'aux pilles de cousté déchergé de seur à la poincte bien joinct, et du hault que les autres murs sont, pour couvrir la nef de la dicte Eglise, et de l'espès qu'ils sont commencés. — Item à la pille devant, devers joran, sera une viorbe (escalier) du haut de la vouste, pour entrer dans la dicte tour, garnies les marches de taille et le sourplus faict bien suffisamment pour ouvraige de massonnerie tout le dedans, ainsi qu'est de raison. Et à chacun tour de la dicte viorbe, une fenestre et deux pourtes, l'une dessus et l'autre dessoubs. Et es dictes deux croisées de cousté doibt le dict maître faire bonne reprise pour voulter la nef de l'église quand maistier sera. — Item la dicte tour et église se fera de dix-huit pieds de hault de roche devant, et le dict premier étage sera de six pieds d'espès, et de là se retirera raisonnablement jusqu'au dessus là où il y a septante pieds de hault, doit avoir quatre pieds d'espès. — Item à chaque étage aura une fenestre de taille ou deux se maistier est du hault et large que maistier en sera. — Item, que la dicte tour aura ung rampaux (corniche) qui portera goutière pour vuyder tout à l'entour. — Item, l'étage dessus aura quatre fenestres, chacune de huict pieds de large, à champ franc desseur, et dix pieds de hault et au milieu de chacune des dictes fenestres, deux pilles desseur et dedans sur les rayes et la pille desseurs de vers joran, qui est faicte pour la oster et remettre quand maistier sera. Et au dessus des dictes fenestres, tout à l'entour de la dicte tour, un rampaux. — Item, dessus le thy (toit) de la nef, sera un rampaux. — Item toute la dicte tour doit être faicte à trait de sisel desseur, deschergée à la pointe, à dicts de maistres bien joinctes. — Item les Perrochiens doibvent sougnier (soigner) toute matière sur place. Et les pierres où la bêche les pourra prendre, sans attarder le dict maistre, à payne desmissions. Et doibvent les dicts Perrochiens

sougnier tous engins, pontenages et austres, et une maison, et lui doivent son affouage raisonnable donner et amener. — Item, le dict maistre doict faire le dict ouvrage diligemment et par au plus le rendre faict dedans deux ans prochainement venant. Outre que depuis la S[t] Jean-Baptiste jusqu'à noustre Dame d'Aoust, ne seront contraints en rien d'ameyner matière, a cause de leurs affaires. Et aussi le dict maistre se sougnera et ses gens de bouche. — Item, pour chascun pied de hault, à l'entour de la tour, lui doivent donner sept testons et une besche, et davantage, un muid de vin pour une fois, aux prochaines vendanges. — Item, doibvent payer le dict maistre selon l'ouvraige faict, et davantage parce qu'ils ont changé le premier marché, lui doivent les dicts Perrochiens cinquante deux écus d'or, en comprenant les murs de toute la tour et devant et la méleurance des dicts arcts (arceaux) le tout ensemble, et sont finances pour sureté du dict marché, Angonin de Marin et Jacques Grisel, scellon coustume du Pays.

Item, le dict ouvraige estre faict, tout cordage engin et pontenage demeurent aux dits Perrochiens. — Item, le dict Claude fera un portault d'avance les deux coustés, pour y mettre des saincts, comme en appartient, deux belles pièces ouvrées au plus honnêtement. Et sont estre prins pour accepter le dict ouvraige et marché pour la part du dict lieu de S[t]-Blaise, hounorables Angoin de Marin, Jehan Rosselet, Pierre Ruger, Antoine Buignot, Jehan Dardel et Jehan Grisel, en présence de révérend père en Dieu et honoré S. M[r] Conraad Mareschal, abbé de Fontaine-André, et hounorable Guillermet, Jehan Rossel de Neufchastel et maistre Hans Halbmannsfel, témoins à ce appelés.

Faict et donné le jour de la petite Saint-Jehan, l'an N. S. courant, mille cinq cent et seizième (1516).

1521, 6 septembre. — Le prévôt et chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel, au diocése de Lausanne, réduit la dîme de vin rière la paroisse de Saint-Blaise à la douzième. Parmi les propriétaires de vignes nous trouvons les nobles et religieuses dames l'Abbesse et prioresse et couvent de l'Abbaye de la Maigrauge, située en la ville de Fribourg. »

Le chapitre avait reçu favorablement la demande de cette réduction, et il répond ainsi :

« Les dits Prévots et Chapitre, considérant sur ce leur bon vouloir, aussi l'amitié et bonne volonté qu'ils ont eu du passé et qu'ils espèrent avec nous avoir à l'avenir, nous être enclins à leur humble supplication, aussi désirant leurs profits et augmentation et des leurs sommes été contents, pour le temps présent et avenir de grâce spéciale, comme dit est perpétuellement, que tous ceux des dits lieux que de présent paient, et qui pour le temps à venir paieront le dit dixme, que dors en avant ne soient entenus de paier, sinon de douze gierles l'une, prenant la dite douzième gierle sur la vigne et non autre part; et si le cas avenant que il n'y eut le nombre des dites douze gierles, alors prendront et nos successeurs, sur la dite vigne d'une gierle un seillet. »

L'acte du commandement des dits seigneurs prévôts et chapitre est signé : A. Bretel.

1523, 28 janvier. — Oswald d'Os, de Zug, accorde aux preud'hommes et à tous les habitants de St-Blaise de ne plus être obligés de recevoir les étrangers, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils sortent de bons lieux, et qu'ils ne sont pas infamés, et en outre, qu'ils soient tenus de donner au profit du village, cinq livres faibles pour une fois. Les habitants se plaignent que journellement ils sont surchargés de gens étrangers, arrivant à St-Blaise, pour y faire manéance.

1526, 24 octobre. — Reconnaissance de la Fabrique de l'Eglise parrochiale de St-Blaise. — Cet acte, des plus volumineux qui soit jamais sorti de plume de notaire, indique les redevances dues à l'Eglise de Saint-Blaise par tous les propriétaires de son territoire, redevances qui se paient en sols et deniers lausannois, et en pots et setiers de vin; l'acte reconnu par Balthazar Hiltbrand de Bâle, baillif et gouverneur général du Comté de Neuchâtel, au nom de Messieurs des douze cantons des Ligues, est signé: Petrus Degland.

Dans cette même année 1526, a lieu un procès entre la communauté de Marin et celle de St-Blaise. La première réclame la possession des pâturages de Bregot, situés sur le territoire de St-Blaise. Nous ne citons ce fait, que parce qu'à l'audition des témoins, trois d'entre eux citent la guerre de Morat, qui paraît être devenue une ère, pour les habitants du Comté et du voisinage.

« Item a été produit une testimoniale faicte par Noble homme Thietrich d'Englisberg advoyer de Fribourg, sélée de son seaux, disant que Pierre Besson natif de St-Blaise, demeurant et bourgeois de Fribourg, de la *souvenance de la guerra de Mourat*, lequel a dit par son serment, que jamais n'avait veu jouir les dicts de Marin du dict Bregot. »

« Item Huguenin Renduz demeurant à Autherive, a été produict de la part des dicts de St-Blaise, qui a dit par son serment que depuis la *guerra de Mourat*, qu'il a veu jouyr et gaudir le dict Bregot à ceux de St-Blaise sans contradition. »

« Item Jacques Jehan Guillaume, bourgeois de Neufchastel, a esté produict de la part des dicts de Marin, qui a dict par son serment, que despuis quinze ans, devant la *guerra de Mourat*, il a veu des bestes de Marin aller par les prés contre Vuavra, mais il ne sait à qui il doit être. »

Les dicts de St-Blaise obtinrent gain de cause dans cette affaire.

1527, 1er juin. — Balthazard Hiltbrand, de Bâle, accense à la communauté et à la ville de St-Blaise, les fours appartenant à l'Etat, moyennant deux écus d'or au soleil d'entrage, et un muids de froment et une livre de cire de cens. Il leur accorde en outre le droit de faire construire un four au dit lieu, où bon leur semblera. L'acte est passé devant l'Eglise de Neuchâtel, et les deux témoins sont Messires Guy de Bruycl et André de la Ruchté, chanoines de Notre-Dame de Neuchâtel.

Le grand mouvement de la Réformation, qui agite tous les pays, ne peut laisser St-Blaise indifférent. Neuchâtel, à la voix de Farel, vient d'embrasser la croyance nouvelle que ses adhérents répandent, de gré ou de force, dans les localités voisines. Farel, du reste, est un soldat ardent, passionné, que la résistance encourage, et qui emploie également la persuasion et la violence. — En mai 1531, le réformateur arrive à St-Blaise; il se met à prêcher devant l'église; le vicaire l'interrompt et l'appelle *hérétique;* le lieutenant du village excite les auditeurs contre lui, criant qu'il mérite d'être pendu. Peu s'en faut qu'ici encore, Farel ne payât son zèle de sa vie. Les femmes se précipitèrent sur lui et le saisirent par sa barbe qui manqua rester entre leurs mains.

Berne, qui avait embrassé la réforme, et la soutenait partout, envoie à St-Blaise des députés qui demandent la destitution du lieutenant, et que le vicaire prouve, *par les Ecritures,* que Farel est un hérétique.

Quelques jours après, les gens de Neuchâtel, indignés de la manière dont le réformateur a été traité, prennent le chemin de St-Blaise, où ils arrivent brusquement, entrent dans l'église et y brisent les statues et les images. Nous ne pouvons que regretter ces violences de la doctrine nouvelle, qui ont enlevé aux arts et à l'histoire tant d'œuvres précieuses.

Le culte réformé, introduit à Saint-Blaise, vécut, paraît-il, à côté du culte catholique; c'est ce qui nous paraît résulter du fait suivant :

En 1534, les gouverneurs du village et communauté de St-Blaise, généralement tous les habitants du dit lieu, vendent à Messire Jaques Prince, prêtre de St-Blaise, une prêle (pré), sise au Ruz-de-Combe, pour la somme de 43 livres faibles. — La commune rachète cette pièce en 1544 pour 57 livres, de Thurs et Blaise Prince, fils de Messire Jacques Prince.

S[l] de Chambrier nous raconte, dans sa *Mairie de Neuchâtel*, qu'en 1551 Michel Mallot, ministre de St-Blaise, consolant un criminel, fit une forte digression contre ceux de l'Eglise romaine, ce dont les catholiques romains, se sentant offensés, demandèrent justice à la Seigneurie. C'est ce que firent non-seulement ceux du Landeron et de Cressier, mais aussi les cantons catholiques qui écrivirent des lettres à ce sujet. Les Trois-Etats, s'étant assemblés à cette occasion le 7 octobre, remirent cette affaire au gouverneur, pour punir ledit ministre, comme il le trouverait à propos, ce qu'il fit en l'exilant hors de l'Etat, parce qu'il était d'ailleurs étranger.

L'état social du moyen âge, qui divisait les habitants d'un pays en deux classes, les hommes libres et les serfs, s'est modifié au XIV[me] et au XV[me] siècle. Mais une hiérarchie nouvelle lui a succédé, et après les *Nobles*, les *Hommes francs,* et les *Bourgeois,* arrivent les *Francs-habergeants* et les *Francs-sujets,* tenus dans un ilotisme relatif.

Au XVIme siècle, les hommes commans de St-Blaise suivent le mouvement d'émancipation qui est dans tous les esprits, et réclament des franchises qui les sortent de leur condition inférieure. Un de leurs principaux griefs est qu'ils ne peuvent marier leurs filles; si charmantes qu'elles soient, pas un communier ne demande leur main.

Le premier acte d'émancipation qui leur est accordé par les ambassadeurs des ligues est daté du 4 juin 1526. Cet acte était ratifié en 1549.

« Nous les Conseillers et Ambassadeurs des Villes et Pays des douze Cantons, confessons, et savoir faisons par ces présentes, que, par devant nous, sont comparus discrètes personnes, les députés des sujets de la Thielle en la Comté de Neuchâtel d'un côté, et le Noble notable et sage Jean Merveilleux député de par très excellents princes et seigneurs des Ducs de Longueville comtes de Neuchâtel et de leurs gouverneurs d'autre côté. Et proposant les dits députés des sujets de la Thielle, comme ainsi soit que le temps passé, ils soient été gens taillables, nommés *commans* (hommes de commandise). — Et pour icelles raisons le Châtelain de la Thielle leur aurait commandé de mener quelque bois par devers le pont de Thielle, ce qu'ayant refusé de faire, et prétendant de ne le être tenus, dont le dit châtelain les avait fermés en droit. Et pour ce que sont de nous seigneurs et supérieurs des douze Cantons, quittés et affranchis de la dite taillabilité et commandise avec ses dépendances, comme de mener les malfaiteurs, avec les hallebardes, au gibet, de lever l'échelle, etc. — Pour icelle raison espéraient n'être entenus de mener le dit bois par devers le pont de Thielle. — Sur ce, le dit seigneur châtelain Merveilleux préalablement nous a remontré leur amiable solicitation avec offre de toute amitié et amour. Et après ce dit, les dits Seigneurs être de bon vouloir et intention, de vouloir laisser demeurer, les dits sujets de la Thielle es dites lettres de franchises obtenues de nous, priant de les vouloir induire de mener le dit bois, au contenu leurs lettres, vu et considéré que la dite lettre de franchise ne le contient point, et jamais n'ont refusé de faire les dits reutes, ains les ayant toujours faits et accomplis, sinon tant seulement en deux ans en ça. Et quant à ce que disent et proposent qu'on leur veuille demander à mettre l'échelle à la justice, et d'aider mener avec les hallebardes les prisonniers qu'on défait à cause de leurs malfaits, au lieu de leur exécution, non être pour le présent aucuns différents ne débats. Et pour n'avoir de ce aucune charge, mais seulement de nous prier et considérer, que les dits sujets, selon le contenu de leurs lettres et autres titres ci proposés, n'ont demandé plus avant, ne aussi être affranchis, sinon tant seulement, que ce mot *commans* leur fut aboli et ôté, ensorte que ne fussent *commans*, ains appelés et être *sujets* ......

Et après avoir ouï et entendu les dites ambes parties, en semblables et plus longues paroles, avons ordonné, dit et déclaré que les sujets de la Seigneurie de la Thielle doivent demeurer et jouir de leurs lettres et sceaux, en sorte qu'ils doivent être et nommés *affranchis*, et quittes de la commandise, pareillement de lever l'échelle au gibet, et d'aider mener les malfaiteurs, lesquels on veut défaire à cause du maléfice, avec les hallebardes, au lieu de leur exécution, avec toutes autres

choses dépendantes de la Justice criminelle .....

Le huit juillet 1549. »

L'acte donné en allemand, les passages que nous citons ici, ont été traduits par Georges Hertwig, de Soleure, notaire juré du St-Siége apostolique.

Les hommes *commans* de St-Blaise, devenus Francs-sujets, prêtèrent alors serment au prince, qui, en retour, leur promettait le maintien de leurs franchises. L'acte du serment est du 19 janvier 1562. — Sous le gouvernement de Léonor d'Orléans, une confirmation de ces franchises avec extension est encore accordée le 1er mars 1568. L'acte est signé Blaise Hory.

« Nous avons accordé et accordons, est-il dit, par l'avis du dit Conseil, au nom de mon dit Seigneur, de ses hoirs et de ses perpétuels successeurs, que tous les dessus dits personnages, vivants, (l'acte indique les noms de tous les Francs-sujets) et leurs hoirs, légitimes descendus de ceux ou de celles que Dieu aura pris à sa part seulement, et tous autres reçus et habergés.... soient, puissent et doivent être notés et qualifiés, inscrits, nommés et déclairés *Bons hommes* et *sujets de franche condition*, exempts, manumis, et francs de toute taillabilité, condition servile et mainmortable, pour eux et les hoirs d'un chacun d'eux, à perpétuité, pouvant et devant un chacun d'iceux, donner, vendre, céder, aliéner, transporter, échanger, engager, tester et disposer de leurs biens, possessions, terres et héritaiges, meubles et immeubles, présents à venir quelconque à leur bon plaisir et volonté, envers qui bon semblera. »

On ne peut reprocher à l'acte de n'être pas suffisamment explicite.

Le bois du Trembley était devenu la propriété commune des Francs-sujets en 1522.

Revenons un instant en arrière pour noter un de ces faits qui caractérisent le bon vieux temps, et dans lequel un satirique français eût trouvé le thème d'un de ces poëmes héroï-comiques à la façon du Lutrin de Boileau. — « Le 14 juin 1541, les brévards de St-Blaise et Marin ayant gagé un cheval à Guillaume Doudiet, d'Hauterive, sur le terrain allant dans le clos aux moines, contre le bois de Souaillon, il y eut un long procès. Un des témoins, Pierre Voynnet, de Wavre, dit qu'il se souvient de soixante ans en arrière et de la *guerra de Mourat*. — La sentence fut rendue en 1547, Guillaume Doudiet, déclaré coupable, fut condamné à payer une amende. Le procès avait duré six ans.

En 1548, la maison d'école attenante à la cure de St-Blaise est achetée par les Communes de St-Blaise, Marin, Hauterive et la Coudre. La cotisation de St-Blaise est fournie par la vente de l'herbe d'une partie de ses prés appelés aujourd'hui *Donnes;* celle de Marin également, par le produit d'une partie de ses prés, appelés aujourd'hui *les Planches*.

L'école possédait, en outre, plusieurs vignes.

En 1660, les Communes d'Hauterive et de la Coudre se séparèrent de celles de St-Blaise et de Marin et établirent une école à Hauterive. Marin se sépare de St-Blaise en 1689.

Jusqu'au milieu du XVIme siècle, l'administration communale de St-Blaise n'était réglementée que par l'usage; la bonne foi et la confiance tenaient souvent lieu d'écrits; mais ce mode avait de graves inconvénients; la négligence et le désordre combinés amenèrent une situation critique pour les finances de la Communauté qui courait à sa ruine, si l'énergie d'un citoyen ne l'eût arrêtée sur cette pente fatale. Ce citoyen est Hugo Virechaulx, notaire, cabaretier, lieutenant civil et boucher. Hugo Virechaulx établit, à partir du 6 mars 1552, le premier registre de St-Blaise; il l'intitule « *Roule* (rôle) *des revenus redondant et venant au prouffit du villaige de St-Blaise.* » Ces revenus consistent en « locations de mazel (boucherie), prés, champs, clouzels, etc.»

Sous son administration nous voyons peu à peu l'ordre revenir; on régularise les affaires, on les réglemente. C'est un de ces bons génies actifs et intelligents, qui, sur un théâtre plus grand qu'un modeste village, deviennent des personnages dont on consacre le souvenir; mais les peuples n'ont pas toujours la mémoire de ces hommes utiles et modestes; ils leur préfèrent trop souvent des gloires plus brillantes, malfaisantes parfois.

Hugo Virechaulx rétablit les finances de sa communauté; il paraît agir quelque peu en dictateur, mais la crise est grande, et il se sent assez de fermeté pour y parer. Les locations, redevances, dues à la communauté, ne se payaient pas depuis longtemps, les intérêts s'étaient accumulés; pour beaucoup, l'intérêt n'était qu'un chiffre qu'on ajoutait à une somme qu'on pensait ne devoir jamais payer; il y avait d'administrateurs à administrés *tripotage.* (Le mot est français depuis les opérations de bourse). Hugo Virechaulx ne l'entend pas ainsi, et il passe des obligations en faveur du village, non sans peine on le comprend; et, en 1554, il en existait déjà 37 pour une somme de 498 livres.

A ce moment, toutes les familles sont débitrices de la commune. Cela provient sans doute de la rareté de l'argent. On préférait alors payer les redevances en nature. La Commune ayant reçu de nombreux accensements et étant tenue à l'entretien de l'école et de plusieurs autres services publics, il lui fallait plus d'argent qu'auparavant. Dans l'origine, les communiers jouissaient d'un grand nombre de biens communaux; il fallut les retirer et les vendre.

Les comptes de la Commune se bouclent généralement alors par un excédant de dépenses, les obligations se renouvellent annuellement.

Hugo Virechaulx étant consul, les obligations furent payées en argent ou par expropriation. Plusieurs familles furent en partie ruinées, mais la Com-

mune y gagna, et la moralité aussi. De ce moment, les affaires reprennent un cours régulier, Hugo triomphe, il fait école; et, en 1580, sous son successeur Jean Cordier, la commune a en sa possession pour 1739 livres faibles en obligations; elle devient propriétaire de vergers, champs, vignes, maisons, etc., qui formèrent des ressources assez considérables. Rien n'est désormais laissé au hasard ou à la complaisance; et le notaire-cabaretier-boucher inscrit explicitement dans son *roule* tous les actes de son administration qui paraît lui donner beaucoup de peine, car il renonce bientôt à sa boucherie qui est mise aux enchères.

« Le 18 mai 1558, écrit-il, le mazel par les conditions après réservées est demouré et eschupt à Jehan Rousselet, pour la somme de cinq livres. — Par conditions qu'il doit fornir le villaige de chair devant aultres, et devra vendre la chair de mouton ainsi comme l'on la vendra à Neufchastel, et de la chair de grousses bêtes, les deux gouverneurs, qu'est Jehan Morel et Guille Crible, la debvront taxer. »

Le culte réformé s'était établi à St-Blaise, mais les redevances dues à l'église catholique subsistaient encore en 1568, témoin une pièce datée du 30 septembre de cette année, où nous lisons les passages suivants :

1568, 30 septembre. — Affranchissement du dixme des prémices qui se payait au Curé de St-Blaise.

Nous Hector de Maniquet, sieur de Fay et de Fontaine-Châtel, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Madame sœur du Roi, aussi conseiller de Monsieur et Madame les Duc et Duchesse de Longueville et Touteville, marquis de Rothelin, comte souverain de Neuchâtel, et son ambassadeur au dit Comté, savoir faisons, qu'instruit par son ambassadeur, le sieur d'Allonville, que la maison du Curé de St-Blaise, maintenant logis du ministre « venant en complète décadence et ruine » réclamait des réparations, « tant pour la demeurance d'icelui ministre, des sieurs et autres, que même des passants, fut réparée et mise en bon et suffisant état. »

On voit par ceci que la maison du pasteur servait d'hospice pour les voyageurs pauvres.

« Les habitants de St-Blaise qui refusaient de faire des réparations auxquelles ils étaient sommés « par fil de justice, » ont demandé au prince, dit l'acte cité, de les « rendre francs perpétuellement pour eux, leurs hoirs et perpétuels successeurs, généralement et particulièrement, de toutes les razes de blé et prémisses ainsi qu'un chacun d'eux avait été tenu de payer, bailler et contribuer au curé de leur Paroisse du temps du service jadis de l'Eglise catholique romaine, étant iceux droits de prémices consistant à la dixme de mouches à miel, agneaux, chevreaux, veaux, couchons, poulains, oignons, chanvre, pois, fèves ou autrement, selon le droit et

action des dites prémices, « sans plus jamais leur en rien demander ni exiger en façon quelconque, voir prétendre ou faire prétendre ci après, peu ne prou », qu'alors ils s'engageaient « de remettre en état bon, honnête et suffisant icelle dite maison. »

Le dit Maniquet « après informations et avertissements à lui envoiés, reçus, vus et consultés » — remarquez la progression — « bâille pleins pouvoirs, faculté et puissance » — toujours la même abondance — « de passer et expédier lettres de quittance pure, entière et perpétuelle, à tous les dicts bourgeois et sujets, étant paroissiens rière l'église de St-Blaise, ainsi que pour eux, leurs hoirs et successeurs, et ceux d'un chacun d'iceux. » — C'est le triomphe du pléonasme.

« Les dits paroissiens rebâtiront la dite maison en ce qui sera nécessaire c'est assavoir: Ce qu'il faudra abattre, démolir et défaire ils le feront, » c'est à croire que l'acte a été rédigé avec le dictionnaire des synonymes, « et à ce aire ils s'en obligent et le promettent. — Pour l'avantage, usage et commodité des ministres qui y feront demeurance, y feront deux cuisines. — ... Quant à la cave, ils feront en sorte qu'elle soit si bien terrassée et couverte qu'on en puisse avoir bon contentement. »

Les paroissiens sont tenus aux réparations des dégâts, dont une liste suit, qui pourraient survenir, « ce que Dieu dans sa grâce ne veuille permettre. »

L'acte est signé : B. Hory.
et plus bas par : Major.

La pièce paraît suffisante comme cela.

Voici venir la *Ratification* du dit affranchissement:

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et de Touteville, etc.... (suivent plusieurs lignes de titres), ayant vu et de mot à mot entendu en notre Conseil la lecture des lettres et octroi à nos chers bourgeois et sujets de notre *ville* de St-Blaise..., avons loué, ratifié, agréé et approuvé, et, par ces présentes, louons, ratifions, agréons et approuvons tout le contenu es dites lettres.

En témoin de quoi, Nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre le scel en plaquart de nos armes.

Donné à Carllos le dernier jour d'août 1569.

Signé : LÉONOR.
Contre-signé : Du Poirier.

Le 1er janvier 1570, a eu lieu le premier partage de terrains communaux entre les communiers et habitants des villages de St-Blaise, Marin et Wavre. — Les terrains partagés furent les Bioles, alors appelées *Champs montants*.

En 1582, le 14 mars, a lieu la fondation de la maison dite de la Seigneurie. Cette belle construction, située dans le haut du village, paraît avoir été fondée par Hans Rouguenel, conseiller de la ville de Fribourg.

Un acte de l'année 1582 fait mention des Perrières (ou carrières). Ce sont vraisemblablement celles qui étaient exploitées déjà pendant la domination romaine.

Les finances ayant été rétablies par les soins de Hugo Virechaulx et ses successeurs, la commune résolut de faire des placements d'argent, mais il fallut en obtenir l'autorisation, et, en 1584, François d'Amours, ambassadeur de Marie de Bourbon, accorde à St-Blaise de pouvoir prêter 400 livres faibles à deux communiers, moyennant l'impôt annuel d'un muids de froment; mais, comme le village paie déjà un muids de froment pour le cens du four, il décide, que les deux communiers paieront à l'Etat ce muids supplémentaire. — L'impôt quel qu'il soit est toujours lourd à payer ; or, pour réunir toutes les fractions de ce misérable muids, on envoyait, de maison en maison, des percepteurs, auxquels on remettait trop souvent un blé de qualité inférieure préparé à l'avance; de là des contestations violentes parfois.

Mais il se mêle un côté comique à ces graves affaires; l'année suivante, la commune s'aperçoit que les communiers, auxquels elle a prêté de l'argent, mènent trop joyeuse vie, et qu'elle leur a rendu mauvais service en ceci; elle décide alors de prêter de préférence aux étrangers, mais surtout aux communes du voisinage, Hauterive, Marin, Epagnier, Wavre et Thièle.

Le sens de la propriété communale se montre dans toute sa force dans un différend que la pièce suivante, datée du 10 février 1596, expliquera suffisamment :

Arrêté rendu ensuite des oppositions faites de la part de la Communauté de St-Blaise de laisser juger les criminels au Prébrenier:

« Nous Pierre d'Avy escuyer, sieur de Bierville, Bagneville etc., en partie conseiller et ambassadeur ordinaire de très illustre, très haute et très puissante Princesse de Longueville en son Comté de Neuchâtel et Seigneurie de Valangin, savoir faisons à tous qu'il appartiendra, qu'estant la Justice de St-Blaise assemblée, et les siéges accoutumez mis au Prébrenier, qui appartient à la Communauté du dit St-Blaise, pour ouyr le procès d'un criminel et pour rendre sentence sur iceluy, les Gouverneurs et commis de la dite Communauté nous auroyent remonstré que le dict lieu n'estait assujecty, que la justice criminelle y fusse faicte, ny les criminels jugez sur ce lieu. Jaçoit que ci devant ils l'eussent quelquefois permis et enduré pour bonnes considérations, et craignans que l'on en voulut faire conséquence ci-après, requeroyent que la dicte justice fusse tenue au lieu que l'on la solait tenir, qu'estait hors du dict pré, et sur le chemin que l'on va à Cornaux, affin qu'il n'y eust préjudice pour eux ny estre empeschez à la jouyssance de la

dicte pièce, « laquelle ils pourroyent mettre en closel ou tel autre usage qu'ils trouveroyent le mieux pour le proffit de leur communauté. » L'escuyer Stavy donne droit à St-Blaise, permettant toutefois que le criminel en question soit encore jugé au Prébrenier — « que cela serait sans estre tiré à conséquence ny leur devoir porter aulcung préjudice pour l'avenir. »

BIERVILLE. Contresigné : G. HORY.

Le 9 avril 1599, la Communauté achète de Jean Vuillesme, dit Renillier, une maison située au bas du village, avec une cave de l'autre côté du ruisseau. Cette maison devient maison de commune jusqu'à la fin du XVIIIme siècle. — On y établit plus tard l'école et la boucherie; cette dernière s'y est maintenue jusqu'à aujourd'hui. — C'est dans cette même année 1599 que Nicolas de Graffenried fonde la belle maison qui passe plus tard à la famille de Mulinen, devient ensuite maison de commune, et aujourd'hui l'*Hôtel du Cheval blanc*. — Elle fut terminée en 1603.

(A suivre.)

MARIE-ANNE CALAME

Au moment où les hommes qui s'occupent de la question pénitentiaire sont arrivés, dans tous les pays, à la conclusion que le moyen le plus efficace de combattre le crime est de le prévenir en prenant soin des enfants négligés et abandonnés, il est juste de payer un tribut de reconnaissance aux âmes généreuses et clairvoyantes, qui les premières entrevirent cette vérité et se dévouèrent à la cause de l'enfance malheureuse. A une époque où une idée pareille était généralement envisagée comme une utopie, ou au moins comme une rêverie philanthropique, Marie-Anne Calame songea à sauver du vice et du crime les enfants négligés ou abandonnés.

Marianne Calame naquit au Locle en 1775. Elle fut entourée dès sa naissance de toutes les influences qui sont susceptibles d'ennoblir le caractère, de développer l'intelligence et d'éveiller de bonne heure une commisération pour les malheureux et les infortunés. Son père était un graveur habile, aimant les beaux-arts, la lecture, les récréations intellectuelles, et c'est à la considération qu'il jouissait comme citoyen dévoué et homme intègre, qu'on lui confia la charge de maître-bourgeois. Sa mère était également une femme distinguée, d'une culture intellectuelle très élevée. Les vers qu'elle composa



MARIE ANNE CALAME
d'après M. Elie Bovet.

à l'âge de 92 ans indiquent une âme véritablement pieuse, dont la constante préoccupation devait avoir été d'élever sa famille dans l'amour de Dieu et du prochain. Il est remarquable que les femmes charitables qui, comme Marianne Calame, se sont dévouées à l'enfance malheureuse et aux femmes criminelles, soient issues de familles réputées depuis plusieurs générations par leur charité envers leurs semblables et par leur désir de venir en aide aux infortunés. C'est ce que nous enseigne la vie d'Elisabeth Fry et de Miss Carpenter.

Après avoir généreusement consacré son temps à enseigner le dessin à la jeunesse du Locle, Marianne Calame reporta bientôt son besoin de dévouement sur les enfants privés d'assistance paternelle et maternelle.

« Le besoin de dévouement, » disent les biographes neuchâtelois, « avait de bonne heure maîtrisé son âme; il était chez elle, tout à la fois, une disposition de caractère et le fruit de la piété vivante qu'elle avait puisés auprès d'une mère respectable et d'un père tendrement aimé. Uni à de rares facultés, à un merveilleux talent de faire bien tout ce qu'elle faisait, ce besoin d'être utile avait fait d'elle le conseiller, l'aide secourable de tous ceux qui l'approchaient. Les œuvres auxquelles Dieu la préparait ainsi, n'ont pas été pour elle un remède au désenchantement de la vie; elles ont été l'épanouissement d'une carrière librement choisie, l'objet d'une vocation volontairement acceptée. C'est dans ces dispositions que la trouvèrent les circonstances auxquelles l'institut des Billodes a dû sa fondation. »

C'est en 1815 que Marianne Calame réunit plusieurs jeunes filles pauvres et négligées dans une maison qui devait être le berceau de l'institut des Billodes. Le cadre de cet article ne nous permet pas de suivre en détail le développement de cette utile institution que la fondatrice dirigea pendant vingt ans. L'article publié dans la *Biographie neuchâteloise* nous fait assister aux luttes qu'eut à soutenir Marianne Calame pour faire triompher son œuvre. La foi ardente qu'elle avait dans sa mission et l'énergie de son caractère lui firent surmonter tous les obstacles; l'opinion publique se prononça en sa faveur, et de tous côtés des dons affluèrent pour soutenir l'institution des Billodes.

Le récit populaire de la vie de Marianne Calame, décédée en 1834, est encore à faire. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte par la publication du portrait de cette femme charitable, pour faire un appel à tous ceux qui posséderaient des lettres ou des documents inédits, relatifs à l'institut des Billodes et à sa fondatrice, dans le but de les communiquer à la rédaction du « Musée neuchâtelois ». Marianne Calame, à laquelle plus de 2000 enfants malheureux doivent une vie et une carrière honorables, mérite qu'on lui conserve un souvenir durable dans le cœur de ses concitoyens. Bien que l'article inséré dans la « *Biographie neuchâteloise* » contienne de nombreux détails, on désirerait cependant posséder des lettres de Marianne Calame qui nous feraient encore plus apprécier et admirer le noble caractère de la fondatrice de l'institut des Billodes.

D. G.

CONRAD DE FURSTEMBERG

Premier comte de la deuxième race, Conrad arrive d'Allemagne dans son nouveau comté, imbu d'idées féodales et ne comprenant rien aux franchises et libertés dont jouissent les villes du pays de Neuchâtel. Selon l'usage, on lui demande de les confirmer solennellement, ce à quoi il finit par se soumettre.

Cédant aux conseils contenus dans le testament de sa tante Isabelle, il renouvelle en 1397 l'alliance avec Soleure, et en 1399 il conclut pour cinq ans un pareil contrat avec Berne.

Nous avons vu le comte Louis créer la bourgeoisie de Boudry ; la position importante alors de ce bourg, situé à l'entrée des gorges de l'Areuse, avait engagé ce prince à lui donner une force défensive ; sa seule rue fut fermée à ses extrémités par des portes et des tours que les bourgeois devaient garder, commandés par le châtelain. (Montmollin II, page 191.) Mais la nouvelle bourgeoisie ne tarda pas à éprouver des ennuis ; la veuve de son fondateur, Marguerite de Wufflens, déclarée usufruitière de Boudry, lui cherche querelle, et pour empêcher toute résistance, elle fait enlever les portes de la ville et transporter toutes les armes dans le château [1] ; puis, malgré les remontrances d'Isabelle, elle appelle son second mari, le seigneur de Vergy qui, à la tête d'une troupe bourguignonne, s'empare du bourg et le met au pillage ; non contente de ces vengeances, elle les aggrave en faisant rançonner les passants, surtout s'ils sont bourgeois de Neuchâtel, et pour couronner son œuvre, elle fait mettre le feu à Boudry et y brûle 47 maisons. *(Châteaux neuchâtelois.)*

Cette singulière manière d'administrer le bien usufruité inquiétait à juste titre la comtesse Isabelle ; elle perd patience, fait appel aux bourgeois, toute

[1] Parmi ces armes, Boyve parle d'*épringales,* arbalètes et artillerie (T. I, p 380). Les *espringales* étaient des espèces d'arbalètes à tour, lançant des pierres et des dards nommés carreaux.

la jeunesse court aux armes, plusieurs conseillers de ville à sa tête; mais à leur approche, Marguerite se retire en Bourgogne. Quant à son mari, Jaques de Vergy, il est obligé de céder, après avoir opposé une vigoureuse résistance; la ville est prise par escalade, et sa garnison retirée au château, ne peut s'y maintenir, obtient vie sauve et va se réfugier en Bourgogne.

Tels avaient été les débuts pleins d'orages de la nouvelle bourgeoisie; le calme qui y régnait enfin à l'avénement de Conrad ne fut pas de longue durée, car en 1400 le seigneur Guillaume de Grandson la revendiqua avec Vaumarcus, comme fief relevant de lui. Son droit n'étant pas fort clair, il appuya ses raisons de l'éternel argument invoqué en cas pareil, la force, et il arrive dans la nuit du 3 mai devant Boudry. Mais les bourgeois étaient sur leurs gardes et repoussèrent l'assaut. Le siége commence alors, et c'est avec anxiété que les pauvres assiégés entrevoient un nouveau pillage et consultent du haut de leur tour l'horizon pour y découvrir les casques brillants des cavaliers de leur seigneur. Enfin, il arrive, fait lever le siége et poursuit Grandson jusque sous les murs de son propre château. Conrad accorde la paix qui lui est demandée, moyennant indemnité. *(Châteaux neuch.)*

Cédant à son tour à la mode ou à sa ferveur religieuse, Conrad partit en 1404 pour la Terre-Sainte, mais il en revint peu après, sans que l'on sache rien de ce qui a trait à cette expédition; on suppose que son brusque retour fut motivé par certaines craintes qu'il avait de se voir supplanter à Neuchâtel, où ses rudes manières tudesques déplaisaient.

En 1406, il contracta la première alliance perpétuelle avec Berne, par laquelle les alliés se promettaient entr'autres un mutuel secours.

Une semblable alliance fut conclue la même année entre Berne et la bourgeoisie de Neuchâtel, et dès-lors celle-ci eut son organisation militaire spéciale et distincte de celle de l'Etat, et ses troupes commandées par des bourgeois.

Selon Boyve (page 409) un traité aurait aussi été signé en 1403 entre Neuchâtel et Bâle, et il y aurait été convenu que si l'un des alliés appelle ses gens, ceux-ci devront le suivre pendant un jour et une nuit *à leurs missions*, mais qu'ensuite ils devront être payés par leur seigneur. On voit aussi dans certaines franchises, que les bourgeois ne pouvaient être conduits en guerre qu'à une distance qui leur permît de venir coucher chez eux. Du rapprochement de ces deux faits, il nous paraît que l'on peut conclure que cette expression: *à leurs missions*, signifiait: *à leurs frais*, et qu'il était entendu que si la campagne durait un jour seulement, les soldats n'avaient rien à prétendre, tandis que dans le cas contraire, une solde leur était acquise. Cette interprétation serait encore justifiée par le passage suivant: « Nicolet de Grandson,

maire de Neuchâtel, et 22 bourgeois, se présentèrent en 1373 auprès du prévôt et du chapitre, pour se plaindre des grandes *missions* qu'on exigeait d'eux pour la réparation et la construction du mur d'enceinte de la ville, qui demandait à être bien fermé, à cause des grands périls où l'on se trouvait et des charges qui reposaient sur eux par suite des réparations à faire à la tour de la chapelle de Notre-Dame. » *(Musée neuchâtelois*, 1865 p. 221.)

Les historiens et chroniqueurs neuchâtelois disent que jusqu'à l'alliance de 1406 il n'est fait mention chez nous en fait d'armes que de l'arbalète, et que dès-lors seulement on adopta des Suisses leurs armes et leur régime militaire, puisque dorénavant on aura à combattre à leurs côtés. Cette tradition est erronée, car en 1383, lorsque les Bernois assiégeaient le château et la ville de Berthoud, leurs alliés de Lucerne et de Neuchâtel se sont servis d'arquebuses et de poudre ; la preuve s'en trouve dans les comptes de Berne pour cette année : Ceux de la comtesse de Neuchâtel amenèrent avec eux des arquebuses (Carl von Elgger. *Militaire suisse aux XIVme, XVme et XVIme* siècles, en voie de publication). Nous savons aussi qu'au XIVme siècle, il y avait un artilleur à Neuchâtel : « Maître Juyle, attilière, Agnelet sa femme et li » enfanz de lour, doyvent percevoir chascun an, en la feste de saint Paul, sur » léminage de Nuefchastel, dou dit don a lour fait par le Seignour. En condi- » tion que le dit maystre Juyle, Agnelet sa femme et li enfanz de lour, doyvent » a toutz jours faire lour demorance et lour résidence en la ville de Nuef- » chastel ou autre part en la terre de Nuefchastel et non pas en autre Seynyo- » rie. Et de ce il ha lettre dou Seygnour scellée dou propre seel de la corroye » dou Seignour, donnée le nuefviesme jour dou moys de may l'an de grace » mil cc et cinquante. » (Alexis Roulet. *Statistique de la ville de Neuchâtel* en 1353.)

Sans attacher à ce mot d'artilleur la signification restreinte qu'il a de nos jours, il résulte du passage cité que notre capitale avait tout au moins des machines de guerre. Toutefois maître Juyle ou son successeur aura bientôt à s'occuper d'autres engins que les béliers, les *chats*, etc., imités des Suisses ; les armes à feu apparaissent, informes d'abord dans leur construction, d'un effet réel peu en rapport avec leur volume, mais éclatant en tonnerres qui jettent la terreur chez l'ennemi. Les arquebuses essayées devant Berthoud, avaient sans doute été appréciées, et on acheta des canons, canons de tous modèles et faits de matériaux divers, bois, fer et cuivre. Quant aux projectiles, les premiers dont mention soit faite sont en pierre, la ville les acheta en 1406. Deux ans plus tard, elle acquiert une nouvelle pièce, mais quelle idée s'en faire d'après son prix de 10 sous faibles (Chambrier. *Mairie de Neuchâtel).* Fort petite sans doute, elle devait être semblable à celles que la France

fit faire vers 1350 et qui, au nombre de dix, coûtèrent L. 25, 2 sous, 6 deniers et devaient peser 46 livres chacune. (Léon Lacabane, *Poudre à canon.)*

La quantité des munitions était proportionnée à la taille de ces miniatures; ainsi la ville achète demi-livre de poudre et 100 plombages (balles de plomb), probablement pour remplacer les pierres de canon. Cette poudre avait en 1444 pour dosage 70 parties de salpètre et 25 de soufre et elle se fabriquait à Neuchâtel. Les achats continuent. En 1437 la ville achète trois coulevrines, dont une double pour pièce de position; on les plaça lors des guerres de 1444 sur une tour de la ville, avec six autres canons nouvellement acquis. (Chambrier, *Mairie.)* Pendant ce temps, Valangin ne demeurait pas en arrière; le sire de Vaumarcus l'administrait comme lieutenant en 1426; il fit reconstruire une partie du château, y ajouta quatre tours nouvelles et des remparts, sur lesquels on braqua plusieurs canons, quatre petits en fer de fonte et en cuivre et trois plus gros, faits de fortes douves de chêne, cerclées de fer. (Chabloz, *Musée neuchâtelois.)* Le fait de ces canons de bois, rapporté sans réflexions, doit induire à penser qu'il s'agissait de canons sérieux, tandis que selon M. d'Elgger on n'en fit guère que comme stratagème pour tromper l'assaillant.

Les Confédérés, s'ils dédaignaient généralement les armures complètes, étaient très-habiles à modifier leurs armes offensives selon les temps, les lieux et les ennemis qu'ils avaient à combattre. Nous dirons plus loin un mot de ces transformations dans leur armement; mais remarquons dès maintenant qu'ils comprirent bien vite quel avenir était réservé aux armes à feu et qu'ils se hâtèrent de s'en procurer. Selon Boyve (p. 446) ce fut en 1409 que pour la première fois une troupe suisse en conduisit en campagne; il s'agissait de sept canons que les Bernois, Soleurois et Bâlois firent jouer devant Rheinfelden. Puis en 1415, Berne avait aussi, pour la conquête de l'Argovie, un gros canon qu'on avait fait venir de Nüremberg, ville renommée alors par ses fonderies de bouches à feu; les autres cantons pendant cette campagne avaient seulement des arquebuses (Justinger). Citons encore la guerre des confédérés contre Zurich, pendant laquelle les Lucernois firent taire les canons zuricois avec leurs bonnes coulevrines mobiles (Tschudi) dites *Tarrasbuchsen* ou *Tarrisbuchsen.* Tous les cantons, comme à Neuchâtel l'époux d'Agnelet, avaient aussi leur directeur de l'artillerie.

De la conclusion d'une alliance perpétuelle avec Berne, date aussi la création de la compagnie d'arbalétriers à Neuchâtel (1416); il est probable qu'elle fut formée pour habituer les jeunes bourgeois à l'usage de cette arme au moyen de *tirages* et d'exercices périodiques qui se terminaient par la remise d'un prix et par une parade dans la ville. On s'exerçait où sont actuellement

les anciens greniers; les cantons alliés y étaient invités et l'on se rendait aussi à leurs tirs. En 1425 les arbalétriers de Neuchâtel vont aux tirages de Cressier, Cerlier et Neuveville; en 1435 ceux de Morat, Estavayer, Cerlier, Neuveville viennent à leur tour à Neuchâtel; puis en 1468 la ville reçoit et héberge pendant cinq jours « ceux des bonnes villes d'Allemagne, » en particulier le magistrat les régala en vin, pain et fromage. La jeunesse imita ses aînés, et nous voyons en 1466 les jeunes bourgeois s'organiser en compagnie de petits arbalétriers et recevoir ensuite un prix d'encouragement du magistrat. (Chambrier, *Mairie.*)

Nous ignorons quelles étaient les règles qui présidaient alors à ces jeux guerriers, premiers essais qui aboutissent à nos tirs fédéraux actuels; une seule nous parvient, qui concerne les sociétés de tirs de Thoune et de Bienne au XVme siècle; celui qui aura bu 9 pots, dit-elle, ne pourra plus tirer. Cela ne donne-t-il pas une haute idée de la capacité des vieux Bernois, même en tenant compte du peu de violence des vins d'Oberhofen et de Bienne? Nous reviendrons sur ces sociétés de tir dont l'activité et les statuts sont mieux connus à mesure que l'on se rapproche de l'époque moderne.

Le droit de la paix et de la guerre était alors très imparfait et la raison du plus fort était le plus souvent la meilleure; aussi devait-on toujours être sur le qui-vive et s'attendre à une attaque imprévue. La bourgeoisie de Neuchâtel se tenait donc sur ses gardes, et elle avait un poste permanent aux portes de la ville et même au château; cette mesure de prudence était usitée du reste dans toutes les villes suisses. C'était sans doute une de ces franchises ou libertés grandes, vues de mauvais œil par le comte Conrad, car il s'en plaignit à Berne; la bourgeoisie persista dans son droit et obtint gain de cause. Voici du reste le détail de cette affaire, dans laquelle Berne inaugura les fonctions d'arbitre entre la ville et l'Etat, reconnues par l'acte de combourgeoisie.

Le comte Conrad se plaignait que, depuis que les bourgeois de Neuchâtel avaient obtenu la bourgeoisie de Berne, ils avaient fait garder si étroitement leurs portes, que les messagers du comte n'avaient pu sortir pour négocier ses affaires, ce qui lui avait bien coûté pour 1000 livres lausannoises de perte.

A quoi ceux de Neuchâtel avaient répondu qu'ils avaient le droit de garder les portes de leur ville; qu'ils ne croyaient pas qu'ils dussent rien pour cela à leur seigneur, puisqu'ils laissaient toujours librement entrer et sortir les gens du comte.

Les assertions, on le voit, étaient très contradictoires, c'est l'histoire de presque tous les procès, et si Berne se prononça en faveur de la ville, c'est

qu'alors on respectait profondément les libertés communales, l'une des bases principales de la Confédération naissante.

Remarquons qu'à cette époque déjà (et l'on pourrait remonter plus haut), les bourgeois très jaloux de leurs franchises, ne furent jamais les humbles serviteurs du pouvoir ; qu'au contraire par leur résistance et leur peu de goût à courber l'échine, ils contribuèrent puissamment à empêcher les abus et les tentatives faites par les hôtes successifs du château pour accaparer tous les droits. Cette louable tendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, aussi est-il singulier de voir accuser parfois l'antique bourgeoisie, de bassesse ou de servilité.

Quelle que fût l'opinion de Conrad sur les procédés de la ville de Neuchâtel, il dut en reconnaître la parfaite loyauté, et mieux lui valait une ville bien gardée qu'un vassal projetant une trahison, ainsi qu'en 1403 ce fut le cas de Vautier de Rochefort. Son château était situé à l'entrée d'une vallée et sur une colline dominant la contrée ; il paraîtrait qu'il en fit le centre de menées ayant pour but de faire passer le pays sous la domination bourguignonne. D'accord avec lui, le duc de Bourgogne envoya un sergent planter ses pennons ou drapeaux armoriés sur le château des Verrières (château dont l'existence est problématique) et sur celui de Rochefort, en signe de protection. Mais Conrad n'était pas d'humeur à laisser cette trahison suivre son cours ; il s'arme ainsi que ses gens, et arrive devant le château de Vautier, il en enfonce les portes, le fait raser et emmène prisonnier le rebelle, que plus tard ses faux conduiront à l'échafaud. (*Châteaux neuchâtelois.* Huguenin.)

Conrad en a fini avec ses ennemis du dedans, Guillaume de Grandson et Rochefort, et ses démêlés avec la ville sont réglés ; mais sa carrière n'est point encore terminée et nous le voyons en 1415, à la demande de Berne, marcher avec ses troupes et les Suisses contre le duc Frédéric d'Autriche. Il prend part à la conquête de plusieurs villes, Arau, Brugg, Zofingue, Arbourg, etc., et des riches contrées de l'Argovie. Il fut même nommé chef des troupes et on lui confia la bannière du St-Empire. Il s'agissait de punir le duc d'Autriche d'avoir désobéi aux ordres du Concile de Constance, en prenant parti pour un des papes dépossédés et ne s'en être pas montré repentant. L'empereur l'avait déclaré coupable du crime de lèse-majesté et se trouvait ainsi engagé dans la lutte; c'est ce qui explique la présence de sa bannière confiée à la garde de notre comte.

C'est à cette occasion que, pour la première fois depuis l'alliance conclue, les bourgeois furent requis ; ils tinrent à honneur de débuter dignement ; ils marchèrent en grand nombre, ayant dans leurs rangs presque tous les conseillers comme simples piquiers ; un assaut téméraire qu'ils tentèrent contre

le château de Baden coûta la vie à bon nombre d'entre eux ; par contre, les survivants revinrent à la maison chargés de butin et de dépouilles.

Cette dernière assertion ne paraît toutefois pas justifiée, car les Annales et l'Indigénat disent au contraire que lors du partage des dépouilles, Conrad et la ville ne reçurent rien, étant considérés comme bourgeois de Berne ; cette république, si elle faisait volontiers appel à nos troupes, n'aimait donc pas à partager avec elles.

Dans la guerre provoquée par la résistance des Valaisans aux desseins du sire de Rarogne, les Suisses partisans de ce dernier veulent l'aider, et Berne, ainsi que ses alliés, Neuchâtel compris, envoie des troupes dans le Gessenay, d'où elles passent le Sanetch et envahissent le dixain de Conches ; mais elles furent repoussées à Ulrichen et battirent en retraite.

Avant de mourir (1424) Conrad eut le chagrin d'apprendre que son fils Jean avait été fait prisonnier. Suivant la coutume, ce jeune homme était allé guerroyer en France et il se trouvait à Montereau lorsque le dauphin, depuis Charles VII, ayant attiré Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, sous le prétexte de faire la paix, le fit égorger. Jean de Fribourg qui accompagnait le malheureux duc, tire l'épée pour le défendre, mais il n'y réussit pas et doit se rendre prisonnier, en disant que tout son regret est de n'avoir pas pu faire usage de son arme pour venger le duc. Cette franchise fut appréciée et il fut relâché moyennant une rançon payée par les Neuchâtelois. Nous verrons si, ayant ceint la couronne de comte, Jean se souviendra de cette *aide*.

Ed. Perrochet.



LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XII

Mais ce ne sont bientôt plus ces jolies scènes d'intérieur que nous rencontrons dans la correspondance de la famille. Le pays était entré depuis l'été de 1766 dans une nouvelle période d'agitation, non moins violente que celle d'où il sortait à peine, et qui se termina d'une manière plus tragique. Les lettres que j'ai sous les yeux racontent cette seconde révolution avec plus de détails que la précédente, et il serait facile d'un tirer toute une histoire inédite de ces deux années. Je me garderai bien d'entrer dans un récit qui n'est plus de mon objet, et je ne m'arrêterai ici qu'à quelques traits de cette période de notre histoire, mieux connue d'ailleurs parmi nous que celle dont j'ai cherché à rétablir le véritable caractère.

J'ai dit que la querelle de 1766-68 se rattachait à une question de *procureur*. Les mots de *vente*, d'*abri*, de *ferme* et de *régie* y reviennent, en effet, à chaque instant, et il ne s'agissait dans ce débat que du mode de perception de la dîme, le souverain voulant continuer le régime des *fermes* qui avait été établi sans opposition en 1748, et les peuples, c'est-à-dire les quatre bourgeoisies, demandant le retour à la *régie*, telle qu'elle avait subsisté depuis 1707 jusqu'à l'établissement des fermes. Il semble, à juger de loin les choses, que les deux systèmes de levée d'impôt avaient des avantages et des inconvénients qui se compensaient; mais ceux qui paient sont fort disposés en gé-

néral à ne voir que les inconvénients du système actuel, et à regretter les avantages du système disparu. D'ailleurs, dans un pays de droit historique et traditionnel comme le nôtre, toutes choses tenant étroitement l'une à l'autre, la *régie* voulait dire le maintien de toutes les libertés, la *ferme* signifiait le contraire, et le colonel Pury exprimait l'opinion du pays quand il disait: « L'invention des fermes est une terrible machine; elle n'a pas fait encore bien » du mal à cause de nos franchises, mais cela viendra tout doucement, et » nos enfants verront comment les fermes enterrent les franchises, si nous » les souffrons. » — On peut dire que ce fut là le mot d'ordre du pays pendant ces deux années de troubles; l'inquiétude de voir changer la constitution nationale engendra le fanatisme politique; et, si la guerre civile n'éclata pas, c'est tout simplement qu'elle était impossible, puisqu'il n'y avait d'un côté que quelques chefs sans soldats, et de l'autre le pays presque tout entier. Le parti des fermes ne comprenait, en effet, que quelques officiers du prince, quelques membres des cours de justice, les receveurs, gens peu populaires, et un très petit nombre de personnes qui n'avaient pas oublié les abus qui accompagnaient la régie; ce parti fut qualifié de *royaliste*, et envisagé comme ennemi des libertés populaires; l'autre, sous le nom de *patriote*, embrassait les quatre bourgeoisies et la population presque totale du pays. « Je venais d'entrer en commune, » écrit un contemporain des troubles, « et je crus que le parti le plus nombreux et qui criait le plus fort, était » celui qui avait raison: avec un peu plus d'expérience, j'aurais porté un ju- » gement différent. » [1]

La situation du conseil d'Etat redevint à peu près ce qu'elle avait été dans les troubles de la non-éternité. Placé entre la cour et le parti patriote, il ne pouvait pencher d'un côté sans devenir suspect à l'autre. Paralysé ainsi dans son action, son influence fut à peu près nulle. Le colonel Pury caractérisait ainsi à sa manière pittoresque cette situation peu enviable, en disant dans ces *Lettres* que j'ai déjà citées: « Le plénipotentiaire (M. de Derschau) a écrit au » conseil d'Etat pour qu'il fasse la conciliation des brouilleries.... On dit que » le conseil lui répondit qu'il n'avait plus ni bras ni jambes; on le voit bien, » mais c'est qu'il ne fallait pas se les laisser couper. » — On pourrait même dire que le conseil était décapité, car il avait perdu, dans la fameuse enchère des fermes du 10 novembre, trois de ses membres les plus capables et les plus énergiques.

Le jour des montes, écrit Simon Petitpierre à F.-O., il s'est passé publiquement au château une scène inouïe, entre M. Michel et les commissaires d'un côté,

[1] (*Souvenirs msc. du justicier J.-H. Berthoud.*)

avec le conseil d'Etat et les quatre-ministraux de l'autre; les insultes et les menaces ont éclaté; trois conseillers d'Etat, MM. Pury, lieutenant-colonel, Pury, maire de la Côte, et de Montmollin, maire de Valangin, ont quitté leurs siéges pour se ranger parmi le peuple qui leur a applaudi par des battements de mains: la monte a été ainsi entièrement rompue. La cour, informée de tout cela, envoie des rescrits foudroyants. Elle nomme pour plénipotentiaire M. de Derschau, l'un des commissaires qui, depuis, s'est cassé la jambe par accident. Le conseil d'Etat est pris à la gorge comme désobéissant et fauteur de la sédition. Les trois conseillers sont dégradés, et le commissaire insiste sur leur *cassation.* Le banneret Osterwald, accusé d'avoir donné le signal des applaudissements, est recherché pour cela et on lui fait son procès. Je n'ai vu qu'avant-hier les derniers rescrits imprimés par ordre du plénipotentiaire: j'en ai encore les cheveux hérissés. Enfin, tout est dans la dernière confusion, et l'on peut dire que les affaires de Rousseau et les vôtres n'ont été que des jeux au prix de ce qu'on voit aujourd'hui. (Janvier 1767.)

On sait que la retraite des trois conseillers patriotes eut pour cause les procédés offensants du vice-gouverneur Michel qui, se croyant encore en Prusse, « parmi ces Allemands qui n'ont point de *franchises* [1], » avait méconnu le caractère et les habitudes du peuple neuchâtelois jusqu'à imposer grossièrement silence au colonel Pury qui voulait lui soumettre une observation, et à le menacer de le faire mettre à la porte de la salle des Etats. Les applaudissements qui avaient accueilli la retraite de MM. Pury et Montmollin, auraient dû avertir le vice-gouverneur de son imprudence, dont nous ne saurions pourtant lui en vouloir beaucoup puisque c'est à elle que nous sommes redevables du plus spirituel de nos écrits politiques, les *Lettres au cousin David.* En remarquant que les mêmes hommes qui, dans l'affaire de Petitpierre, s'étaient prononcés avec tant d'ardeur et de loyauté en faveur de la suprématie royale, se rangeaient tous, en 1766, à l'exception d'un seul [2], dans le parti opposé à la cour, comment le vice-gouverneur put-il croire encore un instant que le *grand-directoire* de Berlin parviendrait jamais à faire prévaloir sa volonté dans le pays de Neuchâtel ? A la tête de ces *patriotes* improvisés se trouvait le colonel Chaillet, un de ces hommes qui, à peine essuyés du naufrage, reprennent volontiers la mer: *tempestate acti, tempestatem quaerunt.* Lorsqu'ils virent cet adversaire fougueux des corps de l'Etat se déclarer tout à coup pour leur cause avec sa franchise et son énergie habituelles, et devenir ainsi l'homme le plus populaire du pays [3], les plénipotentiaires venus de Ber-

[1] Seconde Lettre au cousin David.

[2] L'avocat-général Gaudot.

[3] « Le colonel Chaillet, prévenu contre M. Michel dès avant son arrivée dans ce pays, s'est déclaré ouvertement son ennemi implacable . . Vous connaissez sa chaleur quand il

lin et le vice-gouverneur qui remplaçait si mal Milord Maréchal, s'ils avaient eu un coup-d'œil politique plus juste, auraient senti la nécessité d'une transaction à laquelle il fallut d'ailleurs se résigner quand le mal fut consommé. Leurs allures roides et hautaines[1], leur ton cassant, leurs démarches empreintes à la fois d'arrogance et de gaucherie, furent certainement pour beaucoup dans l'insuccès de la cause royale, et Frédéric dut reconnaître plus tard qu'il avait été servi avec un zèle indiscret.

Quant à la compagnie des pasteurs (et remarquez ici que Chaillet, dans sa nouvelle évolution politique, eut encore l'avantage de se trouver en désaccord avec elle), satisfaite de sa victoire de 1762, inquiète du très vif mécontentement que lui avait témoigné le souverain pour sa conduite à l'égard de

prend un parti. C'est lui qui a le plus contribué à animer les corps et communautés contre le rétablissement de la ferme et à redemander la régie..; aussi il ne garde aucun ménagement avec la cour » (Lettre de H.-D. à F.-O., février 1767). — « Ce qu'il y a de singulier c'est que ceux qui s'étaient déclarés contre les corps l'an 60, sont aujourd'hui à la tête du parti opposé à la cour, entre autres le colonel Chaillet qui fait feu et flamme, qui est de la commission établie au nom de la bourgeoisie pour les affaires présentes, etc. M. Ferdinand Osterwald est aussi mis par le public dans le petit nombre des conseillers d'Etat en qui l'on reconnaisse de la fermeté et des sentiments patriotiques; on lui joint MM. Rougemont et de Gorgier, mais le reste du conseil d'Etat est vu de fort mauvais œil et M. le colonel Chaillet, dans les assemblées de bourgeoisie, les traite de gens dévoués à toutes les volontés de MM. de Derschau et Michel. » (S. à F.-O., nov. 1767). — Le colonel apporta une grande droiture dans ce changement de ligne politique. Il déclara dans un écrit public qu'il s'était trompé en 1760, en pensant «que les peuples n'avaient pas le droit de s'assembler sans un ordre ou permission du gouvernement.» Il convenait dans cette même pièce, que l'avocat-général Gaudot était l'auteur de la plupart des rapports qu'il avait adressés en cour «concernant les tracasseries de 1760,» et que lui, Chaillet, n'avait eu besoin que de les signer. — Il me semble que le colonel, dans l'entraînement de ses effusions patriotiques, aurait pu se dispenser de ce dernier aveu.

[1] .... « Il y a quelques jours, M. Moula étant chez M. Michel, avec M. le secrétaire d'Etat et M. Lamande, Génevois que vous avez vu à Londres, on parla d'une proposition que faisait le grand directoire de Berlin que les fermiers de ce pays payassent six mois d'avance, et M. Moula s'avisa de dire qu'il trouvait la plus grande injustice dans cette proposition; sur quoi M. le vice-gouverneur le regardant de travers lui dit qu'il était un impertinent, ayant l'honneur d'être au service du roi comme interprète, d'oser parler ainsi du grand directoire, où assistent les principaux ministres du roi, et où S. M. se trouve quelquefois en personne, qu'on voyait bien qu'il communiquait avec les factieux de Neuchâtel, qu'il sortît incessamment de chez lui, sinon qu'il le ferait chasser par ses domestiques à coups de bâton. Vous jugez bien que le pauvre M. Moula ne se le fit pas dire deux fois .... » (L.-F. à F.-O., nov. 1767).

Celui que traitait ainsi le vice-gouverneur prussien était un vieillard, un ami de l'illustre Bernouilli, membre comme lui de l'académie de St-Pétersbourg. Ce mathématicien distingué, né à Neuchâtel, était revenu y vivre dans ses vieux jours, et y mourut en 1783. Lié avec Milord Maréchal, celui-ci créa pour lui la charge d'interprète du roi avec un honoraire modique. (V. *Biogr. neuch.*, article *Fréd. Moula.*)

Rousseau, cherchant ses inspirations à Berne où LL. EE., devenues arbitres du débat, se prononçaient sans hésitation en faveur du puissant vainqueur de la guerre de Sept ans, elle abandonna son rang de cinquième ou plutôt de premier corps de l'Etat, et, dès-lors, ne put jamais le reconquérir. « Les » ministres, dit le colonel Pury, avaient bonne envie de s'offrir d'être les seuls » pacificateurs, pour avoir moyen de dire qu'ils n'ont pas voulu se joindre » aux corps et communautés, tout exprès pour rester neutres, à celle fin d'être » les ministres de paix. Ils voudraient tripoter tout cela à leur profit, et pour » celui de leurs bons amis les fermiers. Voyez comme la chance tourne ! Main- » tenant qu'il est question des franchises de tout un pays, ils conseillent de » négocier, de céder quelque chose ; et, en 1760, ils soutenaient le contraire » à tout rompre, attendu qu'il s'agissait alors des droits de leur compagnie, » c'est-à-dire d'une trentaine de personnes dont plusieurs ne sont pas seule- » ment régnicoles »... « L'acte d'association, » dit ailleurs le spirituel correspondant du cousin David à propos de l'assemblée des corps et communautés du 12 février, « l'acte d'association fut reconfirmé, signé sans les ministres qui, » grâce au ciel, n'auront plus rien à voir là jusqu'à ce que la dernière trom- » pette sonne ; vous verrez qu'un beau matin, quand ils auront besoin de » nous, ils viendront nous dire que la trompette a sonné, qu'ils l'ont entendue. » Nous leur répondrons qu'elle n'a pas sonné pour nous, et nous prendrons » comme eux *le scrutateur des cœurs* à témoin de nos bonnes intentions.... » — C'est précisément ce qui eut lieu vingt ans plus tard, en 1786, et, à travers les sarcasmes dont le pamphlétaire est si prodigue pour la Compagnie, et plus encore pour l'un de ses membres, le pasteur de Motiers [1], on ne peut s'empêcher d'admirer la justesse de son coup d'œil.

C'est bien dans ses *Lettres* qu'il faut chercher aujourd'hui, sinon les faits, du moins l'esprit de cette période troublée. Le résultat de tant d'agitations, sans parler de l'événement tragique qui en marqua la fin, fut en définitive assez minime ; les frais seulement furent bien lourds, et l'on arriverait à une somme prodigieuse en additionnant les dépenses que ces événements occasionnèrent aux corps et aux particuliers ; mais, comme ce Français qui prenait son parti des maux de la Ligue en lisant la Ménippée, on est tenté de bénir la querelle des fermes, l'abri, la vente et la régie, et le « ministre à carriole » et le « grand directoire, » en pensant que tout cela nous a valu

[1] F.-G. de Montmollin, dont la famille est éteinte, ne descendait point, comme la branche aujourd'hui existante de cette famille distinguée, du chancelier de Montmollin, l'auteur des *Mémoires*. Il a été trop souvent question, dans ces notices, du pasteur-professeur, pour que je ne tienne pas à mentionner ce détail

les *Lettres du cousin Abraham au cousin David*[1]. Ce sont nos petites Lettres, à nous petits, et si l'on trouve qu'il ne faut pas prêter à rire en évoquant ainsi le souvenir de Pascal, je dirai qu'il est telle page du colonel Pury que je préfère à telle page brillante de Paul-Louis Courier, parce que j'y trouve, dans la plaisanterie et dans le tour du style, quelque chose de plus spontané et de moins voulu. Rien de plus vif et de plus franc que certains passages de la quatrième Lettre, la meilleure des six à ce qu'il me semble. Cette quatrième Lettre, mise dans son cadre, devrait être republiée, car la collection de ces curieux pamphlets est devenue fort rare, et la plupart des gens en jugent aujourd'hui sur parole. Ils seraient surpris, en y regardant de près, de trouver là tant de finesse sous des apparences si familières, tant de malice avec un sens politique si ferme, l'esprit neuchâtelois sous sa forme la meilleure et la plus distinguée, avec son sel sinon attique, du moins bourguignon, et dont Rousseau aurait dit moins de mal s'il avait connu les *Lettres au cousin David*, dont on sait qu'il connaissait et aimait l'auteur[2].

[1] *Lettres d'un bourgeois de Valangin, communier du . . . à un communier de . . .* S. l. s. d. — On a dit souvent qu'un magistrat neuchâtelois, Ch. de Guy-d'Haudanger, avait travaillé à ces Lettres avec le colonel Pury. Cette collaboration expliquerait les inégalités qui s'y font remarquer.

[2] La période quelquefois s'allanguit sous la plume du colonel, mais comme d'ordinaire elle commence avec entrain : « Cousin David, le beurre s'échauffe : il faut songer à rétablir l'ordre, etc. » Rien de mieux enlevé que le début de ces Lettres : « Qu'avez-vous dit, cousin David, de tout ce remue-ménage, pour deux pauvres Lettres que je vous ai écrites sans penser à mal ? Vous n'auriez jamais cru qu'avec un peu de papier nous mettrions ainsi en alerte tous les maires et sautiers du pays. Si feu la tante Calame était encore en vie, ce serait bien à présent qu'elle nous raconterait la guerre des capuchons . . » — Quoi de plus gai que le récit de la conférence de Walperswill, où devaient se rencontrer, avec un sénateur de Berne, deux des chefs du parti des fermes et le doyen de la Compagnie pour « parlementer sur nos brouilleries . . . Or, il ne se trouvait point de voiture, et il ne convenait guère que des ambassadeurs allassent sur leurs pieds . . A force de chercher, ils se souvinrent de la carriole du ministre de Motiers ; mais comme il n'aurait pas été honnête de lui demander son attelage et de le laisser ainsi tout seul à la maison, ils trouvèrent que ministre pour ministre il fallait prendre celui-ci, et que, dans ce cas, ministre à carriole valait mieux que doyen à pied. » — Voyez encore, dans la quatrième Lettre « *ces pauvres bourgeois de Neuchâtel qui sont les souffre-douleur de tous ces jugements* (à Berne) ; *car ils sont et seront jugés et rejugés et condamnés jusqu'à fin de souffle et d'argent* . . . » — Et le charmant entretien du cousin Abraham, à la foire de Berne, avec un « monsieur qui a été bailli »... — « Entre autres il disait : Vos franchises et coutumes sont à la vieille mode et ne conviennent plus au temps présent ; cela était bon du temps du comte Conrard, de vos princes français et de la bonne dame Marie de Nemours ; mais avec le Grand Frédéric, il n'y a pas à badiner, il veut qu'on obéisse. — Je me récriai. Dieu soit avec nous, monsieur le bailli ! Si ce bon prince vous entendait, il dirait que vous le faites penser comme un bailli . . » — Et l'histoire du ministre Nicolet, « jeune homme tout

Il les aurait aimées surtout en apprenant que, comme les *Lettres de la Montagne*, l'une d'entre elles, la quatrième, comme de juste car c'est la meilleure, avait été brûlée par la main du bourreau sur la plainte de LL. EE. qui se trouvaient très gratuitement offensées de la liberté avec laquelle les justiciables de Neuchâtel se plaignaient qu'on ne leur rendît pas mieux justice à Berne. C'est de fort mauvaise grâce, il est vrai, que le gouvernement de Neuchâtel se prêta à cette exigence, et la manière dont le colonel lui-même raconte l'auto-da-fé de son écrit, montre que ce fut plutôt une victoire pour le parti patriote. « Pendant qu'on faisait la brûlée à la Croix-du-Marché à Neu-« châtel, on criait tout haut : il vaudrait bien mieux fricasser quelques per-» ruques.... Ne l'as-tu pas lue cette Lettre ? se criait-on de l'un à l'autre ; je » te la prêterai. Certes, c'est faire bien de l'honneur à un pauvre horloger en » petit volume, qui pose quelquefois sa lime pour mander à son cousin, tant » bien que mal, ce qui se passe. » Le colonel Pury, on le voit, était bien vengé des rigueurs involontaires du conseil d'Etat. Il le fut d'une autre manière encore, ainsi que le raconte une lettre de L.-F. à son frère de Londres, dont voici quelques passages. Le pasteur de Neuchâtel mentionne d'abord les nouvelles du jour :

On donne pour chose certaine que M. le général de Lentulus est parti de Berlin avec une patente de gouverneur de Neuchâtel, ce qui donne beaucoup à penser. Aucuns disent que le roi nous a vendus secrètement à LL. EE. de Berne pour la somme de neuf millions (argent de France), et que M. de Lentulus vient nous gouverner au nom du roi, en attendant que les Bernois trouvent une occasion favorable de s'emparer de ce pays, ou que M. de Lentulus la leur ait préparée. M. le col. Chaillet, entre autres, assure cela aussi positivement que s'il l'avait vu, et vous ne sauriez croire combien de tels bruits sont propres à entretenir et augmenter la fermentation dans un pays où le gouvernement de Berne n'est certainement pas aimé....

Rappelons ici un exemple peu connu de cette crédulité générale qui s'était emparée du peuple neuchâtelois, et dont le meurtre de Gaudot, dû certaine-

sage et bien gentil » qui avait prêché à la Chaux-de-Fonds sur l'union et la concorde, et qui, pris à partie en Compagnie sur la demande de M. de Derschau, se justifia en disant à ses confrères « qu'il n'avait pas cru mal faire en prêchant la paix, et que n'ayant pas eu le temps de composer un sermon, il n'avait su mieux faire que d'en copier un du feu ministre Saurin. Certes, cousin David, j'ai peine à croire que défunt le ministre Saurin ait prêché en Hollande, il y a cinquante ans, sur l'association des peuples de Neuchâtel et Valangin, et sur nos brouilleries d'aujourd'hui. Si cela était, le ministre Nicolet aurait eu tort de choisir un tel sermon. La véritable cause de cela, c'est que son père est un brave homme qui n'a pas voulu la cocarde, ni fournir les sept piécettes pour le greffier et l'ambassade de soumission. Voyez le tort qu'une cocarde et sept piécettes peuvent causer. » — On ne se lasserait pas de citer.

ment à la croyance universelle qu'il avait juré l'asservissement de son pays (!), fut le tragique résultat. Au commencement des troubles, une assemblée extraordinaire de la Générale-Bourgeoisie de Neuchâtel ayant été décidée dans le but de s'opposer au rétablissement des fermes, M. Ab. Droz, membre du petit conseil et secrétaire de ville, fut chargé par le magistrat (2 janvier 1767) de porter dans les juridictions du vignoble les *lettres convocatoires.* Etant parti de Boudry dans la soirée pour aller à Bevaix, il avait disparu, et pendant plusieurs mois on n'eut pas le moindre indice relativement à sa personne. Le bruit se répandit immédiatement qu'il avait été enlevé par des Prussiens, et conduit à Spandau. Cette rumeur trouva créance en dépit de tout, et ce ne fut qu'en août suivant que la vérité se fit jour d'une manière inattendue [1]. Cette méprise de l'imagination populaire contenait un enseignement dont on ne profita pas l'année d'après, quand une multitude affolée se rua sur la maison du malheureux avocat-général. — L.-F., en rapportant les petits incidents que voici, prévoyait bien peu la catastrophe qui les suivit de près; je recueille son récit qui touche aussi à l'histoire si peu connue des *Lettres au cousin David.* Après avoir raconté l'auto-da-fé de cet écrit, le pasteur continue ainsi :

.... Les enfants, pour se venger de l'insulte faite à la patrie par la flétrissure d'un écrit qu'on regarde comme très patriotique, prirent un exemplaire d'une *Information* contre la ville, que M. l'avocat-général a fait imprimer à Berne dans le cours du procès, et firent brûler cet exemplaire devant la porte du château par le fils du bourreau, à qui ils donnèrent de l'argent pour cela, et choisirent si bien leur temps qu'on n'a pas pu découvrir ces petits criminels ; mais les perquisitions ont été apparemment un peu légères. On a eu de plus graves enquêtes à faire au sujet d'une violence commise dans la maison de Sinnet le libraire. Il y a quelques semaines qu'on sonna chez lui à deux heures après minuit, et le garçon libraire étant allé ouvrir, six hommes masqués et armés de pistolets entrèrent et obligèrent ce garçon à les mener à l'imprimerie où ils demandèrent à voir une *Lettre* du roi aux cantons alliés, dans laquelle le roi traite les députés que les corps et communautés avaient envoyés à ces cantons, de *députés de paysans rebelles*, *qui se sont rendus coupables de lèse-majesté*, *en recourant à des puissances étrangères*, ajoutant qu'il n'atten-

[1] Le pauvre secrétaire de ville s'était mis en route par une tourmente hivernale, et la nuit étant très sombre il avait perdu son chemin. « Le 1[er] du mois d'août suivant, des bouchers passant fortuitement dans un endroit isolé et sauvage, trouvèrent son cadavre au pied de la montagne de Boudry, à peu de distance de la rivière. Il était enveloppé dans un manteau et n'avait reçu aucune blessure ; on trouva sur lui de l'argent, une montre et des pistolets, preuve certaine que M. D. s'étant égaré, et ayant pris beaucoup trop à droite, le mauvais temps, la fatigue et l'obscurité étaient les seules causes de sa mort. » *(Souvenirs msc. du justicier J.-H. B.)*

dait que la sentence de Berne pour se faire justice.... Comme on craignait que cette Lettre, si elle était rendue publique, ne décourageât les peuples du pays, et qu'on disait que M. Michel la faisait imprimer, l'intention de ces six masques était d'en enlever les feuilles à l'imprimerie pour supprimer l'édition; mais ne l'ayant point trouvée après bien des recherches, parce qu'en effet on ne l'a point fait imprimer, ils se retirèrent en chargeant le pauvre garçon imprimeur de paroles fort dures pour son maître. Le lendemain, Sinnet ayant porté ses plaintes, on ordonna des enquêtes que M. le maire faisait avec d'autant plus de diligence à la requête de M. Michel, qu'on publiait dans la ville que c'étaient des gens apostés par M. Michel lui-même, qui, sous prétexte d'enlever la Lettre du roi, avaient fouillé dans l'imprimerie pour voir s'ils n'y trouveraient point le manuscrit des *Lettres au cousin David*, et pour en découvrir ainsi l'auteur; et cette fable trouvait d'autant plus de créance qu'on nommait déjà ces prétendus apostés. Mais on a découvert les vrais coupables, et ce sont MM..... Ils sont bien connus, et chacun les nomme quoiqu'on n'ait pu les convaincre juridiquement parce qu'on a fait évader les témoins.... Pendant le cours de ces enquêtes on a assailli de nuit la maison de M. le maire....

Cependant les événements se précipitaient. La ville de Neuchâtel venait de perdre devant le sénat de Berne le procès que lui avait intenté le plénipotentiaire Derschau. On sait que Berne, le plus puissant des quatre cantons alliés de Neuchâtel, était devenu l'arbitre des différends entre les peuples et le souverain. Gaudot, dont les chaleureuses plaidoieries, devant les conseils de la république, avaient été pour beaucoup dans le succès de la cause du roi, revint imprudemment à Neuchâtel dans la soirée du dimanche 24 avril. Il était à peine entré dans sa maison [1], que des attroupements de plus en plus nombreux se formèrent dans la Grand'rue. Le malheureux avocat-général, chargé de toutes les haines et désigné à la fureur populaire comme un traître à son pays, ne songea pas à s'enfuir sous un déguisement comme cela aurait été possible pendant la nuit du dimanche au lundi. Soit connivence, soit impuissance, la compagnie des grenadiers, mise précipitamment sur pied, ne put rétablir l'ordre. L'intervention du frère de Gaudot, capitaine au service de France, et d'un officier prussien, qui voulurent se frayer un chemin dans la foule l'épée à la main, mit le comble à l'exaspération populaire; et, dans la soirée du lundi, après vingt-quatre heures de tumulte qui durent être pour Gaudot un long supplice anticipé, la populace ayant enfoncé les portes de la cave, et doublement ivre de fureur et de vin [2], se répandit dans la maison en poussant des cris de mort. Un menuisier nommé Droz, ouvrant de sa hache une armoire où Gaudot s'était caché, fut tué par lui d'un coup de pistolet, et

[1] Nous croyons que cette maison est actuellement celle de M. Tanner, Grand'rue, nº 10.

[2] Après s'être largement abreuvés, les assaillants ouvrirent les fûts et cassèrent les bouteilles, si bien que « le vin répandu dans la cave s'élevait à la hauteur de deux pieds. »

bientôt Gaudot lui-même, réfugié dans une chambre voisine, y tomba percé de coups de feu et d'armes tranchantes. Tout fut quasi détruit dans la maison, et la foule s'écoula lentement, regrettant de devoir laisser debout la maison elle-même.

Le rétablissement de l'ordre et les poursuites contre les auteurs du meurtre n'étaient possibles qu'avec l'intervention des cantons alliés. Leurs troupes (un bataillon avec une vingtaine de canons) n'occupèrent pourtant Neuchâtel, la baïonnette au fusil et la mèche allumée, que le 20 mai, près d'un mois après la catastrophe. Tous les individus impliqués dans le meurtre de Gaudot étaient en fuite; mais un incident qui se produisit la veille de l'entrée des Suisses, porta la terreur parmi ceux-là mêmes qui n'y avaient pas trempé. Le pasteur de Cornaux, M. Abram Deluze, dont le franc parler et l'exaltation patriotique étaient connus, fut arrêté et mis au château de Thièle, comme si on eût voulu lui donner le spectacle de l'entrée des troupes qui venaient mettre à l'ordre le parti auquel il appartenait [1]. A peine la nouvelle de cette arrestation se fut-elle répandue à Neuchâtel, qu'une foule de patriotes, se croyant menacés, plièrent bagage. Pendant la nuit il y eut au Val-de-Travers un passage continuel de voitures et de cavaliers qui gagnaient la frontière avec une extrême diligence. La plupart s'arrêtèrent à Pontarlier, mais quelques-uns piquèrent jusqu'à Besançon, si bien que cette journée, disait en se frottant les mains un Neuchâtelois du parti royaliste, pouvait être appelée à bon droit « la journée des éperons. » Au bout de quelques jours l'inoffensif pasteur de Cornaux fut élargi, et les fuyards revinrent successivement un peu moins vite qu'ils n'étaient partis.

L'occupation dura quatre-vingts jours [2]. Vers le milieu de juillet le procès criminel était clos, et les sentences furent solennellement rendues dans un parquet dressé au-dessous de la terrasse de la collégiale. Cinq individus fu-

[1] « Je vis M. Deluze à l'une des fenêtres du château. Il était en bonnet et en robe de chambre, et paraissait fort peu satisfait du séjour qu'on lui avait assigné. » (*Souvenirs msc. du justicier J.-H. B.*)

[2] F.-O. écrivait (1 juin 1768) : « Hélas ! combien y a-t-il de soldats logés chez vous ? Vous voyez par ce seul mot que nous savons bien vos détresses, nous autres compatriotes qui sommes à Londres. Ah ! quelle suite funeste d'étranges événements !... Si vous, ou qui que ce soit de la famille, avez besoin d'argent dans ces troubles qui peut-être augmentent votre dépense et renchérissent d'ailleurs tout, dites-le moi ; quarante, soixante guinées vous sauteront au collet quand vous voudrez : vous n'avez qu'à dire. Pourquoi seriez-vous dans l'embarras pendant que je nage dans le superflu ? Insistez là-dessus auprès de mes frères. Qui sait comment vont les pensions des ministres dans ces temps de ruine et de dépenses pour la ville ? Hélas ! je leur ai tant fait avaler de couleuvres, pendant deux ou trois ans, qu'il est bien juste que j'adoucisse leurs maux, s'ils en souffrent que je puisse adoucir. »

rent condamnés à mort, les autres inculpés bannis. Le 16 juillet, les exécutions eurent lieu en effigie, pas un des coupables n'ayant pu être arrêté [1]. — Par sentence des cantons, les quatre-ministraux se virent obligés de donner satisfaction au roi en son château de Neuchâtel; la compagnie des grenadiers fut cassée à perpétuité, et le droit de port d'armes, si cher à la bourgeoisie de Neuchâtel, suspendu pour une année; la ville fut condamnée aux frais (près de trois mille louis), et dut payer une indemnité, d'ailleurs peu considérable, à la veuve de l'avocat-général.

Le vice-gouverneur Michel était trop détesté pour qu'il lui fût possible de pacifier le pays. Frédéric remplaça ce malencontreux diplomate par un de ses lieutenants dans la guerre de Sept ans, le général Lentulus [2]. Le choix de ce successeur de Milord Maréchal avait d'abord paru malheureux, parce que Lentulus était Bernois; mais on s'aperçut bientôt que les craintes d'une aliénation du pays au profit de LL. EE. étaient chimériques, et que le roi entendait bien garder sa principauté. Tous les yeux se portèrent vers le nouveau gouverneur qui eut le bon esprit et le bon goût de n'arriver à Neuchâtel qu'après le départ des troupes d'occupation. Pour gagner sa faveur dès le premier jour, le pays fit à Lentulus un accueil aussi splendide qu'il l'aurait pu faire à Frédéric en personne. Reçu au pont de Thièle par une foule d'officiers neuchâtelois qui s'y étaient portés à cheval, et à Monruz par une compagnie de cuirassiers, il entra en ville au bruit de l'artillerie par un arc de triomphe placé sous la Petite-Rochette, où les plus jolies personnes de Neuchâtel, habillées en bergères (c'était le goût du temps, mais l'idylle suivait de bien près les scènes sanglantes de la mort de Gaudot), le complimentèrent en répandant des fleurs sous les pas de son cheval. Lentulus, l'un des plus beaux hommes de son temps, saluait avec grâce, et sa bonne mine semblait à tous un gage de réconciliation et de paix.

Peu de temps après son arrivée, le nouveau gouverneur résolut de parcourir le pays, et de communiquer lui-même aux communes les instructions qu'il avait reçues de la cour. C'est à cette *tournée*, dont on attendait beaucoup, que se rapportent ces lignes écrites à l'une de ses nièces par Lisette P. (septembre 1768) :

.... M. de Lentulus a été à l'église ce matin. L'oncle Frédéric nous évangélisait, et, sur la fin de son sermon, il s'est tourné de son côté en ôtant son chapeau, et lui

[1] Le principal accusé avait été condamné à la roue, quatre autres à la potence.

[2] C'est lui que nomme Voltaire dans ces vers du poëme de la *Tactique* :

Je hais tous les héros, depuis le grand Cyrus
Jusqu'à ce roi brillant qui forma Lentulus.

a adressé la parole par un petit discours, très court et à mon gré très apostolique. Il lui a d'abord parlé de la gloire éclatante dont il s'était couvert en servant le roi, le grand roi notre auguste souverain.... Puis, en touchant nos tristes circonstances et le sujet de sa mission parmi nous, il lui a dit qu'il était maintenant appelé au service d'un roi tout autrement grand, du roi des rois.... à cueillir une gloire et des lauriers tout autrement grands. Il l'a invité et même exhorté à aller faire sa tournée, à travailler au grand œuvre de la paix pour l'amour du Dieu de paix.... Mon Dieu, qu'il faisait bon l'entendre !

La tournée réussit. Secondé par un légiste habile du Pays de Vaud, Clavel de Brenles, le gouverneur rétablit la paix, et une transaction termina le différend. Le bail des fermes fut confirmé, mais avec cette clause qu'il ne pourrait être exigé sous les fermes que la somme de redevances exigible sous la régie. Le prince et le pays obtenaient ainsi satisfaction, et c'est par là qu'il aurait fallu commencer. Frédéric regagna bien vite l'affection que lui avaient fait perdre ses plénipotentiaires, et reconquit la ville de Neuchâtel en rendant le port d'armes à ses bourgeois désarmés par le prononcé des cantons. Il amplifia, au lieu de les restreindre, les libertés du pays, offrant en cette circonstance, selon l'historien le plus populaire de notre patrie, « un exemple qu'aucun des gouvernements républicains de la Suisse n'eût été capable de donner [1]. »

En cette néfaste année 1768, je rencontre dans la correspondance de la famille un charmant épisode, l'élection du pasteur Hugues Ramus à l'un des postes de la ville. Voici comment son collègue, L.-F. Petitpierre, raconte cet incident qui, de loin, semble bien minime, et qui alors étonna tout le monde, et surtout l'humble pasteur brusquement arraché en plein hiver aux solitudes neigeuses de la Chaux-du-Milieu :

C'est M. Ramus qui a succédé à M. Deluze. Il était dans le ternaire [2] avec MM. Chaillet et Roulet de la Brévine. C'est un grand coup de la Providence pour le pauvre Ramus. A cette occasion on lui a fait faire deux habits, l'un du plus fin drap et l'autre de peluche, car il était venu de ses montagnes, dans la plus rude

[1] Henri Zschokke, *Histoire de la nation suisse.*

[2] De toutes les paroisses du pays, la ville de Neuchâtel était la seule qui eût le droit d'élire ses pasteurs. Quand un poste venait à vaquer, la Compagnie présentait au conseil de ville trois candidats *(ternaire)*, parmi lesquels il devait arrêter son choix. Pour toutes les autres paroisses la Compagnie était souveraine, et désignait par l'élection le nouveau pasteur. Cet état de choses qui dura de 1577 à 1848, ne s'était pas établi sans résistance de la part du souverain, qui, vers le milieu du seizième siècle. possédait le droit de nomination, et se vit réduit plus tard, comme les paroisses elles-mêmes, à un droit d'approbation, presque illusoire, des élections faites par le corps ecclésiastique. (Voir *Hist. de Neuchâtel et Valangin,* par Frédéric de Chambrier, p. 382.)

saison, avec un méchant habit de camelot. On a d'ailleurs fait une collecte qui a rapporté au moins soixante louis, pour le libérer des dettes criardes qu'il avait dans les Montagnes, et c'est M. Pierre Meuron, à qui il fit perdre un œil par l'accident que vous savez, qui s'est montré pour son ancien maître avec un zèle qui lui fait un honneur infini.... (27 janvier.)

Et Lisette P., dans la joie de son âme, et d'une plume qui n'est qu'à elle, ajoute :

Le cœur me rit quand je pense comme la bonne Providence a ressuscité le pauvre frère Ramus. Ce n'est pas lui qui est allé où il est ; on l'y a porté comme un enfant. Déjà, sans son voisin M. Roulet, il ne descendait pas en générale ; dans le ternaire on le sollicitait de s'abandonner, qu'il ne risquait rien ; et puis c'est justement lui qui est élu avec une supériorité étonnante, trente-neuf voix contre seize pour M. Chaillet. M. Roulet, n'en voulant pas, avait prié ses voix d'aller à M. Ramus. Ce fut un cri de joie dans toute la ville bien touchant. Le dimanche suivant, mon frère Frédéric le présenta. Mon Dieu, quel sermon il nous fit, sur ces paroles : *Je me suis réjoui à cause de ceux qui ont dit* : *nous irons à la maison de l'Eternel !* Et à la fin, dans le discours à M. Ramus (quel discours !), d'abord sur l'état de l'Eglise, qu'il y avait des âmes endormies qu'il fallait ressusciter ; que le travail était grand .... mais qu'ils s'aideraient mutuellement ; et il finit par cette sentence de Salomon : *La vue d'un ami excite son ami.* Cela ne se raconte pas, mais jamais je ne l'oublie, et le pauvre frère Ramus était si attendri qu'il eut peine à prononcer son serment.

Ramus n'était pas un prédicateur ordinaire. Une dizaine de ses sermons ont été publiés à Amsterdam sous le titre de *Discours chrétiens* (1773). L'éditeur anonyme de ce volume défie le lecteur, dans son avant-propos, de savoir de quelle secte est l'auteur de ces discours, « qui n'a d'autre maître que le Christ..... Il a dit ce que son âme l'a pressé de dire, et il l'a dit sans doute comme il plaisait à son génie. Malheur à qui ne connaît qu'une manière, et qui met de la méthode là où il ne faut que sentir pour bien penser et pour s'exprimer avec force ! » Evidemment, cet éditeur enthousiaste n'est autre que Chaillet en personne ; il annonçait d'autres recueils du même prédicateur qui ne sont pas venus.

Les sermons de Ramus portent leur date ; l'influence de Rousseau s'y fait sentir ; il veut que nous apprenions à faire de nos passions tout autant de vertus ; il se laisse même aller à une apologie de l'homme à l'état de nature. Mais ils portent aussi, ce qui est plus précieux, l'empreinte de l'âme du prédicateur ; il y a des mots simples et vifs : « L'éternité vient qui répare tout ; « ah ! grand Dieu, ils ne pensent donc plus à l'éternité !.... — Ah ! ces amis du « siècle, voilà comme ils aiment ! » On voit le geste, on a l'accent, on comprend les succès de ce pasteur que « l'opprobre si injustement attaché à la

pauvreté » avait laissé sans amertume, et qui avait le droit de prêcher sur ce texte de l'un des sermons de son recueil : *J'ai appris à être content de l'état où je me trouve*[1].

Il s'était montré ami fidèle de Petitpierre dans les mauvais jours : on comprend avec quel plaisir celui-ci apprit à Londres l'heureuse fortune du pasteur de la Chaux-du-Milieu. — Plus tard, lorsqu'un autre ecclésiastique neuchâtelois, Elie Bertrand, fut déposé par la Compagnie, en même temps que son beau-père, Fréd. Osterwald, se voyait dépouillé, pour le même délit, « la publication de livres scandaleux, » de son office de banneret, Petitpierre écrivait aux siens : « Je ne vous dirai rien de l'affaire du *Système de la nature*, sinon que je lis cet épouvantable livre. Je suis épouvanté quand je pense qu'un magistrat et un ministre ont imprimé ce livre-là.... Eh ! mon Dieu, quel siècle que ce siècle ! Que je suis aise d'avoir cinquante bonnes années de ma vie passées, et que je plains la génération qui nous suit ![2] » — Ce

[1] Ramus mourut pasteur de Neuchâtel en 1789. Il était poëte, et l'on trouve dans le recueil intitulé *Odes sacrées*, publié à Amsterdam, en 1764, par Garcin de Cottens (un autre poëte neuchâtelois), une version du psaume X, qui est de lui, bien que son nom ne soit pas indiqué. En voici deux strophes :

Pourquoi te dérober à nos regards avides ?
Sommes-nous dévoués aux fureurs des méchants ?
Tomberons-nous, Seigneur, sous leurs coups homicides,
Tels que l'herbe des champs ?
. . . .
Ceux qui suivent ses lois craignent notre présence,
Ils n'osent se montrer, et nous, nous les bravons.
Non, il n'est point de Dieu ! préjugé de l'enfance,
Puisqu'enfin nous vivons !

Ce dernier trait qui n'est pas sans vigueur appartient au poëte, et non pas au psalmiste. On le voit, c'est une paraphrase selon l'esprit poétique du dix-huitième siècle, avec plus de souci de l'ampleur, de la *vastité* de la forme, que de la fidélité à l'original. — Le pasteur de Neuchâtel, je l'ai déjà remarqué, est le grand-père d'un autre poëte, Auguste Ramus, mort dans notre pays il y a peu d'années. Rien ne ressemble moins à la poésie de l'aïeul que celle du petit-fils, et il y a entre elles la même différence qu'entre les deux siècles.

[2] Dans la même lettre (2 nov. 1771) je trouve ce joli passage : « J'ai toujours oublié de parler à mon frère d'Irlande d'une de ses anciennes amies, lady Clermont née Fortescue, qui est à présent mon amie aussi. Je lui fus recommandé pour enseigner le français par milady Ancram, déjà l'hiver dernier. Ma première visite fut très drôle. Quand je sus que c'était elle-même et non un enfant qu'il était question d'enseigner, je refusai net, lui protestant que j'étais bien résolu *never to teach any grown lady*. Elle me dit qu'elle le voulait absolument, qu'à la vérité elle était *stupide* et l'avait toujours été, mais qu'absolument elle aurait de mes leçons, etc. Convention faite et réglée à la fin : connaissez-vous, me dit-elle, un M. Petitpierre que j'ai tant connu en Irlande ? — C'est seulement mon frère. — Votre frère ? Je n'ai jamais eu de meilleur ami ; si j'avais suivi ses conseils, je ne vous connaîtrais pas, car il me recommandait fort d'apprendre le français quand j'étais jeune, etc. »

jugement implicite d'un condamné de la Compagnie sur un autre de ses collègues condamné comme lui, ne laisse pas d'être piquant. On sait que la Compagnie au bout de peu d'années consentit sans grand effort à réintégrer Bertrand dans son sein[1], tandis qu'elle ne songea jamais à rouvrir ses bras à Petitpierre : ce rapprochement n'est pas moins piquant que l'autre. — Il avait fallu tout le bruit qui se faisait alors à Neuchâtel à l'occasion du livre du baron d'Holbach, pour engager Petitpierre à lire cet écrit. Ses occupations étaient si absorbantes que, pendant une partie de l'année, il devait renoncer à toute lecture. Quand arrivait le mois de mai, « l'époque de son répit, » le moment où il pouvait respirer et quitter pour quelques jours les brumes de Londres, il se réjouissait comme un enfant à l'idée « du plaisir de ne rien faire, et de s'acoquiner à la lecture dont il avait été privé pendant six mois. » Mais savez-vous quelle était alors la lecture favorite de ce travailleur infatigable ? Comme ce professeur de mathématiques, mort dernièrement parmi nous, et qui, pour *se récréer* après une journée de labeur, lisait au lit la *Mécanique céleste* de Laplace, Petitpierre, pour se délasser, dévorait l'*Algèbre* de Wolf. « Je la reprends, écrivait-il, avec un plaisir indicible.... Il y a plus de quatre ans que j'ai acheté les œuvres mathématiques de ce grand homme, en cinq volumes in-quarto, et j'en fais mes délices dans mes heures de retraite en été.... » (Londres, 8 juillet 1768.)

Ces heures de loisir étaient aussi celles où il reprenait plus activement sa correspondance, surtout avec *le cloître des Bercles ;* ainsi appelait-on dans la famille la retraite où Lisette Petitpierre s'était installée avec ses trois nièces « dans l'appartement de feu l'oncle Perrot-Merveilleux. » Malheureusement presque toutes ces lettres ont disparu. « Je vous remercie, écrivait-il à sa sœur l'*abbesse*, des détails que vous me donnez sur la constitution et la police intérieure de votre couvent. Votre société, vos lectures de la Parole de Dieu et d'autres livres instructifs ou amusants, votre travail, vos entretiens, votre santé, votre bonne humeur, votre économie, votre contentement, en un mot votre bonheur (car en voilà tous les ingrédients), tout cela, mes chères amies, me réjouit jusqu'au fond du cœur, et me fait désirer avec ardeur d'entrer, ou plutôt de rentrer, dans cette chère société.... » Il était fait pour être le directeur et le confesseur du petit cloître. — Simon de son côté, de sa plume souriante, s'amusait à taquiner sa sœur : « Croyez-moi, ne mettez jamais le loup dans votre bergerie.... L'une s'en va chanter en prêtant l'oreille à quelque rossignol caché.... L'autre va rêver à son aise dans la solitude.... devinez pourquoi.... Mais gardez cela pour votre instruction, et n'allez pas leur en

[1] *Musée neuch.*, VII, p. 53 et suiv.

souffler mot : elles seraient en fureur contre moi, et elles ont des ongles. Il faut avouer que c'est une terrible charge que celle-là. Vous me faites les cheveux gris en me rappelant mal à propos que j'aurai bientôt le même souci dans ma maison, à quoi je ne songeais guère. Mais, heureusement, on ne sait point chanter chez moi ; enfin je n'aperçois point encore qu'on y rêve ; mais, hélas ! on ne peut répondre de rien. » — L'aînée des recluses, cette Henriette que nous connaissons, apostillait ainsi une lettre de l'abbesse à F.-O. : « Ma tante me permet un petit coin dans sa lettre, et j'en profite avec reconnaissance. Ce n'est pourtant pas pour vous apprendre que rien au monde ne serait plus propre à me donner de l'orgueil que ce que vous me dites, s'il était possible que quelque chose qui me vient de vous pût produire un si mauvais effet.... Mais non, cela ne m'a point donné de l'orgueil, mais fait éprouver un sentiment bien plus doux comme une nouvelle preuve de votre précieuse tendresse ; mes sœurs et moi en sommes toujours touchées jusqu'au fond du cœur et voudrions bien en êtres dignes, *also that of my dear* tante Lisette ; *she is so good for my sisters and me !* » — Cette charmante fille revenait ainsi sans y songer à la langue de son enfance, et, répondant à une question de son oncle sur ses connaissances en fait d'anglais, elle ajoutait dans une sorte de gazouillement anglo-français, dont les *blunders* devaient bien amuser son correspondant : « *Yes, yes, dear* oncle, *I can read and understand pretty well an english book.... Try, will you send me one by* Combe ? *pray, do. But,* à propos, *I cannot understand now* poesy ; *but perhaps with time this* viendra. *Pray, tell me if you have laugh with all your heart of this scrawl, forget not. — Your respectful and affectionate* nièce *Harriet.* »

Dans une de ses lettres, Harriet, dont le cœur était toujours prêt aux effusions, et dont la délicatesse d'esprit, au gré de la simplicité et de la logique immuables de son oncle, ne prenait pas toujours assez uniment les choses, Harriet avait dit qu'elle se trouvait plus heureuse qu'elle ne le méritait. Son oncle, dans une page que je ne serai pas le seul à apprécier, la gronde doucement (6 mars 1768) :

J'ai relevé dans votre dernière lettre un mot qui m'a infiniment plu. Mais à présent, ma chère Henriette, que je vais glanant, j'en trouve un autre qui me déplaît beaucoup s'il y entre si peu que ce soit d'affectation, et presque autant s'il est bien sincère ; le voici : *il ne manque à mon bonheur que d'en être digne.* Hélas ! tant pis, ma chère nièce ; c'est comme si vous disiez qu'il ne manque à votre bonheur que d'être heureuse. Oh ! point de ces idées qui empêchent d'être aussi heureux que le bon Dieu le veut ! On est digne des bienfaits de Dieu quand on en a besoin, et qu'on les sent ; car, s'il fallait encore qu'on les méritât, ou que Dieu les dût, quelle créature de l'univers serait digne de ses bienfaits ? Il est vrai que les méchants

n'en sont pas dignes; mais, vous avez beau dire, vous ne me ferez pas croire, je ne dis pas que vous le soyez, mais que vous croyiez l'être. Ainsi, croyez-moi, livrez-vous hardiment à la joie pure d'être heureuse de la main de Dieu, et comptez que plus vous sentirez de cette joie, mieux vous répondrez à ses vues. — Pardon, ma chère sœur (c'est à elle qu'il écrivait).... Vous n'aviez garde d'attendre une pareille tirade, mais vous voyez bien que ce n'est pas ma faute ; pourquoi s'avise-t-elle, aussi bien, d'être indigne de son bonheur ?

Ces échanges de tendresses et d'affectueux conseils ne devaient guère durer. « Cette Henriette, si aimable et si aimée, » allait brusquement disparaître. Par une soirée de novembre, après une journée gaîment passée chez Mmes Sandoz du château, elle descendait en société nombreuse « les escaliers de la ville, » quand elle fut frappée d'une apoplexie foudroyante, « bien foudroyante, en effet, écrivait un de ses oncles, — un coup de foudre ne l'aurait pas fait mourir plus promptement ! » — « Oh ! quelle perte pour nous ! quel vide affreux ! ajoutait Lisette avec larmes. Nous n'avons bien connu toute la beauté, toute la noblesse de son âme, qu'après l'avoir perdue.... Cette belle âme, cette âme tendre et délicate, était toujours occupée du beau, du bon, et par cela même toujours prête à tout événement.... Redoublons notre amitié les uns pour les autres. Occupons-nous comme elle à nous adoucir les maux de ce monde, à nous aider, à nous réjouir.... » (Novembre 1769.)

« Une belle âme ! » Ainsi disait Lisette Petitpierre en employant une expression chère à son temps, et que le nôtre reproche à l'optimisme trop complaisant du dix-huitième siècle. Il semble pourtant, ou bien serait-ce simplement une erreur de perspective, qu'il y avait alors plus de ces *belles âmes* qu'il n'en existe aujourd'hui. Et peut-être, en réalité, en était-il ainsi, ne fût-ce que par cette raison bien simple que l'on y croyait davantage.

Plus tard, une mort plus douloureuse encore vint affliger la famille, et frappa cruellement Petitpierre dans son exil. Le pasteur de Couvet, celui de ses frères auquel il était le plus attaché, et qui, pendant les années d'épreuves, était resté le plus étroitement d'accord avec lui, mourut brusquement dans des circonstances qui ajoutèrent encore aux regrets de sa perte [1]. La mort de son frère lui arrache un cri de douleur, à lui toujours si ferme et si contenu : « Oh ! mon Dieu, je ne reverrai plus ici-bas mon bon et tendre frère, mon frère jumeau (il l'appelait ainsi parce qu'ils avaient été consacrés ensemble au saint ministère), avec qui j'ai passé les années de mon enfance, avec qui j'espérais aller bientôt passer celles de ma vieillesse ! » Puis, se reprenant aussitôt : « Ah ! nous pensons trop à la manière plus ou moins gracieuse dont nous faisons le voyage de cette vie, au lieu de ne penser qu'au terme, à ce

[1] V. *Musée neuch.*, IX, p. 98.

glorieux terme où le cher défunt nous devance.... Je n'ai pu lire et repasser l'histoire de sa mort sans un cruel déchirement de cœur. Oh ! quel supplice que le sien !.... Mais enfin tout est passé, il est délivré, le nom du Seigneur soit béni ! » (23 juin 1772).

XIII

Est-ce le sentiment d'une solitude plus grande, même à Londres, après la mort de ce frère tendrement aimé, qui amena tout à coup dans la vie de Ferdinand-Olivier un changement que rien ne faisait prévoir ? De ses deux neveux qui vivaient dans son voisinage, et qui, disait-il, étaient devenus « plus Anglais que lui, » l'un allait retourner au pays après la mort de son père, l'autre « volait désormais de ses propres ailes. » L'âge avançait, et son goût pour la vie domestique lui faisait sentir péniblement la privation d'un foyer à lui. Bref, il annonça aux siens son mariage, et l'effet de cette communication inattendue fut considérable. « Ferdinand marié ! mardi passé ! à cinquante ans ! avec une personne qui n'en a pas vingt-huit[1] ! de son propre aveu sans naissance et sans fortune, et qu'il ne connaissait pas il y a deux mois ! » (août 1772). Et Henri-David qui écrivait ces lignes à son frère Frédéric alors absent, racontait avec une douce malignité combien les dames de la famille étaient consternées de cette union à laquelle on n'avait pas eu le temps de se préparer.

L'exilé s'était marié selon son cœur. La vie lui semblait trop sérieuse pour que l'un de ses actes les plus importants pût dépendre des calculs de l'intérêt ou des illusions de la vanité. Son mariage fait songer à ces vers du bon Ducis, qu'on dirait écrits pour lui :

En sa maturité sévère,
Dans sa femme que chercha-t-il ?
Une très simple ménagère
Qui fît avec lui sa prière
Et répondît : ainsi soit-il ! [2]

[1] On voit par les lettres de Petitpierre qu'elle en avait alors trente-trois.

[2] Bonnes femmes, je vous salue !
Bien sot qui ne vous choisira.
Oui, quiconque vous connaîtra
A ses amis d'abord dira :
Par une faveur imprévue
Qu'il en tombe une de la nue,
Nous verrons de nous qui l'aura !

Celle qui échut à Petitpierre ne tombait pas de la nue mais du Pays de Vaud, et s'appe-

Il fut heureux, mais le bonheur passe vite, et il n'eut pas le temps de faire faire à sa famille la connaissance de sa femme. « Ah ! n'aurai-je pas bientôt, écrivait-il le 16 janvier 1775, la joie d'aller vivre avec ma petite (c'est ainsi qu'il la désignait toujours), avec ces quatre personnes ! *Bless me !* Ma Lisette ! mon frère d'Irlande ! ma nièce Jeannette qui aime tant les procès ! et ma nièce Nanette qui fait de si belles charades [1] ! Oh ! que le bonheur terrestre doit être grand pour mériter qu'on quitte avec une humble résignation une société aussi délicieuse que celle-là ! Que nos destinées sont hautes !....

.... « Mes occupations sont à présent aussi fortes que je puisse les soutenir. Depuis six heures du matin à huit heures du soir, je n'ai pas un moment à moi, et je dîne entre huit et neuf heures. Voilà le train de ma vie jusqu'au *Jour de naissance* qui est le 4 juin [2].... Vous auriez bien du plaisir de me voir dorloter par ma petite, chaque soir à mon retour. Elle vous embrasse tendrement. »

L'année suivante, retiré à Hammersmith, près de Londres, chez son ami la Guiffardière, « sans autre affaire que de penser à Dieu, à ma petite et à vous, » il écrivait aux siens (14 juillet 1776) :

.... Il n'y a pas encore quatre ans que je vous annonçai mon mariage, et je viens vous apprendre que je suis veuf.... Ma tendre épouse est morte jeudi dernier, à deux heures et demie après midi, le quinzième jour de sa maladie.... (une fièvre maligne). O mes amis, quelle perte ! quel affreux revers ! Le don d'une telle épouse était la plus grande grâce temporelle que Dieu m'ait accordée, et ma vie domestique, depuis quatre ans, était un vrai paradis. Je ne me reproche du moins pas de n'avoir pas bien senti cette faveur divine ; j'en bénissais Dieu sans cesse ; mais il a trouvé dans sa sagesse infinie qu'il n'était pas bon qu'un paradis terrestre fût de longue durée.... Ah ! dans les larmes que cette dispensation m'a fait et me fera répandre, que de larmes délicieuses mêlées avec des larmes amères ! Que de baume la bonté du Seigneur verse sur mes plaies ! Que de consolations pour soutenir cette épreuve et le reste de mon pèlerinage !

Et ici, selon son habitude, il énumère méthodiquement ces motifs de consolation. Il se réjouit d'abord pour *elle*, elle dont « l'innocence, la douceur et la bonté faisaient le caractère. »

lait N. Egly. Elle était originaire de Bonvillars, et se trouvait à Londres, dans une école de jeunes filles, assez peu satisfaite de son sort, lorsque Petitpierre eut l'heureuse chance de la rencontrer.

[1] Henri-David allait devenir veuf pour la seconde fois ; sa santé déclinait, et ses filles et sa sœur Lisette (le petit *cloître)* s'étaient établies chez lui, dans sa cure de la rue du château.

[2] Le *Birthday*, ou anniversaire, de la naissance de George III. L'école d'Eton, fondée par ce souverain, célèbre encore le 4 juin sa grande fête annuelle.

Je ne lui ai pu voir aucun vice, je pourrais dire *en conscience* aucun défaut. Un loup serait devenu agneau en vivant avec elle. Elle n'a laissé dans toutes ses connaissances que des amis qui la pleurent. Elle a eu une maladie douce ; Dieu lui a épargné la vue et les approches de la mort. Je crois lui avoir rendu les quatre dernières années de sa vie plus heureuses que n'avaient été les précédentes.... Mais Dieu me préserve de regretter pour elle la perte d'une telle vie !

Pour ce qui est de moi qu'elle laisse après elle, de moi qui devais naturellement lui donner l'exemple du départ (je suis né l'an 1722, elle l'an 1739), de moi qui perds une société si douce en la perdant, un autre moi-même, à Dieu ne plaise que je ne le bénisse de cette dispensation comme de toutes les autres !.... L'humble acquiescement qui est dû à sa volonté suprême n'exige point que j'oublie ma chère amie, tant s'en faut. Son souvenir ineffaçable me donnera jusqu'à la mort un attendrissement qui aura chaque jour moins d'amertume et plus de douceur; mais surtout, dans cette dispensation salutaire, je perds bien peu pour cette vie, vu le petit bout qu'il m'en reste à parcourir, et je gagne beaucoup pour la vie qui est à venir. Ce Père des miséricordes rompt les liens temporels et fortifie les éternels. Encore un peu de temps, ma chère petite, et je te rejoindrai dans ce séjour de l'immortalité où toute larme sera pour jamais essuyée de nos yeux. Ah, mes amis ! avec cette perspective délicieuse, le moyen d'être malheureux !

Puis, revenant au présent, il cherche, et ici comment suivre cet homme au cœur simple et droit, sans un sourire ému, à démêler les circonstances consolantes qui entourent son deuil. Veuf et sans enfants il pourra songer à retourner plus vite à Neuchâtel ; il entre dans des détails d'affaires, et s'aperçoit que tout le monde gagnera à son veuvage ; surtout, il entrevoit la possibilité de retrouver, dans une délicieuse retraite auprès des siens, « l'avantage inestimable d'achever sa vie comme il l'a commencée, par l'étude et la méditation des *choses magnifiques de Dieu.* » — « Je ne vous cacherai pas que je voudrais finir ma carrière en écrivant sur le plan de Dieu, tel qu'il nous l'a découvert dans ses œuvres et dans sa Parole. Si ce que je pourrai produire dans la lie de mes ans ne peut être bon que pour moi, à la bonne heure ; c'est toujours un très grand coup pour moi : s'il peut être utile à d'autres, j'en bénirai Dieu, et j'aurai assez vécu. »

Cette lettre trouva les siens à Voëns, dans la maison hospitalière de la famille Marval. « Nous étions là, lui écrit sa sœur, dans le bien-être de l'hospitalité, quand vous étiez dans les larmes ! » — « Tous ceux qui ont lu votre lettre, ajoute-t-elle *(ô Providence ! ô quel trésor que la religion !)*, disent qu'il n'y a point d'homme sur la terre plus heureux que vous, même dans les épreuves. Cependant tout le monde pleure en la lisant, cette lettre, » où, écrit Henri-David à son tour, « il n'y a pas un mot qui ne console le cœur même en le déchirant. »

« Pour moi, mon cher frère, — continue Lisette, en parlant de celle qui a

disparu, — quand je ne l'aurais pas aimée pour elle-même et pour son mérite personnel, je lui aurais toujours été tendrement attachée par cela seul qu'elle était à vous, et qu'elle vous rendait heureux; je ne l'aimais point comme une belle-sœur, mais comme une sœur, *ma sœur Ferdinand.* » — Elle s'effraie pour son frère de la solitude qui recommence, et, faisant le compte de leurs petites fortunes, elle ajoute :

Ne pourriez-vous donc pas vous reposer en venant vivre avec nous?.... Mon cœur est vide d'ambition, excepté celle de vous voir, et de vous voir vous reposer. Encore un coup votre situation m'effraie. Et si vous tombiez malade! On n'ose pas y arrêter sa pensée. Au nom de Dieu, ne vous tuez pas, ne vous mettez pas hors d'état de travailler comme vous dites, et de méditer sur *les choses magnifiques de Dieu.* Je puis bien vous assurer que, de tous les motifs de consolation que nous donne votre lettre, celui-là est le plus grand pour moi, l'ayant toujours désiré ardemment, et n'en ayant cependant jamais parlé vu l'impossibilité où vous étiez jusqu'ici de pouvoir le faire. Hé bien! déjà vous n'aurez pas besoin de chercher un copiste : je me fais d'avance une fête de l'être, et je vous promets bien qu'il n'y manquera ni point, ni virgule... Je pourrais parler un siècle sur toutes vos circonstances actuelles, mais je ne prendrai pas une autre feuille, parce que mes frères veulent parler aussi. Mais ils ne le peuvent pas aujourd'hui. C'est dimanche, et ils sont chez Mme la major de Montmollin, qui entre aujourd'hui dans sa quatre-vingt-onzième année; elle est indisposée, et tellement attachée à mes frères que tous les jours de la vie elle les fait chercher.... Je vous embrasse plus tendrement que jamais. Oh! si seulement je pouvais partager vos maux!

Petitpierre se rendit à ces instances Sa santé altérée ne pouvait plus suffire à sa tâche ; après quarante ans de travail incessant, il aspirait « non pas à l'oisiveté que j'ai en horreur, » disait-il, mais au loisir, c'est-à-dire « à la joie de s'occuper tout à son aise de cette divine religion qui seule donne du prix à l'existence.... N'y a-t-il pas assez longtemps que j'en suis sevré de cette joie ? » — Ce ne fut cependant pas sans avoir longuement débattu avec les siens les motifs de sa résolution, et examiné de très près tous les côtés de sa nouvelle existence à Neuchâtel, sans oublier le côté économique [1], qu'il finit par se décider. Il écrivait (décembre 1776) : « J'aurai, Dieu aidant, la joie inexprimable de vous embrasser l'été prochain ;

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. »

[1] Exact et scrupuleux comme toujours, il démontrait à sa sœur que, moyennant une soixantaine de louis (c'était la rente de cette petite fortune si péniblement acquise), il pourrait vivre avec elle d'une manière aisée, *sans oublier la bénéficence.* « Je prétends bien qu'avec un louis par semaine nous nouerons les deux bouts : ainsi il restera quelque chose pour *le casuel.* » — Ce budget était à peu près celui de Rousseau à Motiers, vers le même temps (voir les piquants détails donnés par mon ami, M. Fritz Berthoud, dans la *Biblioth. univ.* de 1869) ; et l'on sait que Rousseau était très *aumônier,* et faisait beaucoup

Et, dans l'entraînement de son bonheur, il ajoutait :

Je vivrai donc enfin avec vous, ma chère Lisette, dont Dieu m'avait si longtemps séparé, et avec qui j'ai vécu dès ma naissance! Comme il n'y a personne qui puisse savoir comme moi ce que vous valez, il n'y a non plus que Dieu seul qui sache le cas que je fais de vous. Je vivrai avec vous, mon cher frère d'Irlande, à qui je ne pense jamais, non jamais, sans la plus tendre et la plus vive émotion ! Je jouirai à mon aise de votre aménité, de votre esprit..... et surtout de votre cœur, le plus noble que j'aie jamais connu. Souvenez-vous d'une certaine lettre d'avis que je reçus de vous à Cornaux, quand j'y étais à l'extrémité ; vous m'y donniez une certaine nouvelle d'Irlande.... Ah ! frère d'Irlande, il ne faut pas deux pareils traits pour connaître son homme : cela vaut un siècle de bienfaits. Je vivrai avec vous, mon cher frère Frédéric.... Et je pourrais hésiter un moment de vous rejoindre !

Au commencement de l'été de 1777, il quittait pour toujours son petit appartement de Deanstreet (Soho), et revenait à Neuchâtel après une quinzaine d'années passées à Londres, sans avoir fait, semble-t-il, pendant tout ce temps, un seul voyage ni dans l'intérieur de l'Angleterre ni en Suisse. Il était âgé de cinquante-cinq ans, quand il revint vieillir et mourir dans son pays.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

de bien. Pourtant, alors comme aujourd'hui, on se plaignait de la difficulté des temps. « Sans être fort vieux, — écrivait Henri-David à son frère, en le félicitant de son prochain retour, — sans être fort vieux, je me souviens d'un temps où l'on aurait pu vivre à l'aise avec la moitié de ce revenu. Alors une seule domestique, avec dix écus de gages, vous servait mieux que ne font deux aujourd'hui avec le double, et il en est de même de toutes les autres nécessités de la vie. »



SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

SUITE — VOIR LE No PRÉCÉDENT

L'administration de la Commune est régularisée, et, à partir du XVIIme siècle, ses procès-verbaux, plus nombreux et mieux rédigés, nous permettent de suivre l'histoire du village comme dans des annales. Il ne nous reste donc guère qu'à transcrire les arrêtés du Conseil ; leur forme est laconique, mais explicite, et l'on regrette souvent qu'il n'y ait aucune trace des discussions qu'ils ont suscitées.

En 1623, le 16 février, la Commune rend ses gouverneurs responsables de leur gestion, ils doivent rendre leurs comptes en sortant de charge, et rembourser les sommes non rentrées. Ceci, comme on le voit, est de bonne administration, et l'influence de Hugo Virchaux se fait visiblement sentir à soixante-dix ans de distance. Le 24 février 1626, un arrêté confirme la décision ci-dessus. Les gouverneurs sont tenus à fournir des cautions pour les sommes non rentrées. De plus, tous les acquéreurs de biens et de récoltes devront payer dans l'espace d'un an au plus tard.

Les gouverneurs font faire une « neuve bandière » en 1651. La garde en était mise aux enchères, paraît-il, témoin le passage suivant extrait des registres : « N'est pas compris le vin qui est dû de reste à la Commune par les ci-après nommés, savoir par Daniel Prince, dit Urs, et Jehan Dardel, meunier, pour la monte de la bandière, 3 $^1/_2$ setiers. » C'est un honneur assurément, que d'être jugé digne de garder un drapeau, mais comme la Commune est entrée dans la voie d'un sage aménagement de ses deniers, elle trouve moyen de faire payer cet honneur et de s'en faire un petit revenu, 3 $^1/_2$ setiers de vin! Nos modernes théories d'impôt n'ont rien trouvé de mieux. Ce vin était

consommé dans les corvées, il était bien aussi un peu bu dans les banquets par Messieurs du Conseil; mais les fonctions administratives sont gratuites en général, et nous chercherions en vain aujourd'hui un conseil qui se payât de 3 $^1/_2$ setiers de vin. Le bon vieux temps est assurément regrettable par certains côtés.

Rien, dans les procès-verbaux de la Commune, n'a trait à la marche du gouvernement et du pays; on passe de la maison de Hochberg à celle d'Orléans-Longueville, et à celle de Prusse, sans que quelque chose l'indique. La Commune l'emporte, elle domine tout, elle est souveraine; on sent qu'ici, comme ailleurs, elle est un Etat dans l'Etat. Parfois cependant, il y a une indemnité notée au chapitre des dépenses, pour des hommes qui ont tiré au moment du passage d'un prince ou d'une princesse, et une note pour de la poudre. Les rapports avec Confédérés y sont écrits d'une manière plus précise; nous trouvons par exemple à l'année 1652 la note suivante: « Délivré aux soldats au nombre de 8 qui ont été élus pour le secours et service de Leurs Excellences de Berne, 120 livres. » En 1656, nouvel envoi de soldats et indemnités. En 1657, 26 soldats partent de nouveau. Berne à ce moment, menacée par la révolte des paysans commandés par Leuenberg et Schibi, avait réclamé le secours des Neuchâtelois. En 1656, ils prennent part à la bataille de Villmergen.

On voit, par la note ci-dessus, que les soldats envoyés l'étaient par élection. Etait-ce un honneur que d'aller grossir l'armée de Leurs Excellences, ou un impôt mis à la charge des citoyens dont on regretterait le moins l'absence; ce dernier cas nous paraît le plus probable.

Nous avons dit que les emplois de la Commune n'étaient pas rétribués. Nous trouvons cependant un de ses administrateurs porté au budget, c'est le secrétaire. On le comprend, n'écrivait pas alors qui voulait, et les procès-verbaux demandaient du temps. Ses « gages » s'élèvent à 10 livres (6 francs).

Puisque nous sommes au chapitre des finances, notons en passant, en quoi consistent les principales dépenses de la Commune au milieu du XVIIme siècle. La charité y a une grande part, hâtons-nous de le dire, et les incendiés du pays ne sont point oubliés; ceux de St-Martin, par exemple, en 1655, et ceux de Valangin en 1682. Nous trouvons ensuite:

Pour la maison de cure, les tireurs à la cible, le régent d'école, le médecin du bétail, les tanneurs, les derbonniers (destructeurs des taupes), les fontaines, la poudre pour le prince ou la duchesse, l'achat d'un drap pour mettre sur les cercueils, le gardien des chevaux, le pasteur des bœufs, la pastourelle des vaches. C'est à se croire en pleine idylle. Pour les enfants, lors de la visite de l'école, pour les chasses au loup, fort fréquentes à cette époque, pour

la sage-femme, le jour de Noël, les étrennes à la cuisinière, pour le repas du jour du bon an, et les verres cassés.

L'année 1658, il s'éleva un différent assez grave entre l'Etat, le ministre et la Commune. La maison de cure était en si mauvais état qu'elle menaçait ruine, écrivait le ministre au gouverneur Jacques de Stavay-Mollondin; les paroissiens, pensant que leur pasteur ne devait avoir nul souci des biens de ce monde, ne proposèrent non seulement aucune réparation à la maison de cure, mais refusèrent même de s'en occuper. L'autorité supérieure intervint, elle engagea la Commune à avoir plus de déférenee pour le pasteur, et un peu plus de soin de son logis; mais celle-ci refusa en vertu du contrat de septembre 1568, ratifié par Léonor d'Orléans en 1569, (voir plus haut). Mais la Commune n'ayant pu présenter aucun acte ou quittance, prouvant qu'elle avait accompli les conditions auxquelles elle était tenue, elle fut forcée de réédifier la maison de cure.

Les paroissiens y mirent moins de tiédeur, paraît-il, et l'acte du 28 février 1660 donné par Jacques de Stavay Mollondin, et signé H. Hory, se termine ainsi : « Il y ont mis la main avec tant de promptitude et affection qu'en peu de temps ils ont rebâti la dite maison; ils sont alors déchargés de son entretien. »

1680 — 2 Août. On a passé par *plus* qu'on doit prendre de la poudre de Commune pour faire honneur à S. A. S^me^ Madame la Duchesse de Nemours, qui doit passer par St-Blaise, comme aussi de mettre douze bons hommes pour tirer sur la tour.

1686 — 26 Novembre. Sur la représentation faite par les Gouverneurs que les enfants des étrangers étant aussi privilégiés que ceux du lieu, considérant que le Régent d'école coûte beaucoup à la Commune pour son gage annuellement, et même que la maison de l'école coûte beaucoup d'entretien, on a délibéré là-dessus que chaque enfant des étrangers qui paient giettes, paiera au profit de la Commune un batz par mois, en outre de ce qu'il doit au Régent d'école.

Comme on voit, l'éducation était déjà en partie gratuite.

1688 — 25 Septembre. Le Régent d'école ayant fait quantité de folies, on a passé par plus que dès aujourd'hui, il est cassé et interdit de ne plus régenter.

1689 — 1er Janvier. On a délivré en charité à M. d'Appelly, ministre réfugié, deux écus blancs. Et à une vieille femme réfugiée une paire de souliers qui lui seront faits par maître Abram Nourrice, cordonnier, pour sa giette (20 batz).

Ces deux écus blancs et cette paire de souliers généreusement votés par la Commune rattachent St-Blaise à un des grands faits de l'histoire, la révocation de l'Edit de Nantes et la persécution des protestants en France. La Suisse, qui a toujours reçu chez elle les fugitifs de tous les pays et de toutes les causes,

accueillit avec bienveillance les fugitifs qui apportèrent chez nous les industries qui devaient devenir des sources de prospérité pour le pays. En 1688, le dauphin était entré en Allemagne, les armées françaises avaient ravagé le Palatinat par le fer et le feu, et 100,000 habitants s'en allèrent, dans toutes les directions, chercher un asile à leurs misères; il en vint en Suisse une grande quantité dans l'année 1689, et les registres de la Commune de St-Blaise nous prouvent qu'ils trouvèrent ici des sympathies et des secours.

Nous rentrons dans l'histoire du ménage communal; ces petits faits ont leur importance, ils peignent les mœurs, les luttes, l'esprit du temps.

1690 — 6 Avril. Le sieur Greffier Péter voulant mettre un honnête homme qui est *horlogeur* chez lui, il prie la Commune qu'on le reçoive. On a passé par plus qu'on a déjà assez d'étrangers, qu'ainsi on ne peut le recevoir.

Voilà évidemment une preuve de l'esprit communal le plus étroit qui se puisse voir. L'étranger, et l'on est étranger en arrivant de Cornaux, de Marin ou d'Hauterive, l'étranger n'est jamais que toléré, c'est un inférieur; il n'en faut pas trop, même s'il est honnête homme, comme l'*horlogeur* en question.

1690 — 3 Juin. Sur les plaintes de la Biaza, bergère, qu'il y avait quantité de particuliers qui faisaient de petits communs (pâturages), il a été passé par plus qu'on reconfirme les plus déjà ci-devant passés : *assavoir* que tout le monde indifféremment sera obligé de mettre son bétail sous la verge de la bergère, et en cas qu'on ne veuille obéir à la Commune, on leur prendra leur bien commun, et paieront le salaire ainsi qu'ainsi à la dite bergère (Ce salaire était de 8 batz par vache. Chaque particulier payait pour son bétail).

On parle souvent de tyrans de village, commandant impérieusement du haut de leur château féodal. Ici, il n'y a ni seigneur, ni château, mais il y a la Commune, représentée par le Conseil, qui agit toujours, il faut l'avouer, dans l'intérêt de cette commune. Les habitants de St-Blaise ne peuvent faire pâturer leur bétail sous la garde de qui leur plaît; il faut, bon gré malgré, placer ses vaches sous la verge de la Biaza, c'est fort ennuyeux, tous en conviennent, il serait très simple de décider, par un plus, que les habitants ont le droit de faire pâturer leur bétail sous la garde de qui leur plaira, mais la Commune perdrait un de ses droits et son autorité serait compromise.

1690 — 3 Juin. Daniel Brenier, fournier, ayant fait plainte contre la veuve feu Gédéon Clottu qu'elle faisait ordinairement à son four, on a passé par plus qu'elle délivrera au dit Brenier un écu blanc par an (Plusieurs particuliers profitèrent dans la suite de ce plus).

Ici encore, nouvelle pression de la Commune; on n'ose pas faire au four chez soi. Toutes les maisons possèdent des fours, mais il est défendu de s'en servir parce qu'il y a un fournier communal, qui, établi à l'origine dans l'intérêt de tous, devient à la fin une source d'ennuis sans nombre. Les ménagères, on le comprend, ne peuvent résister à la tentation bien naturelle de cuire leur pain ou leurs gâteaux, mais les gouverneurs font bonne garde, ils ont le droit d'entrer à toute heure dans les maisons, ils y sont reçus autrement que ne le prescrit la politesse française, il y a des altercations, des batteries qui troublent la paix générale souvent.

On raconte qu'au passage de Mme de Nemours, à St-Blaise, la princesse demanda à une jeune fille de la famille Crible, qui lui avait présenté des fleurs, de lui dire quelle chose elle pourrait désirer. « Faire au four à la maison, » répondit-elle. La princesse satisfit sur-le-champ à ce désir.

1691 — 28 septembre. Dorénavant, quand on fera des reutes (corvées des chemins), et qu'on boira, les étrangers n'en seront pas participants.

Toujours le même esprit, comme vous voyez, mais ici implacable et grincheux; il ne manque certes pas de vin à St-Blaise. La Commune possède de fort beaux vignobles, mais à quoi servirait d'être communier si les étrangers buvaient de leur vin.

1694 — 6 mars. On a reçu comme habitant de cette commune pour six mois, le sieur Jean-Pierre Basonnel, Français réfugié, pour instruire les enfants dans la latinité seulement, et sans porter préjudice au régent d'école.

Nous n'avons qu'à applaudir à cette mesure, tout en regrettant cependant qu'on n'ait pas accordé plus de six mois de séjour au professeur.

1695 — 1er Janvier. On a passé par plus qu'on reçoit habitant pour un an le sieur Jonas Montandon confiseur, à condition qu'il ne vende pas au détail.

Il lui restait donc à vendre en gros ou à faire l'exportation; il est fort à présumer que le sieur Jonas Montandon ne fit pas fortune à St-Blaise.

1693 — 24 Octobre. Monsieur Béatus Fischer, seigneur de Riggenbach, ancien bailli de Wangen, donne à la Commune de St-Blaise la maison qu'il possédait au bas du village de St-Blaise (le Cheval Blanc actuel). En contr'échange, la Commune lui donne sa maison d'école, à côté de la cure, la grange de l'ancienne maison de Commune (actuellement la maison Mürner), la vigne allant de la Tuilerie au Muison, avec le môle ou port, et enfin une partie de l'emplacement où est actuellement l'Hôtel municipal, et celui du jardin qui est devant.

M. Fischer avait acheté plusieurs vignes derrière la maison qu'il fit bâtir. La Commune convertit l'ancienne habitation de M. Fischer en maison de Commune, et son ancienne maison de Commune, qu'elle avait achetée en 1599, en école.

1694 — 25 Mai. La Commune de St-Blaise, après autorisation de la Seigneurie, achète de cinq particuliers les masures d'une maison, au haut du Pré Brenier, pour en faire un bâtiment à l'usage de la compagnie des Mousquetaires de St-Blaise, tant seulement.

1695 — 24 Février. On a passé par plus que pour enseigne de la maison de Commune, on y mettra une effigie qui représentera saint Blaise avec un habit bleu et la croix d'or, comme portent les chevaliers de l'ordre de Saint-Blaise.

Cet arrêté ne fut pas exécuté, le pasteur ayant fait comprendre au Conseil que la chose ne convenait point.

1695 — 31 Décembre. On a décidé que dorénavant on fera payer 4 pots de vin d'entrage à chaque communier qui sera incorporé en conseil de Commune.

Le vin joue toujours un certain rôle dans les affaires officielles, il remplace l'argent et souvent lui sert d'appoint. Les nouveaux communiers offrent aussi des coupes en argent.

1699 — 25 Février. On a passé par plus de délivrer de Commune six écus blancs pour les réfugiés du Piémont.

1699 — 25 Mars. On a passé de faire la garde par le village, savoir trois personnes devant et trois après la minuit, en commençant au haut du village. Ceux qui manqueront la garde paieront un quart d'écu.

L'administration trouve sa formule; on fait des règlements qui remplacent petit à petit la coutume traditionnelle. La pièce suivante nous paraît avoir son intérêt par le fond et par la forme :

1699. — La forme du serment que l'on a coutume de prester à ceux qui sont incorporez dans le Conseil de Commune.

Art. I. En premier, vous jurez d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu et professer la sainte Religion réformée.

Art. II. Item, d'être fidèle et obéissant, et d'avancer l'honneur et prééminences et autorités de S. A. Madame la Duchesse de Nemours, notre souveraine Princesse.

Art. III. Comme aussi d'avancer le profit, honneur et avantage de la Commune, soit qu'il consiste en biens, terres, possessions, pasquiers, pâturages, bocquéages, arbres fruitiers, et généralement en tout ce qu'elle peut avoir de droit en évitant son dommage de tout votre possible.

Art. IV. Item de tenir secret et faire valoir les plus qui se passeront par devant l'assemblée de la dite Commune, sans les *réveller* à qui que ce soit, si ce n'était aux Communiers mêmes.

Art. V. Item, de réveller tout ce qui viendra à votre connaissance tendant au désespect, déshonneur ou désavantage de la dite Commune, le rapporter fidèlement dans huitaine aux Gouverneurs, afin d'y être pourveu par le général de la dite Commune.

Art. VI. Item, d'ensuivre et faire valloir les ordres ainsi qu'ils sont portez au long sur le livre de la Commune, et qui ont été observez jusqu'à aujourd'hui, à peine aux contrevenans subir tels châtois que la Commune le jugera à propos, même ensuite de la permission que la Seigneurie a accordé à toutes les Communes.

Art. VII. Finallement dans l'observation de tous les points ci devant écrits, vous y marcherés rondement, consciencieusement, ainsi que de bons, vrais et fidèles Communiers sont entenus, sans support de quoi que ce soit. Ainsi que vous désirez que Dieu vous soit en aide.

(A suivre.)

MARAT

Dans le milieu du XVIIIe siècle naissait à Boudry, dans une maison de modeste apparence, située au bas de la ville, un enfant qui, après avoir vécu quelques années parmi nous, devait, devenu homme, après s'être fait un nom dans les sciences, arriver à une des plus grandes popularités qu'un homme puisse atteindre, et rouler enfin du Panthéon parisien dans l'égoût de la rue.

Mara [1], Jean-Paul, fils de Monsieur Jean-Paul Mara, prosélyte de Cagliari en Sardaigne, et de Madame Louise Cabrol, de Genève, est né le 24 mai 1743, et a été baptisé le 8 juin, n'ayant point de parrain et ayant pour marraine Madame Cabrol, grand'mère de l'enfant. (Extrait des registres de la paroisse de Boudry.)

Nous ne voulons point refaire ici une biographie de Marat, sur lequel on a déjà tant écrit; nous noterons seulement quelques points nouveaux et quelques fragments de ses œuvres aujourd'hui rééditées. C'est par cela surtout que nous le jugerons plus judicieusement.

Les premières années de sa vie sont assez vagues, nous savons cependant que son père, après avoir quitté Boudry, habitait Neuchâtel en qualité de

[1] Le nom est écrit ainsi dans l'acte indiqué.

précepteur en 1756, et qu'il alla demeurer à Genève en 1769. (Voir *Musée Neuchâtelois* 1864). L'enfant fit donc ses premières études dans notre ville. Son dictionnaire latin-français, portant son nom, propriété de la bibliothèque de notre ville, figurait à l'exposition nationale au profit des incendiés de Travers en 1866.

L'autobiographie de Marat, publiée dans le N° 98 du *Journal de la République française* (14 janvier 1793,) contient quelques passages sur sa jeunesse, mais sans indication de lieu ni de temps.

« Né avec une âme sensible, écrit-il, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire ces dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver.

» Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle, d'échapper à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance, d'éviter tous les écarts de la jeunesse, et d'arriver à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions; à vingt-et-un ans, j'étais depuis longtemps livré à la méditation du cabinet.

» La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre.

» C'est de la nature que je tiens la trempe de mon âme, mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon caractère; car mon père n'aspira jamais à faire autre chose de moi qu'un savant.

» Cette femme respectable, dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon cœur la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux! Bientôt ils sont devenus les seules passions qui, dès lors, ont fixé les destinées de ma vie. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée. »

C'était, nous l'avons dit, en 1793 que le farouche conventionnel écrivait ces lignes; au plus fort de la Terreur, il jetait un regard en arrière et se rappelait ses premières années, celles passées dans le canton de Neuchâtel; mais, comment cette âme sensible, ce cœur épris de philanthropie et d'amour de la justice devint-il l'énergumène de la révolution? Comment le souvenir des douces leçons de sa mère ne calma-t-il pas ses violences?

« L'amour des hommes, continue-t-il, est la base de l'amour de la justice; car l'idée du juste ne se développe pas moins par le sentiment que par la raison. J'avais déjà le sens moral développé à huit ans: à cet âge, je ne pouvais soutenir la vue des mauvais traitements exercés contre autrui; l'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, et toujours le spectacle d'une injustice fit bondir mon cœur comme le sentiment d'un outrage personnel.

» Pendant mes premières années, mon physique était très débile; aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance. Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression, qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture; j'avais alors onze ans; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir, et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus renfermé dans une chambre; ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas élevée; mais je ne manquai pas de me blesser violemment dans ma chute; j'en porte encore la cicatrice. »

Ceci se passa-t-il à Boudry, nous l'ignorons; l'enfant sensible passe brusquement de la douceur à la violence, son caractère s'accuse de plus en plus. Il y a dans les écrits de Marat une telle netteté, une telle insolence de franchise, qu'on n'ose mettre en doute ce qu'il avance, malgré les perfections dont il se pare. Suivons-le plus loin dans le portrait qu'il fait de lui-même.

« Les hommes légers qui me reprochent d'être *une tête*, verront ici que je l'ai été de bonne heure; mais, ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que, dès mon bas âge, j'ai été dévoré de l'amour de la gloire, passion qui changea souvent d'objet dans les diverses périodes de la vie, mais qui ne m'a jamais quitté un instant. A cinq ans j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patrie. »

Cet amour extravagant de gloire est sans doute pour une grande part dans sa conduite. Il veut s'immoler pour la patrie, mais il le crie, il veut qu'on le sache, il l'imprime sans cesse. Le désir de la gloire ne le quitte pas un seul instant. Cela ne fait-il pas songer à Erostrate?

Nous ne redirons pas l'histoire de ses études et de ses nombreux travaux scientifiques, publiés de 1773 à 1789; ils prouvent des talents remarquables d'étude et d'observation; il le dit, du reste, lui-même.

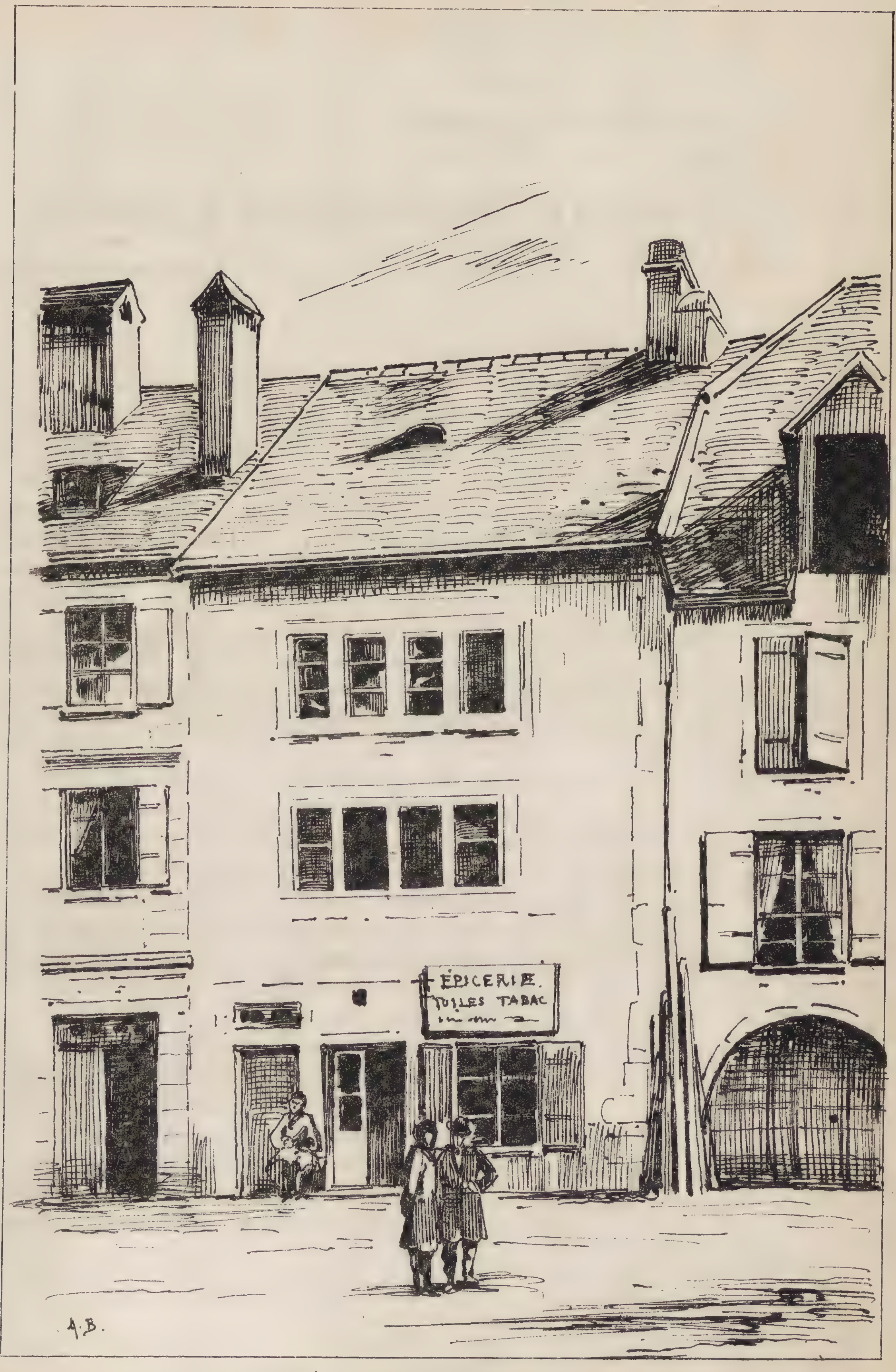
» J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-et-un. Dès l'âge de dix ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse, le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies; et mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, où lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au-delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur les vérités éternelles. »

Est-ce Rousseau, est-ce Bernardin de St-Pierre? Il faut lire plusieurs fois ce passage pour se convaincre que c'est le rédacteur de l'*Ami du peuple* qui vient de tracer ces lignes éloquentes. Les douces et humaines théories de la philosophie du XVIIIe siècle lui reviennent en mémoire, il revoit les paisibles campagnes où s'écoulèrent ses premières années, il en compare, sans doute, la sérénité aux bouillonnements de son âme tourmentée; est-ce un désir de revenir à ces jours passés, est-ce le regret de voir se noyer dans le sang cette grande révolution que les philosophes, les penseurs, les moralistes et les poëtes avaient rêvée si pure.

« A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'étude de la médecine, continue-t-il, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes et dans la méditation. Je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques; j'en ai vingt sur les différentes branches de la physique; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. J'ai porté dans mon cabinet le désir d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et ma passion dominante, l'amour de la gloire; c'est elle seule qui a décidé du choix des matières que j'ai traitées, et qui m'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel je ne pouvais pas me promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats, et d'être original. Car je ne puis me résoudre à remanier un sujet déjà traité, ni à ressasser les ouvrages des autres. »

Ici il se montre sous un jour moins flatteur; il écrit, dit-il, pour la vanité d'écrire et non par plaisir ou par devoir; il veut être original; n'est-ce pas là encore une des raisons pour lesquelles il passe avec outrance du royalisme à la démocratie, pourquoi après avoir écrit le *Projet de Constitution*, dans lequel il soutient que le gouvernement monarchique peut seul assurer le bonheur de la France, il rédige l'*Ami du peuple* et déverse sa bile sur les plus nobles figures de la révolution.

(A suivre.) A. Bachelin.



MAISON OU EST NÉ J.P. MARAT A BOUDRY d'après Mr A. Vouga

LA BELLE PIERRETTE DE RAVINE

Dans une notice sur les causes de l'appauvrissement de la noblesse, que la *Revue d'Alsace* a publiée en 1868, nous avons raconté comment plusieurs grandes maisons nobles de l'Evêché de Bâle s'étaient éteintes dans la pauvreté, et plusieurs d'elles ne laissant que des bâtards inhabiles à relever ces vieilles races tombant en décrépitude. Parmi ces hauts barons nous aurions pu citer, sous ce dernier rapport, Louis, le dernier des comtes de Neuchâtel de la vieille souche, qui laissa mourir dans le malheur ses fils légitimes, tandis qu'il dota ceux qu'il avait eus d'une de ses maîtresses, durant ses trois mariages consécutifs avec de grandes dames. Cette maîtresse en titre, comme on les nommait à la cour des princes, occupa si longtemps celle du comte de Neuchâtel, ses enfants y causèrent de tels embarras, que nous avons cherché quelle pouvait être son origine. Son nom de baptême, celui de sa famille et de son lieu d'origine sont connus, mais ces deux derniers pourraient aussi n'en faire qu'un seul, et c'est ce qu'il faut tâcher d'éclaircir.

Le belle Pierrette, Perrenon, Perrusson, de Ravine, près de Saint-Ursanne, est née à l'extrémité orientale du Clos du Doubs. Ravine est un petit village situé au pied des rochers de Chatillon, qui dominent au loin les chaînes du Jura et les profonds encaissements dans lesquels coule le Doubs. Nous présumons que Châtillon a été occupé comme place de refuge dès les temps préhistoriques. Il fut choisi pour l'emplacement d'un castel, à l'extrémité d'un vaste camp romain, mais nous n'avons pas la certitude qu'il ait été réoccupé au moyen âge, quoiqu'alors il se trouve compris dans le fief noble voisin de Villar, Viller, Epauvillers. Une famille noble de ce nom apparaît déjà tout au commencement du douzième siècle.

Ravine formait une courtine et une mairie appartenant à l'Evêché de Bâle, en 1210. Les barons d'Asuel, dont une branche possédait le fief de Villar et en prenait le nom, avaient les dîmes de Ravine dans les 14e et 15e siècles. C'est durant cette période, qu'on trouve des personnages du nom de Ravine,

mais il n'est pas certain si ce nom indique leur famille ou leur lieu d'origine. L'un d'eux, Jean de Ravine, avait épousé la fille naturelle de Bourcard Muller, chanoine de St-Ursanne. Un chanoine ayant des enfants était alors chose fort commune. L'un d'eux, Jean Muller, dota richement la fille qu'il avait eue de sa ménagère. Ulric-Théobald, baron d'Asuel et chevalier, prenait le titre de prévôt de St-Ursanne, quoiqu'il fût marié à Bénédicte d'Arbourg, 1330 à 1347. C'est par les enfants de ce chevalier-prévôt que se perpétua la race des Asuel jusqu'à Jean Luthold, aussi prévôt de St-Ursanne et chanoine de Besançon, qui mourut en 1480, en laissant une fille naturelle. Avec lui s'éteignit la maison d'Asuel, sortie des sires de Montfaucon et de la sœur de Berthold I, comte de Neuchâtel, en Suisse.

Comme la branche des Asuels dits de Vilario était très-nombreuse dans la seconde moitié du 13e siècle, il se pourrait qu'un de ses rameaux eût en partage le fief noble de Ravine et qu'il ait pris le nom de cette localité, d'après un usage fréquent. Peut-être y avait-il alors à Ravine une maison forte dont nous n'avons pu retrouver les traces, ce qui arrive même pour des forteresses bien désignées par les actes, mais dont les vestiges ont disparu.

Matile, dans ses «Documents sur Neuchâtel», rapporte un acte du mois de mai 1372, par lequel Louis, comte de Neuchâtel, donne les seigneuries des Verrières et de Rochefort à ses deux bâtards, Jean et Vauthier, qu'il avait eus de Peretonne, fille de Bourquin de Ravine près de St-Ursanne. Bourquin ou Bourquard était-il le nom de baptême ou de famille de cet individu, et celui de Ravine ne désignerait-il que son lieu d'origine? ou bien encore le comte aurait-il anobli le père pour donner plus de relief à la fille? L'abbé de Lucelle, sur le revers septentrional du Jura, avait bien le droit d'anoblir, je ne dis pas ses maîtresses, mais qui bon lui semblait, et il devait être dans les attributions du comte de Neuchâtel d'avoir aussi cette prérogative. Il est ensuite très-remarquable que les noms de Bourquard et de Walther, ou Vauthier, étaient très-usités dans la maison d'Asuel et même dans la branche de Vilario.

Il est donc probable que ce Bourquin ou Bourquard de Ravine était sorti de cette branche, alors encore en possession du fief noble de Ravine, et par là même qui en prenait le nom. Il est pareillement vraisemblable que ce Bourquard était attaché à la maison de Neuchâtel par quelque fief, comme tant d'autres nobles de l'Evêché de Bâle, et que c'est pour ce motif que le comte Louis remarqua la belle et spirituelle Pierrette, comme les auteurs la qualifient. Si elle n'avait été qu'une paysanne se trouvant fortuitement à Neuchâtel, le comte ne lui aurait pas donné le rang d'une grande dame, d'une maîtresse en titre, qu'elle occupa pendant plus de vingt ans. Il n'aurait pu lui trouver un mari de naissance noble, comme il le fit ensuite. Ce qui fait en-

core présumer que Pierrette appartenait à une famille noble, c'est que ses enfants adultérins épousèrent des nobles, et que son fils Vauthier tint un rang éminent à la cour de Neuchâtel, et fut protégé à celles des ducs de Bourgogne et des comtes de Châlons.

L'histoire de la belle Pierrette de Ravine près de St. Ursanne, ainsi que la nomment tous les auteurs qui en parlent, et celle de ses enfants, est tout un roman, seulement il est véridique, et nous en rapporterons les faits principaux.

Louis, comte de Neuchâtel, avait épousé, en 1325, Jeanne de Montfaucon, puis cette dame étant morte encore jeune, il prit en secondes noces, par motifs politiques, Catherine de Neuchâtel en Bourgogne. Comme il n'aimait pas cette dame, il eut de nombreuses maîtresses, et un auteur dit qu'il fut le plus gaillard des comtes de Neuchâtel[1]. Mais une seule, la belle et spirituelle Pierrette de Ravine, parvint à fixer son inconstance, sans toutefois l'empêcher de convoler en troisièmes noces, après la mort de Catherine de Neuchâtel, arrivée déjà avant 1358. Ayant fait la connaissance, au château de Champvant, au pays de Vaud, de l'altière Marguerite, dame de Vufflans et autres lieux, il l'épousa en 1370.

Ce mariage, en apparence d'amour, porta le trouble à la cour de Neuchâtel. La jeune comtesse, au lieu d'avoir un peu d'indulgence pour l'objet des faiblesses passées de son époux, déjà très-fort sur le retour, trouva qu'il avait bien trop de deux femmes à la fois, l'une légitime et l'autre inféodée pour la forme à un sire de Péry.

L'époque où Pierrette de Ravine fit son entrée à la cour de Neuchâtel, n'est pas connue. On voit par un acte du 4 mai 1373, un mois avant la mort du comte Louis, que celui-ci confia la tutelle de ses fils bâtards à Pierre ou Perronnet du Mont, homme considéré de son temps, et auquel il avait donné en mariage Marguerite, sa fille aînée, issue de ses relations avec Pierette de Ravine. Marguerite devait avoir au moins vingt ans à la date précitée, et cela reporte l'arrivée de sa mère à Neuchâtel vers l'année 1352, si ce n'est déjà plus tôt. C'est en même temps une preuve que Pierrette sut conserver une grande influence sur le comte jusqu'à la mort de celui-ci.

La tutelle confiée à Pierre du Mont lui resta jusqu'en 1375; la comtesse Isabelle, fille de Louis, prit alors à sa charge et soigna elle-même ses frères adultérins, qui étaient donc encore jeunes à cette époque.

[1] Le chroniqueur se trompe; il aurait dû attribuer cette vertu prolifique à Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle de 1262 à 74, qui laissa en mourant vingt enfants orphelins aux femmes avec lesquelles il avait eu commerce. — *(Annales de Colmar*, p. 215) Montmollin dit que c'était un vrai blitre.

Le comte Louis, comme on l'a déjà laissé entendre, avait trouvé dans Bourquin ou Bourquard, sire de Péry, un vassal assez complaisant pour prendre le titre de mari de sa Perrusson ou Perusée maîtresse, comme nous l'apprend un acte de 1364. Louis donna alors à Perretonne de Ravine et à ses enfants, procréés en légitime mariage de Bourquin de Péry, aussi bien qu'à ceux qu'elle avait eus de lui, et à ceux qu'elle pourrait encore avoir par la suite, soit fils ou filles, en fief et hommage, certaines terres détaillées dans l'acte. Pierrette était donc déjà mariée depuis longtemps lors de l'arrivée de Marguerite de Wufflans, et elle avait des enfants censés appartenir au complaisant sire de Péry, puis ceux que reconnaissait le comte, en attendant les futurs, sans désignation préalable de paternité. Cette espèce d'inféodation avec droit de reprise de fief ne couvrait pas tellement les relations du comte avec Pierrette, qu'elle ne blessât la comtesse Marguerite. Cette dame d'un caractère violent, fit tantôt repentir le comte d'avoir entrepris ce troisième voyage matrimonial, et d'oser encore s'égarer dans des sentiers défendus.

Les enfants reconnus par le comte Louis étaient au nombre de quatre: Marguerite, femme de Pierre du Mont, châtelain de Boudry, et qui fut en 1377 maître d'hôtel du fils de la comtesse Isabelle. Marguerite épousa en secondes noces Petermann de Vaumarcus. Jean, l'aîné de ses fils, qui devint abbé de St-Jean; Vauthier, dont on aura à parler plus loin, sous le nom de sire de Rochefort, et Jeanne qui eut pour époux Philippe, sire de Joux. Par des actes du 1er mai 1372 et du 4 mai de l'année suivante, confirmés par son testament du 10 même mois, Louis, comte de Neuchâtel, donna à son fils naturel, Jean, la seigneurie des Verrières, reversible à son frère Gauthier, et à celui-ci la seigneurie de Rochefort. Il mourut le 5 juin de la même année, et ce fut sa fille aînée, Isabelle, épouse de Rodolphe, comte de Nidau, qui administra le comté. Etant morte en 1396, la succession passa à Conrad, comte de Fribourg, fils de sa sœur Vérenne de Neuchâtel, morte déjà en 1374.

Bien que la succession du comte Louis eût été réglée par son testament et par celui de sa fille Isabelle, Vauthier, sire de Rochefort, fut jaloux de voir passer le comté de Neuchâtel à un comte allemand, son neveu, pour lequel il ne se sentait aucune sympathie. De son côté, Conrad semblait vouloir contester la validité des dons faits par son aïeul aux enfants de Pierrette de Ravine. Il y eut de très-violents démêlés à ce sujet. Le duc de Bourgogne prit le château de Rochefort sous sa protection et y fit planter sa bannière. Mais Conrad n'y eut aucun égard, il emporta le château de vive force et emmena Vauthier dans les prisons de Neuchâtel. Celui-ci s'en échappa et invoqua l'intervention de Jean de Châlons, prince d'Orange, qui parvint à réconcilier les deux parents. Il fut décidé que Rochefort et les Verrières, dont Vauthier avait hérité de son frère

Jean, lui seraient restitués, et qu'il hériterait sans opposition des biens de Perrenon de Ravine, ainsi que de ceux de sa sœur Marguerite, mais qu'il renoncerait à ses autres prétentions envers le comte Conrad, 1409.

Parmi ces prétentions il s'agissait de certains fiefs à la Côte, que Marguerite, la bâtarde, avait revendiqués au moyen d'actes falsifiés, destinés, selon quelques auteurs, à remplacer des lettres d'investiture données à Marguerite par le comte Louis, mais lacérées frauduleusement par la comtesse Isabelle. Ces actes falsifiés avaient fait mettre Marguerite en prison, sans que la mauvaise issue de cette affaire ait découragé Vauthier dans l'emploi de ce moyen pour nuire à Conrad. Il se réconcilia cependant avec lui au point que le comte lui confia la lieutenance de Neuchâtel, pendant un voyage qu'il fit en Palestine. Vauthier profita de son absence pour fabriquer avec l'aide d'un certain Leschet, chanoine de Neuchâtel, divers actes en faveur des gens du Val-de-Travers et de la ville de Neuchâtel, afin d'amoindrir les droits du comte Conrad.

Celui-ci, après son retour, finit par découvrir la fourberie. Il fit ouvrir une enquête en janvier 1411, qui révéla la culpabilité de Vauthier. Tous ses biens furent confisqués, sa femme, Françoise de Colombier, et ses enfants prirent la fuite, et lui-même se réfugia en Bourgogne, où il vécut aux dépens de grands personnages qui ne croyaient pas au crime dont on l'accusait. Le comte Conrad parvint à le faire saisir à Besançon par Jean de Neuchâtel, sire de Vaumarcus. Vauthier nia tout, et faute d'aveux il fut relâché après neuf mois d'une dure détention. Il parvint ensuite à intéresser à son sort la duchesse de Bourgogne, administrant alors durant l'absence de son mari. Elle s'enquit des causes des poursuites dirigées contre son protégé. Elle apprit que pendant son emprisonnement on l'avait traité avec une grande inhumanité, qu'on l'avait mis à la torture pour lui arracher des aveux, et qu'un jour on l'avait géhenné jusqu'à treize fois, n'ayant laissé sur son corps que de petits draps, qu'enfin on avait procédé à son égard avec une cruauté qu'on n'osait dire, sans toutefois que pour autant, Vauthier ait rien voulu reconnaître de l'accusation.

Conrad ne se rebuta point de cette haute intervention féminine. Il alla trouver le duc de Bourgogne à son retour de Paris et lui présenta une des fausses chartes. Il en envoya même au Parlement de Paris pour les soumettre à l'examen de ses experts, et il parvint à obtenir un ordre d'ajournement contre Vauthier. Celui-ci était alors au château de Cerlier, et il se moqua de la citation, mais Conrad évoqua le procès devant une cour composée d'hommes éminents de toute la contrée environnante, de Berne à Lausanne. Les chartes furent reconnues fausses, leurs auteurs dignes de mort et leurs biens confisqués.

Vauthier ne se regarda point pour battu. Il souleva de nouveaux embarras à Conrad, mais celui-ci parvint enfin à le faire arrêter et amener à Neuchâtel le samedi 9 février, veille des Brandons de l'année 1412. Ce neveu fit alors trancher la tête à son oncle sous un grand mûrier qui ombrageait les bords du lac. Boyve dit que l'exécution fut retardée jusqu'au 18 août. Quant au chanoine Leschet, le complice de Vauthier, l'Eglise l'abandonna au bras séculier qui, en considération de son état ecclésiastique, le fit mettre dans un sac, avec une grosse pierre, et jeter dans le lac.

Il y a diverses versions sur la famille de Gauthier, sire de Rochefort. D'abord, en ce qui le concerne, Montmollin dit que c'était un vrai garnement qui avait fait de son château de Rochefort une caverne de voleurs. On prétend qu'au moyen de signaux il correspondait de là avec les forteresses de Châtelard, près de Bevaix, et de Roussillon, au-dessus des Buttes. Les seigneurs châtelains se prévenaient ainsi du passage des marchands et des voyageurs ; ils les guettaient et les pillaient à leur aise. Ces actes de brigandage n'étaient point deshonorans aux yeux de ceux qui les commettaient. Marguerite de Vufflans, cette troisième femme légitime du comte Louis, s'y livra sans pudeur. Le comte, par son testament, avait ordonné qu'on l'entretînt noblement au château, si elle n'aimait mieux se retirer chez ses parents en Bourgogne, auquel cas on lui servirait une pension annuelle de 500 florins du Rhin. Mais ambitieuse et altière elle ne suscita que des difficultés à sa belle-fille, la comtesse Isabelle, qui pour les apaiser, augmenta ses revenus. Marguerite se remaria à Jacques de Vergy, et alla habiter son château de Boudry, en continuant d'inquiéter Isabelle. Leurs différents furent soumis au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui condamna Marguerite. Pour se venger elle exerça toutes sortes de brigandages sur les sujets d'Isabelle, et comme celle-ci la menaçait, Marguerite et son époux firent venir des Bourguignons dans leur château de Boudry pour continuer leurs actes de pillage. Les Neuchâtelois prirent les armes et marchèrent contre Boudry. A leur approche, Marguerite s'enfuit en Bourgogne, mais son mari se laissa assiéger dans cette place. Elle fut emportée de vive force et le sire de Vergy n'obtint la vie qu'à la condition de partir définitivement pour son pays en laissant Boudry retourner à la seigneurie de Neuchâtel.

Quant à la famille même de Gauthier, sire de Rochefort, une tradition rapporte que sa femme, Françoise de Colombier, fille de François, sire de Vuillerens, chevalier, d'une bonne famille du Pays de Vaud, se retira en Guyenne avec ses deux fils qui furent, en ce pays, la souche d'une maison du nom de Rochefort. Elle ajoute que cette veuve ayant réclamé le corps de son mari supplicié, conserva sa chemise ensanglantée, et que l'ayant un jour montrée

à ses fils, ceux-ci, pour venger leur père, mirent le feu à Neuchâtel, le jour des Brandons, en 1434.

On dit encore qu'une fille de Vauthier épousa Claude de Menthon, bailli du Pays de Vaud, et se disant sire de Rochefort. Mais cette version paraît démentie par les documents. D'après une lettre originale de Jean, fils de Conrad, comte de Neuchâtel, Vauthier n'aurait laissé qu'un fils nommé Louis, mort quelques années après le supplice de son père, et une fille, religieuse dans un monastère, où elle vivait encore en 1437.

Telle fut la fin de cette famille issue de la belle Pierrette de Ravine et de Louis, comte de Neuchâtel. On ne sait rien des enfants attribués à son mari, Bourquard de Péry, possesseur à titre féodal d'un manoir dont les masures se voient encore sur les rochers derrière l'auberge de la Reuchenette. Nous n'avons pu établir avec précision la filiation des nobles de Péry, Periculo, Biederich, qui commencent à paraître dans les actes au 13e siècle et qui finissent avec le 15e. On les voit posséder divers fiefs des comtes de Neuchâtel, et dès lors il était tout naturel que l'un d'eux, Bourquard, se trouvât tout à propos à la cour du comte Louis. Pour le château de Rochefort, le comte allemand qui avait fait torturer et décapiter son oncle, crut qu'il devait en effacer jusqu'à la mémoire en faisant raser la forteresse.

A. Quiquerez.

Nous avons consulté, pour écrire cette notice : les *Monuments de Neuchâtel*, par Matile. — Une *Notice* sur le procès de Vauthier, par le baron de Chambrier. — Les *Mémoires sur Neuchâtel*, par Montmollin. — L'histoire des sires de Joux. — Les *Annales de Neuchâtel*, par Boyve. — Sinner, *Voyage dans la Suisse occidentale*. — Les archives de l'Evêché de Bâle et de St-Ursanne, et autres ouvrages cités avec soin dans nos volumes manuscrits sur l'histoire des châteaux de l'Evêché de Bâle, aux chapitres *Ravine* et *Péry*.

HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(SUITE) [1]

JEAN DE FRIBOURG

De retour de captivité, le jeune comte ne tarde pas à reprendre le chemin de la Bourgogne; il savait y être apprécié et s'y plaisait. De grands honneurs, entr'autres la charge de maréchal, lui furent décernés par le duc. Il s'en était rendu digne en détruisant ou dispersant les bandes d'écorcheurs ou armagnacs qui dévastaient la Bourgogne et dont la plus grande partie se composaient d'aventuriers licenciés à la paix, après la prise d'Arras (1438.)

Néanmoins, Jean n'oubliait ni Neuchâtel, ni les Suisses. Grand ami et allié des Bernois, il soignait leurs affaires en Bourgogne, et leur prêta main-forte à St-Jaques, comme nous le verrons plus loin, lui et ceux de sa ville de Neuchâtel.

Nous avons vu que celle-ci avait conclu une alliance avec Berne (1406) et que le comte en avait fait de même. Ce traité réservant la fourniture respective de secours armés en temps de guerre, Neuchâtel devait donc toujours avoir une milice prête à marcher et qui ne se rangeait sous la bannière du comte que dans ses guerres particulières, c'est-à-dire dans les guerres qui concernaient le pays de Neuchâtel, mais non les autres possessions du souverain. Les chefs de corps étaient bourgeois et ils présidaient à la visite des armes qui avait lieu de temps en temps, pratique suivie chez tous les confédérés et qui entraînait la peine d'une amende pour les hommes pris en faute. (Von Elgger p. 84.)

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, années 1865, 1866 et n° de septembre 1873. Ce dernier article, intitulé *Conrad de Furstemberg*, aurait dû porter le même titre général de l'*Histoire militaire des Neuchâtelois*, dont il fait partie,

Comment se faisaient les levées? Différemment de canton à canton; tandis que les cantons forestiers se levaient en masse, il n'en pouvait être de même dans les villes, où les besoins de l'industrie réclamaient la présence d'un certain nombre d'hommes dans la cité. Le mode de recrutement usité dans notre pays nous est inconnu; on peut supposer toutefois qu'on avait recours à des ordres de marche adressés aux jeunes gens et spécialement à ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore fait campagne.

Ce qui est certain, c'est que Berne, si elle avait besoin de secours, fixait le nombre d'hommes à lui expédier, nombre que la ville obtenait parfois de réduire, quoique l'esprit militaire qui régnait alors, poussât plutôt la jeunesse à rechercher l'occasion de prendre les armes qu'à la fuir; aussi beaucoup de volontaires se joignaient-ils aux levées, ce qui fut surtout le cas pendant les guerres du Milanais, où l'humeur guerrière était aiguillonnée par l'espoir du butin à recueillir dans les riches plaines lombardes. (*Mairie* p. 360.)

A l'appui de ce que nous venons de dire, touchant la fixation par notre alliée, du contingent de secours, citons sa réquisition de 40 hommes de Neuchâtel en 1468, pour aider la ville de Mulhouse attaquée.

Ce fait, rapproché d'autres du même genre, a fait naître un instant en nous une certaine inquiétude patriotique et rétrospective; il nous déplaisait de voir, en remontant les siècles, Neuchâtel allié de nom à la République de Berne et son combourgeois, n'être en réalité qu'une espèce de vassal se soumettant aux injonctions de son suzerain. Cette suprématie exercée sur notre pays nous semblait ressortir encore d'exigeances comme la suivante : A la fin du 15e siècle, les Suisses ayant modifié leur armement, Berne, dans une demande qu'elle adressa au contingent de la ville (1499), lui signifie de se conformer à ces réformes, et qu'aux longues épées à deux mains, qui se suspendaient derrière le dos pendant la marche, elle substituât les *haches meurtrières* (traduction du *Mordbeil* des Suisses); une autre fois Berne veut que le nombre des arquebusiers et arbalétriers soit augmenté.

Nous nous demandions comment les choses se seraient passées si Neuchâtel avait eu besoin de recourir à Berne; aurait-on imposé à cette dernière ville la fourniture d'un nombre déterminé d'hommes ou ce soin lui aurait-il été laissé? Sauf erreur, le cas ne se présenta pas jusqu'à l'affaire Gaudot, relativement récente, et nous manquons ainsi d'un élément de comparaison dans les rapports réciproques des deux alliés.

A défaut, et c'est ce qui réduit à néant les craintes que nous venons d'exprimer et que Boive semble avoir éprouvées aussi et avoir repoussées après examen, nous avons le texte des traités de 1406 entre Berne, la ville de Neuchâtel et le comte Conrad. En voici un fragment qui a trait à la ques-

tion : « Et pour ce que les dits nos seigneurs de Berne nous ont fait et démontré une faveur et grâce spéciale par la dite réception et acceptation, singulièrement en ce qu'ils nous ont promis de nous fidèlement défendre et maintenir avec les nôtres, tout ainsi que les autres leurs bourgeois contre tous nos perturbateurs et invaheurs quelconques, qui nous voudraient perturber contre droit et justice, etc. » Et plus loin : « Nous, les dits de Neuchâtel, promettons réciproquement, vouloir aider et faire fidèle et effectuel secours et assistance aux dits nos seigneurs de Berne, avec telles forces que nous en serons requis et par eux exhortés. »

On le voit, si ce n'est dans les termes, du moins dans le sens général, il y a réciprocité dans les obligations des alliés. Cette égalité, cette parité ressort plus expressément encore de l'acte par lequel Berne admet la ville de Neuchâtel à la bourgeoisie. Le passage qui suit ne laisse aucun doute : « Nous, l'advoyer et conseil de toute la communauté de la ville de Berne..... leur promettent (aux bourgeois de Neuchâtel) de les secourir, défendre et maintenir fidèlement à l'encontre de tous perturbateurs et invaheurs..... y employant toutes nos forces ou seulement telle puissance *dont serons par iceux requis* » et plus bas : « Les dits de Neuchâtel sont tenus de nous bailler fidèlement aide et secours selon leur pouvoir, voire avec toute leur puissance ou *avec celle qu'ils seront requis de nous.* »

Les mêmes expressions se retrouvent dans le traité signé à la même époque (1406) entre le comte et Berne; ils y promettent d'assister leurs alliés avec toute puissance ou telle qu'ils seront *sommés.*

Néanmoins nous ne serions point éloigné de croire que dans la pratique il y eut une certaine hauteur dans le ton des Bernois; ils ordonnent, la ville ou l'Etat se soumet, ou réclame comme on appelle d'un jugement trop sévère, et de ces rapports diplomatiques il reste l'impression que la puissante cité de l'Aar entendait avoir des alliés complaisants, chez lesquels la crainte qu'elle inspirait faisait taire les murmures.

Revenons à notre analyse des mœurs, coutumes et institutions militaires de l'époque qui nous occupe.

Dans les 15e et 16e siècles, c'était la ville qui soldait les troupes envoyées aux Suisses, à moins qu'elles ne le fussent par l'étranger au secours duquel les confédérés marchaient. On les munissait de vivres pour une partie de la campagne; des harengs même figurent dans l'énumération de ces victuailles, et parfois un ou deux fûts de vin suivaient en réserve, sans doute pour reconforter le guerrier après une journée de combat ou de marche pénible. Nos miliciens d'aujourd'hui, en buvant la chopine fédérale, sont donc les déposi-

taires de cette antique coutume; mais le hareng que l'on grillait au feu du bivouac a disparu de leur ordinaire.

Cette règle de munir de vivres le soldat, était générale en Suisse; ne peut-on pas en conclure qu'en thèse générale le grenier et le cellier de l'habitant des villages traversés par les troupes, étaient respectés et que le pays où devait éclore quatre siècles plus tard la convention de Genève, savait déjà faire respecter le foyer et le champ du villageois et du campagnard.

Si les ordonnances suisses de 1499 que nous avons déjà citées, ne prescrivent rien à cet égard, c'est que ce respect de la propriété particulière était pratiqué antérieurement. Les archives des cantons fournissent d'abondantes preuves de la sollicitude des Confédérés pour l'entretien de leurs troupes; à l'obligation pour chaque homme d'être muni de vivres, s'ajoutait celle imposée aux communes, abbayes, sociétés, de fournir à leurs ressortissants des provisions de bouche; dans certaines contrées il était aussi d'usage d'héberger gratuitement les corps armés qui les traversaient. Il est presque inutile d'ajouter que ces sages précautions prescrites tant en vue de soutenir les forces des soldats que de protéger les provisions des habitants, n'étaient point en usage en pays ennemi, et qu'ici les réquisitions et le pillage étaient largement pratiqués.

Est-il besoin de dire que des sanctions pénales accompagnaient les infractions aux ordres et à la discipline. Les ordonnances de 1499 avaient été précédées de celles de Sempach (1399) remarquables déjà comme code militaire et comme une base contenant en germe dans ses articles, les dispositions postérieures. C'est ainsi qu'elles interdisaient d'incendier ou de piller les églises, couvents et autres lieux consacrés à la religion, ainsi que les moulins; qu'elles recommandaient le respect des prêtres et des femmes. Au commencement des guerres de Bourgogne, une diète réunie à Lucerne ajoute entr'autres : Chacun doit jurer de ne porter dommage aux amis, ni dans leur vie, ni dans leurs biens.

Toute une procédure était prévue pour l'instruction des infractions à la discipline et le jugement des coupables. En particulier, les peines les plus rigoureuses, étaient prononcées contre la lâcheté et les autres causes qui pouvaient compromettre le succès.

Dans cette matière comme dans tant d'autres touchant à la guerre, les Suisses étaient de beaucoup plus avancés que leurs voisins, preuve en soit cette réflexion de Machiavel : Les Suisses prononcent la peine de mort contre quiconque, par peur du canon ennemi, abandonne son rang ou manifeste un signe de crainte. Que cela soit un exemple à suivre, si l'on veut vaincre.

Nous sommes arrivés à l'époque où commence à paraître l'uniforme. Il consiste d'abord dans des habits aux couleurs des villes ou cantons. En 1365 déjà, selon Boyve et Elgger, Berne envoya au secours de Bâle menacé par les bandes d'Arnold de Cervola, 1500 hommes avec des habits blancs sur lesquels était figuré un grand ours noir. Auparavant même, Zurich aurait habillé ses soldats de blanc et de bleu; en 1403, au combat du Speicher, les Appenzellois portaient les couleurs de l'alliance Saint-Galloise, ours noir sur fond blanc (Daguet p. 126). Les arbalétriers que la ville de Neuchâtel envoya en 1444 en Franche-Comté portaient la livrée vert et rouge de la bourgeoisie; en 1415 ces mêmes couleurs avaient été employées pour la première fois. Quant aux troupes de l'Etat, elles adoptèrent le rouge et le jaune, couleurs de l'écu chevronné du comté, et ces mêmes chevrons sur fond rouge et vert formaient le drapeau de la ville.

M. von Elgger, dans son nouvel et très intéressant ouvrage sur le militaire suisse aux 14, 15 et 16e siècles, déjà cité ici, donne aussi des exemples de troupes uniformées: celui des Zuricois à Morgarten; des 1000 Bâlois au siége de Montbéliard, vêtus de rouge avec la manche gauche rouge et blanc, couleurs de l'évêque. Mais cet auteur, d'accord avec de Rodt, l'historien militaire de Berne, insiste avec raison sur ce point, c'est que ces cas, tout nombreux qu'ils puissent être, ne constituent néanmoins qu'une exception, qui ne devint la règle qu'en se généralisant plus tard.

Matile *(Institutions judiciaires)* attribue aux uniformes une origine qui nous paraît exacte, lorsqu'il dit : « Le signe de la dépendance et de la domesticité était un vêtement aux couleurs du maître. Nous voyons ainsi Vauthier de Montfaucon, en 1300, retenir Jean Clerc, camerarius du comte de Neuchâtel, pour être de sa maignée (famille) et lui donner une robe comme à l'un de ses propres écuyers. Alors que des franchises furent accordées aux villes et qu'à l'instar des seigneurs elles eurent pris des armoiries et adopté des couleurs, elles firent porter ces dernières à leurs employés. C'est ainsi qu'anciennement les membres des conseils des villes suisses portaient des livrées. A Neuchâtel le conseil de ville vota souvent en reconnaissance de services rendus par une personne, une paire de chausses aux couleurs de la ville. »

Toutefois l'utilité de signes de reconnaissance et de ralliement, doit aussi être prise en considération quant à l'origine des uniformes. C'est ainsi qu'aux Croisades on portait la croix et que cet emblême fut dès lors maintenu. Les Suisses la portaient blanche sur fond rouge à Laupen (Justinger p. 3) et la conservèrent toujours dès lors.

Faute d'un signe pareil, les Bernois, à Dornach, furent assaillis par leurs amis.

Pendant longtemps l'uniforme se nomma *livrée.* Lors de l'entrée de Louis XII à Paris en 1498, au retour de son sacre, les Suisses de la garde étaient habillés *tous d'une livrée,* hoquetons rouges et jaunes et grands plumeaux sur la tête *(Cérémonial français,* par Théodore Godefroy).

Aujourd'hui cette expression s'est conservée, limitée à son acception primitive, pour les gens de la domesticité.

Quant à la taille des uniformes, c'étaient les modes suisses qui nous régissaient. Les mœurs étaient simples et les guerres étrangères n'avaient pas encore enrichi le peuple; il n'ornait ses pourpoints ni de bouffants ni de crevés, ces ornements qui prirent plus tard une si ridicule ampleur. La tête était coiffée du chapeau à plumes ou du casque, le corps couvert de la cuirasse, pour ceux du moins qui en possédaient, et de la culotte large et faite d'étoffes de couleurs différentes; les jambes n'étaient protégées que par les bas. Peu à peu, les armures devinrent plus fréquentes et le fer remplaça plus ou moins dans la bataille le chapeau, l'habit et les culottes.

Tandis que chez d'autres peuples on portait les cheveux longs, chez les Suisses ils étaient courts et la barbe longue; François Ier adopta cette mode et l'introduisit dans son royaume; ainsi dès ce moment les modes militaires suisses se répandent au dehors et notre petite nation donne le ton et sert de modèle à tout ce qui a trait à l'art de la guerre.

La remarque que nous venons de faire sur l'influence exercée par la Suisse sur les armées étrangères aux 14 et 15e siècles, présentée sous sa forme générale, flatte notre amour-propre national, et si nous l'avons accueillie, c'est parce que nous l'avons trouvée exprimée par divers écrivains étrangers à la Suisse, spécialement par Napoléon III dans son *Histoire de l'artillerie.* Il nous paraît juste d'en réduire la portée à ce qui concerne l'organisation et la tactique de l'infanterie; mais quant à l'artillerie, à la cavalerie, au perfectionnement des armes à feu, nous croyons que les preuves de la supériorité des Suisses et de leur influence sur l'étranger seraient difficiles à produire. Nous pouvons émettre les mêmes doutes sur l'imitation des modes militaires suisses, ailleurs qu'en France.

Il existe au Louvre un tableau allemand de Sebald Beham (16e siècle) où figurent de nombreux guerriers, qui portent le costume suisse, manches et culottes larges et de couleurs variées, chapeaux à plumes, cheveux courts, barbe longue, chez lesquels en un mot l'influence suisse est patente.

L'artillerie que nous avons vue dans son enfance chez nous, se perfectionne graduellement et les progrès qu'elle réalise partout, obligent les chevaliers et toute l'infanterie à renforcer de plus en plus leurs armures, jusqu'à ce qu'enfin l'excès amena une réaction et que l'on abandonna peu à peu les cuirasses,

reconnaissant leur insuffisance vis-à-vis des armes à feu et surtout, l'art militaire se modifiant, l'obstacle qu'elles opposaient à une plus grande mobilité des corps de troupes. A la fin du 15e siècle, les chevaliers avaient tellement augmenté le poids et l'épaisseur de leurs armures, qu'à 35 ans, dit Lanoue, ils en étaient bossus. Nous voyons aussi que déjà à la fin du 14e siècle, les cavaliers démontés ne pouvaient se relever seuls; c'est ce qui causa la mort du duc Léopold d'Autriche à Sempach.

Les Suisses, la meilleure infanterie de cette époque, évitèrent toujours ces excès et n'eurent jamais de cuirasses complètes; souvent leurs plastrons, au lieu d'être de fer, étaient simplement rembourrés d'étoupes. A Marignan, on les vit même, pour être plus agiles, jeter leurs bonnets, leurs chapeaux et jusqu'à leurs souliers; c'est ce qu'avaient fait déjà au combat du Stoss, les Appenzellois combattant contre les Autrichiens; ils étaient nu-pieds afin de ne pas glisser sur le terrain en pente et détrempé par la pluie (1404).

Si dans le siècle précédent tout cédait à l'homme d'arme à cheval et cuirassé, dans le 14e c'est à l'archer et en Suisse au porteur de la lourde épée, de la hache, de la pique ou de la massue.

La manière de combattre des Suisses avait déjà forcé la noble cavalerie à se faire infanterie, à Sempach par exemple et ensuite dans les guerres étrangères. Ce fut là le premier symptôme de la décadence de l'homme cuirassé; la noblesse dut reconnaître l'importance envahissante de l'infanterie contre laquelle elle ne pouvait plus lutter à cheval. Même en mettant pied à terre, ces fantassins d'occasion étaient lourds, inexpérimentés, ils n'avaient pas les armes qui convenaient à une troupe à pied et ils s'exposaient en outre à ne plus retrouver leurs chevaux et à les voir fuir avec leurs valets, comme à Sempach. Quant à fuir eux-mêmes avec leur pesant harnais de guerre et leurs souliers à poulaine, c'était impossible.

Ces poulaines ou pointes aux chaussures, devinrent si longues, qu'il fallait les relever avec une chaînette s'attachant aux genoux, et qu'une ordonnance spéciale de Charles VIII en France, fut nécessaire pour les faire abandonner. A Sempach, les Autrichiens les coupèrent afin de pouvoir marcher. En 1470, Berne en interdit aussi l'usage, car cette mode avait pénétré jusqu'en Suisse (Daguet, p. 116).

Nous sommes encore à l'époque des cris de guerre que le bruit des armes à feu et le combat à distance firent cesser plus tard, en France sous Henri IV. Déjà pendant les Croisades on criait : « Dieu le veut! Dieu nous aide! » Lorsque l'oriflamme était à l'armée, le cri des rois de France était : « Montjoie Saint-Denys! » celui des ducs de Bourgogne : « Montjoie Saint-André! » des

Anglais : « Saint-Georges ! » Les Bernois à Anet contre Coucy, criaient : « Hie Bern ! »

S'ils excitaient le courage, s'ils encourageaient les faibles, ces cris avaient le grand inconvénient de couvrir la voix des chefs et de rendre l'intervention de leurs ordres difficile. Les Confédérés paraissent l'avoir reconnu les premiers, et dans les prescriptions militaires qui complétèrent les ordonnances de Sempach, au commencement de la guerre de Bourgogne, on lit cette phrase : « Lorsqu'on en arrive aux mains, personne ne doit pousser de cris, mais bien invoquer Dieu, puis, les yeux ouverts et les mains fermées, frapper bravement et sans merci. »

Nous venons de donner plusieurs exemples de l'initiative que prirent les Suisses pour la réforme des choses de la guerre vers 1500. On pourrait les multiplier ; mentionnons encore l'abandon de la hallebarde qu'ils avaient beaucoup aimée au 14e siècle dans leurs luttes contre l'Autriche ; ils la remplacent par la pique de 18 pieds de long qui, abaissée devant le front de leurs profonds bataillons, en faisait des forteresses inabordables. Leur expérience plutôt que leur science leur avait fait admettre une formation, une unité tactique à peu près semblable à la légion romaine. Pendant que la pique tenait la cavalerie à distance, les archers et les coulevriniers (arquebusiers) qui formaient les rangs intérieurs, faisaient jouer leurs armes.

Ne retrouve-t-on pas là, en tenant compte de la différence des armes, l'ordre de bataille de Jules César à Bibracte contre les Helvétiens ?

Suivant l'usage d'alors, les Suisses divisaient leur armée en bataille, en trois corps, placés en échelons ; celui du centre fonçait sur l'ennemi ou l'attendait de pied ferme, selon les lieux et les circonstances du combat, et les deux autres protégeaient ses flancs et cherchaient à entamer ou à tourner ceux de l'ennemi. L'artillerie était placée dans l'intervalle des corps. Enfin, ils avaient leurs voltigeurs, *les enfants perdus*, qui étaient armés d'arquebuses ou d'arcs. On dédaignait de se protéger par des barricades de chariots, trouvant cela trop compliqué. Peut-être aussi pensait-on avec raison que l'ardeur au combat serait moindre et l'instinct de conservation individuel trop puissant, lorsque la marche en avant serait entravée par ces barrières et que l'on serait tenté d'y chercher un abri au lieu de s'exposer bravement aux coups.

Les Suisses ne craignaient pas la cavalerie ; elle ne pouvait entamer leurs lignes profondes, puis, ils l'avaient si souvent vaincue dans leurs guerres autrichiennes ! Quant à l'artillerie, elle n'était pas encore bien redoutable ; ils se lançaient hardiment pour la prendre, quittes à essuyer sa première décharge.

La peine de mort était prononcée contre celui qui quittait son rang, et l'armée, abandonnant avant les autres peuples les cris et les hurrahs, s'avançait

en silence et en ordre parfait. Après avoir battu leurs oppresseurs en bandes plus ou moins informes et bruyantes, les Suisses avaient reconnu le besoin de se plier aux exigences nouvelles et ils donnent à l'Europe le modèle de troupes bien organisées.

Sans nous appesantir davantage sur ce sujet, nous en avons dit assez pour faire comprendre la supériorité des Confédérés à une époque où les autres nations donnaient encore toute leur confiance à la cavalerie, méprisaient l'infanterie, craignaient l'emploi de l'arc qui aurait rendu le peuple aussi bien armé que le seigneur (l'Angleterre toutefois avait des archers), et qui traînaient une lourde et informe artillerie.

Pour revenir aux faits militaires des Neuchâtelois sous le règne du comte Jean, signalons sa campagne de 1425 contre le duc de Milan.

Berne et Soleure ayant réclamé le secours de la ville et du comte, ceux-ci envoient leurs bannières. Voici comment la chronique de Guy de Cottent (p. 10 des *Chanoines)* raconte cette campagne :

« Ledit Seigneur comte Jehan estant postoulé par la Seignourie de Berne et ville de Solloure leur bailley ayde par hommes d'armes, en virtou de la Combourgeoisie, tut et eusi que estait costoumier faire et se portey sou benin sir père Conraud (cui Dieu pardoint) remonstrant les dits de Berne et Solloure comme quoy le Douc de Milan contemnant touttes jousLices et rasons, sans voloir se desportey de ses invasions et méprisements à l'endroit de ceux de Suitz, Uri et Unterval : partant besoignait que tuts léalx Combourgeois amez et partisseurs des Ligues et confraternaiges prestassent mains et force tant et si long que le dict Douc restaublit et rempollit les dicts de Suitz ; prestement a forni le Segnour comte Jehan sa bandeyre, aussi les Borgeois à ce semblablement exhortey : Si que nos dicts gens de guerre, ensemble ceux de Solloure, Berne et autres gambadirent par delà le Valis et monts blancs, et comportait ycelle bande seix voire octe mill, porchassant et dépiesçant deça de la les Domizels et gens d'armes dou Douc, si que vaulx et Chastels mies fourent prins et sangnés. Ce oyant et vedant le cautuleux Sire, et que temps prou ne avait de encheviller nouvelles pratiques et déléaltés, fout contraint bramey miséricorde, mesmement bailley ugne charrée de florins biancs doubles et testons, et de prime se desportey des terres et droictures que il avait méchamment invadi : En après quoi retornèrent les Ligues par deça ung chacung en son héritage : prou trepassirent là des nostres ainssi du Vaul de Reul, et ne a vollou M. de Vallangin les nommerer. »

Il semblerait résulter de ces derniers mots que le Seigneur de Valangin était chef des Neuchâtelois ou tout au moins du contingent du Val-de-Ruz.

Les historiens sont moins enthousiastes que notre chanoine chroniqueur, à l'endroit des lauriers conquis par les Suisses et de l'obligation où fut le « cauteleux duc de Milan de brâmer miséricorde. » A la vérité, il bailla de l'argent, peut-être même une charrée de florins blancs, mais c'est qu'il était parvenu à diviser les Suisses et à les gagner par ses largesses. Aussi l'armée confédérée, la plus forte qu'ils eussent levée jusqu'alors, 22000 hommes, n'obtint pas de grands succès et abandonna la Lévantine, la vallée d'Ossola et Bellinzone aux Milanais. (Daguet, p. 188.)

La guerre civile venait d'éclater pour la première fois entre les Confédérés. Zurich, à l'instigation de Stussi, s'était alliée à l'empereur Frédéric III et à l'Autriche. Berne appela les Neuchâtelois conformément au traité (1443).

Remarquons en passant la manière particulière en laquelle se faisaient parfois les déclarations de guerre. C'est Jean de Muller qui le rapporte (V p. 326). Parmi les déclarations de guerre faites à Schwitz en 1440 de la part de seigneurs patriciens de Zurich, on trouve celle de Jean Baumann, officier d'artillerie, et de 52 simples soldats nominativement désignés. On voit que les serviteurs d'un seigneur pouvaient déclarer la guerre séparément, comme si la chose ne s'entendait pas d'elle-même; que l'on indiquait si le fils s'associait à son père; que les simples soldats allongeaient ces déclarations en y insérant leurs noms. Ces circonstances qui semblent si bizarres selon nos mœurs, étaient conformes à la vieille organisation d'une société où chacun agissait pour son compte et défendait son propre honneur.

Une nouvelle réquisition est adressée à Neuchâtel en 1444 par Berne et Soleure; il s'agissait encore de tenir tête à Zurich, à Fribourg et au duc d'Autriche. Ce fut le sieur de Bellevaux qui obtint le commandement du contingent de l'Etat, et Thiébaut Jaquemot celui des bourgeois; celui de Valangin avait pour chef Jaques Pitet de Savagnier, chevalier; la bannière du Landeron les rejoignit en route. Ils étaient nombreux, bien conduits et bien ordonnés. En les voyant partir, le comte leur dit : « Faites pour les Bernois comme pour moi-même » (Wesdehlen p. 131). Leur rendez-vous était à Arau et de là on les envoya au siége de Farnsbourg; c'est du camp devant cette ville que fut détaché le corps de 1600 hommes qui alla à Bâle à l'approche des Armagnacs, corps dans les rangs duquel se trouvaient 50 Neuchâtelois.

La solde des bourgeois dans cette expédition était selon Chambrier (*Mairie*) de 1 florin d'or ou d'une livre faible 15 sols par semaine. L'usage de la solde était du reste très répandu en Suisse, déjà au 14e siècle, mais tandis qu'au début les chefs et les soldats recevaient une même indemnité, les premiers ne tardèrent pas à être mieux traités que leurs subordonnés.

Ed. Perrochet.

SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

SUITE ET FIN — VOIR LE No PRÉCÉDENT

L'administration, comme nous l'avons dit, s'est régularisée, mais il y a encore des lacunes. Les actes de l'état civil sont tenus par le pasteur; il s'acquitte de sa tâche comme il peut et quand ses loisirs le lui permettent, ses inscriptions sont fort laconiques et seraient une source assez nébuleuse pour ceux qui devraient y avoir recours aujourd'hui. Nous en extrayons les passages suivants:

7 Janvier 1677. On a enterré un jeune homme de Savagnier qui est mort à Hauterive.

7 Janvier 1678. L'on a épousé (marié) le teinturier de St-Gall, à Gléresse.

10 Juin 1681. Jean Doudiet, l'aveugle d'Hauterive, et Cervoise Marval de Censé en Bourgogne, ont été épousés.

Moi, Abraham Boive, pasteur de cette église de St-Blaise, ayant été malade pendant Janvier, Février et Mars, n'ai pu écrire les enfants qui ont été baptisés pendant ce temps-là, ni les mariages que j'ai bénis, — partant la divine grâce m'ayant rétabli, je continuerai comme par le passé.

Ce dernier trait l'emporte, le pasteur a le temps de bénir des mariages, mais pas celui de les inscrire.

Nous arrivons au XVIIIe siècle. Le pays passe de la maison d'Orléans-Longueville à la maison de Prusse, sans que rien soit changé dans la marche de la commune de St-Blaise; peu lui importe, après tout, un prince ou un autre, le vrai souverain, c'est toujours elle. Elle l'emporte sur tout, elle triomphe. De rares protestations, quelques plaintes au Conseil d'Etat ou au Gouverneur, viennent parfois contester l'infaillibilité de ses décrets que nous allons suivre comme précédemment.

1700 — 31 Décembre. On a passé par plus que ceux qui loueront à des étrangers leur bien commun, en seront privés.

1701 — 10 Juillet. On a passé par plus de recevoir le sieur Henry Redard, chirurgien des Verrières, pour une année, en se comportant sagement.

« Se comporter sagement » est une condition essentielle; on n'exempte personne de la formule, pas même le chirurgien.

L'arrêt suivant soulève un coin du rideau sur les mœurs un peu rudes encore de l'époque.

1703 — 5 Janvier. On a passé par plus que celui ou ceux qui commenceront quelques querelles et débats, seront mis hors du poële et privés du Conseil de Commune pour un an, et en outre châtiés pour quatre pots de vin.

Le vin, qui sert ici d'appoint à la punition, est en général la cause des querelles qui troublent trop souvent la paix du village.

1704 — 28 Juin. David Astie, réfugié, demeurant à Lignières, ayant demandé par charité de lui accorder quelque argent pour faire rebâtir une maison qu'il a acquis, on luy a accordé par plus sept batz et demi, en considération de ce qu'il a habité icy.

Sept batz pour rebâtir une maison! heureux temps.

1705 — 1er Novembre. Les Sieurs Gouverneurs ayant représenté, qu'il était arrivé icy des Allemands qui ont des seringues pour éteindre le feu, la Commune ayant considéré l'utilité et la nécessité qu'il y a d'en avoir, quand par malheur, il arrive des incendies par le feu, a donné ordre aux dits sieurs modernes Gouverneurs d'en acheter deux des plus grosses.

1707 — 29 Mai. Le Receveur Peters est envoyé à Neuchâtel en qualité de député de la Commune avec un de ses gouverneurs, pour s'informer des résolutions que Messieurs de la Ville et autres corps ont prises au sujet de la maladie de S. A. la Princesse souveraine et pour aller assurer le Gouverneur de leur fidélité et obéissance.

Le 19 juin arrivait la nouvelle de la mort de Marie de Nemours; le pays, comme on sait, se trouve en présence de quinze prétendants. Le châtelain de Thièle, Simon Chevalier, fait partie du Conseil dit *les Trois-Etats* chargé de choisir un nouveau souverain. St-Blaise se passionne-t-il pour un des prétendants, nous l'ignorons; la politique palpitante du moment laisse cependant une trace dans les arrêtés de la commune.

On a prêté serment à tous les communiés et aux garçons qui ont communié qu'ils ne devront recevoir aucun argent ni de l'un, ni de l'autre de ceux qui prétendent à la succession de cette souveraineté, ni de leurs agents, item de n'aller boire, ni manger chez eux, ni ailleurs sur leur compte, pour se laisser corrompre, comme cela s'est pratiqué ci-devant.

1707 — 25 Septembre. On a encore passé par plus de payer de Commune, les bonnets des Grenadiers, lesquels ils maintiendront à leurs frais, mais les bonnets appartiendront à la Commune.

1708 — 16 Décembre. Ensuite d'un mandement de la Seigneurie, qui a été lu en pleine assemblée de Commune, au sujet des gueux et vagabonds, pour les empêcher de rouler si fréquemment comme ils le font, aussi bien que tous autres rôdeurs, on a établi Daniel Virchaux, l'aîné, pour veiller exactement là-dessus, sur le gage de dix batz par semaine, à commencer demain.

Si l'on consulte les arrêtés d'autres communes et d'autres cantons, on voit que le nombre des rôdeurs en question était considérable. Il y avait encore à ce moment de véritables bandes.

En 1709, l'importante question des fours et du pain amène de nouveaux démêlés; la commune est cependant arrivée à des accommodements; les communiers font au four chez eux, les étrangers se croient autorisés à en faire autant, et le 15 septembre un arrêté leur défend de « ne plus boulanger, ou d'avoir à sortir de la commune. » — Cette guerre des fours continue à travers toute l'histoire de St-Blaise. Dans cette première période du XVIIIme siècle, la guerre civile et religieuse sévit au dehors, le village lui fournit sa part de combattants, mais elle est au moins de courte durée, celle des fours est devenue chronique. En 1711, un arrêté défend, pour des raisons de culte, de faire au four le samedi. Nouveaux troubles. — En 1714, défense formelle de cuire du pain chez soi; obligation à tous les habitants du village d'ouvrir leur porte aux gouverneurs sur leur sommation. — Ceux-ci fouillent les corbeilles des femmes qui vont vendre du légume à Neuchâtel. — On résiste longtemps à ces exactions, cependant il est à remarquer qu'on les supporte avec un peu plus de patience ici, parce qu'elles émanent d'un pouvoir communal, ailleurs elles suscitent des révoltes ouvertes, lorsqu'elles sont l'acte d'un pouvoir personnel.

1712 — 9 Octobre. Les grenadiers ayant demandé d'être récompensés du long temps qu'ils ont servi à la guerre de Lucerne, on leur accorde demi écu blanc à chacun par semaine, pour tout le temps qu'ils y ont servi.

Dans cette même année 1712, un nombre considérable d'émigrants partent pour le Prusse; la commune leur accorde des subsides; ils pensaient trouver là, sans doute, ce que d'autres cherchèrent plus tard aux Etats-Unis, en Australie et en Californie.

Le 29 Janvier 1713, la commune accorde des gratifications aux grenadiers qui ont pris part à la bataille de Wilmergen, le tambour-major Jacques Prenier reçoit deux écus blancs.

Les officiers de plusieurs juridictions ayant réclamé au Conseil d'Etat des places spéciales dans les temples où il n'y en avait pas pour eux, celui-ci

pria la paroisse de St-Blaise par lettre du 18 janvier 1715, signée de Lubières, gouverneur, de bien vouloir leur faire faire des bancs spéciaux; que s'il y en avait et qu'ils ne fussent pas assez grands, «de les ralonger.»

1715 — 17 Février. Le sieur Samuel, feu J. Jacques Berthoud, de Neuchâtel, ayant offert un Recueil de tous les manifestes des prétendans cy-devant ès Comtés à la Communauté, qui, après l'avoir examiné, l'a accepté et a ordonné de délivrer pour récompense au dit Berthoud deux Louis d'or vieux.

1716. La Commune fait un règlement d'école. Le régent reçoit, outre son paiement, demi batz par élève communier par mois, 1 batz par étranger, des buches de bois, des raisins, du moût et un closel.

1717 — 18 Juillet. On a passé par plus qu'on enverra deux personnes auprès de M. de la Hyre, pour lui faire signer un billet touchant le tyllol et la place où il est posé; et que s'il ne veut pas signer, qu'on fera assembler là-dessus le Général de Commune pour délibérer sur cette affaire.

Il s'agissait de conserver comme propriété communale le magnifique tilleul qui fait partie depuis 1857 du domaine de Mme Terrisse.

Pour bien finir cette année 1717, le conseil décide qu'on fêtera le bon an en buvant un bon coup par ensemble, et qu'on devra dépenser 6 batz par tête, outre demi-pot de vin aussi par tête.

1726 — 18 Septembre. Ceux qui ont été à l'affût le soir de la chasse générale de l'ours, demandant d'être dédommagés par une petite libéralité pour avoir veillé la nuit entière à ce sujet, on leur a accordé à chacun cinq batz, outre ce qu'ils ont dépensé pour avoir traqué le jour.

1728. — Un arrêté de la Paroisse fixe le jour où les pauvres étrangers peuvent mendier: ce sera le samedi et non plus le dimanche. — Le Conseil de paroisse en question est formé des communiers de St-Blaise, Hauterive, la Coudre, Voëns, Maley et Marin; il se réunit le dimanche après le service divin lorsqu'il y a lieu. — Il s'occupe de l'Eglise et de son entretien, fixe l'heure du culte, décide le renouvellement de la robe du pasteur, et traite les questions de parcours et de brévarderie.

1729 — 23 Janvier. Monsieur Bugnot, ministre, étant comparu dans cette assemblée, y a fait lecture de la disposition de feu Monsieur le receveur Péter, qui porte 400 Livres tournois, à condition qu'on établisse une chambre de charité.

1731 — 1 Juillet. Guillaume des Champs, maître chapelier, habitant, a fait demander l'exemption de ses giettes, offrant de racommoder les chapeaux des communiers à un batz pièce, au lieu de six kreutzer qu'on lui en paie. Passé par plus qu'on lui quitte celle qui court et qui sera échute à la St-Martin prochaine et celles pour l'avenir, pendant que lui, sa femme et sa famille se comporteront bien

et qu'ils serviront les communiers, le tout sans conséquence, c'est-à-dire qu'il aura les égards sus-dits, quant au racommodage des chapeaux des communiers.

1738 — 2 Mars. La Paroisse, convoquée, décide d'une voix unanime d'acheter une douzaine et demie de très beaux bonnets de grenadiers, et que si Messieurs de la Paroisse de Cornaux veulent payer le tiers de leur prix, ils auront droit à s'en servir.

1739 — 19 Juillet. Ceux de Marin ne voulant pas se conformer au règlement de ne pas pâturer les prés avant le 1er août et ces mêmes revêches continuant à pâturer le champ des Bioles, on a passé par plus de les faire convoquer en Conseil d'Etat à Neuchâtel.

Le parcours amène les mêmes discussions partout, cela dure jusqu'au gouvernement de Berthier.

L'esprit communal l'emporte de plus en plus, et jamais calembourg ne fut mieux appliqué. En 1742, défense est faite par plus unanime, d'amodier des biens communs aux étrangers.

Même année. — Les Allemands de Cerlier se sont rendus ici avec leur seringue qu'on s'est mis en mesure d'éprouver, elle a été trouvée belle, bonne et recevable sans avoir pu y trouver aucun défaut. Ensuite après l'avoir longtemps marchandée on l'a achetée pour le prix de 170 écus bons, monnaie de Berne.

Extrait du *Journal Helvétique.*

1739 — Juillet. On a découvert trois sources d'eau minérale à St-Blaise, dans un lieu nommé la Fourmilière, appartenant aux Dlles Tissot. MM. d'Yvernois et Bugnot, docteurs, et Dupasquier, apothicaire, en ont fait l'analyse. Ces eaux, disent-ils, sont imprégnées d'un principe vitriolique, qui suppose toujours quelque chose de martial et de sulfureux, joint à une terre alcaline légère qui paraît encore être associée à un certain sel, sont propres à humecter, à adoucir et délayer un sang desséché, épais et noir, et pour désobstruer les viscères en donnant aux solides leur ressort naturel, peuvent guérir un grand nombre de maladies. La situation riante et gracieuse de St-Blaise, les manières douces et accueillantes des habitants ne manqueront pas d'attirer bien des personnes à ces eaux.

1740 — Avril. Les eaux de St-Blaise ont entre autres délivré une femme de St-Blaise d'une infirmité qui lui était restée d'une couche. Elles ont guéri plusieurs personnes affligées de maux d'yeux, de tête, de poitrine, d'estomac, de reins et de cœur, donné des forces, et rendu saines des personnes.

Les eaux en question sont celles de Bregot. On eut à plusieurs époques le projet d'utiliser leurs propriétés, mais rien ne fut réalisé dans ce sens.

1742 — 9 octobre. Les Gouverneurs et Communiers d'Epagnier et de Thièle, ayant obtenu hier une évocation de faire citer notre Communauté en Conseil d'Etat, pour aujourd'hui, conjointement avec celle de Marin, qui nous fut notifiée hier au soir fort tard, à peine put-on la lire, et cela au sujet des gagements qu'ils ont

fait de nos communs des vaches et de Marin, nous y avons député les deux Gouverneurs avec celui de Marin, pour y aller répondre avec ordre de se procurer l'assistance de Monsieur l'avocat Gaudot, qui nous assiste déjà contre la Communauté d'Hauterive et celle de la Coudre, lesquels ont été exhortés et chargés de bien informer le dit M. Gaudot de nos droits sur l'endroit des devins de dits d'Epagnier et de Thièle, où ils nous ont fait gager, ce qu'ils n'ont jamais fait, jusqu'à présent, quoique nous ayons toujours fait conduire toutes les années nos dits communs dans les dits dévins, après que l'on savait qu'ils avaient tous semé leurs champs, et que l'on voyait qu'eux-mêmes y menaient pâturer leurs jeunes bêtes et leurs vaches qui ne labourent point. Mais on sait qu'ils y ont été induits et sollicités, tout comme ceux d'Hauterive et la Coudre, par un ennemi juré de notre Communauté qui s'est déclaré à diverses compagnies de nous chagriner de tout son pouvoir pendant qu'il vivra. Tout ce qu'on doit faire dans ces occasions, c'est de s'en bien défendre et de prier Dieu qu'il lui ôte les moyens de ne plus nous pouvoir chagriner.

Est-ce donc une loi sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre.

dit le poëte. La guerre, en effet, existe partout; est-elle donc une fatale nécessité des peuples et des individus? Ces escarmouches continuelles des autorités et des administrés, des localités les unes avec les autres, se constatent ici dans cette modeste histoire.

Dans cette même année 1743, un Français du nom de Rigaud et sa femme abjurent le papisme à St-Blaise.

1744 — 1 Mars. *Les Gouverneurs ayant mené au receveur de Thièle, lundi* passé le muid de fournage de nos deux fours, ils ont rapporté qu'ils furent si maltraités de mépris, tant à eux en particulier que contre toute la Communauté en général, qu'ils n'osent pas rapporter tout ce qu'il leur a dit, ayant après cela cependant reçu le froment avec grande répugnance, y ayant trouvé plusieurs défauts soutenant que ce n'était pas du même froment de la monstre qu'on y avait envoyé; les dits Gouverneurs eux-mêmes convenant qu'il avait raison là-dessus, ce qui est certes très désagréable. Au reste, la plus grande partie des communiers serait d'avis qu'on lui fit procès d'injure dans l'an et jour pour leur avoir dit à réitérées fois que notre Communauté n'était composée que de vieilles bêtes, et cela même en présence du Sieur justicier Jean Pierre Dardel et de Siméon, fils feu Isaac Jean Henry, de Marin, le reste des autres Communiers n'étant pas de cet avis, de faire un procès avec lui pour un pareil sujet, l'on a dit enfin, que l'on avait du temps assez pour y penser plus sérieusement entre ci et l'expiration du dit an et jours.

Un plus de 1745 permet, sans conséquence, à Abraham Cordier de garder une chèvre, eu égard qu'il est chargé d'enfants. Ceci vous donne encore la mesure de l'ilotisme dans lequel l'étranger était tenu. En novembre même année, un particulier habitant la Prusse et à bout de ressources, Daniel Bugnot, trouve un moyen ingénieux pour reconstituer son avoir, c'est celui de

vendre son droit de communier. Le conseil refuse, on le comprend, l'événement fait scandale; vendre son droit de communier de St-Blaise ne peut être que le fait de l'aberration. Daniel Bugnot proteste, se pique au jeu, réclame au Conseil d'Etat, puis au roi, par lettre; l'unanimité de tous les refus finit par lui faire renoncer à son projet.

Le 30 avril 1746, la paroisse interdit la fabrication de l'eau-de-vie.

Un arrêté du 20 juillet 1749 ordonne une grande chasse au loup pour le 25 du même mois. 21 chasseurs sont inscrits, les rabatteurs seront armés de bâtons. On battra la Côte, de l'Abbaye de Fontaine-André à Cornaux, jusqu'au haut de Chaumont. L'arrêté appelle aussi à cette chasse les tambours de la paroisse. Chaque homme recevra $^1/_2$ pot de vin et $^1/_2$ batz de pain.

Comme on l'a déjà remarqué, les registres indiquent ce qui doit se faire et jamais ce qui a été fait; une simple note fixerait souvent nos doutes sur bien des points intéressants. Quel était le résultat de ces chasses au loup avec tambour, nous l'ignorons. Ce dangereux gibier devait assurément battre en retraite devant une attaque de cette nature, et chercher un refuge sur l'autre versant de Chaumont; les voisins du Val-de-Ruz ne bénéficiaient pas sans doute des arrêtés de chasse de St-Blaise.

Nous trouvons à la date du 2 mars 1749 un mandement de la Seigneurie ordonnant de faire arracher toutes les vignes plantées depuis deux ans. On sait que l'exportation de nos vins n'avait qu'un seul débouché, le canton de Soleure; il fallait donc donner plus d'extension à l'agriculture, mais le mandement n'en est pas moins fort arbitraire.

Le 14 juin 1750 nouvel arrêté de chasse, mais il s'agit ici d'un animal plus hypothétique.

La paroisse étant informée qu'il y a au pré des Pervieux (entre Marin et Wavre) un serpent d'une longueur et d'une grosseur monstrueuse dont l'odeur infecte partout où il passe, il a été arrêté par plus unanime que la sûreté publique étant intéressée à la destruction de cet animal, celui ou ceux qui le tueront auront une récompense de 3 écus blancs.

Silence complet sur le résultat de l'arrêté.

Même année. — Sur la requête présentée par J. François Courvoisier et Pierre Gorgerat, il a été passé par plus que les suppliants pourront se servir de l'eau du Ruz-de-Combe pour laver leurs toiles, moyennant 2 écus neufs par an, le tout sans conséquence pour l'avenir.

Henri-Paul Desplan demande à prendre l'eau du Ruz-de-Combe pour arrozer et laver ses indiennes. Il obtient une permission de 9 ans.

Voilà pour ce qui concerne St-Blaise, les premières mentions d'une indus-

trie qui prospéra chez nous; les fabriques de toiles peintes de Boudry, Cortaillod, Marin et St-Blaise, après une courte mais brillante carrière, succombèrent, celle de Boudry exceptée, aux coups de la concurrence étrangère.

Au mois de juillet 1750, une dame, Rose-Marguerite Pury, qui a envie de venir passer un séjour d'été à St-Blaise, demande à être reçue habitante. Il y a des craintes à son égard, cela pourrait sans doute « porter à conséquence », et le Conseil communal décide par plus qu'on ne peut pas la recevoir.

Voici un fait bizarre, de peu d'importance, mais qui prend des proportions considérables dans un village où la monotonie de la vie donne un besoin tout naturel d'émotions et de nouvelles. — Nous le transcrivons exactement.

Du 11 Juin 1752, sur les diverses plaintes portées aux Sieurs Gouverneurs par des paroissiens qu'aux fêtes dernières, M. le ministre Gaudot aurait donné, pour la communion, du vin gâté et rempli de fleurs, il a été passé par plus que M. Gaudot, ayant donné les marques du plus grand mépris qu'il soit possible, pour son troupeau, dans tout ce que nous avons de plus sacré dans la religion, au grand scandale de l'Eglise, les Sieurs Gouverneurs de paroisse ont été chargés d'en porter leurs plaintes à Monsieur le Châtelain, afin qu'une action semblable n'arrive plus dans la suite.

En 1756, MM. Louis et Jean Brand établissent une fabrique d'indienne.

1759, 18 mars. La commune vend à M. Meuron plusieurs terrains à Bregot pour y établir une fabrique avec jouissance de l'eau du Ruz-de-Combe, ou Terreau Jaquelet. Cette fabrique était située sur l'emplacement actuel de la maison de M. A. de Dardel-Perregaux.

Les troubles qu'amena chez nous ce qu'on appelait la *vente* et *l'abri*, *la ferme* et *la régie*, commencent en 1756. St-Blaise ne reste pas indifférent à la lutte et envoie à Neuchâtel, au mois de mars 1762, trois députés avec plein-pouvoir de délibérer, mais d'en référer à la communauté.

1763, 6 mars. Illumination du village à propos de la paix que le roi Frédéric II venait de signer et qui lui assurait la possession de la Silésie; on donne 7 batz aux communiers, 2 piécettes aux femmes et aux filles qui ont des biens communs.

En 1767 nous sommes au plus fort de la lutte. La commune envoie six députés à Neuchâtel, le 4 octobre; les instructions pour les députés sont ainsi conçues : Si malgré tous les moyens imaginables employés pour terminer les malheureuses difficultés qui agitent cet Etat avec S. M. notre souverain, on ne pouvait y réussir, les dits députés pourront se joindre à la ville de Neuchâtel dans le procès qu'elle a actuellement avec S. M. par devant LL. EE. de Berne, d'autant que la dite ville s'est engagée dans ce procès sans le concours du reste de l'Etat, et que d'ailleurs LL. EE. ne sont point nos juges dans ce cas.

Mais les députés ont pouvoir de consentir à une députation de la part des bourgeois du Landeron, Boudry et Valangin avec les autorités de l'Etat, à l'intention de se rendre à Berne le 19 courant, pour y faire, devant LL. EE., une protestation en forme, que quelle sentence qu'elles rendent sur le procès, elle ne puisse en aucune façon, ni en aucun temps, préjudicier à nos droits, franchises et libertés, autorisant de plus les dits députés d'être présents et consentir au projet de la dite protestation si le cas le requiert.

La juridiction de St-Blaise se trouve en cause d'une manière assez imprévue après le meurtre de l'avocat-général Gaudot. Voici ce que nous lisons dans les Manuels du Conseil d'Etat.

1768 — 21 Mai. Monsieur le vice-gouverneur (Michel) a requis le Conseil de la part de S. E. de Derschau, de nommer un juge neutre par devant lequel on puisse dresser des enquêtes secrètes et instruire des procédures criminelles en règle contre tous ceux que l'on pourra découvrir être coupables de l'assassinat du sieur Gaudot, avocat général, vu que S. M. envisage les sieurs Quatre Ministraux et Conseil de ville comme complices du dit assassinat par le verbal même qu'ils ont dressé et qui a été envoyé en Cour, et, qu'en exécution des ordres du roi, il soit nommé un adjoint à M. le maire de la ville pour dresser les dites enquêtes et instruire une procédure en règle. Sur quoy, après avoir délibéré, il a été dit que dès que S. M. envisage les Sieurs Quatre Ministraux et Conseil de ville comme suspects et complices de cette horrible action, il est ordonné à M. Petitpierre, conseiller d'état et maire de la ville, de faire venir des juges neutres qui soyent pris dans la justice de St-Blaise et qui ne soient point Bourgeois internes de cette ville, afin de procéder sous leurs yeux aux dites enquêtes et à l'instruction des procédures criminelles qui s'en suivront.

Le tribunal ainsi composé fonctionna dans toute la cause et prononça le jugement par lequel trois accusés furent condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie et neuf autres à un certain nombre d'années de bannissement. On sait qu'au bout de quelques mois tous ces condamnés rentrèrent dans le pays sans être inquiétés.

A la demande des Quatre Ministraux, l'arrêt transcrit plus haut fut radié dans le Manuel par un arrêté du Conseil du 29 août 1768.

Nous trouvons à la date du 16 mars 1777 une pièce fort curieuse, c'est une lettre adressée à M. de Sinner, bailli de Cerlier, par laquelle la commune approuve le projet de travaux que le gouvernement de Berne veut exécuter au-dessous de Nidau pour l'écoulement des eaux, les cinq communautés de la paroisse veulent contribuer à leur part des frais quand elles sauront ce que coûte l'entreprise. L'idée de la correction des eaux du Jura et du dessèchement des marais n'est donc point chose nouvelle, puisqu'elle était à l'ordre du jour en 1777.

Même année. — Comme les gouverneurs ont eu beaucoup de peine avec les guépiers, ils « supplient » la Commune qu'on leur donne les vieilles cordes de l'horloge. Passé par plus qu'on les leur cède, ainsi qu'au régent, qui a eu beaucoup de peine avec l'horloge.

1778 — 27 Octobre. Passé par plus que l'on pendra l'enseigne du Cheval blanc au bras de fer où pend l'enseigne de la maison du village.

L'usage du café, qui ne pénètre dans l'Europe occidentale qu'au milieu de la seconde moitié du XVII[e] siècle, se répandit en Suisse au XVIII[e] siècle. Mais ce produit exotique était encore l'objet de contestations scientifiques et de lois relatives à son usage.

1779 — 7 Mars. M. le receveur Guyenet a demandé par M. le lieutenant Peter, qu'ayant un tonneau de café qu'il voulait détailler et débiter, il priait la communauté de le lui permettre, non pas par tout petit détail, mais par six livres à la fois. Ce qui lui a été accordé.

Voici un arrêté d'une originalité assez locale.

1783 — 27 Janvier. La Communauté a arrêté que dorénavant lorsque les personnes qui devront délivrer de l'argent pour son compte aux préposés à cet effet, ne se trouveront pas à l'heure indiquée pour la dite livraison, les dits préposés sont autorisés à faire une dépense d'un pot de vin, si les personnes sont en retard d'une demi-heure, et si c'est plus longtemps, ils pourront en outre faire une dépense de 10 batz au compte des défaillants.

Jusqu'à ce moment, les abords de l'Eglise servent de cimetière, le nom de cimetière est même encore conservé à cet endroit; cela dure jusqu'en 1783, époque à laquelle il est établi au haut de la route dite de Creuze.

1785 — 17 Août. Passé et ordonné par plus aux gouverneurs de commune de détruire par tous moyens possibles, les punaises qui infectent la petite chambre à côté du poële de la maison du village (maison de commune).

Frédéric-Guillaume II, proclamé roi après la mort de Frédéric II, fut reconnu Prince et Souverain de Neuchâtel et Valangin, par des serments solennels prêtés dans toutes les juridictions de l'Etat et connus sous le nom de *Serments réciproques*. C'est à St-Blaise qu'eut lieu cette cérémonie pour la Châtellenie de Thièle et la mairie de la Côte, le 11 novembre 1786.

Le gouverneur de Béville arriva vers les neuf heures du matin en voiture, un piqnet de gardes d'honneur à cheval l'escortait, il était suivi du Conseil d'Etat et d'un grand nombre de fonctionnaires, dans quinze voitures. Au moment où le cortége fut aperçu à Monruz, les mortiers commencèrent des

détonations qui ne furent suspendues que lorsque le gouverneur fut entré dans la maison du village où une magnifique collation l'attendait. Le Major Sergent vint, peu après, annoncer que la troupe était sous les armes, et que les peuples de la Côte et de la Châtellenie étaient réunis.

Une tribune était dressée sur le cimetière à côté du jardin de la cure, les cloches sonnaient au moment où le gouverneur y prit place.

Le sieur secrétaire Lécuyer, vu l'indisposition du sieur Lieutenant de la Justice, prit le premier la parole :

Monseigneur,

Les Bourgeois externes de Neuchâtel, tant de la Châtellenie de Thielle que de la Mairie de la Côte, qui sont sous la bannière du Prince, et les francs sujets et autres habitants de la dite châtellenie, ici assemblés, prennent la respectueuse liberté de se présenter aujourd'hui devant votre Grandeur, pour la supplier de prêter le serment au nom et de la part de S. M. Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, notre Souverain Prince et Seigneur, tout ainsi qu'il fut solemnisé en 1707 par Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich, au nom de S. M. Frédéric Ier, Roi de Prusse de glorieuse mémoire.

Nous supplions Votre Grandeur, avec le respect le plus profond, d'agréer l'hommage du sincère attachement, de la soumission la plus parfaite, et de la fidélité la plus inviolable que nous et nos neveux conserverons à jamais pour la personne sacrée de notre auguste Souverain et pour ses successeurs de l'illustre Maison de Brandebourg, et à porter jusqu'au trône de Sa Majesté nos intentions et nos serments de lui dévouer à jamais nos corps, notre vie, nos biens, et de tout sacrifier, lorsqu'il le faudra, pour l'avancement de sa gloire et de son service.

Discours de Son Excellence adressé à l'assemblée de St-Blaise :

Le Roi, notre gracieux souverain, toujours disposé à se prêter aux vœux de ses fidèles sujets, m'a adressé ses ordres, pour que je prête le serment en son nom, et que je le reçoive de votre part, à quoi je suis prêt à me conformer; et j'ai tout lieu de croire que votre cœur aura autant de part à ce serment que votre devoir : car, quel est le peuple qui puisse avoir plus de raison de chérir son souverain, que vous qui ne connaissez ce Souverain que par le bien qu'il vous fait, et par les maux qu'il écarte de vous? Heureux en mon particulier, si je puis seconder, d'après le vœu de mon cœur, ces dispositions invariablement paternelles de notre gracieux Souverain.

Serment du Prince.

(M. d'Ivernois, Conseiller d'Etat et Trésorier-général, a lu et intimé les serments.)

Monseigneur,

Au nom et en vertu du plein-pouvoir que vous avez de Sa Majesté Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, Margrave de Brandebourg, archi-Chambellan et Prince Electeur du Saint-Empire Romain, Souverain Duc de Silésie, Souverain prince

d'Orange, de Neuchâtel et Valengin, comme aussi de la Comté de Glatz, etc., etc. Notre Souverain Prince et seigneur: Vous promettez et jurez, par votre foi et serment (qui doit valoir ici tout autant que si c'était celui de S. M. en personne), à ses bourgeois externes de Neuchâtel, tant de cette châtellenie de Thielle que de la Mairie de la Côte; et à ses francs sujets et autres bonnes gens de cette châtellenie ici assemblés, et à leurs hoirs et successeurs, que Sa Majesté leur tiendra et maintiendra, à chacun selon sa qualité et condition, leurs franchises, libertés et constitutions, ensemble, leurs anciennes bonnes coutumes, écrites et non écrites, desquelles ils ont usé, notoirement au temps passé, comme aussi les déclarations par écrit que Son Excellence Mgr le comte de Metternich donna en 1707, de la part de S. M. le Roi Frédéric I[er], de glorieuse mémoire, tant celles du 31 Octobre de la dite année, que les neuf articles généraux pour tout l'Etat. Et ainsi vous le jurez et promettez au nom du Roi notre Souverain Prince et Seigneur.

A quoi Mgr le Gouverneur a répondu, mettant la main droite sur son cœur: « Ainsi je le jure et promets au nom du Roi notre Souverain Prince et Seigneur. »

Messieurs les Bourgeois externes de Neuchâtel, tant de cette châtellenie que de la Mairie de la Côte, etc. Vous jurez à Dieu votre Créateur et par la part que vous prétendez en paradis, que vous serez chacun dans son état et condition, féaux et obéissants bourgeois et sujets de Sa Majesté Frédéric Guillaume II, roi de Prusse, Margrave de Brandebourg, etc., Votre Souverain prince et Seigneur, selon le contenu des franchises et libertés, anciennes bonnes coutumes écrites et non-écrites, d'un chacun de vous, selon sa qualité et condition de lui payer tous trahus et censes dues, et autres droits: son profit, honneur et exaltation pourchasser et son dommage éviter; et si aucune conspiration ou entreprise contre son bien, honneur, autorité et proéminence de sa personne de son dit comté se faisaient, de lui révéler, ou à ceux qui le représentent, et le défendre envers et contre tous, de vos biens et personnes de votre pouvoir; et ferez et rendrez tout devoir, comme vrais et loyaux bourgeois sujets, selon vos dites franchises et bonnes coutumes, sont tenus de faire et rendre à leur souverain seigneur. Ainsi vous le jurez.

A quoi tous les peuples assemblés pour prêter le dit serment, ayant la main droite levée vers le ciel, ont répondu: « Ainsi nous le jurons. »

Discours de clôture, prononcé par M. Henri Péter, greffier.

Monseigneur,

Depuis l'instant où nous avons l'honneur d'être sous la domination de l'Auguste maison de Brandebourg, nous avons joui, à l'ombre de ses lauriers, de la paix et de la prospérité. Notre heureuse constitution étayée de la puissance la plus respectable de l'Europe, nous a donné cette assiette fortunée, qui assure notre félicité. Aussi Monseigneur, nos désirs ont-ils toujours été de resserrer de plus en plus les nœuds qui nous attachent à Elle. Nous ne pouvions mieux y réussir, qu'en ayant votre Grandeur pour interprète de nos sentiments, et pour appui de nos vœux. Placé entre le Trône et le Peuple, il vous a été donné, Monseigneur, d'être l'organe du roi et de ses sujets. Ministre des volontés de Sa Majesté, vous êtes venu nous promettre de sa part la continuation de notre bonheur.

Que de vertus nous avons à espérer d'un Monarque qui ne craint pas de se lier par sa parole sacrée! Les règnes des Tite et des Antonins ne commencèrent pas sous des auspices aussi réjouissants.

Veuille le ciel conserver longtemps ce grand Roi! que la gloire dont il s'est couvert, avant que de l'être du diadème, soit le sûr garant de la tranquillité de son règne! Que la justice le rende l'arbitre de l'Europe, et que tous les hommes, en admirant le successeur du Grand Frédéric, applaudissent à ses prospérités!

Mais, Monseigneur, puisque c'est par votre puissant secours, que nous voyons notre constitution rajeunie jusqu'à la postérité la plus reculée, quels droits immortels ne vous êtes-vous pas acquis à notre reconnaissance! Nous porterons dans le tombeau les douces impressions de cet acte de paix. Votre image vivra dans nos cœurs tant qu'ils palpiteront.

Puissiez-vous, Monseigneur, goûter longtemps les fruits précieux des emplois qui vous sont confiés, et dont vous remplissez les fonctions avec autant de bonté que de dignité!

Puissions nous, Monseigneur, par notre respect et notre vénération, mériter la continuation de votre protection, à laquelle nous prenons la liberté de nous recommander instamment.

Les hourras de la foule se mêlent au bruit des détonations, la musique militaire se fait entendre, et tandis que le gouverneur retourne dîner à Neuchâtel, les autorités de la Côte et les officiers de la troupe prennent place à table dans la maison du village. Un repas a été préparé pour les soldats dans l'église.

1787. Après de longues discussions, la Commune accorde à Henri Muller le droit d'établir une boulangerie moyennant indemnité de deux écus neufs, outre un écu neuf pour son habitation.

La Commune entre dans la voie des accommodements, et elle accorde le même jour au Sieur Abraham, Juif de nation, toléré jusqu'ici, de pouvoir vendre de la friperie, mais non des choses neuves et non cousues.

1792. Il est arrêté que dorénavant on ne recevra pour habitant aucun étranger, s'il n'est armé et habillé en uniforme.

L'idée de service obligatoire pour tous était déjà réalisée à St-Blaise. Ici comme ailleurs, la révolution française passionne les esprits, mais la vie ordinaire n'en est pas troublée. St-Blaise a sa part d'émigrés, et la commune paraît moins rigide à accorder l'hospitalité à ces étrangers.

1793. — 13 Janvier. La paroisse ayant été convoquée par devoir au sujet des agitations qui se propagent dans quelques villages et communautés de cet État, particulièrement au Locle et à la Chaux-de-Fonds, à Peseux et Colombier, par la plantation d'une perche avec un bonnet rouge adapté en haut, appelé arbre de liberté, et de porter des bonnets rouges à l'imitation de ce qui se pratique en France, depuis la fameuse révolution de ce royaume, la paroisse est convoquée pour voter une adresse de fidélité et soumission à S. M. le roi de Prusse, notre auguste souverain, chaque comité s'assemblera et votera des adresses. »

— Le 15 du même mois, elle est convoquée par devoir et serment; il y est arrêté à l'unanimité: que si un membre ou personne de la communauté était assez mal avisé pour planter l'arbre de la liberté, ou porter des marques extérieures de rébellion, ou faire quelques démarches contraires à l'obéissance due à la Seigneurie, il serait rayé du rôle des communiers, et privé de tous les avantages de la communauté, autant de temps qu'il conviendrait à cette dernière; et si cela arrivait à un habitant, il serait chassé du lieu du jour au lendemain.

Même année. — 4 août. On discute avec les délégués de Cornaux et de Chules s'il n'y aurait pas lieu de rectifier le lit de la Thièle en la canalisant.

La rareté et la cherté des vivres, l'année 1794, engage la commune à demander des secours à Berne, c'est ce qui est arrêté le 22 juin.

1800. — 11 mai. Le corps des officiers militaires de la paroisse vient déposer à l'église deux vieux drapeaux; la cérémonie a lieu au son de la musique et au bruit des décharges de la troupe.

1800. — 28 novembre. Arrêté qu'on rendrait réponse à la lettre dont nous ont honoré les quatre nobles et vertueuses bourgeoisies, tendant à dissoudre les abbayes de garçons, en leur annonçant qu'on a adopté leurs sages mesures.

Les Abbayes de garçons de notre pays étaient des sociétés de danse, ni plus ni moins, la politique les préoccupa en général fort peu, elles étaient même l'objet de la bienveillance de la commune, car nous trouvons qu'à chaque instant le Conseil leur vote des subsides d'argent « pour faire danser les filles en se comportant sagement. » Les quatre vertueuses bourgeoisies supposèrent que ces abbayes étaient des sociétés dangereuses et qu'elles devaient être l'objet de mesures très sévères.

Même année. — 14 décembre. Ensuite de l'arrêté du 28 novembre dernier, on a ajourné les garçons à paraître à l'assemblée de commune, présidée par M. Louis Peter, lieutenant, pour y solenniser le serment de se conformer aux articles suivants :

1° De ne jamais assister à aucune corporation de garçons.

2° De ne rien demander ni directement, ni indirectement à l'occasion de quelque solennité que ce soit.

3° De faire connaître à leurs parents ou aux gouverneurs celles de ces sociétés qu'ils pourraient connaître.

Dix-neuf garçons prêtèrent ce serment, à la suite de quoi ils déposèrent leurs livres qui furent brûlés en présence de M. le président, du secrétaire et des gouverneurs. Ces livres avaient été recopiés secrètement par les membres de l'Abbaye.

Avant que d'entrer dans le XIXe siècle, permettez-moi de faire une petite incursion rétrospective dans le domaine des mœurs et coutumes. Cette intéressante partie de notre histoire a déjà été traitée avec talent par plusieurs écrivains neuchâtelois; nous ne citerons que deux faits, qui ont leurs pen-

dants assurément dans d'autres localités de notre pays, mais nous avons eu la chance, pour étudier ceux-ci, de rencontrer des documents manuscrits sans prétention et d'une sincérité incontestable.

Le premier de ces faits est l'histoire d'un banc d'église, contesté à la veuve du pasteur Pierre Prince. Ceci amène une véritable lutte intestine, des discussions sans fin, des arrêtés de commune et de paroisse, des protestations, des lettres, des requêtes, recours au Conseil d'Etat, et finalement arrêt de ce dernier. L'affaire dure 21 ans. La veuve Prince prétend avoir droit au banc de la cure, mais madame Gaudot, femme du pasteur, ne peut souffrir le désagréable voisinage de la pauvre veuve, contre laquelle elle obtient plusieurs arrêtés. La veuve persiste. Il se forme alors deux camps de partisans, et vous vous figurez sans peine les commentaires dont cette longue histoire fournit le thème. Le pasteur use de son autorité pour influencer les décisions du Conseil, il y parle vertement contre la pauvre veuve, et cela, écrit l'auteur du manuscrit, en venant de prêcher contre les jugements téméraires à l'endroit du prochain. L'affaire, commencée en février 1715, se termine par un arrêt du Conseil d'Etat du 9 septembre 1736, assignant deux places au banc de la cure à madame veuve Prince, au côté de vent, madame Gaudot et sa famille occupera le reste, devers bise.

L'autre fait est un procès criminel, et ses suites, racontés par Jonas Prince dans un carnet de notes; nous y apprenons bien des détails sur la façon de procéder des tribunaux, leurs lenteurs et les difficultés qu'amène une organisation judiciaire réglée seulement par des *us et coutumes*.

« Le jeudi 4 novembre 1728, environ les trois heures après midi, il est arrivé un grand malheur au beau-frère Jean-Jacques Clottu, en ce qu'étant dans le petit poële (la salle au petit poële) de la maison de commune avec Jean-Jacques Devevey, ils eurent difficulté ensemble et se sont demandés dehors. Un moment après, le dit beau-frère étant rentré seul, on alla au grand poële, où l'on trouva Devevey couché mort étendu, il avait un coup à côté de l'œil droit; en sorte que le beau-frère a malheureusement été obligé de quitter le pays, prise de corps ayant été décrétée contre lui.

Le lundi 8 j'ai été à Neuchâtel à la réquisition du beau-frère Louis Clottu avec lui et le sieur Abraham Clottu juré, pour intercéder et s'informer s'il y avait un asile pour le beau-frère Jean-Jacques, nous avons eu la satisfaction que nous demandions d'après ce que nous ont dit MM. de Chambrier, procureur-général, et de Montmollin, chancelier et avocat-général. »

L'auteur du manuscrit, auquel nous empruntons ce récit, porte une grande affection à son beau-frère, et commence des démarches sans nombre auprès de tous ceux qu'il croit capables d'avoir une influence favorable à l'affaire; il ne ménage point ses peines et ses courses, mais il ne s'oublie point cependant,

il sait que la campagne qu'il entreprend sera longue, et comme tout se paie, il tient un compte exact de ses dépenses, il estime généralement ses journées à 3 livres portées au chapitre du beau-frère.

Les samedi, dimanche et lundi 13, 14 et 15 novembre, le beau-frère Louis et moi nous avons été à Neuchâtel. Nous nous sommes présentés au Conseil d'Etat avec une longue requête que j'ai rédigée et que Monsieur l'avocat-général a corrigée et que j'ai ensuite mise au net. Nous avons intercédé autant qu'il nous a été possible pour le beau-frère, dans la vue de le justifier autant que nous avons pu. Plusieurs parents des Clottu et des Dardel ont porté présence à la comparution du 15 en Conseil d'Etat. Nous tâchons d'éviter qu'on ne tienne le *Land-Tag* (assemblée de la justice criminelle), mais suivant ce que j'ai appris, cela ne pourra se faire. Pour ces trois journées et pour ma requête : L. 19 ».

Le beau-frère s'est réfugié à Neuveville. L'auteur du manuscrit sait qu'il y a des accommodements avec la justice, il la suppose sans doute humaine, deux fois humaine, et il cherche à l'attendrir et à la corrompre.

Mardi 23 novembre. Le beau-frère Louis Clottu et moi avons été à Neuchâtel nous informer à quoi les affaires du beau frère gisaient. M. l'avocat-général, à qui j'ai porté une jeune paire de pigeons, nous dit que l'on n'avait pas encore résolu en Conseil d'Etat quelle justice on voulait envoyer à St-Blaise en remplacement de celle du dit lieu, toute composée de parents du beau-frère, mais qu'il croyait bien que lundi prochain on pourra le savoir.

Pour ma journée et la dite paire de pigeons, L. 4.32.

Le mercredi 8 décembre, Monsieur le maire de la ville et sa justice sont venus à St-Blaise commencer la Justice impériale (c'est-à-dire celle qui juge selon le code impérial de Charles-Quint, appelée *la Caroline).*

M. Bonvêpre, greffier, le beau frère Louis et moi y sommes parus et avons fourni des contre-interrogats pour les témoins, que nous avons remis à M. le maire.

Nous avons fort recommandé à tous ces Messieurs de la justice les intérêts du beau-frère Jean-Jacques.

Pour ma journée, L. 3.

Le samedi 18 décembre, la beau-frère Louis, avec son charriot et ses bœufs, moi l'accompagnant, nous avons mené un petit boller de vin du Rochat à M. l'avocat-général et je lui ai porté trois jeunes pigeons.

L'avocat-général accepte les pigeons, mais il paie le vin, l'auteur inscrit dans son livre : « Pour ma journée et les pigeons 18 batz, soit L. 4-8-3, » et plus bas : « L'avocat général m'a remis 140 batz pour le tonnelet de vin. » L'auteur semble regretter ce paiement et il note en-dessous : « Seulement je l'ai invité à dîner un dimanche sur la fin de décembre. » Le *seulement* ne manque pas d'éloquence.

Le mercredi 19 janvier 1729, M. le maire de la ville et sa justice ont été à St-Blaise pour la seconde fois, tenir justice impériale.

Il a dirigé son action par former demande contre le beau-frère. M. le maître-bourgeois Bonvêpre, le beau-frère Louis et moi avons paru pour défendre et justifier le dit beau-frère autant qu'il nous a été possible. Pour ma journée, L. 3.

Le 29 janvier, M. le maître-bourgeois Bonvêpre, le beau-frère Louis Clottu et moi sommes allés à la Neuveville pour « s'éclairer » sur certains faits du beau-frère concernant *son malheur*. M. Bonvêpre a pu revenir le même jour étant bien monté, mais le beau-frère Louis et moi avons été obligés de rester à Cressier où nous avons couché à cause du vent violent et des pluies continuelles qu'il a fait ce jour. Journées, L. 6.

Le 4 février, la justice impériale est venue à St-Blaise, M. Bonvêpre, le beau-frère Louis et moi, accompagnés d'un grand nombre de parents, sommes parus pour défendre. Journée, L. 3, et 6 batz pour foin et avoine pour le cheval de M. Bonvêpre qui a été jusqu'à la nuit à mon écurie, L. 4-6. »

Le 9, la justice impériale est venue à St-Blaise. Après les conclusions prises par Monsieur le maire et le plaidoyer de M. Bonvêpre, qui nous assistait, Messieurs de la justice ayant pris avis par ensemble, ils ont rapporté que le beau-frère J.-J. Clottu est reconnu l'auteur du meurtre commis en la personne de Jonas Devevey et l'ont condamné aux frais.

Journée, L. 3, et 6 batz pour le cheval de M. Bonvêpre qui a été à mon écurie jusqu'à la nuit, ayant mangé foin et avoine, L. 4-6.

L'affaire avait duré plus de trois mois. A partir du jugement commence, pour les parents du meurtrier, une nouvelle campagne plus pénible et plus longue que la première. Il s'agit d'obtenir la grâce de J.-J. Clottu, et, pendant cinq ans, le beau-frère n'y épargnera ni les courses, ni les suppliques, les placets, les lièvres et les pigeons.

Le 7 juillet 1729, j'ai été à Neuchâtel parler à M. l'avocat général pour le prier de travailler à un placet qu'on se propose d'envoyer au roi, afin d'obtenir, s'il est possible, la grâce du beau-frère, et je lui ai porté une paire de pigeons dans mes poches. Journée et pigeons, L. 4-3.

Le vendredi 12 août, le beau-frère Louis Clottu et moi avons été à Cressier parler à Monseigneur le Gouverneur.

Il nous a promis, aussi bien que madame la Gouvernante, de nous être favorable, mais qu'il en coûtera de l'argent.

Les visites au gouverneur, au procureur-général, à l'avocat-général se multiplient, nous n'indiquerons ici que les points qui nous paraissent avoir quelque intérêt.

Le mercredi 21 septembre, le beau-frère Louis et moi avons été à Neuchâtel dans le dessein de parler à MM. les ministres qui ont été à Berlin pour les prier de nous donner une lettre de recommandation en faveur du beau-frère J.-J. On sait qu'au moment des différents de la classe des pasteurs avec l'Etat, ceux-ci avaient envoyé des députés à Berlin où ils furent bien reçus, on les chargea depuis ce mo-

ment de présenter des demandes au roi. Les particuliers suivirent l'exemple des Quatre-Ministraux de Neuchâtel qui avaient confié leurs intérêts aux pasteurs. Mais avant que de monter en classe, nous sommes passés chez M. l'avocat-général qui nous en a détourné et défendu d'en parler à personne; il nous a dit que Monseigneur le Gouverneur lui avait donné parole de travailler secrètement auprès du roi et par dessous main.

Au commencement d'octobre, la belle-sœur femme du sieur J.-J. Clottu a envoyé mon fils à Cressier porter plusieurs pièces de beau gibier à Monseigneur le Gouverneur.

Le samedi 22 du dit mois, mon fils a encore été à Cressier, de la part de la dite belle-sœur, porter un cochon de lait à Monseigneur le Gouverneur. Je mets en compte pour les deux fois, L. 3.

Le mardi 1er novembre suivant, le sieur Ls Clottu et moi avons été à Neuchâtel parler à Monseigneur le Gouverneur et à Monsieur l'avocat-général. Nous avons fait un présent de trois émines de pommes court-pendues à madame l'avocate-générale, qui m'ont coûté 15 batz à choisir, ce qui fait, compris ma journée, L. 6-9.

Le 11 du dit mois, Monsieur le Procureur-général m'a mandé par le Sautier Gallandre d'aller lui parler. Etant arrivé là chez lui, il m'a entretenu long espace de temps sur l'affaire du beau-frère et m'a donné des avis et conseils sur la manière dont on devait s'y prendre pour obtenir facilement sa grâce, entr'autres, c'était de tâcher de trouver un bel homme et de le mener au roi avec celui que lui-même devait lui envoyer. »

On connaît le goût du roi Frédéric-Guillaume Ier pour les belles troupes et les beaux grenadiers en particulier; on sait le soin qu'il apporta à la formation de ces régiments de géants, que son fils Frédéric II devait trouver prêts à l'exécution de ses projets ambitieux et guerriers. Fournir un beau soldat au roi était un infaillible moyen de corruption, mais il coûtait un peu cher. L'avocat-général était un habile courtisan.

Le mardi (mars 1730), MM. les lieutenants Clottu d'Hauterive, Jonas Dardel de Marin et secrétaire Dardel, la belle-sœur Marie-Elisabeth, les beaux-frères Daniel et Louis Clottu et moi nous nous sommes présentés au Conseil d'Etat, où nous y avons produit une requête aux fins d'obtenir la grâce et le pardon du beau-frère. A la sortie du Conseil, nous sommes tous allés dîner à la Maison de Ville; dépensé 34 batz que la belle-sœur a payés. J'ai porté la parole en Conseil d'Etat devant et après la lecture de la dite requête. L'après-dîner, nous sommes allés chez Monsieur notre châtelain et chez Monsieur l'avocat-général pour apprendre quelque chose du succès de l'affaire, il nous a dit qu'il n'y aurait cependant aucune réponse présentement, parce que MM. du Conseil d'Etat trouvaient la chose trop fraîche et trop récente. Pour ma journée, qui a été fort fatigante, 20 batz, mais comme la belle-sœur a payé 12 batz pour un mouchoir de cou à ma fille Titi, reste L. 2.

Le 18 janvier 1731, j'ai envoyé mon fils à Neuchâtel porter un lièvre qui m'a coûté 8 batz, chez M. l'avocat-général.

Mardi 15 mai 1731. Nous sommes parus en Conseil d'Etat accompagnés de

M. le Lt Clottu et du sieur secrétaire Dardel. J'ai été obligé de porter la parole. J'exige pour ma journée L. 5.

Et les démarches continuent ainsi sans lasser la patience de l'auteur du manuscrit. L'avocat-général le renvoie au gouverneur, celui-ci au châtelain, celui-ci à l'avocat-général, au Conseil d'Etat, au roi, et cela dure sept ans ainsi. Nous avons compté les courses et démarches dans toutes les directions, elles sont au nombre de 80. Mais, dans les dernières années, l'auteur ne croit plus à l'efficacité des lièvres et des cochons de lait, ils ne sont plus portés en compte.

Nous trouvons à la date du 6 février 1734 la note suivante, c'est la dernière :

« Mon fils est allé à Valangin pour le placet que M. l'avocat-général adresse à M. le greffier Andrié, afin de l'envoyer à M. le conseiller son frère pour le faire parvenir au Roi. »

Le volume commence d'un côté pour l'argent dépensé, et de l'autre pour l'argent à recevoir, et le récit s'arrête au point cité plus haut. Le beau-frère obtint-il sa grâce, nous l'ignorons, nous le désirons à cause du solliciteur, car il est, après tout, le principal personnage de cette histoire; vous ne pouvez qu'admirer avec nous cette inébranlable patience, c'est sur cela que je compte pour m'e xcuser de mettre la vôtre un peu trop longtemps à l'épreuve.

L'époque de la sorcellerie nous fournirait, dans la juridiction de Thièle, de nombreux dossiers, mais cette phase sinistre a déjà été étudiée avec soin par plusieurs auteurs, notamment par M. F. Chabloz, nous la passons sous silence.

En 1803, l'ingénieur Bouquillon, auquel notre pays doit plusieurs de ses routes et auteur du *Mémoire sur l'amélioration et l'entretien des chemins*, couronné par la Société d'émulation, demande l'habitation à St-Blaise, elle lui est refusée, parce qu'il est catholique et qu'on a pour principe de ne plus recevoir comme habitants que des vignerons et des ouvriers de professions utiles.

Mars 1806. La communauté étant informée par un arrêt du gouvernement qu'il entrera des troupes françaises dans ce pays et qu'elles seront réparties dans toutes les communautés, on en rend sachant tous les chefs de maisons, on leur enjoint de loger et nourrir convenablement, et selon leur mérite les militaires qu'ils recevront.

Les troupes annoncées arrivèrent en effet à Neuchâtel dont elles prirent possession au nom de Napoléon.

Un détachement de 280 hommes d'infanterie avec leurs fourgons et six chevaux occupèrent St-Blaise du 18 mars au 21, à partir de ce jour il en resta 160 et huit chevaux.

Neuchâtel, occupé le 11 mars, annexé à l'empire le 22, passait à Berthier le 30 du même mois. On annonce l'arrivée du nouveau prince, des troupes sont mises de piquet pour le recevoir, la commune décide de donner 25 batz par jour à l'officier qui commandera les hommes appelés à partir à cet effet, et 14 batz par jour à chaque soldat.

Deux décrets de Berthier, du 19 janvier et du 11 avril 1807, ayant ordonné la suppression du droit de parcours, la commune remet à une commission de régler la chose.

La commune fait planter au printemps de 1808 les peupliers d'Italie qui longent le lac depuis la maison de commune actuelle à la Tuilerie.

16 juillet 1812. Le Conseil d'Etat accorde à la commune la concession des fourches patibulaires.

Elles sont démolies, et c'est avec leurs débris qu'on reconstruit le pont du Mouzon, limite des communes de St-Blaise et de Marin.

De nombreux arrêtés relatifs aux primes accordées aux hommes qui s'enrôlent dans le bataillon Berthier nous rappellent que nous sommes aux jours belliqueux du premier empire français, et c'est jusque dans les registres de St-Blaise qu'on peut voir ce que coûte la guerre.

Du 24 avril 1814. Lecture ayant été faite d'un arrêt du gouvernement qui ordonne aux communes de l'Etat de nommer des députés pour faire un tour chez les particuliers du village et inviter ceux qui auraient de l'argent de le prêter à l'Etat pour subvenir aux dépenses qu'occasionne le passage des troupes alliées, et pour se conformer au dit arrêt, la Commune a nommé à cet effet le sieur Crible et le sieur secrétaire Dardel.

Toujours la guerre et ses conséquences. St-Blaise, occupé précédemment par les légionnaires français, le fut alors par les Autrichiens, infanterie et cavalerie, venant de Bâle et se rendant en France par le Val-de-Travers. Le souvenir des *Kaiserlicks* n'est pas effacé.

Mais la guerre recommence, la Suisse envahie une seconde fois se voit obligée de se joindre aux soldats de la coalition, 25,000 hommes commandés par le général Bachmann entrent en Franche-Comté. Neuchâtel a fourni son contingent, cinq hommes de St-Blaise en font partie, et le dernier arrêté relatif à cette grande époque est ainsi conçu :

« Les cinq volontaires de cette commune ont prié celle-ci de leur faire cadeau de leur chapeau d'uniforme qu'ils ont commandé chez le sieur Courvoisier, à Neuchâtel, vu le zèle qu'ils ont manifesté lorsqu'on a tiré au sort. Demande qui leur a été accordée.

On sait que nos troupes, appelées subitement sous les armes, n'avaient pas de shakos en quantité suffisante. On leur donna alors le chapeau civil, comme celui que nous portons aujourd'hui, on le compléta par une énorme chenille de laine et une cocarde. C'est de ce chapeau qu'il est ici question.

Neuchâtel redevenu principauté prussienne, l'esprit communal peut suivre sa marche plus librement à St-Blaise, les étrangers y sont tolérés en plus grand nombre, il est vrai, mais ils y sont imposés plus fortement. Le 22 janvier 1822, un arrêté taxe, à une finance, une marchande et trois industriels, la première à 5 fr., l'un à 84 batz, un autre à 126 batz, le dernier à 162.

Cette période de l'histoire de St-Blaise ressemble davantage à celle des autres communes du pays et nous arrêterons ici cette notice déjà longue et cependant incomplète; les manufactures de toiles peintes de ce village, ses moulins, son agriculture et sa viticulture, son horlogerie et la fabrication de ses vins et liqueurs ont leur intérêt, mais nous laissons à d'autres le soin de les étudier.

Nous avons cité l'origine des constructions les plus remarquables, notons encore la Maigrauge, propriété du couvent de femmes de la Maigrauge à Fribourg, construite en 1285, et malheureusement démolie en 1866. M. le colonel de Mandrot en a donné l'histoire dans le *Musée neuchâtelois.*

Sur une maison de St-Blaise du haut nous lisons la date de 1248. Sous cette construction se trouve un passage voûté, spécimen intéressant et rare de l'ancienne architecture de nos villages.

La maison de Mme Terrisse au village du haut fut élevée par la famille Prince dit Lahire, elle passa ensuite à la famille Marval, à M. de Tulmont-Marval et à feu le lieutenant Terrisse. Le magnifique et plus que centenaire tilleul qu'on y admire fut vendu à sa veuve par la commune en 1857.

On trouve un intéressant spécimen de fenêtres à colonnettes et à fronton à la maison de M. Hæmmerli au village du haut.

Une construction fort vaste et d'une certaine élégance intérieure, élevée vers 1700 par Pierre Chambrier trésorier, et surnommée le Petit-Paris, fut occupée par des familles françaises à la fin du XVIIIe siècle, de là le nom de Nouvelle France qu'elle porte encore. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Léon Berthoud.

La maison occupée par l'hôtel du Cheval-blanc fut construite par Nicolas de Graffenried de 1599 à 1602. Elle passa à la famille de Mulinen, puis aux Fischer et Riggenbach, qui la cédèrent ensuite à la commune.

St-Blaise a fourni peu d'illustrations. Nous avons cependant à citer quelques hommes distingués à plusieurs titres. Les véritables illustrations d'un pays, comme le nôtre surtout, ce sont les hommes qui y ont vécu et ont été

utiles à leurs concitoyens; à ce titre et selon l'ordre chronologique, nous citerons d'abord Hugo Virchaud, avec lequel vous venez de faire connaissance, c'est l'administrateur sage et dévoué qui rétablit les finances de la commune.

Après lui, nous devons citer *Jean Cordier*, son successeur dans l'administration du village; il est l'auteur de réglements fort sages datés de 1615. Il prend sa tâche à cœur, c'est un sacerdoce dont il faut se rendre digne; rimeur à l'occasion, il écrit en tête de ses registres.

Qu'en bonnes voies et sentiers
Dieu conduise Jean Cordier.

La famille Prince dite Lahire, anoblie en 1695, fournit cinq représentants de ce nom au service étranger.

Jacques de Lahire était capitaine dans le régiment suisse Stuppa au service de France en 1678.

Jean-Pierre de la Hire, neveu du précédent, né à St-Blaise en 1665, entra dans le régiment en question, assista à neuf batailles; frappé mortellement au siége de Philipsbourg en 1734, il mourut à Spire où il est enterré dans le temple protestant; il allait être nommé maréchal-de-camp.

Samuel et *Frédéric* de la Hire, frères du précédent, moururent officiers au service de France.

Isaac de la Hire, né le 26 juillet 1666, prit aussi du service dans les armées du roi de France, il y arriva au grade de commandant du second bataillon du régiment Brendli.

Ayant quitté le service, il revint à St-Blaise où il vécut quelque temps; il y mourut le 11 août 1729, et légua 50 écus blancs en faveur des pauvres du village. La communauté décida qu'il serait enterré dans l'église, et qu'une pierre tombale consacrerait son souvenir. Les communautés de la Paroisse s'opposèrent à cela, et la pierre, que vous avez sous les yeux, fut encore un sujet de graves contestations. L'intervention du Conseil d'Etat, ordonnant que la pierre soit posée, termina enfin le différent.

La *Biographie neuchâteloise* de MM. Jeanneret et Bonhôte a donné une notice sur quelques-uns de ces personnages.

Pendant la révolution française, il s'était créé à Paris un *Club suisse*, formé des réfugiés de divers cantons qui avaient embrassé avec enthousiasme les principes nouveaux, et travaillaient avec Frédéric-César de la Harpe à une rénovation de la Suisse, par le renversement des gouvernements aristocratiques. Dans le nombre de ces réfugiés se trouve un Neuchâtelois nommé Virchaux, de St-Blaise vraisemblablement, qui figure dans certains faits de la révolution.

Lors du retour du roi à Paris, après sa fuite de Varenne, l'Assemblée n'agit pas au gré du peuple et des Jacobins surtout, ceux-ci protestent; c'est le citoyen Virchaux qui rédige la protestation dans une assemblée tenue au Champ de Mars le 16 juillet 1791. La protestation ne plaît pas à tous et un autre Suisse, Marat, écrit dans l'*Ami du Peuple* du 18 juillet de la même année :

« Quel parti allez-vous prendre pour punir enfin ces lâches prévaricateurs, ces traîtres, ces éternels conspirateurs? Des pétitions? Eh! que sont vos plaintes, vos griefs, vos représentations, qu'ils sont en possession de dédaigner, qu'ils lisent quelquefois pour la forme et qu'ils mettent au rebut. Ce sont des coups et non des paroles qu'il leur faut pour les rappeler au devoir. »

Le 18 décembre de la même année, nous retrouvons encore le citoyen Virchaux aux Jacobins, où il arrive, suivi de plusieurs compatriotes, apportant un sabre de Damas à offrir au premier général qui vaincrait les ennemis de la liberté. Isnard, qui présidait l'assemblée, embrassa l'épée, et, la brandissant bien haut, il s'écria : La voilà! Elle sera victorieuse, la France poussera un grand cri, tous les peuples répondront. La terre se couvrira de combattants, et les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes.

Ce personnage que les historiens de la révolution mettent souvent en scène ne reparaît plus, on perd sa trace à partir de ce moment. Ses commencements sont aussi mystérieux. Ne serait-ce point le personnage dont il est question dans les deux arrêtés suivants :

1748. — 23 juin Le sieur Isaac Virchaux ayant demandé un certificat à la Communauté de sa conduite, il a été ordonné de lui en expédier un favorable.

1748. — 27 octobre. Le sieur Isaac Virchaux ayant demandé une attestation de sa conduite, vie et comportement, plus favorable que celle qui lui fut expédiée le 27 juin dernier, a été passé par plus, qu'on doit retirer la dite attestation et qu'on ne peut lui en accorder aucune favorable.

Nous avons encore à citer un autre représentant du service suisse à l'étranger. Georges-Alexandre de Dardel, né à St-Blaise à la fin du XVIII[e] siècle, entrait tout jeune au régiment suisse de Meuron, au service d'Angleterre; il était sous-lieutenant en 1796, et passa dans les Indes orientales en 1799. Le régiment de Meuron, on le sait, faisait partie du corps d'armée commandé par les généraux Harris et Stuart, qui réduisit Tipou-Sahib, et se distingua à la prise de Seringapatam. Après un séjour de trois ans aux Indes, Alexandre de Dardel revint en Angleterre et assista au siége de Copenhague en 1808. Il se maria en Suède et revint habiter son pays natal; il est mort à Neuchâtel, en 1862.

Un citoyen, dont le souvenir est encore vivant parmi nous, était enlevé, il y a fort peu de temps, à ce village et au pays. Daniel Dardel, né en 1808, s'occupa avec dévouement des affaires de la commune et de la paroisse d'abord; député au corps législatif, membre de la Cour de justice et lieutenant civil de la châtellenie de Thièle, il développa, dans ces divers emplois, des aptitudes qui l'appelèrent naturellement aux plus hautes fonctions judiciaires du pays. Nommé président de la Cour d'appel en 1848, il montra, dans l'exercice de cette charge difficile, toutes les qualités du magistrat; il était enlevé brusquement par la mort le 11 avril 1871.

Nous ne pouvons passer sous silence le nom de François Borel, né à Neuchâtel, qui passa 20 ans à St-Blaise où il mourut en léguant une somme de 600,000 fr. à l'Etat. Un monument élevé dans le cimetière du village consacre le souvenir de ce généreux citoyen.

Voilà quelques traits de l'histoire d'un village. Le calme idyllique que peignent les poëtes ne paraît pas avoir été son lot, il y a eu bien des luttes, bien des discordes; de nombreux points noirs troublent l'harmonie idéale qu'on voudrait y voir régner, l'ombre y domine peut-être, mais il était réservé à notre époque d'y mettre la note lumineuse qui repose.

De nouvelles formes administratives ont succédé au régime qui fait le fond de cette histoire, et l'antique commune a vu s'asseoir à côté d'elle le pouvoir nouveau de la municipalité. Le maître du logis a tendu la main au nouvel arrivant, et tous les deux vivent aujourd'hui sous le même toit, dans une parfaite harmonie, et, selon la formule consacrée, *s'y comportent sagement.*

A. Bachelin.

MARAT

SUITE ET FIN.

Jusqu'à la Révolution Marat s'occupe de médecine et de sciences physiques; il porte le titre de docteur des gardes du corps du comte d'Artois. Mais aux premiers troubles de 1789, il se passionne pour les idées nouvelles; domicilié dans le quartier Saint-André-des-Arts, il se fait remarquer dans les assemblées populaires de cette section par la violence de ses motions. Danton ouvre le club des Cordeliers, il y appelle Marat qui fonde et dirige le *Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial,* par une Société de patriotes et rédigé par M. Marat. *Vitam impendere vero.* — Le premier numéro paraissait le 12 septembre 1789.

A partir du nº 6 le journal paraît sous le titre *l'Ami du Peuple* ou *Publiciste parisien,* qu'il conserva jusqu'à la mort de son rédacteur. La disette se fait sentir, le peuple manque de pain; alors que les autres journaux s'occupent des questions politiques du jour, *l'Ami du Peuple,* fidèle à son titre, prend en main la cause populaire.

Au sein de l'abondance, s'écrie-t-il, nous sommes à la veille de périr de faim, peut-on douter que nous ne soyons environnés de traîtres qui cherchent à consommer notre ruine? Serait-ce à la rage des ennemis publics, à la cupidité des monopoleurs, à l'impéritie ou à l'infidélité des administrateurs que nous devons cette calamité!

Il est inoui que pour écouler les farines et les grains gâtés, qu'avait accaparés le gouvernement, le bureau des subsistances, commis pour approvisionner Paris, continue à souffrir que le public soit empoisonné par un pain détestable. Ces farines et ces graines, dira-t-on, ont coûté des sommes immenses au gouvernement, il faut que ces sommes lui rentrent. Mais le gouvernement n'a rien à lui, le trésor public n'appartient qu'à la nation. Et ne vaut-il pas mieux qu'elle supporte quelque perte en destinant ces comestibles aux animaux que d'exposer le peuple à une épidémie.

Le lendemain, 17 septembre, l'Assemblée nationale décrétait la libre circulation des blés en province, et défendait leur exportation hors du royaume. A partir de ce moment commence la popularité de Marat et de son journal. Il arriva que certains jours le succès de cette feuille quotidienne fut si grand, qu'on payait jusqu'à 18 livres un seul numéro (25 francs).

Le prolétariat français n'avait pas, jusqu'ici, rencontré un homme qui prît à cœur la cause de sa misère et de ses souffrances, il trouvait dans Marat un défenseur ardent, audacieux, crachant sans mesure les plus acerbes récriminations contre les accapareurs, les concussionnaires, les lâches, les tyrans, les incapables, les factieux, les corrompus, les fripons, les hypocrites et les traîtres. Son indignation est sincère, elle l'emporte et le jette hors des limites parlementaires, il s'échauffe, il crie, il hurle, et nous nous effrayons aujourd'hui à la lecture de ces pamphlets, que nous ne pouvons bien comprendre dans le calme relatif de notre vie sociale et politique.

La Révolution a triomphé, le vieux monde ébranlé, tressaille de peur et d'espérance, tout un avenir se dresse lumineux aux esprits affolés d'avenir, mais les vieux partis s'agitent, un cercle de fer et de feu enserre la France. L'Assemblée discute au bruit du canon, les bulletins des victoires ou des défaites se commentent entre une loi et un décret, une fièvre ardente agite toute la nation, et la voix des journaux se met à l'unisson.

Il faut faire la part de cette époque unique dans l'histoire pour condamner ou pour absoudre.

Bien des écrivains ont parlé de Marat comme d'un charlatan, dévoré par la misère, aux prises avec les plus extrêmes besoins, vivant dans la débauche, écrivant par haine seulement. Rien de ceci n'a été prouvé, le conventionnel vivait avec une sœur cadette, Albertine, morte ces dernières années seulement.

La part du mal que Marat a fait à la Révolution est assez grande pour qu'on ne l'écrase pas encore sous le poids d'un opprobre de plus.

Nous avons cherché en vain dans ses nombreux écrits un souvenir de la Suisse. En 1778, une Société helvétique ayant demandé et mis au concours un plan de code pénal, Marat lui adressa son *Plan de législation criminelle*, qu'il fit imprimer à Neuchâtel en 1780. Nous n'avons pu trouver un seul exemplaire de cet ouvrage. Si ce fait est vrai, nous l'empruntons à A. Vermorel. Ce serait un des rares souvenirs que Marat ait donné à son pays natal.

Il faut, nous l'avons déjà dit, étudier *l'Ami du Peuple* dans son journal; il s'y élève, dans les premières années de la Révolution, à une grande puissance de pensée et de style, nous sommes même embarrassé de choisir pour en donner une idée. Citons seulement son *Discours au Peuple*, dans les n°s 8 et 9 de son journal, 18 et 19 septembre 1789.

O Français, peuple libre et frivole, ne pressentirez-vous donc jamais les malheurs qui vous menacent. Vous endormirez-vous donc toujours sur le bord de l'abîme ?

Grâce au peu de vues de ceux qui tenaient les rênes du gouvernement, à la lâcheté des ennemis de l'Etat, à un concours d'événements inattendus, vous avez rompu vos fers, vous avez les armes à la main. Mais au lieu de poursuivre sans relâche le châtiment des ennemis publics, vous vous êtes livré au manége des hommes faibles ou corrompus qui s'efforçaient de les soustraire à votre juste vengeance, de les rappeler au milieu de vous, et vous avez laissé échapper ces coupables victimes.

.....Au lieu de vous dévouer généreusement à la patrie, vous avez fait un objet de lucre des minces services que vous lui rendez; n'est-il pas honteux que des citoyens opulents tirent un gros salaire du temps qu'ils donnent à la chose publique et quelquefois à la table; car ils sont fêtés chaque jour aux dépens du pauvre peuple. Et croira-t-on que plusieurs comités ne veulent pas entendre parler de rendre leurs comptes? Quelques-uns mêmes n'ont pas de registres.

Au lieu de choisir pour vos chefs des hommes indépendants, distingués par leurs principes, leurs lumières et leurs vertus publiques, vous vous abandonnez aux premiers venus; vous appelez à des places de confiance des hommes peu versés dans les affaires, des hommes pensionnés par le prince, des hommes qui ne subsistent que par ses largesses..... Ce que la postérité refusera de croire, c'est que dans l'Assemblée même de vos représentants où l'on ne devrait compter que des sages, se trouvent des hommes qui n'avaient d'autres titres auprès de vous, que d'avoir bonne table, et qui pis est, des hommes qui n'ont échappé à la loi que par un certificat d'imbécillité.... O siècle! ô mœurs!

Peuple inconsidéré, livrez-vous à la joie, courez dans les temples, faites retentir les airs de vos chants de triomphe, et fatiguez le ciel de vos actions de grâces pour un bien dont vous ne jouissez pas. Vous n'avez plus de tyrans, mais vous éprouvez *tous les effets de la tyrannie; vous n'avez plus de maîtres, mais vous ressentez* encore les maux de l'oppression! Vous ne tenez qu'un fantôme et vous êtes plus loin du bonheur que jamais. Hé, de quoi vous applaudiriez-vous? D'un bout du royaume à l'autre, l'Etat est en travail et en convulsions. Vous êtes dans l'infortune, vos ateliers sont déserts, vos manufactures abandonnées, votre commerce est dans la stagnation, vos finances sont ruinées, vos troupes sont débandées: vous vivez dans l'anarchie, et pour surcroit de calamité, c'est en vain que le ciel a eu pitié de vous, c'est en vain qu'il vous a ouvert les trésors de la fécondité. Vous n'avez échappé aux horreurs de la famine, que pour éprouver la disette au sein même de l'abondance.

Encore si vous touchiez au terme de vos maux, mais ils ne feront qu'empirer, bientôt la rigueur de la saison, ajoutera de nouveaux besoins à ceux qui vous consument: le gain des ouvriers et des maîtres diminuant peu à peu avec la longueur des journées, ajoutera à la misère commune; des légions de domestiques, mis sur le pavé, augmenteront la foule des indigents, et l'affreux désespoir poussant au crime les malheureux qui manquent de tout, et que la société abandonne, changera la capitale en un repaire de voleurs et d'assassins. Quel sort vous attend! les ennemis cruels, acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des piéges: jour et nuit ils s'efforcent de vous entraîner dans tous les désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous fatiguer de votre indépendance, de vous faire

sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître, le repos, l'abondance et la paix.

A juger de l'avenir par le présent, la marche des choses est précisément celle qui sous Charles II força les Anglais fatigués de leurs dissensions, à se remettre enfin sous la main d'un despote.

Si du moins le Sénat national mettait fin à vos malheurs par la régénération du Royaume. Mais ô douleur ! depuis longtemps vos ennemis y siègent avec sécurité; ils ont trouvé moyen de s'y faire des créatures et de tourner contre vous vos propres défenseurs. La plupart de vos députés n'ayant à vous offrir qu'une fidélité incorruptible gardent le silence: tandis qu'une poignée d'orateurs ambitieux, verbeux et bruyants, consumant les jours en vains débats, tirent les affaires en longueur pour ne rien conclure, et semblent chercher à vous enlacer dans les liens d'une politique captieuse. Le voile enfin tombera..... Déjà quelques provinces font éclater leur mécontentement; l'Etat est sur le point d'être déchiré. La capitale qui ne subsiste que par le luxe et les vices, pourra bien redemander un maître. Mais les provinces perdues pour le monarque, s'érigeront en républiques. S'il en conserve quelques-unes, il combattra bientôt pour conquérir les autres, et nous serons replongés pendant une longue suite de siècles, dans les horreurs des guerres civiles, qui désolèrent autrefois la France.

O ma patrie! A l'aspect des malheurs qui t'accablent et te menacent, mon cœur se fend de douleur, des larmes de sang coulent de mes yeux..... Ne nous abusons plus, une nation sans lumières, sans mœurs, sans vertus, n'est pas faite pour la liberté. Elle peut bien rompre un moment ses fers, mais peut-elle éviter de les reprendre.

Insensez que nous sommes, nous fermons l'oreille aux sages..... et nous l'ouvrons *aux fripons qui cherchent à nous endormir. Ah s'il nous reste encore quelqu'espoir.* sortons, sortons de notre fatale sécurité, découvrons l'abîme ouvert sous nos pas, mesurons-en la profondeur, et travaillons à le combler avant qu'il nous ait engloutis.

Réfléchissons-y mûrement. Jamais la machine politique ne se remonte que par des secousses violentes, comme les airs ne se purifient que par des orages. Rassemblons-nous donc sur les places publiques, et avisons aux moyens de sauver l'Etat: mais hélas pourrions-nous le méconnaître encore... La source de nos malheurs actuels, c'est que les conseils de ceux qui nous gouvernent sont trop nombreux et trop dépourvus de sages: les cohues ne servent qu'à jeter partout le désordre; et les ambitieux, les vicieux, les sophistes soudoyés ne sont bons qu'à nous perdre. Portons enfin la coignée à la racine. Le seul moyen de tarir la source de nos maux, c'est de purger nos comités des hommes dont les principes sont suspects ou dangereux, des hommes qui tiennent quelque place, quelque pension du gouvernement. Requérons aussi le Sénat national de se purger lui-même, que son premier décret déclare inhabile à siéger tout homme qui tient quelque bienfait de la Cour, ou qui fait une spéculation de la gloire de servir la patrie.

Il y a ici une âpreté d'idées et de mots qui étonne, mais la vieille société était en face de la nouvelle, il y avait à émonder, la coignée avait une ample besogne à faire, mais on sent à ces premières pages que *l'Ami du Peuple* va

devenir extrême et violent. De tous les côtés on lui reproche sa véhémence, on lui recommande le calme; il s'aigrit à ces reproches, il s'aiguillonne à leur lecture et jette brusquement ces mots aux journaux modérés.

N° 13 — 23 septembre 1789.
On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale: les ennemis de la patrie crient au blasphême; et les citoyens timides qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à la lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue dans l'Assemblée nationale; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Au mois de novembre de la même année, il a déjà versé du côté du parti qui devait devenir celui de la Terreur, il excuse l'insurrection et ses saturnales.

N° 34.
Est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable des sujets qu'un despote réduit à la misère, ou qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire, à ses caprices! Que sont quelques gouttes de sang que la populace à fait couler dans la révolution actuelle, pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'en ont versé un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode; auprès des torrents que la frénésie mystique d'un Charles IX en a fait répandre; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV. Que sont quelques maisons pillées en un seul jour par la populace, auprès des concussions que subit la nation entière pendant quinze siècles sous les trois races de nos rois?

Ici encore et comme on l'a vu dans son *Discours au peuple français*, Marat parle de la France comme de son pays. En était-il en effet devenu citoyen, nous l'ignorons. En 1790 *l'Ami du Peuple* est suspendu, son rédacteur se réfugie en Angleterre, d'où il envoie un *Appel à la Nation*. Il revient à Paris, où il est obligé de se cacher dans les caves pour échapper aux mandats d'arrêt lancés contre lui. Guiraut raconte qu'il s'était réfugié dans les carrières de Montmartre. « Il fallait le voir, dit-il, traqué de réduit en réduit, souvent dans des lieux humides où il n'avait pas de quoi se coucher. Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue, et sa tête d'un mouchoir, hélas! presque toujours trempé de vinaigre; une écritoire dans sa main, quelques chiffons de papier sur son genou » (c'était sa table). Ne s'explique-t-on pas le fiel d'articles rédigés dans ces conditions?

Le 6 juin 1790 (n° 123) il lance un pamphlet éloquent contre la guerre et les malheurs qu'elle traîne à sa suite.

Voyez les Romains, dit-il, ce peuple féroce, dévoré d'ambition, altéré de sang, et dont le carnage était l'unique métier, qu'a-t-il retiré de tant de guerres entreprises pour envahir le monde, de tant de campagnes périlleuses, de tant de batailles gagnées, de ces nuées d'ennemis étendus dans la poudre, de ces fleuves de sang qu'il a fait couler à grands flots. De quoi lui ont servi tant de trésors pillés, tant de couronnes ravies, tant de royaumes conquis ? Et que lui a valu l'empire du monde ? Le vain fracas de quelques fêtes militaires, quelques vains trophées, quelques statues d'or élevées dans ses temples. Et qu'a-t-il enfin retiré lui-même de ses nombreux triomphes ? Des vices, la misère, la servitude, l'oppression et l'anéantissement.

Le reste du morceau a la même noblesse et la même fermeté de langage; lorsqu'il traite une question par le sentiment, il rappelle Rousseau, avec moins de pureté cependant, mais nous avons dit que le journal paraissait tous les jours.

Comment la même plume qui vient de nous émouvoir à l'idée du sang versé par la guerre, peut-elle, le 17 décembre de la même année, tracer les épouvantables lignes suivantes :

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendu libres et heureux pour toujours. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille; et vous ferez à merveille, car il n'y aura point de paix entre vous, si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie.

Une fois engagé dans la voie des moyens violents, Marat ne s'y arrêtera plus, le sang, la mort, le poignard deviennent ses arguments favoris; puis, comme s'il cherchait un correctif à ces fatales véhémences, il fait miroiter, aux yeux de ses lecteurs affolés, les mots de vertu, de droit, de liberté et de justice.

Le 18 décembre 1790, comme entraîné par ce qu'il a dit la veille, il s'écrie :

Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallut-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant.

Le 24 décembre même année :

Pendez, pendez, mes chers amis, c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis. Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bezenval.

On recule épouvanté à la lecture de ces motions d'énergumène, et comme attiré par l'horrible de ces pages, on ne peut les quitter, parce que la raison, souvent l'humanité, s'y mêlent avec la démence et forment un mélange incompréhensible d'où l'on sort troublé, halluciné. Ses articles sur le projet d'établissement de bienfaisance et les moyens de détruire la mendicité, sur la liberté de la presse, les invalides, la patrie en danger, le bonheur du peuple, le serment civique, ont des passages remarquables par l'idée, parfois même par la forme.

Donnez à cet homme, dit-il dans son article sur les moyens de détruire la mendicité, quelque mince propriété et qu'il puisse jouir un jour du fruit de ses travaux, il s'y attachera comme à la source de son bonheur ; il mettra tous ses soins à le conserver et à l'augmenter ; c'est une vérité dont la Suisse, le pays du monde où l'on connaît le plus généralement les douceurs de la vie, offre un tableau touchant. Avec la misère disparaîtront l'oisiveté, la crapule et le libertinage ; le goût des plaisirs domestiques, inséparable de l'amour du travail, succédera à la dissipation et à la débauche. Les mœurs s'épureront, les mariages se multiplieront, la population augmentera et l'abondance, la vie réglée, la santé, la joie régénéreront l'espèce abâtardie par la misère et l'oppression.

Le 18 mars 1791, Marat démasque les turpitudes, vraies ou fausses, d'un agent de l'administration :

Ce scélérat, dit-il, est logé rue Babille, près les Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le peuple aille l'assommer.

Au mois de mai 1792, le député Beugnot dénonce à la tribune les provocations de *l'Ami du Peuple;* l'Assemblée décide qu'il y a lieu à accusation. Marat répond le 14 mai (nº 650) :

Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation, je suis prêt à paraître devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans, dont les satellites soudoyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant, ou de m'emprisonner dans un cachot. Que les pères conscrits, qui me persécutent, me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leur séance à la main, de les faire condamner aux Petites-Maisons, comme des forcenés.

Ces façons grotesques lui sont assez familières, et le rire en est souvent près des larmes dans son étrange journal. On lui prête une fois des projets de dictature, il répond par un sarcasme des plus réalistes à ses accusateurs :

Je charge par ces présentes mes lieutenants généraux d'ouvrir un emprunt de 45 livres pour payer ma maison politique, diplomatique, civile et militaire... Je me propose d'employer la dite somme à me donner une paire de bottes, car aussi les miennes commencent à être à jour.



TOMBEAU DE MARAT à PARIS.

gravure de Née d'après Pillement

L'Ami du Peuple devient plus sanguinaire de jour en jour avec l'année 1792 (3 mai) :

Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, j'aurais été à leur tête poignarder Mottié (La Fayette) au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empâler nos atroces représentants sur leur siége.

Quelques lignes plus loin il ajoute :

Il y a plus de six mois que j'avais prédit que nos généraux, tous bons valets de la cour, trahiraient la nation et livreraient les frontières. Mon espoir est que l'armée ouvrira les yeux et qu'elle sentira que la première chose qu'elle ait à faire, c'est de massacrer ses généraux.

La veille du jour où Marat écrivait cette phrase, on apprenait que le général Dillon avait été massacré par ses soldats.

On ne peut nier la prescience de cet homme, il voit les choses de loin, il a le flair subtil et découvre l'avenir avec une perspicacité remarquable. Le 14 décembre 1791 il écrit :

Louis XVI sera précipité du trône et proscrit avec son indigne famille. Le royaume sera déchiré par les factions, les citoyens les plus audacieux et les plus adroits usurperont l'empire; et le gouvernement aura changé de forme sans profit pour la liberté.

Le 15 décembre de la même année il annonce en véritable prophète l'issue de la guerre :

Le peuple est sûr du triomphe, s'il combat avec courage. Il aura peut-être le dessous la première campagne; il se défendra avec succès la seconde, et il écrasera tout la troisième.

On ne peut mieux résumer les événements militaires de 1792, 1793 et 1794.

Marat a eu le don de connaître le peuple, celui qui s'agite et s'exalte aux jours fiévreux des révolutions; l'aima-t-il réellement? personne ne le dira. Mais assurément il en a été aimé, adulé, parce qu'il avait su le flatter et parce qu'il entretint sans cesse ses effervescences, et donna un aliment à ses colères. Le peuple l'appelait à la Convention nationale en septembre 1792. On connait le rôle qu'il y joua, les luttes qu'il y soutint, le triomphe dont il fut l'objet, et sa fin dramatique le 13 juillet 1793.

A la nouvelle de sa mort, l'enthousiasme s'était changé en délire. Le peintre David, chargé de l'organisation des funérailles, s'exprime ainsi à la Con-

vention : « Il sera inhumé aujourd'hui, à cinq heures du soir, sous les arbres où il aimait à instruire ses concitoyens. La section du Théâtre-Français lui élèvera un tombeau de gazon, emblème de la simplicité de sa vie et de son vertueux désintéressement. »

C'est le monument que nous reproduisons aujourd'hui; sur le tertre de gazon s'élevait une pyramide tronquée surmontée d'une urne; on lisait sur la face antérieure de la pyramide :

ICI
REPOSE MARAT
L'AMI DU PEUPLE
ASSASSINÉ PAR LES
ENNEMIS DU PEUPLE
LE 18 JUILLET 1794

Le corps y demeura jusqu'au 21 septembre, jour où la Convention et le peuple le conduisent solennellement au Panthéon, dont il devait être retiré le 26 février 1795.

On avait brûlé de l'encens au rédacteur de *l'Ami du Peuple*, et plus de quarante mille monuments lui avaient été élevés.

On rencontre dans les Alpes des fissures imprévues, béantes, au fond desquelles rugissent des eaux troubles et bouillonnantes; une puissance innommée vous penche au bord de ces abîmes, l'horrible nous fascine malgré nous, et nous cherchons à en sonder les sombres profondeurs. L'âme a de ces replis sinistres qui effraient et attirent. On nous pardonnera d'être resté trop longtemps penché sur un de ces gouffres humains.

A. Bachelin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME X (ANNÉE 1873)

André le graveur ou l'art dans l'industrie, par L. Favre (suite) p. 5, 37, 61, 122, 187
Les quatre Petitpierre. — IV. Ferdinand-Olivier Petitpierre, par Ch. Berthoud (suite) 17, 73, 138, 167, 237
Le chanoine chroniqueur Hugues de Pierre, par Al. Daguet 35
Le château de Thièle, par A. Bachelin (suite et fin) 47
Fenêtres à la Combe-Jeanneret, près le Locle, par A. Bachelin . . . 60
Autographes neuchâtelois 72
Notes sur l'Eglise du Val-de-Travers au XVI[e] siècle, par F. H. Gagnebin 99
Miscellanées : Mandements, extrait des registres du Conseil d'Etat. 57, 111, 204
François Forster, notice biographique, par A. Bachelin 113, 161
Musicien militaire de la Chaux-de-Fonds, à la fin du XVIII[e] siècle, par A. Bachelin 160
Siége du Landeron par les Bernois, 1325, par A. Bachelin . . . 196
Milices neuchâteloises, XVIII[e] siècle; officier supérieur d'infanterie, par A. Bachelin. 198
Variétés : I. Le vieux Neuchâtel, par F. C. 199
II. Cas merveilleux advenu en la terre de Valangin, par Ch. B. 203
Société d'histoire. Procès-verbal de la séance générale à St-Blaise, le 23 juin 1873 206
St-Blaise. Discours prononcé par A. Bachelin, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873 . 209, 259, 286
Marie-Anne Calame, notice biographique, par le D[r] G. 228
Histoire militaire des Suisses. — Conrad de Fürstemberg, par Ed. Perrochet 230
Jean de Fribourg, par le même 269
Marat, par A. Bachelin 265, 310

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

Le chanoine de Pierre, par Igel 36
Autographes neuchâtelois 72
F. Forster, portrait par A. Bachelin 113
Musicien militaire de la Chaux-de-Fonds, à la fin du XVIII[e] siècle, d'après une miniature du temps, par A. B 160
Siège du Landeron par les Bernois, 1325, d'après une peinture de la Chronique de Schilling, par A. B. 196
Milices neuchâteloises, officier supérieur d'infanterie, 1780, par A. B. . 198
Marie-Anne Calame, portrait d'après M. Elie Bovet, par A. B. . . 228
Maison où est né J.-P. Marat, à Boudry, d'après M. A. Vouga, par A. B. 269
Tombeau de Marat à Paris, gravure de Née d'après Pillement, par A. B. 317





